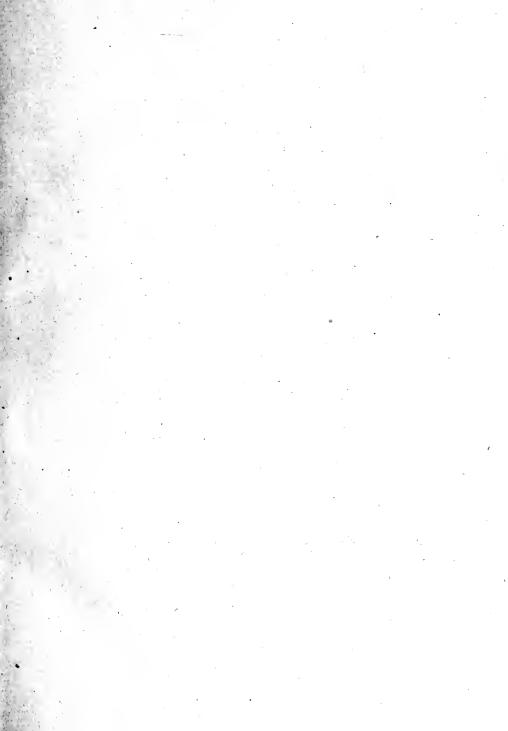
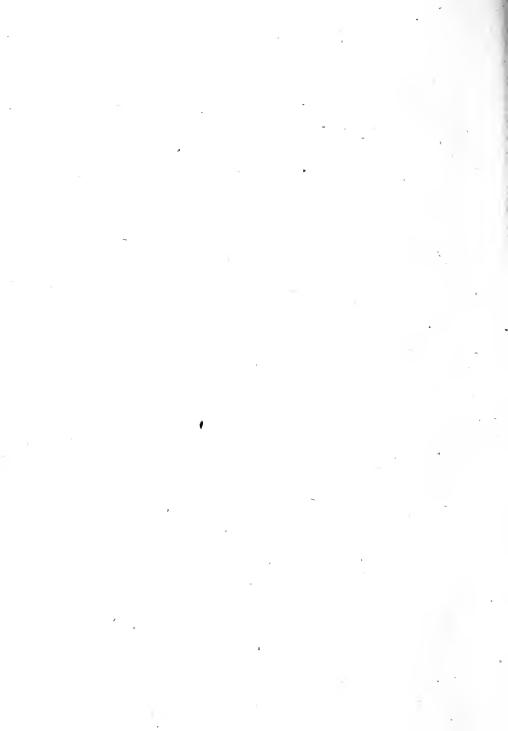


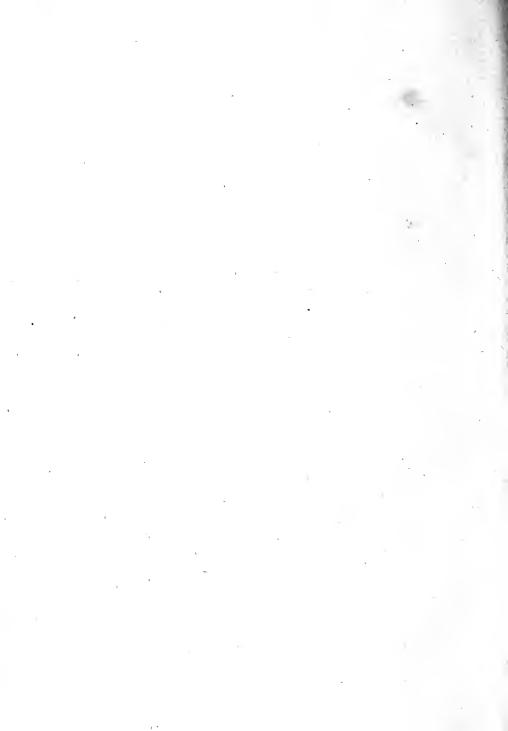
	,		
		•	
		•	
			•
n 1		•	
,			•
			,
	•		
		*	
-			
	*		· .
	~ .	-	
-			
		-	
			-
		•	
* .		· .	
		8 *	







= %	•
t .	
	*
*	,
	•
	•
,	
1	
•	

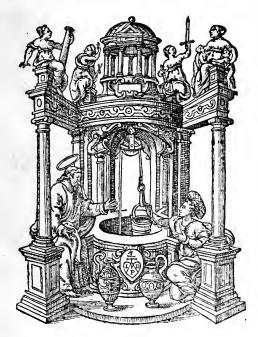


#### DE LA

# DEMONOMANIE DES SORCIERS

A MONSEIGNEVR M. (HREstofle de Thou Cheualier Seigneur de Cæli, premier President en la Cour de Parlement, & Conseiller du Roy en son priué Conseil.

#### PAR I. BODIN ANGEVIN.



A PARIS,

Chez Iacques du Puys Libraire Iuré, à la Samaritaine,

M. D. LXXX.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.





## A MONSEIGNEVR M. CHRE-STOFLE DE THOV CHEVALIER SEIGNEVR DE COELI. PREMIER President en Parlement, & Conseiller du Roy en son priué Conseil.

E PRESENT que ie vous offre, Monfeigneur, n'est paspour demeurer quitte, mais bien pour seruir d'une attestation de ce que l'ay appris en ceste eschole souveraine de Iustice, de laquelle vous estes chef, où i'ay employé la meilleure partie de mon aage: & en

laquelle on void, on oyt, on cognoist mieux qu'en lieu de tout le monde, la vrayc experience & vsage des loix & ordonnances, & de toutes les decisions des Docteurs qui furent oncques: tantost par les plaidoyeries des premiers Orateurs de l'Europe, tantost par la conference des vrays Iurisconsultes, tantost par les resolutions des Iuges, en descouurant comme en plein iour la naysue beauté de Iustice, auec vn plaisir & prosit incroyable qu'on y reçoit d'apprendre à discourir doctement, poizer sagement, & resouldre subtilement les haultes questions de droict en toutes matieres: ores en l'une, ores en l'autre chambre, ores en toute l'assemblee des Iuges & Aduocats de ce Parlement le plus illustre que le Soleil puisse voir en tous les Empires & Republiques de la terre. Là s'apprend la

vraye prudence, guide & lumiere de la vie humaine, quand on void comme en un haut theatre toutes les secrettes actions, traficques & menees de toutes sortes d'hommes, & des plus ruseZ representees au doigt & à l'œil : que la vie de l'homme pour longue qu'elle soit , ne sçauroit descouurir en voyageant par tout le monde. Et combien que la splendeur & Maiesté de ce beau téple de iustice, se voit en toutes ses parties, si est ce qu'elle reluist principalement au chef d'iceluy pour auoir surpassé les autres, qui ont monté iusques à ce degré d'höneur en la cognoisfance des lettres humaines, auecques une memoire infinie de toutes histoires, Adiligence incroyable à iuger les differends des parties: l'un & l'autre conioinct à l'experience indubitable de tous les poincts de la iurisprudence. Non pas que ie vueille icy chanter voz louanges, Monseigneur, car ce n'est pas mon suget, encores que la loy dict: Presidem prouinciæ non grauate suas laudes audire oportere. Et combien que l'honneur de l'homme vertueux n'a besoin d'estre rehaussé de louanges pour luy donner lustre: si est-ce que la Republique a notable interest que les vrayes louanges des hommes illustres demeurent grauees (+) imprimees par tout, pour seruir d'exemple aux vns, d'aguillon aux autres, & d'imitation à tous. Ce que ie deuerois faire d'autant plus volontiers en vostre endroict que les loix & la religion d'honneur m'obligent à ce faire, pour les plaisirs signalez (ie ne diray pas offices ne l'ayant merité en vostre endroict ) que i'ay receu de vous : & que vous aueZ tousiours porté une singuliere affection à tous ceux qui ayment les bonnes lettres. Mais ie referue celà à part, & à plus beau sug**et:** 👉 me suffira pour ceste heure de vous faire ce petit present , lequel s'il vous est aggreable, ie m'asseure si i ay encores quelque malueillant, qu'il ne sera pas si mal aduisé, que fut n'a pas long

#### EPISTR E.

temps quelqu'un, que ie ne veux nommer pour son honneur, lequel dedia au Roy un libelle cotre la Republique que i ay mis en lumiere. Mais si tost que le Roy eut remarqué les propos calomnieux de cest homme là : Il le sist constituer prisonnier , ধ signa le decret de sa main, auec deffenses sur la vie d'exposer son libelle en vente. Toutesfois il en est demeuré quitte pour vne amende honorable : mais s'il eust esté de plus sain iugement , il eust merité la peine que Zoile receut pour vn preset pareil qu'il fist à Ptolemee Philadelphe Roy d'Æg ypte. Or ie n'espere pas que personne escriue contre cest œuure, si ce n'est quelque Sorcier qui deffende sa cause : mais si i'en suis aduerty, ie luy diray ce qu'on dict en plusieurs lieux de ce royaume à ceux qui sont suspects d'estre Sorciers, d'autant loin qu'on les voit sans autre forme d'iniure on crie à haute voix, I E ME DO VBTE, afin que les charmes & malefices de telles ges ne puissent offenser. De Laon ce iour xx. Decembre, M. D. L XXIX.

safaron a lineales a la mongalio.

Vostre tres-humble & affectionné seruiteur, 1. Bodin.

व भंभ



## LE TRAICTE DE IEAN BODIN

DESLADEMONOMANIE

## LIVRE PREMIER.

### PREFACE DE L'AVTHEVR.

E iugement qui a esté conclud contre vne Sorcerie auquel ie sus appellé, le dernier iour d'Auril, mil cinq cens septante & huict, m'a donné occasion de mettre la main à la plume, pour esclarcir le subiect des Sorciers qui semble à toutes personnes estrange à merueilles, & à plusieurs incroyable. La Sorciere que i'ay dict s'appelloit Ieanne Haruillier, natifue de Verbery prés Compiegue, accuse d'auoir fait

mourir plusieurs hommes & bestes, comme elle confessa sans question, ny torture, combien que de prime face elle eust denié opiniastrement, & varié plusieurs fois. Elle confessa aussi, que sa mere dés l'aage de douze ans l'auoit presentee au Diable en guise d'vn grand homme noir, outre la stature des hommes, vestu de drap noir, luy disant qu'elle l'auoir, si tost qu'elle fut nee, promise à cestuy-là, qu'elle disoit astre le Diable, qui promettoit la bien traicter, & la faire bien heureuse: Er que dés lors elle renonça Dieu, & promist seruir au Diable. Et que au mesme instant elle eur copulation charnellement auec le Diable, continuant depuis l'aage de douze ans, iusques à cinquante, on enuiron, qu'elle auoit lors qu'elle fut prise. Dist aussi, que le Diable se presentoit à elle quand elle vouloit, tousiours en l'habit & forme qu'il se presenta la premiere fois esperonné, botté, ayant vne espec au costé, & son cheual à la porte, que personne ne voyoit qu'elle: Et si auoit quelques fois copulation auecques elle, sans que son mary couché aupres d'elle l'apperceust. Or combié qu'elle fust diffamee d'estre fort grande Sorciere,& qu'il fust presque impossible, de garder les paysans de la rauir des mains de lustice pour la bruster, craignans qu'elle ne rechapast: Si est-ce qu'il fut ordonné au parauant que proceder au lugement diffinitif, qu'on enuoyeroit à Verbery: lieu de sa natiuité, pour s'enquerir de sa vie, & aux autres villages où elle auoit demeuré. Il fut trouué que trente ans au parauant, elle auoit eu le fouet pour le mesme crime, & sa mere condamnee à estre brussee viue, par arrest de la Cour de Parlement confirmatif de la sentence du Iuge de Senlis: Et si fut trouvé, qu'elle avoit accoustumé de changer de nom & de lieu, pour couurir son faict: Et que par tout elle auoit esté attainte d'estre Sorciere. Se voyant conuaincue, elle requist pardon, faisant contenance de se repentir : deniant toutesfois, beaucoup de meschancetez qu'elle auoit commises, & au parauant confesses: Mais elle persista en la confession qu'elle auoit faicte du dernier homicide, ayant ietté quelques poudres, que le diable luy auoit preparces, que elle mist au lieu où celuy qui auoit battu sa fille deuoit passer: Vn autre y passa, auquel elle ne vouloit point de mal, & austi tost il sentit vne douleur poignante en tout son corps. Et d'autant que tous les voisins qui l'auoyent veu entrer au lieu, où elle anoit iecté le sort, le iour melme voyant l'home frappé d'une maladie si soudaine crioyet que elle auoit iecté le Sort. Elle promist de le guarir, & de faict elle garda le patient pendant sa maladie, & confessa que le Mecredy deuant que d'estre prisonniere, qu'elle auoit prié le diable de guerir son malade, qui auoit faict responce qu'il estoit impossible: Et qu'elle dist alors au Diable qu'il l'abusoit toussours, & qu'il ne vint plus la voir. Et lors qu'il dist qu'il n'y viédroit plus, & que deux iours apres l'home mourut. Et aufli tost elle s'alla cacher en vne grange, où elle fur trouuce. Ceux qui assisterent au iugement, estoyent bien d'aduis qu'elle auoit bien merité la mort: Mais sur la forme & genre de mort il y en eut quelqu'vn plus doux, & d'yn naturel plus pitoyable, qui estoit d'aduis qu'il suffisoit de la faire pendre. Les autres, apres auoir examiné les crimes detestables, & les peines establies par les loix Diuines & humaines, & mesinement la coustume generalle de toute la Chrestienté, & gardee en ce Royaume de toute ancienneté, furent d'aduis qu'elle devoit estre condemnce à estre brussee viue : ce qui fut arresté, & la sentence, dont il n'y eut point d'appel, executee le dernier iour d'Apuril, à la poursuitte de Maistre Claude Dofay, Procureur du Roy à Ribemont. Depuis la condemnation elle confessa qu'elle auoit esté transportee par le Diable aux assemblees des Sorcieres, apres auoir vsé de quelques gresses, que le Diable luy bailloit, estat guindee d'vne si grade vistesse, & si loing, qu'elle estoit toute lasse & foulee, & qu'elle auoit veu aux assemblees grand nobre de personnes, qui adoroient tous yn home noir: en haut lieu, de l'azPREFACE

ge comme de trente ans, qu'ils appelloient Belzebub. Et apres cela ils se couploient charnellement: & puis le Prince leur faisoit sermon de se fier en luy, & qu'il les végeroit de leurs ennemys, & les feroit bienheureux. Interrogee si on bailloit de l'argent, dict que non : Er accusa vn berger, & vn couureur de Gélis, qu'elle dict estre Sorciers & se confessa, & se repentit, requerant pardon à Dieu. Et parce qu'il y en auoit qui trounoiet le cas estrage, & quasi incroyable. Le me suis aduisé de faire ce traicté que l'ay intitulé, DEMONOMANIE DES SOR-CIER s, pour la rage qu'ils ont de courir apres les Diables pour seruir d'aduertissement à tous ceux qui le verrot, afin de faire cognoistre au doigt & à l'œil, qu'il n'y a crimes qui soient à beaucoup pres si execrables que cestuy-cy, ou qui meritent peines plus griefues. Et en partie aussi pour respondre à ceux qui par liures imprimez l'efforcent de sauuer les Sorciers par tous moyens: en sorte qu'il semble que Sarhan les ayt inspirez, & attirez à sa cordelle, pour publier ces beaux liures, comme estoit vn Pierre d'Apone Medecin, qui s'efforçoit faire entedre qu'il n'y a point d'esprits, & neatmoins il fut depuis aueré qu'il estoit des plus grands Sorciers d'Italie. Et afin qu'il ne semble estrange ce que i'ny dict, que Sathana des hommes atiltrez pour escrire, publier, & faire entedre qu'il n'est rien de ce qu'on dict des Sorciers. le mettray vn exemple memorable, que Pierre Mamor en vn petit liure des Lamies a remarqué d'vn nomé M. Guillaume de Line, Docteur en Theologie qui fut accusé & condamné comme Sorcier le douziesme Decembre, mil quarre cens cinquante trois, lequel en fin se repentit & confessa auoir plusieurs fois esté transporté auec les autres Sorciers la nuict pour adorer le Diable, qui se monstroit quelquesfois en forme d'homme, & quelquesfois en forme de bouc, renonçantà toute religion, & fut trouué saisi d'vne obligation, qu'il auoit auec Sathan, portant promesses reciproques, & entre autres, le Docteur estoit obligé prescher publiquemet que tout ce qu'o disoit des Sorciers n'estoit que fable & chose impossible, & qu'il n'en falloit rien croire. Et par ce moyen que les Sorciers auoyent multiplié, & pris grad accroissemet par ses presches, ayant les Iuges laisé la poursuitte qu'ils saisoyent contre les Sorciers. Qui monstre bien que Sathan a de loyaux sujets de tous Estats, & de toutes qualitez : comme le Cardinal Benon, & Platin, escriuent qu'il y a eu plusieurs Papes, Empereurs, & autres Princes lesquels se sont laissé piper aux Sorciers, &en fin auoir esté precipitez malheureusemet par Satha. Et melmes à Tolede, où estoit ancienemet l'eschole des Sorciers. On n'eust iamais pélé que tels personnages eussét esté de la partie: quad on rapportoit les procez des Sorciers, ils se prenoient à rire, & faisoiet rire vn chacu des traicts qu'ils donoiet, & affermoiet constament, que c'estoit chose fabuleuse, & impossible, & amolissoiet tellement le cœur des luges

(comme fist Alciat de son temps, despit qu'vn Inquisiteur auoit faict brusser en Piedmont plus de cent Sorciers) que tous les Sorciers reschappoient. M. Barthelemy Faye President aux enquestes de la Cour, s'est plaint en ses œuures, que la soussrance de quelques luges de ne faire brusser des Sorciers comme le Parlement a faict de route anciéneté, & tous les autres peuples, a esté cause des grades afflictions que Dieu nous a enuoyees. Mais M.d'Auenton Conseiller en Parlement, & depuis President de Poictiers (auquel a succedé en l'estat de President Saluert ) fist brusser quatre Sorciers tous viss à Poictiers, l'an M. D. L X I I I I. nonobstant l'appel par eux interiecté: Se plaignant de ce qu'ó auoit enuoyé absoubz auparauat d'autres Sorciers appellas, qui depuis auoient insecté tout le pays, & que tout le peuple se murinoit. Vray est qu'ils confesserét auoir fait plusieurs homicides par charmes, & Sortileges: & les faisoit executer, comme prenotables, nonobstat l'appel: Quia plus est (dict la Loy) occidere veneno quam gladio. Or l'impunité des Sorciers de ce téps là fut cause, qu'ils prindrent vn merueilleux accroissement en ce Royaume, où ils aborderent de tou tes parts, & mesmement d'Italie: entre lesquels estoit vn grand Sorcier Neapolitain, qu'on appelloit le Conservateur, & qui a esté assez cogneu par ses actes: & depuis ont continué, en sorte que le Sorcier Trois-eschelles Manceau ayant eu sa grace, apres le iugemet de mort contre luy donné, à la charge de deferer ses complices, dit qu'il y en auoit plus de cent mil en ce Royaume, peut estre faulsement, & pour amoindrir son impieté ayat si belle compagnie. Quoy qu'il en soit il en defera fort grad nombre: Mais on y donna si bon ordre, que tous où la pluspart reschapperent : Encores qu'ils confessassent des meschancetez si execrables, que l'air en estoit infect. Dequoy Dieu irrité a enuoyé de terribles persecutios, comme il a menacé par sa loy d'exterminer les peuples qui souffriront viure les Sorciers. C'est pour- 2. Leuit. quoy sain & Augustin au liure de la Cité, dit que toutes les sectes, qui cap.20. iamais ont esté, ont decerné peines contre les Sorciers. le n'excepte que les Epicuriens, que Plutarque au liure de Oraculorum defectu, & Origene contre Cellus l'Epicurien, ont refuté, & apres eux, Iamblique, Porphire, Procle Academiques, ont destruict les fondemes de la fecte Epicurienne: combien qu'ils estoiet assez ruinez par les principes de la Metaphisique d'Aristote: où il coclud par necessité qu'il y a autant de cieux, qu'il y a d'intelligences, ou esprits intelligibles pour les mouvoir: lesquelles intelligences il dict estre separces des corps, & que l'Ange se meuue au mouvement de son ciel, comme l'ame de l'homme se meuue au mouuement de l'homme, qui est bien pour mostrer, que la dispute des Anges, & Demons ne se peut traiter Physicalement: Et que ceux là s'abusent bien fort, qui denient qu'il y ayt quelque chose possible, qui soit impossible par nature. Car l'attouche

4.li.4. o ment, le mouvement, le lieu ne peut convenir sinon au corps, 4 & en 6. Quoi-Arift.s. lib 8. cratis. S. in lib. μασίον TWY-

corps parlant en Physicien: Et neantmoins si la verité est rousiours 296 axpo. semblable à soymesmes, il faut confesser que l'attouchemet, le mouuemet, & le lieu couiennent aux esprits, aussi bien come au corps, ce que Aristote a demostré en sa Metaphysique s parlant des Anges, ou 6. in lib. de Intelligences, qui meuuent les cieux: Combien que Plutarque 6 & Damon.So- Apulee 7 disent que Aristote a laissé par escript, ce que routes sois ne se trouue point en ses liures qui nous restér, qui n'est pas la moirié de 7. in lib.de ce qu'il a escript, que les Pythagories s'esmerueilloyet, s'il y auoit ho-Des Socratis me au mode qui n'eust iamais cogneu de Demon. Et de faict, le mefme Aristote cofesse auoir veu vn nomé Thasius, qui auoit incessam-ત્રદ્યો નેલ્થ--ment auec luy vn esprit en figure humaine, que personne ne voyoit que luy, ce qui est ordinaire à tous Sorciers. Et n'a pas long téps que άκθημά- Fráçois Pic Prince de la Miráde a escrit auoir veu deux Prestres Sorciers accopagnez tousiours de deux Demons Hiphialtes en guise de femmes: dont ilz abuserent plus de quarante ans comme ils confes. serent denant que d'estre brussez, ainsi que nous dirons en son lieu. Aussi Aristote au mesme liure escrit qu'él'vne des sept Isles d'Eolus on entendoit vn merneilleux son de tabourins, & cymbales, & risees sans voit personne: chose qui est ordinaire en plusieurs lieux de Septentrion, comme dict Olaus, & au mont Atlas, comme Solin & Pline testifient. Qui sont les assemblees & danses ordinaires des Sorciers, auec les milings esprits, qui ont esté auerees par infiniz procez. Aristote dict d'auantage au mesme liure, qu'il y auoit vne Sorciere en la ville de Tene en Thessalie, laquelle charmoit le Basilicque auec certaines paroles & cercles qu'elle faisoit : ce qui ne peut estre faict par nature, comme nous dirons en son lieu: Ains par la force & puissance des esprits qui ne pourroyent faire les actions estranges qu'on voit à l'œil, s'ilz n'estoyent au lieu où ilz font leurs actions, comme dict Thomas d'Aquin. Aussiseroit-ce chose absurde de doner attouchement, lieu & mouvement aux Anges mouuans les cieux, & separez des cieux, comme rous les Peripatetiques, Academiques, & Stoiques sont d'accord auec les Hebrieux & Arabes, & oster ces proprietez aux esprits, qui sont parmy les elemens. Qui seruira, non pas pour instruire ceux qui croyent vn Dieu, & la pluralité des intelligences, l'vn & l'autre demôstré par Aristote: 9.li.6.Phi- 9 & porté par toute l'escripture Saince. Mais pour conuaincre les cerueaux hebetez: non pas toutesfois pour rendre raison de toutes les actions intellectuelles des Demons, chose qui seroit impossible: Car celuy qui pourroit rendre raison de toutes choses, il seroit semblable à Dieu, qui seul sçait tout. Or tout ainsi qu'il est impossible de cognoistre Dieu, ny le comprendre tel qu'il est, si celuy qui le co-

sic. 0 8. Metaphy.

> gnoistroit en ceste sorte, & qui le pourroit comprendre, n'estoit luy melme

mesme Dieu: D'autant que l'infiny en essence, puissance, grandeur, éternité, sagesse, & bonté ne peut estre compris, que par celuy qui est infiny, & qu'il n'y a rien infiny que Dieu: Aussi faut-il confesser par necessité, qu'il n'y a que Dieu, qui peut rédre raison de toutes choses. Car il faut vne science infinie, qui ne peut estre ny és hommes, ny és Anges, ny en creature du monde. C'est pour quoy Aristote au premier liure de sa Metaphisique, où il traicte des esprits & intelligences, confesse qu'on ne peut cognoistre la verité, pour l'imbecillité de l'esprit humain, qui est bien recognoistre l'ignorance de tous en general, & non pas la siène en particulier: car au mesme liure il dict 2 qu'il ne faut 2.li. 4. 🖝 point chercher deraison, où il n'y a point de raison. Voila ces mots. 116.6.07. Comme Pline en cas pareil dict au liure trente-septiesme, chap. qua- Metaphy. triesme, Non vlla in parteratio, sed volontas natura quarenda. Qui est vne incogruité notable à vn Philosophe de dire qu'il se face quelque chose sans raison, & sans cause, & vne arrogance insupportable, de dire qu'il n'y a point de cause, de ce qu'on voit quad on ne la sçait pas, plus tost que de confesser son ignorance. Or la plus belle louange qu'on peut rendre à Dieu, c'est de confesser sa propre ignorance., & c'est faire iniure à Dieu, de ne recognoistre pas la foiblesse de son cerueau. C'est pourquoy apres tous les discouts de Iob, & de ses amys, où il dispute des faicts de Dieu, lors qu'il pensoit avoir attainct la verité, Dieu luy apparut en vision, & commença à parler en ceste sorte. Qui est cest home ignorant, qui par ses discours sans propos obscurcit les œuures du Souuerain? Puis discourant de la hauteur, grandeur, & mouuement terrible des cieux, de la force des astres, des loix du ciel sur la terre, de la terre fondee sur les eaux, des caux suspendues au millieu du monde, & autres merueilles qu'vn chacun voit, il monstre que route la science humaine est pleine d'ignorance. Plusieurs donnent louange de sçauoir à Aristote comme il est certain qu'il a beaucoup sçeu, & non pas toutesfois la millième partie des choses naturelles. Car tous les Philosophes Hebrieux 4 & Academiques ont mostré qu'il n'a rien veu és choses intelligibles, & des choses naturelles qu'il a ignoré les plus belles: veu qu'il n'a pas sceu seulement le nobre des cieux que l'escripture 4. Rabi S. a remarqué par les dix courtines du Tabernacle, qui est le modele Maymon. de ce mode. Et quad il est dict. Les cieux sont les œuures de tes doigts, lib. 2. Nequi sont en nobre de dix, car tousiours és autres endroits il dir, œuures more. des mains de Dieu: ce que tous les Philosophes & Mathematiciés ont ignoréiusques à ce qu'il a esté demonstré par Iean de Realmonr. Et mesme Aristoten'a pas seulement entendu l'ordre des Planettes, veu qu'il met Venus & Mercure dessus le Soleil, contre ce que Prolomee depuis a demonstré, ny pas vn seul mouvement des astres. Et sans aller si haut, & afin qu'on ne cherche pas en Aristore la verité des Demons

é ii

& choses supernaturelles, on voir q la plus part des choses naturelles 5.10a. Piem luy ont esté incogneues: come la salure de la mer, q le prince de la Miin position. rade, surnomé le phenix de son aage, a attribué à la seule prouidéce de Dieu. Et nearmoins l'origine des fontaines donce par Aristote est encores plus absurde. C'est à sçauoir qu'elles prouienner de putrefaction de l'air és cauernes de la terre, veu les grosses & inepuisables sources, fontaines, & rivieres qui ont cours perpetuel, & que tout l'air du mode corrompu ne sçauroit engédrer en cent ans l'eau qui en sort en vn iour.Les Philosophes Hebrieux, & mesme Salomon ont monstré que elles prouiennent de la mer come les veines du corps humain prénent origine du foye: Et souvent on voit en nature les effects produits cotre toute raison naturelle: comme on voit la neige, qui est vne eau glacee, rechauffer la terre & garétir les bleds de la gelee, & la bruine froide à merueilles rostir & brusser les bleds & bourgeons comme en vn four, & pour ceste cause dict Feste Pompee, pruina s'appelle à perurendo: & la saincte escriture entre les merueilles de Dieu raconte celle cy au Plalme cent dixlept, Qui dat niuem sicut lanam, or pruina sicut cinere spargit, que Buchanam a traduict ainsi : qui niuibus celsos operit seu vellere montes, densas pruinas cineris instar diicit. Et Theodore de Baise.

Qui couure les mons & la plaine, De neige blanche comme laine, Et qui vient la bruine espandre, Tout aussi menu comme cendre.

Mais ils n'ont point touché ce beau miracle. Car bonne partie des laines sont noires, & la bruine ne ressemble en rien aux cendres. Mais on pourroit ainsi rourner.

Qui de neige eschauffe la plaine, Comme d'une robbe de laine, Et de bruine les bourgeons tendres, Rotist comme d'ardentes cendres.

Aussi Albert a monstré l'erreur d'Aristote touchant l'arc au ciel, en ce qu'il dict, qu'il n'aduient point la nuict, chose notoirement faulse, & par consequent aussi la raison d'Aristote, comme à vray dire, il n'y any Rithme ny raison. Car il faudroit par mesme raison, que toutes les nuces sussent de mesme couleur. Ie laisse mille merueilles de nature, dont la cause n'est encores descouverte. C'est pourquoy le Cardinal Cusan, des premiers hommes de son aage, a touché au doigt la varieté, ambiguité, & incertitude de la doctrine d'Aristote, & au parauant luy, le Cardinal Bessarion. Et sur tous le Cardinal d'Alliac, ou d'Ailly, a soustenu & discouru par vives raisons.

fenten. 9.3. sons, qu'il n'y a pas vne seule demonstration necessaire en Aristote, horsmis celle par laquelle il a demonstré qu'il n'y auoit qu'vn Dieu,

& bien peu d'autres qu'il a remarquees. Et quand à la 7 demonstratio 7.lib.1. de de l'eternité du monde d'Aristote, qui a esté le premier, & seul entre calo. 8. in les Philosophes anciens de ceste opinion, elle est pleine d'ignorance lib. 782comme Plutarque 8, Galen 9, les Stoiciens 1, les Academiques, 2 ont pl Tijs cu monstré: & mesmes les Epicuriens is'en sont mocquez, & entre les τω πμαίω Hebrieux le Rabin Maymon, 4 lequel pour son sçauoir excellent, a ψυγορesté surnommé la grande Aigle, a discouru fort doctemer l'impossi- viac. bilité de la demostration d'Aristote, & Philopone en quatorze liures 9. in li. de en Grec, qu'il a fai& contre Procle Academicien, qui meriteroyent placitis brief estre traduicts, touchant ce subject: Et depuis aussi Thomas s' Hippocratis d'Aquin a remarqué l'impossibilité de ceste demostration par autres 1. Plutarargumens, que ie passeray pour ceste heure, l'ayant traicté en autre chus in plu lieu. Et toutesfois & quantes que Aristote s'est trouué en quelque citis Philolieu, duquel il ne pouuoit fortir, il a meslé si bien la fusee, que per- soph. sonne ne peut deuiner ce qu'il a voulu dire, comme on peut voir au 2. Plato in premier chapitre de la Phisique, & au liure de l'Ame, où l'Escot des Timas, & plus subtils Philosophes qui fut oncques, a remarqué la contratie- Philopon. té incompatible des raisons d'Aristote, desquelles les vns ont tiré li. 14. conla corruption d'icelle, comme Dicearque du temps mesmes d'Aristo- tra proclu. te, l'Epicure Atticus, Aphrodiseus, Simon Portius, & Pompona- 3. Lucretius tius. Et au contraire, des mesmes raisons Theophraste, Themiste, & Plutar-Philopone, Simplice, Thomas d'Aquin, le prince de la Mirande ont chus in pla conclud l'immortalité des ames, & les Arabes mesmement. Auerrois citis. a coclud l'unité de l'intellect de la nature humaine des mesmes lieux 4.li.2. Ned'Aristote. En quoy on peut iuger, que Aristote n'a pas veu les beaux more Hanesecrets de nature, ce que les anciens ont bien remarqué, figurant, boquin. au derriere de sa medaille, vne seme qui a la face couverte d'vn voile 5.li.2. dist. nommee Physis, C'est à dire, Nature: signifiant que la beauté de na- 1.9.3. ture luy a esté couverte, & qu'il n'a veu que l'exterieur des vestemes. 6.li. deMe-Aussi dict-on qu'il se precipita en la mer commeProcope o, pour n'a- thodo hist. uoir sceu entedre pourquoy la mer au destroit de Negrepot en vingt cap 6. & quatre heures a sept flux & autat de reflux. Et si les plus beaux tre- o lib.4. sors de nature nous sont cachez, coment pourros nous attaindre aux choses supernaturelles, & intelligibles? C'est pourquoy Heraclite le premier, come escrit Plutarque, & apres luy Theophraste, disoit que les plus belles choses du mode sont ignorees par l'arrogance des homes qui ne veulet rie croire des choses dont l'esprit humain ne peut coprendre la raison: Entre lesquelles on peut mettre les actios estráges des malings esprits, & des Sorciers, qui passent l'esprit humain, & les causes naturelles. Mais tout ainsi qu'à bon droict on reputeroie fol & insense celuy qui voudroit nyer que la Calamite ou l'Aymant, ne donnast pas vne impression à l'aguille pour la tourner vers la bise, pour n'entendre pas la raison: ou qui ne voudroir confesser

é iii

6. Graci que la torpille 6 estat entrce és filets:ne rende les mains puis les bras, vapalio. Latini Tor- & en fin tout le corps des pescheurs endormy & stupide, pour ne pedinem ab sçauoir la raison: Aussi doit on reputer pour fols & insensez, ceux là effectu ap\_ qui voyent les actions estranges des Sorciers, & des esprits, & neantpellat mira moins parce qu'ils ne peuuent comprendre la cause, ou qu'elle est culu natu- impossible par nature, n'en veulent rien croite. Car mesme Aristote? ra vsitatis- se trouuant estonné de plusieurs choses dont il ne sçauroit la cause, dict que celuy qui reuoquera en doute ce qu'on voit, il ne dira pas 7. Arist. in mieux que les autres. Or nous voyons que Orphee, qui a esté enui-Eth. Nico- ron douze cens ans deuant Iesus christ, & apres luy Homere, qui mano po sont les premiers autheurs entre les Payens, ont laissé par escript les พนักปิงเลื Sorcelleries, Necromancies, & charmes qu'on faict à present. On าซี тอ ผีเขต voit en la loy de Dieu, publice plus de deux cens ans deuant Orphee les Sorciers de Pharaon contrefaire les œuures de Dieu. On voit la Φάιθυ. ο Βεαναίρων Sorciere de Saul eu oquer les esprits, les faire parler: Les defences por-Tawitlut tees en la loy de Dieu d'aller aux Deuins, Sorciets, Pithons, où गांना है नव toutes les sortes de Sorcelleries, & divinations sont specifiees pour ทบ mrore lesquelles Dieu declare, qu'il anoit exterminé de la terre les Amorrheans, & Chananeans. Et pour lesquelles Sorcelleries Iehu fist pgi èpã. 2. Exo. c.2. manger aux chiens la Royne Iesabel, apres l'auoir faict precipiter Leuit, 20 et de son chasteau. On voit aussi les peines establies contre les Sor-21. Deut. 18 ciers és loix des douze tables, que les Ambassadeurs des Romains Hier. 27. et auoyét extraites des loix Grecques: on voit encores les plus cruelles 19. 050. ; peines qui soyent en toutes les constitutions des Empereurs Ro-Nahu.z. et mains, estre establies cotre les Sorciers, où ils sont appellez ennemis de nature, ennemis du genre humain, & malefiques 4 pour les meset 2. Paral. chancetez grandes qu'ils font, & les imprecations abhominables e.33. Iesa.3. portees par les loix, qui ne se trouuent en loix quelconques, sinon contre les Sorciers ques la peste cruelle (dict la loy) puisse estein-4. et 8. et 47. Num. dre, & consumer. On voit les histoires Grecques, Latines, anciennes, modernes, de tous les pays, & de tous les peuples, qui ont laissé 23. et 4. par escript les choses que font les Sorciers, & les mesmes essets en Reg. 23. diuers pays, & l'ecstase en l'esprit, & le transport en corps & en ame 3. Toto tit. des Sorciers commis par les malings esprits en pays essongné, de Malefi. & puis r'apportez par les malings esprits en peu d'heure. Ce que C.4. ob ma toutes les Sorcieres confessent d'vn commun consentement, ainsi leficiorum magnitudi. qu'on peut voir és liures des Allemans, Italiens François, & autres ne malefici nations: Ce que Plutarque a laissé par escrit de Aristeus Proconeappellatur, sien, & de Cleomede Astipalian: Herodote d'vn Philosophe Athei-1.3. de Ma\_ ste, Pline d'vnHermo Clazomenien: Philostrate d'Apollonius Thianeus, & toutes les histoires des Romains ont certifié de Romule, 5.l. Nemine lequel deuant toute son aimee sut emporté en l'air: Comme nous codem tir. lisons en noz chroniques o estre aduenu à vn Comte de Mascon: Et Quosferalis pestis absumat. 6. Plut. in vita Rom. O. Hugo Floriacensis. c'est

fest trouué par infiniz procez, que plusieurs faisant come les sorciers & se trouuans transportez en peu d'heure à cent ou deux cens lieues de leur maison, voyant les assemblees des Sorciers, auroyent appellé Dieu en leur ay de. Et aussi tost l'assemblee des malings esprits, & des Sorciers l'eluanouysfoit, & se sont trouuez seuls, & retournez en leur maison à longues iournees. Brief, on voit les procez faicts contre les Sorciers d'Allemaigne, de France, d'Italie, d'Espaigne, en ce que nous auons par escrit 7 & voyons par chacun iour les tesmoignages 7. Sprager infinis, les recollemens, confrontations, conuictions, confessions, in Mallao. esquelles ont persisté susques à la mort ceux qu'on a executez, qui Paulusgril pour la pluspart sont gens du tout ignorans ou vieilles femmes, qui landus, n'auoyent pas veu Plurarque, ny Herodote, ny Philostrate, ny les loix des autres peuples, ny parlé aux Sorciers d'Allemaigne & d'Italie, pour s'accorder si bien en toutes choses, & en tous poincts come elles font. Elles n'auoyent pas veu Sainct Augustin au quinziesme liure de la cité de Dieu, qui dict, qu'il ne faut aucunement doubter ! & qu'il seroit bien impudent, qui voudroit nyer, que les Demons & malings esprits, n'ayét copulation charnelle auec les femmes, que les Grecs pour ceste cause appellent Ephialtes, & Hiphialtes, les Latins, Incubes, Succubes & Sylvans: Les Gaulois, Dusios (c'est le mot duquel vse Sain& Augustin ) les vns en guise d'homme, les autres en guise de femme, laquelle copulation toures les Sorcieres sont d'accord qu'elle se faict, non point en dormant, ains en veillant, qui est pour monstrer que ce n'est point l'oppression de laquelle parlent les medecins, qui demeurent tous d'accord qu'elle n'aduient iamais sinon en dormar. Et qu'il seroit aussi impossible que la mesme chose aduint aux Succubes, come aux Incubes. Encores est-il bie estrage q ces Sorcieres deposent & demeuret d'accord, que les malins esprits se mostrans en forme d'home, ordinairemet sont noirs, & plus hauts que les autres, ou petis come Nains: ainsi que Georges' Agricola des 8. in lib.de premiers hommes de son aage, a laisse par escript. Or les Sorciers spiritibus que nous disons n'auoyent pas veu ce que dict Valere Maxime au subterrapremier liure parlant de Cassius Parmensis, auquel se presenta vn honeis. me haut, & fort noir, & interrogé qui il estoit, il dist, se χαχοδώμωνα esse: C'est à dire, qu'il estoit mauuais Demon. Aussi les Sorcieres n'ont pas veu les histoires de Pline le ieune és epistres de Plurarque, Florus, Appian, & de Tacite, où ilz parlent de Curtius Russus Pro-.. consul d'Afrique, de Dion, & de Brurus, qui eurent semblables visions en veillant, ny l'histoire memorable 6 du Philosophe Atheno- 6. Plin. 2. dore, qui eut mesme vision d'un maling esprit en veillant en forme in Epist. d'homme haut & noir enchesné, qui luy monstra l'endroict où cstoyent cinq corps meurtris, au logis qui demeuroit inhabité à cau- 2. in Calise du maling esprit, comme il est aussi recité en Suetone 2 apres le qula,

3. Plutar- meurtre de l'Empereur Caligula, & en Plutarque s' apres la mort de chus in vi- Damon, & de Remus, apres la mort desquels, les esprits rendoyent taCimonis. les lieux inhabitez, que les Latins appelloyent Remures, & par mutation de Liquide Lemures, à cause de Remus. l'ay dict au commencement, que Ieanne Haruillier auoit cofessé, que le diable s'estoit tousiours apparu à elle en guise d'homme haut & noir. Ie mettray encores ceste histoire qui est aduenuë le second iour de Feurier, mil cinq cens septante & huict: Catherine Darce femme d'yn laboureur demeurat à Cœuures pres de Soissons, estant interrogee par Hunaut Bailly de Cœuures, pourquoy elle auoit coupé la teste à deux ieunes fillettes, l'vne qui estoit sa propre fille, l'autre la fille de sa voisine, respondit, que le Diable s'estant monstré à elle en forme d'homme grand & fort noir, l'auoit incitee à ce faire, luy presentant la serpe de son mary. Elle sut iugee à Compiegne, & depuis executee à mort. Ie deduiray en son lieu la couenance & accord perpetuel d'histoires semblables des peuples diuers, & en diuers siecles rapportees aux actions des Sorcieres, & à leurs confessions. Il ne faut donc pas s'opiniastrer contre la verité, quand on voit les effects, & qu'on ne sçait pas la cause. Caril faut arrester son iugement à ce qui se faict, c'est à dire, on equand l'esprit humain ne peut sçauoir la cause, c'est à dire Sion qui sont les deux moyens de monstrer les choses. Et mesme Platon + quoy qu'il fust grad personnage, & comme il a esté surnommé Diuin: quand il vient à discourir des actions des Sorcieres, qu'il auoit diligemment recherchees, & examinees en l'onzielme liure des loix, dict : que c'est chose difficile à cognoistre, & quand on la ชื่น agior cognoist, il est difficile à persuader, & plusieurs, dict-il, se mocquent 'Aτιχ (ρείν quad on leur dist. que les Sorciers vsent d'images de cire, qu'ils mettent aux sepulchres, & aux carrefours, & enterrent soubz les portes, नार में हुन & qui par charmes, enchantemens, &liaisons font choses esmerueillables. Nos Sorcieres n'ont pas esté en Grece, ny leu Platon, pour faiинели и re des images de cire, par le moyen desquelles, & des coniurations qu'elles font, elles tuent les personnes à l'ayde de Sathan, comme il s'est verifié par infinis procés, ainsi que nous dirons, & mesme le procés des Sorcieres d'Alençon pour faire mourir leurs ennemis: & le procés d'Enguerrand de Marigny estoit principalement fondé sur les images de cire coniurces, par le moyen desquelles, il estoit accusé d'auoir voulu tuet le Roy. Comme il est encores nouuellement aduenu d'vn Prebstre Sorcier d'Angleterre, & Curé d'vn village, qui s'appelle Istincton, demye lieuë pres de Lodres, qui a esté trouué saiss au moys de Septembre, mil cinq cens septante & huict, de trois images de cire coniurees, pour faire mourir la Royne d'Angleterre, & deux autres proches de sa personne. Vray est quand l'aduis est venu d'Angleterre, le faice n'estoit pas encores bien aueré. Or combié que

Platon

4. Verba Platonis lib.12.de legibus. ίδοσίπε μήματα πεπλασμένα είτ' '<del>Ω</del> Ωύραις έίτ' ें जिले स्वृह्ण ઈ શક દાં જે '676i µvnμασι 20réay vide

CREETA.

Platon ne sceut aucunement la cause de telles choses, si est-ce qu'il a tenu celà pour certain & indubitable, & aux loix de sa republique il a establi peine de mort contre les Sorciers, qui feront mourir homes on bestes par magie, lequel homicide il a tres-bien distingué des autres homicides sans magie: Comme en cas pareil Philon Hebricu auliure περί γε αναφερομένων εν είδει νόμων. Les ignorans pensent qu'il est impossible: Les Atheistes, & ceux qui contresont les sçauans, ne veulent pas confesser ce qu'ils voyent, ne scachans dire la cause, afin de ne sembler ignorans. Les Sorciers s'en mocquent pour deux raisons, l'vne pour oster l'opinion qu'ils soyent du nombre: l'autre pour establir par ce moyen le regne de Sathan: Les fols & curieux en veulent faire l'essay: comme il aduint en Italie en la ville de Come n'a pas log temps, ainsi que recite Syluestre Prieras, que l'Official & l'Inquisiteur de la Foy ayant grad nombre de Sorcieres que ils tenoyent en prison, & qui ne pouuoyent croire les choses estranges qu'elles disoyent, ils en voulurent faire la preuue, & se firent mener par l'vne des Sorcieres, & se tenans vn peu à l'escart ils virent toures les abhominations, hommages au Diable, danses, copulatios, & en fin le Diable qui faisoit semblant ne les auoir pas veuz, les battit tant, qu'ils en moururent quinze iours apres. Les autres ont renoncé à Dieu, & se sont vouez à Sathan pour faire l'experience. Mais il leur aduient comme aux bestes, qui entrent en la cauerne du Lyon, qui ne retournent iamais. Or les homes, qui ont la craincte de Dieu, apres auoir veu les histoires des Sorciers, & contemplé les merueilles de Dieu en tout ce monde, & leu diligemment sa loy, & les histoires sacrees, ne reuoquet point en doute les choses qui semblent incroyables au sens humain, faisant iugement, que si plusieurs choses naturelles sont incroyables, & quelques vnes incomprehésibles, à plus forte raison la puissance des intelligéces supernaturelles, & les actions des esprits est incomprehensible. Or nous voyons des choles en nature estranges, neatmoins qui se font ordinairement, come d'enuironner la terre & la mer, ce que font noz marchas, & courir la poste piedz contremont, qui a semblé ridicule à Lactance, & à S. Augustin, lesquels ont nyé qu'il y eust des Antipodes, chose toutesfois aussi certaine, & aussi bien demonstree que la clarté du Soleil, & ceux qui disoyent qu'il est impossible que l'esprit malin transportel'homme à cent ou deux cens lieues de sa maison, n'ont pas consideré, que tous les cieux & tous ces grands corps celestes sont leur mouuement en vingt & quatre heures, c'est à dire, deux cens quarante & cinq millions, sept cens nonante & vn mil, quatre cens quarante lieues à deux mille pas la lieue, comme ie demonstreray au dernier chapitre.S'ils disent qu'on void celà par chacun iour, & qu'il faut l'arrester au sens, ils confesseront doncques qu'il faut croi-

puis que nous ne pouuons pas mesimes comprendre les merueilles de nature que nous voyons assiduellement deuat noz yeux, attendu mesmement que les Philosophes ne sont pas d'accord en quoy gist la marque de verité qu'ilz appellent κριτήριον της αληθείας. Les Philosophes Dogmatiques mettét la reigle, pour cognoistre le vray du faux aux cinq cens rapportez à la raison: Platon & Democrite reiectet les sens, &disent que l'intellect est seul inge de la verité. Theophraste mettoit entre les sens & l'intellect, le sens commun qu'il appelloit 70 crapyis. Mais les Sceptiques voyas qu'il n'entre rien en l'ame raisonnable, qui n'ait premieremet esté perçeu par le sens, & q les sens nous abusent, ilz ont tenu qu'on ne peut rien sçauoir. Car ilz disoyent, que si la maxime d'Aristote empruntee de Platon, que l'ame intellectuelle est comme la carte blanche propre à iecter les peinctures, & qu'il n'y a rien en l'ame qui n'ayt premierement esté au sens, est veritable, qu'il est impossible de rien sçauoir. D'autant que le sens, qui est le plus clair, & le plus agu de rous les sens, est la veuë, & neatmoins que les yeux sont faux tesmoins, comme disoit le bon Heraclite<sup>2</sup>, nous monstrant le Soleil d'vn ou deux piedz de gradeur, qui est cent & soixante 3 & six sois plus grand que la terre, & font voir en l'eau les choses beaucoup plus grandes qu'elles ne sont, & les bastons tortus qui sont droicts: Et quant aux autres sens qu'ilz sont rous differens aux ieunes & aux vieux, encores qu'ilz soyét bien sains. Car l'vn trouue chaud, ce que l'autre troune froid: Et vne mesme personne en diuers temps rend diuers iugemens de mesmes cheses appliquees aux sens, come il est tout notoire. Le premier qui fist ceste ouverture sut Socrate, qui dist qu'il ne sçauoit qu'vne chose, qui estoit qu'il ne sçauoit rien : Et depuis ceste secte print accroissement par le moyen d'Arcesilas chef de l'Academie, & fut suiny d'Aristo, Pirrho, Herile, & de nostre memoire par le Cardinal Cusa, aux liures qu'il a fait de la Docte ignorace. Et tout ainsi que les premiers l'appelloyent par honeur Dogmatiques, c'est à dire Docteurs, les secods l'appelloyet Sceptiques, ou Ephectiques, c'est à dire Douteurs: lesquelz mesmes ne vouloyent pas confesser qu'ilz ne sceussent rié: (come Socrate auoit confessé) car en confessant qu'ilz sçauoyet tresbienqu'ilz ne sçanoyent rien, ilz confessoyét qu'on pouvoit sçauoir quelque chose. Tellement que si on leur demadoit, s'ilz sçauoiet que le feu fust chaud, ou que le Soleil fust clair, ilz respondoyent qu'il y falloit penser: Come Socrate qui disoit qu'il ne sçauoit s'il estoit home ou beste. Et de faict Polyenus le, plus grad Mathematicien de son ange, ayant ouy les Sophisteries de l'Epicure, sur ce poinct confessa que toute la Geometrie estoit faulse, laquelle toutesfois on iuge la

plus veritable de toutes, & qui moins despend des sens, lesquels sens

1. το πίνα κίδιον λευκόν. 2. χακοί μάρτιρες ἀνθρώ ποισιν, οφθαλμοί. 3. Ptolomus in Ilmageftib. li.ς.

Aristote a mis , pour seul fondement de toutes sciences, & ausquelz 4.in poste. il dict qu'il faut l'arrester, & par vn recueil des individuz particu- rioribus liers, composer les maximes vniuerselles, pour avoir les scieces, & la Analytiverité qu'on cherche. Or s'il falloit adiouster foy aux sens tant seule- ais, o lib. met, la reigle d'Aristote demeureroit faulse: car tous les hommes du 4. 6 6, et monde, & les plus clair-voyans confesseront que le Soleil est plus 7. Metagrand, & les choses qu'on void en l'eau plus petites qu'elles n'appa- physica. roissent: Et qu'il est faux que le baston soit rompu en l'eau, lequel apparoist telà chacun. Aussi l'opinion de Platon & de Democrite faulle, qui ne s'arrestent qu'à l'intellect pour iuger la verité: Car il est im-Didenst possible que l'homme aueugle puisse iuger des couleurs, ny le sourd des accordz. Il faut donc s'arrester à l'opinion de Theophraste, qui a recours au sens commun, qui est moyen entre les sens & l'intellect, & rapporterà la raison comme à la pierre de touche, ce qu'on aura veu, ouy, gousté, & senty. Et d'autant plus qu'il y a des choses si hautes, & si difficiles à comprendre, qu'il n'y a que peu d'hommes qui en soyent capables: en ce cas il faut croire chacun en sa science: Tellement que si tout le monde tenoit pour asseuré, que le Soleil & la Lune sont esgaux, comme il semble quand ilz sont opposites au Leuant, & au couchant: Si est-ce qu'il faudra tousiours se r'apporter aux sages, & expers en la science, qui ont demonstré que le Soleil est plus grand que la terre cent soixante & six fois, & trois huictiesmes d'auantage, & plus grand que la Lune, six mil cinq cens qua- 2. l. 7. de rante & cinq fois, & sept huictiesmes d'auantage, tout ainsi que les states ho-Iurisconsultes se rapportent aux Medecins en ce qui touche leur minu. l. 2. sciece, & ne veulet rie determiner. Or les secrets des Sorciers ne sont de suis co pas si couverts, que depuis trois mil ans on ne les ayt descouverts par legitimis rout le monde. Premieremet la loy de Dieu, qui ne peut mentir, les a ff. Auth. declarez, & specifiez par le menu, & menassé d'exterminer les peu- de restit. ples qui ne feroyent spunition des Sorciers. Il faut donc l'arrester fideicom. là, & ne faut pas disputer contre Dieu des choses que nous igno- & ea que rons. Et neantmoins les Grecz, & les Romains, & autres peuples parit xi. auant que d'auoir ouy parler de la loy de Dieu, auoyét en mesme ab-mense l. homination les Sorciers, & leurs actions, & les punissoyent à mort, Aediles comme nous dirons en son lieu. Bref, toutes les sectes du monde, aiunt de dict Sainct Augustin, ont decerné peines contre les Sorciers. Et s'il Aedilitio faut parler aux expers pour en sçauoir la verité, y en a il de plus ex-edicto l. 1. pers que les Sorciers mesmes, lesquelz depuis trois mil ans ont rap- de ventre porté leurs actions, leurs sacrifices, leurs danses, leurs transports inspiciedo. la nuict, leurs homicides, charmes, liaisons, & Sorcelleries, qu'ilz 3. Leuitici. ont confessé & persisté insques à la mort? On voit en celà que tous 20,4. lib ceux qu'on a brussé en Italie, en Allemaigne, & en France l'accordet 13. decinide poinct en poinct: Or si le commun cosentemet de la loy de Dieu, tate pei.

des loix humaines de tous les peuples, des iugemens, conuictions confessions, recolemens, confrontations, executions: si le commun consentement des Sages ne suffist, quelle preuue demaderoit on plus grande? quand Aristote veut monstrer que le feu est chaud: c'est dict il, qu'il semble tel aux Indois, aux Gaulois, aux Scites, & aux Mores. Quand aux argumens qu'on peut faire au contraire, i'espere qu'vn chacun en sera satisfaict par cy apres: Ce pendant nous laisserons ces maistres doubteurs, qui doubtent si le Soleil est clair, si la glace est froide, si le feu est chaud, & quand on leur demande s'ilz sçauent bien comme ilz l'appellent, ilz respondent qu'il faut y aduiser. Or il n'y a pas gueres moins d'impieté de reuoquer en doubte, s'il est possible qu'il y ayt des Sorciers, que reuocquer en doubte sil y a vn Dieu, celuy qui par sa loy a certifié l'vn, a aussi certifié l'autre. Mais le comble de rous erreurs est prouenu de ce que les vns qui ont nyé la puisfance des esprits, & les actions des Sorciers, ont voulu disputer Physicalemet des choses supernaturelles ou Metaphysiques, qui est vne incongruité notable. Car chacune science a ses principes & fondemens, qui sont diuers les vns des autres: le Phisicien tier que les atomes sot corps indiuisibles, qui est vn erreur intolerable entre les Mathematiciens, qui tiennent, & demonstrent que le moindre corps du monde est divisible en corps infiniz, le Phisicien demostre, 2 qu'il n'y a rie infini, & le Metaphysicien tiét que la premiere cause est infinie: Le Phylicien mesure le temps passé & futur par le nobre du mouuement: le Metaphysicien prend l'eternité sans nobre, ny téps, ny mouuement: Le Physicien demostre ; qu'il n'y a rien en lieu du mode qui ne soit corps, & que rien ne peut souffrir mouvemet que le corps,& qu'il n'y a touchemet que de corps à corps: le Metaphysicien demostre qu'il y a des esprits & Anges qui meuuet les cieux, & accidentaκής ακρο. lement souffrent mouvement au mouvement de leurs cieux comme Aristotes confesse, & par consequent que les esprits ne sont pas par tout en mesme temps. Ains que par necessité ilz sont au lieu où leur action se faict paroistre : le Physicien demonstre que la forme natuτω relle n'est point deuant le subject, ny hors de la matiere, & se perd du πάφυσικ. tout par corruption : Ce que Aristote dict generallement de toutes formes naturelles: Mais il demonstre que les formes Metaphysiques demeurer separees sans souffrir aucune corruption ny changemet, & qui plus est le mesme autheur en sa Metaphysique 4 dit que la forme de l'home qui est l'intellect, vient de dehors vsant du mot 2 θύραθεν 2 Aib. 2. de Emeries & demeure apres la corruption du corps, d'auantage tous les Physiciens tienment pour vn principe indubitable, que deux formes ne peuvent estre en vn subiet, ains que tousiouis l'vne chasse l'autre, & qu'il n'y a iamais de transport ou commigration de formes d'vn corps en l'autre, & neantmoins on void à l'œil, que les De-

2. lib. 2. φυσικ.

3.lib.4. et 6. QUOI -

4.lib.12. generat. animal. lib. 12. Metaphysic.

mons, & malins esprits que le: Peripateticiens appellent formes separees, se mettent dedans le co ps des hommes & des bestes, parlant dedans leur corps la bouche de l'hôme close, ou la langue tiree hors iusques aux Larynges, & parlent diuers langages incogneuz à celuy qui est possedé de l'espris: & qui plus est, ilz parlet tantost dedans le ventre, tantost par les parties honteuses, que les anciens pour ceste cause appelloyet έγρασρομύθοις, & εγρασριμαντεις, & είνκλέας, & si on veut dire comme les Academicies, que les Demons ont corps, il sera encores plus estrange, & contre les principes de nature, qui ne soussrét pas que un corps penetre l'autre: & toutesfois celà l'est veu de toute antiquité, & se void ordinairement en plusieurs personnes assiegees des esprits. C'est pourquoy Aristote dict, que les anciens n'ont pas voulu messer la dispute de la Physique auec les sciences Metaphysiques: mettant les Mathematiques entre les deux, pour faire entendre qu'il ne faut pas apporter les raisons naturelles au jugement des Sorciers, & des actions qu'ils ont auec les Demons & malins esprits. Et afin que le suger, qui est de soy difficile & obscur soit mieux entendu, i'ay diuisé l'œuure en quatre parties. Au premier liure l'ay parlé de la nature des espritz, & de l'association des espritz auec les hommes, & des moyens diuins pour sçauoir les choses occultes: puis des moyens naturelz pour paruenir à mesme fin. Au second liure, i'ay le plus sommairement qu'il a esté possible, touché les artz & moyens illicites des Sorciers, sans toutesfois que personne puisse tirer aucune occasion d'en faire mal son profit: ains seulement pour monstrer les pieges & filetz desquelz on se doit garder, & soulager les Iuges qui n'ont pas loisir de rechercher telles choses: & lesquelz neantmoins desirent estre instruitz pour asseoir iugement. Au troisiesme liure l'ay parlé des moyens licites & illicites pour preuenir ou chasser les sortileges. Au quatriesme liure de l'inquisition & forme de proceder contre les Sorciers, & des preunes requiles pour les peines contre eux ordonnees. A la fin i'ay mis la refutation de lea VVier, & la solution des argumés qu'on peut faire en ce traicté, rapportat tous mes discours aux reigles & maximes des anciens Theologiens, & à la determination faicte par la faculté de Theologie de Paris le xix.iour de Septembre M. c c c x c v 1 1 1, que i'ay faict adiouster pour y auoir recours.

#### DETERMINATIO PARISIIS FACTA

PER ALMAM FACVLTATEM THEOLOGICAM.
Anno Domini M. CCCXVIII. Super quibusdam
Superstitionabus nouiter exortis.

#### PRAEFATIO.

N I VERSIS ortodoxæ fidei zelatoribus Cancellarius ecclesiæ Parisiensis & facultas Theologiæ in alma vniuersitate Parisien. matre nostra cum integro diuini cultus honore spem habere in domino: ac in vanitates & insanias falsas non respicere. Exantiquis latebris emergens nouiter errorum sæda colluuio recogitare comonuit: quòd plerumque veritas catholica apud studiosos in sacris literis apertissima est: quæ ceteros latet, nimirum cum hoc proprium habeat omnis ars manise-

stam esse exercitatis in ea, sic vt ex eis cosurgat illa maxima, Cuilibet in sua arte perito credendum est. Hinc est orationum illud quod Hieronymus ad Paulinu scribes assumit. Quod medicoru est, promittant medicutractent fabrilia fabri. Accedit ad hæc in facris literis aliud speciale quod nec experientia & sensu constantalizartes, nec possunt ab oculis circumuolutis nube vitiorum facile deprehendi. Excæcauit enim eos malitia zorū. Air fiquidem Apostolus quòd propter auaritia multi errauerunt à fide: propterea non irrationabiliter idoloru feruitus ab eode nominatur: alij propter ingratitudine qui cum cognouissent Deū; non ficut Deŭ glorificauerunt in omné idololatriæ impietaté (ficut idé commemorat) corruerut Porro Salomone ad idola, Didonem ad magicas artes pertraxit dira cupido. Alios postremò misera rimidiras rota ex crastino pedens in obscruationes superstitiosissimas impiasque depulit: quemadmodu apud Lucanu : de filio Pompeij Magni, & apud historicos de plurimis norum est. Ira fit vt recedens peccator à Deo declinet in vanitates & insanias falsas, & ad eum qui pater est mendacij randem, impudenter palámque apostarando se conuertat. Sic Saul à Domino derelictus Phyronissam cui prius aduersabatur, consuluit: sic Ochozias Deo Israel spræto misit ad consulendum Deum Acharon. Sic denique cos omnes qui fide vel opere absque Deo vero sunt, ve à Deo falso ludificentur necesse est. Hanc igitur nefariam pestiferam mortiferamque insaniaru falsarum cu suis hæresibus abominationem plus solito nostra ærate cernentes inualuisse, ne forfan Christianissimum regnum quod olim monstro caruit & Deo protegente carebit, inficere valeat tam horrendæ impietatis &'perniciosissimæ contagionis monstrum: Cupientes totis conaribus obuiare memores insuper nostræ profesfessionis: proque legis zelo succensi paucos ad hanc rem articulos damnationis cauterio (ne deinceps fallant incogniti notare decreuimus: rememorantes inter cætera innumera dictum illud fapientissimi doctoris Augustini de superstitiosis observationibus. Quod qui talibus creduntaurad corum domum cuntes aut suis domibus introducunt aut interrogant, sciant se fidem Christianam & baptismum præuaricasse, & paganum & apostatam, id est, retro abeuntem & Dei inimicum & iram Dei grauiter incurrisse, nisi Ecclesiastica poenitentia emendarus Deo reconcilietur. Hæcille. Neque ramen intensio nostra est in aliquo derogare quibuscunque licitis & veris traditionibus, scientiis & artibus: sed insanos errores atque sacrilegos insipientium & serales ritus pro quanto sidem orthodoxam & religionem Christianam lædunt, contaminant, inficiunt, radicitus quantum fas nobis est extirpare satagimus: & honorem suum sincerum relinquere veritati.

Estautem

ST AVTEM primus articulus quòd per artes magicas & maleficia & inuocationes nefarias quærere familiaritates & amicitias & auxilia dæmonum non sit idololatria. Error. Quoniam dæmon aduersarius pertinax & implacabilis Dei & hominis iudicatur: nec est honoris vel domini cuiuscunque divini verè seu participatiuè vel

aptitudinaliter susceptiuus vt aliæ creaturæ rationales non damnatæ: nec in signo ad placitum instituto, vt sunt imagines & templa Deus in ipsis adoratur.

Secundus articulus, quòd dare, vel offerre, vel promittere dæmonibus qualemcunque rem ve adimpleant desiderium hominis, aut in honorem eorum aliquid · osculari vel postare non sit idololatria. Error.

Tertius, quod inire pactu cum dæmonibus tacitum vel expressum non sit idololatria vel species idololatria vel apostasia. Error. Et intendimus esse pactum implicitum in omni observatione superstitiosa, cuius esfectus non debet à Deo

vel natura rationabiliter expectari.

Quartus, quod conari per artes magicas dæmones in lapidibus, annulis, speculis aut imaginibus nomine eorum consecratis, vel potius execratis includere

cogere & arctare vel eas velle viuificare, non sit idololatria. Error.

Quintus, quod licitum est vti magicis artibus, vel aliis quibuscunque superstitionibus à Deo & Ecclesia prohibitis pro quocunque bono sine. Error: quia secundum Apostolum non sunt facienda mala vt bona eueniant.

Sextus, quod licitum sit aut etiam permittendum malesicia malesiciis repelle-

re. Error.

Septimus, quod aliquis cum aliquo possit dispensare in quocunque casu, vt talibus licite vtatur. Error.

O Cauus, quod arres magicæ & similes superstitiones & earum observationes fint ab Ecclesia irrationabiliter prohibitæ. Error.

Nonus, quod Deus per artes magicas & maleficia inducatur compellere dæ-

mones suis inuocationibus obedire. Error.

Decimus, quod thurificationes & suffumigationes quæ siunt in talium artium & maleficiorum exercitio sint ad honorem Dei & ei placeant. Error & blasphemia, quoniam Deus alias non puniret vel prohiberet.

Vndecimus, quod talibus & taliter vti non est sacrificare seu immolare dæmo-

nibus & ex consequenti damnabiliter idololatrare. Error.

Duodecimus, quod verba san cta & orationes quæda deuotæ & ieiunia & balneationes & continentia corporalis in pueris & aliis, & missarum celebratio, & alia opera de genere bonorum quæ fiunt pro exercendo huiusmodi artes excusent cas à malo & non potitis accusent. Error: nam per talia sacræres immo ipse Deus in Eucharistia damonibus tentatur immolari, & hac procurat damon, vel quia vult in hoc honorari similis altissimo, velad fraudes suas occultandas, vel vt simplices illaqueet facilius, & damnabilius perdat.

Decimustertius, quod sancti prophetæ & alij sancti per tales artes habuerunt suas prophetias, & miracula fecerunt aut demones expulerunt. Error & blasphe-

Decimusquartus, quod Deus per se immediate vel per bonos angelos talia maleficia sanctis hominibus reuelauerit. Error & blasphemia.

Decimusquintus quod possibile est per tales artes cogere liberum hominis arbitrium ad voluntatem seu desiderium alterius. Error: & hoc conari facere est impium & nepharium.

Decimustextus,quod ideo artes præfatæ bonæ sunt & à Deo,& quod eas licee observare: quia per eas quandoque velsape euenit sicut vientes eis quarunt vel prædicunt, quia bonum quandoque prouenit ex eis. Error.

Decimusseptimus, quod per tales artes dæmones veraciter coguntur & compelluntur, & non potius ita le cogi fingunt ad seducendos homines. Error.

Decimusoctauus, quod per tales artes & ritus impios, per sortilegia, per carmina

& inuocationes dæmonum, per quasdam insultationes & aliamaleficia nullus vaquam effectus ministerio dæmonum subsequatur. Error. Nam talia quandoque permittit Deus contingere: patuit in magis Pharaonis & alibi pluties: vel quia vtentes, seu consulentes propter malam sidem & alia peccata nephanda dati sunt in reprobum sensum, & demerentur sicilludi.

Decimusnonus, quod boni Angeli includătur in lapidibus & consecrent imagines vel vestimenta aut alia saciant que in istis artibus continentur. Error, &

blasphemia.

Vicesimus, quod sanguis vpupæ vel hædi vel alterius animalis, vel pergamenum virgineum vel corium leonis & similia habeant essicaciam ad cogendos

vel repellendos dæmones ministerio huiusmodi artium. Error,

Vicesimus primus, quod imagines de ære plumbo vel auro, de cera alba vel rubea vel alia materia baptizatæ exorcizatæ & consecratæ seu potius execratæ secundum prædictas artes & sub certis diebus habent virtutes mirabiles, quæ in libris talium artium recitantur. Error in side & philosophia naturali, & astronomia vera.

Vicesimusseundus, quod vti talibus & sidem dare non sit idololatria & insi-

delitas. Error.

Vicesimustertius, quod aliqui dæmones boni sunt, alij omnia scientes, alij nec saluati nec damnati. Error.

Vicesimusquartus, quod suffumigationes que fiunt in huiusmodi operationibus conuertuntur in spiritus, aut quod sint debitæeis. Error.

Vicesimusquintus, quod vnus dæmon sie rex Orientis & præsertim suo merito & alius Occidentis, alius Septentrionis, alius Meridiei. Error.

Vicesimusfextus, quod intelligentia motrix cœli influit in animam rationa-

lem sicut corpus cœli influit in corpus humanum. Error.

Vicesimusseprimus, quod cogitationes nostræ intellectuales & volitiones no. stræ interiores immediatæ causantur à cœlo & quod per aliquam traditionem magicam tales possint sciri, & quod per illam de eis certitudinaliter iudicare sit licitum. Error.

Vicesimusoctauus articulus, quod per quascunque artes magicas possimus

deuenire ad visionem diuinæ essentiæ vel sanctorum spirituum. Error.

Acta sunt hæc & post maturam crebrámque inter nos & deputatos nostros examinatione, conclusa in nostra congregatione generali Parissis apud sanctum Maturinu de mane super hoc specialiter celebrata. Anno Domini M. eccesviii. die 19. mesis Septembris, In cuius rei testimonium sigillum dictæ facultatis præfentibus litteris duximus anteponendum.

Originale huius determinationis est sillatum magno sigillo facultatis Theologicæ Parissis.

TABLE



## SOMMAIRE

#### CHAPITRES.

#### LIVRE PREMIER.

CHAP. I.

A definition du Sorcier.

CHAP. 11.

De l'association des Esprits auec les hommes.

CHAP. III.

La difference d'entre les bons (t) malings Esprits.

CHAP. IIII. De la Prophetie & autres moyens diuins pour sçauoir les choses occultes.

CHAP. V.

Des moyens naturels & humains , pour ctust at war grant scanoir les choses occultes.

CHAP. VI.

Des moyens illicites pour paruenir à chole qu'on pretend.

Description:

CHAP. VII. De la Teratoscopie, Aruspicine, Orneoest estans d'al calles mantie, Hieroscopie, & autres semblables.

## out our surprise SECOND. BILLYRE SECOND.

CHAP. I.

De la Magie en general.

CHAPIII

Des inuocations tacites des malings Esprits.

Des inuocations expresses des malings Es-CHAP. 111.

prits.

## EXTRAICT DV PRIVILEGE

DV ROY.

white it is in the

An lettres patentes du Roy nostre Sire donnees à Paris du vingr-cinquiesme iour de Feurier 1580. signees Thielement, & scellees du grand seau de cire iaune, & au dessus par le Roy, Maistre Claude Perrot, & de Thou, Maistres des Requestes ordinaires de l'hostel present. Il est permis à Iacques du Puys, marchand Libraire, Iuté de l'Vniuersité de Paris, d'Imprimer ou faire imprimer vn liure intitulé, là Demonomanie des Sorciers: Et dessences à tous autres Libraires & Imprimeurs, d'imprimer ou faire imprimer les dicts liures pendant le temps & terme de dix ans, comme plus à plein appert, & est declaré es dictes lettres.



# LADEFINITION

DV SORCIER.

# CHAPITRE TREMIER.

ORCIER est celuy qui par moyens

Diaboliques sciemment s'efforce de 😰 paruenir à quelque chose. l'ay posé ceste definition qui est necessaire non seulement pour entendre ce traicté, ains aussi pour les iugemens qu'il faut rendre contre les Sorciers, ce qui a esté obmis iusques icy de tous ceux qui ont escript des Sorciers, & neantmoins c'est le fondement sur lequel il faut bastir ce traicté. Deduisons donc par le menu nostre definition, Premierement i'ay mis le mot, Sciemment: puisqu'il est ainsi que l'erreur ne peut emporter aucun consentement, comme dit la loy !: tellement que le malade !!.! nihil co qui vse de bonne foy d'vne recepte Diabolique à luy seg. l. si stu baillée par le Sorcier, qu'il pensoit estre homme de prum, de bien, n'est point Sorcier, car il a iuste cause d'ignoran-adu't. ff.l. ce: Mais non pas si le Sorcier luy declare, ou s'il inuo-de panis ff. que les malins esprits en sa presence, comme il se faict quelquesfois: Ce que i'ay mis sculement pour exeple,

& qui sera plus amplemet declare dy apres en son lieu.

Mais il faut sçauoir quelz sont les moyens Diaboliques. Le mot de Diable signisie en Grec Calomo ala-niateur°, parce qu'il espie toussours les actions des βολος πo gens vertueux, comme il se void en l'escripture' Alge Ban laincte, & les calomnie deuant Dieu: Et les moyens 1. 10. ca. 1. Diaboliques sont les superstitions, & impietez controuuees, & enseignees par Sathan à ses seruiteurs pour ruiner en perdition le genre humain. Et pour ceste cause les Hebrieux l'ont appellé Sathan, c'est 2.l.s.spien. à dire l'ennemy, comme dit Salomon? que Dieu elessstice a creé l'homme à son image, pour estre immortel, 17. Ge-mais que par l'enuie de Sathan la mort est entree au nesis cap. ... monde, ce qui est aussi recité en plusieurs lieux de l'escripture saincte. Enquoy il presuppose non sculement qu'il y a vn ennemy du genre humain, ains aussi qu'il a esté creé des le commencement, comme il est 3. Iob. 40. dict en Iob3. et non seulement la saincte escripture, ains aussi tous les Academiciens, Peripateticiens? Stoiciens, & Arabes demeuret d'accord de l'existence des esprits: tellement que le reuoquer en doubte (comme font les Atheistes Epicuriens) ce seroit nier les principes de toute la Metaphysique, & l'existence de Dieu, qui est demonstrée par Aristote : & le mou-4. li. Phy-sic. Meta- uement des corps celestes qu'il attribue aux Esprits & Intelligences, car le mot d'esprit s'entend des Anges, physic. & Dæmons. Et combien que Platon, Plutarque, Porphyre, Iamblique, Plotin tiennent qu'il y a de bons & mauuais Dæmons : si est-ce que les Chre-5. Aug.in stiens prennent tousiours' le mot de Dæmons pour 42 et 1.8. malings esprits: Et mesmes la determination resolue en la

en la Sorbone le x 1 x. Septébre 1378. codane come he- de Civitat. retiques ceux qui tiennent qu'il y a de bons Dæmos, Deicap. 22. suyuant l'aduis des ancies Docteurs, tout ainsi que les rarelig.c. esprits Angeliques sont tousiours estimez bos, qui est 13. Elib. vne resolution tresbonne, & necessaire pour trancher nichaus. c. l'excuse, & impieté de ceux qui appellent, & inuoquet 33. Conles Diables soubs le voile de bons Dæmons. Et quant tra Pelagito à l'origine des Dæmons c'est chose bien fort difficile pour l'asseurer, & de faict Platon quand il en parle au Timee, il dit ainsi: τε δετων δαιμόνων είπεινκοιγνω ναι την γένεσιν μείζονη καθ ήμας πε έον δε τοίς είρηno ou ¿ u weso das v. c'est à dire, que le discours, & origine des Dæmons passe nostre entendement, & qu'il faut s'arrester à ce que les anciens en auoient dit. Aussi pouuons nous suyure l'opinion des anciens, qui tiennent que Dieu crea tous les esprits en grace, & sans peché, & que les vns se voulurent esseuer contre luy, qui furent precipitez. Et rapportent à ce propos la cheute du Dragon attirant auec luy grand nombre d'estoilles figuré en l'Apocalypse par le Prince 6. 12.12. des Dæmons, & ses sugets: ce que les anciens Payens ont rapportéà la Gygantomachie: Et mesmes Pherecides est de cest aduis, appellant le Dragon Ophionaum, chef des Anges rebelles, & Trismegiste in Poimandro, & le dire d'empedocle, qui appelle les Dæmons tombez du ciel ερανοπετείς. Sainct Augustin est de cest aduis aussi au liure v 1 11. chapitre x x 11. de la Cité: laquelle opinion pour son antiquité, & pour l'auctorité de ceux qui l'ont tenuë, est receue des Chrestiens. Et neantmoins il semble que

Dieu a crcé ce grand Sathan au commencement du monde, que l'escripture appelle Behemoth, & Leuiathan: car l'escripture saincte dict, Isprima rerum origi-7. Iob.cap. ne à Deo conditus 7 est: Et pour monstrer qu'il n'a pas

40.et 41. 8.cap.54.

esté creé en grace, on allegue le lieu de Iesaye , où Dieu parle ainsi: l'ay faiet & formé Sathan pour & affin de perdre, gaster, & destruire: Et pour ceste cause souvent il s'appelle Asmodaus, du mot mu, qui signifie ruiner: comme Dieu parlant au peuple Hebrieu de la vengeance, qu'il deuoit prendre de tous les premiers nés d'hommes & bestes en tout le Royaume d'Ægypte, Ie ne permettray pas, dit-il, que le Destructeur entre en vos maisons? Orphee l'appelle

aussi le Psalme où il est dict: Ce grand Leuiathan que tu as formé pour trionser de luy: Et ce qui est dict en Exode, ie t'ay fait ô Pharaon, pour monstrer ma puissance en toy: ce qui s'entend (outre l'histoire literale) de Sathan, comme il dit en Ezechiel: Me voicy ton ennemy ô Pharaon grand Leuiathan, Dragon couché au milieu de tes sleuues, qui as dit: Le sleuue est à moy, & ie me suis faict &c. Iete feray la pasture des oyseaux du ciel. Les Interpretes sont d'accord que Leuiathan, Pharaon & Behemoth signifie ce grand Ennemy du genre humain, & que le Royaume d'Ægypte signisse la chair, & la cupidité, & entendoit par le fleuue, le torrent de la nature fluide, qui va tousiours coulant en corruption, qui est propre au destructeur, cotraire à Dieu Createur de toutes cho-

ses.

ses. Car tout ainsi que le Createur, Pere & Generateur est necessaire pour la creatio & generation, aussi est le corrupteur à la corruption successiue en ce monde elementaire: comme aussi au xxx. chapitre des Prouerbes allegoriques de Salomon il est dict, que les corbeaux du torrent creuent les yeux à celu y qui se mocque de son pere, & mesprise la doctrine de sa mere, où il entend les Diables de ce torrent elementaire, qui apparoissent ordinairement noirs comme corbeaux, & qui esteignent la lumiere de raison de ceux qui mesprisent la loy de nature, & se mocquent de Dieu. Et d'auantage les Hebrieux tiennét que Sathan perira, & alleguent Ezechiel chap. xx1. & Iesaye, où 3.cap.27. il est dit que Dieu tuera vn iour ce grand Leuiathan, ce grand serpent tortu, qui est en la mer, & entend, par la mer la matiere fluide, & elemétaire, que Plató, & Aristote, cherchas l'origine du mal, ont dit estre le suget de tous maux, & que Salomon en ses allegories, & paraboles appelle femme, quand il dict qu'il n'y a malice qui approche la malice de la femme, & tantost il l'appelle paillarde, qui reçoit tous hommes, comme la matiere toutes formes, ainsi que le Rabin Maymon 1 l'a interpreté. Ilz disent aussi que les hommes 4. Libro I. qui se sont dediez du tout au seruice de Dieu en ce de monde seront comme Anges de Dieu: Erunt, dit l'escripture', sicut Angeli Dei, & que par mesme moyen 5. Marci 13 les hommes qui ont renoncé Dicu, & se sont dediez au seruice de Sathan, outre les tourmens, qu'ils souffriront, ilz seruiront encores comme Diables, & bour reaux de la iustice de Dieu, & qu'ilz periront en fin,

A. iij.

& alleguent Zacharie, où il dict: Auferam spiritum immundum de terra: Et que les marques des Anges, & Diables, des eleuz & des reprouuez est que les vns auront la vie eternelle, les autres mourront eternellement, apres auoir soussert les tourmens condignes à leurs meschacetez, au temps determiné à chacun par le secret conseil de Dieu. Voyla sommairement l'opinion de quelques Theologiens Hebrieux, de la quelle les anciens Grecs ont esté abreuuez. Carnous voyons que Plutarque sentre les raisons qu'il met

8. In libro voyons que Plutarque <sup>8</sup> entre les raisons qu'il met,
περί της quant il discourt pourquoy les Oracles sont faillis (ce
πότων que Ciceron <sup>9</sup> escript estre aduenu long temps au paχρησιείων rauant luy) il dit que la vie des Dæmons est limitée, &
9. In lib. de
diumatione que iceux defaillans, les Oracles ont cessé: Et Porphy1. In libro re 'aussi rapporte l'oracle d'Apollon en ces vers:
περίευλο ο οιοί μου ποίστο δες σους κάσεπε οίνεεπ αυπολλου και

πεελευλογίων φιλο σοφίας. όι όι μοι τρίποδες σοναχήσετε όιχετ απόλλον ο όιχεται Επιφλογόεν μεβιάζεται έρανιον φώς.

C'est à dire: Helas, helas pleurez tripodes, Apollon est mort, il est mort, par ce que la lumiere stamo.l.s.cap.1 b oyante du ciel me force. Et de faict Eusebe histo8.9. Des rie Ecclesiastique, allegue l'histoire memorable rapmaedine portee à l'empereur Tybere, qui est aussi en Plutarune eudyse que c': C'est à sçauoir que plusieurs passans en vn na2.lib. Tecl uire les isles Echinades ouyrent vne voix en l'air apThe exter pellant plusieurs fois Thamus, qui estoit le patron du
nauire, auquel il fut dit quand il arriveroit aux Paloelwy.

des, qu'il declarast que le grand Pan estoit mort: Ce
qui fut faict, & soudain on ouyt de grands gemissemens, & hurlemens sans voir personne. Or sainct Augustin, Thomas d'Aquin, & plusieurs Theologiens
Hebrieux.

LIVRED PREMIER.

Hebrieux, & Latins ont tenu, que de la copulation des Dæmons auec les femmes (qu'ils disent estre specifice en l'escripture's saincte, & que les Sorciers ont 3. Gene.c.6. toussours confessé) proviennent des hommes diaboliques, que les Hebrieux appellent Rochoth's, & sid est cap. qu'ils disent estre Diables en figure humaine, & pareillement les Sorciers, & Sorcieres, qui dedient leurs enfans à Sathan si tost qu'ils sont nez, & qui continuent la vie detestable de leurs peres & meres, sont de la nature Diabolique. Et pour ceste cause Dieu ayant en abomination extreme ceste impieté, il a donné vne malediction execrable à ceux qui offrent leur semence à Molech et les menassant qu'il les arra-o. Leui. 20. chera della terre, comme il fist les Cananeens qui en vsoientains, desquels Salomo dict 4 que leur semen-4. Inl. sace estoit maudite de Dieu : & mesmes ilz sacrissoient pientia. souuent au Diable leurs enfans, les faisant bruler tous vifs, ou les massacrant, comme fist la Sorciere Medee pour se venger de la fille de Creon Roy de Corinthe, qui auoit espouzé Iason son amy. Soit donc que les Dæmons soient trebuchez de la grace originale, en laquelle ils estoient creez, & qu'ils soient immortelz, comme nous tenons: soit qu'ils soient multipliez par la propagation que disent les Hebrieux, & que Dicuait faict & forme Sathan maling pour destruire & ruiner, affin que la generation successive à la corru ption fust continuce en ce monde elementaire, si no fautil pas pourtant qu'il entre au cerueau des hommes qu'il y ait iniquité en Dieu, comme faisoit Mal-5.10b.3 nes Persan chef des Manicheans, lequel pour euiter,

E will by

comme il disoit, l'absurdité que le mal vint de Dieu, s'il confessoit qu'il eust creé Sathan maling par nature: ny pareillement que Dieu eust creé Sathan en perfection, qui par consequent ne pouuoit pecher, (com me il disoit)ne degenerer en nature maligne, & peruerse:posa deux principes egaux en puissances & origine: l'vn principe de bien, l'autre du mal : qui est la plus detestable Heresie, qui fut oncques, & de laquelle S. Augustin s'est departy, disant que le mal n'est que privation de bien: ce qui toutesfois n'a pas contenté ceux qui tiennent que les vices sont habitudes, aussi bien que les vertus, & que les vnes aussi bien que les autres s'acquierent par actions, & dispositios. Mais tous les argumes des Manicheans sont tranchez par la racine, si on prend garde, qu'il n'y arien en ce monde qui ne soit bon, comme dict Dionysius au liure de Diuinis nominibus: Et ne se faict rien qui ne soit bon en soy, ou par relation, comme a tresbien dict le Maistre des Sentences: Tout ainsi que Dieu a faict des plantes qui portent poizons aux vns, & medecine aux autres: Et mesmes les serpens & viperes, que les Mani cheans disoient estre les creatures du Diable, seruét à composer la plus excellente medecine, qui pour ceste cause est appellee theriaque, & quelques sois guarir les ladres, & maladies incurables. Ainsi est il dict des actios meschates ensoy, mais bones par relatio, comele voleur q assassine le passager pour auoir sa despouille a comis vn acte cruel, & capital en soy, & neatmoins il ne sçait pas qu'il a, peut estre, tué vn parricide, ou q il a tiré des calamités de ce mode celui quieu aimoit, comme

LIVRE PREMIER.

comme dict Salomon au liure de la sagesse : & que Dieu s'est seruy de luy, & neantmoins que par cest acte, le voleur est recherché, trouué, & puni par le iugement de Dieu ineuitable: Et en fin il donne louangeà Dieu. Et combien que Pharaon faisoit tuer les enfans masses Hebrieux au prix qu'ils naissoient, si est il dict en l'escripture saincte, que Dieu l'auoit endurcy, & rendu rebelle à soy, affin que la puissance de Dieu fust esclarcie, & publiée par toute la terre, qui estoit aucunement enseuelie, & cachee. C'est pourquoy Salomon dit, que le meschant bien souuent est esleué, & nourry seulement pour seruir à la gloire de Dieu au iour de la vengeace: Car quoy qui le face en ce monde, en fin le tout se rapporte, & reissit à la gloire de Dieu: Et en cela principalement se cognoist la iustice, & sagesse de Dieu incomprehensible, qui sçait tirer sa louage des homes les plus detestables, & faict reullir à sa gloire les cruautez des meschas pour executer sa vengeace: Faut il doc faire mal, affin qu'il en aduienne bien? Sainct Paul faict cest argument en l'epistre aux Romains sur ce mesme discours : puis il respond que ceux la sont damnables, qui parlent ainsi, & conclud son discours par vne exclamation de la Sagesse de Dieu emerueillable. O altitudo 5 divitiarum 5.11 Rom. sapientia, & scientia Dei! quam incomprehensibilia sunt (\* 11 iudicia eius! Il aduint à Paris n'a pas long temps, qu'il y cut vn gentilhomme conuaincu par faux tesmoins non reprochez d'auoir tué celuy, qu'il n'auoit iamais veu, ce voyant codamné par arrest de la Cour, & sur le poinct d'estre executé, il cofessa qu'il auoit empoi-

В

sonné son pere. Le cas est notoire à plusieurs. Je pourrois mettre vne infinité d'exemples, qu'vn chacun peut sçauoir, mais il sussir a d'auoir touché sommairement, qu'il ne faut pas imputer à Dieu qu'il soit iniuste d'auoir creé Sathan, pour destruire, ou soussert que les Anges ayent trebusche, non plus que de blasmer les egouts, & cloaques, & autres receptacles d'ordures, qui sont necessaires au plus beau palais du mode. Et celuy qui calomnie Dieu en cherchant le mat en soy, qui est en ce monde, portera vne maledictionbeaucoup plus execrable, que celle, qui fut donnée à Chanaam, duquel le pere Cham s'estoit mocqué des parties honteuses de Noé, dont il estoit yssu, que ses freres couurirent, en detournant la face. C'est pourquoy en l'escriture saincte apres la creation de ce monde admirable en beauté, grandeur& perfection, il est dist que Dieu a veu que tout ce qu'il auoit faist estoit beau, & bon à merueilles. Car la cloaque du monde est ceste petite particule du monde elemen-6. ἐν τοῖς taire, que Procle Academique ne daigne appeller ρί κόσμ8. particule du monde, mais vne appendice, ou apotelesme : car ce n'est que vn poinct insensible que la mer, & la terre eu esgard au ciel, comme il est tresbien demonstré par Ptolomée. Et neantmoins en ceste cloaque, où la puanteur, & le mal de ce monde est reclus, il y a des œuures de Dieu belles, & merueilleuses. Or tout ainsi que Dieu, qui de sa nature est seul bon, ne peut faillir ny faire chose qui de sa nature ne soit bonne, aussi les Diables s'ils sont malins de leur nature, ne peuuent faire chose qui soit bonne en

foy: & s'ils ne sont malins de leur nature, ils peuuent faire bien, toutainsi que les Anges peuvent faillir,& offenser. Car il est dict que le Soleil est souillé deuant 6.10b.4. la face de Dieu, & qu'il a trouué iniquité en ses Anges. Et en autre lieu l'Ange parlant à Lot, dict: Si nous faillons il ne pardonera pas à nostre iniquité. Or tous les Anciens demeurent d'accord que les Anges sont ordonnez en partie au mouuement des cieux, & lumieres celestes,& à la conduicte de nature: les autres à la conservation des Empires & Republiques, que Psellus, & Porphyre appellent 200 µ2/85, & à la con duicte des hommes: les autres à seruir, & louër Dieu specialement, combien que tous ensemble conspirent à la gloire & louige de Dieu. Quant aux malins Esprits ils seruét aussi à la gloire de Dieu, comme executeurs, & bourreaux de sa haute justice, & si ne font rien que par vne iuste permission de Dieu: car combien que les malins Esprits ne font iamais bien, sinon par accident, & affin qu'il en aduienne vn plus grand mal, comme quand ils guarissent vn malade pour l'atirer à leur deuotion, aussi est il tout certain, que Dieu ne permettroit iamais, qu'il se feist mal quelconque, si ce n'estoitassin qu'il en reussit vn plus grand bien, comme a tresbien dict sainct Augustin, lequel a suiuy la definition des Dæmons, que nous lisons en Apulée, des plus sçauans Sorciers de son aage, qui est telle: Damones sunt genere animalia, ingenio rationabilia, animo passina, corpor: aërea, tempore aterna: le mot aterna se prend pro perpetua, aut diuturna, comme souuent en la saincte escripture: Car il n'y a que Dieu eternel, c'est

à dire, qui n'a eu commencement, & n'aura iamaisfin, ou comme dit Iesaye, Qui a esté deuant tout, & sera apres tout. Quand'à ce qu'il dict que les Dæmons ont le corps aërié, celà est contraire à la nature des esprits, qui sont pures intelligences: Aussiles Academiciens ne disent pas que les Dæmons soient pures intelligen-ces. Philon Hebrieu interpretant ce qui est dict aux Nombres, Que Dieu departit de l'esprit, qui estoit sur Moyse aux L x x 11. Eleuz, dict que c'estoit comme d'vne lumiere. Ie dirois plustost qu'ils sont d'vne quinte essence, comme on dit du Ciel: pour euiter aux absurditez de la corruption des esprits, si on dict qu'ils sont elementaires: qui est le seul poinct pourquoy Ciceron a soustenu que les ames ne sont point elementaires. Apulée ne dict pas siles Dæmons-sont bons, ou mauuais: combien que les anciens tenoyent, qu'il y en auoit de bons, les autres mauuais, les autres neutres: Et Psellus entre les Chrestiens, Plotin entre les Academiques, Iamblique entre les Ægyptiens, mettent trois differences, & constituent generalement tous les Dæmons en six lieux : à scauoir, au ciel, en la haute region de l'air, en la moyenne region, és eaux, en terre, & soubs terre. Toutesfois nous suyuirons la resolution des Theologiens, c'est à scauoir, que tous Dæmons sont malins. Ausliest-il incompatible de mettre vne neutralitéen la nature intelligible : veu mesmes que les anciens n'ont iamais eu que ces deux epithetes des Dæmons, à scauoir eu daipeor & κακοδαίμον. Ce poinct resolu touchat l'origine, natu re, & qualité des Diables, ou Dæmons, nous achemiLIVRE PREMIER

ne au premier poinct de nostre definition, pour entédre les actios des Diables & moyes Diaboliques, desquels ils vsent pour ruiner les hommes: lequel poinct presuppose aussi societé, & alliance auec les Dæmons. Disons donc, s'il est possible que telle societé se face.

De l'Association des Esprits auec les Hommes.

C H A P. I I.

A SOCIETE', & alliance ne peut estre, sinon entre choses semblables, ou qui ont quelque similitude ou ac cord l'vne à l'autre: tout ainsi q les mouches à miel s'associét ensemble pour la similitude qu'elles ont, & our tirer profit de la societé mutuelle: ainsi les for-

pour tirer profit de la focieté mutuelle: ainsi les formis, & autres animaux sociables. Mais entre les Loups & brebis, entre les quels Dieu a mis vne antipathie, & vne irrecociliable, & capitale inimitié, comme entre les meschans hommes à outrance, & les saincts personnages, il ne peut y auoir societé qui tienne, non plus qu'entre les Anges, & les Dæmons: mais il y a des hommes qui ne sont ny bons ny meschans, & s'accommodent aux vns, & aux autres, tellement qu'on peut dire que l'ame intellectuelle de l'homme est moyene entre les Anges, & les Dæmons. Car on void que ce grand Dieu de nature a lié toutes choses par moyens, qui s'accordent aux extremitez, & composé l'harmonie du monde intelligible, celeste, & elementaire par moyes & liaisons indissolubles. Et tout ain-

B iij

si que l'harmonie periroit, si les voix contraires n'estoyent liées par voix moyennes: ainsi est il du monde, & de ses parties. Au ciel les signes contraires sont alliez d'vn signe qui s'accorde à l'vn & à l'autre. Entre la pierre, & la terre on void l'argille, & balme. Entre la terre & les metaux les marcasites, & autres mineraux: entre les pierres, & les plantes sont les especes de corail, qui sont plantes la pissées produisans racines, ra-meaux & fruicts: Entre les plantes, & les animaux sont les Zoophytes: ou plantebestes: qui ont senti-met & mouuemet & tiret leur vie par les racines atachees aux pierres:Entre les animauxterrestres,&aqua tiques sont les amphybies, come les bieures, loutres, tortues, cancres fluuiatiles:entre les aquatiques & les oyfeaux sont les poissons volans: Entre les autres bestes & les homes sont les Singes, & Cercopithes: & entre toutes les bestes brutes, & la nature intelligible, (qui sont les Anges & Dæmons) Dieu a posé l'homme, partie duquel est mortelle comme le corps, & partie immortelle, comme l'intellect. Or les saincts personnages, qui mesprisent la partie mortelle, & terrestre pour ioindre leur ame intellectuelle auec les Anges, font la liaison du monde intelligible auec le mondeinferieur: Ce qui fut faict premierement lors que Adam sut creé en estat de grace, ayant neantmoins le franc 'arbitre d'estre bon ou maunais : C'est pourquoy les Hebrieux disent que Dieu crea l'homme le dernier, y appellant les Anges, comme dit Philon Hebrieu, tant pour monstrer qu'il tenoit de la nature intelligible, que pour vnir le monde superieur,

9.Genes. 6a.4.Deuseronom. 6ap.30.

au monde inferieur. Mais quant aux autres animaux il est dict qu'il commanda aux eaux de produire les oiseaux & les poissons: & à la terre de produire les autres bestes: & non pas l'homme qui devoit estre le lyen du monde intelligible & visible, laquelle liaison a continué entre les Anges, & les sainces personnages, par la priere, & moyen desquels le genre humain est conserué. C'est pourquoy il est dict aux Psalmes, 1.Psalm.8. que Dieu a faict l'homme peu moindre que les An-paulo miges, ou le mot mot me signifie pas Dieu, comme ab Angequelques vns ont traduit: aussi les Lx x 11. Interpre-lis. tes ont traduit αγ Γέλ85 & l'Interprete Caldeã a tour-חל מלמים qui est pris du mot Hebrieu מלמים qui signific Anges, & oste l'equiuoque du mot = 1748: Et par ainsi en lieu que Marot a tourné: Tu l'as faict tel, que plus il ne luy reste, fors estre Dieu, il pouuoit dire: Tu l'as si haut eleué de son estre, qu'il est peu moins que l'Ange de ta dextre. C'est pour quoy les 2 He-2. In libra brieux appellent les Anges les Pedagogues des hom- פיר פיר פיר אומות. mes, comme les hommes sont bergers des animaux, ce que Platon 3 ayant appris des Hebrieux, a dict que 3. In simpo. on ne baille pas la garde des cheures aux cheures, ny sio Protago des bestes aux bestes, ains aux hommes, & la garde Critia, & des hommes aux Anges. Nos, inquit, sicut oues mira di-in legibus, uinorum pastorum custodia semper egemus. Puis doncques nomide. que les Anges sont bons, & les Diables mauuais, aussi les hommes ont le franc arbitre pour estre bons, ou mauuais, comme Dieu dit en sa Loy 4. l'ay, dit-il, mis 4. Deu. 30. deuant tes yeux le bien, & le mal, la vie & la mort, & Gen. 4. choify donc le bien, & tu viuras: Et encores plus ex-21. 6

5. Eccles.15. pressement en autre i lieu il est dict, Dieu ayant creé l'homme l'a laissé en son franc arbitre, & suy a dict: Si tu veux tu garderas mes commandemens, & ils te garderont: le t'ay baillé le feu & l'eau, tu as puissance de mettre la main à l'vn ou à l'autre: Tu as le bien & le mal, la vie & la mort, & auras lequel il te plaira. Et pour monstrer que apres le peché d'Adam, l'hommen'a pas perdu le franc arbitre, le propos est inseré 6.Genes. 4 en la loy de Dieu, & mesmes il sut dict à Cain, qu'il auoit puissance de faire bien ou mal: Surquoy Moyse Maymon dict, que tous les Hebrieux sont d'accord, que l'homme a le franc arbitre, & que celà n'est point reuoqué en doubte, dequoy, dit-il, Dieu soit loué. Voila ces mots 7. Et par ainsi la decision des 7. Libro. 3. Theologiens demeure veritable, que tous esprits sont bons, ou mauuais, & separez les vns des autres, ce que les Theologiens disent estre signifié par ces mots, que Dieu diuisa les eaux d'auec les eaux: & que les hommes font le moyen entre deux. Car les vns sont associez auec les Anges, & les autres auec les Dæmos: & se trouue aussi des hommes, qui n'ont soing des vns,ny des autres. Or l'amitié, & societé, soit auec les Anges, soit auec les Dæmons, commence par conuentions taisibles, ou expresses: Nous vsurons de ces mots desquels ont vsé sainct Augustin, Thomas d'Aquin, & les autres Theologiens. Il y a bien des hommes qui ne s'adonnent iamais à contempler les choses intellectuelles, & ne leuet iamais l'esprit plus haut que leur gueule, viuans comme pourceaux & bestes 8.1/21.46. brutes, desquels l'escripture 8 saincte dict : Ils ne sont

plus

۶

plus hommes, ains aux bestes ressemblent, desquelz meurt l'ame, & le corps tout ensemble: Et quant à ceux la il semble, qu'ils ne peuuent pas auoir societé auec les esprits, soyent bos, ou mauuais, pour la difference trop grande, qui est entre ces pourceaux là, & les esprits, qui de leur naturel sont Essences incorporelles,& spirituelles.Mais celuy qui s'adonne,& tourne ses pensees à tout mal & meschanceté, alors son ame degenere en nature diabolique 6, comme dict 6.1.3.e.32. Iamblique: premierement par pactions tacites, comme nous dirons cy apres, puis par conuentions expresses. Et au contraire si l'homme s'adonne à bien, & qu'il éleue son ame à Dieu, à bien, à vertu, apres que son ame sèra purisiée d'vne grace diuine, s'il s'exerce aux vertus morales, & puis aux vertus intellectuelles, il se pourra faire, qu'il ayt telle societé auecl'Ange de Dieu qu'il ne sera pas seulemet gardé par iceluy, ains il sentira sa presence, & cognoistra les choses, qu'il comande, & qu'il luy defend. Mais celà aduient à peu d'hommes, & d'vne grace, & bonté speciale de Dieu. Auerroës appelle celà l'adeption de l'intellect, & dict qu'en celà gist la felicité la plus grande, qui soit en ce monde: Ce que Socrate aperceut des premiers entre les Grecs, comme nous lisons en Platon son disciple in Theage. Adest , inquit , mihi duina quadam sorte Dæmonium quoddam, à prima pueritia me sequutum, c'est à dire, Des mon enfance i'ay tousiours senty ie ne seay quel esprit, qui me suit: Puis apres il dict qu'il oyoit vne voix, par laquelle il cognoissoit qu'il ne deuoit pas faire ce qu'il vouloit entreprendre. Cela estoit

bien fort frequent entre les Hebrieux, comme nous voyons en l'escripture saincte, qui est pleine de mille exemples, comme Dieu par ses Anges a assisté aux-saincts personnages, & parlé par les Anges à iceux intelligiblement: aux autres par signe sans parole. Et entre ceux-là qui ont societé auec les bons esprits, il y a plusicurs degrez. Car aux vns Dieu donnoit vn Ange si excellent, que leurs Propheties, & predictions estoient tousiours certaines & infaillibles, comme on dict de Moyse, Helye, Samuel, Helisée. Les autres n'ont pas tousiours esté infaillibles, soit que les esprits soient moins parfaicts les vns que les autres, soit que le suget n'est pas si propre: tout ainsi que le Soleil ne se monstre pas si clair en la terre qu'il fait en l'eau, & n'est passi clair en l'eau trouble qu'en l'eau claire, ny en l'eau agitée qu'en celle-là qui est reposée: aussi les passions de l'ame troublée, ou qui n'est pas coye & traquille, ne peut si bié receuoir la clarté intellectuelle. l'ay dict que c'est vn singulier don de Dieu, quand il enuoye son bo esprità celuy qu'il aime, pour estreentendu de luy, & guidé en toutes ses actions: Car il se peut faire que l'homme sera vertueux,& craignant Dicu, & le priera assiduellemet, & neantmoins Dieu, peut estre, ne luy donnera pas son esprit: mais bien luy donnera tant de sagesse & de prudence qu'il luy sera besoing:ou bien s'il luy done son bon Ange pour le garder, comme tiennent les Theologiens, & qu'il 7. Psal. 91. est dict en l'escripture 7 de celuy qui est en la garde du haut Dieu, lequel a faict commandement à ses An-

gestresdignes de le garder soigneusement, quelque

part qu'il chemine. Neantmoins il ne sentira, & n'aperceura point la presence de l'Ange de Dieu, comme Abraham dist à Eliezer que Dieu enuoicroit son Ange deuant luy pour le guider, ce qui fut faict, encores que Eliezer n'en aperçeut rien, non plus que les enfans, & pauures insensez, que Dieu garde bien souuent par ses Anges, qui ne pourroient autrement eschaper mil & mil dangers de mort. Mais celuy à qui Dieu faict la grace speciale de cognoistre sensiblement la presence de son Ange, & communiquer intelligiblement auec luy, il se peut dire beaucoup plus heureux que les autres: & tresheureux s'il a le don de Prophetie, qui est le plus haut poinct d'honneur où Thomme peut estre esseué. Aussi void on qu'il y en a tousiours eu fort peu. Lors que Dieu menoit son peuple par le desert, il n'y en eut que 72. à qui il fist ceste grace, combien qu'il y eust six cens mil hommes au dessus de vingt ans : Et ne se trouua que Hieremie de son temps, auquel Dieu dist, qu'il fist à sçauoir à Barachie, qui demandoit à Dieu le don de Pro phetie, qu'il demandoit trop grande chose. Toute l'escripture saincte est plaine de telle communicatio de l'Ange auec les eleuz. Ie sçay bien que les Epicuriens, & Atheistes tiennent cela pour vne fable: aussi ie n'ay pas deliberé de les faire sages:Si est-ce que toutes sortes de Philosophes tiennent cela pour indubitable. Plutarque au liure qu'il a faict du Dæmon de Socrate, tient comme chose trescertaine, l'association des esprits aucc les hommes, & dict que Socrate, qui estoit estimé le plus homme de bien de la Grece,

disoit souuent à ses amis, qu'il sentoit assiduellement la presence d'vn esprit qui le destournoit tousiours de mal faire, & de dager. Le discours de Plutarque est long,& chacun en croira cequ'il voudra. Mais ie puis asseurer d'auoir entendu d'vn personnage, qui est encorcs en vie, qu'il y auoit vn esprit qui luy assistoit assiduellement,& commença à le cognoistre, ayant enuiron trente sept ans, com bien que le personnage me disoit, qu'il auoit opinion que toute sa vie l'esprit l'auoit accompagné par les songes precedens, & visions qu'il auoit eu de se garder des vices, & inconueniens: & toutesfois il ne l'auoit iamais aperceu sensiblemet, comme il feist depuis l'aage de trente sept ans: ce qui luy aduint comme il dict, ayant vn an au parauat cotinué de prier Dieu de tout son cueur soir & matin, à ce qu'il luy pleust enuoyer son bon Ange, pour le guider en toutes ses actions, & apres & deuat la priere il employoit quelque temps à contemplér les œuures de Dieu, se tenant quelquessois deux ou trois heures tout seul assis à mediter & cotempler,& chercher en son esprit, & à lire la Bible, pour trouver laquelle de toutes les religions debatuës de tous costez estoit la vraye, & disoit souuent ces 'vers,

1.Psa. 143.

Enseigne moy comme il faut faire,
Pour bien ta Volonté parfaire,
Car tu es mon vray Dieu entier,
Fais que ton esprit debonnaire
Me guide, & meine au droict sentier.

Blasmant ceux-là, qui prient Dieu qu'il les entretiene en leur opinion, & continuat ceste priere, & lisant

les sainctes escriptures, il trouua en Philon Hebricu au liure des sacrifices, que le plus grand & plus agreable sacrifice, que l'homme de bien, & entier peut faire à Dieu, c'est de soymesme, estant purissé par luy. Il suiuit ce conseil, offrant à Dieu son ame. Depuis il commença, comme il m'a dict, d'auoir des songes, & visions pleines d'instruction: & tantost pour corriger vn vice, tantost vn autre, tantost pour se garder d'vn dager, tantost pour estre resolu d'vne difficulté, puis d'vn autre non seulement des choses diuines, ains encores des choses humaines, & entre autres luy sembla auoir ouy la voix de Dieu en dormat, qui luy dist, le sauueray ton ame: c'est moy qui t'ay apparu par cy deuant. Depuis tous les matins sur les trois, ou quatres heures l'esprit frapoit à sa porte, & se leua quelquesfois ouurant la porte, & ne voioit personne, & tous les matins l'esprit cotinuoit, & s'il ne se leuoit, il frapoit derechef, & le reueilloit iusques à ce qu'il. fust leué. Alors il commença d'auoir craincte, pesant que ce fust quelque maling esprit, comme il disoit:& pour ceste cause il continuoit de prier Dieu, sans faillir vn seul iour, que Dieu luy enuoiast son bon Ange, & chantoit souuent les Psalmes, qu'il sçauoit quasi tous par cueur. Et lors l'esprit se feist cognoistre en veillant, frapant doucement, le premier iour, qu'il aperceut sensiblement plusieurs coups sur vn bocal de verre, qui l'estonnoit bien fort, & deux iours apres ayant vn sien amy Secretaire du Roy, qui est encores en vie, disnat auec luy, oyant que l'esprit frapoit ainsi. sur vne escabelle ioignant de luy, commeça à rougir.

& craindre, mais il luy dist, n'ayez point de crainte, ce n'est rie: Toutesfois pour l'asseurer il luy conta la verité du faict. Or il m'a asseuré, que depuis, tousiours il l'a accompagné, luy donnant vn signe sensible, co-me le touchant tantost à l'oreille dextre, s'il faisoit quelque chose quine sust bonne: & à l'oreille senestre s'il faisoit bien: & s'il venoit quelcun pour le troper,& surprendre, il sentoit soudain le signal à l'oreil le dextre, si c'estoit quelque homme de bien, & qui vint pour son bien, il sentoit aussi le signal à l'oreille senestre. Et quand il vouloit boire ou manger chose qui fust mauuaise, il sentoit le signal: s'il doutoit aussi de faire ou entreprendre quelque chose, le mesme signal luy aduenoit. S'il pensoit quelque chose mauuaise & qu'il s'y arrestast, il sentoit aussi tost le signal pour s'en destourner. Et quelquesfois quand il comméçoit à louer Dieu de quelque Pfalme, ou parler de ses merueilles, il se sentoit saisi de quelque force spirituelle, qui luy donnoit courage. Et affin que il discernast le songe par inspiratio d'auec les autres resueries, qui aduiennent quand on est mal disposé, ou que on est troublé d'esprit, il estoit eueille de l'esprit fur les deux ou trois heures du matin, & vn peu apres il s'endormoit: alors il auoit les songes veritables de ce que il deuoit faire, ou croire, des doubtes qu'il auoit, ou de ce qui luy deuoit aduenir: En sorte que il dict que depuis ce temps là il ne luy est aduenu quasi chose, qu'il n'en ait eu aduertissement, ny doute des choses qu'on doibt croire, dont il n'en ayt cu resolution. Vray est qu'il demandoit tous les iours à Dieu, qu'il

qu'il luy enseignast sa voloté, sa loy, sa verité: Et emploioit vn iour de la sepmaine, autre que le Dimanche (pour les debauches qu'il disoit, qu'on faisoit ce iour la) pour lire en la Bible,& puis meditoit, & pensoit à ce qu'il auoit leu, puis apres il prenoit plaisir à. louër Dieu, d'vn Psalme de louage: & ne sortoit point de sa maison le iour qu'il festoioit: & neantmoins au surplus de toutes ses actions il estoit assez ioyeux, & d'vn esprit gay, allegant à ce propos le passage de l'escripture qui dict, Vidi facies sanctorum latas: Mais si encompagnie il luy aduenoit de dire quelque mauuaise parole, & delaisser pour quelques iours à prier Dieu, il estoit aussi tost aduerty en dormant. S'il lisoit vn liure qui ne fust bon, l'esprit frapoit sur le liure, pour le luy faire laisser, & estoit aussi tost detourné s'il faisoit quelque chose contre sa santé, & en sa maladie gardé. soigneusement. Brief il m'en a tant conté, que ce seroit chose infinie de vouloir tout reciter. Mais surtout il estoit aduerty de se leuer matin, & ordinairement des quatre heures, & dict qu'il ouyt vne voix en dormant qui disoit, Qui est celuy qui le premier se leuera pour prier? Aussi dict il qu'il estoit souuent aduerty de donner l'aumosne, & alors que plus il donnoit l'aumosne, plus il sentoit que ses affaires prosperoient:& comme ses ennemis auoient resolu de le tuer, ayant secu qu'il deuoit aller par eau, il eut visió en songe, que son pere luy amenoir deux cheuaux, l'vn rouge & l'autre blanc, qui fut cause qu'il enuoya louër deux cheuaux, & son homme luy amena deux cheuaux l'yn rouge l'autre blanc, sans luy auoir dict.

de quel poil il les vouloir. Ie luy demaday pourquoy il ne parloit ouuertement à l'esprit, il me fist response, que vne fois il le pria de parler à luy, mais que aussi tost l'esprit frapa bien fort contre sa porte, comme d'vn marteau, luy faisant entendre qu'il n'y prenoit pas plaisir, & souuet le destournoit de s'arrester à lire ny à escrire, pour reposer son esprit, & à mediter tout seul, oyant souuent en veillant vne voix bie fort subtile, & inarticulec. Ie luy demanday fi iamais il auoit veu l'esprit en forme, il me dict qu'il n'auoit iamais rien veu en veillant, horsmis quelque lumiere en forme d'vn rondeau, bien fort claire: Mais vn iour estant en extreme danger de sa vie, ayant prié Dieu de tout son eueur, qu'il luy pleust le preseruer, sur le poinct du iour, entre-sommeillant il dict qu'il aperceut sur le lict où il estoit couché, vn ieune enfant vestu d'vne robe blanche chageant en couleur de pourpre, d'vn visage de beauté esmerueillable : ce qu'il asseura bien fort. Vne autre fois estant aussi en danger extreme, se voulant coucher, l'esprit l'en empescha, & ne cessa qu'il ne se fust leué: & lors il pria Dieu toute la nuict sans dormir. Le iour suyuat Dieu le sauua de la main des meurtriers d'vne façon estrange, & incroyable. Et apres auoir eschapé le danger, il dict qu'il ouyt en dormant vnc voix qui disoit: Il faut bien dire, Qui en la garde du hault Dieu pour iamais se retire. Et pour le faire court, en toutes les difficultez, voyages, entreprises qu'il auoit à faire, il demandoit conseil à Dieu. Et comme il priast Dieu qu'il luy donnast sa benediction, vne nuict il eut vision en dormant, comme il dict.

1000

dict, qu'il voyoit son pere qui benissoit. l'ay bien voulu reciter ce que i'ay sçeu d'vn tel personnage, pour faire entendre que l'association des malings esprits ne doibt pas estre trouuée estrange, si les Anges & bons esprits ont telle societé, & intelligence auec les hommes. Mais quant à ce qu'il dict, que le bon Angeluy touchoit l'oreille, cela est bien noté au liure de Iob chapitre x x x 1 1 1. & en Iesaye au chapitre cinquantiesme, où il dict, Dominus Vellicauit mihi auremdiluculo. Et Iob le dict encores mieux, decouurant le secret aux hommes entendus, par lequel Dieu se faict peu à peu cognoistre sensiblement. Et quant à ce qu'il dict, qu'il oyoit fraper comme d'vn marteau, nous lisons que c'estoit la premiere marque des Prophetes: car au liure des Iuges il est dict de Manoha, que l'Ange de Dieu commença à fraper deuant luy, comme dict Rabi Dauid, où le mot Hebrieu לפעמר finisie fraper, & sonner, du mot guis, qui signisie tininabulum, ou tabourin. Or de dire que chacun a son bon Ange, celà n'est pas sans difficulté. Car combien que ceste opinion soit fort ancienne comme ces vers Grecs le monstrent:

Α' σαι δαίμων άνδρί το γενομθύο, Α' παιδός '65ι μυσάγωγος το βίε.

C'està dire, que chacun a vn esprit conducteur de sa vie: toutes sois il semble du contraire: Car on void euidemment que Saül apres auoir esté beneit, & sacré de Samuel, & qu'il eut rencontré la bande des Prophe tes au chemin, qui jouoyent des instrumens, l'esprit de Dieu le saisit, & se trouua (dit l'escripture) tout

change. C'est pourquoy Samuel luy dist, qu'il feist alors tout ce qui luy viendroit en la pensée. Et quand 3.Numeri il est dict que Dieu' print de l'esprit de Moyse, pour en departir à LXXII. personnes (que Dieu auoit choi-sis entre six cens mil) & qu'ilz Prophetisoient, quand l'esprit de Dieu reposoit sur eux, on peut recueillir, que l'esprit de Dicu n'estoit pas encores auec eux: on recueillist aussi que l'esprit de Dieu est comme la lumiere, qui se communique sans diminution, & qu'il n'est qu'en peu de personnes, & n'y est pas tousiours. Comme en cas pareil, il est dict que l'esprit de Dieu laissa Saul, & quelques fois le maling esprit le tourmé-. toit: Et si tost que ses ambassadeurs, qu'il enuoya par trois diuerses fois à Samuel & à Dauid, & autres Prophetes qui estoient auec eux aprochoient, aussi tost ilz estoient saisis de l'esprit de Dieu, & prophetisoiet: Et mesmes Saul y estant venu pour les prendre, & les faire mourir, fut aussirost saiss du sainct esprit, & co-4. Samue-mença 4 à louër Dieu, & prophetiser: & apres qu'il eut laissé la troupe des Prophetes, l'esprit de Dieu le laissa,& fut quelque temps au parauant saiss du malin esprit,& deuint furieux,& prophetisoit:ainsi par l'es-5. Samuel. cripture, accommodant ce mot de prophetiser, en bonne & en mauuaise part, comme le maling esprit veut cotrefaire les merueilles de Dieu, & faire entendre qu'il sçait les choses futures. Toutesfois il se peut faire, comme i'ay dict, que la personne soit conduite, & gardee par l'Ange de Dieu, sans l'aperceuoir, ny auoir communication auec celuy qui le gardelintele.

ligiblement, ny sensiblement, soit que l'excellence

LIVRE PREMIER

14

des Anges est bien differente, comme i'ay dict de l'esprit de Moyse, de Samuel, & d'Helie, qui surpassoient de beaucoup tous les autres Prophetes, soit que la personne n'est pas capable de l'intelligéce spirituelle. Voy la quant à l'association des bons esprits auec les hommes. Quant à l'association des hommes auec les Diables, nous en parler os en ce traicté. Mais premierement il faut sçauoir la difference des bons, & des mauuais esprits.

La difference qu'il y a entre les bons, et malins Esprits. C H A P. 111.

> Ovs auons dict que le Sorcier, est celuy qui s'efforce paruenir à quelque chose par moyens Diaboliques, puis nous auons parlé de l'association des esprits auec les hommes: il faut donc scauoir la difference des vns & des au-

tres, pour cognoistre les enfans de Dieu d'auec les Sorciers. Ce qui est bien necessaire, pour leuer le voile de pieté, & de la religion, & le masque de lumiere, que le Diable prend assez souvent, pour abuser les hômes. Les anciens Grecs & Latins remarquent, qu'il y auoit de bons & de mauuais esprits, & appelloient les vns évoai movas, les autres nano dai movas, & adas osas, & mada mvaiss, les Latins, Lemures, ce que les hommes ignorans ne peuvent, & les Atheistes ne veulent croire, & les Sorciers, qui sont bone mine pour leuer la suspicion qu'on auroit d'eux, s'en mocquent en apparence, mais en effect ilz entendent trop bien. Nous

auons assez d'exemples, que le Diable s'efforce de cotrefaire les œuures de Dieu, comme nous lisons des Sorciers de Pharaon. Aussi lisons nous que les malins esprits anciennement trompoient, comme ilz font encores à present, en deux sortes, l'vne ouuertement, auec pactions expresses, où il n'y auoit quasi que les plus lourdaux, & les femmes qui y fussent prises: l'autre sorte estoit pour abuser les hommes vertueux,& bien nais, par idolatrie,& foubs voile de religion, en sorte que Sathan pour se faire adorer, & destourner les hommes de l'adoration d'vn vray Dieu, ne vou-1. Plutarque loit rendre ses oracles, & responses que par celles qui au liure, De estoient vierges ', & qui ieusnoient en prieres, & orai-

defectu.

sons, qu'elles faisoiet à Apollon, & autres Dieux semblables, ce que le Diable à sçeusibien entretenir, que auxisses Occidentales, il s'est trouué au parauant que les Espagnols en sussent seigneurs, que les Prestres, qu'ils auoient, faisoient de grands ieusnes, prieres, & processions, portans leurs Idoles en bannieres, & chãtoient à l'hôneur de leurs idoles: puis apres ils estoiét saiss des esprits malings,& disoient merueilles, comme nous lisons es histoires des Indes Occidentales,& generalement les prestres ne se marioiet point, horsmis ceux qui escoutoient les pechez, & enioignoient penitence, & n'osoient reucler la confession, soubz peine d'estre chastiez, & ieusnoient souuent, mesmement quand on vouloit moissonner ou faire la guerre, ou parler à leur Dieu, c'est à dire, au Diable. Et pour estre plus fort rauis, ils fermoiet les yeux, les autres s'aucugloiet sacrifians les hommes, & toutes sor-

tes d'animaux à leurs idoles, & y auoit plusieurs monasteres de filles gardees soigneusemet par hommes chastrez, ayans le nez & les leures coupees, auec peine de mort à celle qui auroit souillé son honneur : come il se faisoit en Rome aux Vestales, & ceux qui vouloient estre Prestres, se retiroient auec les Prestres vestus de blanc es forests, où ils passoient quatre ou cinq ans, & puis il en prenoient acte. Et le plus grand Dicu qu'ils adoroient estoit le Soleil, qu'ils appelloiet Gua ca, & Paniacana fils du Soleil & de la Lune. Toute ceste histoire, ainsi qu'elle est icy escripte, fut recitée deuant le Roy d'Espagne au conseil des Indes. Or il est tout notoire, que les Amorrheans, & autres peuples que Dieu extermina, s'exerçoient en telles sortes de Sorceleries, facrifians aussi les hommes aux Diables, ausquels ils parloient, & qu'ils adoroient, & principa lement le Soleil, l'appellant par excellence Bahal, c'est à dire en Hebrieu, Seigneur, d'où est venu Bahalze-buf, qui veut dire Maistre-mouche, par ce qu'il n'y auoit pas vne mouche en son temple, comme on dict que au Palais de Venise il n'y a pas vne seule mouche & au palais de Tolede qu'il n'y en a que vne, qui n'est: pas chose estrange, ou nouvelle: car nous lisons que les Cyrenaiques apres auoir sacrifié au Dieu Acaron. Dieu des mouches, & les Grecs à Iuppiter surnomé Myiodes, c'est à dire Mouchard, toutes les mouches s'enuoloient en vne nuce, comme nous lisons en Paufanias in Archadicis, & en Pleine au liure xxix.chapitre. v1. Aussi void on les Sorciers auec quelques paroles chasser tous les serpens d'vn pays. Ce n'est donc pas

merueille si leur maistre Sathachasse toutes les mouches. Mais il faut iuger(s'il est ainsi qu'on dit de Tolede,& de Venise) qu'il y a quelque idole enterree souz l'essueil du Palais, comme il s'est descouuert depuis quelques annees en vne ville d'Ægypte, où il ne se trouvoit point de Crocodiles comme és autres villes au long du Nil, qu'il y auoit vn Crocodile de plomb enterré soubs l'essueil du temple, que Mehemet Ben Thaulon fist brusser: dequoy les habitans se sont plains, disans que depuis les Crocodiles les ontfort trauaillez. Ezechiel Roy de Iudee pour mesme occasion fist brusser le Serpent de cuiure à fin qu'on ne l'adorast plus. On peut voir au troissesme liure de Rabi Moses Maymon les ceremonies & sacrifices des Caldeans, qu'il a extraict du liure Zeuzit, qui estoit le liure des ceremonies de ces peuples là, où l'on trouue les Sacrifices, prieres, ieusnes, dans es, processions quali semblables à celles qui se faisoient és isles Occidenta les,& mesmes les Prestres de Bahal, estoient aussi Pro phetes se retirans du mode, habillez de drap enfumé, qui est la plus hideuse couleur, & pour ceste cause se appelloient Camarin: et, qui est chose plus estrange, on void que ceux des Indes Occidentales auoient la mesme opinion que les Amorrheans, & les Grecs & Latins du Soleil ou Apollon, qu'il estoit le Dieu des Propheties. Qui monstre bien, que le Diable auoit enseigné à tous ceux-là ceste belle science. Et mesmes Ochozias Roy d'Ifraël, l'vn des plus grands forciers qui fust dece temps là, estant tombé de sa fenestre enuoya ses ambassadeurs au téple deBahal, pour sçauoir s'il

s'il en rechaperoit,& comme Helie les eut rencontrez ayant sceu où ils alloient, y a il point, dist-il, de Dieu au ciel pour demander conseil. Dites au Roy qu'il en mourra. Il ne faut donc pas s'esbahir si les peuples de Occident estoient ensorcelez par Sathan sous voile de prieres, ieusnes, sacrifices, processions, & propheties, puis que les peuples de Palestine, de Grece, & d'Italie n'auoient autre religion, ny rien de plus grand. Et si on dict que les plus sages n'y croyét rien:ie trouue que les plus grands Philosophes tenoiét cela pour chose dinine & trescertaine. Et qui sut onc entre les Philosophes plus diuin que Platon? Neantmoins l'oracle d'Apollon ayant respondu aux Atheniens, que la peste ne cesseroit point, que son autel, qui estoit carré en tous sens ne fust doublé, & Platon le plus grad Geometrien qui fust alors, ayat trouué le moyé de le doubler physicalemet & grossierement, dit aux-Atheniens, que Dieu leur auoit demandé la plus difficile question qui soit en toute la Geometrie, & qui de faict n'a iamais encores esté demonstrée, pour les destourner de l'auarice, de l'ambition, des voluptez deshonnestes, pour les tirer à la contemplation des choses intellectuelles, & œuures admirables de Dieu. Le Diable voyant la peste grande print ceste occasió, & en fist son proffit, ce qui accreut de beaucoup l'opinion qu'on auoit de la diuinité de l'oracle. Apres Platon, lamblique Ægyptien au temps de l'empereur Iulian l'Apostat, sut estimé le plus grand & le plus diuin, & que Porphyre (qu'on appelloit le Philesophe par excellence) recognoissoit pour son mai-

stre, neantmoins on void en ses liures des Mysteres, qui sont entierement traduits, & imprimez à Rome, & non pas au fragment de Marsile Ficin, qu'il reprou-4.lib. 3.c. ue l'impieté 4 de ceux qui faisoient des images, & cha 30.2.et 14. racteres pour prophetizer: & coclud que 5 la prophe-624.0127. tien'est point naturelle, ains que c'est le plus grand o.Vt etiam don de Dieu°, & que tel don ne vient que de Dieu, à bro rest celuy qui a l'ame purifice: & qui plus est, il reprouue crumi ar ceux qui pensent acquerir le don de Prophetie par μανθεία δένα- le moyen des esprits que les anciens appelloient δαίθων ανείη μονας παρεδρους, qu'ils portoient dedas les anneaux, ου en fioles: Et neantmoins il dict que la prophetie 6.l. 3.c. 13. s'aquiert par Hydromantie, Lithomantie, Actinomá-7.l 3.c.14. tie, Xilomantie, Rabdomantie, Orneomantie, & Alradiu, ques, phitomantie, s'estonnant comme les Dieux s'abais-'apides, par soient iusques "à là, de mettre leur diuinité en viades: verges, par de quoy Porphyre doutoit fort: & commande d'ado-3.1.3.2.17. rer la divinité des Dieux en toutes ces choses.Or nous ·> 0110voyons combien Dieu a detesté toutes ces impietez, μάθεια & specialement il a defendu ° d'adorer à la pierre d'i-Usiliur, que fit ex magination: l'Interprete Caldean a tourné, la pierre farina. o.Lewit. 26 d'adoration, que plusieurs ont interpreté vne statue sans propos. Et le mesme Iamblique escript, que l'ame par la diuinité est quelques fois si bien rauie hors 9.1.3.cap.2 de l'homme, que le corps demeure? insensible, & ne fent ny coups ny poinctures: & par fois que le corps, tib. & l'ame est trasporté, ce qu'il appelle ensaou, laquelle ecstase est ordinaire aux Sorciers, qui ont pactio expresse auec le Diable, qui sont quelques sois transportez en esprit, demeurant le corps insensible, & qu'elquesfois

quesfois en corps, & en ame, quad ils vont aux assemblees la nuict, comme il a esté aueré par infinis procez ainsiqu'il sera dict cy aprez. Et neatmoins Iamblique ayant aperçeu que les malins esprits venoient au lieu des bons esprits, il dict que la Thurgie, ou sacrifices faicts indignement, deplaisoit aux Dieux, & que alors les malins esprits au lieu des Dieux venoient aux hőmes. C'est pourquoy Porphyre, quoy qu'il fust ennemy capital des Chrestiens, dit que tous les Dieux des Anciens estoyent malins esprits, qu'il appelle Cacodæmons.Or Iamblique discouroit du plus sain iugemét qu'il eust, & qui estoit en reputatio le plus sainct, & le plus grand personnage de son temps: En sorte que Iulian l'Apostat luy escriuant plusieurs sois en ses epistres, mettoit sur les lettres, Au grand Iamblique: lequel neantmoins ayant aucc ses compagnons voulu descouurir, qui seroit Empereur apres Valens, par Alectriomantie, apres que le coq cut decouuert les quatre premieres lettres, 8208, Valens estant aduerty, fist mourir vne infinité de Sorciers: & Iamblique, pour eschapper le supplice, s'empoisonna. Mais pour monstrer que les plus grands cerueaux, & les plus saincts personnages sont abusez bien souvent, & que la plus forte sorcelerie préd vn beau voile de pieté:il sera monstré par cy apres que l'inuocatio des Diables (de laquelle les plus detestables Sorciers vsent à present)est pleine d'oraisons, de ieusnes, de croix & d hosties, que les Sorciers y employent. Et n'y a pas long temps qu'il y eut vne Sorciere à Blois, laquelle pour guarir vne femme qui estoit ensorcelee, languissante

E

au lict fist dire vne Messe du S. Esprit à minuict, en l'eglise nostre Dame des Aydes, & puis se coucha de son long sur la femme malade, en marmottant quelques mots, puis elle fut guarie. Enquoy il apert que Sathan luy auoit appris ceste ceremonie, comme fist Helie le Prophete, quand il ressuscita le fils de la vesue Sunamite par la puissance de Dieu: mais deux mois apres celle que la Sorciere auoit guarie retomba malade, dont elle mourut, & la Sorciere enquise dit que elle auoit trop parlé, comme i'ay sçeu de Hardouyn, hoste du Lyon de Blois: Car elle auoit dict que la Sorciere qui l'auoit ensorcelee auoit donné le sort à vn autre, qui est chose ordinaire à tous Sorciers, qui contrefont les medecins, comme il sera dict cy apres. Et le protecteur des Sorciers, apres auoir mis les cercles, & caracteres detestables ( que ie ne mettray point) pour trouuer les tresors, il escript qu'il faut en fossoiant dire les Psalmes, De profundis, Deus misereatur nostri &c. Pater noster, Aue Maria &c. à porta inferi, Credo videre bona Domini &c. Requiem aternam &c. & lire la Messe: Et pour paruenir à quelque autre chose que ie ne mettray point, ils escriuent en quatre tableaux de parchemin vierge, Omnis spiritus laudet Dominum, & les pendent aux quatre murailles de la maison: Et pour faire autres meschancetez, que ie n'escriray point, ils disent le Psalme cent & huictiesme. et qui plus est l'an M.D.LXVIII. les Italiens, & Espagnols allant au bas pays, portoient des billets pleins de sortileges, qu'on leur auoit baillé pour estre garentis de tous maux : comme quelques Alemans . portent

portet la chemise de Necessité faicte d'vne façon detestable, qu'il n'est besoin d'escrire, & force croix par tout: Et en cas pareil le maistre Sorcier (qui ne merite d'estre nommé) pour l'inuocatio des malings esprits, veut qu'on ieusne premierement, & qu'on face dire vne Messe du sainct Esprit. Ce n'est donc pas chose aisce de descouurir les Sorciers, ny de les cognoistre d'auec les gens de bien, & beaucoup moins anciennement, qu'à present : combien que tous les peuples, & toutes les sectes des Philosophes ont condamné les Sorciers, comme dict saince Augustin 4, Sectas omnes 4.1.18.de Magia panas decreuisse, & Servius parlat des Romains Civitate dict aussi qu'ils ont toussours eu en horreur les Sorciers & Enchanteurs, comme il apert par les loix des xII. tables, & en leurs Pandectes 5: & neantmoins 5. 1. Item tous les oracles qu'ils auoiet pour les plus sacrezn'e-inbeo. §. si stoient que sorceleries, comme nous auons diet, & logus, de insera cy apres declaré plus specialement. Et par ainsime toto iide dire que la marque des bons & mauuais esprits se tulo de madoibtiuger par les bonnes ou mauuaises œuures, il mathemaest bien vray: mais la dissiculté est, quelles sont les bo-ticis. l. si nes œuures: car combien que les ieusnes, prieres, & quis ali-oraisons, la chasteté & pudicité, sollitude, cotempla-nis sf. tion, guerir les malades soient de bonnes œuures en soy: si est-ce que si elles se sont pour l'honneur qu'on face à Sathan, à vne idole, & pour sçauoir des Oracles les choses passees ou à venir, tant s'en faut que ces œuures là soient bonnes, qu'elles sont detestables, diaboliques, & damnables. Or il apert par les anciennes histoires que les Payens, qui condamnoient les En-

chanteurs, & ceux qui faisoient les tempestes, com-6.lib. 4.de me dict la loy 6, faisoient tout celà, & mesmes les A-malesicis.c. morrheans, & Indois. Vray est que les vns estoient Sorciers volontaires. Mais la vraye marque & la pier re de touche est la loy de Dicu, qui faict cognoistre au doigt & à l'œil le Sorcier, & la difference des bons 6.Dess. 13. & mauuais esprits. Car en la loy 6 de Dieu tous sortile ges sont estroictement defendus, & specifiez en plusieurs sortes, qui font cognoistre que les autres semblables sont aussi defendus. Et ne se faut pas arrester à ce que dit Iosephe au liure huictiesme des Antiquitez, que Salomon trouua la science de coniurer les malins esprits, car il n'est pas à presumer qu'on eust oublié celà, veu les moindres choses qu'on a escriptes de luy,& qu'il ne s'en trouue pas vn seul traict en tous ses escripts: si ce n'est qu'on voulust faire Salomon autheur des liures detestables, que les Sorciers ont soubz le tiltre de Salomon: & peut estre que Iosephe a esté aussi bien abusé comme Iamblique. Car il escrit qu'en la presence de l'empereur Vespasian, vn iuif nommé eleazar, ay at touché d'vn anneau les narines d'vn homme possedé du Diable, fist sortir le malin esprit par la vertu d'une racine qui estoit dedans son anneau, que Salomon a monstré comme il dict : qui est vn erreur pernicieux, & meschant (combien qu'il y en a plusieurs en ceste opinion, que c'est la Squille, & la pendent aux entrees des logis, pour chasser les malins esprits) car il est tout notoire que s'il y a Sorcier qui ayt mis sa poudre en vne bergerie, le bestail y mourra, si Dieu ne le garde. Et tout ainsi que fathan

sathan guarist quelquesfois le bestail & les hommes ensorcelez, par le moyen des Sorciers ses ministres (baillant tousiours neantmoins le sort à vn autre, à fin de ne rien perdre, comme il sera dict cy apres) aussi faict il bien souuent sortir les malins esprits des hom mes demoniaques, feignat ce faire par moyens diabo liques, come faisoit celuy que dict Iosephe, par son anneau, où il n'y auoit point de racine, mais plustost vn malin esprit, par la puissance ou intelligéce duquel l'autre esprit sort, à fin que l'on adiouste foy aux sorceleries & idolatries, desquelles Sathan entretient les pauures ignorans. Et si on dit que les loups ne s'entremangent pas volontiers, ny les malins esprits ne chassent pas les malins esprits, il y a response, que le royau me de Sathan en ce cas n'est pas tat diuisé, qu'il est esta bly & asseuré, & l'idolatrie appuyée de tels miracles, & entretenu par ce moyen: combien qu'il n'est pas in-conuenient comme dict S. Augustin, que les Diables ne chassent les Diables, & que les vns ne soient ruinez par les autres, comme les meschans ne sont ruinez ordinairement que par les meschans, par la volonté de Dieu, ainsi qu'il dict en Hieremie, Vlciscar inimicos meos per inimicos meos: Ie vengeray mes ennemis par mes ennemis. Et si les bons souuent font la guerre aux bons, à plus forte raison les meschans aux meschans, & les Diables aux Diables.Or nous lisons en Daniel<sup>7</sup> 7. Dan. c. que les Anges sont gouverneurs des Empires, & 10.6 Deis Royaumes, & font guerre aux Anges: car l'Ange de Dieu dist à Daniel, que Michel l'Ange Prince des Hebrieux estoit venu à son secours, contre l'Ange de

E iij

Perse: Toutesfois ie rapporteray toussours l'interpre tation de ce lieu aux Sages. Ainsi Dieu a posé au ciel les mouuemens contraires, & les effects des estoilles, & planettes, & les elemens cotraires & en toute la nature vne antipathie d'vne part, & simpathie d'autre, & en ceste contrarieté & plaisant combat, l'harmonie du monde s'entretient. Mais la confusion des bons & malings esprits est venue de ce que les nouueaux Academiques ont posé ceste maxime qu'il faut coupler & lier le ciel & la terre, les puissances celestes & terrestres, & conioindre les vns auec les autres, pour attirer la puissance diuine, par les moyens elemétaires, & celestes. Voyla l'hypothese de Procule, Iamblique, Por-2. Iambli- phyre, & autres Academiques. 2 Sur laquelle hypode misteriis these on peut dire que le maistre en l'art Diabolique, duquel on imprime les œuures auec beaux priuileges, a fondé toutes les sorceleries & inuocations de Diables, qu'on imprime par tout auec priuilege des Princes, qui est l'vne des plus dangereuses pestes des Republiques. Car il compose des caracteres, qu'il dit propres aux Dæmons de chacune planette; lesquelz characteres il veut estre grauez au metal propre à cha cune planette, à l'heure qu'elles sont en leur exaltatio ou maison auec vne coiunctio amiable, & veut alors qu'o ayt aussi la plante, la pierre, & l'animal propre à chacune planette, & de tout celà qu'on face vn sacrifi

ce à la Planette, & quelquesfois l'image de la Planette, & les hymnes d'Orphee le Sorcier, ausquelles le Prince de la Mirande s'est trop arresté soubsombre de Philosophie, quand il dict les hymnes d'Orphee

n'auoir

× \*

n'auoir pas moins de puissance en la Magie, que les hymnes de Dauid en la Cabale, de laquelle nous parlerons en son lieu: & se vante d'auoir le premier decouvert le secret des hymnes d'Orphee, lequel estoit le maistre de la Sorciere Medee. Mais on void que ces hymnes sont faicts à l'honneur de Sathan, à quoy se raporte ce que dict Picus, Frustra naturam adit, qui Pana non attraxerit. Or par ce mesme moyen le maistre Sorcier instruict ses disciples en toute idolatrie, impieté, & sorcelerie. Iaçoit qu'il semble que les Academiques, que i'ay dict, en vsoient par ignorance, & par erreur, & y alloient à la bonne foy pensant bien faire: mais Agrippa en a vsé par impieté detestable: car il a esté toute sa vie le plus grand Sorcier qui sut de son temps: & soudain apres sa mort Paul 2 Ioue es- 2. Libro ela cript, & plusieurs autres, qu'on aperçeut vn chie noir, gurum. qu'il appelloit monsseur, sortant de sa chambre, qui s'en alla plonger au Rosne, qui depuis ne sut veu. Or la loy de Dieu ayat sagement pourueu à telles impietez de ceux qui veulent lier la partie du monde inferieur à la partie superieure, pour marier le monde (co me dict Picus Mirandula) couurant soubz vn beau voile vne extreme impieté, & par le moyen des herbes, des animaux, des metaux, des hymnes, des caracteres & sacrifices, attirer les Anges, & petits Dieux, & par ceux cy le grand Dieu Createur de toutes choses: pour obuier, dy-ie, à ceste impieté, Dieu semble auoir defendu bien expressemet, qu'on ne feist point de degrez, pour monter 'à son autel, ains qu'on vint 3. Exo. 28. droict à luy: ce que les Platoniques n'ayant pas bien

entendu, ont voulu par le moyen des Dæmons inferieurs, & demy-dieux attirer les Dieux superieurs, pour attirer en fin le Dieu Souucrain. Nous dirons donc que les Platoniques, & autres Payés, qui par vne simplicité de conscience, & par ignorance adoroient, & prioiet Iupiter, Saturnus, Mars, Apollo, Diane, Venus, Mercure, & autres demy-dieux, viuans sainctement, prians, & ieusnans, & faisans tous actes de iustice, de charité, & de pieté, ont bien esté idolatres, mais non pas Sorciers, ny ceux qui sont en pareil erreur, encores qu'ilz s'efforçassent de sçauoir les choses futures par moyés Diaboliques, attendu qu'ils pensoiet faire chose aggreable à Dieu. C'est pourquoy nous auos mis le mot Sciemment, en la definition du Sorcier. Mais celuy qui a cognoissance de la loy de Dieu & qui sçait, que toutes ses diuinations diaboliques sont defendues, & qui en vse pour paruenir à quelque chose, cestuy-là est Sorcier. On void donc que la plus certaine marque pour iuger la difference des bos. & malins esprits, de la piete & impieté, est de voir si on s'addresse aux Creatures au lieu du Createur, pour paruenir à ses desseings. Et d'autant qu'il y en a plusieurs qui s'abusent aux predictions, & prennent le bien pour le mal, il est besoing declarer les predictions & presages.

De la Prophetie & autres moyens diuins pour sçauoir les choses occultes.

#### CHAP. IIII.

Es Grecs appellent le Deuin μάν liv. & μαν-ln & βατο μαν εύεσ γαι, & d'autat que telles gens sont remplis d'impostures, & menteries le François appelle vn homme mensonger, Menteur, qui semble estre tiré du Grec. Les Latins ° l'ap-o. cicero in pellent Diuinum, mal à propos, donnant vn tresbeau libro de Diuinat. nom aux Sorciers, aussi bien qu'aux Prophetes. Le mot est venu de marsia, quasi marsia, d'autant que les Dinins ensorcelez, & possedez du maling esprit estoyent la pluspart furieux, & la Prestresse Pythias ne deuinoit point, si elle n'estoit en fureur. C'est pourquoy le mal caduc est appellé morbus sacer, par ce que les Sorciers rauis, sont comme ceux, qui ont le mal caduc. Les Hebrieux appelloient au commencement les Deuins, Videntes, comme Saul ayant perdu ses Asnes, alla chercher vn Deuin pour en sçauoir des nouuelles, on luy dist que Samuel estoit Voyant, '& 1.2 verbo demanda à son compagnon vne dragme d'argent nan, vidit, pour bailler au Deuin, & demandant à Samuel s'il audit, intellexit. estoit Voyant, il luy dist qu'il estoit Voiant: car (dict 2. samuel. le 2 texte) les Voyans ne s'appelloient pas encores (ap.9). c'està dire, Prophetes: lequel mot vient de נבאים, samuel. 10 qui est quasi tousiours en la coniugation passiue<sup>3, 11.</sup> Hierepour monstrer que la vraye divination est reçeue de vers. 9. 74-Dieu. et quant au mot de Prophetie, qui est Grec, il charse 13.4

signisie prediction, soit en bien, ou en mal. Et quant à ce que nous appellons Sorciers vsans de poudres, &: gresses, les anciens, & mesmes Aristote les appelloit en son vulgaire of ali The Gapun nelas, & les Sorciers φωρμακίδες, comme on peut voir au liure 6. chap. 18.. & au liure 9. chapitre 17. de l'histoire des Animaux, où il dit que les Sorcieres se seruét de l'Hyppomanes. Et pour entendre quelle divination est licite, ou illici te, nous dirons, que toute divinatió est divine, natu-fortes de di-relle, humaine, ou diabolique. Et de ces quatre 2 nous dirons par ordre.La divinatió premiere s'appelle dimination. uine;comme venant de Dieu extraordinairement, & outre les causes naturelles. Et quant à celle cy nous en auons le tesmoignage de Dieu, quand il dict ainsi, s'il y a quelque 3 Prophete entre vous, ie luy apparoistray par vision, & parleray à luy par songe: Mais quant à Moyse mon esclaue tressidelle, & loyal entre tous, il n'é sera pas ainsi, car ie parleray à luy face à face. Au-4. Desini- quel passage les Hebrieux ont noté que la Prophetie est vne largesse enuoyee de Dieu, par le moyen & Rabi May-ministere de l'Ange ou intelligence active sur l'ame raisonnable premierement, & puis sur l'imagination: נמרי. ג. lib & n'exceptent que la Prophetie de Moyse, qu'ils tiennent auoir esté faicte à Moyse immediatement parlant à Dieu, sans moyen, & en veillant, ce qui est aussi signisié, quad Dieu dist à Moyse', l'ay apparu à Abraham, Isaac, & Iacob en mon nom Schadai, mais ie ne: leur ay pas monstré mon grand nom I e Hovah, & au dernier chapitre du Deuteronome, il est dict, qu'il n'y eut iamais Prophete sémblable à Moyse, qui co-

phetie.

monis,

הנבן כים׳

gneut Dieu face à face. Et par ainsi tous les propos de Dieu en toute la saincte escripture aux Prophetes, se font par le moyen des Anges, ou intelligences, ou en songes, & visions: c'est pourquoy les Theologiens Hebrieux, qui ont entendu la doctrine des Prophe-ses Maymo tes de bouche en bouche, ont bien diligemment exa-lib.; כמרי minez toutes les sortes de songes & visions diuines, que S. Augustin a compris briefuement en cinq especes, y compris les songes humains, desquels nous ne parlons pasicy, & aufquels il ne faut auoir aucun efgard:comme il est dict en l'Ecclessastique, ains seulement à ceux qui sont enuoyez de Dieu: combien que les vns & les autres sont compris soubs le mot στη qui signifie autant, que le Grec ένύπνιον, ou somnium: & les visions πικης que Synelius 2 appelle τὰ όναρ θεά ματα, 2. synessus que les Latins ont appellé visiones. Et la difference en- in lib.πες λείστνιων tre les deux est bien notable: & premierement pour la reception de l'vne & de l'autre: car le vray songe diuin se reçoit en dormant. Mais la vision se faict en someillant, auec vne viue impression en l'ame imaginatiue, qui represente les choses, comme si on les voyoit des yeux: pour instruire les hommes qui sont du tout differets aux songes humains & des bestes brutes, qui n'ont rien que l'impression naturelle en l'imaginatio, ainsi qu'elles ont esté veues en veillant. Or les moyens d'auoir les songes diuins, & d'approcher au degré de prophetie, est dépouiller premieremet toute arrogace & vaine gloire, s'abstenir des voluptez deshonestes, & d'auarice, puis apres s'adoner à viure vertueusemet, &

sur tout à s'employer à contempler, & cognoistre les. œuures de Dieu, & sa loy. Dauantage les ancies Theologiens 'Hebrieux, tiennent que la tristesse, & vieil-פרקי אבות lesse grande, empesche beaucoup l'effect de Prophetie, & disent: que la pluspart des Prophetes estoient ieunes. Et le plus hault poinct pour y attaindre est de louër Dieu d'vne certaine ioye & allegresse, & d'vn cueur entier, souuent luy chanter Psalmes, & mesmement sur les instrumens de Musique: c'est pourquoy le mot de Prophetizer signifie aussi louër Dieu, come en Samuel chap. 10.8 13. בחבב אתו Prophetizaret, idest, laudaret. Et ne se faut pasarrester, pour entendre la force des visios, & Propheties diuines, aux discours des Philosophes, qui en ont parlé à veue de pays, & tiennent que celuy qui a le naturel mieux temperé void les songes plus veritables: car souuent l'homme estant au poinct de la mort, malade à l'extremité, prophetize, n'ayant iamais Prophetizé en la fleur de sa force. Aussi Aristote ne sçachant en quoy se resoudre au liure des songes, dict, qu'il n'y a cause vraysemblable de deuiner, sice n'est vne cause diuine & occulte, & qui passe (dict-il) nostre entendement. Or il faict bien à noter ce qui est escript au x11, chapitre des Nombres, que Dieu ne se communique aux hommes sinon en dormant (horsmis à Moyse) par songe & vision, & seulement aux Prophetes: pour monstrerla difference de la vision au songe, & du songe diuin aux songes humains: ou qui aduienent par maladies: & entre les songes & visions diuines y a plusieurs de-

grez.

grez. Le premier degré de Prophetie est la reuelation en songe de s'adonner à bien, & suir le mal, ou pour cuiter les mains des meschans, & alors cestuy-là sentira en son ame vn precepteur, qui le rendra sage, & aduisé (comme disent les Hebrieux) & de cestuycy l'escripture dict, que l'esprit de Dicu s'est reposé sur luy, ou bien que Dieu a esté aucc luy. Le second degré de Prophetie, est quand quelcun aperçoit en veillant quelque chose, qui entre en son ame, qui le pousse à parler à la louange de Dieu, & de ses œuures, comme on dict que Dauid alors composoit les Psalmes, Salomon les liures des Paraboles, qui contiennent les grands & beaux segrets, couvers d'allegories... Mais Dauid & Salomo, n'ont pas esté au degréde Iefaye, Hieremie, Nathan, & autres semblables, ainsi. que les Hebrieux ont noté. Et toutes les fois qu'on: list en l'escriture, que Dieu dist à Dauid, ou à Salomon, les Hebrieux interpretent par le moyen des Prophetes, comme Gad, & Nathan, qui auoient les. visions de Dieu pour les faire entendre à Dauid:comme Salomon auquel fut enuoié Haiah Silonite. Et mesmes ils tiennent que ce qui fut dict à Salomon, qu'il seroit le plus sage & entendu qui fut oncques, ne fut pas vne vision, mais bien vn songe diuin. Aussi l'escripture dict, que Salomon s'esueillant, aperçeutque c'estoit vn songe: Et aussi quad il est dit, que Dieu apparut à Salomon la seconde fois, ils disent, que cen'estoit pas vision. Le troissesme degré est quand l'esprit purifié voit en songe quelque figure, soit home,

E iii

ou beste, ou autre chose, & au mesme instant, qu'on entend ce que veut dire la figure de ce qu'on void, comme en Zacharie fort souuent. Le quatriesme degré est quand on entend des paroles sans veoir aucune figure de chose quelconque. Le cinquiesme degré est quand on void en dormant vn homme qui parle, & reuele les choses diuines. Le sixieme, quand il semble qu'on void l'Ange qui parle en dormant. Le septiesme, quand il semble en dormant que Dieu parle, comme Iesaye qui dict, l'ay 2.lesa.c.5. veu 2 Dieu, & a dict, &c. & en Ezechiel, Michee, & autres semblables. L'huictieme est quand la vision de Prophetie viet auec la parole de Dieu, & en ce degré les anciens Hebrieux mettoient les visions d'A-braham, horsmis celle qui fut en la vallee de Mambré, qu'ils mettent au neufieme degrè. La dixiesme est quand on void l'Ange face à face parlant comme au sacrifice d'Abraham. Le dernier, & le plus haut, est de veoir, & parler à Dieu face à face en veillant sans autre moyen, qui sut propre à Moyse, comme il est 4 Num.12 dict en l'escripture 1: Et par ainsi quand lesaye dict, qu'il a veu Dieu au chap. 6. celà s'entend en vision, & non pas en veillant : & quand on list en Ezechiel, que il a esté transporté en vn champ, entre le ciel & la terre,tout cela se faict en dormant: Car mesmes il est dit que Ezechiel perçoit la muraille du temple deHierusalem, & neantmoins il estoit en Babylone, comme en cas pareil quad il fut dict à Hieremie, qu'il cachast vn brayer en Euphrate, riuiere de Babylone, & quelques iours apres qu'il estoit pourry : lequel Hieremie

ne fut oncques en Babylone. Ainsiest il de la toison de Gedeon, & souvent les lieux, les temps, les personnes & autres particularitez sont specifices par les prophetes & neantmoins c'est vision. A quoy plusieurs-Payens & infideles n'ayant pris garde ont estimé que toutes les propheties & paroles de Dieu ont esté reuelees en veillant, & cherchet occasion de blasmer la saincte escripture: car il y a des choses en vision, qui font impossibles en veillant. Aussi void on en l'escripture, que les Prophetes interrogez, ne respondent que le iour suyuant, s'ils n'ont eu la vision precedete,. comme eut Aias le Prophete, qui respondit soudain à la Royne de Samarie femme de Ieroboam. Mais la Prophetesse Holda dist aux Ambassadeurs du Roy Iosias, qu'ils attendissent la nuich, & Balcham dist aux ambassadeurs de Balac, qu'ilz demeurassent la nuict, où il y eut vision qui luy sembloit que son asne parla: qui n'est pas en veillant comme plusieurs pensent. Et mesme le Diable, qui veut contresaire les œuures de Dieu, faisoit anciennement dormir les Prestresses d'Apollon en la cauerne, & ceux qui vouloient sçauoir quelque chose de l'oracle de Mopsus s'endormoient au temple, comme dict Plutarque', qu'il y 5. De stracte eut vn gouverneur d'Asse, auec quelques autres Epi-lorum desecuriens moqueurs de toutes religions, qui enuoyerent vn seruiteur au temple de Mopsus auec vne lettre bien cachetce, où il y auoit ceste question, A sçauoir si Mopsus vouloit, que le gouverneur luy sacristast vn veau blanc ou noir. Le garson estant de re-tour, apres auoir dormy vne nuict au téple, dist qu'il

luy sembloit auoir veu en dormant vn homme, qui ne luy dist que ce mot, Noir : & depuis le gouverneur creut à Mopsus, & luy sacrifia souuet. Mais il y a deux choses bié remarquables, pour la differece de la Prophetie de Dieu, & des enchatemens de Satha. La premiere est que ceux, qui sont inspirez des Dæmos, sont alors les plus furieux & insensez, & ceux q sont inspirez de Dieu, sont alors plus sages que iamais. C'est pourquoy l'escripture dit de Saul, quand l'esprit de Dieu l'eut saisi, il estoit vertueux, entier, & sage, & fut deux ans, en cest estat:mais quad l'esprit malin le saisissoit, il deuenoit furieux, & prophetizoit: Ainsi par 6. Samuel. l'escripture e: Et quad il fut en l'assemblee des Prophe Le mot detes, l'esprit de Dieu le saisit, & comença à prophetizer, Prophete. & louer Dieu. C'est pourquoy les anciens Hebrieux est aussi dit disoient qu'il n'y a que les Sages qui soient Prophetes. et Enchan-Et tout le contraire se void des Sybilles & Prophetesteur. Deut.c. 13. ses d'Apollon, qui ne disoient rien qu'en fureur, & en rage escumante: et se void aussi le semblable des prophetes dæmoniaques, qui deuiennent en furie extreme auparauant que deuiner. L'autre difference de la prophetie diuine d'auec les enchantemens est; que la prophetie diuine est tousiours veritable, & celle du malin esprit tousiours faulse, ou bié elle tire pour vne verité cent mensonges. C'est pourquoy Dieu dict en sa loy, A celà vous cognoistrez les Prophetes, quand o.Deut.13, ils diront quelque chose, & n'aduiendra ° point, ie n'ay pas parlé à cux. Et toutesfois il ne faut pas iuger pour celà le prophete faux, ou meschant, lequel aura. eu don de prophetie, qui vient par fois, & non pas

tousiours,

tousiours, & puis apres qu'il ayt vn songe humain, qui ne sera point enuoyé de Dieu, s'il dict qu'il aduiendra quelque chose & n'aduienne point, il y a bien erreur, mais il ne laissera pas d'estre homme de bien & craignant Dieu: Mais Dieu veut faire entendre, qu'il ne faut pas s'appuyer sur les songes humains. et en l'ecclesiastique il est dict qu'on se doibt garder de croire aux songes,s'ils ne sont enuoyez de Dieu. C'est pourquoy de tous les prophetes, qui estoient au temps de Samuel, il n'y eut que Samuel qui fut appellé 7 fidele, 7. Libro 1. & loyal, & qui iamais n'a dict chose qui ne soit adue-samuel.c.3. nue. Et de faict tous les Theologiens sont d'accord, Ecclesiast. que les saincts prophetes n'ont pas tousiours eu le don de prophetie: Et tel n'a iamais eu que vne vision de Dieu, ou deux, ou trois songes divins. Et quelquesfois Dieu continue ceste faueur toute la vie du prophete, comme à Samuel Helie, Helisee, Aiah Silonite. Et quelquesfois la prophetie est donnée aux prophetes qui n'aduient pas, comme on list de Michee qui auoit menacé Hierusalem, & Ionas auoit menace & prophetizé que Babylon seroit rasee bien tost apres, & celle-cy dedas quarante iours : ce qui n'auint point, car Dieu fut appaisé par penitence. Celà est remarqué non seulement en Hieremie x x v 1. & Ionas 111. ains aussi en ezechiel x v 11. Mais ordinairement la prophetie a cessé en la vieillesse: comme on void de Hieremie au chapitre LI. il est dict que les paroles de Hieremie ont cesse, & neatmoins il continue l'histoire.Les Hebrieux sur celà ont noté, que la prophetie alors cessa en luy. Et du vieillard Heli il est dict,

, 11

qu'il ne voioit plus goutte, ce que les Hebrieux entendent de la vision Prophetique: Et de faict Samuel fort ieune eut la vision, pour declarer à Heli le iugement de Dieu donné contre sa maison. Et c'est pourquoy on list en Ioel le Prophete, que aux derniers iours les ieunes auront des visions, & les vieux auront des songes. Or le songe est beaucoup moindre que la vision. Quelquesfois aussi l'infusion & grace Prophetique se faict sur la partie raisonnable, & no pas sur l'imaginatiue, ce qui peut aduenir pour la foiblesse de l'imagination: ou bien l'infusion se faict sur l'imagination, & ne passe point à la raison, pour la foiblesse d'icelle, & que la personne ne s'exerce pas à contempler.Quelquesfois l'infusion est telle, que la personne est contraincte d'executer le mandement, comme on void en Hieremie, qui estoit seul Prophete de son temps. Dieu luy commandoit en songes, & visions, de declarer au peuple, que la ville de Hierusalem, que les ennemis assiegeoiet seroit forcee, le Roy & le peuple mis au trenchant de l'espée, le temple brussé, & la ville rasee. Il n'osoit dire la verité: mais il dict q l'esprit de Dieu le pressoit si fort, que force luy sut de declarer la Prophetie: Et lors le peuple cria qu'on le feist mourir, & de faict il fust gerté en vne fosse pleine de fange & d'ordure, & endura la faim quelques iours, iusques à ce que le Roy le manda en secret, auquel il dist la verité. Car souuent la Prophetie, & le songe est enuoyé à l'vn, pour aduertir, ou menasser, ou declarer la codemnation d'vn autre : Comme d'Helie au Roy Achab, de Nathan à Dauid, & de Haiah à Ieroboam:

& neatmoins Dauid auoit l'esprit de Dieu, mais il n'auoit pas la vision prophetique, comme les autres prophetes, ou du moins il ne l'auoit pas si excellente. Et qu'ainsi soit, quad il vouloit faire la guerre ou entreprendre quelque chose de consequence, il mandoit à Gad le prophete ce qu'il verroit, ou bien il disoit au Prestre qui l'accompaignoit, qu'il vestist l'ephod, pour voir le vouloir de Dieu par Vrim, & Thummim. Ces mots, Vrim & Thummim, sont Hebrieux, que les LXXII. ont interpreté, Declaration & Verité: & l'interprete Caldean les a laissez sans les interpreter, comme les Hebrieux auoient accoustumé de cacher les secrets: mais en Hebrieu ce mot Vrim, signifie, lumieres,& Thummim, perfections: C'estoit vne table, où il y auoit douze pierres precieuses enchassees, & les nos des douze enfans de Iacob engrauez : laquelle table pendoit auec deux chenons sur la poictrine du grand Prestre, comme on void en exode 2. Et aux Nom-2. Cap. 28 bres'il est dict que Eleazar Pontife successeur d'Aa-3.Ca,27. ron, interrogera selon la forme de Vrim, & que selon sa parole & response, on se gouvernera. Si la chose qu'on devoit entreprendre devoit bien succeder, les pierres à l'interrogatoire qu'on faisoit, donnoient vne viue lumiere, ou le Prestre inspiré de Dieu disoit ce qui aduiendroit: comme il se peut veoir en l'escripture 4, & en Ioseph aux Antiquitez, où il dict que 4. Esdrac. ceste lumiere cessa deux ces ans auat son aage, il nas- hem. 7. quit x x x. ans apres Iesus Christ. Les Grecs appel-5.lib.3.c.9 loiet ce pectoral Noy10v, c'est à dire, l'Oracle, qu'on a tournémal à propos, rationale: Car les Roys en tou-

G ij

tes les actions de consequence demandoient conseil à Dieu par le Pontife, & s'il n'y auoit point de response, c'estoit signe de l'ire de Dieu. C'est pourquoy Saul estant de laissé de Dieu, ne trouus response aucune, 6. Samuel. dict l'escripture s, ny par Prophetie, ny par songe, ny 1.cap.28. par Vrim, & Thummim: alors Saul dist qu'on luy vers.9. trouuast vne Sorciere, qui eust vn esprit Diabolique, pour sçauoir l'issue de la bataille, qu'il donna le iour suyuant, où il mourut. Et au contraire Dauid tous-7. Samuel, iours eut response 7 par vision de quelque Prophete, 2.c.2.et. 5. ou par songe, ou par Vrim, & Thummim, aussi faisoit il diligemment ce qui luy estoit mandé: & Saul pour n'auoir obcy, fut delaissé de Dieu, & du peuple, & fut tué par ses ennemis: et sur ce qu'il se vouloit excuser de n'auoir mis le Roy des Amalecites, & tout le be-8. Samuel. stial à mort, pour en sacrifier à Dieu, Samuel 8 luy dist que la desobeissance à Dieu estoit pire, que l'idolatrie cap.15. Osea.6. & Sorcelerie: Et que l'obeissance valoit mieux, que tous les sacrifices du mode. Aussilisons nous en Iob, 9.10b.c. 33. que Dieu 9 ayant pitié des hommes, les aduertist en songe, & leur tire l'oreille, les enseignant de ce qu'il faut faire, pour les rendre plus humbles, & le faict par trois fois. Mais s'ilz n'obeissent à la troissesme fois, ilz font delaissez: et si celuy à qui Dieu enuoye son bon Esprit pour le guider, ne luy obeist, l'esprit le menace de le quitter & abandoner: s'il se corrige, il n'est point abandonné:s'il ne s'amende il est delaissé. Voyla donc les trois moyens, à sçauoir, la vision, les songes, & le pectoral ancien par lesquels Dieu a declaréaux hommes sa volonté anciennement. C'est pourquoy le

prophete

Prophete Baleham inspiré de Dieu, benissant le peuple d'Israël, disoit, O peuple heureux qui n'a point de sorcelerie ny de sortileges, mais auquel Dieu reuele les choses sutures quad il est besoin. Et combien que depuis la publication de la loy de Dicu, & apres tant de Propheties, visions, & iugemens de Dieu consignezes escriptures, & histoires sainctes, par lesquelles nous sommes bien enformez de la verité, & volonté de Dieu, & qu'il ne soit pas besoing de prophetes: ne at moins il est bien certain, que Dieu ne laisse pas d'enuoyer aux hommes, songes, visions, & ses bons Anges, par lesquels il leur faict cognoistre sa voloté, pour se guider & instruire les autres. Et mesmes nous lisons es docteurs Hebrieux, que iaçoit que l'oracle de Vrim & Thummim cessast apres le retour de Babylone, si est-ce qu'ils confessent que toussours on oyoit quelque voix diuine, que Iosué fils de Leui appelle'. In libro. פירקי אבת ב'eft à dire, fille de la voix , que les Grecs appel-פירקי אבת let ήχω. Et la vraye marque pour recognoistre ceux, qui ont telles graces, il faut bien voir, & cognoistre leurs actios, & sur tout quel est le Dieu qu'ils adoret. Car il se peut faire, que tel aura vision & songe, & dira ce qui est à venir, & aduiendra, & fera miracle, & neantmoins il preschera qu'il faut adorer d'autres dieux que celuy qui a faict le ciel & la terre: mais il ne faut pas pourtant y adiouster foy: car c'est l'vn des signes, que Dieu a expressement articulé par 2 sa loy, disant 2. Deu. c. 13. qu'il enuoye ce songeur, & ce prophete, pour essayer si nous l'aymons, & le craignons. Qui monstre bien que Dieu n'enuoye pas seulement les songes verita-

iij

bles aux esseuz & gens de bien, ains aussi aux infideles & meschans pour les faire precipiter plus rigoureuse ment auccques espouuantemes. Les histoires en sont pleines, comme nous lisons des songes de Pharaon & de Nabuchodonosor: & principalement aux Princes quand il est question de l'estat, & des choses concernant le public. Mais ordinairement les meschans ont des visions terribles & espouuentables, comme dict Salomon au liure de la Sagesse: & les bons, ores qu'ils soient quelques sois effraiez par songes, si ont ils tousiours asseurance & consolation. Ainsi lisons nous, que Vespasian songea qu'il seroit empereur, quand Nero auroit perdu vne dent, ce qui aduint le iour suyuant. Et Antonin Caracalla eut vn songe, que son pere Seuerus tenant vn glaiue luy disoit, Tout ainsi que tu as tué ton frere, aussi faut-il que tu meures de ce coup. Et Hippias tyran d'Athenes songea le iour precedent qu'il suttué, qu'il estoit precipité de la dextre de Iuppiter en terre. Artemidore est plein de telles histoires. Encores il est à noter que la pluspart des songes naturels signifient l'humeur, ou maladie naturelle du personnage: comme Galen escript que l'experience a faict cognoistre, que le songe de la cheute d'vne estoille, ou le bris d'vn chariot, estant le malade dedans le chariot, celà luy signifie sa mort. Les anciens remarquoient les songes veritables au poinct du iour en celuy qui n'estoit point troublé d'esprit. L'escriture saincte baille une reigle de n'adiouster foy aux son ges, s'ils ne sont enuoyez de Dieu. Et la marque est, quandils sortent d'vn homme de bien, & veritable,

ou d'vn meschant, pour l'exterminer. Mais les songes heureux des Sorciers, ou des Atheistes, ou de ceux qui meinent vne vie detestable, sont enuoyez des malins esprits, comme nous dirons cy apres.

Des moyens naturels pour sçauoir les choses occultes.

#### CHAP. v.

IVINATION naturelle est vne anticipation des choses à venir, ou passees, ou presentes, & neantmoins occultes par la cognoissance des causes enchesnees, & dependentes l'vne de l'autre, ainsi que Dieu les a ordonnees dés la creation. du monde. Pay posé ceste definition, pour faire iugement certain quelle divination est licite, & quelle diuination estillicite, ou Diabolique, suyuant les termes de la Definition, que nous auons donce du Sorcier. Or tous les Philosophes & Theologiens sont d'accord, que Dieu est la premiere cause cternelle, & que de luy dependent toutes choses. Car combien que Platon ait posé trois principes du monde, à sçauoir, Dieu, la matiere, & la forme, siest-ce que au Tinee, & au Theetete, & en plusieurs 'autres lieux, il sepistola ad met Dieu par dessus toutes les causes, & hors la suite Dionem. & ordre des causes. Aristote 2 pareillement a demonftré, qu'il faut par necessité, qu'il y ait vn Dieu, pre- Muero miere cause, de laquelle toutes les autres dependent. Toutes Qui est pour ofter l'impicté des Manicheans, qui ont voulu soustenir qu'il y auoit deux principes, l'vn bo, l'autremauuais : l'vn Createur du mode elemétaire,

& l'autre du monde celeste, & des bons esprits. Combien que epiphanius dict que Marcion en mettoit trois, & Basilides quatre, qui sont opinions reprouanti uces, & derestables: car comme disoit Procle! Academicien, le Polytheisme est vn droict Atheisme, & eran zor begn स्वाल qui met nobre pluriel, ou infini de Dieux s'efforce d'o ster le vray Dieu, c'est à dire, απέιρια τον θεον αναιρεί. γηθεότη-Τα άθεότη Τα είναζ. Mais les Philosophes ne sont pas d'accord auec les Theologies de la suyte des autres causes. Car les Academiques & Peripatetiques disent que Dieu est cause essiciente de la premiere intelligence, que les Hebrieux appellent Metatron: et ceste-cy est cause de la seconde, & la seconde de la troisieme, & consequemment des autres, iusques aux dernieres causes. C'est pourquoy Iulian l'Apostat suyuat l'erreur de Platon, & de son maistre Iamblique, au liure qu'il a faict con-3. Apud tre les Chrestiens est de ceste opinion, blasmant les Cyrilli co- Chrestiens qui tiennent que Dieu est principe & oricuius liber gine des choses visibles, & inuisibles sans moyen, qui à Cyrillo pe est toutesfois selo le texte formel de l'histoire sacree, nè transcrioù il est dict, Au commencement Dieu a creéle Ciel ptus est. & la terre, & puis chacune des creatures, comme il est porté par ordre de la creation des Anges, à fin qu'on n'attribuast la creation des choses aux Anges: et les plus doctes aux secrets de la loy, disent que ces mots, Dieu a creé le Ciel & la terre, signifie la matiere, & la forme:pour oster l'opinion de ceux qui tiennent que Dieu ne feist pas la matiere, ains seulement la forme, estant ia au parauant la matiere confuse: qui est vn erreur pernicieux. Vray est qu'il y en aqui tiennent,

comme

comme Origene, que Dieu a tousiours par succession creé des mondes infinis, & quand il luy a pleu il les a ruinez, à sçauoir le monde elemétaire de sept en sept mil ans: & le mode celeste de quarate neuf en quarate neuf mil ans, vnissant tous les esprits bié-heureux en foy, & laissant reposer la matiere confuse sans forme mil ans,&puis renouuelat par sa puissance toutes cho ses en leur premier estat & beauté, & raporterent le repos de la terre le septieme an, & apres le quarante& neufième le grand iubilé, & pour ceste cause ils disent qu'il n'est faict mention de la creation des Anges à la creation de ce monde, pour monstrer qu'ils estoient demeurez immortels apres la corruption des mondes precedens, ce que le Prince de la Mirande a tenu pour certain en ses positions sur la Cabale. Voysa que les Hebrieux en leur secrette Philosophie tiennent, da, et les & Origene aussi: laquelle opinion, combien qu'el-Hebraus, et le ne soit pas receuë de quelques Theologiens, par ce cateri. qu'il semble que c'est entrer par trop auat aux secrets meel upprofonds de Dieu, si est-ce qu'elle tranche l'impieté xion. de ceux qui se mocquent de Spiridion, & autres Euesques au Concile de Nicene, disans que c'estoit chose fort estrange, que Dieu depuis cent milliers d'annees, voire depuis vne eternité infinie se fust aduisé depuis trois ou quatre mil ans de faire ce monde, qui doibt perir bien tost: Et par ce moyen aussi l'opinion de Rabi Eliezer auroit quelque apparéce, où il dict, que Dieu a faict les cieux de la lumiere de son vestement, comme de matiere: qui est suyuant le dire de 5 Salo-5. In lib. Sa mon, où il suppose la matiere confuse, au parauant la pientia.

 $\mathbf{H}$ 

Creation de ce monde, & aussi quand il dict qu'il n'y a rien de nouueau soubs le Soleil, & toutes fois quand il y auroit eu des mondes infinis par succession, ce qu'il ne faut pas presumer, si faut-il confesser, que la premiere matiere sut créc de Dieu, ce qu'on ne peut nier sans impieté: autrement l'eternité de la matiere s'en ensuit, & la cause efficiente aussi tost que l'effect, & plusieurs autres absurditez ineuitables, que l'ay re-Bodini c.6. marquees en autre lieu 6, contre l'opinion d'Aristote impossible, & incompatible par nature, confessant, qu'il y a vne cause premiere comme il a demonstré. Aussiles Hebrieux, & les Academiques & Stoiques, ontreprouué d'vn commun consentement, comme aussi Plutarque<sup>7</sup>, & Galen 8, & mesmes les Epicuries. છે જોંક છે જ્ઞાs'en sont mocquez. et par ainsi nous arresterons là, μαίω ψ- que Dieu a cree la matiere de rien, ce que le mot κα χογονίας. 8.in l.de signifie, c'est à dire Creer: car autrement l'escripture eust dict nur c'est à dire, Faire, comme quand'il est Hyppocra. dict, que Dieu a faict l'homme du limon de la terre, ayant pris la matiere, qu'il auoit ja preparee, & qui signifie aussi vn secret plus haut, c'est à sçauoir, que Dieu de l'ame a faict l'intellect, comme dict le Rabin. Paul Riccius. Encores est il bien à noter que ces mots, Dixit, er facta sunt, le mot non, ne signifie pas seulement, dire, ains aussi, vouloir, de sa propre significatiő,& les Hebrieux l'interpretét ainsi: car Dieu n'eust pas adressé sa parole à la creature, qui n'estoit pas encores: mais depuis la premiere-creation de toutes choses, Dieu a distribué ses Anges, par le moyen desquels il renouuelle, & entretient ses creatures. Et-

quand

placitis

ticis, co

Platonis.

quand on dict que Dieu est la cause efficiente, la forme, & la matiere du monde, ce n'est pas qu'il soit la forme du ciel, ou d'autre creature, mais que c'est luy qui donne estre à toutes choses, & que sans luy rien ne peut subsister. Quand ie dy, Ange, i'entends generalement toute puissance, & toute vertu, que Dieu donne aux creatures, aussi bien que les esprits bons & mauuais, & les hommes aussi, & les vens, & le seu s'appellent Anges 'en l'escripture . Et par ainsi quand 9. psal. 103, on void les cieux & lumieres celestes se mouuoir, 8. psa. 104 celà se faict par le ministere des Anges, ainsi qu'on appelle Ange proprement, comme tous les Theologiens & Philosophes confessent, & mesmes Aristote dict, que s'il y a cinquante cieux, il y a autant d'Anges ou intelligences: non pas que Dieu ne puisse de son vouloir, sans autre moyen, conduire toutes choses: mais il est plus seant à la Maieste diuine d'vser de ses creatures. C'est pourquoy on list en l'escripture que Dieu est en l'assemblee des Anges, & que les malins esprits se trouuent aussi en l'assemblee, comme dict Micheele Prophete, aux Roys de Iuda & de Samarie, & Dieu parle à Sathan en l'assemblee des Anges, comme il est dict en Iob?. Ce que tous les Hebrieux in-9.10b.c.1. terpretent du ministere des creatures, desquelles il se sert en toutes choses. Nous auos dict cy dessus, comme il ne parle aux hommes que par ses Anges, aussi ne faict il rien aux choses corporelles, q par les corps celestes, vsant de sa puissance ordinaire, ou immediatement vsant de puissance extraordinaire: Ce qui est assez mostré en la vision de Zacharie ', des sept lumieres 1. Cap. 4.

du châdelier, (ce qui a depuis esté trassaté au liure de l'Apocalypse)& que l'Ange interprete au mesme lieu les sept yeux par lesquelz Dieu void, & les Anges qui versent de l'huile de deux oliucs à la dextre de Dieu: que tous les Hebricux interpretent les sept planettes, ausquelles la vertu diuine est insuse, pour departir en tout ce monde. Et par ainsi de s'enquerir de la vertu des lumieres celestes, pourueu qu'on n'excede les 2. in Theolo celà gist la gloire de Dieu, de faire choses si emerucil-gicis senten. lables par ses creatures. C'est l'advie de Dans C causes naturelles, il est, & a tousiours esté licite, & en & de Thomas d'Aquin au liure de Sortibus, & au liure des Iugemens Astronomiques: & de mesme opinion est aussi l'escot: Et par ainsi il ne faut pas suyure l'erreur de Lactance Firmian, qui dict que l'Astrologie, Necromantie, Magie, Aruspicine, ont esté trouuees par les malins esprits : ce qui est bien veritable des autres, mais l'Astrologie, & la cognoissance des effects celestes est donnée de Dieu: Et combien que 3. 44 liure Caluin 3 de propos deliberé, comme il semble, voyant correles A-que Melancthon auoit en trop grande recommendastrologues. tion l'Astrologie, l'a raualee le plus qu'il a esté possible : neantmoins il a csté contrainct de confesser les effects esmerueillables des Astres: adioustant seulement que Dieu est par sur tout celà, & qu'il ne faut rie craindre à celuy qui se fie en Dieu. Et Ptolemee en dit 4. Sur le de bien autant, que le Sage commande au Ciel: c'est calogue.

Idem tradi. pour quoy Abraham Abenessa, grand Astrologue tur in libris entre les Iuiss dict, que les enfas d'Israel ne sont point fubiects aux Astres, il entend tous ceux qui se fient en

Dieu.

Dieu. Mais celuy quine craint point Dieu il passera, dict Salomon, soubs la rouë: où il est certain qu'il entend le ciel, & les vertus & influences celestes. Et par mesme moyen Philon Hebrieu interpretant les allegories de la Bible, où il est diet que l'Ange Cherubin au deuant de Paradis, faict la rouë d'vn glaiue flamboyant, il dict que c'est le ciel flamboyant, & plein de lumieres celestes, par la force, & influence desquelles Dieu entretient ce monde materiel, laquelle matiere empesche l'homme brutal & adonné aux voluptez terrestres de s'esseuer en la côtemplation des œuures, & merueilles de Dieu, ains sont comme enseuelis en leur corps, comme en vn sepulchre: Desquels parle l'escripture au Psalm. LxxvII. vers. v II. où il est dict, Sicut vulnerati dormientes in sepulchris, quorum non es memor amplius, & ipsi de manu tua repulsi sunt : lequel passage trauaille plusieurs, qui n'ont pas esgard aux allegories Hebraiques:mais l'interprete Caldean tourne ainsi, Sicut occisi gladio dormientes in sepulchris, quorum non recordaberis amplius, (t) ipsi quidem à facie divinitatis, tua separati sunt. Il ented par le glaiue le ciel, & influéce naturelle de ceux qui suiuent le cours naturel, & vie brutale des bestes. C'est pourquoy il est aussi dict que Dieu diuisales eaux qui sont soubs le firmament, qui sont les influences celestes, des eaux surcelestes, qui sont les Anges & monde intelligible. Nous auons encores vn tesmoignage de Dieu plus precis de la puissance qu'il a donné aux astres, quad il parle à sob, Pourras 4 tu dict-il, lier les Pleiades, ou dessoindre les 4.10b.44. estoilles de la grand'Ourse? Produiras tu les Hyades, 38.

H iij

& situ pourras gouverner les estoilles d'Arcturus. Il a remarqué les astres de tout le ciel, qui monstrent la puissance la plus grande en ce monde elementaire,& qui se cognoist és saisons ordinaires, au leuat & couchat, heliaque, & chronique d'iceux. Puis apres Dieu en general dict à Iob, Sçais tu bien les loix du ciel? est-ce toy qui donne la puissance au ciel qu'il a sur la terre? Qui sont tous passages, qui monstrent la grande puissance, que Dieu a donné aux corps celestes sur le monde elementaire. Aussi apres la cfeation des flabeaux celestes, Dieu dist qu'ilz seroient pour signes des téps, & des ans, & des iours, qui ne signifie pas seulement pour conter les iours, car vn million d'estoilles ne seruiroient de rien. Or tant s'en faut que ceste puissance, & vertu si grande & si admirable des corps celestes diminuë en rien, que plustost par icelle la puissance de Dieu est rehaussee, & releuee à merueilles. Car si nous louons Dieu voyant la vertu d'vne pierre, d'vne herbe, d'vn animal, combien plus grande occasion auons nous de louer Dieu, voyant la gradeur, la force, la clarté, la vitesse, l'ordre, le mouuement terrible des corps celestes? C'est pourquoy le Psalmiste ayat loué Dieu des choses qui sont icy bas, quand il vient à remarquer la puissance des Astres, il est raui hors de soy, & s'escriant dit ainsi.

Mais quand le voy, & contemple en courage, Les Cieux, qui sont de tes doigts haut ouurage, Estoilles, Lune, & Signes différents, Que tu as faicts, & assis en leurs rancs: Adonc le dy à paramoy ainsi, comme Tout esbahi, & qu'est-ce que de l'homme?

Età dire vray, le Ciel est vn tresbeau theatre de la louange de Dieu, & plus on cognoist les effects de ces lumieres celestes, plus on est raui à louër Dieu. Les plus lourdaux s'estonnent de voir qu'il y a plein flot de mer, quand la Lune est pleine ou nouuelle, & aux quartiers le flot est bas, & que à chacun iour le flot se retarde d'vne heure,& en mesme pays, mesme regió, mesme climat, en diuers ports le temps du flot & reflot est divers. Les pescheurs voyent que toutes sortes de coquilles sont vuydes, brief-les animaux, lesplantes, & tous les elemens, sentent vn merueilleux changement du sang, des humeurs, des mouelles, audeclin & accroissement. Et en la pleine Lune les charpentiers ne couperoient pas vn arbre pour bastir, sinon au declin de la Lune, autrement le bois est inutile'à bastir,&au mesme temps faut enter, & couurir les racines des plantes, vanner les grains & legumes au declin de la Lune, & infinies autres observations remarquees par les anciens qu'on peut voir en Pline, liure x v 11-1. chapitre xxx11. Les Medecins confessent? que les iours critiques des fieures, & maladies sont tous regis par la Lune, & mesmes Galé en a faict plusieurs liures, s'estonnant d'vne chose qu'on void ordinairement en l'Horoscope du malade que l'opposition ou quartier de la Lune au Soleil donne vn changement notable aux malades : et quand la Lune attainct l'opposition ou quartier du lieu oùelle est partie,quand la maladie a commencé. On void aussi souuet és pestes & autres maladies populaires que à cha-

cun quartier en vn moment il tombe vn nombre infiny de mort soudaine. Or Galen iugeoit par l'experience qu'il auoit appris des observations de tous les anciens: car il ne sçauoit pas seulement le vray mou-

6. De die- uement de la Lune, comme il apert par ses liures : bus decreto- Mais il eust bien plus esté estonné, s'il eust entendu riss Hyppo- les estects des autres Planettes, & des conionctions, 1-prognostir & regard des vnes aux autres, & aux estoilles sixes, coy.

mesmement sur le corps, & disposition de la person-

ne. Car les anciens ont remarqué pour maximes, & par experience de plusieurs siecles, que Saturne & Mercure estant opposites en vn signe brutal, l'homme ordinairement, qui naist alors, est begue ou muet, que la Lune estant au Leuant, la personne est saine, & en l'eclypse, l'enfant qui vient à naistre ne peut viure: Et celuy qui naist en la conionction de la Lune, ne la faict pas longue: Briefles Arabes ayat cogneu la force des influences celestes sur les corps, ne vouloient pas que le medecin fust reçeu s'il n'auoit la cognoissance d'Astrologie, & ceux-là qui auoient les deux s'appelloient Iatromathomaciens en Grece. Et pour le faire court par les influcces celestes on void les humeurs, & la disposition naturelle des corps, & des humeurs. Et ce qui l'a faict blasmer a esté l'ignorance de ceux qui en ont escript à veuë de pays, comme disoit Melancthon. Mais il ne faut pas que les Astrologues se messent de juger des ames, des esprits, des vices, des vertus, des dignitez, des supplices, & beaucoup moins de la religion, comme plusieurs ont faict, suyuant les faux monnoyeurs, qui tirent bien la quinte

effence

essence des plantes, & mineraux, & font des huilles, & eaux admirables, & salutaires, & discourent subtilement de la vertu des metaux, & trasmutation d'iceux: mais auec celà ils font de la faulse monnoye: ainsi font plusieurs Astrologues, apres auoir déclaré par l'Horoscope, l'humeur & disposition naturelle du corps, ilz passent plus outre aux choses qui ne touchent en rien le corps, à sçauoir, aux mariages, aux dignitez, voyages, richesses, & autres choses semblables, où les astres n'ont ny force ny puissance: & quad ils auroient quelque puissance, c'est impieté de s'en enquerir, & non seulement impieté, ains aussi vne extreme folie. Car si le Deuin predict faulsement que l'homme sera brussé ou pendu, le miserable souffre mille morts deuant que mourir, & sans occasion. Et si la prediction d'estre brusse est veritable, son mal redouble, & n'a iamais repos. Si le Deuin asseure à quelcun faulsement qu'il sera grand & riche, il sera cause de luy faire dissiper les biens, & d'estre vn faitneant, foubs vne vaine esperance. Si la prediction est veritable, l'esperance differee faict viure la personne en langueur, comme dict le Sage: Et quand la chose aduiet, le plaisir en est perdu: combien que Dieu permet ordinairement, que ceux qui s'enquierent de telles choses soient frustrez du bien qu'ilz attendent, & que le mal qu'ils craignent leur aduienne. Mais l'impieté de ceux est inexcusable, qui font seruir la religio aux influences celeftes:comme Iulius Maternus, qui escript que celuy qui a Saturne au Leon, viura longuement, & en fin apres sa mort qu'il montera au ciel, & Albu-

# DESSORCIERS zamar, qui a tenu que celuy qui faict son oraison?

Dieu, estant la Lune conioincte à vne autre Planette, que ie ne mettray point, & tous deux au chef du Dragon, obtiendra ce qu'il demande : ce que Pierre d'Appon maistre Sorcier, s'il en fut oncques, dict auoir practique, pour attirer les hommes à telle meschancete: En quoy il n'y a pas moins d'impieté, que d'ignorance: attendu que le chef, & queue du Dragon ne sont rien que deux poincts d'vne intersection imaginaire, & de deux cercles imaginaires, & qui n'ot ny estoille ny planette, & variables à tous momens: combien que Albuzamar, est encores plus detestable d'auoir osé limiter la fin des religions par les influences celestes, en ce qu'il a dict que la religion Chrestieste finiroit l'an M.CCCCLX.& neantmoins il y a plus de cent ans, que le temps est expiré. Et en cas pareil Arnoldus Espagnol ineptement auoit predict que l'Antechrist viendroit l'an M.CCC. X L v. & le Cardinal d'Ailly, qui a remply son liure de tels mensonges, discourant de la fin des trois religions, suppose qu'il y a sept mil sept cens cinquante & huict ans de-3.Exo.c.23 puis la creation du monde, où il a failly de quinze ces. 1.5. ant. Ra. ans par le calcul approuué des Chrestiens, & des Hebi Abraha brieux, faisant aussi en l'Horoscope de la creation du Abenesta. monde, que le Soleil soit au Belier, lequel neatmoins. Dan. Ini estoit en la Libre par le texte formel de la Bible, où. tium mudi il aprert que le premier iour du monde fut celuy que Tissi consti nous disons le dixieme du septieme mois, qui est le signe de la Libre. Cyprian Leonice de nostre aage a mensis est bien passé outre : car il dict que la religion de Iesus-Christ,

Iosep.c.3.

in 7.cap.

in mense

tunt,qui

Christ, & la fin du monde sera l'an M.D.LXXXIII. Et l'asseure en sorte, qu'il dict: Proculdubio alterum aduentum filij hominis in sede maiestatis sue prenunciat, pour la grande coniunction en la triplicité aquatique de Iesus Christ: qui est vne incongruité notable en Astrologie, & impieté en termes de religion: car iamais Planette ne ruina son signe ny sa maison, & Iuppiter est conioinct aux poissons, en la coniunction qu'il craint si fort, qui est le signe de Iuppiter conioinct auce Saturne, qui est son amy. Et puis qu'il asseuroit tellement, qu'on n'en doibt aucunement doubter, c'est vne extreme folie à luy d'auoir taillé pour trente ans d'Ephemerides apres la fin du monde, comme il a faich. Et le jugement de Cardan n'est pas moins incpte, qui a calculé, & faict imprimer l'Horoscope de lesus Christ en Italie,& en France, disant que Saturne en la neufieme maison signifioit la desertion de sa religion,& Mars auec la Lune en la septieme, monstroit le genre de mort : Chose ridicule, attendu que Mars estoit en son propresigne, qui est ignee. Mais l'impieté est beaucoup plus grande de vouloir asseruir la religion aux Astres, comme aussi a faict Abenestra, qui auoit predict, qu'il naistroit vn grad Capitaine, pour afrāchir les Iuifs,qu'il appelloit Messie, l'an м. сссс. LXIII. ce qui n'est poinct aduenu. Laissant doncques ces opinions, & divinations pleines d'impieté, & d'ignorance, nous nous arresterons seulement aux naturelles predictions, pour le regard des influences celestes sur les corps, & sur les humeurs. Vray est que les esprits, & meurs des personnes, suyuent bien

qu'il a faict, Que les mœurs suivent les humeurs:mais celà n'est point necessaire, & n'y a qu'vne inclination naturelle, & non pas necessité. Et par ainsi quad nous lisons que la langue saincte (par laquelle Adam, ainsi qu'il est escript au Genese, nomma toutes choses selo leur proprieté naturelle) appella Saturne vou, c'est à dire, Reposé & Tranquille, pour l'inclination naturelle de ceux qui ont Saturne maistre de l'Horoscope, qui sont ordinairement, melancholiques, reposez, & contemplateurs, & Iuppiter 73, c'est à dire, Juste, par ce que ceux là qui ont Iuppiter chef de l'Horoscope semblent enclins à la iustice politique, & Mars. מרים, qui signisie robuste, pour l'inclination naturelle qu'il donne, estant maistre de l'Horoscope, rendant aucunement les hommes Martiaux, & propresau trauail, & consequemment ainsi des autres : Si estce que tout cela n'emporte rien que vne inclination, sans aucune necessité. Nous ferons mesme iugement. des grandes conionctions des hautes planettes, aux triplicitez differentes, apres lesquelles les anciens ont remarqué de notables changemens, és republiques, 5.Inlib. de & empires: Et neantmoins i'ay monstré ailleurs, repub. et de qu'il n'y a point de necessité. Ioinct aussi, qu'il a esté methodo hi impossible depuis trois mil ans seulement, que nous auons les observations Astronomiques (car la plus ancienne est de Sennacherib Roy d'Assyrie) faire experience, pour y asseoir certain iugemet. Aussi voyos

nous que Ptolemee & Firmicus ont donné la triplicité de feu aux peuples de Septentrion : & Albuma-

zar

34

zar l'a donne à l'Oriet, & la triplicité des eaux au my-6.in sexti di, qui a esté suiuy de Paul Alexandrin, & de Henry magni inde Malignes: Et neantmoins Alcabice Caphar, Abe- 7. In insti. nacra, Messahala, & Zael Israelite donne la triplicité tuti. art. A de terre aux peuples Meridionaux. Or il est impossi-tica. ble de faire certain iugement à l'aduenir des changemés des republiques, sans estre asseuré de ce fondemet. come i'ay monstré plus amplement au liure de la Republique, & pour ceste cause, ie le trancheray plus court. et par ainsi il ne faut pas determiner, ny vser de predictios fortuites, & qui ne soient sondees en experience: & neantmoins quelques experiences, que l'on puisse auoir, il faut tousious raporter la domination du tout à Dieu, qui peut arrester le cours du Soleil, & de la Lune, comme il feit à la requeste de Iosué, & de faire retrograder le Soleil, comme il feit ayat prolongé la vie au Roy Ezechie de x v. ans. Et n'y a doubte que l'homme qui se fic en Dieu ne soit plus fort, & plus puissant, que toutes les influences celestes. C'est pourquoy vn ancien Platonicien disoit, que celuy. qui suit le cours de nature, il s'asseruit à la fatalle destis nee, & cours naturel ordonné à toutes choses elemétaires: & celuy qui est agité du bon esprit, il surpasse toutes les destinees. Mais tout ainsi que la science de nature des astres & lumieres celestes decouure la gradeur de Dieu, aussi les impostures des elections Arabiques sont damnables, & illicites. Et de ceux-cy est entendu le decret du Concile de Tolede premier, chapitre 8. & le Concile de Carthage 4. chapitre 89. Les autres divinatios naturelles sont plus claires, qui

se prenent de la disposition du temps, pour estre l'experience ordinaire : toute la science de Metheores est composee de telles choses, c'est à squoir, des impresssions de feu en la haute region, ou de la generation des corps imparfaicts en la moyenne region de l'air, comme de veoir la Lune rouge, signifie les vens: palle, signifie les pluyes: claire, signifie beau temps. Car l'exhalation fumeuse qui cause les vens, est tout ainsi que la fumee qui rend la flamme du feu rouge, & le charbon noir embrazé est rouge, comme dict Theophraste, par ce que la noirceur, & clarté sont confuses: la vapeur humide cause la pluye,&oste la clarté sereine de la Lune, & l'air estant net, icelle clarté se void sans aucun empeschement. Or telles diuinatios naturelles sont d'autant plus certaines, que l'experiéce respond à la cause, qui n'est pas disficile, comme elle est quand on veut chercher la cause pourquoy la pluye aduient plustost en vntemps qu'en l'autre. Alors l'Astrologue dira, que l'observation des anciens mon-Rre que la Lune cóioin le aux Hyades, ou Pleyades, ou bien aux estoilles du Cancre excite les vapeurs, & par consequent la pluye. Mais il y en a de bien plus certaines les vnes que les autres, comme celle que tous les anciens ont experimentee, & qui se cognoist à veuë d'œil, que la quatriesme & sixieme Lune estant claire & sereine, donc certain presage de toute la Lune,s'il n'interuient quelque conionction notable: Et toutesfois on n'a iamais encores descouuert la cause: ce que Virgile a bien noté, quand il dict,

Sin ortu in quarto (namque is certissimus author)

Pura non obscuris in cœlum cornibus ibit, Totus & ille dies, est qui nascetur ab illo,

Exactum ad mensem pluuis, Ventisque carebunt.

s Le liure d'Aratus est plein de telles choses, qu'il n'est besoin d'escrire par le menu. Je laisse à parler des predictios naturelles des medecins, que chacun peut veoir: & Galen & Hippocrateen ont traicté par toutes leurs œuures, & principalement au liure De arte parua: comme quand il dict que la personne sentant vne foiblesse tremblement aux nerfs, peut s'asseurer de la goutte à venir. Et si la disenterie commence panla melancholie, elle est mortelle. Encores y a il la Phytoscopie, qui est la prediction des choses occultes par les plantes, comme la verge de Coryles, ou Coudres divisee par moictie, tenue en la main inclinee de la part où il y a des metaux. Et c'est chose assezexperimentee par les metalliques. Aussi met on de la terre de miniere, pour la faire croistre plus haulte. Toutes ses predictios cogneues par l'experiece, encores q les caufes soiet occultes & ignorees, neantmoins elles sont naturelles, & la recherche d'icelles decouure la grandeur, & beauté emerueillable des œuures de Dicu. Or tout ainsi que les moyens naturels, que Dieu nous a donnez pour sçauoir les choses occultes & futures, font bons & louables, aussi sont tous les moyes haturels qu'il nous a enseignez pour nous entretenir, nourrir, vestir, maintenir en santé, force, & allegresse, & pour guarir les maladies, pour ueu qu'on te recognoisse, que la force des alimes, des medicamens, & autres puissances occulres; qui sont és elements,

plantes, pierres, metaux, animaux, viennent de Dieu, qui retire sa force, quand bon luy semble, & qui ropt la force du pain, comme il est dict en la loy de Dieu, quand il enuoye la famine. Mais celuy qui prend la force ou la puissance des choses naturelles, comme procedans d'elles, faict iniure à Dieu, auquel apartiet la louange. C'est pourquoy Galen à la fin des xx. liures qu'il a faict de l'Vsage des parties du corps humain, ayant descouuert les secrets admirables qui y sont, conclud ainsi, il me semble dict-il, que nous auons chante vn beau chant d'honneur à la louange de Dieu. et encores mieux Seneque, blasmant ceux qui disoiet, nature faict cecy, nature faict celà. Tunatura Deo nomen mutas, c'est à dire, tu changes nature en Dieu. Cobie seroit il plus beau de dire Dieu fait cecy, Dieu faict celà. En toute l'escripture saincte, ce mot de Nature, ne se trouue iamais, ainsi tousiours il est dict, Dieu a faict faire cecy, Dieu a faict faire celà, vsant du verbe transitif Hebrieu הפיל, c'est à dire, faict faire, que les Grecs & Latins ont traduict par vn verbe actif, lequel abus a esté cause de plusieurs erreurs, de ceux qui ont attribué choses indignes à la maiesté de Dieu. Comme quand il est dict, Dieu a osté les rouës des chariots de Pharaon: Dieu a tué tous les aisnés d'Ægypte: et neantmoins il est tout certain, qu'il n'a rien faict que par ses Anges, car il commada à son peuple de marquer le sursueil des portes du sang de l'Aigneau Paschal, à fin, dict-il, que voyant le sang, icpasse outre sans vous toucher, & que ie ne souffre, 7.Exo.c.12 que le destructeur entre en vos maisons. C'est la

coustu

coustume de l'escriture saincte, d'attribuer à Dieu les œuures de ses creatures, soit bien ou mal, comme quand dict Iesaye, Nullum est malum in ciuitate, quod non sieri fecerit Dominus. & en Hieremie chap. x x x I s. Omne malum hoc venire feci super locum istum, c'est à dire,qu'il n'y a calamité ny affliction, que ie n'aye faict venir en ce pays, & en ceste cité, combien que les malins esprits, & les plus meschans hommes en soyent ministres: comme il est dict en Malachie, Ietanseray le Deuorateur, à fin qu'il ne gaste vos fruicts, & réde vos vignes steriles, à fin de n'auoir autre recours qu'à Dieu, & ne craindre autre que Dieu, & ne rendre grace ny louange qu'à Dieu seul. Ce n'est pas que les Hebrieux ayent ignoré la difference des œuures de Dieu & de nature:car Salomon l'a souuent remarqué,quand il dict aux allegories, L'enfant est sage, qui obeist aux mandemens du pere, & n'oublie pas la loy de la mere: Il entend les commandemens de Dieu, & la loy de nature. Car toutes les idolatries detestables ne sont venuës que pour auoir laissé Dieu,& rendu l'honneur, & la grace des biens que nous receuons. au Soleil & lumieres celestes, puis aux esprits, & en fin aux moindres creatures : comme les Ægyptiens, qui adoroient les beufs, par ce que l'vn des plus grands proficts revient du beuf, & les Palestins Amorreans adoroient les moutons, qu'ils appelloient Estherot, & qu'ils mangeoient: en quoy s'est abusé Ciceron 8, 8. In libris quand il dict, Nulla gens est tamstupida, qua id quod ve-denatura statur Deum esse putet. Il sussira donc de ce qui est dict pour faire entendre que les moyens naturels pour

paruenirà quelque chose, sont licites & ordonnez de Dieu:quand on luy en rapporte l'honneur, & louange, & non pas à la creature: soit pour sçauoir les choses futures, & occultes, soit pour effectuer toute autre chose: comme de chercher les mines par la marque de certaines pierres & plantes, non par moyés diaboliques. Mais ie ne puis passer par souffrance, ce que Iean Picus Prince de la Mirande, aux positions Magiques escript, que la Magie naturelle n'est que la prati-que de la Physique, qui est le filet auquel Sathan attire les plus gentils esprits, qui pensent que par la force des choses naturelles on attirera, voire on forcerales. puissances celestes. et neantmoins en la xx1111. postion le mesme autheur soustient qu'il n'y a rien qui ayt plus grande force en la Magie, que les figures & caracteres: et en la position x x 1. il soustient, que les. paroles barbares, & non significatives ont plus de puissance, que celles qui signifient quelque chose. Nous auons monstré la vanité, ou pour mieux dire, l'impieté de telles choses. Mais pour descouurir le secret de telle imposture que le mesme autheur a couuerte, ou celuy qui a emprunté son nom, nous voy os, en la x x v 111. position sur les Hymnes d'Orphee, ces mots, Erustra naturam adit, qui Pana non attraxerit: Pour neant on vse des choses naturelles, qui n'aura attiré Pan, c'est à dire, qui n'aura inuoqué Sathan. Gar tous les anciens ont entédu par le mot de Pan,ce que, les Hebrieux appellent Sathan, & par les terreurs Paniques, ils ont tousiours signifié les frayeurs des Diables, & ceux que souffrent les Dæmoniaques suyant

les

les malins esprits, quand ilz viennet les vexer: & Plutarque au liure de Oraculorum defectu, appelle le Prince des Dæmons, le grand Pan, à la mort duquel les autres Dæmons furent ouys faire de grands cris, & gemissemes, au temps de Tibere l'empereur : laquelle histoire est aussi costrmee par Eusebe aux liures de la Præparatio Euangelique. Et par mesme moyen en l'onzieme position, où il parle de Leucothea, il entéd la Lune, que les Hebrieux appellent " c'està dire, la Blanche, & en la x 1 x. position, où il dict, qu'il n'y a rien, qui puisse auoir effect en Magie, sine Vesta, il ented les sacrifices faicts par feu. Le mesme autheur faict de la Cabale vne vraye magie pernicieuse,& qui destruit entieremet les fondemes de la loy de Dieu:ce q chacun pourra cognoistre, qui y regardera de pres: car la Caballe n'est rien autre chose, q la droicte inter pretatio de la loy de Dieu couuerte foubz la lettre:Et neatmoins so but est de faire des miracles par la force des lettres & caracteres. l'ay bié voulu descouurir ceste imposture, à fin que ceux qui liset Agrippa le maistre Sorcier, & ceux qui sot de mesme opinio ne soiet abusez, vsant de pierres, de plantes, & autres choses naturelles pour attirer les forces & influéces celestes. C'est pourquoy Hippocrate au liure de Morbo sacro, deteste les Sorciers, qui se vantoient de son temps de attirer la Lune: car ce seroit, dict il, asseruir les Dieux à tels imposteurs, & assugettir le Ciel & la terre aux hommes, contre tous les principes de nature, & contre le texte formel de la Saincte escripture en Iob, où Dieu parle des loix qu'il a donné au Ciel sur la terre.

Aussi l'imposture se descouure par les caractères & sigures Diaboliques, & par les mots barbares, & quelquesfois intelligibles, qui ne tiennent rien des Elemens, ny de la matiere, ny des formes naturelles, ny des qualitez naturelles quelles, qu'elles soyent. Il ne faut donc pas soubs le voile de nature couurir les sorceleries, vanitez, & superstitions Payennes des Idolatres, & Sorciers: comme plusieurs Sorciers, qui fai-soient anciennement croire que les Sorceleries n'e-stoient que la force des plantes, des animaux, des pierres, des mineraux, & des corps celestes: comme les Arabes ont voulu faire croire, pour faire estimer leur science, & faire eschapper les Sorciers: & de ceste opinion est Auicene, Algazel, Alpharabius, & Agrippa de nostre aage: qui estoit aussi vne opinion, qui eut quelque temps son cours, ainsi qu'on peut veoir en Pline liure xxvi. chap. 1111. que l'herbe Ethiopide faict seicher les estags, & rivieres, faict ouurir toutes choses fermees: & l'herbe Achimenide iettee au camp des ennemis, les faict trembler de peur & fuir: & l'herbe Latace, que les Roys de Perse bailloient à leurs Ambassadeurs, faisoit venir abondance de toutes choses: c'est à sçauoir, les lettres patentes du Roy de Perse, qui faisoit trembler tous les peuples. Nous ferons mesme iugement de ce que dict Pline de la Veruaine, que les Grecs appellent herbe sacree, que les Magiciens disent guarir toutes fieures, & toutes fortes de maladies, & donner l'amitié de toutes personnes. Mais l'autheur Pline s'en mocque, & tous les medecins, qui ont trouué par longues experiences qu'elle

qu'elle ne peut rien de tout celà, non plus que l'herbe Cynocephalique, qui passe toutes les autres, & Nepeuthes d'Homere, & l'herbe Moly de laquelle Pline se mocque à bon droict, non pas qu'il n'y ayt de beaux secrets de nature cachez, comme tresors, & que on descouure tous les iours, mesmes en l'abstraction des quintes essences par le feu, & neantmoins ces vanitez que Pline recite, ne s'y trouuent point. Nous ferons pareil iugement de ce que Pline recite de De-2. Lib. 10. es mocrite qu'il y auoit certains oyscaux, du sang des-10. es quelz messé, naissoit vn dragon, lequel mangé faisoit philostrat. entendre la langue des oyseaux : mais il deuoit aussi Lemnius. dire la langue des Veaux. Nous dirons le semblable du Diamant contre les enchantemens, du Corail rouge contre les charmes, du Iaspe cotre les ymbres Dæmoniaques, du Lyncurium contre les prestiges, & de ce que dict Dioscoride liure v. chapitre x v. que la pierre Memphitique pulucrisee, & beuë auec du vin & de l'eau, rend la personne stupide du tout. Nous auons dict que les predictions diuines, ou propheties ne viennent ny par nature, ny par la volonté des hommes, ains par inspiration de Dieu neuement, & sans moyen, ou par le moyen des Anges, & que les predictions naturelles se font par la cognoissance des causes preallables aux effects: & les moyens naturelz de paruenir à quelque chose, se faict par voye ordinaire des causes à leurs effectz. Or les predictions humaines, iaçoit qu'elles dependent aucunement de la nature des choses, toutes fois on les peut appeller humaines, d'autant qu'elles ne sont pas tousiours certai-

nes, comme la nature, ny tousiours incertaines, soit pour l'ignorance des causes, soit pour l'imbecilité, de l'esprit humain, & chacun en son estat par l'experience faict des predictions. L'homme Politique voyant que les meschancetez demeurent sans peine, & les vertus sans loyer en vne republique, predira la ruine d'icelle: Mais d'autant que celà ne depend point des causes naturelles, & que ceste prediction ne luy est point specialement declaree de Dieu, on peut l'appeller humaine, & qui est licite: mais il ne faut pas l'asseurer pour certaine & indubitable : car ce seroit entreprendre sur le conseil de Dieu, qui maintient souuét vne ville contre toute la puissance humaine, par les vœutz, & pricres des gens de bien. C'est pourquoy Dieu promistà Abraham, s'il y auoit dix personnes qui ne fussent infectecs des meschacetez de Sodome, qu'il ne destruiroit point le pays: Mais quand tu vois que Dieu au Ciel retire coup à coup les hommes ver-tueux, dy hardiment, l'orage impetueux viendra bien tost ruiner cest empire. Et tout ainsi que le Politique a ses predictions, aussi les maistres Pilotes preuoyent les orages, les vens, les pluyes, les tempestes par experience ordinaire, encores qu'ilz n'ayent aucune cognoissance des mouuemens celestes: Et les Bergers en cas pareil predisent la peste des brebis, qu'on appelle Clauelee, voyant le foye des lieures pourry: & les La-boureurs predisent la fertilité de l'annee, au seul regard de la graine de moustarde, ou des Ribez s'ils sont fort espais, & autres semblables, qu'ils ont par experience, sans cognoissance des causes naturelles, ny reuela

reuelation divine: et telles predictions ne sont point illicites, si ce n'est qu'on les voulust asseurer comme chose infaillible, comme nous pouuons dire en cas 2. Diela pareil de la metoposcopie 2, qui juge des passions in-frontism-terieures de l'homme au seul regard du visage, entre lesquelles il y en a de naturelles: comme la rougeur foudaine signifie la honte, paillir soudain signifie. craincte; & qui ont leurs causes naturelles: Mais il y en a qui sont plus humaines, que naturelles, comme les yeux de Hyboux luysans, signifient le plus souuet cruauté: Telz les auoit Sylla & Caton le Censeur, ou bien s'ils sont marquez de gouttes de sang. Ainsi dicton des Camus, qu'ilz sont choleres & impatiens: Et au contraire les grands nez sont plus prudens & patiens. C'est l'vn des épithetes que Dicu s'est donné à luymesines, parlant 3 à Moyse, entre les onze proprie- 3. Exodi tez il s'appelle מרד אבים c'est à dire, Grand-nez, ainsi cap.34. que l'edition Complutense d'Espagne, & d'Anuers, de mot à mot interpreté, & en plusieurs lieux de la Bible, où il s'appelle le Dieu au grand nez, que tous les interpretes tournent Patient, & par son contraire. ביר אפים c'est à dire, Court nez: les Hebrieux interpretent, Soudain en cholere. En quoy il nous est monstre aussi, que la Metoposcopie naturelle n'est point illicite, & de faict en tout l'Orient ilz sont fort experi, mentez en celà. Si est-ce qu'il ne faut pas en faire loy infaillible: car il se trouve des hommes si masquez, & qui sçauent sibien couurir, & dissimuler seurs naturels, qu'ils sont entierement maistres de leurs visages, en sorte que plusieurs se voyans trompez en ont.

faict le Prouerbe, Fronti nulla sides. C'est pourquoy Alcibiade s'éclata de rire, quad il ouyt dire à Zophire Physiognome, que Socrate estoit dameret & paillard, & fort cholere: Et neatmoins Socrate le confessa: mais il dist que l'amour de sagesse l'auoit tout changé. Aussi voyons nous que tel porte le visage d'vne vierge, qui a le cueur d'vn lyon, comme estoit Alexandre le Grand: Et bien souuent celuy qui porte vn lyon au front, a vn lieure au cueur. C'est pourquoy la Metoposcopie, & les predictions d'icelles sont humaines, pour l'incertitude aussi, quoy qu'on attribue à Aristote le liure de la Physiognomie, qui comprend la Metoposcopie qui n'a rien du style d'Aristote. Et parainsien ostant l'asseurance & necessité qu'on met en la Physiognomie & Metoposcopie, l'vsage naturel ne peut estre blasmé. Mais il n'y a propos ny apparence aucune, de mettre la Chiromantie, ou Chiroscopie au rang des arts Physiognomiques, attedu que les principes des maistres, qui en ont escript, sont cotraires comme le feu & l'eau, & qui plus est, les lineaméts changent pour la pluspart, & ne sont iamais semblables en enfance, aage florissante, & en vieillesse. Quad aux autres predictios populaires ie laisse d'en parler, par ce qu'elles ne meritent qu'on en face mise, ny recepte, comme d'ouyr châter les ranes trop fort signifie pluye: & que le Plongeon se gette en l'eau, & que les grues se retirent des caux, & autres semblables infinies, qui sont humaines, & dependent aussi en partie des causes naturelles. Il y a d'autres predictions humaines, & toutes fois illicites, d'autant qu'elles attirée

apres

4

apres soy une superstitiense creance, & craincte des choses vaines, & par consequét vne defiance de Dieu. Car il faut tenir pour maxime indubitable, que celuy qui craint, ou qui croit les predictios superstitieuses, a tousiours desiance de la puissance de Dieu, comme anciennement celuy, qui en sortant de sa maison chopoit du pied côtre l'essueil, tiroit vn presage de malheur comme ils disent qu'il aduint à Brutus le iour qu'il tua Cesar : ou si l'anneau tombe, quand le mary le met au doigt de sa fiancee. Et en cas semblable les anciens auoyent vne coniecture, qu'ils appelloient Palmirum augurium, quand vn membre tressailloit, chose qui est naturelle, & qui a ses causes naturelles auec foy. et ordinairement le malheur aduiét à celuy qui croit telles choses, par vne iuste vengeance de Dieu, & iamais à celuy qui s'en mocque. C'est pourquoy Cesar ne fist iamais conte de telles vanitez, & tout luy succeda contre les presages des Deuins, & mesmes en descendant du nauire en Afrique il tomba, & alors il dist, Ie te tiens Afrique. Ces beguins auguraux disoiet que c'estoit vn mauuais presage, & neantmoins il rapporta trois belles victoires, & defeist tous ses ennemis peu de jours apres: Et si ne voulut oncques s'enquerir de l'issue de la bataille de Pharsalie, où il emporta la victoire contre Pompee, qui auoit trois fois plus de forces, lequel employa tous les Deuins & Magicies, deuant que de batailler. l'ay remarqué plusieurs Princes, qui tous ont estéruinez, ayant demandé conseil aux Deuins. Ariouistus Roy des Alemans, ayant quatre cens mil hommes, &

se gouvernat par les Sorcieres du jour de la bataille, qu'elles empeschoient estre donné deuant la nouuelle Lune:Cesar le sçachant, comme il escript, soudain luy donna la bataille,& veinquit. Mais sans aller plus loing nous auons l'exemple d'vn qui voulut sçauoir l'issue de la bataille de Pauie, par le moyen d'yn Sorcier, qui luy fist veoir l'ost des ennemis, & la response fut semblable aux anciens Oracles, & l'issue luctueuse à toute la France. Mais nous dirons par cy apres de ce. point icy à part. Nous auons encores vn autre exemple du Roy de Suede, & les lettres enuoyees aux Princes d'Alemagne l'an M.D.LXIII. qui portoient que le Roy Henry de Suede auoit quatre Sorcieres, qui se vantoient d'empescher les victoires du Roy de Dannemarch, mais on en print vne, qui ne peut empelcher le bourreau de la brusser toute visue, & le Roy. quatre ans apres fut pris par ses sugets, & priué de son, estat, & gette en vne prison où il est encores. Voyla donc quant aux predictions humaines, disons maintenant des moyens illicites.

Des moyens illicites pour paruenir à quelque chose. C H A P. VI.

Ovs auons dict que le Sorcier est celuy, qui par moyens Diaboliques & illicites, sciemment s'efforce de paruenir à quelque chose: il faut donc sçauoir qui sont les moyens illicites. Nous auons monstré les moyens de paruenir à ce que nous pretendons par l'ayde de Dieu

Dieu, si c'est chose licite ou par les moyens que Dieu nous monstre en ses creatures, & par la suite des causes naturelles, & des effects enchesnez les vns auec les autres, ou par la volonte de l'homme, qui est libre. Or quand les hommes veulent paruenir à quelque chose licite, & que la nature leur manque, la puissance humaine n'y peut rien: & qu'ils ne s'adressent point à Dieu qui peut tout : ou bien qu'ils s'y adressent, mais de mauuaise façon pour le tenter: ou bien que c'est de bon cueur: Mais l'ayant delaissé en prosperité, ilz sont delaissez en temps d'affliction : comme il est dict en Hieremie: Si Moyse, & Samuel me prioient pour vous à ceste heure, ie ne les escouterois pas. Ilz estoiet morts plusieurs siecles auparauant, & auoient de coustume tant qu'ilz viuoient en ce monde d'appaiser l'ire de Dieu par leurs prieres. Et en autre lieu il dict au Prophete, Ne prie point pour ce peuple en 1.Hier.14. bien, car ny pour leurs ieusnes, ny pour leurs prieres & sacrifices, ie ne les escouteray point, mais ie les consommeray de peste & de samine. Or ilz debuoyent neantmoins rompre le ciel de prieres,& continuer en la fiance de Dieu, qui menace fort, & neantmoins il s'appaise soudain, comme dict Ionas, auquel Dieu auoit promis raser la ville de Babylone dedas quarate iours, le peuple ayant faict grande penitence, ores qu'il adorast les creatures, come le Soleil & la Lune, & qu'il fust fondu en toutes sortes didolatries & Sorceleries, si est-ce que Dieu se repentit aussi: Alors Ionas fasché faisoit sa plainte à Dieu<sup>2</sup>, Ne sçauois ie pas, 2. Ionas dict-il, que tu es le Dieu le plus doux, & le plus mise-cap.4.

Lij

# DES SORCIERS ricordieux, & pitoyable, qu'il est possible, & que sou-

dain tu te repens de la vengeance que tu as deliberé de faire. Or celuy qui est impatient se desespere, & appelle le Diable à son ayde: Comme on void le Roy Saul, apres auoir demandé conseil à Dieu, quelle issue il auroit contre ses ennemis, & aux Prophetes, & aux Potifes, & qu'il n'auoit aucune response de la bataille, il s'adressa à vne Sorciere, pour sçauoir l'issue de ses affaires. Les autres pour trouuer des tresors: qui pour guerir de sa maladie: qui pour iouir de ses plaisirs, les vns pour paruenir aux honneurs & dignitez, les autres pour sçauoir les choses futures ou absentes, & les plus meschans pour se vager de leurs ennemis appellet aussi le Diable, qui ne respod pas tousiours quand on l'appelle, & se faict prier bien souuent, encores qu'il soit present, & pres de celuy qui le cherche, & celuy qui ne le cherche pas, comme nous dirons en son lieu. Or ceux-là sont les plus detestables Sorciers, qui renoncent à Dieu & s'adressent au Diable, & luy iurent prester toute obeissance, seruice, sugection, & adoration, par conuention expresse. Mais il y en a qui ont horreur de s'adresser à Satha pour sçauoir ce que ils demandent, toutesfois ilz ne font point difficulté de s'adresser aux Sorciers, sas assister à leurs sacrifices, 2.Leu,19. de s'adresser aux sorcicis, sas aisses un presenter qui n'est gueres moins offenser Dieu, que s'adresser peuter.18. au Diable mesme : comme il y en a au cas pareil, qui ne voudroiet pass'adresser à Sathan, pour auoir guarison d'vne maladie, mais ils ne sont pas consciéce de s'adresser aux Sorciers, qui prient le Diable en leur presence, pour leur donner guerison: comme il ad-

uint n'a pas log temps en Vau, qui est vn faux-bourg de la ville de Laon, où il y eut vne Sorciere qui osta le sort à vne pauure femme en extremité de maladie: laquelle Sorciere se mistà genoux, & puis la face contre terre, priant tout haut, & appellant le Diable plusieurs fois, pour donner guarison à la semme, puis apres elle dist quelques paroles, & bailla vn morceau de pain à manger à la femme, qui fut guarie. Qui n'est pas moins que si la femme malade eust elle mesme prié Sathan pour auoir guarison : & vaudroit mieux mourir de la plus cruelle mort qu'on pourroit imaginer, que de guerir en ceste sorte. Il y en a d'autres qui ne veulét auoir aucune accointance au Diable, ny aux Sorciers, mais ils vsent des moyens Diaboliques executez par les Sorciers à l'ayde du Diable, lequel assiste tousiours ceux qui vsent de tels moyens, & conduict leurs desseings. Or celà s'appelle traicter conuention tacite auec Sathan, suyuant la definition de S. Augustin, pour la difference qu'il y a de la conuention expresse. Et non seulement sainct Augustin, ains aussi Thomas d'Aquin, & Durand, Ægidius Romanus, & les autres Theologiens d'vn commun consentement: disent, qu'il y a deux pactions qu'on faict aucc le Diable: l'vne expresse, que font les Necromanciens, & autres Sorciers qui l'adorent : l'autre tacite, ou implicite, qui est en toute sorte d'idolatrie, & observation superstitieuse, sciemment, & sans cause naturelle: Voyla leur definition. Vray est que celuy qui pense bien faire de prendre le vol des oy seaux pour sçauoir si son voyage sera heureux, come les ancies le faisoiet

conuention expresse ny tacite auec Sathan, encores qu'il soit idolatre, & n'offense pas tant que celuy qui le faict par curiosité, ne sachant pas qu'il soit defendu de Dieu, & celuy qui le faict par curiosité & ignorance, n'offense pas tant que celuy qui le faict sachat bien qu'il est desendu par la loy de Dieu. C'est pourquoy nous auons mis le mot, Sciemment, en la definition du Sorcier. Mais celuy est coulpable, qui scait la defense de la loy de Dieu, & toutesfois par mespris d'icelle s'adonne à telles choses, doibt estre puny comme Sorcier, & non pas toutesfois si rigoureusement que les Sorciers qui ont conuention expresse auec Sathan. Et à fin d'esclarcir le mot de Sorcier, c'est en RAMPOLLÁN bons termes celuy qui vse de Sort, & gette en Sort en actions illicites. Car il y a le Sort approuué par la loy de Dieu, & le sort approuué par les loix Politiques. Nous voyons que losué getta au sort sur toute l'armee du peuple d'Ifraël, pour sçauoir qui auoit pris du pıllage defendu en la ville de Hierico,& par mesme moyen Samuel getta au sort quand il fut question d'auoir vn Roy, disant ces mots, Seigneur Dieu donne le sort, qui estoit la coustume des anciens, pour chasfer toute puissance & sort Diabolique: et alors le sort tomba sur la lignee de Beniamin, qui estoit la derniere,& puis on getta le sort sur les chefs de la famille,& le sort tomba sur la maison de Cis, puis on getta le sort sur tous les domestiques de Cis, & le sort tomba sur Saul, que Dieu auoit au parauant declaré Roy sur le peuple, à fin qu'on ne pensast, que les sceptres, &

44

couronnes soient donnees fortuitement. Et depuis Saul getta le sort sur toute l'armee, pour sçauoir, qui auoit rompu le ieusne, & le sort tomba sur Ionathan, qui seul auoit magé du miel cotre la defense du Roy. Nous voyons ausli au Leuitique 2, que le sort est get- 2.chap.165. te sur deux boucs l'vn pour sacrisser à Dieu, l'autre pour Zazel: Les LXXII. Interpretes ne voulant pas descouurir ce secret aux Payens, ont tourné le mot Zazel ἀποπομπαιον, c'està dire, emissarium, par ce qu'o l'enuoioit au desert, & ne se trouuoit iamais plus. Ainst void on aux Actes des Apostres le sort auoir esté getté entre Matthias, & Barnabas. Celà estoit coustumier entre tous les Payens. Et mesmes s'il y auoit tempelte sur mer qui fult grande, on gettoit le fort sur tous ceux qui estoient au nauire, & celuy estoit saiss & gette en la mer, sur qui tomboit le sort, comme fut Ionas 3. Aussi est le sort-frequent, & ordi-3. Iona. c. 1. naire, quand il faut partager 4 & lotir les successions, 4.L. Sed civ & choses communes, & permis par les loix de tous les dic. ff. 1. se peuples, & qui sont fort necessaires, pour cuiter aux due lus in princip.codebats & contentions qui ne prendroient iamais fin. mu. de leg. Ainsi faisoient les Romains', qui tiroient au sort les C. & ap. Juges és causes publiques, & les magistrats Romains hi qui, co gettoient les charges & prouinces au sort, si autre callud.26. ment ilz ne se pouuoient accorder, ce que les Latins que de sardisoient, Sortiri aut comparare inter se prouincias. L'oc-tileg. casson de la guerre cruelle entre Marius & Sylla fut s. Ascenius prise de ce que le sort de faire la guerre à Mithridate m Verristomba à Sylla, & Marius fist presenter requeste au. peuple pour luy oster. Ainsi void on que le sort de

soy est licite, pour ueu que la chose le merite, & qu'on die ces mots portez par la saincte escripture, Seigneur Dieu done le sort, & non pas appeller Mercure, pour seigneur du sort, comme faisoient les Grecs, qui mettoient premierement dedans le vaisseau vne fueille d'oliue qu'ils appelloient Herme, c'est à dire, Mercure: Et apres ilz gettoient les forts, & tiroient tout premier la fueille d'oliue: Et pour corriger ce Paganisme les Chrestiens faisant vn Roy au sort, tirent premierement pour Dieu. Encores n'est-ce pas assez d'appeller Dieu au sort qu'on gette, mais il n'en faut vser sinon en chose necessaire, comme celles que nous auons dict : autrement qui voudroit en choses legeres, ou par curiosité, ou bien mesme en chose d'estat, sçauoir s'il faut entreprédre la guerre ou autre chose de consequence, il ne faut pas getter au sort : car ce seroit të-ter Dieu, ce qui est bien expressement desendu. Mais en ce cas, Dauid & les saincts personnages demandoient conseil à Dieu, & lors il faisoit sçauoir sa volóté par les Prophetes, ou par le Pontife, qui portoit l'ephod, ou Pectoral, duquel nous au os parlécy dessus: ou bien Dieu reueloit en songe ou vision, à celuy mesme qui demandoit aduis: Et generalement en toutes choses de consequence les saincts personnages demandoient conseil à Dieu, lequel encores qu'il ne fist response quelquessois, siest-ce qu'il conduisoit l'affaire à bonne fin, si la chose estoit bone, & le cueur droict, qui demandoit conseil. Et d'autat qu'il aduint à Iosué de traicter la paix auce les Gabaonites sans auoir demandé conseil à Dieu, il fut deceu par eux,

par ce que, dict l'escripture, ilz n'auoient pas demandé cosseil à Dicu. A plus forteraison doit on reprouuer les sorts Diaboliques 4, c'està dire, où les noms 4.22/196des Dieux estranges sont appellez: comme estoient λάντεια, anciennement les sorts d'eliens, Lyciens, Prenestins, λομάν-Antiatins, qu'il n'est icy besoin d'estre declarez, ains Tua. plustost enseuelis. Aussi est le sort illicite de getter aux dets & osselets, qu'on appelle Astragalomantie, si on doibt faire quelque chose ou non, iaçoit que les anciens en vsoient souuent, & se faict encores à present, comme Cæsar escript, que les Alemans getteret trois fois au sort, pour sçauoir s'ilz feroient mourir Marc Valere son Ambassadeur, & par le moyen du sort il rechapa: & seroit bien necessaire que tous ieux de sort, ou de hazard fussent banis aussi bié en essect, comme ils font defendus par la loy Martia, & autres anciennes loix. En cas pareil toute maniere de sort, de laquelle on vse pour sçauoir quelque chose autrement qu'il a est dict, est illicite & Diabolique, comme estoient anciennement les sorts Homeriques, & Virgilianes, & l'ouuerture d'Homere, ou de Virgile au premier vers: Aussi quand on iouë à l'ouuerture de l'euangile, comme on faisoit anciennement apres auoir laissé les sorts de Virgile, & d'Homere, & les appelloit on, sortes Apostolorum, reprouuecs par sainct Augustin aux epistres ad Ianuarium: et celuy. à present vsité, qu'on appelle Dodecaedron, & le ieu des Bergers pour sçauoir les aduentures, qui sont toutes façons Diaboliques & meschantes. Nous met-trons aussi entre les sorts illicites, la Geomantie, τεια.

qui est celle, qui est la plus vsitee, & par liures publiez & imprimez, qui est vn autre art Diabolique, & fondé neantmoins sur le hazart, & get fortuit de celuy qui marque les poincts, desquelz les quinze figures resultent. Nous serons mesme iugemet de la Tephramantie , qui se faisoit en cendres, comme la Geomámantie, qui le faisoit en cendres, comme la Geoma-parteia, tie premierement se faisoit en terre, & toutes fois diuerse, & inusitee, & que ie ne declareray point, à finqu'elle soit aussi enseuelle, aussi bien que la Botono-7. Portro-mantie 7, & Sycomatic qui sont encores plus ineptes, μώντεια. & ridicules, qui dependoit du get des fueilles agitees du vent la nuict, & selon qu'elles se rencontroient on faisoit le iugement: Qui est differente de celle, de la-quelle parlent Virgile<sup>2</sup>, & Tite-Liue<sup>3</sup>, quand les 2.Lib.6. Prestres escriuoiet sur quelques sueilles disposees sur 3.Lib.22. des coissins, pour ceux qui alloient cherchans la verité apres auoir idolatré, car celle-cy estoit tousiours conioincte auec l'idolatrie expresse, les autres non. 4. ονομαν-Entre lesquelles sont aussi l'Onomantie 4 & Arith-TEId, dmanthie, qui se tiroit par les nobres portez par les leteiluávtres du nom d'vn chacun, & disposez en l'ordre des nombres, selon ce qu'ilz pouvoient signifier: Et celle-cy n'estoit vsitce qu'entre les Latins: Et neatmoins la table des nombres qui s'en trouuent, ne se raportet aucunement à la valeur des lettres Latines significatiues des nombres. Car la lettre M, qui signifie mille, ne vaut là que LxxvIII. &, C, qui vaut cent, ne vaut là que six: & neantmoins ceux qui en font cas 4. numeri interpretent par ces lettres ainsi nombrees les nombres attribuezà la beste en l'Apocalypse. Quandaux Sunt 666. C 1260.

anagra-

TELC.

TEID.

anagramatismes des lettres du nom & surnom transposees, c'est aussi chose ridicule, attendu que la transposition emporte significations du tout contraires. Le premier autheur est Lycophron de Chalcide, qui est entre les sorts illicites, si on y adiouste foy, encores que celà ne depende pas du sort. Mais il y a vne autre façon de sort duquel les anciens vsoient, & l'appelloient Alectryomantie, prenant le coq, qu'ils disoient anexestre l'oyseau du Soleil, Dieu des divinations. De la- revo máyquelle vsa Iamblique, pour sçauoir qui seroit Empe-Gallis. reur apres Valens, & se trouua que le coq auoit designé quatre lettres 0608, dequoy estant aduerty l'Empereur, fit mourir plus de cent Sorciers, & Iamblique s'empoisonna des premiers, & fit aussi mourir tous les gens de marque, qui s'appelloient Theodore, Theodote, Theodule, & autres semblables. Voylà comme le Diable paye ses seruiteurs. La façon, ie ne la declareray point, & seroit besoin que les Autheurs de l'histoire l'eussent oubliee, car celà est tout plein d'impieté, & defendu expressemet en la loy de Dieu, où il est dist, non inueniatur in te sortilegus, quia est abhominatio Deo tuo. Il vse du mot, Manahes, qui vient, non du verbe' m, qui signifie Nombrer, ou faire cara-supputatio dent vient cteres, parce que tous les sortileges & manieres de le mot A. sorts, qui sont infinies, dependent des caracteres, & rabesque, du nombre, prenant pour le nom vniuersel de telles Almenah, sciences, ce qui est le plus vsité. Autrement le vray la supputa mot de sort en Hebrieu est goral, pur, soles, qui ne sont la langue point portez par la defense de la loy, pour les causes, Arabesque que nous auons dictes cy dessus. Et saict bien à noter est tiree de l'Hebrieu.

11

3. Deut. 18. le passage<sup>3</sup>, qui comprend les sortes de divination defendues, qui porte premierement de faire passer les enfans par le feu, chose que le Rabin Maymon dict encores estre obseruee en Ægypte par forme de purgation, sans brusser ses enfans, comme dict le mesme Rabin: ce qui neantmoins fut faict par sacrifices detestables soubs le Roy Manasse, & du temps du Roy Hircanus: vn Roy des Idumeans assiegé immola son fils sur la muraille deuant les ennemis: lesquels ayant horreur d'vn tel sacrifice, se retirerent, comme nous lisons en Ioseph.Le second qui est defendu par la loy de Dieu, est ce qu'elle appelle diuin, quosem === , qui est vn mot general, qui signifie, Enseigner, comme il se prend en Michee chap. 3.0ù il dict que les iuges iugent pour argent, & les Prestres enseignét pour argét. Il vse du verbe == , & se prend quelquesfois pour vne bonne divination, comme aux Prouerbes chap. x v 1: mais ordinairement il s'entend en mauuaise partie, & signifie toutes sortes de divinations illicites, comme au 18. du Deuteronome, & 23. des Nombres, & au 13. d'Ezechiel, & en Samuel 15. ou ce mot comprend tous les autres, lesquelz il specifie, à sçauoir, מעונם megonim, qui signisie celuy qui respond quand on est en doubte des choses qu'ils veulent entreprendre du verbe , qui signifie, respondre, que les Interpretes ont appellé Augur: Nos François ayant appris des Iuifs ce mot Hebrieu, appellent les Sorciers Charmeurs, Maistre-gonim, au lieu de Megonim. Le troisieme est celuy que la loy appelle uno menahes, qui signifie proprement, Calculateur, duquel nous

auons parlé, que les Rabins appellent Sortilegue, qui procede par fort & nombres. Le quatrieme est acur mecaseph, c'est à dire, Prestigiateur, du verbe qui, qui signifie fasciner les yeux des personnes, qui se faict par le moyé des malins esprits, soubs lequel sont aussi compris les enchanteurs, qui s'appellent aussi malehesim, du verbe lahas, qui signifie Marmoter, & sufurrer, & que les LXXII. Interpretes ont tourné é maoi-N's, c'est à dire enchateurs, que les espagnols appellét Hechiezeros, que Anthoine de Turque Mede au III. liure de son Iardin definist ceux, qui tacimante inuocan Demonios , mescolando la Magia natural con lo del Demonio, c'est à dire, qui tacitement invoquent les Dæmons, & messent la Magie naturelle aucc celle du Diable. Le cinquieme est celuy qu'il appelle chober nan, c'est à dire, l'Associé, qui signifie l'association, qui se faict es danses & assemblees des Sorciers, du verbe , qui signifie s'associer : c'est celuy que nous appellons proprement Sorcier: l'Espagnol les appelle Bruxos, l'Alman Zauber. La sixieme espece s'appelle schoel obandur, c'est à dire, Interrogeant les esprits: du mot 28, qui signifie vn baril, ou vaisseau creux. Carles oracles des malins esprits se prenoient des creux de la terre entr'ouverte, dont le mot, Oraculum, est venu, qui est vn trou, ab ore paruo terræ hiantis, que les Latins appellent Oraculum. Le septieme est Iedehoni von du verbe vn, qui signifie sçauoir, tout ainsi que le mot Saluwr signifie, Sçauant, comme dict Eustathius sur Homere quasi δαί μων, les Interpretes ont tourné Magus, qui signifie en langue Persique,

M iij

Sage & sçauant. Mais les Hebricux au liure qu'ilz intitulent les six cens & treize mandemens de la loy de Dieu, disent que en cest endroiet Idehoni signifie celuy qui interroge le Diable caché dedans les os de la beste, qu'ils appellent Iadoha, qui tue du regard, & la faut tirer de loing à coups de sleches. Ceste beste est appellee κατοβλέπας en Atheneus, qui recite qu'elle est de la grandeur d'vn veau, qui paist tousiours, & ne peut leuer les yeux qu'à grande difficulté, & alors elle faict mourir ceux qu'elle regarde. Marius Consulfaisant la guerre en Numidie, ay at perdu plusieurs soldats qui vouloient en prendre vne, en fin la feist tirer de loing,& enuoya la peau en Rome,qui fut mise au temple de Hercules, comme dict Athenæus. Ie l'ay remarqué sur mes commentaires du Poëte Oppian au liure de la Chasse. L'huictieme est celuy qui interroge les morts המתים. C'est le Necromantien, puis apres il est dict, que Dieu abhomine tout celà. En l'exode les Sorciers de Pharaon sont appellez quoseuium, qui est vn mot Hebrieu, & tantost Chartumin, qui est vn mot egyptien, que plusieurs ont tour-né Genethliaques: Mais les essects des Sorciers d'egypte ne respondent aucunement à l'Astrologie, ny aux Astrologues, qui ne sçauroient changer les verges en serpens, ny former des grenouilles. Nous auos dict des sortileges, qui se font par sort, nous diros par cy apres des autres. Mais il faut aussi noter que le mot de Sorcier n'est pas proprement diet de ceux qui get-tent au sort pour sçauoir si bien ou mal leur aduiendra, (combien que c'est vne espece de Sorcelerie) ains princiLIVRE PREMIER

48

principalement pour ceux & celles qui gettet es passages, ou enfouyent soubs l'essueil des estables certaines poudres malesiques pour faire mourir ceux, qui passeront par dessus. C'est pourquoy le sort tombe souuent sur les amis des Sorciers, ou bien ausquelze ilz ne veulent point de mal, comme nous dirons en son lieu. Pour suyuons maintenant les autres arts, & moyens illicites, & defendus par la loy de Dieu, pour paruenir à ce qu'on pretend.

De la Teratoscopie, Aruspicine, Orneomantie, Hieroscopie, & autres semblables.

#### C A P. VII.

uertir à luy, & ne suiure pas l'opinion pernicieuse d'Aristote, qui a soustenu que rien ne change, rien ne varie en la nature, & que les monstres n'aduiennent que pour le defaut de la matiere, qui seroit oster tous les œuures & merucilles de Dieu, qui sont aduenus, & aduiennent contre le cours de nature. Combien que Aristote contraire à soy-mesmes, a faict vn liure ωεί θανμασίων ακουσμά ων, c'està dire, des miracles & confesse que la terre doibt estre entieremet couverte des eaux comme plus pesante, & qu'elle est demeurce en partie descouuerte pour la vie des bestes terrestres, & volatiles. Laquelle confession sert de tesmoignage cotre luy-mesmes, pour la gloire de Dieu, & qui est souuent repeté en la saincte escripture, quad il est dit pour vn miracle, q Dieu a fondé la terre sur les eaux, sur lesquelles elle nage, côme il a esté verifié de l'isle de Los, & de plusieurs autres: car cobien qu'il se trouue de la terre au fonds de la mer, si este que en la plus haute mer, les Pilotes ne trouuet plus de terre, quad ils gettet le plob: aussi void on la mer esleuce come vne montaigne au bord de la mer: & que Dieu a lyé par vne puissance emerueillable, & posé bornes aux eaux, qui ne passeront point outre. Quant aux Cometés, qui sont & ont toussours esté signes de l'ire de Dieu par vne experience de toute l'antiquité, Aristote ne peut nyer que ce ne soit chose outre le cours ordinaire de nature: & les raisons par luy alleguees de la creation des Cometes, lances à feu, dragons de feu, sont trouvees friuoles, & ridicules à toutes les sectes. de Philosophes, comme il est tout certain que la Comete ordinairement ne dure moins de x'v. iours; ny gueres plus de deux mois, les vnes grandes, les autres petites. Les vnes vont le cours du premier mobile, come la derniere, qui aduint au mois de Nouébre 1577. les autres du Midy en Septentrion, comme celle qui apparut l'an 1556. les autres demeurent fixes, comme celle qui apparut en Nouembre 1573. Mais par quelle nourriture ce grand & espouuantable seu est il nourry? & pourquoy les pestes, ou famines, ou guerres s'en ensuyuent? Aristote n'a rien veu en tout celà. Aussi sont signes de Dieu, & faut que chacun confesse son ignorance, en donnant louange à Dieu, plustost que par vne arrogance capitale luy voler cest honneur, en recerchant la nourriture d'vn si grand feu, & si durable és fumees & vapeurs, en la purité de la regio atheree. Ioinct aussi que les vapeurs & fumees ne maquent point tous les ans, tous les mois, tous les iours, & les impressions de feu en la region ætheree ne se voyent pas quelques fois en dix ans vne seule fois, comme il a esté remarqué des anciens. Et sans parler des choses miraculeuses, & qu'on void aduenir outre le cours de nature, l'ignorance se cognoist és choses ordinaires, qu'on void en tout téps, & qui nous sont incogneues, comme la grandeur des estoilles, la moindre desquelles (outre la Lune & Mercure) est dix fois plus grande que la terre: & sans monter si haut, la plus noble partie des œuures de Dieu, qui sont en l'homme, a esté & demeure ignoree des hommes. Comment donc pourroit-on iuger des œuures & miracles de Dieu extraordinaires? Au parauant que l'armee de Xerxes

de dixhuict cens mil hommes, comme nous lisons 2. Herodot. es histoires passast en Europe, il apparut vne Comette notable, & vne autre au parauant la guerre Peloponesiaque. Vne autre deuant la defaicte des Atheniens en Sicile: Vne autre deuant la defaicte des Lacedemoniens par les Thebains: & deuant la guerre ciuile de Cesar & Pompee, les flammes de seu apparurent au ciel, & apres le meurtre de Cæsar, & deuant le massacre des bannis par Auguste & Marc Antoine il apparut vne grande Comette, qui depuis fut grauce & monnoye en l'honneur de Cæsar. Et deuant la prise de Hierusalem il apparut vne slamme de feu sur le temple vn an entier, comme dict Iosephe. Il faut donc confesser, que ce n'est pas chose naturelle ny ordinaire, que les miracles qui aduiennent outre le cours de nature, & qu'ils nous signifient l'ire de Dieu, laquelle on peut preuenir par prieres & peni-tence. Ainsi peut-on iuger des monstres estranges, qui aduiennent contre l'ordre de nature. Car de dire que c'est pour le vice de la matiere, il faudroit confesser que les principes & fondemens, entre lesquels est la matiere, sur lesquels Aristote a fondé le monde, soient vicieux & ruineux : & par cosequent il faudroit aussi confesser que le monde menace ruine, qui est bien loing de l'eternité par luy supposee. Il faut donc confesser, que celà nous est clos & couuert, & qu'il n'y a que Dieu qui en dispose à sa discretion. C'est pourquoy on void chager les saisons, le bestial mourir, les famines suruenir, pleuuoir du sang, des pierres, & autres choses estranges. Demeurant neantmoins

le cours des Astrés en leur estat: mais Dieu retire sa benediction tantost de la terre, tantost des eaux, tantost du bestial, & enuoye la famine, la peste, & la guerre sur les hommes. Or la prediction de telles choses voyat les miracles, n'est point illicite, pour ueu qu'on l'attribue à Dieu, & non pas aux Idoles, comme faifoient & font encores les Payens. Les Atheniens, dict Plutarque, brussoient anciennement tous vifs com- 3. In Perime heretiques, ceux qui disoient que l'eclypse se fai-clo. soit par interposition de l'ombre du corps de la terre, ou du corps de la Lune, & appelloient telles gens μεπωρολεσχες, c'està dire, trop curicux des choses hautes, & secrets des Dieux. Et mesmes les Romains 4 la 4. Plutarnuict precedente la defaicte du Roy Perseus, voyant chus in l'eclypse frappoient des armes & morions, pour faire or Tacius venir la clarté de la Lune. Et les Indois pleuroient, in Druss. pensant que le Soleil leur Dieu, eust frappé la Lune à sang. Telles superstitions ont presque pris sin par tout, comme aussi les Augures touchat le vol des oyfeaux, dont les liures des anciens sont pleins. Car il ne οἰωνοσκο fe faisoit ny assemblee de peuple, ny paix, ny guerre, ωία, δονι que les Augures ne fussent appellez, pour voir la disposition de l'air, des oyseaux, & autres vanitez semblables & pleines de superstition & d'impieté, & defendues par la loy de Dieu. Et à ce propos Iosephe 4. In bello recite, qu'il y eut vn Capitaine Iuif, qui tua l'oyseau Indaice. sur lequel les Augures prenoient leur prediction, disant que c'estoit chose bien estrange de demader l'issue de la guerre à vne beste brute, qui ne sçauoit pas la sienne. Mais il y a bien yne autreraison, pour mon-

strer la vanité de telles choses. C'est que les Latins tenoient pour chose honteuse de veoir le vol des oyseaux à senestre, & les autres peuples à dextre, comme Ciceron a remarqué au liure de la Divination, qui monstre bien que ce n'est qu'imposture & mensonge, puis que les principes des vns sont contraires aux autres, tant pour la disposition de l'air, que pour le vol des oyseaux. Car le fondement de la science Augurale estoit de constituer le temple, c'est à dire, la region de l'air, où l'on contemploit pour sçauoir où estoit la dextre & la senestre du monde: en quoy tous les autheurs Grees, Latins, & Barbares sont differens entre eux, & auec les Hebrieux, comme i'ay remarqué sailleurs. Aussi Hieremie le Prophete, quand il parle des Arondelles, des Turrerelles, & des Cygongnes, dict bien qu'elles sçauent le temps de leur retour, mais il ne dict pas qu'elles sachent les yssues des batailles & autres choses semblables. Encores estant la consideration des hosties, 'du foye, du cueur, du fiel, des inte-

5. Methodo historia. cap.5.

5. μπατο σιοπία.

bien qu'elles sçauent le temps de leur retour, mais il ne dict pas qu'elles sachent les yssues des batailles & autres choses semblables. Encores estant la consideration des hosties, 'du soye, du cueur, du siel, des intestins plus estrange, pour sçauoir si la chose qu'on entreprenoit, succederoit heureusement. En quoy il y auoit double impieté, tant pour la recerche de la verité en telles choses, que pour le sacrifice fait aux idoles. Vray est qu'on ne peut dire, que ceux qui en vsoiét sussent sorciers, car ils y alloiét de la meilleure consciéce qu'ils eussent, & pensant faire chose agreable à Dieu. Or nous auons dict que le Sorcier est celuy qui sciemment vse de moyens diaboliques, pour paruenir à quelque chose, comme seroit celuy qui envieroit ainsi, cognoissant la defense portee par la loy de

LIVRE SECOND.

de Dieu. Disons donc des autres impostures diaboliques, qui estoient (entre les payens) plus apparentes en impieté.



DE LA MAGIE EN GENERAL, ET DES ESPECES D'ICELLE,

## LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIÈR.

🥦 Е мот de Magie est Persique, & signifie, Science des choses divines & 🐒 naturelles: & Mage, ou Magicien , n'estoit rien autre chose, que Philosophe: Mais tout ainsi que la Philosophie a esté adulterce par les Sophistes, & la Sagesse, qui est vn don de Dieu, par l'impieté & idolatrie des Payens: aussi la Magie a esté tournee en Sorcelerie diabolique. Et le premier qui fut ministre de Satan pour publier ceste impieté en Perse, fut Zoroaste, & neantmoins elle estoit couverte du voile de pieté, comme le Diable est coustumier de faire. Car les hommes bien nez ont tousiours horreur des meschancetez. Pline au x x x. liure, chapitre 1. en parle ainsi: Magica fraudulentissima artium plurimum in toto terrarum orbe, plurimisque seculis valuit: authoritatem ei ma-

N iij

ximam fuisse nemo miretur, quandoquidem sola artium tres alias imperiosissimas humana mentis complexa, in unam se redegit. Natam primum'e medicina nemo dubitat, ita blandissimis promissis addidisse vires religionis, ad quas maxime caligat humanu genus:deinde miscuisse artes Mathematicas. C'est pourquoy Iamblique, Procule, Plotin, Porphyre,&l'Empereur Iulian l'Apostat, ont definy la Magie estre l'inuocation des bons Dæmons: & la Goëtie ' estre l'inuocatió des malins esprits, qu'ils ont reprou-5.294τda' estre l'inuocatió des malins esprits, qu'ils ont reprou-ακ της uee, de laquelle vsent ceux qui vont aux sepulchres la ρώμ παι nuict deterrer les morts & inuoquer les esprits. Et nuict deterrer les morts, & inuoquer les esprits. Et mesme l'aueugle Sorcier, qui fut pendu à Paris l'an M. D. LX XIIII. & qui en accusa cent cinquante, & plus, disoit vn iour à vn gentilhomme qui m'en a fait le conte, qu'il vouloit seulement luy monstrer la Magie blache, & non pas la Magie noire: Comme Leon d'Afrique escrit, que les Sorciers d'Afrique inuoquét les blancs Dæmons. Aussi void-on que les liures du grand docteur en l'art diabolique, que ie ne nommeray point, pour le desir que i'ay d'enscuelir son impie-té à iamais, au commencement de ses liures ne parle que de Physique, de Philosophie, de la vertu occulte des eaux, des plantes, des animaux, des metaux, puis des nombres, & des astres: Et au quatrieme liure, qui est la clef, qu'il auoit promise, & que ses disciples Sorciers ont publice, il messe sa poison diabolique, des caracteres, & noms de Diables, & des Esprits, & l'inuocation d'iceux. Auicenne & Algazel sont en mesme erreur, en ce qu'ils tiennent, que tout ce qui est fait par les Sorciers, se faict par causes naturelles, qui est le

Asman Jelman τάφους.

vray moyen pour piper les gentils esprits, & les attirer à toutes sortes de sorceleries, comme en cas pareil ils ont trouué le mot d'Esprit familier, & en Afrique les Dæmons blancs: & en Grece les Sybilles: & en Alemaigne les blanches Sybilles, & en France les Fees. Dequoy i'ay bien voulu aduertir les lecteurs, à fin qu'ils ne l'abusent soubs le voile de ces beaux mots. Car comment est possible ce qu'escript ce bon docteur, que chacune Planette, voire chacune estoille ait vn mauuais Dæmo, austi biế qu'vn bon Dæmon, puis qu'il n'y a point de Diables au Ciel, & que tout le mal est enclos au monde elementaire, qui n'est qu'vne petite particule de ce grand monde, & qui est distante du Ciel de la Lune, de plus de cinquante mil lieuës. Or tous les Theologiens & Philosophes demeurent d'accord, que chacun a son Intelligence ou Ange, pour le mouvoir. Posons que chacune estoille ait aussi son Intelligence, sin'y eut-il iamais Philosophe, qui pésast qu'il y eut des malins esprits au Ciel: & beaucoup moins deux Dæmons cotraires faccorderoient en leurs actions, & mesmement au mouuementinuariable & immuable des corps celestes. Car ce n'est pas ainsi que l'homme, qui est libre à bien ou à mal faire, & qui est tantost agité du malin Esprit, quand il se tourne & addonne à meschancetez: tatost du bon esprit, quand il se retourne à Dieu. Dauantage comment est-il possible d'inuoquer le bon Ange, ou blanc Dæmon des Planettes, qu'on ne commette vne damnable idolatrie, en adorant, ou la Planette, ou fon Dæmon, ou les deux ensemble: attendu mesmes la

2. Herem.

façon des sacrifices ordonnez par ce gentil maistre, qui prend la pierre, la plante, l'animal, le nombre, le caractere, le metal, l'aspect, le temps propre à la Planette, auec les charmes, hymnes & inuocations, qu'on ne commette vne idolatrie damnable? ou de quelle fource font forties toutes les idolatries de Bhahal, qui est le Soleil, & Apollo, & de la Lune Royne des cieux, ainsi appellee par Hieremie, que de ces idolatries la? Or Dieu iure en Hieremie, qu'il destruira à feu & à sang, & par pestes & famines, tous ceux là qui ont adoré la Royne du Ciel: que les peuples de Septentrion appelloient & adoroiet en nom masculin, comme font encores à present les Alemans : suiuans l'ancienne superstition de leurs peres, qui pensoient qu'il n'y auoit que ceux là maistres de leurs femmes, qui appelloient la Lune en masculin: comme l'Empereur Caracalla disoit, ainsi que nous lisons en Spartia. C'est pour respondre à Iamblique, Procle, & Porphyre, & à ces maistres docteurs en l'art Diabologique, qui ontattiré dix millions d'hommes en leur impieté, disant qu'il faict tout vnir, & par les creatures elementaires attirer les estoilles, & planettes, & par icelles leurs Dæmons, & puis les Anges & moindres Dieux celestes, & puis par ce moyen auoir Dieu. Et neantmoins tous ces beaux mediateurs na ttirét que Satan, comme a fait Agrippa, qui a voulu contrefaire ces anciens Docteurs, & pour ceste cause le x x v 1. article de la determination de la Sorbonne faicte l'an M. CCCXCVIII.a tranché & condamné l'impieté de ceux qui tiennent que la puissance & vertu des intel-

ligênces

ligences celestes decoule en l'ame tout ainsi que la puissance des lumieres & corps celestes decoule dedans les corps: mais il faut encores condamner pour impieté detestable, que chacune estoille a vn mauuais Dæmon, jaçoit que le Philosophe Aphrodisee a reietté cest erreur, comme aussi ont faict Porphyre, Procle, Iamblique: mais ceux-cy du meilleur sens qu'ils eussent, ieunoient, & sacrifioient aux bons Dæmons, & autres petits Dieux, & demy-dieux, meslant parmy Hercules, Bacchus, Apollon, Æsculape, les Anges, & autres semblables . C'est pourquoy Dieuen saloy tant de fois a repeté qu'il ne falloit seruir ny adorer autre Dieu que luy. Car le mot Hebrieu Thistaneh, qui est au Decalogue, & le Caldean Tisgur, qui est tout vn, ne signifie autre chose, que s'encliner, que les Latins disent adorer. Galli, dict Pline, adorando dextram ad osculum referunt, totumque corpus circumagunt, quod in læuum fecisse religiosius esse putant, C'est à dire, que les François tournent le corps en faisant la reuerence, ou adorant & baisant la main dextre, & pésent que c'est vn mauuais presage de se tourner à gauche. Or Dieu preuoyant que les Payés s'adresseroient premierement aux Estoilles & Planettes, & autres creatures, il le defend bien expressemet sur la vie: Et qui plus est, il defend de faire degrez à son autel, pour y mon-4. Exod. ter, à fin qu'on allast droict à luy, & non pas par les 20.6. degrez que les Platoniciens, Pythagoriens, & autres Payens suyuoient. Et faict bien à noter que le commandement de ne faire degrez pour aller à l'autel de Dieu, est mis tost apres au Decalogue, & au mesme

chapitre, où il n'estoit mention, ny pres, ny loing, de temple ny d'autel: qui monstre bien, qu'il ne doibt pas l'entendre des pierres seulement. Or pour monstrer l'impieté de ceste belle Magie blanche, c'est que celuy qui se voudroit seruir pour iouir, & obtenir ce qu'il pretendoit, il portoit l'effigie de la Planette fai-cte & forgee auec les solemnitez prescriptes: ce que i'ay bien voulu remarquer, par ce que i'ay veu de grands seigneurs, & mesmes des personnages qui estoient en reputation, s'amuser à telles impietez, voire bailler à vn des plus grands princes de la Chrestienté, qu'il n'est icy besoing de nommer, vne image d'or de Iupiter forgee par la Theurgie, qu'il portoit sur luy pour le faire plus grand, & qui luy sut trouuce pendue au col apres sa mort, qui sut miserable. Aussi auoit il vn Sorcier Neapolitain, qu'il appelloit son Cosservateur à douze ces liures de gaiges. Or le commandement de Dieu, qui dict, Tailler ne te feras image, vse du mot Hebrieu, pessel , qui signifie toute image moulee, taillee, grauee, burinee, & l'idolatrie en ceux qui portent telles images & caracteres, est plus grande sans comparaison, que ceux qui s'encli-nent deuant les images de ces dieux que s'ay dict, ce qui toutes fois est defendu par la loy de Dieu, sur peine de la vie.' Mais la difference des Pythagoriens, Academiques, & Payens, qui vsoient de telles choses de la meilleure conscience qu'ils eussent, est notable: car ils n'estoiet pas Sorciers, encores qu'ils fussent idolatres, pensans adorer Dieu, & dignement le seruir par tel moyen: Mais bié ceux-là sont Sorciers qui sçauent

5 . Exod. 20.0~21.

la defense, & sçauent que le Diable est autheur, & inuenteur de telles meschancetez, & neantmoins en vsent. Poursuyuons donc par le menu, & le plus sobrement que faire se pourra, les moyens qui sont illicites pour s'en garder, & les bien considerer, quand on viendra à iuger de ceux qui en vsent. En quoy ie me trouue bien empesché. Car de monstrer, & toucher au doigt & à l'œil la façon, les moyens, les paroles, desquelles il faut vser, ce seroit enseigner, ce qu'il faut enseuelir d'vne eternelle oubliance: Et de passer aussi en vn mot non entendu, l'impieté, qui se commet en tel cas, ce n'est profiter, ny aux ignorans, qu'il faut aduertir de se garder de la fosse, ny aux iuges, qui veulent estre instruicts du merite du forfaict, à fin de ne iuger à veuë de païs: Et mesmement en ce temps icy, que les villes, les villages, les champs, & les Elemes sont infectez de telle poison, iusques aux enfans, combien qu'il me seroit impossible de remarquer la centieme partie des impietez qui se commettent, & que ie ne veux sçauoir, & quand ie les sçaurois, ie les voudrois supprimer: mais bien ie mettray quelque chose par escript de ce que i'en ay leu par escript, ou és procez qui se sont presentez. Combien que les malins esprits à chacune heure, inuentent des nouuelles sciences, nouuelles meschancetez: comme dict le poëte: tibi nomina mille, Mille nocedi artes, &c. Or Vier, qui se faict appeller Defenseur des Sorciers, ne se peut excuser d'vne impieté extreme, d'auoir mis en son liure les plus detestables formules, qu'on peut imaginer, si bien qu'en apparence il medit du Diable & de

ses inuentions, & neantmoins il les enseigne & touche au doigt, iusques à mettre les caracteres & mots, que son maistre Agrippa ne voulut publier tant qu'il vescut. C'est pourquoy i'ay le plus qu'il m'a esté possible, couuert & caché, ce qu'il faut enseuelir doubliance, & me contente que les iuges cognoissent ce qui merite peine, & les ignorans ne tombent és filets que ce bon protecteur a preparé pour les piper, & tirer à la cordelle de Satan. Les moyens que nous auons desduict par cy deuant, sont tirez du sort, & semble qu'il n'y a rien que le hazard: mais en celles qui s'ensuyuent, il y a des paroles, & certains mouuemens & images, qui monstrent euidemment la presence du maling esprit, comme faire danser le tamis, qui a esté vsité des anciens à tout propos: comme on peut veoir en Lucian: dont le prouerbe fut pris, Parler au crible, c'est à dire, 190 rulva past ol e o e au, & Theocrite appelle tel deuin, Crible-sorcier, en ce lieu, au wo άγεοιώτ άλαθία κοσμινόμωντις. & plusieurs le font sans se cacher. Et me suis trouué il a xx. ans en l'vne des premieres maisons de Paris, où vn ieune homme fist mouuoir deuant plusieurs gens d'honneur, vn tamis sans y toucher, & sans autre mystere, sinon en disant certains mots françois que ie ne mettray point, & les reiterant plusieurs fois: Mais pour monstrer que le malin esprit estoit auec cestuy-là, c'est qu'vn autre en son absence le voulut faire, en disant les mesmes paroles, & ne fist rien. Quant à moy, ie soustiens que c'est vne impieté: car premieremet c'est blasphemer Dieu, que de iurer autre que luy, ce qu'il faisoit : En second

6.Deut.19. Hier.5. &

lieu,

lieu, c'est vn moyen diabolique, attendu qu'il ne se peut faire par nature, & qu'il est defendu par la loy de Dieu. Et de dire que la vertu des paroles y faict quelque chose, on void euidemment que c'est vne piperie diabolique, de laquelle les malins esprits ont accoustumé d'vser, pour attraper les ignorans, & les acheminer peu à peu à leur escole. Et mesmes Iean Pic Prince de la Mirande escript que les mots bar- 7. In Postbares & non entendus, ont plus de puissance en la tionibus. Magie, que ceux qui sont entendus. Et pour le decouurir encores plus, il n'y a Païsant de village qui ne sache, que par le moyen d'vn vers des Psalmes, que ie ne mettray point, estant prononcé pendant qu'on faict le beurre, il est impossible de faire rien. Et me souvient, qu'estant à Chelles en Valois, vn petit laquais empeschoit la chambriere du logis de faire son beurre: elle le menassa de le faire fouëtter pour luy faire oster le charme, ce qu'il fist, ayant dict à rebours le mesme vers, aussi tost le beurre se feist, combien qu'on y auoit employé presque vn iour entier. Si c'estoit qu'on y mist du succre tant soit peu, il est bié experimenté, que le beurre ne se peut coaguler: Et celà est vne Antipathie naturelle: comme en cas pareil vn peu de cuiure getté en la fournaize de fer, empesche que la mine de fer puisse fondre, & se tourne entierement en cendre: c'est pourquoy les forgerons ayant allumé le feu, veillet à celà que personne n'approche de leur forge, craignant qu'on n'y gette du cuiure. Mais on peut demander s'il est licite de prononcer vn passage de la Saincte escripture, comme de dire vn

verset des Psalmes quand on se couche, pour seueiller à quelle heure on voudra. Et combien que le verset est pour exciter Dauid à prier, & châter les loüanges de Dieu, Si est-ce que ie ne le mettray point, par ce que c'est mal faict de donner quelque force aux paroles, quand il n'y auroit autre chose que d'y adiouster foy, c'est tousiours pour passer outre, & par tels commencemens se precipiter en choses superstitieu-ses & meschantes. Et à sin qu'on ne soit pipé par les Sorciers, leurs receptes sont pleines de belles oraisons, de Psalmes, du nom de Iesus Christ à tout propos, de la Trinite, de croix à chacun mot, d'eau beneiste, des mots du canon de la Messe, Gloria in excelsis: Omnis spiritus laudet Dominum : A porta inferi : Credo videre bona Domini, &c. Qui est chose d'autant plus detestable, que les paroles sainctes sont appliquees aux sorcele-ries. Et par ainsi ceux qui prennent la hache, & la mettent droict à plomb, en disant quelques paroles sainctes, ou Psalme, & puis nommant les noms de ceux desquels on se doubte, pour descouurir quelque chose, & à la prolation du nom de celuy qui est coulpable, que la hache se mouue, c'est vn art diabolique que les anciens appelloient Axinomantie. Et en cas pareil la Dactyliomantie auec l'anneau 's sur le verre d'eau, de laquelle vsoit vne fameuse Sorciere Italiene en Paris, l'an M.D. L X I I. en marmotant ie ne sçay quelles paroles, & deuinoit par fois ce qu'on demandoit par ce moyen, & neatmoins la pluspart y estoient trompez. Ioachim de Cambray recite, que Hierome Moron depuis qu'il fut Chancelier de Milan, auoit

8. άξινομαίτεια. 9. δακπελιομαίτεια.

vn anneau parlant, ou plustost vn Diable, qui en fin paya son maistre, & le feist chasser de son estat. Toutesfois il y en a qui appellent ceste sorte Hydromantie, 4 & disent que la Dactyliomantie, s'entend des 4 ύορο anneaux où les Sorciers portent les esprits, qui'ls apex aqui.
pellent familiers, que les Grecs appellent δκάμενας παρέφους: & quant à l'Hydromantie, & Pagomantie, 5.πα29qui se practique és fontaines, ont tient que Numa μωτία, Pompilius en vsoit. Mais Varron l'entend autrement, ex fontib. quand il dict qu'vn ieune enfant aperçeut vne image en l'eau (estant employé par les Sorciers) qui prononça cinquante vers de toute la guerre Mithridatique, auparauant qu'elle aduint. Aussi peut-on doubter, qu'elle estoit l'Aëromantie, 'si ce n'estoit partie de 6. acgola science Augurale, qui deuinoit par la disposition de l'air. Quant à celle qu'on disoit Alphitomatie, ou 7. αλοιπο Aleuromantie, c'estoit aussi vne sorte de diuination par farine, de laquelle parle Iamblique: mais il ne mantena. dict point comment. Il parle aussi de Lithomantie, 9. Lib. 3. par pierres, qu'il n'explique point: mais ie l'ay touché o. Al 90-cy dessus, interpretant le passage de la loy de Dieu, mais rea, qui desend d'adorer la pierre d'imagination: où il ex lapide. semble que c'estoit vne pierre exactement polie en forme de mirouer, pour imaginer, & deuiner. Mais bien pourroit on aussi appeller la divination, qu'on cerche par la pierre, en portant l'Amethiste au doigt, qui sappelle mobilen en Hebrieu, & Arabesque, pour la proprieté naturelle qu'elle a de faire songer, car l'article de la diction Hebraïque signifie Songe. Autant peut on dire de la diuina-

μαντεια. μαίταα. åλθιe0-

μαντάα, à lauro.

2. 800 po- tion du Laurier, qu'on appelle Daphnomantie, 'qui est la plante dedice anciennemet à Apollo, pour l'opinion qu'on a qu'elle faict songer, & qui a grande force en Magie, comme disoit Procle Academicien. l'accorde bien qu'il faict songer, comme aussi faict toute plante odoriferante, & toutes fumees: mais ie tiens que c'est chose illicite & diabolique d'en vser, pour sçauoir la verité des choses: car c'est auoir recours à la creature, & laisser le Createur en termes de diuination: ce qui est defendu estroictement. Nous ferons mesme iugement de la Cephaleonomantie, qui est la diuination par la teste d'vn Asne. Ie n'ay point leu comment celà se faisoit: mais ie croy qu'elle estoit venuë des Ægyptiens. Car nous lisons en Ioseph cotre Appion le Grammarien Embassadeur vers l'Empereur Caligula, qu'il calomnie les Iuifs d'auoir eu au temple de Dieu vne teste d'Asne. Quant à la Pyromantie,4 & Capnomantie, qui estoit la diumation, qu'on prenoit par feu, & par fumee de certaines semences, elle est plus diabolique que les precedentes: Car elle tire apres soy vne perfumigation & encensement, pour donner le suget, & corps au malin esprit, & de celle-cy plusieurs ignorans sont pipez par les Sorciers, qui disent que ce n'est que Magie blanche.Il s'en faut mieux garder que de la peste. Quant à la Rabdomantie, ie l'ay veu practiquer à Toloze par

γεολοίται Tox,ex ca pite.

3. KLOX-

KOLTIVOμαίτεια, fumees.

4. TU goμαύταα,

5. ę́x60bμαίταα,

vn medecin qui marmottoit quelques paroles tout ex virgis. bas, pour faire baizer les deux parties de la verge:mais il ne pouuoit rien faire, disant que ceux qui estoient

presens n'auoient point de foy. Apres auoir faict celà

ils en prennent deux petits lopins, qu'ils pendent au col, pour guarir de la fiebure quarte. Tout celà ne vaut rien, & tels charmes de paroles ne se peuuent faire sans l'assistance de Satan. Quant à la Xylomantie, 6 6.5029il y a vn docteur Hebrieu, qui en faict mention au liure où il a extraict les six-cens & treize commandemens de Dieu, & dict qu'elle se practiquoit en Sclauonie, auec de petits lopins de bois: Ie ne sçay que c'estoit, & me seroit impossible de recueillir tout ce qui en est. Thomas d'Aquin ' en a recité plusieurs, & non pas toutesfois la centiesme partie: Mais il suffira de ce que i'en ay dict pour juger des semblables, où il est question de paroles secrettes, ou caracteres qu'on applique auec les simples. Nous dirons en son 2. Thomas lieu si la parole a quelque essect sans autre actió. Mais 2.2. dist. 95 ex 26.9 4. de toutes ces ordures il n'y en a point de plus frequen- igitur ex te par tout, ny de gueres plus pernicieuse, que l'em- 9.5, nec mipeschement qu'on donne à ceux qui se mariet, qu'on q.1.00 GA appelle lier l'esguillette, iusques aux enfans qui en spar penfont mestier, auec telle impunité & licence, qu'on ne ser. sen cache point, & plusieurs sen vantent, qui n'est pas chose nouvelle: car nous lisons en Herodote,' que le Roy d'Egypte Amasis, sut lié & empesché de cognoistre Laodice sa femme, iusques à ce qu'il fut delié par charmes & precations solennelles. Et en cas semblable les concubines de Theodoric vserent de mesmes ligatures enuers Hermaberge, comme nous lisons en Paul Æmyl, en la vie de Clotaire 2. Les Philosophes Epicuriens se mocquent de ces merueilles, si sont ils estonnez de ces noueurs d'esquillettes, qui

se trouuent par tout, & n'y peuuet iamais donner aucun remede. C'est pourquoy au Canon, Si per sortia-2.33.9.8. rias' il est dict ainsi, Si per sortiarias, & malesicas artes, occulto, sed nunquam iniusto Dei iudicio permittente, & Diabolo praparante, concubitus non sequitur, ad Deum per humilem confessionem est recurrendum. De ce passage on peut retirer quatre ou cinq choses notables: Premierement, que la copulation se peut empescher par art malesique, en quoy s'accordent les Theologiens, & mesmes Thomas d'Aquin, sur le 1111. liure des Sentences, distinctione x x 1111. où il est escript, qu'on peut estre lié pour le regard d'vne femme, & no pour les autres, & au dernier chap. de Frigidis: En second lieu que celà se faict par vn secret, & toutesfois iuste iugement de Dieu, qui le permet: En troisieme lieu, que le Diable prepare tout celà: En quatrieme lieu, qu'il faut auoir recours à Dieu par ieusnes, & oraisons. Or ce quatrieme poinct est bien notable, d'autant que c'est vne impieté de s'essorcer d'estre deslié par moyens diaboliques, comme plusieurs font: Car c'est auoir recours au Diable, & aux superstitions diaboliques. Encores est-il plus estrange que les petits enfans, qui n'ont aucune cognoissance des sorceleries en vsent en disant quelques paroles, & noüant vne esguillette. Et me souuient au oir ouy dire à Riolé Lieutenant general de Blois, qu'vne femme à l'Eglise aperx. çeut vn petit garço nouat l'esguillette sous son chappeau lors qu'on espousoit deux personnes, & fut surpris auec l'esguillerte, & s'enfuit. Estat aussi à Poictiers aux grands iours substitut du Procureur du Roy, l'an

м. D. L X V I I. on m'apporta quelque procez de Sorciers, & comme ie recitois le faict du proces à mon hostesse, qui est Damoiselle en bonne reputation, elle discourut comme fort sçauante en telle science, en la presence de Iacques de Bauuais, greffier des insinuations, & de moy, estans logez ensemble, qu'il y auoit plus de cinquante sortes de nouër l'esquillette: l'vne pour empescher l'homme marié seule met : l'autre pour empescher la femme mariee seulement, à sin que l'vn ennuyé de l'impuissance de sa partie commette adultere auec d'autres. Dauantage elle disoit qu'il n'y auoit gueres que l'homme qu'on liast: Puis elle disoit qu'on pouuoit lier pour vn iour, pour vn an, pour iamais, ou du moins d'autant que l'efguillette dureroit, s'ils n'estoient deliez, & qu'il y auoit vne telle liaison, que l'vn aymoit l'autre, & neantmoins estoit hay à mort: l'autre moyen qu'ils s'aymoient ar-demment, & quand c'estoit à s'approcher, ils s'égratignoient, & battoient outrageusement : comme de faict estant à Toloze on me dist qu'il y auoit eu vn homme & vne femme, qui estoiet ainsi liez, & neantmoins trois ans apres ils se r'allier et, & eur et de beaux enfans. Et ce que ie trouue plus estrange est, que la Damoiselle disoit, que tadis que l'esguillette demeuroit nouce, on pouvoit veoir sur icelle, qu'il y venoit des ensleures, comme veruques, qui estoient, comme elle disoit, les marques des enfans qui fussent procreez si les personnes n'eussent esté nouces: & qu'on pouvoit aussi nouër, pour empescher la procreation, & non pas la copulation Elle disoit encores qu'il y a des per-

1

sonnes, qu'il est impossible de nouer: & qu'il y en a qu'on peut nouer deuant le mariage: & aussi apres qu'il est consommé, mais plus difficilement: Et passant outre, elle disoit qu'on peut empescher les per-sonnes d'vriner, qu'ils appellent cheuiller: dont il ad-uient que plusieurs en meurent: comme i'ay sçeu que vn pauure garçon en cuyda mourir, & celuy qui l'auoit cheuillé osta l'empeschement pour le faire vri-ner en public, & se mocquer de luy: depuis le maistre Sorcier quelque temps apres mourut furieux & enra-gé. La Damoyselle nous recitoit aussi les diuerses pa-roles propres à chacune liaison, qui ne sont ny Grecques, ny Hebraïques, ny Latines, ny Françoises, ny Espagnoles, ny Italiennes, ie croy qu'elles ne tiennent rien non plus des autres langues, & de quel cuir, de quelle couleur il falloit que fust l'esguillette. Iamais tous les docteurs qui ont escript sur le tiltre de frigidis & maleficiatis, n'ont rien entendu au prix de celle-là. Et d'autant que celà estoit comun en Poictou, le iuge criminel de Niort, sur la simple delatió d'vne nouuelle espousee, qui accusoit sa voisine d'auoir lié son mary, la feist mettre en prison obscure l'an 1560. la menassant, qu'ellene sortiroit iamais, si elle ne le deslioit: deux iours apres la prisonniere manda aux mariez qu'ils couchassent ensemble. Aussi tost le iuge estant aduerty qu'ils estoient desliez, lascha la prison-niere. Et pour monstrer que les paroles ny les esguillettes n'y font rien, ains que tout celà est conduict & mené par l'artifice & malice du Diable, qui s'ayde des hommes, aydant aussi leur meschante volonté: il

apert

appert en ce que les paroles Latines de Virgile, que ie laisseray, & le carme qu'il meet, pour empescher la coniunction, est intelligible, & emporte quatre mots en forme de Carme, & ceux desquels on vse sont du tout barbares. Et Virgile veut qu'on face neuf neuds, nos lieurs n'en font qu'vn. Et fai& bien à noter, que le Diable, ny ses ministres Sorciers, n'ont point de puissance de lier les autres sens, ny empescher les homes de boire & mager: comme en cas pareil ils n'ont pas la puissance d'oster un seul membre à l'homme horsmis les parties viriles : ce qu'elles font en Alemaigne, faisant cacher & retirer au ventre les parties honteuses. Et à ce propos Spiranger recite, qu'vn homme à Spire, se pensant priué de ses parties viriles, se fist visiter par les Medecins & Chirurgiens, qui n'y trouuerent rien, ny blessure quelconque: & depuis ayant appaisé la Sorciere qui l'auoit offensé, il fut restitué. Il en recite vn autre d'vn de Rauespurg, qui print la Sorciere pour l'estragler, qui le restitua par force. Or tous les Hebrieux demeurent d'accord que le Diable, par la permission de Dieu a grand pouuoir sur les parties genitales, & sur la concupiscence, & disent en allegorie, que Satan est porté par le Serpent. Philon & tous les Hebrieux, disent que le Serpent en sens allegoric, signifie Volupté, qui se traine sur le ventre. Aussi voyons nous en Tobie, 'qu'vn malin esprit tua 3. cap.7. sept maris, qui auoient espouzé la fille de Raguel, la premiere nuict de leurs nopces. Et ne se faut pas esmerueiller, si le Diable se sert fort de telles liaisons, car premierement il empesche la procreation du genre

humain, qu'il s'efforce tant qu'il peut d'exterminer: En second lieu il oste le sacré lien d'amitié d'entre le mary & la femme: En troisseme lieu, ceux qui sont liez vont paillarder ou adulterer. C'est donc vne impieté detestable, & qui merite la mort, comme nous desduirons en son lieu: Et neantmoins la pluspart de ceux qui vsent de telles liaisons n'ont point de conuention expresse auec le Diable, & ne l'inuoquent point, mais il est bien certain, qu'il est tousiours auec telles gens. Disons donc maintenant de ceux qui inuoquent le Diable: car les Sorciers ne sont pas tous d'vne qualité.

X

μαιτέα. à plui.

Des inuocations tacites des malins Esprits.

#### CAHP. II.

A DIFFERENCE est bien notable des Sorciers, ce qui est besoing d'estre bien entédu, pour la diuersité des peines. Car ceux desquels nous auons parlé iusques icy, ne font point d'inuocation de malins esprits, & entre ceux-cy la difference est aussi bien grade: car les vns vsent de quelques paroles & mysteres, sans expresse inuocation, & neantmoins tendans à fin que l'esprit die, ou mostre la verité de ce qu'on cerche: les autres vsent d'inuocation expresse. Les plus anciens Assyriens & Caldeas, vsoient fort de Lecano-7. λεκωο mantie, r'emplissant vn bassin d'eau, & y mettant lames d'or & d'argent, & pierres precieuses, portans certains caracteres, & apres les paroles prononcees, on entendoit

entendoit vne voix subtile, comme vn sisle sortant de l'eau qui rendoit response, sans inuocation expresse. Et la Gastromantie se faisoit par vaisseaux de 8. μαςςο-verre ronds pleins d'eau, & apres auoir allumé des μαντέα. cierges, & marmoté certains mots, on n'oyoit pas la voix, mais on voyoid les responses par marques,& fignes. Et en cas pareil la Catoptromantie' par mi- 9. 10270rouers, la Crystallomantie' par glaces, ou verres cry- Acquarstallins, comme dit Ioachim de Cambray, qu'il a veu
vn bourgeois de Nuremberg, qui achepta vn anneau
2. 2005 22
de crystallin, par le moyen duquel vn ieune en ant rea.
voyoid ce qu'on demandoit: mais depuis l'achepteur
se trouve travaillé du Diable strompir l'anneau. se trouua trauaillé du Diable,& rompit l'anneau. Celle qu'on dict Onymantie, 'se faict en frottant l'ongle 3 300 mart ou le crystal de certaines confections, & en disant Telas quelques paroles que ie ne sçais point, puis on faisoit voir à vn icune enfant, qui n'estoit corropu, ce qu'on demandoit: car le Diable faict à croire qu'il ayme la virginité, à fin qu'il puisse par ce moyé attirer les hom-mes à soy dez leur tédre ieunesse, en partie aussi pour empescher la procreatió du genre humain: & neantmoins il incite les personnes qu'il a gaignees à paillar-dises contre nature, & Sodomies detestables. Quant à la Catoptromantie, de laquelle faict mention 4 Pau- 4.10075-fanias in Achaicis, elle estoit autre que celle de laquel- 17504001-le vsent les Sorciers. Car si quelcun vouloit sçauoir s'il rechaperoit de sa maladie, il mettoit vn miroüer en la fontaine de Patras, deuant le temple de Ceres, & fil voyoid la figure d'vn mort, on iugeoit qu'il mourroit, & fil voyoid vn homme plein de vie, il cn

rechapoit. Mais il fait bien à noter, comme le Diable pipe le genre humain en telles forceleries: car d'autat qu'il y a des gens de bien, & conscientieux, qui ne voudroient pour mourir inuoquer le Diable, il leur faict croire, que c'est la vertu des paroles, ou des caracteres, ou des herbes, ou des animaux, & par ce moyen il seduit souuent ceux qui pensent estre les plus aduisez: Et mesmes Virgile, qui estoit en reputation de grand Sorcier, dict,

Carmina vel calo possunt deducere Lunam: Éarminibus Circe socios mutauit V lyssis.

Et en autre lieu:

Frigidus in pratis cantando rumpitur anguis, c.

Atque satas alio vidi traducere messes. Et,

Hac se carminibus promittit soluere mentes,

Sistere aquam fluuiis, c flumina vertere retrò,

Nocturnósque ciet manes: mugire videbis

Sub pedibus terram, c descendere montibus ornos.

Et Ouide passe outre, quand il parle de la Sorciere,

qui disoit,

Cùm volui, ripis ipsis mirantibus amnes
In fontes redire suos, concussáque sisto,
Stantia concutio cantu freta, nubila pello,
Nubiláque induco, ventos abigóque, vocóque,
Vipereas rumpo verbis, & carmine fauces:
Et syluas moueo, iubeóque tremiscere montes,
Et mugire solum, manésque exire sepulchris:
Te quoque Luna traho, &c.

Qui seroient choses bien estranges, si elles estoient veritables: mais c'est beaucoup de charmer & fasci-

ner tellement les hommes, qu'ils pésent à veuë d'œil, que tout celà soit veritable, encores qu'il n'en soit rié: Et ne se peut faire par la vertu des paroles, quoy que les plus sçauans en telles sciences ayent escript: mais le Diable est seul autheur, & ministre de telles fascinations. Et n'y a point de plus fort argument que ce-luy que i'ay dit, que le Diable en toutes lagues trom-pe les hommes par le moyen des paroles Grecques, Latines, barbares & incogneuës aux hommes, & neantmoins diuersifiant les mots en diuerses nations pour mesme chose. Celà se peut veoir en Virgile, & Theocrite poëtes, l'vn Grec, l'autre Latin, & Marcellus, & Nicolaus Medecins, & en Pline mesme, qui rapporte plusieurs mots pour telles impostures, qui n'ont rien de semblable aux mots qu'on lit és Sorciers: Et mesmes il y a des croix à tout propos, & des hosties, comme il a esté aueré au procez de l'Aueugle, qui fut pendu à Paris auec deux autres conuaincus, & qui depuis confesserent, qu'ils vsoient des hosties, & des croix, & de plusieurs oraisons, qui est le comble d'impieté, que le Diable fait seruir ce que les Sorciers estiment le plus sainct, aux choses les plus detestables. Car il semble que celuy n'est gueres moins coulpable qui se mocque, & blaspheme Iupiter, qu'il pense estre Dieu (comme faisoit l'Empereur Caligula) que fil se mocquoit de Dieu, lequel regarde tousiours la conscience, & la volonté des hommes: tout ainsi que le premier qui fut appellé Sceuola, pensant tuer Porsenna Roy des Herrusques, tua son Lieutenat, n'estoit pasmoins coulpable, que sil eust tué le Roy. C'est

doc le but & l'intétion du Diable d'arracher du cueur des hommes non seulement la vraye religion, ains aussi toute conscience & crainte de mal-faire, & faire entendre aux simples que ce n'est pas luy, mais la force des paroles. Icy peut-estre, on dira, que la Cabale, qui est la Philosophie des Hebrieux, donne force aux paroles, & caracteres, comme on peut veoir en Reu-clin, Galatin, & aux positions Cabalistes de Picus. Ie dy que la Cabale a deux parties: l'vne qu'ils appellent de Beroschit, qui est à dire, in principio. C'est le pre-mier mot de la Bible, & celle-cy est la vraye Physique, & Philosophie naturelle, declarans ce grand opifice du monde, & les choses secrettes couvertes soubs allegories, & reprenant les opinions des autres Philo-fophes contraires à la loy de Dieu. La seconde partie est celle qu'on dict de la Mercana, c'est à dire du chariot, pour la vision d'Ezechiel, où la Maiesté de Dieu accompagné de ses Anges est figuree, qui est haute & difficile: & neantmoins rauissant l'intellect en admiration, & contemplation du monde intelligible, que les Hebrieux appellent les eaux surcelestes, & la Physique, les eaux inferieures. On void és Prophetes & en la loy de Dieu, qu'il y a de grands & beaux se-crets des œuures de Dieu cachees soubs les allegories de la Bible, comme on peut veoir en Philon, Leon Hebrieu, Origene, & en Salomon, qui y prendra garde de pres. Et que les saincts personnages, & Prophetes ont laissé de bouche en bouche: mais ils n'ont pas si curieusement espluché ny subtilizé sur les clauses, sur les mots, sur les syllabes, sur les lettres, voire iuf-

ques

ques aux poincts & figures de chacune lettre, comme depuis ont faict les derniers Iuifs, qui font merueilles de subtilizer sur le grad nom de Dieu, duquel ils composent LXXII. noms de Dieu, & autant d'Anges: & puis ils subtilizent aussi sur les nombres, qu'ils appellent Sephiroth, & pensent qu'on peut faire merueilles auec ces noms & nombres: Mais celà m'est fort suspect quand ie voy que les Sorciers, comme Agrippa & ses complices, souillent ce grand & sacré nom de Dieu, en le messant en leurs caracteres: ausquels Dauid's'adresse, quandil dit,

2. Pfal. 49.

Ausi dira l'Eternel au meschant,

Pourquoy vas tu mes edicts tant preschant,

Et prens mon nomen ta bouche maligne,

Veu que tu as en haine discipline?

Reuclin & Agrippa ont fausement escrit, que Iudas Machabee obtint victoire contre Lysias, & Antioche le noble pour auoir faict peindre en sa cornette ces quatre lettres : a ce qui signissent qui est semblable à toy entre les forts ô Eternel? C'estoit bien le mot du guet, qu'il donna à son armee, mais non pas que pour les caracteres il emportast la victoire. Et par ainsi les noms de Dieu en la bouche, és tables, és caracteres, ou de ceux qui le tentent, n'est pas sanctifié, ains pollué & blasphemé. Or il est dict en la loy de Dieu, que celuy qui prononcera son nom 4. Less. 24; par mespris doibt estre lapidé. Ie ne doubte point, que les malins esprits n'ayet en horreur ce sacré nom, & qu'ils ne fuyent soudain quand ils oyent prononcer non. Mais il est certain que le nom non qui signi-

sie l'Eternel, prononcé en toutes langues, a mesme ef-

fect. Et le seul nom de Dieu, qui est vulgaire & commun, prononcé à bonne intention, soubdain chasse les Diables, comme il est aduenu toutesfois & quantes que vn Sorcier en l'assemblee des autres a appellé Dieu à son ayde: & qui plus est, la seule crainte & frayeur qu'on a de Dieu, chasse les Diables, comme x 5. Lib. 1.de nous dirons cy apres. Et mesmes Paul Grilland'qui viuoit lan м. D. XXXVII. escript qu'il y eut vn pauure homme Sabin demeurant pres de Rome, qui fut persuadé par sa femme de se gresser comme elle, de quelques vnguens pour estre transporté auec les autres Sorciers (pensant que ce fust la vertu de la gresse, & quelques paroles qu'on dit, & non pas le Diable) se voyant transporté au Comté de Beneuent, qui est le plus beau Domaine du Pape, & sous vn grand noïer, où il y auoit infinis Sorciers qui beuuoient & mangeoier, come il sembloit, il fist come les autres, & come il eust demandé plusieurs fois du sel, que les Diables ont en horreur, en fin on luy apporta du sel, comme il luy sembloit, alors il dist en son Italien, Laudato sia Dio, pur e venuto questo sale, Louésoit Dieu, puisque ce sel est venu. Si tost que le nom de Dieu fut proferé, toute la copagnie des Diables & des Sorciers, & toutes leurs viandes s'esuanouïrent en rien, & demeura le pauure home tout nud, qui s'en retourna au païs, à cét lieuës de là, mandiát son pain: & de retour qu'il fut, accusa sa femme, qui fut brussee toute viue, apres auoir cofessé la verité. & en accusa plusieurs autres, lesquelles furent aussi conuaincues & brussees. Qui est bien pour

pour monstrer, que l'effect des merueilles ne gist pas figures, aux caracteres, aux syllabes, aux paroles, mais en la crainte de Dieu: & que le Diable pour couurir ses impostures, faict seruir les paroles & caracteres, & hosties consacrees à ses actions. Nous auons dict que les Diables ont le sel en horreur, & la raison en est tresbonne, dautant que le sel est la marque d'Eternité, & immortalité, par ce qu'il ne pourrist, & ne se corropt iamais, & garde les choses de corruption & putrefa-&ion: & le Diable ne cerche rien que la corruptió & dissolutió des creatures, comme Dieu la generation. C'est pourquoy il est commandé en la loy de Dieu, de mettre du sel sur la table du Sanctuaire, & generalement'en tous sacrifices: Et semble que Platon, qui 3. Leuitiei 2. auoit apris des Hebrieux ce commandement, dict que le sel est aymé des Dieux. Et au contraire par la loy de Dieu, il est defendu de mettre vin ny miel aux sacrifices, come les Payens: qui signifie aussi qu'il faut prier Dieu sans flaterie auec certaine discretion, prudéce,& sobrieté.En quoy se sont abusez ceux qui ont pensé que la femme, de Loth fust convertie en statue 9.Gen. 19. de sel, car c'est la faço de parler des Hebrieux, qui sçauoiet les beaux secrets de nature, de dire vne statue de sel, pour statue perpetuelle. & en la loy de Dieu'il est 5. Num. 18. 2.In libruqui dit, Ie feray auec vous vne alliance de sel, c'est à dire, inferibuntur perpetuelle. Si la propriete des caracteres, ou figu- aut pani, פידכי , aut res des noms de Dieu auoit mesme effect, les Sorciers max sape le gitur Mofes n'en yseroient pas en leurs inuocations: car leurs li-accepit que tamen feripta ures en sont pleins. Et par ainsi nous conclurons que in libra Mola Cabale, c'est à dire, Sapience receuë de Dieu, par le se reperienter. reperiuntur.

moyen de ses Anges & Prophetes de bouche en bouche, ne gist pas en caracteres ou figures : qui a esté cause que plusieurs l'ont blasmé, comme on faict toutes choses bones pour l'abus: Mais bien en la secrette intelligence des merueilles de Dieu, couuerte d'allegories par toute la Saincte escripture. Car il n'y a quasi propos ny commadement, quine porte double sens, & quelque fois trois. Soit pour exemple le comman-dement 'qui est faict aux Prestres d'enfermer le Ladre quand il commence, & qu'on apperçoit la moindre playe, & de sept en sept iours le visiter iusques à ce qu'il soit guary, ou bien qu'il soit rout couvert de la-drerie blanche depuis la reste iusques aux pieds, alors il est commandé de le lascher, car (dict l'escripture) il est net:mais s'il a quelque partie de la chair viue, il faut garder de frequenter les autres. Philon Hebrieu s'estonne de ce mandement politic, & sur celà il interprete le sens moral, & dict ce me semble, que celuy qui n'a aucune cognoissance de Dieu, & n'a point de sentiment d'iceluy ne peut gaster les autres: mais celuy qui a quelque sentiment de la loy de Dieu, & de sa verité, & neantmoins d'ailleurs est depraué de mauuaises opinions, il est fort dangereux: car soubs le voi-le de religion il entremesse la poison d'impieté, comme font les Sorciers auec les noms de Dieu. Outre le sens politic, qui est escrit en la loy de Dieu, & le sens moral, que dict Philon, il y a vn beau secret de nature que pas vn n'a escript, c'est, que toute chose quise corrompt insecte l'air, & ceux qui en approchent, iusques à ce que la corruption soit parsaicte: ce que

Theo-

3. Leuit.13. & 14.

Theophraste'au liure des Odeurs dict en trois mots, 3 In libro παρ σαπερ νακώθες, quidquid corrumpitur fædum exhalat करें हैं उodorem: comme l'œuf, qui est fort plaisant & bon, μων. tesmoing Horace, qui l'appelle antiquas regum delicias, fil commence à estre couué & corrompu, il est puant à merueilles, & infecte l'air iusques à ce que la corruption soit parfaicte, & que le poulet en sorte, & qui plus est le basilic & lauade, que les anciens appelloient Nardus celtica, pour ce que naturellement elle croist en Languedoc, estant couverte, & pressee, commence à se corrompre, & put bien fort: Mais qu'on la laisse entierement parfaire sa corruption, il ensort vn huille precieux, & de bon odeur: ainsi la seméce corrompue demeurant en sa corruption, cause des chancres, des bosses, & verolles estranges, & par mesme moyen le sang des ladres est bien fort infect, quand il se corrompt, iusques à ce que la masse du sang soit entierement tournee, & pendant qu'elle tourne, il y a bien grand danger d'approcher des Ladres: mais estant tourné du tout, le danger cesse. Voyla le sens naturel de la loy. Quelques fois il n'y a que le sens historial, comme il est dit que Moyse nombra le peuple,& autres choses semblables. Quelques fois la loy com-mande de coupper le prepuce des cueurs: il n'y a o. circun-poinct de prepuce au cueur, & seroit impossible de cidite pre-le couper s'il y en auoit: Mais c'est à dire qu'il faut re- dis vestretrancher les mauuaises pensees, les appetits de ven-rum geance, l'auarice & autres vices : qui est bien pour monstrer aux ignorans, qui ont blasmé la Cabale, que Dieu nous faict toucher au doigt, & monstre à

veue d'œil qu'il ne faut pas s'arrester seulemer au sens literal, puis qu'il est vray ce que dict l'escripture, Litera occidit, Spiritus autem viuisicat. Combien qu'il y a vn 5. Exodic. tresbeau passage 'en la loy de Dieu, qui le monstre assez sans celà, où il dict, que Moyse estant descendu de la montagne, où il auoit demeuré quarante jours, & autant de nuicts, mit vn voile sur sa force, pour parler au peuple: & quad il retournoit parler à Dieu, il ostoit son voile, parce que le peuple ne pouuoit longuemét voir sa face tat elle estoit luysante: c'est à dire outre le sens literal, qu'il ne pouuoit comprendre les secrets & allegories portees en plusieurs lieux de la loy de Dieu. Toutesfois il est dict, qu'ils apperceurent, l'ayant veu descouuert, que sa face estoit fort resplendissante. Et ceux qui par vne opiniastreté mal fondee blasment telles expositions, desquelles toutesfois les escrits de sainct Hierosme, sainct Augustin, sainct Basile, & principalement d'Origene, & generalement de tous les Docteurs Hebrieux sont pleins, font iniure à Dieu & à tous ses Prophetes, qui n'ont iamais parlé autrement. Et qui plus est, les hauts escrits de Salomonne sont autre chose, que paraboles & allegories, qu'il a ainsi appellees expressement, pour faire cognoistre à vn chacun, qu'il ne faut pas s'arrester au sens literal, que les Hebrieux appellent sensum passuc, c'est à dire le. sens du verset, dont les mauuais Latineurs ont pris le mot, in hoc passu, & ont faict d'vn vers, vn passage. Or il est escript, que Salomon a eu le comble de sagesse, & que Dieu luy en a plus donné, qu'il ne fist iamais à homme, & neantmoins pour faire esleuer l'esprit des hommes

entédus plus haut que la lettre, il dit que la cognoissace de Dieu est le fruict que porte l'arbre de Vie Ce n'est donc pas vnarbre qu'il faut entendre, comme ceux qui enseignent la lettre. Or il est aduenu que ces bons Interpretes du sens literal ont faict vn million d'Atheistes, lesquels prenat au pied de la lettre le Serpent qui parle en Genese, vont disant que les bestes parloient le temps iadis, comme vn Mareschal de France disputant auec vn Prelat de reputation, apres l'auoir ouy prescher, que Adam pour auoir mangé la pomme, auoit attiré tout le gére humain en eternelle damnation, horsmis vne petite poignee de Chrestiens: voyant que le prescheur ne le contentoit pas du sés literal, d'ist qu'on faisoit bié des que relles pour si peu de cas. Or ce blaspheme demeura pour gaige és oreilles des courtizas, qui en ont fait vn prouerbe, ce qu'on n'eust pas faict, si luy qui entreprenoit d'enseigner les autres eust entendu, & sagement interpreté ce passage: & pour mesme faute Porphyre aux liures qu'il à composé contre les Chrestiens, pour auoir pris le sens au pied de la terre, touchant l'arbre de Science du bien & du mal, & l'arbre portant le fruict de Vie, a retirévn nombre infini d'homes de la vraye religion, pour les absurditez qu'il tiroit de l'histoire literale, & qui cessent, prenant linterpre tatio diuine, que Dieu a enseignee à Myose, & aux Prophetes de bouche en bouche, & qu'on void en Philon, Leon, Moyse fils de Maymon, Leui fils de Iarrhij, Origene, & autres Theologiens Hebrieux, & Chrestiens. C'est ce que dict la Loy, que non seulement

les bestes sont immondes, qui ne ruminent, & qui ne diuisent point l'ongle, ains aussi celles qui ne divisent point l'ongle encores qu'elles ruminent, ce que Origene interprete de ceux qui l'adonnent bien à mediter & cotempler la loy de Dieu, mais ils ne font point distinction du sens literal au sens mystic, de l'esprit à la 6.In catalo. chair . Sainct Hierome appelle Origene le maistre scriptorum. des Eglises Chrestiennes Aapres les postres, & le premier de tous les Docteurs. Et par ainsi quand nous lisons en la loy de Dieu, que Pharaon faisoit tuer les masses, & gardoit les filles, les Sages Docteurs entre le sens literal, qui demeure veritable, ont aussi entendu que le Diable figuré par Pharao, s'efforce de tuer l'intellect, qui est la partie masculine en l'homme, pour faire viure la concupiscence. En cas pareil quand il est dict que Abraham chassa la Chambriere & son fils, obeissant à Sara la maistresse, les Theologiens Cabalistes ont sagement interpreté qu'il faut obeir à la raison, qui est maistresse, & chasser la cupidité & le peché engendré par icelle. Quand il est defendu de couper les arbres fruictiers en faisat la guere, faut aussi entendre qu'il est defendu de tuer les gens de vertu & les bons artisans. Quand il est dict qu'on doibt couurir son ordure auec de la terre, pour n'infecter l'air, il faut aussi entendre, que le mal est plus excusable estant couvert & caché, & qu'il se faut bien garder d'euenter savilannie, pour ne d'onner à personne mauuais exemple. Quand il est defendu de presenter à Dieu vn mouto, vne brebis, qui ne soit toute blanche sans tache, il faut aussi entendre, qu'il faut auoir l'amc

l'ame qu'on veut offrir à Dieu, pure & nette: & ne veut pas qu' elle soit boiteuse, qui signifie qu'il faut marcher droict en la loy de Dieu. Philon Hebrieu est admirable en ses interpretations pour le moral, & Leon, & Maymon pour la nature, & le liure du Zoar, qui n'est encores tourné du Caldean pour tous les deux. Mais tout ainsi que nous auons dict des predi-&ions naturelles, de l'Astrologie, & autres sciences semblables, aussi faut il bien en la Cabale se garder de l'abuz qui se commet, & duquel i'ay parlé cy deuant. Car il n'y a chose si saincte, & si sacree qui ne soit souil lee & infectee par Satan & ses suposts. Car c'est vne imposture Diabolique de prendre l'escripture saincte, pour en vser comme de charmes, & iamais les anciens Hebrieux n'y ont pensé: Ce qui a donné occasion aux Payens de calomnier la parole de Dieu, & la Cabale des Hebrieux, de laquelle Pline auxxx. liure chapitre premier, escript ainsi: Est alia Magices factio à Mose, & Iochabella Iudæis pendens. Il a corrompule mot de Cabala, qui sigisse en Grecangóaμα, c'est à dire,,Science apprise en escoutant, & qui ne s'escript point du mot par ce qu'il estoit defendu d'enseigner la Cabale que de bouche en bouche, & à ceux qui auoient passé quarante ans: mais il n'estoit point question de prononcer des paroles, pour faire miracles,comme Reuclin, & Galatin ont voulu, qui est vn abuz. Et si on me dict, que prononcer vn certain verset des Psalmes, pour s'esueiller à telle heure qu'on voudra, pour prier Dieu, ou faire d'autres bonnes actions, ne peut rien auoir de Diabolique, Ie con-

Rij

fesseray que c'est le premier fondement de sagesse, de se leuer matin pour prier Dieu, & ceux qui offrent les premiers leurs prieres, il est à croire, qu'ils emportent les premieres benedictions, comme fist Iacob à Esau: & pour ceste cause en toute l'escripture on void que les Prophetes se leuent de grand matin pour loüer Dieu, & luy sacrifier les premieres actions comme difoit Dauid, In matutinis meditabor in te. & en autre lieu, Exurge psalterium, exurge cythara exurgam diluculo:& en Hieremie, Misiad vos Prophetas surgendo mane: Et semble que Dieu au desert eut principalement soing de faire leuer son peuple matin: car si tost que le rayo du Soleil auoit donné sur le manne, il s'en alloit en fumee, & fodoit soubdain, combien quil ne peust fondre au feu, a fin, dict Salomon, qu'ils fussent aduertiz de remercier Dieu. Neantmoins ie dy qu'il n'est pas licite d'vser de la saincte escripture pour doner quelque force aux parolles, encores que ce soit à bone fin. C'est la resolution des Theologies. Beaucoup moins d'apparence y a il de croire que les Sorciers en vertu des parolles, ayent puissance de faire mourir les bleds, & fruicts de la terre: Combien que les loix des douze tables portoient desfenses expresses d'enchanter les fruicts: Qui fruges excantasset, aut qui malum carmen in-cantasset: coc. Non pas que les Sorciers par leurs char-mes facent mourir les fruicts: mais c'est à l'ay de de Satan, & par mesme moyen ils font la tempeste (comme nous dirons en son lieu) & non pas en vertu des parolles, car vn autre Sorcier ne les sçauroit faire, en prononceant les mesmes parolles. Et me suis esmerueillé

ueillé, non pas du menu peuple & des ignorans, mais bien de Caton, qui tient qu'on peut renouer les mé- 7. apud Pli bres disloquez par charmes: & de Cæsar lequel montant en son coche, prononçoit trois sois vn certain carme, pour garder que son coche ne versasse, ce que 8. Idem Pli. il fist pour auoir vne fois versé: Et neantmoins il estoit coustumier de se moquer de telles choses. Et M.Seruilius Nonianus, des premiers Senateurs de Rome, qui portoit en son col vn papier, où il y auoit ces deux lettres, P, &A, pour guerir du mal des yeux. Sic'e stoit vne bonne racine, vne herbe medicale, qui par son odeur & proprieté naturelle peust guarir de telles maladies, il y auroit quelque apparence, comme il est certain & bien experimenté, que la racine de la Piuoine, que les anciens appeloient Pæonie, pendue au col, soulage grandement les afligez du mal caduc: mais de pendre à son col vn papier, quoy qu'il y ayt escript, ou des caracteres, ie tiens auec sainct Iehan Chrysostome, & sainct Augustin, que c'est vne pure 2. Homi. 43 idolatrie aux ignorans, & sorcelerie à ceux qui sça- e.13. liet fiuent la defence, & qui neantmoins y adioustent foy ant periapta & fiance: car mesmes c'est idolatrie d'attribuer aux herbes, aux plantes, aux animaux & mineraux, la for-gnus Dei. ce de guarir, si par mesme moyen on n'attribue la louange à Dieu. Et pour ceste cause les Hebrieux, disent is, co diffin quele Roy Ezechias fist brusser le liure auquel Salomon auoit compris la vertu & proprieté de tous ani- cratione. maux, plantes, pierres, herbes, & mettaux, à fin que par tel moyen les hommes ne fussent induicts à idolatrie:comme en cas pareil il fist brusser le Serpent de

cum inscriptione A-Libro primo de caremoni Elione.7.ca. 3. de conse

cuiure raporté du desert, que le simple peuple adoroit. A plus forte raison doibt on juger idolatrie d'adiouster foy aux mots & caracteres, quine sont point formez de Dieu, comme les autres creatures, ains sont inuentez des hommes ou des malins esprits: qui est non seulement idolatrie, ains aussi pure Sorcelerie. l'appelle Idolatrie auec sainct Augustin, & tous les anciens & nouueaux Theologiens, se destourner du Createur à la creature: Ils vsent de ces mots, Auersio à Creatore ad creaturam. Aussi void on que les paroles ne viennent iamais à reussir à effect, si l'homme n'y met sa fiance: Alors Satan qui veille, s'entremet à la trauerse, & pour vn temps guerit l'idolatrie, pour en fin le rendre Sorcier parfaict, comme nous dirons en son lieu. On dira, peut-estre, que la voix, la parolle de Dieu, les deux tables escriptes de sa main sont œuures de Dieu, comme le soleil, & la Lune, & le Ciel, & par consequent que elles ont force naturelle: c'est l'aduis du Prince de la Mirande, & de Reuclin: Mais ie dy que telles parolles n'ont force, sinó pour lesset, pour lequel Dieu les à pronocees, & grauces de ses doigts, & non pas pour faire la tempeste, & le beau temps, ou autre chose, mais bien pour donner la vie eternelle à celuy qui les mettra à execution, comme il est dict, Hoc fac, & viues. Mais les paroles des hommes, ou de Sata n'ont pas plus de force que des fruicts en pein-Eture, ou des statues, & autres choses artificielles, mais bien Satana ceste puissance de Dieu, pour en vserenuers les Payens, & idolatres infideles, & qui mesprisent Dieu, estans abusez sous le voile des paroles,

& mesmement celles qui ne sont point entendues, quia (dict Pline)minorem fidem homines adhibent iis, qua intelligunt. C'est pourquoy Galié au sixiesme liure des Pharmaques simples, reiecte & blasme Xenocrate Aphrodisien, & vn Pamphile, qui contresaisoient les Medecins, auectelles impostures. Pline aux x v 111. liure, aux sept premiers chapitres est plein de telles sotises. Et iaçoit qu'il dict ausecon chapitre queles plus sages s'en mocquent, si est-ce q'uil dit que Theophraste, Caton, & Casar y adioustoiet foy, pour certaines maladies. Mais c'est chose estrange, & que toute l'antiquité a remarquee, de charmer les Serpens. Et de fai& Dauid accompare le mechant à l'Aspid qui bouche ses oreilles de peur d'ouyr la voix de l'Enchanteur, qui enchante finement. Mais ordinairemét les Enchanteurs sont tuez par les Serpens. C'est pourquoy Salomon dict, que personne n'aura pitié du Sorcier tué par les Serpens. Et de faict vn Sorcier de Salitsburg deuat tout le peuple, fist assembler en vne fosse tous les Serpens d'vne lieue à la ronde, & là les fist tous mourir, horsmis le dernier qui estoit grand, lequelsaurant furieusement contre le Sorcier le tua. Enquoy il apert, que ce n'estoit pas le mot Hypokindox, comme dict Theophraste Paracelse, ny autres mots semblables du Psalme 91. ny la vertu des parolles, quoy qu'on die. Car comment eussent ouy les Serpens la voix d'vn homme, d'une lieue à la ronde? Et mesmes estans les Serpens mussez au profond de la terre?combien que Aristote à la fin du liure des Merueilles dict, qu'ily auoit vne Sorciere en Tene ville

de Thessalie, qui charmoit le Basilisque. C'estoit doc le Diable, qui a de coustume de payer ainsi ses loyaux subiects & seruiteurs. Et par ainsi le Canon, Necmirum, xxvj.q.v. & sainct Augustin, qui tiennent que les Sorciers par la force des charmes, ou carmes, infectent & tuent les hommes, s'entend par le ministere du Diable. Car on a mille fois experimenté, que les paroles prononcees par vn autre que par vn Sorcier, n'ont aucun essect. Et s'il aduient en choses legeres que les parolles semblét auoir eu essect, come pour lier, il faut s'asseurer que les Diables, qui sont en tous lieux, sont aussi Ministres de la volonté de celuy, qui veut executer quelque meschanceté, & l'executent, pour lattirer à plus grands malesices & impietez.

Des inuocations expresses des malis Esprits.

Evx qui cuidans bien faire inuoquent le malin esprit, pensant qu'il soit Dieu, pour auoir conseil & aduis, ou confort, & ayde ainsi que plusieurs font encore aux isses Occidentales, & comme faisoient les anciens Payens, ne sont non plus Sorciers, que ceux qui adoroient le Soleil & la Lune, & autres creatures. Bien peut on dire qu'ils estoyent idolatres. De s'enquerir si Dieu a pour aggreable leur bonne conscience, i'en laisse le iugement à Dieu: car c'est trop entreprendre sur les secrets de Dieu, comme ceux qui ont aussi bien damné de damnation eternelle Socrate, Phocion, Aristide

LIVRE SECOND.

Aristide le Iuste, come les plus detestables Sociers, &

tous à mesme peine. La loy' de Dieu dit qu'il faut de- 1. Deut.15. cerner la peine, eu esgard à la grauité du forfaict. Mais entre les Payés, ceux qui sçauoiét la difference des bos & malins esprits, & faisoient non seulement sacrifices de leurs enfans, ains aussi comettoient paillardises, & Sodomies, & autres ordures abominables, & cotre la droicte raison naturelle que Dieu a grauce en nos ames, pour paruenir à leurs desseins, estoiét non seulementidolatres, ains aussi Sociers: Et tous les Philosophes & Legislateurs ont codamné ces homes là. C'est pourquoy Dieu dist à son peuple qu'il a arraché de 8. Deur. 18. la terre les Amorrheans, & autres peuples qui s'adonnoiét à telles forceleries: Et que par arrest du Senat Ro main les Bachanales, pour les sorceleries execrables qui s'y comettoiet la nuict, furent banis de Rome, & de toute l'Italie. Or Satan faict tout ce qu'il peut pour asseruir les homes & les retirer de la vraye adoratio du vray Dieu: Et d'autat que Dieu est inuisible, & que les hommes voyant la beauté admirable du Soleil, & le cours des lumieres Celestes, leur vertu, leur mouuemét estráge, aisémét se sont laissez couler à louer, ou à prier le Soleil, & la Lune, puis apres Iupiter, & les autres corps celestes. Et au lieu que Noë auoit apris à ses enfas à sacrifier à Dieu en tous lieux, il fut aisé de tourner ses vœuz au Soleil, & à la Lune & autres corps celestes au lieu que Noë & ses successeurs log téps apres sacrifioient à Dieu. Ce qu'Abram ayat veu en Caldee il dit que c'estoit meschatement faich, aussi fut-il mal traicté, come Philon, Ioseph & Moyse Maymon sont

d'accord: Et alors Dieu le fist sortir de Caldee, pour conseruer en luy, & en sa posterité la vraye marque de l'Eglise. Depuis que Satan eut gaigné ce poinct là de faire adorer les corps celestes, peu à peu il sist aussi adorer les elemens, & premierement le feu, que tous les peuples ont eu en grande reuerence: Et puis la terre, comme mere, & procreatrice des hommes, & de tous biens, sans regarder plus haut, & dresser le vol de contemplation intelectuelle à Dieu, autheur & createur de toutes choses. Des elemens on est venu aux autres creatures, adorant specialement les Dieux, qu'ils figuroyent auoir trouué le pain & le vin, qu'ils ont nommé Bacchus & Ceres: & les Egyptiens le bœuf, comme le plus vtil animal qui soit au monde, soubs le nom d'Apis. Et Satan, pour ayder ceste opinion se presentoit quelque fois en forme de bœuf, & puis à sa mort on faisoit de grands gemissemens. Et mesmes les Israëlites, ayant la superstion d'Apis graucé en leur cœur, pour figurer Dieu, qui les auoit tirez d'Egypte, ils firent vn veau de fonte, cuidans, que le Dieu du ciel & de la terre, qu'ils adoroyent se deuoit figurer en forme de veau. Or Dieu 9.Exod.20 sur la vie leur auoit defendu, de luy donner forme, vbi scribi- ny figure quelconque, & pour ceste cause son ire tur non fa-cietis me vel s'embraza, & fist vne grande punition sur le peu-

mecii Deos ple. Satan passa plus outre : car les grands princes (dit argenteos, nec Deos au Salomon) ayant perdu leurs enfans, qu'ils aymoyent In libr.

ress fucietis ardemment, pour en retenir la memoire, les faisoyent peindre & mouler, & les gardoyent precieusement iusques à les baiser souuent, & reuerer, comme on

Sapient.

dit mesme d'Auguste, qu'en sortant du Capitole, il baisoit l'image de son petit nepueu qui estoit mort, 2. Suetonius & representé en forme de Cupidon. On fist le sem-in Augublable des grands Princes. Car nous lisons en Herodote, qu'au plus haut de la tour de Babylone, il y auoit vn temple dedié à Belus Roy d'Assyrie, qu'on nomma Iupiter: Et depuis que les Assyriens & Caldeens eurent commencé, ayant la Monarchie sur tout les peuples d'Asie, & bonne partie d'Affrique, leurs sacrifices & superstitions furent publices & observees par tout l'Empire, qui estoit grand à merucilles, c'est à dire, de cent vingt & sept Prouinces ou gouuernemens, dont l'Egypte estoit l'vn, qui est deux fois aussi grand que le Royaume de France, & passa peu à peu en Grece. Et pour ceste cause Dieu parlant en lesaye, abomine Babylone, pour auoir enuoyé ses sorceleries & superstitions à tous les peuples. Car Porphyre escriuant ad Boethum, & Theodoric, & Iamblique de- 3. In lib. de meurent d'accord, que toutes les superstitios ancien
Gra carum nes estoiet venues de Caldee. Depuis qu'on eut com- affectionis, mece à deissier les hommes, on forgea vn nombre infiny de Dieux. Car il n'y en auoit pas moins de trente six mil, comme les anciens ont remarqué, outre les Dieux qu'ils appelloient Manes, les esprits des peres, & meres, & parens, qu'ils tenoient pour Dieux, & ausquels ils sacrifioient, & mangeoient aupres des sepulchres: contre lesquels parle l'escripture, detestant telle meschanceté, où il est dict, Et comederunt sacrificia mortuorum. Et soubs ombre de tels sacrifices on com- van countmença à inuoquer les ames des morts, qui est la Ne- 74x.

cromantie, qui est, peut-estre, des premieres & plus anciennes sorceleries. Car on void en Iesaye detestant ceste impieté. Chacun, dict-il, ne demandera-il pas conseil aux morts pour les viuans, c'est au chap. v 111. Et Saul voulant sçauoir l'issue de la derniere bataille qu'il eut contre les Philistins, demanda l'aduis de la Sorciere d'Endor, qui euoqua Samuël, ou l'image de Samuël, qu'elle seule voyoit, & Saul n'en voyoit rien. Samuël luy demanda pourquoy il troubloit son repos, puisque Dieu l'auoit laissé, & qu'il estoit son ennemy,& qu'il auoit donné le Royaume à Dauid, pour n'auoir obey à la parole de Dieu, & que luy & ses enfans seroient le iour suyuant auec luy. Ie sçay bien que quelques Theologiens tiennent que c'estoit le Diable, & non pas Samuel: mais grande partie tient le contraire,& le texte de l'Ecclesiastique chap.x L v 1. y est formel, où il est dict entre les louanges de Samuël, qu'il a prophetizé apres sa mort, predisant la mort du Roy, & la victoire des Philistins. Iustin Martyr est aussi de mesme aduis, & le Rabin Sædias, & Haias, & presque tous les Hebrieux: Ioinct aussi qu'il faict à noter, que la response faicte à Saul par l'image de Samuël, qu'ils disent estre le Diable, porte cinq fois le grand nom de Dieu min, que les Dæmons ont en horreur, seulement à ouir. C'est pourquoy ie puis suyure l'aduis de Rabi Dauid Kimhi sur ce passage, ny de Tertullian au liure de l'Ame, ny de sainct Augustin, qui tiennent que c'estoit le Diable, & ne veux aussi resouldre le contraire.

Et puis de damner Saul, pour n'auoir faict mourir

le Roy Amalech & tous les captifs auec le bestial, come Dieu auoit commandé, ce que Saul ne fist pas : car c'est la seule cause pour laquelle Dieu se fascha contre Saul, (comme il est dit en l'escriture Saincte) c'est en- 5. samuel. trer bien auant au conseil de Dieu, attendu mesme- 64.28. ment qu'il fust bien chastié de ceste faute tant qu'il vescut: car il fut fort affligé de Satan qui le plus sou-uent le mettoit en fureur extreme. Or sainct Paul aux Corinthiens epistre 1. chapitre 15. conseille de bannir de l'Eglise celuy qui auoit comis vn inceste, à fin que son corps estant deliuré en la puissance de Satan pour l'affliger, son esprit fust sauué au iour du iugement, à quoy se raporte ce que dist Samuel, cras mecum eris, tu seras demain aucc moy, apres auoir esté iustement afflige & delaissé de Dieu pour sa desobeissance de ne auoir fait mourir tous les Amalechites & leur bestial. Comme en cas pareil au 111. liure des Roys chap. 13. il fut dit au Prophete qui fut enuoyé à Hieroboa: qu'il ne seroit point enterré au sepulchre de ses peres, pour auoir pris son repas en Samarie contre la defense à luy faicte: tost apres vn lyon le tua, & neantmoins garda son corps sans l'offenser, ny son asne, iusques à ce que on l'eust enleué pour l'enterrer. En quoy il appert bien euidemment que Dieu ne damna pas l'ame du Prophete pour telle desobeissance, veu mesmes qu'il ne permit pas que son corps mort fust deuoré du lyon. Et par ainsi laissant la damnation au iugemet de Dieu, il se peut faire que Dieu face aussi bien sçauoir sa voloté par les sorciers & meschans, que par ses esleuz: comme on void par les songes de Nabucho-

S iij

donosor, de Pharaon, & de Balehan: Ce que tiennent les Theologiens sur le passage de l'Euangile, où il est dit, Expedit vnum hominem mori pro populo, qu'ils prennent pour vne Prophetie en la bouche de Caïphe. Aussi peut on dire que Dieu permist que Samuël vint pour prophetizer apres sa mort la ruine de Saul, & de son estat. l'ay appris du Sieur de Nouailles Abbé de l'Isle, & maintenant Ambassadeur à Constantinople, & d'vn Gentilhomme Polonois nommé Pruinski, qui a esté Ambassadeur en France, que l'vn des grands roys de la Chrestienté voulant sçauoir l'issue de son estat, fist venir vn Iacobin Negromantien, lequel dist la Messe, & apres auoir consacré l'hostie sist trancher la teste à vn ieune enfant de dix ans premier né, qui estoit preparé pour cest essect, & sist mettre sa teste sur l'hostie, puis disant certaines paroles, & vsant de caracteres, qu'il n'est besoin de sçauoir, demanda ce qu'il vouloit: La teste ne respondit que ces deux mots, Vim patior. Et aussi tost le Roy entra en furie, criant sans fin ostez moy ceste teste, & mourut ainsi enragé. Ceste histoire est tenue pour certaine, & indubitable en tout le Royaume, où la chose est aduenue, cobien qu'il n'y eust que cinq personnes quand la chose fut faicte. On trouue vne histoire qui approche de celle cy de l'Empereur Theodorich, lequel apres auoir fait trancher la teste à Symmachus, quand on luy seruit à table la teste d'vn gros poisson, il luy sembla voir la teste de Symmachus, & entrat en furie mourut bie tost apres. Ét fil est ainsi, qui peut doubter que Dieu n'ayt mis en la bouche de cest enfant occis ces deux mots?

car il ne sçauoit ny Grec ny Latin, veu la vengeance soudaine, qu'il a prise d'vne mechanceté si execrable. Si ce n'estoit qu'on voulust dire que l'esprit de l'enfant, ou son ange parla & tourmenta le Roy pour se venger d'vn tel outrage. Car plus le sang est innocent, plus la vengeance est grande. En quoy on peut voir vne impieté execrable de prendre vne personne innocente, & masse, & premier né (que Dieu 'veut en 2.0mne pri sa loy luy estre sanctissé) & le sacrisser au Diable, pour mogenitum sequioir les choses surves: Qui n'est pas vne impieté uam santi nouvelle, mais bié fort ancienne, comme à noté Elias Domino vo cabitur. Leuites, qui appelle cela en son Hebrieu Theraphim: cabitur. vray est qu'il dict, qu'on mettoit la teste sanglante sur vne l'ame d'or, auec le nom du Dæmon, & quelques caracteres que iene mettray point, puis qu'on l'adoroit en disant quelques mots, qu'il ne faut dire ny escrire, comme iay resolu de faire, & neantmoins il est besoin qu'on sache combien est grande l'impieté de ces homes damnables pour sen garder soigneusement. Les anciens tenoyent que les ames des occis souuent pourchassent la vengeance des meurtriers. Nous lisons en Plutarque, que Pausanias Roy de La-cedemone estant à Constantinople, on luy sist prefent d'vne ieune Damoyfelle,& d'autant qu'elle estoit fille, elle auoit honte d'aller à luy, que chacun ne fust retiré, & lors entrant en la chambre la nuict, elle fist tomber la lumiere, ce qui eucilla Pausanias en sursaut, & pensant qu'on le voulust tuer en tenebres, tout effraié il print sa dague&tua la Damoyselle sas cognoistre qui c'estoit: deslors Pausanias fut incessamment

tourmenté d'vn esprit iusques à la mort, qui ressembloit, comme il disoit, à la Damoyselle. L'ay veu vn ieune homme prisonnier l'an м. D. L X IX. qui auoit

tué sa femme en cholere, & qui auoit eu sa grace qui luy fut enterince, lequel neatmoins se plaignoit qu'il n'auoit aucun repos, estant toutes les nuicts batu par icelle, come il disoit: Et toutesfois on sçait assez, que celà n'aduient pas à tous les meurtries. Vray est qu'il y en a, qui tiennent, que si celuy qui est tué meurt sans appetit de vengeace, que tel cas n'aduient point. Mais toute l'antiquité a remarqué, & Platon l'a escrit au premier liure des Loix, que les ames des meurtris fouuent poursuyuent les meurtriers, ce que Marsil Ficin au seiziesme liure de l'Immortalité des ames, cha.5. 2. Paris de & Lucrece, & Virgile au 4. des Æneides tiennent pour veritable, & les iuges ont approuué par infinis iugemens, que le meurtrier passant sur le corps mort sans le toucher, soudain la playe saignoit. Plusieurs Docteurs en Ciuil & Cano sont d'acord de ce poinct: nu.3. & co co 2 & prennent ceste presumption pour vn argument & coiecture violente cotre l'accusé, suffisante pour l'apnu.4.et co- pliquer à la question. Et les homicides souvent ont sil. 110.nu. esté aucrez par ce moyen: ce que Plutarque escrit aus-Angel. in si de Damon, & Suetone de Caligula: comme en cas tractat. de pareil ils disent, que l'ame qui n'a point laissé ce monhomicidio. de à regret, & du moins, qui n'a point esté plongee és 10. de Neuisa.in bl- cupiditez bestiales, ne suit plus le corps mort, comme ua.nupt. celuy qui a vescu à la forme des bestes, desquels parver. cadau. loit Horace disant : Et affigit humo diuinæ particulam cissone 619. aura, C'est à dire qui attache la partie diuine à la partie terrestre:

Puteo in Syndicat. verbo tortu ra. Hippoli. consil.24. BH. 2. vol. 1 et cösil. 90. fil.91. Nu. 4.00 100. 4 . vol. 2.

terrestre: Et disoient que telles ames sont recerchees par les Necromantiens, & Sorciers qui s'en vont autour des sepulchres la nuict, & mangent la chair des corps morts, come en Thessalie, où il y auoit des Sorciers qui cerchoient par tout les corps morts: & si le corps n'estoit bien veillé, & diligemment gardé, on le trouuoit tout rongé par le nez, par la bouche, par les ioues, & autres parties. Mais ie croy mieux que 2. Apuleius autrement, que le Diable induict les Sorciers à telle in Asino meschanceté, leur faisant croire, qu'ils attirent les ames par ce moyen, quoy que les Grecs appelloyent le Nemocrantien 4 4 x a 29 m/4, comme qui diroit tire-l'a- 3.4 uxxme: Et en Thessalie, & Arcadie cela estoit tout com- ωγία. mun, & se faisoit publiquement: là où Pompee voulut sçauoir de la Sorciere Erichtho par Necromantie l'issue de la guerre Pharsalique, où neantmoins il fut defaict, quelque asseurance qu'on luy donnast de la victoire: comme il en a pris à tous ceux qui ont vsé de telles voyes. Il n'y a pas long temps,& de la memoire de nos Peres, que publiquement, quand on vouloit canonizer ceux qui auoyent reputatió d'estre saincts on lisoit certain liure plein d'inuocations: & celase faisoit la nuict. on appelloit ce liure le Grimoire, tenu secret, duquel ie ne feray point de iugement, ny de chose sainctement faicte, & à bonne sin : mais bien ie tiens, que c'est chose damnable d'vser de Necromantie,& demander au Diable pere de mensonge la verité, & des choses cachees, & mesme du salut des hommes. Car la pluspart de ces ames, que les Necromancies pensent attirer par sacrifices, ne sont rien au-

tre chose que les diables, c'est pourquoy ceux qui tiennent des testes de morts, s'ils ne sont medecins, ou chirurgiens, font ordinairement le mestier des Necromantiens, comme dict Ioachimus Camerarius en auoir veu n'a pas long temps, qui faisoyent parler le Diable par vne teste de mort. Or d'autant que les gens bié nourris, & ceux qui estoient craintifs auoiét horreur d'aller la nuict aux fepulchres,& vser de telles. sorceleries, Satantrouua pour ceux là d'autres moyés. pour se faire adorer en se mettant au corps de celles qui alloyent aux Temples, parlant en icelles, ce qui aduenoit le plus ordinairemet aux vierges, qui estoiét ieunes Sorcieres façonnees à telles impietez, qui ieunoyent & prioyent en grande deuotion en la cauerne d'Apollon, & y dormoient la nuict, (car d'autant plus l'impieté est grande, plus elle est couverte du voile de religió & pieté) puis le Diable entroit au corps de celle qui auoit passé ainsi la nuict, & le iour suyuant elle deuinoit les choses qu'on auoit demandees en paro-les & responses: qui auoyent quasi toussours double sens, & l'appelloiet telles femmes prestresses Pythiennes, & quelques fois Sybilles: Ainsi appelle Virgile la Sybille Cumane, laquelle apres les prieres faictes à Satan en la cauerne, deuient en furie, escumat & parlant nouueau langage: & disoit on alors, que le Dieu estoit venu en elle. C'est pourquoy en la loy de Dieu, il est dit que la femme sera lapidee qui aura l'esprit Pythonic, qui est appellé ax, que les L x x 1 1. interpretes ont tourné έγλας είμω θομ, μ έπαοιδόμ, come qui diroit parlant au vetre ou vaisseau, come font les Sorciers auec leurs bourcil-

bouteilles de verre & bassins. La versió commune l'a declaré par la façon des Grecs, qui cerchoient les oracles Pythoniques d'Appollon surnomé Pythius. Cę- 2.παρά κ lius Rhodiginus dit auoir veu n'a pas long temps vne www. le corps, qui respondit par les parties honteuses la verité des choses presentes, & cachees, & mentoit souuent des choses à venir. Iaçoit que les oracles d'Apollon Delien n'estoiét pas moins recerchez, par ce qu'ils estoiét plus clairs, & pour ceste cause s'appelloit 'De- 6. m' onlien. S. Iean Chrysostome escript que la prestresse e- 2011, clastoit estédue en la cauerne, & qu'elle receuoit l'esprit Pythonic, & lors elle entroit en furie, escumát, & que le Dæmon le plus fouuent parloit par ses parties honteuses, que les Payens pensoient estre Dieu. Dequoy Origene escriuant cotre Celsus Epicurien, se mocque bien fort, & mesme Plutarque, quoy qu'il fust Payen, dict que c'estoit vne extreme furie, de péser que Dieu entrast en telles femmes, ains plustost que la Religion & Diuinité y cstoit diffamee & souillee. Et quantaux Sybilles, ie m'en rapporte au iugemet des sages, comme lon dit: Mais il me semble que Lactance, & ceux qui font tát de cas des Oracles Sybillins, n'ot pas bien regardé de quelle source ils viennét. Car on peut voir en Virgile que la Sybille Cumane, qu'on dit estre la 3. lib. 6. plus illustre & la plus fameuse, estoit l'vne des Prestresses Pythiaques, Demoniaque, & la plus-part des Oracles Sybillins ne parlet que de Saturne, Iupiter, Venus, Neptune. loinct aussi que toutes les Sybilles estoient Payennes & infideles, & desquelles iamais la saincte.

escripture n'a fait mention, & qui n'ont iamais estére-

ceijes de l'Eglise ny approuuees de Concile quelconque, quoy qu'il y ait plus de six cens Conciles. Mais La ctance voyant que les Payens ne faisoient point de compte de la Bible, l'efforça de faire entendre ce qu'il vouloit par les Propheties Sybillines, forgees peut estre à plaisir, ausquelles les payens adioustoient soy. Et de dire, que les vers Sybillins soient ceux qui sont imprimez, & tournez de Grec en Latin par Caltalion, (Qui comprennent sommairemet toute l'histoire de la Bible, & rien autre chose) c'est vn abus assez notoire: car il n'y a pas vn seul vers de ceux qui sont rapportez des Sybilles en Ciceró, en Tite Liue, en Porphyre, Plutarque, & aux autheurs Grecs: Toutes fois on pensoit bien faire d'attirer alors les Payens à la religion Chrestienne en quelque sorte que ce fust, qui est vne opinion reprouuee, & iustement codamnee: caril ne faut pas mesler les Propheties inspirees par la bouche de Dieu, aucc les Propheties Sybillines inspirees aux Payens infidelles par Satan. Aristote : cerchant la cause mundo ad d'où procedoit telle divination & fureur, s'en estonne fort: en sin il dit, que cela venoit de la vapeur des cauernes, come en la cauerne Lebadienne, ou Trophoniene, Coryciene, Pythiaque, & autres: Mais ceste cause-là n'a point de raison: Car, pour quoy plustost ceste cauerne là qu'vne autre: & entre vn million il ne s'en trouoit pas demie douzaine. Et d'auatage, pour quoy les oracles de ces cauernes là eussent cessé cent ou six vingts ans deuat Ciceron, come nous lisons en son liure de Divinatione: Et neantmoins les cauernes n'ont

point

Alexādrīi.

point change. Ce qui a meu Plutarque de soustenir, 4. In libro que les Dæmos de ces cauernes là est oient morts. D'a-ru des estus-uatage quelle cause apparete y a-il que l'esprit entrast dedas le vetre d'vne femme, & parlast dedas son estomach la bouche close, ou bien par sa bouche la lague tirce, ou par ses parties hoteuses? Et neatmoins la verité bié souvet estoit messee de mésonge, come quand il fut dict par l'Oracle allegué en Iustin Martyr, & en Eusebe μοιώσι χαλοτάσι σοφίω λάτων οίβ άς εξεαίσι αὐτολείνητομ αθαπτα σεδαζόμενοι θεόμ άχνως, C'est à dire, qu'il ny auoir alors que la sagesse des Caldeans, & la religion des Hebrieux, qui adoroient purement le Dieu æternel. Ie laisse les mysteres, & sacrifices qu'on faisoit pour auoir la response que chacun peut veoir en Diodore, & Pausanias. Quelques fois aussi le Diable tuoit ceux qui alloient en ses cauernes là, sils ne demandoient quelque chose. C'est pour-quoy Fernel recite vne Histoire d'vn Sorcier, qui auoit appellé vn Dæmon, & quand il fut venu, il le tua: Son compagnon Sorcier demanda au Diable pourquoy il l'auoit tué, lequel fist response, que c'estoit pour autant qu'il ne luy auoit rien demandé. Car Satan veut estre requis, prié, & adoré des hommes, & leur dict quelquesfois la verité, pour estre creu quand il mentira: Ou sil ne sçait la verité, il parlera par ambages, & obscuritez. Mais la loy de Dieu defend de s'enquerir à autre qu'à luy des choses sutures, n'y adiouter foy encores qu'il aduienne ce que les esprits malins, & devins auront prophetizé. Non pas qu'ils ne sachent beaucoup de choses : car les es-

prits sont appellez saimres quasi saimres comme dict Eusthatius, c'est à dire, Sçauants, en la mesme signisication, que les Hebrieux maistres de la vraye langue naturelle, les appellent συντ Jdehonim, du verbe μτι no-uit, sciuit: combien qu'Eulebe dict δαίμωνες dici παςὰ τὸ δημαίνει pour la peur qu'ils font aux hommes. com-bien que tels esprits sont pour la plus part familiers, & que les Grecs pour ceste cause appelloyent δαίμωνας Méssous. Nous conclurons doncques qu'il ne faut rien ouyr ny croire en matiere de propheties, que la parole de Dieu, ou ce qui est du tout conformé à icelle, non pas si l'Ange du ciel l'auoit dict : beaucoup moins si elle est inspiree de Satan. Or combien que les Chrestiens eussent pillé, & rasé les temples des Payens, & mesmement celuy d'Apollon, si est-ce que Satan n'a pas laissé d'exercer sa puissance par nouuelles idolatries, & sorceleries, qui sont autant ou plus frequentes que iamais. Vray est qu'an-ciennement il se faisoit prier soubs voile de Reli-gion, & maintenant il vient trop souuent sans l'ap-peller, & se lance inuisiblement par tout, pour piper, & ruiner le genre humain. Car combien que celuy qui n'appelle, & n'inuoque le malin esprit, mais le re-çoit se presentant à luy, ne soit pas du tout si mechant que celuy qui l'appelle, & le prie, & le reçoit: Si est ce que l'vn & l'autre est digne de mort, & l'vn & l'autre est digne de mort, & l'vn & l'autre est vray Sorcier: Et non pas celuy qui n'a poinct inuoqué, ny appellé le Diable: ains qui est possedé, & assiegé par iceluy,' comme il sen trouue fort en Italie, & presque toutes femmes, & peu d'homes, qu'il faut

lier

μονιόλη -कारा.

lier comme furieuses, & enragees. Et de fai& il sen trouua à Rome LXXXII. l'an M.D. LIIII. qu'vn moyne de France de l'ordre de sain & Benoist voulut coniurer: mais il sy trouua bien empesché. M. Fayus' 2. In lib. Coseiller en Parlement, qui estoit lors à Rome, escrit Energume. que le lendemain les Diables enquis pourquoy il les auoyent saisses, respondirent que les Iuifs les auoyent enuoyez aux corps de ces femmes (qui cstoyent) pour la plus part luifues) despits (comme ils disoyent de ce qu'elles auoyent esté baptizees. Qui fut cause que le l'ape Theatin, qui hayoit les Iuiss à mort, les vouloit bannir, si vn lesuite n'eust soustenu que les hommes n'auoyent pas la puissance d'enuoyer le Diable au corps d'vne personne : qui est chofe bien certaine:ny le Diable mesme n'a pas ceste puissance, si Dieu ne luy permet: mais par vne permission de Dieu il se peut faire. Comme peut estre il aduint en Alemaigne au monastere de Kentorp, que les religieules dudict monastere furent toutes assiegees des malins esprits, qui disoyent que c'estoit la cuisiniere du monastere nommee Elsekame, laquelle le confessa, & qu'elle estoit sorciere, & que par meschantes prieres, & sacrifices elle auoit enuoyé le Diable en leurs corps, & fut brussee. Mais le Diable de Rome, qui accusoit les Iuifs, n'en nomma pas vn. Or il estoit impossible en si grand nombre d'hommes, femmes, & enfans qu'ils fussent tous coulpables: Et neatmoins les demoniaques parloyent diuers langages qu'elles n'auoyent iamais appris. Et quelquesfois le malin esprit parle, comme dedans l'estomach, estant la bou-

2. 5 ξ ξ VO -μαντ κα. 3. Exxx-

che de la femme close, quelquesfois la langue tirce de demy pied hors la bouche, quelquesfois par les ποίμυλοι. parties honteuses. Et en cecy tous les Atheistes, qui nient qu'il n'y a point de Diables, demeurent muets. Car ils confessent que la bouche fermee, ou la langue tiree & immobile, on ne peut parler, & moins encores par les parties honteuses: & ne peuuent dire aussi que la melancholie apprenne à parler Grec, Hebrieu, Latin, à vne femme, qui n'a iamais rien appris: ce qui se voit en celles qui sont assiegees des malins esprits. Et à ce propos Fernel le premier homme de son aage en Medecine, escript au x v 1. chap. de Abditis rerum causis, qu'il a veu vn ieune garçon ignorant, & furieux, lequel neantmoins parloit Grec: Il dit alors, qu'il estoit possedé du malin esprit. Il y en a aussi qui sont liees du Diable, & qu'il est impossible de deslier, ans il faut rompre ou couper le lien. Et de faict il y a vne femme au Mesnil madame Rosse, prez Dammartin, laquelle commença des l'aage d'huit ans d'estre liee du malin esprit qui l'attaschoit quelquesfois à vn arbre, tantost au pied du lict, tantost à la creiche de lestable, ou bien luy attachoit les deux mains l'yne sur l'autre auec vne corde ou auec vn ozier, ou de la queüe d'vn cheual, ou de la fillasse: & cela se faisoit si foudain, qu'il estoit plustost fait, qu'on n'auoit getté les yeux pour veoir, come il se faisoit. La fille fut menee à Paris l'an M. D. LII. Le docteur Picard, & autres Theologies la veirent, & firet tout ce qui'ls sçauoient pour sa deliurance: mais ils n'y profiterent de rien? Puis Houllier medecin se mocquat des Theologiens difoit

disoit au commencement, que c'estoit, vne maladie melancholique: mais depuis ayant veu le mystere deuant leurs yeux, auec vne infinité du peuple, & que la fille estant entre deux ou trois femmes, sondain ils voyoient qu'elle f'escrioit, & aussi tost se trouuoit liec par les deux mains, en sorte qu'il estoit impossible de la deslier, sans couper le lien, il confessa qu'il y auoit vn malin esprit. Personne ne voyoit rien horsmis la fille, qui voyoit vn nuage blanc, quand l'esprit malin ·la venoit lier. Et quand les Sorciers, & Sorcieres, confessent la copulatio charnelle auec le malin esprit, plusieurs Medecins disent que ce sont Ephialtes, & Hyphialtes, ou Incubes, & Succubes, & enfleures de rate: Et par ce moyen ilz dementent la loy de Dieu, & tiennent les hommes en aueuglissement & ignorance, & sont cause de l'impunité des plus grandes meschancetez du monde.Et quant aux diuinations ils disent que ce sont resueries, & neantmoins on en voit les effects si estranges, qu'il n'y apersonne qui ne soit rauy en admiration. S'ils auoiet bien leu Platon, ils eussent trouué qu'il auoit fait deux sortes de diuination, ou Theomantie: l'une qui aduient par maladie: l'autre qui est inspiree par les Dæmons. Et quoy qu'Aristote escript, qu'il n'yapoint de divination extrinseque: Si est ce que son opinion à esté moquee de tous les Philosophes, & de l'experience tres-certaine: & luy mesme s'en est departi au liure du Monde, quila dedié au Roy Alexandre le Grand. Il est bien vray que Platon pour n'auoir eu cognoissance de la loy de Dieu (qui n'estoit pas encores traduicte d'Hebrieu en Grec de

MAALLKH'h KOLLONICH માર્જી માર્જિક κή ἀνθεώ-क्षष्ठ मधेऽ àMh-પ્રકટ મેં જાય પ્રમ μισεγόμ T θεων κλ ανθεώπων Φιλίας. que la dini nation est le moyen do cõ muniquer entre les Dieux & les homes, er le seul lien pour les allier ensemble.

son temps, & ne le fut de cinquante ans apres) n'a pas distingué la prediction diuine, de cellequi est diabolique: Mais generalemet il appelle la Divination, 2 ou μαντικήν vne certaine liaison des Dieux & des hommes, ce qui conuient bien à la prophetie diuine. Et neantmoins la prediction Diabolique se faict quelquesfois par conuention expresse, & du consentement du Diable & de l'homme: Quelquesfois aussi l'homme est forcé, & assiegé sans maladie, & deuine, comme faisoit Saul estat agité du Diable, qui le tournoit en fureur, & le faisoit deuiner: l'Escripture vse du C'est à dire mot de Prophetie, comme nous auons dict cy dessus. Et souuent il aduiét que si le Sorcier n'obeyt au malin Esprit, qu'il le tourmete, & le tourne en furie, & quelquesfois il le tue: Comme i'ay sçeu depuis deux ans, qu'il y a vn Gentilhomme pres Villiers Dosterets, qui auoit vn esprit familier en vn anneau, duquel il vouloit disposer à son plaisir, & l'asseruir comme vn esclaue l'ayant acheté bien chet d'vn Espaignol: & d'autant qu'il luy mentoit le plus souuent, il ietta l'anneau de dans le feu, pensant y ietter l'esprit aussi, comme si cela se pouuoit enclorre: Depuis il est deuenu furieux,& tourmenté du Diable. l'ay leu le iugement contre vn Sorcier, nommé Iacques Iodoc de la Rose, natif de Courtray, rendu au duché de Gueldres le x1111.M.D. xLv1111.qui auoit vn Dæmő enclos, comme il disoit, dedans vn anneau: Mais il confessa qu'il estoit contraint de cinq en cinq iours parler au Dæmon,& l'interroger:Or il est aduenu à plusieurs Sorcieres, quand elles ont promis, & iuré alliance auec Satan, si elles s'ennuyent

s'ennuyent de sa compagnie, & quelles ne se tournét à Dieu auec vne vraye penitence, elles sont battues,& tourmentees la nuict, & ne cerchent que de mourir, comme Iaques Sprenger Inquisiteur de la Foy à Co-logne à laissé par escript, ayant fait executer grand nombre de Sorcieres. Et de ma partie cognois vn personage (iene le nommeray point, par ce qu'il est encores en vie ) lequel me d'escouurit qu'il estoit forten peine d'vn esprit qui le suyuoit, & se presentoit à luy en plusieurs formes: & la nuice le tiroit par le nez, & l'esueilloit, & souuent le battoit, & quoy qu'il le priast de le laisser reposer, il n'en vouloit rien faire, & le tourmétoit sans cesse, luy disant, Commande moy quelque chose: & qu'il estoit venu à Paris pensant qui'lle deust abandonet, ou qu'il peust trouuer remede à son mal, soubs vmbre d'vn procés qu'il estoit venu solliciter. l'apperceu bien qu'il n'osoit pas me decouurir tout. Ie luy demanday, quel proffit il auit eu de s'assugettir à vn tel maistre: il me dist qu'il pensoit paruenir aux biens, & honneurs, & sçauoir les choses occultes, mais que l'esprit l'auoit toussours abusé, & pour vne verité qu'il disoit trois mensonges: & que l'esprit ne l'auoit iamais sceu enrichir d'vn double,ny faire iouïr de celle qu'il aymoit, qui estoit la principale occasion, qui l'auoit induit à l'inuoquer: Et qu'il ne luy auoit appris les vertus des plantes, n'y des animaux, ny des pierres, ny autres sciences secrettes, comme il esperoit, & qu'il ne luy parloit que de se venger de ses ennemys, ou faire quelque tour de si-nesse & meschanceté. Je luy dis qu'il estoit facile de se

desfaire d'vn tel maistre, & si tost qu'il viendroit, qu'il appellast le nom de Dieu à son ayde, & q'uil s'addonnast à seruir Dieu de bon cœur. Depuis ie n'ay veu le personnage, ny peu sçauoir s'il s'estoit repenty. Il appelloit son Esprit, son Petit maistre. Car Satan pour abuser les hommes, a tousiours cherché de beaux mots, comme d'Esprit familier, & blanc Dæmon, & Petit maistre, par ce que les mots de Satan, & Diable font odieux:Et la pluspart des Sorciers l'appellent Pétit mastre, commei'ay leu au liure de Paul Grilland Italien, qui en faict executer plusieurs à mort. Nous auons dit de ceux, qui inuoquent les malins esprits à leur ayde, pour leur commander & les auoir en leur puissance, ou qui les acheptent pour s'en seruir, combien que les marchans se trouvét asseruis d'vne cruelle seruitude: & qui font les inuocations par ceremonies, sacrifices, & parolles propres à celà, lesquelles ie n'ay voulu mettre par escript, combien qu'il y en a trop d'imprimez, & par beaux privileges: au lieu que on debuoit faire brusser les autheurs, & leurs ouvrages: c'est la cause pourquoy en c'est œuuure ie me suis efforcé de couurir & cacher ce qui peut donner la moindre occasió aux esprits curieux de faire essay de telles meschacetez: ains seulement i'ay declaré ce qui peut seruir à l'instruction des Iuges, & de ceux qui pourroient tomber en la fosse par les piperies de Satan.Disons maintenant de ceux, qui outre les inuocations renoncent expressément à Dieu leur createur, & àtoute religion & promettent seruir le Diable, & qui sont marquez de luy.

#### LIVRESECOND.

DE CEVX QVI RENONCENT

à Dieu, & à leur religion par conuention expresse, sils sont transportez en corps par les Damons.

CHAP. III.

A difference d'entre les Sorciers est bien fort notable, & qui doibt estre bien entendue pour la diuersité des iugemens qu'il faut donner: mais les plus detestables Sorciers, sont ceux, qui renoncent à Dieu, & à son

seruice, ou s'ils n'adorent pas le vray Dieu, ains qu'ilz ayent quelque religion superstitieuse, qui renoncent à icelle, pour se donner au Diable par conuention expresse. Car iln'y a religion si superstitieuse, qui ne retienne aucunement les hommes és barrieres de la Loy de nature, pour obeir aux peres & meres, & aux magistrats, auec vne crainte de mal faire à personne. Or Satan veut arracher du cœur des hommes toute crainte d'offenser. Et quand à la convension expresse, elle se fait quelquesfois verbalement, & sans escripture. Et quelques fois Satan, pour s'asseurer de ses gens, deuant qu'ils puissent obtenir ce qu'ilz demandent s'ils sçauent escrire, il leur fait escrire l'obligation & signer, & quelquesfois leur fait signer de leur sang, à la forme des anciens, qui en vsoyent ainsi 2. Liu. li. 22. pour asseurer les conjurations, & amitiez: Comme Plutare: in Valerio PM. nous lisons au second liure de Tite Liue, & en Ta-blicola. cite des Roys d'Armenie: Ainsi fait Satan auec les

siens: Comme on recite d'vn certain Theophile, qui s'estoitainsi obligéau Diable, & l'obligatio escripte de son sang. Et n'y a pas long temps, c'està dire lan M. D. LxxI. entre ceux qui furent deserez Sorciers par l'aueugle, qui fut penduà Paris, il y eut vn aduocat, que ie ne nommeray point, lequel confessa qu'il auoit passé obligation au Diable renonceant à Dieu, & icelle signee de son propre sang. Encores s'est il verissé par plusieurs procés, que l'obligation reciproque entre le Diable, & le Sorcier, contient quelques sois le terme d'yn an deux ans, ou autres temps: quesfois le terme d'vn an, deux ans, ou autres temps: Et telya qui demande la puissance de guerir du mal des dens, & l'autre de la siebure quarte, ou d'autre maladie, à la charge de tuer, ou faire mourir les autres, ou de faire autres sacrifices abominables. Si le Diable se dessie de ceux qui se donnent à luy à iamais pour paruenir à quelque chose qu'ilz ne quittent son service, ilne se contente pas de les saire renoncer expressement à Dieu: ains il veut aussi les marquer comme à noté Daneau en son dialogue des Sorciers mais ceux qui s'addonnent à luy de bon cueur, & qu'il cognoiss fermes en leurs promesses, il ne les marque point, comme dit le mesme autheur. Et quant aux marques, c'est bien chose certaine, & que les iuges voyent ordinairement, si elles ne sont bien cachees: comme i'ay sçeu d'vn gentilhomme de Valoys, qu'il y en a qui ont la marque entre les lebures, les autres soubs la paupiere, comme escrit Daneau, les autres au fondement, quand ils craignent estre d'escouuers, & ordinairement sur l'espaule dextre &les

& les femmes sur la cuisse, ou bien soubz l'esselle ou bien aux parties honteuses. Aubert de Poictiers Aduocat en parlement m'a dict, qu'il auoit assisté à l'instruction du procés d'vn Sorcier mareschal de Chasteau Thierry, qui se trouua marqué sur l'espaule dextre, & le iour suivant le Diable luy avoit effacé la marque. En cas pareil M. Claude Desfay procureur du Roy à Ribemont m'a dict, qu'il auoit veu la marque de leane Heruillier Sorciere, de laquelle il m'a enuoyé tout le procez, & le iour suyuant la marque se trouua esfacee. Celuy qui fut condamné par le Preuost de l'Hostel M. D. LXXI. qu'il s'appelloit Troiseschelles du Mayne, ayant obtenu grace, pour reueler ses complices, quand on le menoit és assemblees, il recongnoissoit ceux, qu'il auoit veus aux Sabbats, ou bien par quelque autre marque, qu'ils sçauent entre eux. Et pour verisser son dire, il disoit qu'ils estoient marquez,& qu'on trouueroit la marque en les despouillant: & de faict on trouuoit qu'ils estoient marquez comme de la patte ou piste d'vn lieure, qui estoit insensible, en sorte que les Sorciers ne e ntent point les poinctures, quand on les perce iusques aux os au lieu de la marque. Mais il sen trouua si grand nombre riches, & pauures que les vns firent eschapper les autres: en sorte que ceste vermine à tousiours multiplié auec vn tesmoignage perpetuel de l'impieté des accusez, & de la souffrance des Iuges, qui auoient la commission, & charge d'en faire les procés. Encore est il plus estrange que la pluspart des Sorciers ne se contentent pas de renoncer à Dieu, ains encores ils

se font rebaptizer au non du Diable, & nommer par vn autre nom, qui est la raison, pour quoy les Sorciers ont ordinairement deux noms. Et faict bien à noter qu'il ne faut qu'vn Sorcier, pour en faire cinq cens. Car pour faire chose la plus agreable au Diable, & auoir paix à luy, quand on sest donné à luy, c'est d'attirer beaucoup de sugetz: Et ordinairement la femme y attire son mary, la mere y mene sa fille, & quelques fois toute la famille continuent plusieurs siecles ainsi qu'il a esté aueré par infinis procès. Comme aussi anciennement il y auoit des familles en Afrique, & en Italie, qui faisoient mourir en regardant, ou louant les personnes, ainsi que Solin, Memphodore, Pline, Gellius, & Isigone escriuent. Ce que Aristote a re-marqué aux Problemes, x x. section, Probleme x x 1111, qu'on protestoit deuant, que louer, que cela ne peut nuyre à personne. Ce que les Italiens disent aussi quand ils voyent qu'on loue quelqu'vn à pleine bou-che: Di gratia no gli diate mal d'ochio. ce que les Sorciers font à propos & sans propos. Car tout ainsi que la louange est propre à Dieu seul: aussi est il certain que si l'homme est loué sans rapporter la louange au Createur, il aduient que ceux qui sont louez, par trop s'esgayent en se glorifiant: & lors Satan les transporteà pleins voiles és precipices de leur ruyne ineui-table. Mais passons outre. Le Docteur Grillad Italien, & les cinq Inquisiteurs, qui ont faict le procés à plusieurs Sorciers en Alemagne & en Italie, s'accordét aux procés qu'on à fait en ce Royaume à ceux qui en ont esté conuaincus. Et mesmement à Lion, à Loches, au Man,

au Mans, à Poictiers, à Sanlis, à Paris. Iean Chartier, qui a composé l'histoire de Charles septiesme, dit que Guillaume Edeline Docteur de la Sorbonne fut condamné comme Sorcier la vigile de Noël, м. сссс. LIII. & confessa qu'il auoit este plusieurs fois la nuict transporté aux assemblees des Sorciers, & ilec renoncé Dieu, & adoré le Diable en figure de bouc, le baisant au fondement. Il est besoing de verisier ce poinct par exemples notables, pour faire entendre le canon Episcopi x x v 1. q. v. du concile d'Aquilee, sur lequel plusieurs se sont abusez : encores qu'il ne soit pas d'vn Concile general, ny approuué par les Theologiens.Mais pour esclairsit ce que i'ay dit, il n'y a procez plus notable, que le procez de la Sorciere de Lo- 🔫 ches, qui est de fresche memoire. Car comme il y eut vn pauure homme, lequel aperçeut que sa femme fabsentoit la nuict par fois, & demeuroit bonne partie de la nuict, & sur ce qu'elle disoit aller à ses necessités, & tantost chez sa voisine pour faire la lessiue, & que son mary l'eust conueineue de menterie ayant sinistre opinion qu'elle se debauchast, la menassa de la tuer, si elle ne luy disoit où elle alloit. Se voyant en danger elle luy dist la verité, & pour en faire preuue. Si vous voulez, dist elle, vous y viendrez, & luy bailla de l'onguent, duquel ils se gresserent tous deux: & aprez quelques paroles, le Diable les transporta de Loches aux landes de Bourdeaux, qui sont pour le moins à quinze iournées de Loches. L'home se voyant en la compagnie de grand nombre de Sorciers & : Sorcieres incogneuës, & de Diables hydeux à voir

en figure humaine, commença à dire, mon Dieu où sommes nous? Aussi tost la compagnie disparut, & se trouua tout nud, errant tout nud par les champs iusques au matin, qu'il trouua quelques païsans, qui l'adresserent au chemin. Estant de retour à Loches, il senva droict au iuge criminel, lequel ayant ouy l'histoire, seit prendre sa semme, qui confessatout de poinct en poinct tout ce que nous auons dict, & sans contraincte recognut sa saute. Il se trouua aussi à Lyon vne Damoyselle depuis peu d'annees, laquelle se leua la nuict, & allumant de la chandelle print vne boüette & s'oignit, puis auec quelques paroles elle fut transportee. Son paillard estant couché auecques elle, voyant iouer ce mistere, prend la chandelle, & cerche par tout, & ne la trouuant point, ains seule-ment la bouete de gresse, par curiosité de sçauoir la force de l'onguent fit comme il auoit veu faire, & soudain fut aussi transporté, & se trouua au pays de Lorraine auec la compagnie des Sorciers, où il eut frayeur: mais si tost qu'il eut appellé Dieu en son ayde, toute la compagnie disparut, & luy se trouua seul tout nud, qui s'en retourna à Lyon, où il accusa la Sorciere, qui cofessa, & sut condamnee à estre bruslee. Il en print autant n'a pas long temps à vn gentilhome pres de Melun, qui fut induit par son meusnier, & aussi par curiosité alla à la compagnie des Sorciers: & d'autant qu'il trembloit de peur, encores qu'il n'appelast point Dieu, si est ce que le Diable dist alors à haute voix, Qui a peur icy? Le gentilhomme voulant se retirer, toute la compagnie disparut. Depuis

qu'il fut de retour, il voulut accuser le Sorcier, qui en fut aduerty, & s'enfuit. Ce qui est dit touchant la peur, se peut mieux entendre par le procés faict aux Sorciers de Valery en Sauoye où la fille confessa que son pere & sa mere la premiere fois qu'ils la menerent aux assemblees pour estre transportez soudain, ils luy baillerent vn baston pour mettre entre ses iambes en luy disant, que sur toutes choses elle n'eust aucune peur, & soudain elle fut transportee auec ses pere & merc. Le procés est imprimé en la derniere impression du liure de Dancau, lequel procés est de l'an M. D. LXXIII. comme nous dirons tantost. Il y en a qui portent quelque poille, ou autre vaisseau de cuyure, ou d'argent pour mieux solennizer la feste: à quoy se rapporte vn article au L x v 11. chapitre des loix Saliques, où il est dit, Si quis alterum hareburgiu clamauerit, hocest strioportium, aut qui ancum portare dicitur, vbi striæ concinant, & conuincere non poterit, soluat solidos L X 1.1. & le mot de stria, & striges, signifie Sorcieres courantes apres les Diables. Olaus le Grand au liure 111. chap. x 1. dit que vers les peuples de Septentrion, on voit en plusieurs lieux ces danses de Diables & Sorciers. Et Pomponius Mela au liure 111. dit que celà est ordinaire au mont Atlas, & Solin au 38. liure chap. 44. & Pline au premier liure chap. 5. l'ay leu quasi chose semblable en Paul Grilland Iurisconsulte Italien, qui a faict le procés à plusieurs Sorciers, lequel escrit que l'an M. p. x x y j. aupres de Romme, il y eut vn Paysant lequel ayant, veu sa femme se gresser la nuict route nue, & puis ne la trouuant plus en sa maison,

-

le iour suyuant il prend vn baston, & ne cessa de frapper iusques à ce qu'elle eut confessé la verité, ce qu'elle fist, requerant pardon. Le mary luy par-donna, à la charge qu'elle le meneroit en l'assemblée qu'elle disoit. Le sour suyuant la femme le seist oindre de la gresse qu'elle auoit, & se trouuerent tous deux allant à l'assemblée sur chacun vn bouc bien legeremét. Mais sa femme aduertit l'homme se garder bien de nommer Dieu, si ce n'estoit par mocquerie, ou en le blasphemant. Car ils demeurent tous d'accord, que le Diable foudain laisse celuy qu'il porte par les chemins, qui monstre bien que la gresse n'y fait rien, & que le Diable les transporte plus soudain qu'vn traict d'arc, & comme dit Sainct Augustin, Damones auium volatus incredibili celeritate vincunt: Et encores plus les Anges, ausquels pour ceste cause la Saincte escripture, pour signifier leur celerité incomprehensible, donne six ailes. Se voyant en l'assemblee, la semme le fist tenir vn peu à l'escart, pour voir tout le mistere, iusques à ce qu'elle eust fait la reuerece au chef de l'assemblee, qui estoit habilé en Prince pompeusement, & accompagné d'vne grande multitude d'hommes & de femmes, qui tous firet hommage au Maistre. Et puis il aperçeut apres les reuereces, qu'on fist vne danse en rond les faces tournees hors le rondeau, en sorte que les personnes ne se voyoyent pas en face, comme és danses ordinaires : afin peut estre que les vns n'eussent loisir de remarquer si aisement, & recognoistre les autres pour les accuser, s'ils estoyent pris par iustice. Et quand à ce poinct le Sorcier Troiseschelles à

qui

qui le Roy Charles 1 x. donna la grace pour accuser ses compagnons, distau Roy, en presence de plusieurs grands seigneurs, que les Sorciers estoyét trans-portez aux assemblees, où il se trouue nombre infiny de telles gens, qui adorent le bouc, & le baisent aux parties de derrière, & puis dansent dos à dos sans se voir, & aprez ils se couplent auec les Diables en figure d'hommes & de femmes. La danse finie les tables furet couvertes de plusieurs viandes. Alors la femme fist approcher son mari, pour faire la reuerence au Prince, & puis il se met à table auecques les autres, & & voyant que les viandes n'estoyent salees, & qu'il ny auoit poinct de sel sur les tables, il cria tant qu'on luy aporta du sel, comme il luy sembla à voir, & deuant que l'auoir gousté il dist: hor laudato sia Dio, pure venuto questo sale, Or loué soit Dieu puis que le sel est venu, Si tost qu'il eut dit, loüe soit Dieu, soudain tout disparut, & personnes, & viandes, & tables, & demeura seul tout nud, ayant grand froid, ne sçachant où il estoit:le iour venu il trouua des bergers aufquels il demada où il estoit, qui luy diret qu'il estoit au Côté de Beneuent. Qui est le plus beau domaine du Pape soubs vn grand noyer, loin de Rome de cet mil, & fut cotrain & mandier pain & habits, & l'huitiesme iour il arriua en sa maison fort maigre & defait, & alla accuser sa femme qui fut prise, & en accusa d'autres qui furent bruslées toutes viues, aprez auoir confessé la verité. Le mesme autheur recite encores qu'il aduint, l'an mil D. x x x v. qu'vne ieune fille au Duché de Spolette, agee de x 111, ans fut ainsi conduicte par vne vielle

X iij

Sorciere à l'assemblee, & s'estonant de voir telle compagnie, elle dist, Dio benedetto, che chosa e questa? Dieubeneist, qu'est cecy: Elle n'eut pas si tost dit ceste parole, que tout seuanoüit: Et la pauure fille au matin fut trouuee par vn païsant, auquel elle conta toute l'histoire, qui depuis la renuoya en son pays, où elle accusa la Sorciere, qui fut brussee toute viue. Quand à ce qu'il dict, que les assemblees se faisoyent soubs vn grand noyer, i'ay remarqué en plusieurs histoires, & procés que les lieux des assemblees des Sorciers sont notables, & signalez de quelques arbres, ou croix, comme au procés des Sorciers de Poictiers il fut trouué qu'ils s'assembloient aupres de certaine croix cognue en tout le pays, & à laquelle dés cent ans auparauant les Sorciers fassembloyet, comme le President Saleuert m'a dit, qu'il fut trouué par les anciens & registres de plus de cétans. Et à Mauber prez Beaumont de Lomaigne à huict lieux de Tolose il fut verisié que les assemblees des Sorciers se faisoyent à la croix du paste, & dansoyent, comme ils font ordinairement és autres lieux, & l'vne d'icelles appellee Beronde, estant sur le poinct d'estre brulee: sur ce qu'elle fut confrontee à vne Damoyselle qui vouloit nier qu'elle y eust esté, luy dist: No sabes pas tu que le derrain cop que nous hemes le baran a la Croux do pastis, tu portaos lo topin des poudoux? C'est à dire. Ne sçais tu pas que la derniere fois que nous fismes la danse à la croix du paste, tu portois le pot des poisons? Ceste Sorciere Beronde fut brussee toute viue. Et quand au transport i'ay leu que celà se faisoit apres les onctions, & **fouuent** 

souuent sans onction: tantost sur vn bouc, tantost sur vn cheual volant, tantost sur vn ballet, tantost fur vn baston, tantost sans aucun baston, ny beste, & fouuent sans onction, & les vns y vont nuds comme font la plus part pour se graisser, ainsi que nous auons dit, les autres vestus, les vns la nuict, les autres le iour: mais ordinairement la nuict, & le plus souuent entre la nuict du Lundi & Mardi: nous dirons en son lieu la raison. Et à ce propos Paul Grilland au liure des Sortileges dit, que l'an M. D. X X I I I I. il fut prié par vn Seigneur d'aller au chasteau sainct Paul, Duché de Spolette, faire le procés à trois Sorcieres. La plusieune soubs promesse d'eschapper, luy confessa qu'il y a-uoit XIIII. ans passez, qu'vne vieille Sorciere l'auoit menee en l'assemblee des Sorciers, où il y auoit vn Diable, qui luy fist renoncer à Dieu, & à sa foy & religion, promettant auec serment d'estre fidele, & obeiffante à tous les commandemens du Diable, touchant sur vn liure, qui contenoit quelques escriptures fort obscures: Et qu'elle viendroit toussours aux festes la nuict, quand elle seroit mandee, & que elle y ameneroit tous ceux qu'elle pourroit : Et le Diable luy promit vne ioye, & felicité eternelle. Elle côfessa aussi que depuis elle auoit faict mourir quatre hommes, & plusieurs fois du bestail, & faict gaster les fruicts par la tempeste. Et fil luy aduenoit qu'elle n'allast aux assemblees aux iour prefix, & qu'il ny eust excuse veritable, elle estoit si tourmentee la nuict, quelle ne pouvoit dormir, ny reposer aucunement. Ét quand il falloit partir pour y aller, elle oyoit la voix d'yn

homme, qu'elles appelloyent leur Petit maistre, & quelquesfois maistre Martinet, & aprez qu'elle s'estoit ointe de certain onguent, elle montoit sur vn bouc, le tenat par le poil, qui se trouuoit tout prest à la porte, & soudain elle estoit transportée soubs le grand noyer de Beneuent, ou il se trouuoit vne infinité de Sorciers: & aprez auoir faict l'hommage au Prince, on dasoit: puis on se mettoit à table, & en fin chacun Dæmon se couploit auec celuy ou celle qu'il auoit en garde. Et celà fait chacú s'en retournoit sur son bouc. Et en outre que particulierement elles adoroyent le Diable en leurs maisons: Apres lesquelles confessions elles furent confrontées, & encores d'autres accusées & confessées furent brussées toutes viues auec leurs poudres & onguents. Nous lisons vn autre histoire recente au 111. liure d'Antoine de Turquemede Espaignol, entre plusieurs qu'il escript, qu'vn Sorcier voulant persuader vn sien compagnon, qu'il feroit le plus heureux du monde, s'il vouloit le croire & aller aux assemblees des Sorciers: Le compagnon l'accorda, & la nuict venuë, le Sorcier apres quelques paroles le print par la main, & tous deux eleuez en l'air furent transportez fort loin en vne compagnie, où il y auoit nombre infiny d'hommes & de femmes, & au milieu vn throne, & au dessus vn grand Bouc que chacun alla baiser (en la parte ma suzia que tenia) ceux qui entendent l'Espagnol sçauent bien qu'elle partie c'est, & qui ne se peut dire honnessement. Ce que voyant le nouueau apprenty dist à son compagnon Sorcier: le perds patience: & commença à

crier dist l'Autheur,) Dios a muy grandes boZes,) c'est à dire, qu'il appella Dieu à haute voix. Alors ils vint vn tourbillon & tempeste impetueuse à merueilles, & tout disparut, & luy demeura seul, & fut trois ans deuant que de pouuoir estre de retour en son pays. Il n'y a pas long temps que au pays du Maine, il en fut brussé plusieurs, qui confessoient aller aussi souuent au Sabath la nuict, & faire les mesmes choses que i'ay recitees, dont les registres de la Iustice sont chargez recentement, & le procés enuoyé en plusieurs lieux, que ie retrencheray plus court pour estre chose assez notoire, par ce qu'il n'y auoit pas moins de tréte Sorciers qui s'entraccuserent par enuie les vns des autres: Et leurs confessions s'accordoient au transport, & à l'adoration du Diable, & aux danses & aux renonciations à toute religió. Nous auons aussi de fraische memoire les procés des Sorciers de Valery en Sauoye faict l'an 1574. duquel Daneau a faict l'extraict assez ample, où l'on peut voir que le Diable en tout lieu est semblable à soy mesme: car par la confession des Sorcieres de Valery & cofrontation des vnes aux autres, on voit le transport en corps sur vn baston seulement sans onction, puis l'abiuration de Dieu, l'adoration du Diable, les dases, festins, & le baiser aux parties hoteuses de Satan en guise de beste, puis l'obligatio de faire mille maux & les pouldres qu'on bailloit à chacun, & que l'vne auoit fai& xxx. ans ce mystere. Et quelquesfois le Diable se monstroit en guise d'homme fort noir & hideux. Quant aux viandes, & personnes qui s'euanouissent, nous en auons vn tesmoignage en

Philostrate Lemnien, autheur Gree, que Apollonius Thianæus estant entré en une maison, où les Sorciers faisoient de semblables festins, les menassa aigremét, & foudain tout disparut, tables, viandes, personnes, & meubles, & nese trouua qu'vn ieune homme que les Sorciers auoient nouuellement seduict. Et sans aller siloing, plusieurs sçauent, qui sont encores plein de vie, que l'vn des Comptes d'Aspremont traictoit, & receuoit magnifiquement toutes les compaignies qui venoient en sa maison, & receuoient vn grand contentement des viandes exquises, du service, & de l'abondance de toutes choses : Neantmoins quand les hommes, & cheuaux auoient forty de sa maison, ils mouroiet de faim & de foif.Ce que i'ay fçeu de plu sieurs personnes qui sont encores en vie. Tel estoit le Comre de Mascon, des plus grands Sorciers de son temps, lequel nous trouuons en nos histoires' auoir esté appellé par un homme lors qu'il traittoit à sa table grande copagnie, & n'osant desobeir à Satan, il trouua vn cheual noir à la porte qui l'attendoit, sur lequel il fut soudain porté auec l'homme, & disparut, sans iamais plus estre veu. Le semblable aduint à Romule, comme recite Plutarque, lors qu'il estoit au champ du Marais de la cheure, il vint vn tourbillon de tempeste, par lequel il fut esseué, & ne fut iamais veu depuis, ce qui fut certifié & attesté par les Princes & Seigneurs, qui l'accostoient en grand nombre, mesmes pour confirmatio de son dire, il adiouste deux autres exemples semblables, l'vn d'Aristeus Proconcsien, & l'autre de Cleomede Astypalea. Philostrate Lemnien

dict

z.Hugo Flo riacem.

dict le semblable cas estre aduenu à Appollonius Thianæus, qu'il a voulu deifier par ce moyen, quoy qu'il fust en reputation d'estre le plus grand Sorcier desonaage: & d'autant qu'il y en a quelques vns qui se veulent preualoir d'yn Cocile national ou Cociliabule d'Aquilee, que nous auons remarqué cy dessus, i'ay bien voulu remarquer les Theologiens' qui sont 2. Au.li.10 d'accord, que le Diable ttansporte les Sorcieres en 621.de corps. Ie mets beaucoup d'authoritez de plusieurs Thomas peuples & nations, à fin que la verité soit mieux esclar- Aquin. in cie, & partant d'exemples si souuent experimentez, cuda sicun non par songes, ny resueries, mais par iugemens con- de, 9.95. tradictoires, par coaccusations des complices: recriminations, recolemens, conuictions confrontations, intrac. 44. confessions, condemnations, executions: Entre lesquelles il y en a d'Alemaigne vne memorable, que recite Ioachim de Cábray, au liure de Natura damonum, qui dit que vn boucher allant la nuict par vn bois, ti.de Dam. oyant le bruit, & les danses il suivit, & approcha, où il apperceut des couppes d'argent, qu'il print apres que foudain tous les Sorciers, & Diables disparurent, & les Grilla.li.de portale iour suyuant au magistrat: lequel fist venir ceux de qui les couppes portoient les marques, & accuserent les autres, qui furet executés. L'autre exemple est encores plus insigne d'une executio, qui a esté faire à Poictiers l'an M.D. LxIIII.qui m'a esté recitee, estant fur les lieux, & depuis encores par Saluert President de Poictiers, qui fut appellé au jugement auec Dauenton alors President de Poictiers, & autres Iuges, & quiest assez notoire en tout le pais. Trois Sorciers

civit . Dei, summa. se-Artic.5.ti. de Supe. 🖝 prime par. 9.8. tit . de mira.e~ q. 16. artic.s. € 6.€ in Bonane.in 3 sent.dift.19 9.3. Paulus Ser. Sectione 7.nu.4.Sil uester Prier . in tra.de firigibus damon. lib. I cap. penu. € li.2.c. I Springerin malleo maleficarum.

& vne Sorciere furent condamnez, & brussés tous vifs, estás conucincuz d'auoir faict mourir plusieurs personnes & bestes, comme ils confesserent aussi, par le moyé du Diable, qui leur adminstroit les pouldres, pour enterrer soubs l'essueil des estables, bergeries, & maisons, & declarerent qu'ils estoient trois fois l'an à l'assemblee generale, où plusieurs Sorciers se trouuoient pres d'vne croix d'vn carrefour qui seruoit d'enseigne. Et là se trouuoit vn grand bouc noir, qui parloit comme vne personne aux assistans, & dansoient à l'entour du Bouc: puis vn chacun luy baisoit le derriere auec vne chandelle ardente: & celà faict, le bouc se consommoit en feu, & de la cendre chacun en prenoit pour faire mourir le bœuf, ou vache de son ennemy, à l'autre la brebis, à l'autre le cheual, à l'autre pour faire laguir, à l'autre pour faire mou rir les hommes. Et en fin le Diable leur disoit d'vne voix terrible ces mots, Vengez vous ou vous mourez: celà faict chacun s'en retournoit à l'ay de du Diable, comme ils estoient venus. Il faict bien à remarquer qu'ils estoiet tenus d'aller trois fois l'à à faire ce sacrifice au Diable, contrefaisant le sacrifice du Bouc porté par la loy de Dieu au Leuitique chap. xvi. & le commandement qui portoit, que tous les masses deuoient comparoistre deuant Dieu trois fois l'an aux trois festes solennelles. Le president Saluert homme d'honneur me dist plus qu'il se trouua és anciens registres, qu'il y auoit cent ans, qu'on auoit condamné des Sorciers pour semblable cas, & pour semblables confessions, & au mesme lieu de la croix

portee

portee par les procés. Les deux se repentiret, les deux autres moururent opiniastres. l'ay leu aussi l'extraict du procés des Sorcieres de Potez, qui m'a esté communiqué par maistre Adrian de Fer, Lieutenant general de Laon, qui porte la confession d'icelles, come elles furent transportees aupres de Longuy au moulin Fréquis, & en disant certains mots, que ie ne mettray poinct, auec vn ballet ou ramon, & trouuerent les autres qui auoient chacun vn ramon en main, & six Diables auec eux, qui sont là nommez. Et apres auoir renoncé à Dieu, elles baiserent les Diables en forme humaine, & toutesfois bien fort hideux à voir, & les adorérent, puis elles danserent ayans leurs ramons en main, & en fin se couplerent les Diables auec les femmes, & puis elles demaderent des pouldres pour faire mourir du bestail, & fut arresté d'y retourner huictiours apres, qui estoit le Lundy apres iour failly, & furent là enuiron trois heures, & puis r'opportees. I'auois oublié de dire que chacun Sorcier doit rendre compte du mal qu'il a fait sur peine d'estre bien battu : Ét quant à ce dernier poinct, Bouuin bailly de Chasteau-Roux estat deputé pour le païs de Berry à Blois, me dist qu'il auoit fait brusser vne Sorciere accusee par sa fille, que la mere auoit menee aux assemblees, & l'auoit presentee au Diable pour l'instruire: mais entre autres villenies, elle confessa,qu'elles danserent autour du Bouc,& en fin,que chacun rendroit compte de ce qu'il auoit faict depuis la derniere assemblee, & en quoy il auoit emploié la pouldre. L'vn disoit auoir tué vn enfant, l'au-

tre vn cheual, l'autre auoir faict mourir vn arbre. Et par ce qu'il s'en trouua vne qui n'auoit rien faict depuis la dernier eassemblee, elle eut plusieurs coups de baston soubz la plante des pieds, auecques vne mocquerie & risee de tous les autres: Et disoit qu'il faut auoir souuent des nouuelles pouldres. Ce qui est con-forme à ce que i'ay leu en vnautre procés d'vne Sor-ciere qui confessa, qu'elle n'auoit point de repos, si elle ne faisoit tous les iours quelque mal, quand elle ne eust cassé qu'vn vaisseau : mais vn iour la maistresse l'ayant trouuee cassant vn vaisseau de terre de propos déliberé, elle confessa la verité, & qu'on la fist mourir, par ce qu'elle disoit qu'elle n'auoit point de patience, si elle ne saisoit mourir quelqu'vn, ou qu'elle ne sist quelque mal. Qui monstre bien que ce n'est pas la pouldre, mais Satan, qui ne procure & ne cerche que la ruine du genre humain, & qui veut souuent estre seruy & adoré. Car la pouldre bien souuent se trouue vn ou deux pieds soubs terre: Et me souuient que Fournier homme docte, & Conseiller d'Orleans, me disoit que le bruit comun & notoire estoit, qu'il se faisoit des assemblees de Sorciers pres de Clery, où les Diables r'apportoient tout ce qui auoit esté fait en diuers pays: par ce qu'ils minuttent toutes les actions des hommes. C'est le moyen que les Sorciers ont pour deuiner. La Sorciere que i'ay dit, n'appella point de la sentence, disant qu'elle aymoit mieux mourir, que d'estre plus tourmentee du Diable, qui ne luy donnoit point de repos: Mais il faict bien à noter que il ne se faict point d'assemblee, où l'on ne danse, &

par la confession des Sorcieres de Longuy elles difoient en dansant, har, har, Diable, Diable, saute icy, saute là, ioue icy, ioue là: Et les autres disoiet Sabath, Sabbath, c'est à dire la feste & iour de repos, en haussant les mains & ballets en haut, pour testisser & donner vn certain tesmoignage d'allegresse, & que de bon cœur ils seruent & adorent le Diable, & aussi pour contrefaire l'adoration qui est deüe à Dieu. Car il est bien certain que les anciens Hebrieux aportant leurs oblations au Temple quand ils approchoient de l'autel, ils dansoient, comme atresbien noté Dauid Kimhi: sur le mot, haga 22n qui signifie 2. sur le feste, & danse. Et Dauid pour vn grad signe d'alegres. se dansoit, en disant le psalme XLVII. & sonnoit de la harpe deuant l'arche. Et en cas paireil nous lisons que Samuel adressa Saul à la trouppe des Prophetes, qui dansoient en louant Dieu auecques instrumens de musique, laquelle est principalement donnee aux hommes pour louer Dieu d'vne si pleine ioye & alegresse: mais le mouuement du corps estoit tel qu'il ny auoit rien d'insolent, ains le doux mouvement du corps eleuoit le cœur au ciel, qui est la chose la plus agreable à Dieu. Caril ne se peut faire que celuy qui chante louange à Dieu de telle allegresse, qu'il; ne soit rauy d'amour & de zele à l'honeur de son Createur: & en tous les endroits desPsalmes, où il se trouve le mot Sela, qui est frequent: ceux qui le chantoient esseuoient leur voix auec le corps, comme Dauid Kimhi a noté sur les Commentaires Hebrieux des Psalmes: iaçoit que ce mot signifie Eternité, come l'interprete

Caldean à tourné, & Symmachus & Theodoció ont tourné διάψαλμα & Abraham Haben Esra tourne non, id est verè: & neantmoins tousiours les chantres se leuoient à ce mot. Les processions qu'on faict monstrent encores, comme il semble, la marque des danses anciennes. Aussi tous les peuples en vsoient en leurs sacrifices & festes solennelles. Et Moyse Maymon escrit que les filles Persanes adorat le Soleil dansoient toutes nues & chantoient auec instrumens. Mais les danses des Sorciers rendent les hommes furieux, & font auorter les femmes, comme on peut dire que la volte, que les Sorciers ont amené d'Italie en France, outre les mouuemens insolens, & impudiques, a cela de malheur, que vne infinité d'homicides & aduortemens en aduiennent. Qui est vne chose des plus considerables en la republique, & qu'on deuroit defendre le plus rigoureusement. Et d'autant que la ville de Geneue sur toutes choses hait les danses, Satan auoit apris vne ieune fille de Geneue à faire danser, & sauter toute personne qu'elle touchoit auecques vne verge de fer, qu'il luy auoit baillee, & se mocquoit des luges disant qu'ils ne sçauroient la faire mourir, & ne se voulut oncques repentir, qu'elle ne sust codamnee à mort. l'ay apris le fait d'vn homme qui est oit present: mais il me disoit que aussi tost qu'elle fut prise, elle fut saisse de peur, & tremblemet extreme, difant que son maistre la laissoit, & qu'il luy auoit promis qu'elle ne mourroit poinct, & n'y auoit qu'elle qui l'apperceust. Quand à la sureur, on voit euidemment, que tous les hommes surieux, & sor-

cenez vsent de telles danses, & sauts violens: Et n'y a moyen plus expedient pour les guarir, que de les faire danser posément, & en cadence pesante, comme on faict en Alemaigne aux insensez qui sont frappez de la maladie qu'on dict de sain & Vitus, & Modestus. Pour la fin de ce chapitre ie mettray la conclusion de la dispute resolue deuant l'Empereur Sigismond, que Vlrich le Monnier à escript en vn petit liure, qu'il a faict sur ce poince, où il sut arresté par infinis exemples & iugemens, que Satan transportoit les Sorciers veritablement en corps, & en ame. Aussi seroit-ce se mocquer de l'histoire Euangelique de reuoquer en doubte si le Diable transporte les Sorciers d'vn lieu en l'autre: puis qu'il est dict en l'Euangile que Sa-tan transporta Iesus Christ sur le sommet du temple, puis fur vne montaigne: Car la pluspart, & plus saine partie des Theologiens tiennent qu'il fut veritablement transportéen corps & ame. Ils confessent aussi qu'Abacuc le Prophete à esté transportéen corps, & ame en Babylone: Et sain & Philippe l'Apostre a esté. transporté en corps & ame. Sur quoy Thomas d'Aquin conclud, que sil est possible en vn, il est possible en tous de mesme nature, & de mesme pois. Voila son argument qu'il tire de sain & Matthieu, cha.1111. Nous lisons pareillement en Philostrate Autheur Grec, que Apollonius Thianæus fut trasporté en peu d'heure d'Etiopie pres la source du Nil iusques à Rome, qui ne font pas moins de deux mil cinq cés lieues. à droicte ligne: vne autre fois de Rome en Corinthe,, vne autre fois de Smyrne en Ephese. Et l'an M. cc..

LXXI. Iean Teutonic prestre d'Halberstad des plus fameux Sorciers de son aage, châta trois Messes à minuict, l'vne à Halberstad, l'autre à Mogonce, la troisiesme à Coulongne. Ce qu'on recite aussi de Pythagoras, qui fut transporté de Thurie en Metapont. Et mesmes Vierus 'protecteur & defenseur des Sorciers, asseure par vne certitude de science estre veritable, qu'il sçait plusieurs personnes estre ainsi transportez en vn moment d'une region en l'autre. Voilà ces mots au liure 11. chap. VIII. de Prassigiis Damonum, & au liure 11. chap. XII. Et d'autant qu'il y en a qui tiennent que le transport est en esprit seulement, disons aussi du rauissement de l'esprit.

DE L'ECSTASE, OV RAVISSEment des Sorciers, & frequentation ordinaire, qu'ils ont auec les Damons.

#### CHAP. v.

Sorciers en corps & ame, & les experiences si frequentes, & si memorables, monstrent comme en plain iour, & font toucher au doigt & à l'œil, l'erreur de ceux qui ont escript que le transport des Sorciers est imaginaire, & & que ce n'est autre chose qu'vne ecstase, & apportent pour exemple la vision d'Ezechiel, qui fut rauy d'esprit de Babylone en Hierusalem: laquelle vision peut estre vne vraye separation de l'ame, & peut aussi se fai-

1. Vierus lib.2. ca.8. de Prastig. & lib. 3. cap.12.

se faire sans separation. Mais les Hebrieux tiennent en leur Theologie secrette que l'Ange faict oblation à Dieu des ames des esseuz par abstraction demeurant l'homme en vie. Et à ce propos ils alleguent le passage du Psalme 116. preciosain conspectu Domini mors Santorum eius: ce qu'il semble que Platon in Phædone 760 767 appelle Mort plaisante. Mais pourtant ne faut il pas en sam-nier le vray transport du corps & de l'ame, qui se fait www & à-par les esprits bons & mauuais. Nous produirons ocus the l'exemple d'Helie, & d'Henoc, qui ont esté rauis en ψχες corps, & d'Abacuc, qui a esté porté en corps par l'An ωματος. ge en la fosse des Lions. Et si le vray transport en corps ne se faisoit aux exemples que nous auons dict, comment se pourroit il faire, que celuy de Loches se fust trouué de son lict aux landes de Bourdeaux, & celuy de Lyon en Lorraine, celuy de Plutarque de Grece en Crotone pres de Naples, où il faut par necessi-té passer plus de cent lieues de Mer, & infinis autres en cas semblables. Thomas d'Aquin, Durand Herué, Bonauenture de Tarantaise, & Getald Odet, qui ont traicté ceste question sur le second liure, distinction vIII. du Maistre des sentences, tiennent formellement, que les Diables transportent les corps dé lieu en lieu par leur puissance naturelle. Combien que ie trouuele rauissement en ecstase, qu'ils disent beaucoup plus admirable que le transport corporel. Et si le Diable a ceste puissance, comme ils confessent, de rauir l'esprit hors du corps, n'est il pas plus aisé d'emporter le corps & l'ame sans distraction, ny diuision de la partie raisonnable, que distraire & diui-

Z ij

ser l'vne de l'autre sans mourir. Or combien que nous auons des tesmoignages tres-certains, & demonstra-tions indubitables de l'immortalité des ames: si estce que cestuy-cy me semble des plus forts, & des plus grands, & qui peut suffire estant aueré, comme il a esté par infinies histoires, iugemens, recolemens, confrontations, conuictions, confessions, executions. Il peut, dy-ie, suffire pour conuaincre tous les Epicuriens & Atheistes, que l'esprit humain est essence immortelle. Car l'hypotese d'Aristote au second liure de l'Ame est par ce moyen tresbien verisiee, & demonstree en ce qu'il dit que l'ame est im-mortelle, si elle peut quelque chose sans l'ayde du corps: Et l'autre hypotese, que l'ame est immortelle, si elle est separable du corps. Mais les infideles, qui ne croyent ny la puissance de Dieu, ny l'essence des esprits, disent que ce que nous appellons Ame, est vne liaison harmonieuse, & forme vniuerselle, resultant des formes particulieres des humeurs, & autres parties du corps humain: qui est vne incongruité bien lourde, de composer la forme de l'homme (que tous Philosophes confessent estre pure & simple) de plusieurs formes. Et quant à l'ecstase, ils disent que c'est vn sommeil melancholic, par lequel les forces de l'a-me sont enseuelies, en sorte qu'il semble que l'hôme soit mort. Mais c'est chose ridicule, attendu qu'il y a plus de sorciers en Noruege, & Liuonie, & autres parties Septétrionales, qu'il n'y a en tout le reste du mon-de, comme dit Olaus le grand: & semble que ce qui est

est dit de Satan en Iesaye, Ie monteray sur l'Aquilon, & seray semblable à Dieu, se peut raporter à la puissance que Satan a principalement sur les peuples de Seprentrion, qui sont fort difamez des Damons & Sorciers, comme en cas parcil par toute l'Escripture sain-&e, nous lisons que d'Aquilon viédra tout mal. sapientiæ cap.2. Esayæ cap.14.41.49. Hieremiæ cap.34.6.13.15. 23.25.46.47.50.51. Ezechiel 8.48. Daniel 11. Zachar.cap.
2 Neantmoins ce peuple là tient moins de la melancholie, que peuple qui soit soubs le ciel, car ils sont tous blons generalement, ou de poil de vache. Il faut donc que ceux là confessent leur ignorance: car Plutarque escript d'vn nommé Solens, & Pline d'vn Hermotine Clazomenien, & Herodote d'vn Philosophe de Proconese Atheiste, qu'ils estoyent si bien rauis en ecstase, que leurs corps demeuroyent pour morts, & insensibles. De sorte que les ennemis de Hermotine trouuatson corps ainsi pasmé, le tuerent 2. Lib. 2. & brusserent. Hierosme Cardan a laissé par escript cap. 52. qu'il estoit par esstase rauy hors du corps quad il vou- Geness. loit, sans qu'il demeurast aucun sentiment au corps. Mais ie tiens que tous ceux, qui souffrent ceste passion volontairement en veillant sont Sorciers: Aussi Cardan; confesse que son pere a eu vn Diable fami-3. Inlib. de lier trente ans. Et ordinairement les peres Sorciers fa-ad finem. connent leurs enfans pour les rauir en ecstase. A quoy se raporte ce que dit Virgile au v 1. de l'Aneide par-lant de la Sorciere, qua se promittit soluere mentes. Car à dire vray, l'ame vegetative, vitale & animale demeu-

Z iij

rent encores que les sens, mouuement & raison soient deliez. Nous en auos vne histoire de recete memoire de la Magie naturelle d'vn Neapolitaï, lequel recite auoir fait preuue d'vne Sorciere qui se frota de gresses toute nue, puis tomba pasmee sans aucun sentimét, & trois heures apres retourna en son corps disant nou-uelles de plusieurs pays, qui furet auerees. Vray est que l'autheur du liure qui merite le feu, mostre les moyens de le pratiquer. Or Satan en vse enuers ceux qui ne veulent pas se descouurir, ou qui pour la grandeur de leur maison, ou autres raisons n'osent se trouuer en telles assemblees. Ie tiet du President de la Tourette, qu'il a veu en Daufiné vne Sorciere qui fut bruslee viue, laquelle estant couchee au long du feu, fut rauie en ecstase, demeurant son corps en la maison: Et parce qu'elle n'entendoit rien, son maistre frappoit dessus à grands coups de verge, & pour sçauoir si el-le estoit morte, on luy sist mettre le seu aux parties les plus sensibles: pour tout celà elle ne s'esueille point. Et de fait le maistre & la maistresse la laisserét estédue en la place, pensant qu'elle sust morte. Au matin elle se trouue en son lict couchee. Dequoy son maistre esba-hi, luy demanda ce qu'elle auoit eu: Alors elle s'escria en son lagage: Ha mon maistre tant m'auez batue? Le maistre ayat fait le copte à ses voysins, on luy dist que elle estoit Sorciere: Il ne cessa qu'elle ne luy eust cofessé la verité, & qu'elle auoit esté de son esprit en l'assem blee des Sorciers. Elle cofessa aussi plusieurs meschacetez, qu'elle auoit commises, & fut brussee. Iacques Sprenger Inquisiteur ayant faict le proces à plusieurs

sorcieres, escript qu'elles ont confessé, qu'elles sont rauies en esprit, quand elles veulent: & quand elles veulent, elles sont rauies aussi en corps. Nous auons encores vn exemple de nostre memoire aduenu à Bourdeaux l'an M. D. LXXI. alors qu'on persecuta les Sorciers en France: il y eur vne vieille Sorciere à Bourdeaux qui confessa deuant les iuges qu'elle estoit toutes les sepmaines transportee auec les autres, où il se trouuoit vn grand Bouc qui leur faisoit renier Dieu, & promettre de seruir au Diable, & puis chacu le bai-. soit aux parties honteuses: & apres les danses chacun prenoit des pouldres. Alors M. Belor, maistre des Requestes, voulant faire preuue de la verité par la Sorciere, qui disoit n'auoir aucune puissance, si elle ne estoit hors la prison, la fist eslargir, & lors elle se frotta toute nuë de certaine gresse: & apres elle tomba comme morte, sans aucun sentiment: & cinq heures apres elle retourna, & se relevant racota plusieurs choses de diuers lieux & endroits qui furent auerees. Ie tiens l'histoire d'vn Côte & cheualier de l'Ordre qui estoit present à l'experience qu'on en fist, & qui est encores en vie? Olaus dict que celà est bien fort frequent és pays Septentrionaux, & que les amis de celuy qui est rauy en ecstase, le gardent songneusement iusques à ce qu'il retourne auec vne grade douleur, & r'apporte vn anneau, ou lettre, ou cousteau de celuy qui est à trois ces lieues de là. l'ay apris vn autre iugemet estant à Nantes l'an M.D. XLIX. qui n'est pas moins estrange, de sept Sorciers, qui diret en presence de plusieurs qu'ils r'aporteroyet des nouuelles dedans vne heure,

de ce qui se faisoit dix lieues à la rode, soudain ils tom? berent tous pasmés, & demeurerent enuiron trois heures: puis ils se releuerent, & r'apporterent, ce qui'ls auoient veu en toute la ville de Nantes, & plus loing à l'entour, ayant remarqué les lieux, les actions, les personnes, & tout sur le champ sur aueré. Apres auoir esté accusés, & conucincus de plusieurs malesices', ils furent touts brussés. On pourroit dire, peut estre, que l'ame n'est point rauie, & que ce n'est qu'vne vision & illusion, que le Diable moyenne: mais les effets monstrent le contraire. On peut bien endormir les personnes auec la Madragore, & autres breuuages narcotiques, en sorte que la personne semblera morte, & neantmoins il y en a qu'on endort si bien, qu'ils ne reueillent plus, & les autres ayant pris tels breuuages, dorment quelques fois trois ou quatre iours sans esueiller, comme on faict en Turquie à ceux qu'on veut chastrer, & se pratiqua en vn Gascon du bas Lan-guedoc estant esclaue, qui depuis sut rachetté. Mais les Sorciers ne prennent aucu breuuage: Ioinct aussi que ceux qui ont esté endormis par breuuages narcoriques, n'ontaucune memoire de chose quelconque. Et les Sorciers ont une viue impressió des dáses, sacrifices, adoratiós, & autres chofes, qu'ils ont veues & faictes aux assemblees, & remarquet ceux qui y estoient, ausquels ils ont esté confrontés, qui l'ont confessé. Et par la confession des Sorcieres, que lacques Sprenger a faict brusser, il recite que les Sorciers confesserent, qu'ils sentoyent en l'ecstase les mesmes choses, que sils eussent esté presens en corps. Et sainct Augustin

au x v 1 1 1. liure de la Cité de Dieu, recite de Prestantius, que son pere fut plusieurs fois rauy en telle ecsta-se, que son esprit estant retourné, il afferma auoir esté mué en cheual, & auoir porté la prouisson au camp auec les autres cheuaux: Et neantmoins son corps estoit estendu comme mort en samaison. Qui seroit, peut estre, la raison pourquoy la Lycanthropie, & chagement d'hommes en bestes est si renommee de d'Orient, de laquelle nous parlerons tantost. Il y a bien aussi des maladies, qui rendent l'homme insenfible, & presque mort, comme le mal Caduc, & l'Apoplexie. Et defaict le Pape Iule 11. fut deux iours qu'on pensoit qu'il fust du tout mort: & Iean Lescot (comme l'on tient) sut enterré tout vif, iaçoit qu'il semblast mort. Et quand il perdit le souffle, alors il commença à se tourmenter: & quand on aperceut quelque mouuement en le couurant de terre, on le retira, mais on le trouua seignant & rendat l'esprit. Telles maladies de Syncopes, epilepsies, & apoplexies ne font point és Sorciers, car ils sont ainsi disposez quad il leur plaist. Et ne souffrent celà, que pour s'excufer d'aller aux assemblees, craignans estre decouuers: faisans au surplus hommage au Diable, & parlant à luy en leurs maisons, quand ils veulent. Et de faict le Baron de Raiz (qui fut codamné à Nantes, & executé comme Sorcier) apres auoir confessé huit homicides de petits enfans, & qu'il vouloit encores tuer le neuf-uiesme, & le sacrisser au Diable, qui estoit son sils propre, qu'il auoit deliberé tuer au ventre de la mere,

pour gratifier d'auantage à Satan, confessa qu'il adoroit Satan en sa chambre, se mettant à genoux lors qu'il se presentoit à luy en forme humaine, & luy faisoit encensement, qui estoit la forme des sacrifices detestables des Amorreens, & Cananeens. Le Diable luy promettoit merueilles, & qu'il seroit grand. Toutefois en sin se voyant captif, & en extreme calamité, il confessa tout, & fut executé à mort, & le procés de sa confiscation est encores pendu au croc. l'ay aussi leu en Spranger, qu'en faisant le procés à vne Sorciere, qu'il sist brusser, elle confessa auoir comme sage femme receu plusieurs fois les enfans du ventre de la mere, & iceux presentés au Diable, en les eleuant en l'air, & puis apres leur mettoit vne grosse es-pingle en la teste, dont il ne sortoit point de sang. Et voyant qu'on les portoit en terre, elle alloit la nuict les deterrer, & les faisoit cuire au four, & mangoit la chair, gardant la gresse, pour luy seruir: Et confessa qu'elle auoit faict mouriren ceste sorte quarante petis enfans. Elle estoit de Dan pres de Basse. Et vne autre de Strasbourg, qui en fist mourir sans nombre, & fut aussi brussee. I'ay bien voulu aduertir le lecteur de ceste cruauté, & idolatrie, qui m'a semblé la plus detestable, dont iamais i'ay ouy parler, à fin qu'on prenne garde de pres à celles qui reçoiuet les enfans. Quant à manger la chair humaine, celà est trescertain, & de toute antiquité les Sorcieres en estoyétsi frian-des, qu'il estoit quasi impossible de garder les corps 4. Apulei morts, ny les enfermer si bien qu'elles n'y entrassent, li.1. Asini. pour les ronger iusques aux os. Et au chap. L X VII.

des

des loix Saliques il est dict, que si la Sorciere a mangé vn homme, & qu'elle soit conueincue, elle payera deux cens soldes. Nous lisons en Philostratus Lemnien, qu'Appollonius Thyanæus decouurit,& chaffa de Corinthe vne Lamie, qui viuoit ainsi de chair humaine. C'est pourquoy Horace pour vne chose trescruelle dict, Neu pransa Lamia puerum viuum extrahat aluo: & neatmoins celà estoit ordinaire aux Sorcieres de se nourrir de telle viade. Nous lisons aussi en Ammian Marcellin liure x x 1 x . que Pollentian Tribun fut conueincu d'auoir ouuert vne femme enceinte pour sçauoir de son enfant, qui deuoit estre Empereur. Tous lesquels passages confirment, ce que nous voyons és procés de nostre temps. Et plusieurs Sorcieres ont opinion, que les Dæmons leur font commettre telles cruautés, pour estre ainsi rauies en esprit ou en corps, ainsi qu'elles voudront. Et sans aller si loin, Rondelet medecin de grand sçauoir, & reputation, aguetta vne nuict vn Sorcier à Montpellier qui ne bougeoit autour des sepulchres, lequel alla ausepulchre, où l'on auoit le iour precedent enterré vne femme, & luy coupa vne cuisse, & l'emporta sur ses espaules mordant à belles dents en la chair d'icelle. Ie tiens l'histoire de l'vn des disciples de Rondelet qui l'acopaigna. Il disoit que c'estoit la maladie, qu'on appelle Lycatropie, qui fait que les hommes deuienent furieux, & cuident estre changez en loups, & viuent de telle viande. Disons donc, l'il est possible que les hommes soyent conuertis en loups, & autres bestes veritablement, ou par fantasie, ou par maladie.

17 10

A a ij

# DE LA LYCANTHROPIE ET si les esprits peuvent changer les hommes en bestes.

#### Снар. VI.

O v s auons monstré cy dessus par plusieurs exemples, & authoritez diuines, & humaines, & par les accusations, conuictions, confessions, iugemens, executions, que les hommes, & fem-

mes sont transportez, tantost en esprit & en corps, tautost en esprit seulement, par moyens diaboliques. Et que Satan faict croire aux vns que c'est la force des paroles, & des vnguents qu'il leur baille: Et que le plus souuét il apparoist en Bouc: En sorte que nous pouuons dire que nous auons la demonstration des effects, qu'on appelle, Quia est, cest à dire on is, qu'il est ainsi. Et combien que telle demonstration par les essects n'est pas si claire, que celle qui procede par 1. In posse- les causes, si n'est elle pas moins certaine. Or la conrio. analy- fession de nostre ionorance pour les causes. fession de nostre ignorance pour les causes, est vne belle loüange de Dieu, contre lequel il ne faut pas arguer d'impossibilité, veu la foiblesse de nostre esprit. Mais c'est bien chose estrage, que Satan, qui a de coustume prendre tel corps que bon luy semble, & le plus souuent, & ordinairement, apres la figure humaine, prend la figure d'vn Bouc, si ce n'est pour estre vne 2.16/aya 13. beste puante, & salace. Car en la saincte Escripture on void que les diables sont appellez Boucs, comme linterprete Caldeen sur Iesaye tourne ce mot muu

ticis.

qui signifie Bouc. Car le Prophete dit, que les dragons & boucs danseront en Babylone, & le Luiton ou Satyre criera apres son compagnon. Le Zoroaste parlant des Boucs entend les Dæmons, pour la proprieté du Bouc, qui est puant, & lascif. Ce que le prince de la Mirande à signifié obscurement en la douziesme position sur Zoroaste, en ces mots, Quid sit intelligendum per capros apud Zoroastem, intelliget qui legerit in libro Bair, qua sit affinitas capris cum spiritibus. Or la proprieté des Dæmons est d'auoir puissance sur la cupidité lasciue & brutale, comme les Hebrieux ont remarqué, quand ils disent au liure מנוקי que Satan est porté du serpent, que Philon Hebrieu a inter-preté la volupté: de laquelle parlant le sage Architas, comme disoit Caton le Céseur, disoit estre le plus capital ennemy du genre humain, nullam pestem capitaliorem hominibus à natura datum voluptate, r'apporté par Ciceron. Et pour mesme cause les Grecs ont signissé les Dæmons en figure de Satyres paillards, moytié boucs, & moytié hommes. C'est pourquoy au Leuitique, apres que Dieu a ordonné que le peuple luy sacrifiast les animaux specifiez, & que le sang fust espan-du pres de son autel, en sin il dit: Et ne vous aduienne iamais plus d'aller apres vos boucs & Satyres facrifier: ou le Rabin Moyse Maymon, ayant leu les liures des mysteres & sacrifices des Caldees & Sabeens qu'il r'apporte,' dit que la coustume estoit d'aller aux lieux 3.lib.3.000 deserts sacrifier aux diables, & faire vne fosse, puis ils gettoyét le sang dedans, & autour de la fosse ils bancquetoient, & faisoient feste aux malins esprits. Et au-

Aa iij

x v 1. chap. du Leuitique, il est commandé au Sacrisicateur Aaron de prendre deux boucs, & iester le sort, l'vn pour Dieu, l'autre pour Zazel: & que le bouc qui sera pris au sort pour Zazel, & sur lequel le sacrificateur confessera les pechez du peuple, sera enuoyé au desert, l'autre sacrissé à Dieu. Les Hebrieux ont remarque que ce bouc là ne se retrouuoit iamais. Au 3. chap. 32. Deuteronome, qui est l'interpretation plus claire de la Loy de Dieu, les malins esprits sont appellez en leur propre signification Lascedim due tous ont tourné Damonia. Et peut estre que le mot de La-cedemon est composé de l'Hebrieu, & du Grec signifiant mesmes choses. Car Iosephe escript que les Hebrieux ont eu de toute ancienneté alliance auec les Lacedemoniens, toutesfois ie ne m'arreste pas à ceste derniere interpretation. Et quoy qu'on die des Satyres, desquels il est parlé souvent en la vie d'Antoine & Paul Hermites, il n'y a doubte, que c'estoient malins esprits. Bien souuent aussi Satan se monstre en sigure humaine, grand & noir, comme i'ay di& de celuy qui apparut à Catherine Darce, à Dion amy de Platon, à Cassius Parmensis, au Philosophe Athenodore, à Magdelaine de la Croix, à Ieanne de Haruillier: laquelle confessa que à l'aage de douze ans, sa mere luy mottra le Diable en forme d'vn grand homme fort noir, & vestu tout de noir, & tousiours botté, & esperonné parlant à elle, & se trouuat soudain auec elle quand elle vouloit: & que celà luy continua toute sa vie. Mais la chose la plus difficile à croire, & qui est plus admirable est, le changement de la figure humaine

maine en beste, & encores plus de corps en corps. Toutesfois les procés faicts aux Sorciers & les histoires diuines & humaines, & de tous les peuples font la preuue tres-certaine. Nous lisons au liure des cinq Inquisiteurs des Sorciers, duquel i'ay faict mention assez souuent, qu'vn Sorcier nommé Stasus au territoire de Berne, ayant plusieurs ennemis, souuent au milieu d'eux eschappoit soudain, & ne peust estre tué sinon en dormant. Il laissa deux disciples les plus grands Sorciers d'Alemaigne Hoppo, & Stadlin, qui faisoient venir (comme il escript) les tempestes, foudres & orages violens: Et sans aller gueres loing de ce Royaume, nous auons vn procés fait au Parlement de Dole,& l'arrest doné le x v 111. Ianuier M.D.L X X 111. contre Gilles Garnier Lyonnois, qu'il n'est besoin de mettre icy au long, puis qu'il est imprimé à Orleans par Eloy Gibier, & à Paris chez Pierre des Hayes, & à Sens: Mais ie mettray les poincts principaux dont il aesté accusé & conueincu. C'est à sçauoir que ledict Garnier le iour sainct Michel, estát en forme de Loup garou print vne ieune fille de l'aage de dix ou douze ans pres le bois de la Serre, en vne vigne, au vignoble de Chastenoy pres Dole vn quart de lieuë, & illec l'auoit tuee, & occise, tantauec ses mains semblans pattes, qu'auec ses dents, & mangé la chair des cuisses, & bras d'icelle, & en auoit porté à sa femme. Et pour auoir en mesme forme vn mois apres pris vne autre fille, & icelle tuee pour la manger, sil n'eust esté empesché par trois personnes, comme il a confessé: Et quinze iours après auoir estranglé yn ieune enfant de

dix ans au vignoble de Gredisans, & mangé la chair des cuisses, iambes, & ventre d'iceluy: Et pour auoir depuis en forme d'homme, & non de loup tué vn autre garçon de l'aage de douze à treize ans , au bois du village de Perouse, en intention de le manger, si on ne l'eust empesché, comme il confessa sans force ny contraincte, il fut condamné d'estre brussétout vif,& l'arrest fut executé. Il se trouue encores vn autre procés faict à Bezançon, par l'Inquisiteur Iean Boin l'an M. D. X X I. au mois de Decembre, & enuoyé en Frace, Italie, & Alemaigne, & que Vierus defenseur des Sorciers a mis bien au long au liure v 1. chap. x 1 1 1. des Prestiges: C'est pourquoy ie le trancheray court. Les accusez estoyet Pierre Burgot, & Michel Verdun, qui confesserent auoir renoncé à Dieu, & iuré de seruir au Diable. Et Michel Verdun mena Burgot au bord du Chastel-Charlon, où chacun auoit vne chandelle de cire verde, qui faisoit la flamme bleuë, & obscure, & faisoient les danses, & sacrifices au Diable. Puis apres festans oincts furent tournezen loups courant d'vne legereté incroyable: puis qu'ils estoyent changez en homes, & souvent rechangez en loups & couplez aux louues auec tel plaisir qu'ils auoyent accoustumé auec les femmes. Ils cofesserent aussi, à sçauoir Burgot, auoir tué vnieune garçon de sept ans auec ses pattes, & dets de loup, & qu'il le vouloit mager, n'eust esté que les païsans luy donnerent la chasse. Et Michel Verdun confessa auoir tué vne ieune fille cueillant des poids en vn iardin, qui fut chassé par le Seigneur de la Cuuce: Et que tous deux auoient encores man-

gé quatre filles: & remarquale temps, le lieu, l'aage particulieremet des enfans: Et qu'en touchant d'vne pouldre, ils faisoient mourir les personnes. Il me souuient que M. le Procureur general du Roy Bourdin m'en a recité vn autre, qu'on luy auoit enuoyé du bas. pays, auectout le procés signé du Iuge & des Grefsiers, d'vn loup qui fut frappé d'vn traict en la cuisse, & depuis se trouua en son lict auec le traict qui luy fut arraché estát rechágé en forme d'home, & le traict cognu par celuy qui l'auoit tiré, le téps, & le lieu iustifié par la cófessió du personage. Et Iob Fincel au liure x1. des Merueilles escript, qu'il y auoit aussi à Padouë vn Lycanthrope, qui futattrapé, & ses pattes de loup luy furer coupees, & au mesme instant il se trouua les bras & pieds coupez. Qui est pour consirmer le procés fait aux Sorciers de Vernon, qui frequentoient, & 4 l'anisées s'assembloient ordinairement en vn chasteau vieil & ancien en guise de nombre infiny de chats. Il se trouua quatre ou cinq hommes qui resoluret d'y demeurer la nuict, où ils se trouverent assaillis de la multitude de chats: & l'vn des hommes y fut tué, les autres. bien marquez, & neantmoins blesserent plusieurs chats, qui se trouuerent apres muez en semmes,& bien blessees. Et d'autant que cela sembloit incroyable, la poursuyte sut delaissee. Mais les cinq Inquisiteurs'qui estoient experimentez en telles causes, ont o Inlibre laissé par escript qu'il y eut trois Sorcieres pres Stra-Malleis. sbourg, qui assaillirent vn Laboureur en guise de trois grans chats, & en se defendant il blessa & chassa les chats, qui se trouuerent au lict malades en for-Bb

X

me de femmes fort blesses à l'instat mesme: & sur ce enquises elle accuseret celuy qui les auoit frappees, qui dict aux Iuges, l'heure, & le lieu, qulil auoit esté assailly de chats, & qu'il les auoit blessez. Pierre Mamor en vn petit traicté qu'il a faict des Sorciers, dict auoir veu ce changement d'hommes en loups, luy estant en Sauoye. Et Henry de Coulongne au traicté qu'il a faict, de Lamijs, tient celà pour indubitable. Et Vlhrich le Meusnier en vn petit liure, qu'il à dedié à l'Empereur Sigismond, escript la dispute qui sut fai-& dit qu'il fut conclu par viues raisons, & par l'experience d'infinis exemples, que telle transformation estoit veritable, & dict luy mesme auoir veu vn Lycantrope à Constance, qui fut. accusé, conuaincu, comdamné, & puis executé à mort apres sa cofession. Et se trouuent plusierus liures pu-bliez en Alemaigne, que l'vn des plus grands Roys de la Chrestieté, qui est mort n'a pas long temps, souuent estoit mué en loup, & qui estoit en reputation d'estre l'vn des plus grands Sorciers du monde. Toutesfois la Grece, & l'Asie est encores plus infectee de ceste peste, que non pas les peuples d'Occident, comme nos marchans disent, qu'on est contrainct d'enferrer, & emprisonner ceux qui changent ainsi en loups. Et de faict l'an M. D. XLII. soubs l'Empire de Sultan Suelyman, il se trouua si grande quantité de loups garous en la ville de Constantinople, que l'Empereur accompagné de sa garde sortit en armes, & en rangea cent cinquante, qui disparurent de la ville de-Constantinople, à la veue de tout le peuple. L'histoire estrecitee par Iob Fincel liure 2, des Merueilles,&

encecy tous les autres peuples en demeurent d'accord. Les Alemans les appellent Wer Wölf, & les François loups garous, les Picards loups varous, comme qui diroit, lupos varios, car les François mettentg, pour v. Les Grecs les appelloyent Lycanthropes, & 1. λυκολη-Mormolycies: Les Latins les appelloyent varios & versipelles, comme Pline à noté parlant de ce chan-2.Li.8.ca.2 gement de loups en hommes. François Phæbus Comte de Foix, en son liure de la Chasse, dict que ce mot Garoux, veut dire gardez vous: dequoy le President Fauchet m'a aduerty. Ce qui est bie vray-semblable: car les autres loups naturels courent apres les bestes, & ceux-cy plus souuent apres les hommes: c'est pourquoy on peut dire, gardez vous. Pomponatius, & Theophraste Paracelse des premiers Philofophes de leur aage, tiennent que la transmutation est tres-certaine d'hommes en bestes. Gaspar Peucerus sçauant homme, & gendre de Philippes Melancthon escript, qu'il auoit tousiours pensé, que ce sut vne fable, mais apres auoir esté certissé par plusieurs marchands, & gens dignes de Foy, & qui trafiquent ordinairement en Liuonie, & que mesmes plusieurs ont esté accusez, & conuaincuz, & qui depuis leur confession ont esté executez à mort, alors il dict qu'il est contrain & de le croire, & descript la façon de faire, qu'ils ont en Liuonie. C'est que tous les ans sur la fin du mois de Decembre, il se trouue vn belistre qui va sommer tous les Sorciers de se trouver en certain lieu, & s'ils y faillent, le Diable les y contrain & à coups de verges de fer, si fort que les marques y de-

meurent: Leur capitaine passe deuant, & quelques milliers le suyuent traguetans vne riuiere, laquelle passee ils changent leur figure en loups, & seiettent sur les hommes & sur les troupeaux, & sont mille dommages. Et douze iours apres ils retournent au mesme sleuue, & sont rechangez en hommes. l'ay veu plusieurs sois Languet natif de Bourgongne, agent du Duc de Saxe, home sort docte venant trait-ter auec le Roy de France pour son maistre, qui m'a recité l'histoire semblable, & dict, que luy estant en Liuonie, a entendu, que tout le peuple tient cela pour chose trescertaine. Et combien que ce malheur soit assez frequent par tout, si est il tout vulgaire en Liuonie. I'ay encores entre mes papiers la lettre d'vn Alemand pensionaire du seu Roy Henry 11. escripte au Connestable de France, où il aduertist le Connestable, que le Roy de Moschouie auoit pris le pais de Liuonie, puis adiouste ces mots: In illis locis Herodotus Neurios collocare videtur, apud quos dicit homines conuerti in lupos, quod est adhuc vsitatissimum in Liuonia: C'est à dire, c'est le pays où Herodote dict que les hommes sont changez en loups, chose qui est encores à present toute notoire, & frequente. Or la posterité a aueré plusieurs choses escriptes par Herodote, qui sembloyent incroyables aux anciens. Car il dit aussi qu'il se trouua des Sorciers, qui par cer-taines incissons appaiserent la tempeste, qui ia auoit enfondré plus de quatre cents nauires de Xerxes. Or nous lisons en Olaus le Grand au liure 3. chapitre 18. que les Sorciers de Lappie vendent les vens aggreables

greables, ou tempestueux, en desnouant certaines cordes, & que cela est tout notoire aux mariniers, pour l'experience ordinaire qu'ils en sont. Nous lisons aussi en l'histoire de Ian Tritesme, que l'an neuscens Lxx. il y auoit vn Iuis nommé Baian fils de Simeon, qui se transformoit en loup, quand il vouloit, & serendoit inuisible quand il vouloit. Or c'est chose bien estrange: Mais ie trouue encores plus estrange, que plusieurs ne le peuuent croire, veu que tous peuples de la terre, & toute l'antiquité en demeure d'accord. Car non seulemet Herodote l'a escript il y a deux mil deux cés ans, & quatre cés ans au parauant Homere: ains aussi Pomponius Mela, Solin, Strabo, Dionysius Afer, Marc Varron, Virgile, Ouide, & infinis autres. Et à ce propos dict Virgile,

—has herbas atque hæc ponto lecta venena Ipse dedit Mæris,nascuntur plurima ponto.

His ego sape lupum sieri, & se condere syluis Marum.

Pline 'estonné que tous les Autheurs en estoyent 3.li. 8.e.22 d'accord, escript ainsi. Homines in lupos verti, rursumque restitui sibi falsum existimare debemus, aut credere omnia, qua fabulosa seculis comperimus. On void bien qu'il n'ose l'asseurer, craignant qu'on ne le croye pas. Caril allegue l'authorité d'Euanthes, & des premiers Autheurs entre tous les Grecs, qui dit qu'en Arcadie la lignee d'vn nomé Antæus passe certain sleuue, & puis se tourne en forme de loups, & quelque temps apres ils retournent passer le mesme sleuue, & reprennent la sigure humaine. I'ay remarqué cy dessus qu'il ne saut qu'vne Sorciere, pour gaster toute

Bb iij

vne famille: & Copus, qui à escrit les Olympioniques dict que Demenetus Parrhasien, apres auoir gousté du foye d'vn enfant qu'o sacrifioit à Iupiter Lycæus, fut tourne en loup. Ce que Marc Varro le plus sçauat homme de tous les (Grecs & Latins comme dict Ciceron) allegue, & tient aussi celà pour indubitable. L'histoire d'Olaus le Grad parlant des peuples de Pilapie, Narbonie Fincladie, Angermanie, qui sont encores Payes, & pleins de malins esprits. & de Sorciers, dict qu'ils changent ordinairement d'hommes en be stes: & qui en voudra voir vne infinité d'ex éples, que ie laisse pour les tracher plus court, il ne faut que voir Olaus, Saxo Grammaticus, Fincel, & Guillaume de Brabat. Ie laisse la metamorphose d'Ouide par ce qu'il a etremessé la verité de plusieurs fables, mais il n'est pas incroyable ce qu'il escript de Lycaon Roy d'Arcadie qu'il dict auoir esté changé en Loup, Territus ipse fugit, nactus que silentia ruris,

Exululat, frustràque loqui conatur.

Puisque de nostre aage il si est trouué vn Roy, qui estoir ainsi chagé, & que celà est encores ordinaire par tout: Et ce que dict Homere de la Sorciere Circé, qui changea les copagnons d'Vlysses en pourceaux, n'est 5.lib.18.ca. pas fable: car mesme S. Augustin aux liures de la Cité 17.0018.de de Dieu recite la mesme histoire, encores que celà luy semble estrage, & allegue aussi l'histoire des Arga des: Et di ct qu'il estoit tout comun de sontéps és Alpes, qu'il y auoit des femmes Sorcieres, lesquelles en fai sant mager certain fromage aux passans, les chang oyent en bestes pour porter les fardeaux, puis apres les.

les reschangeoient en hommes. Or nous lisons vne histoire du tout semblable en Guillaume Archeuesque de Tyr, qui recite la mesme histoire, que Spranger Inquisiteur, qu'il y auoit én Cypre vne Sorciere qui mua vn ieune soldat Anglois en forme d'asne, lequel voulant retourner à ses compaignons dedans le nauire fur chassé à coups de baston, & s'en retourna à la Sorciere, qui s'en seruit iusques à ce qu'on à perceust que l'asne s'agenouilla dedans vne Eglise faisant choses qui ne pouuoyent partir d'vne beste irraisonnable, & par suspició, la Sorciere qui le suyuoir, estant prise par Iustice, elle le restitua en figure hu maine trois ans apres, & fut executee à mort. Nous lifons la femblable d'Ammonius Philofophe Peripatericien qui auoit ordinairement à sa leçon vn Asne. Or il n'y à rien plus frequent en Egypte à ce que disent nos marchans, & mesmes Belon, en ses observations imprimees à Paris, escript qu'il a veu en Egypte aux fauxbourgs de la ville du Cayre vn basteleur qui auoit vn asne auec lequel il descourroit, & parloit du meilleur sés qu'il eust: Et l'asne par gestes & signes a sa voix faisoit cognoistre, qu'il étédoit fort bié ce qu'on disoit:Si le basteleur disoit à l'asne qu'il choisist la plus belle de la compagnie, il n'y failloit point apres auoit bié regardé de tous costez, il alloit la caresser: Si le mai stre disoit, qu'ó aportast de l'orge pour luy alors il gabadoit, tout autremet que les asnes, & milles autre cho ses séblables, & apres que Belo en a bié discour u i en diroys (dit il) écores d'auatage, mais ie crass qu'on n'y adiouste post de foy, come ie ne feroys, si ie ne l'auois

de mes yeux, en presence de tout le peuple du Cayre. A quoy s'accorde tresbien ce qu'escript 'Vincent, 6.1n spe.li. qu'il y auoit en Alemaigne deux Sorcieres hostesses, 5.0.1090 qui auoyent accoustumé de changer quelques sois 8.0.21. ainsi les hostes en bestes: & comme vne fois elles chãgerent vn ieune garçon basteleur en asne, qui donnoit mille plaisirs aux passans, n'ayant point perdu la raison, leur voysin l'achepta bien cher: mais elles dirétàl'achepteur qu'elles ne luy garentiroyent pas, & qu'ils le perdroyent, s'il alloit à la riuiere. Or l'asne ayant vn iour eschappé courut au lac prochain, où s'estant plongé en l'eau retourna en sa figure. Petrus Damianus des premiers hommes de son aage, s'estant diligemment enquis de la verité, tant du maistre que de l'asne, & des Sorcieres qui confesserent la verité, & de tous ceux qui l'auoient veu eschapper & retour-ner en figure humaine, en fist le recit au Pape Leovir. & apres auoir disputé d'une part & d'autre deuant le Pape, il fut conclud, que cela estoit possible: qui seroit bien pour confirmer, ce qui est escript en Lucian & Apulee atheistes changez en asnes, & qui onte-script coment cela leur aduint par les Sorcieres de Larisse qu'ils estoyent allé voir, pour essayer, s'il estoit vray. Or l'vn & l'autre fut accusé d'Atheisme & de Sorcelerie. Et mesmes Apulee a faict ce qu'il a peu en son Apologie, pour se lauer de ceste accusation de Sorcier & empoisonneur. Mais quand il parle dece chãgement qui luy aduint, il dict vne chose bien à noter en ceste sorte, Minus hercule calles prauissimis opinio-

nibus ea putari mendacia, qua vel auditu noua vel visu

rudia.

rudia, vel certe supra captum cogitationis ardua videntur, qua si paulò accuratius exploraris, no modò compertu euidentia, verumetiam factu facilia senties. Et peu apres, Prius deierabo solem istum videtem Deum me vera es coperta memorare, ne vos vlterius dubitetis, &c. Il se peut faire, qu'il a enrichy son histoire de quelques contes plaisans: mais l'histoire en soy n'est pas plus estrange, que celles que nous auons remarquees. Et quant à la transformation d'Apulee, Sain & Augustin aux v 1 11. liure de la Cité de Dieu, chap. x v 1 1 i.n'ose le nyer, ny l'asfeurer: Bien est il d'aduis, & luy semble, que c'est vne fascination: les autres disent, que celà peut aduenir veritablement, & naturellement, & alleguent leschangemens de filles en garçons: Ce que nous lisons en Hippocrate inlibro Epidemion, cap. VIII. Plin. lib. VII. c. 1111. Gelli. libr. 1x. cap. 1111. Amatus Lusitanus Centuria 1 1. curatione xxxix. l'en ay remarqué sur mes Commentaires d'Opian Poete Grec, de Venatione, huict exemples: mais ils sont tous de filles en masses, qui n'est autre chose que les parties honteuses commencent à sortir, ayant esté cachees dedans le ventre. Mais la Lycanthropie n'a rien de semblable, ny cause qui soit naturelle, ains le tout est supernaturel. Voilà donques la verité du fait en soy, encores qu'il semble incroyable, & presque impossible au sens humain. Et neantmoins il est bien certain, que celà est confirmé par l'histoire sacree du Roy Nabuchodonosor, duquel parlant le Prophete Daniel dict, qu'il fut conuerry & muc en bœuf, & ne vescut que de foin l'espace de septans. Les Arabes tiennent que celà est pos-

ו'כיויוי:

fible: combien que la Metempsychose Pythagorique est sans comparaison plus estrange, & neantmoins soustenue de tous les Platoniciens, Caldeens, Persiens, Egyptiens Plusieurs medecins voyant vne chose si estrange, & ne sçachant point la raison, pour ne sembler rien ignorer, ont dit & laissé par escript, que la Lycanthropie est vne maladie d'hommes malades qui pensent estre loups, & vont courans parmy les bois: Et de c'est aduis est Paul Æginet: mais il faudroit beaucoup de raisons, & de tesmoings, pour dementir tous les peuples de la terre, & toutes les histoires, & mesmemet l'histoire sacree que Theophraste Paracelse, & Pomponace, & mesmement Fernel les premiers medecins & Philosophes qui ont esté de leur aage, & de plusieurs siecles ont tenu la Lycathropie pour cho 2. Fernel in se trescertaine, veritable & indubitable. 2 Aussi est-ce lib.de Abchose bien fort ridicule de mesurer les choses naturelles aux choses supernaturelles, & les actions des animaux, aux actions des esprits & Dæmons. Encores est plus absurde d'alleguer la maladie, qui ne seroit sinon en la personne du Lycanthrope, & non pas de ceux qui voyent l'homme changer en beste, & puis retourner en sa figure. Sainct Chrysostome dit que la Sorciere Circé auoit tellemet abesty les compaignos d'Vlysse par voluptez bestiales, qu'ils estoient comme porceaux: où il semble qu'il veut dire que la raison seulement estoit abestie, & abrutie, & non pas que le corps fust changé. Et toutes fois tous ceux qui ont escript de la Lycanthropie anciens, & modernes demeurent d'accord, que la figure humaine change

l'esprit

eausis.

l'esprit & la raison demeurant en son entier: comme a tresbien dit Homere en Odyssec oi de over pli enor κεφαλάς, φον μν τε, θέμας τε, κολ τρίχας, άνπάρ νές μν έμω εδος ώς το παίρος τες, C'està dire, qu'ils auoient poil, & teste, & corps de porceaux, & la raison ferme, & stable. Ce que dit Boëce disertement, voce & corpore perditis fola mens stabilisque semper monstra quæ gemit patitur. Et par ce moyen la Lycanthropie ne seroit pas contraire au canon Episcopi xxvi.q.v ny à l'opinió des Theologiens qui tiennent pour la pluspart que Dieu non seulement à creé toutes choses, ains aussi que les malins esprits n'ont pas la puissance de changer la forme, attendu que la forme essentielle de l'homme ne change point, qui est la raison, ains seulement la figure. Or si nous confessons que les hommes ont bien la puissance de faire porter des roses à vn cerisier, des pommes à vn chou, & changer le fer en acier, & la forme d'argét en or, & faire mille sortes de pierres artificielles, qui combattent les pierres naturelles, doibt on trouuer estrange, si Satan change la figure d'vn corps en l'autre, veu la puissance grande que Dieu luy done en ce monde elemétaire? Tout celà est confirmépar? Thomas d'Aquin sur le second liure des 9.Difi.7. Sentences, où il dict ainsi. Omnes angeli boni & mali,ex ar.s. virtute naturali habent potestatem transmutandi corpora nostra: C'est à dire, que tous Anges bons & mauuais ont puissance par leur vertu naturelle de transmuer nos corps. A quoy se r'aporte le lleu de Iesaye, quad il 1. Cap. 34. dict, que la ville de Babylone sera rasee, & que la daseront les fées, les luytos, les Dæmos, & ceux qu'il appel-

Cc ij.

le vere que l'interprétatio comune de la Bible imprimee à Anuers chez Platin, a traduit en François, demy hommes & demy Asnes. S'il n'y auoit qu'vne maladie, ou bien vne illusion, il ne diroit pas demy home, & demy Asne. Cartous demeurent d'accord, qu'ils perdent la parolle. Et neantmoins il se peut bien faire aussi quelques fois, que le Sorcier par illusion diabolique face que l'homme semble autre, qu'il n'est : comme on peut voir en l'histoire Sain& Clement, que Simon le magicien fist tellement que tous les amis de Faustinian le descongneurent : puis il dict à Neron l'Empereur, qu'il luy fist trencher la teste, l'asseurant qu'il ressusciteroit le troisses me iour : ce que fist Neron, comme il luy sembloit: Ettrois iours apres il retourna, dequoy Neron estonné luy donna vne statue en Romme auec telle inscription, Simoni mago Deo: Et depuis Neron se donna entierement aux Sorceleries. Or Simon le magicien auoit tellement fasciné les yeux de Neron, & de toute l'assemblee, qu'ils decollerent yn mouton au lieu de Simon. Apulee recite le semblable de trois hommes qu'il pensoit auoir tuez, qui estoient trois peaux de Bouc, estant fasciné par la Sorciere Pamphile: mais telle fascination ne dure qu'vn moment. Et quant au changement de la figure humaine en beste, elle dure quelquesfois sept ans, come celle de Nabuchodonosor en Daniel. Et puis les actions, le labeur d'vn Asne, que trois homes bien forts ne sçauroient porter, la grandeur, les alleures, & qui plus est les viandes de foin, & de chardons ne peuvent convenir au corps humain.

Car

Car le prophete Daniel, & tous ceux qui ont escrit de telle transmutation, sont d'accord qu'ils ne viuoient d'autre chose: bien qu'Apulee escript qu'il viuoit aussi de viandes humaines, quand il pouuoit en trouuer, n'ayant point perdu la raison. Ioin & aussi, que la vistesse des loups, la course, la morsure des dents à croc ne peuuent conuenir à l'homme: & quant à ceux qui disent que Satan endort le corps humain, & rauit la fantasse, faisant croire que le corps est changé, comme quelques vns ont pensé, veu que ceux qui ont esté blessez en forme de bestes, se sont apres estre rechangez, trouuez blessez en forme humaine, comme i'ay monstré cy dessus: mais l'vn & l'autre se peut faire par fois: & se peut faire aussi que Satan au mesme instant blesse les corps humains. Et n'y a point d'apparéce de dire, que Dieu n'a pas doné ceste puissance à Satan: car c'est chose incomprehesible que le coseil de Dieu, & la puissance qu'il donc au Diable est incongnue aux homes, veu qu'il est dit en Iob, Qu'il n'y apuissance si grade sur la terre, qui luy puisse resister. Et puis il est dit, que les Sorciers de Pharaon faisoient les choses que faisoit Moyse, c'est à sçauoir, qu'il changeoient les bastons en serpés, & qu'ils faisoient des grenouilles. Si ce fust esté vn eblouissement des yeux, il n'eust pas dict, qu'ils faisoient ce que faisoit Moyse : car Moyse ne faisoit rien par illusion. Ioin aussi que le serpent de Moyse n'eust pas digeré des bastons, si les Serpés des Sorciers n'eufsent esté que bastos. Et celuy qui veut accomparer les actios des esprits aux actios des hommes, est ainsi ab-

busé que s'il vouloit soustenir que les peitres & autres arrizans ne font pas les œuures gentilles qui cobattent bien souuent la nature, par ce que les veaux ny les mu lets ne sçauroient faire choses semblables. Car Dieu à departy à chacune de ses creatures ses merueilles selő leur portee. Et s'il faut rendre quelque raison pourquoy principalement les hommes sont plustost tournez en loups & asnes qu'en autres bestes, la raison m'a semblé que les premiers qu'on voit auoir changé de forme en Loup, mangeoient la chair humaine en sacrissant à Iupiter, qui s'appelloit pour ceste cause Lycaus, comme qui diroit Louuer. Aussi voit on que celuy qui fut executé à Dole, qui chageoit d'homme en loup, & ceux de Sauoye confesserent auoir man-gé plusieurs enfans. Et par vn iuste iugement de Dieu il permet, qu'ils perdent la figure humaine, & qu'ils soient loups comme ils meritent. Car de toute ancienneté les Sorciers & Sorcieres ont esté diffamez d'auoir mangé telles viandes, iusques à deterrer les corps morts, & les ronger iusques aux os:ce que Pausanias aremarqué, & dit que c'estoit vn Dæmon terrestre: Mais Apulce dict que c'estoient les Sorcieres. Et quand à ceux, qui changent en asnes, celà leur aduient, pour auoir voulus çauoir les Secrets detestables des Sorciers. Car comme ceux qui s'amouracherent de la Sorciere Circé, furent changez en porceaux par vn iuste iugement de Dieu: comme ilz tiennent en Liuonie, que c'eux qui frequentent les Sorciers & Lycanthropes deuiennent en sin sem-blables à eux. Et quelque cause que ce soit, les histoires di-

res diuines, & humaines, & le consentemét de la plus saine partie des Theologiens, auec l'experiéce des iugemens, & de tant de siccles, & de peuples, & des plus Íçauans, contraignét les plus opiniastres à recongnoistre la verité, que ie rapporteray toussours à la plus saine opinion des Theologiens, qui ne s'accordent pas aux Canonistes és questions que nous traittons. Mais en quelque sorte que ce soit, il apert que les hommes sont quelques fois transmuez en bestes demeurant la forme & raison humaine. Soit que celà se face par la puissance de Dieu immediatement, soit qu'il donne ceste puissance à Satan executeur de sa volonté. Et si nous cofessons la verité de l'histoire sacree en Daniel, qui ne peut estre reuoquee en doute, & del'histoire de la femme de Loth changee en pierre immobile, il est certain que le changement d'homme en Bœuf ou en pierre est possible, & aussi en to9 autres animaux: c'est l'argument duquel Thomas d'Aquin vse parlant du transport fait du corps de Iesus Christ sur la montai-gne, & sur le temple: s'il est possible en vn, il est possible en tous car il est dit que celà fut fait par Satan.

SI LES SORCIERS ONT COpulation auec les Damons.

#### CHAP. VII.

V commencement de cest œuure nous auons dict que Icanne Heruillier natiue de Verbery pres Compiegne entre autres cho-ses, confessa que sa mere auoit esté codamne d'estre brusse toute viue, par arrest du Parle-

ment, confirmatif de la sentence du luge de Senlis,& que à l'aage de douze ans sa mère la presenta au Diable en forme d'vn grand homme noir, & vestu de noir, botté, esperonné, auec vne espee au costé, & vn cheual noir à la porte: auquel la mere dist, Voicy ma fille que ie vo9 ay promise: Et à la fille, Voicy vostre amy, qui vous fera bien-heureuse: & deslors que elle renonça à Dieu, & à la religion, & puis coucha auecques elle charnellement, en la mesme sorte & maniere que font les hommes auec les femmes, horsmis que la semence estoit froide. Ce là dist elle continua rous les huit ou quinze iours, mesmes icelle estat couchée pres de son mary, sans qu'il sen apperceut. Et vn iour le Diable luy demanda, si elle vouloit estre enceinte de luy, & qu'elle ne voulut pas. I'ay aussi leu l'extraict des interrogatoires faicts aux Sorciers de Longny en Potez, qui furent aussi bruslees viues, que maistre Adrian de Fer, Lieutenat general de Laon m'a baillé. l'en mettray quelques confessios sur ce poinct icy. Marguerite Bremont femme de Noel Laueret a dict que Lundy dernier, apres iour failly, elle fut auec Marion sa mere à vne assemblee, pres le moulin Franquis de Longny en vn pré, & auoit sadite mere vn ramo entre ses iambes disant, le ne mettray point les mots, & soudain elles furent transportees toutes deux audict lieu, où elles trouuereut Iean Robert, Ianne Guillemin, Marie femme de Simon d'Agneau, & Guillemette femme d'vn nommé le Gras, qui auoiet chacun vn ramon:Se trouuerent aussi en ce lieu six Diables, qui estoient en forme humaine, mais fort hideux

fort hideux à voir, &c. apres la danse finie les Diables se coucherent auecques elles, & eurent leur compagnie: & l'vn d'eux, qui l'auoit menée danser, la print, & la baisa par deux fois, & habita auecques elle l'espace de plus de demie heure : mais delaissa aller la semence bien fort froide. Ieanne Guillemin se rapporte aussi au dire celle-cy, & dict qu'ils furent bien demie heure ensemble, & qu'il lacha de la semence bien fort froide. Ie laisse les autres depositions qui s'acordent. En cas pareil nous lisons au x v 1. liure de Meyer, qui a escript fort diligemment l'histoire de Flandres, que l'an м. сссс. L I x. grand nombre d'hommes & femmes furent bruslees en la ville d'Arras, accusees les vns par les autres, & confesserent qu'elles estoyent la nuict transportées aux danses, & puis qu'ils se couployent auecques les Diables, qu'ils adoroyent en figure humaine. Iacques Spanger, & ses quatre compagnons inquisiteurs des Sorcieres, escriuent qu'ils ont faict le procés à vne infinité de Sorcieres, en ayant faict executer fort grand nombre en Alemagne, & mesmement au pays de Constance, & de Rauenspurg, l'an м. СССС. LXXX v. & que toutes generalement sans exception, confessoient que le Diable auoit copulation charnelle auec elles, apres leur auoir fait renoncer Dieu & leur religion. Et qui plus est, ils escriuent qu'il s'en trouua plusieurs, qui s'estoiet repéties, & retirées, sans estre accusées, lesquelles confessoient le semblable, c'est à sçauoir que les Diables, tant qu'elles auoient esté Sorcieres, auoient. eu copulation auec elles. Henry de Coulongne con-

 $\mathsf{Dd}$ 

firmant ceste opinion dit, qu'il n'y a rien plus vulgaire en Alemaigne, & non pas seulement en Alemaigne, ains celà estoit notoire en toute la Grece & Italie. Car les Faunes, Satyres, Syluains, ne sont rien autre chose que ces Dæmons, & malins esprits: Et par prouerbe le mot de Satyrizer, signifie paillarder. Sainct Augustin au x v.liure de la Cité de Dieu dict, que telle copulation des Diables auec les femmes est si certaine, que ce seroit grande impudence d'aller au contraire: Voicy ses mots: Et quoniam creberrima fama est, multique se esse expertos, vel ab eis qui experti essent, de quorum fide dubitandum non est, audisse confirmant, Syluanos, & Jnnos, quos vulgo Incubos vocant, improbos sape extitisse mulieribus, & earum appetisse, & peregisse concubitum: Et quosdam Damones, quos Galli Dusios nuncupant, hanc assiduè immundiciem, & tentare, & efficere, plures , talésque asseuerant , vt hoc negare impudentia esse videatur. Geraldus Lilius, & Isidorus in lib. v 111. dit le semblable: mais tous ont failli au mot Dusios, car il faut lire Drusios, comme qui diroit Diables Forestiers, que les Latins en mesme sens ont appellé Syluanos. Il est vray-semblable ce que dict sainct Augustin, que nos peres anciennement appelloient ces Dæmons & Diables là Drusios, pour la difference des Druides, qui demeuroient aussi és bois. Or Sprenger passe encores plus outre, car il dict que plusieurs fois aux chaps & aux bois les Sorcieres se descouuroient, & auoient compagnie du Diable en plein iour, & souuent auoient esté veues denüées par les champs. Et quelEt quelquesfois aussi les maris les trouuoient con-ioinctes auec les diables, qu'ils pensoyent estre hommes, & frappans de leurs espees ne touchoient rien. Paul Grilland Iurisconsulte Italien (qui a fait le procés à plusieurs Sorcieres) recite au liure des Sortileges, que l'an M.D. LXXVI. au mois de Septembre, il sut prié d'vn Abbé de sainct Paul pres de Rome, saire le procés à trois Sorcieres, lesquelles en fin confesserent entre autres choses, que chacune Sorciere auoit copula-tió auec le Diable. Nous lisons aussi en l'histoire sainct Bernard, qu'il y eut vne Sorciere, qui auoit ordinairement compagnie du Diable aupres de son mary, sans qu'il s'en apperceut. Ceste question (à sçauoir si telle copulation est possible) su traictee deuant l'Empereur Sigismond, &, à sçauoir, si de telle copulation il pouuoit naistre quelque chose: Et fut resolu, contre l'opinion de Cassianus, que telle copulation est possible, & la generation aussi, suyuant la glose ordinaire, & l'aduis de Thomas d'Aquin sur le chap.v 1. de Genese qui dict, que ceux qui en prouiennent sont d'autre nature, que ceux qui sont procreez naturellement. Nous lisons aussi au liure premier chap. x x v 11. des histoires des Indes Occidetales, que ces peuples là tenoyent pour certain, que leur Dieu Cocoto couchoit auec les femmes: Car les Dieux de ce pays là n'estoient pas en cecy: entre lesquels les vns tiennent, que les Dæmons Hyphialtes, ou Succubes reçoiuent la semence des hommes, & sen seruent enuers les femmes en Dæmons Ephialtes, ou Incubes, comme

dit Thomas d'Aquin, chose qui semble incroyable: mais quoy qu'il en soit, Spranger escript que les Ale-mans (qui ont plus d'experience des Sorciers, pour y en auoir eu de toute ancienneté, & en plus grand nombre que és autres pays) tiennent que de telle co-pulation il en vient quelques fois des enfans, qu'ils ap-pellent Vechselkind, ou enfans changez, qui sont beaucoup plus pesans que les autres, & sont tousiours maigres, & tariroient trois nourrices sans engresser. Les autres sont Diables en guise d'enfans, qui ont co-pulation auec les nourrices Sorcieres, & souuent on ne sçait qu'ils deuiennent. Mais quant à telle copulation auec les Dæmons, sainct Hierosme, sainct Augustin, sainct Chrysostome, & Gregoire Nazienzene, soustiennent contre Lactance, & Iosephe, qu'il n'en prouient rien, & s'il en vient quelque chose, ce seroit plustost vn Diable incarné qu'vn home. Ceux qui pensent tout sçauoir les secrets de nature, & qui ne voyent goutte aux secrets de Dieu, & des intelligences, disent, que ce n'est pas copulation auecques le Diable, mais que c'est maladie d'Opilation, laquelle toutesfois ne vient qu'en dormant, & en celà tous les medecins en demeurent d'accord. Mais celles que nous auons remarquées par leurs confessions, apres auoir dansé auec les Diables à certain iour & lieu, qui estoit toussours assigné auparauant, ne pouuoient tomber en ceste maladie. Encores est il plus ridicule de Philosopher ainsi, veu que telle maladie ne peutauoir lieu, quand l'homme Sorcier a copulation auec le Diable come auec vne femme, qui n'est pas Incube,ou

be, ou Ephialte, mais Hyphialte, ou Succube. Car nous lisons en Iacques Spranger, qu'il y auoit vn Sor-cier Alemand à Confluence, qui en vsoit ainsi deuant sa femme, & ses compagnons, qui le voyoyent en ceste action, sans voir la figure de femme, & lequel au surplus estoit fort & puissant. Et mesme Iean François Pic Prince de la Mirande, escript auoir veu vn 3. Pieus Prestre Sorcier nomé Benoist Berne aagé de LXXX. libris de ans, qui disoit auoir eu copulation plus de X L. ans a- pranotione. uec vn Dæmon desguisé en femme, qui l'accompagnoit sans que personne l'apperceut, & l'eppelloit Hermione. Il confessa aussi qu'il auoit humé le sang de plusieurs petits enfans, & fait plusieurs autres meschancetez execrables, & fut brussé tout vif. Et si escrit auoir veu encores vn autre Prestre aagé de L x x. ans, qui confessa aussi auoir eu semblable copulation plus de cinquante ans auecques vn Dæmon en guise de femme, qui fut aussi brussé. Et de plus fraische memoire l'an M. D. X L v. Mag deleine de la Croix, natiue de Cordoue en Espaigne, Abbesse d'vn monastere, se voyant en suspicion des Religieuses d'estre Sorciere, & craignant le feu, si elle estoit accusée, voulut preuenir, pour obtenir pardon du Pape, & confessa que dés l'aage de douze ans, vn malin esprit en forme d'vn More noir la solicita de son honeur, auquel elle confentit, & continua x x x. ans, & plus couchant ordinairement auec luy: par le moyen duquel estant dedans l'Eglise, elle estoit esseuée en haut, & quand les Religieuses communioient, apres la consecration l'hostie venoit en l'air iusques à elle au veu des autres

Religieuses qui la tenoyent pour saincte, & le Prestre aussi, qui trouuoit alors faute d'vne hostie, & quelquesfois aussi la muraille s'entrouuroit pour luy faire voir l'hostie. Elle obtint pardon du Pape Paul 11 1. estát repentie, cóme elle disoit. Mais i'ay opinion qu'elle estoit de dice à Satan par les parens dés le ven-tre de sa mere. Car elle confessa que dés l'aage de six ans Satan luy apparut, qui est l'aage de cognois-sance aux filles, & la sollicita à douze, qui est l'aage de puberté aux filles, comme nous auons dict, que Ieanne Heruillier confessa le semblable, & en mesme aage. Ceste histoire a esté publice en toute la Chrestiente. Nous lisons vne autre histoire de plus fraische memoire aduenue en Alemaigne au monastere de Nazareth Diocese de Coulongne, où il se trouua vne ieune Religieuse nomee Gertrude, aagee de x 1 1 1 1. ans, laquelle confessa à ses compagnes, que Satan toutes les nuicts venoit coucher auecques elle. Les autres voulurent faire preuue, & se trouverent saisies des malins esprits. Mais quand à la premiere, Iean Vier, qui escript l'histoire, dict qu'en presence de plusieurs personnages de nom, estant au monastere le x x v. iour de May. м. D. L x v. on trouua au coffre de Gertrude vne lettre d'amours escripte à son Dæmon. l'en trouue vne autre histoire au iardin des sleurs d'An toine de Torquemede Espaignol, qui merite d'estre traduict d'Espagnol en François, d'vne Damoyselle Espaignolle, qui confessa aussi auoir eu copulation auec vn Dæmon, estant attiree à l'aage de dixhuit ans par vne vieille Sorciere, & fut bruslee toute viue sans

\*X

repentance. Celle là estoit de Cerdene. Il en met encores vne autre qui se repentit, & fut mise en vn monastere. Maistre Adam Martin Procureur au siege de Laon, m'a dict auoir fait le procés à la Sorciere de Bieure, qui est à deux lieues de la ville de Laon, en la iustice du Seigneur de la Boue, bailly de Vermandois l'an M. D. L V 1. qui fut condamnée à estre estranglée, puis brussée, & qui neantmoins fut brussée viue par la faute du bourreau, ou pour mieux dire, par le iuste iugement de Dieu, qui fist cognoistre qu'il faut decerner la peine selon la grandeur du forfaict, & qu'il n'y a point de meschanceté plus digne du seu: Elle cosessa que Satan (qu'elle appelloit son compagnon) auoit sa compagnie ordinairement, & qu'elle sentoit sa semence froide. Et peut estre que le passage de la loy de Dieu, qui dict, Maudit soit celuy, qui donnera de sa semence à Moloch, se peut entendre de ceux cy: & se peut entendre aussi de ceux qui dedient leurs enfans aux diables, car les Hebrieux par le mot de pro, signissent les enfans: qui est l'vne des plus detestables meschancerés qu'on peut imaginer, & pour laquelle Dieu dict que sa fureur s'embrasa contre les Amorrheens & Canancens, qu'il rasa de la terre pour telles meschancetés. Et se peut faire que les familles, desquelles escript Pline au liure v 1 1. chap. 1 1. qui sont en Afrique, & en Sclauonie, & de ceux qu'on appelle Psilliens, & Ophiogenes, c'est à dire Enfans de Serpens, qui tiennent les serpens en leur puissance, & qui du regard ensorcelent, & souuent font mourir, sont les enfans dediez, & vouez à Satan dés le ventre de la

mere, ou si tost qu'ils sont nez, comme en Thessalie, depuis que ceste vermine y sut portée par Medée la Sorciere tante de Circé, on ne l'a iamais peu chasser. Car les peres & meres dedioyent leurs enfans au parauant qu'ils fussent nez à Satan, & continuoyent de pere en fils telle abomination, & mesmes ils auoyent acoustumé de dedier les premiers nés à Satan, comme escript Ezechiel chap. x x. les autres les dedient du ventre de la mere, comme il aduint l'an м. D. L X X V. qu'vn gentilhomme Alemand se depitant contre sa femme dist, qu'elle enfanteroit vn Diable. Elle sist vn monstre hideux à voir, aussi estoit il en reputation d'estre vn grand Sorcier. Et au pays de Valois, & de Pycardie, il y a vne sorte de Sorcieres, qu'ils appellent Coche-mares, & de fait Nicolas Noblet riche laboureur demeurant à Haute-fontaine en Valois m'a dict, que luy estát ieune garçon, il sentoit souuent la nuict tels Incubes, ou Ephialtes, qu'il appelloit Cochemares, & le iour suyuant au matin la vieille Sorciere, qu'il craignoit, ne failloit point à venir querir du feu, ou autre chose, quand la nuict celà luy estoit aduenu. Et au reste le plus sain & dispos qu'il est possible. Et non pas luy seul, mais plusieurs autres l'afferment. Aussi nous lisons vne semblable histoire au liure huitiesme de l'histoire d'Escosse, estant quelqu'vn toutes les nuicts oprimé d'une Sorciere, en sorte qu'il ne pouuoit crier, ny s'en depestrer, en fin il en fut deliuré par prieres & oraisons. le mettrois infinis autres exemples, mais il semble qu'il suffist pour demonstrer que telles copulatios ne sont pas illusios, ny maladies.

Mais

Mais disons si les Sorciers ont puissance d'enuoyer les maladies, sterilitez, gresles, & tempestes, & tuer hommes & bestes.

SI LES SORCIERS PEVVENT enuoyer les maladies, sterilitez, gresles, & tempestes, & tuer hommes & bestes.

#### CHAP. VIII.

O v s les Philosophes, Theologiens, & Historiens sont d'accord, que les Dæmos ont gran-de puissace, & les vns plus, les autres moins: les vns plus menteurs que les autres, les vns plus meschas que les autres, & generalement les anciens ont tenu pour maxime, que les Dæmons terrestres & soubterrestres font plus cruels, plus malins, plus menteurs. C'est ce que dit l'interprete Grec de Synesius in libro mod cio will : ci de xandicion feudis part cos mer relous sul movas, ώς πόξοω θείας δητικιθέντας γιώσεως. C'est à dire, que les Caldeens tiennent que les Dæmons terrestres sont menteurs pour estre plus esloignez de la cognoissance des choses diuines. Mais nous auons dit cy dessus que tous les Dæmons sont malings, menteurs, imposteurs, ennemis du genre humain, & qu'ils n'ont plus de puissance que Dieu leur en permet. Et neantmoins les Sorciers pensent estre tous-puissans, comme on peut voir en Lucan de la Sorciere Ericho Arcadienne,& en Apulee de la Sorciere Pamphile Thefsaliene, Saga, dit-il, Diuinipotens calum deponere, terram suspendere, fontes durare, motes dilucre, manes sublimare, sidera extinguere, tartarii ipsum illuminare. Et peu apres par-

lant de ses ennemis qui la vouloient lapider, il dit, que par prieres, & sepulchralibus deuotionibus in scrobe procuratis, cunctos in suis domibus tanta numinum violentia clausit, vt toto biduo, non claustra perfringi, non fores euelli, no denique parietes ipsi potuerint perforari, quoad deieraret se non ei manus admolituros, & sic illa propitiata totam ciuitate absoluit. Quant à ce dernier poinct, il est bie vray & possible) come dit S. Augustin au liure de Dininatione, Accipiunt sapè, dit-il, potestatem morbos immittere, & aerem vitiando morbidum reddere : de corrompre l'air & enuoyer des maladies. Car Dieu a dix mille moyens de chastier les homes, & de grands thresors de vengeance, come il dit, tantost par soymesmes, tatost par ses Anges, tantost par les diables, tantost par les homes, tátost par les bestes. Bref toute la nature est preste à venger l'iniure faicte à Dieu. Mais le fondemet de toute l'impieté, sur lequel les Sorciers l'appuyer, & pour lequel ils se donnét au Diable, sont les promesses qu'il leur fait de leur doner ceste puissance, ou leur enseigner les pouldres, les paroles, les caracteres pour se faire aymer, honorer, enrichir, viure en plaisir, & ruiner leurs ennemis, comme nous auons dit, qu'il l'est trouué par la confession de plusieurs Sorciers. Voilà les promesses qu'il leur fait, quad ils renoncent à Dieu. Et d'autant qu'il est le premier autheur de mésonge, aussi se trouue, qu'il n'y a rié que des impostures en tout ce qu'il promet, horsmis la vengeace, & sur certaines personnes seulement, & tant que Dieu luy en donne la permission. Nous en auős vn millió d'exéples en la S. Escriture, & en voyos l'experience à toute heure. Aussi Dieu au milieu de ses

Anges

Anges, entre lesquels se trouua Satan, comme execu- 2. 10b.cd.1. teur de sa haute Iustice, demandant s'il y auoit homme 🗢 🕉 plus entier, & craignant Dieu, que Iob: alors Sata dit, pour neant seroit il autre, veu que tu as pris sa protection, & l'as enuironé de hautes murailles sa personne, sa famille, son bestiail, ses maisons, & tout ce qui est à luy, en sorte qu'il est impossible de luy toucher: mais si tu l'uois laissé tat soit peu, bien tost il te blasphemeroit. Lors Dieu permit à Satan caloniateur, vser de sa puissance sur ce qui appartenoit à Iob, hors-mis sa personné: Tout soudain & en vn momét Satá le ruina de tout poinct, & no pas peu à peu, mais tout à coup, luy ostat entierement tout son bie, quoy qu'il fust le plus riche homme d'Orient, faisant ruiner toutes ses maisons, & tuát tous ses enfans, famille & bestial pour l'acabler en vn instant, & ne luy laissa que sa femme, son capital ennemy, pour le tourmenter & se moquer de luy: Et neantmoins Iob dist, Ie suis venu tout nud, ie m'en retourneray tout nud, Dieu m'a doné des biens, & les arepetez, Dieu soit loué du tout. Satá despit d'vne constance ferme & arresté propos de louer Dieu en telle affliction, il va derechef le calomnier deuant Dieu, disant qu'il n'y a rien qu'on ne done pour rachepter sa vie: mais si Dieu l'affligeoit en son corps, qu'il le blasphemeroit bié tost. Alors Dieu luy permist vser de sa puissance contre Iob pour l'affliger iusques à la mort exclusivement. Soudain Satan rendit son corps depuis le sommet de la teste iusques aux pieds, tout enapostumes & rongnes puantes à merueilles. Toutesfois il ne luy aduint point de blasphemer Dieu, en-

cores qu'il fist de grands regrets. Et aprés que Dieu eut sondé son cueur & integrité, il luy rendit sa santé, force, & allegresse, & deux fois plus de biens qu'il n'auoit eu: Et luy donna sept enfans masses, & trois filles, & le fist encores viure cet x L. ans en paix, & douceur de vie. Or ceste histoire est bien fort considerable, & tout le discours de Iob auec ses amis, & la resolution d'iceluy, qui est le plus beau & le plus diuin qui fut onques. Car on void en ce discours, que Satan ne peut vser de sa puissance, sinon entát, & pourtant que Dieu luy permet. Mais si vne fois il luy lasche la bride, on void de merueilleux exploits de Satan : En quoy plusieurs forment des questions, & font des resolutions, que le Diable ne fair pas les choses qu'on void à l'œil, & pésent que c'est offenser Dieu, de croire qu'il ait tat & si grande puissance. Les autres disent que c'est reuo-2. Iob. c. 41. quer en doute la parole de Dieu qui dit, parlat de Sata, Il n'y a puissance sur la terre qui luy soit accoparable: qui est vn lieu bien à noter. Or ie ties, qu'il n'y a point moins d'occasion de louer Dieu en la puissance qu'il donne au Satan, & aux actions qu'il fait, qu'il y en a en la force & puissance qu'il done au Soleil, aux estoilles, aux plantes, aux animaux, aux herbes, aux metaux . Et parainsi l'homme de bien oyant tonner, gresler, foudroyer auec tempestes merueilleuses, & trembler la terre, il ne dira pas que c'est Satan, encores qu'il soit ministre peut estre de telle chose: mais il dira que c'est Dieu, comme faict Dauid, quand il dict:

La voix du Seigneur tonnant, Va sur les eaux resonant

Parmy

Parmy les nuës des cieux,
Sentant le Dieu glorieux:
La voix du Seigneur tesmoigne
De quelle force il besongne.
La voix du Seigneur hautaine
De hautesse est toute pleine.
La voix du Seigneur espart,
Ses flammes de toutes part,
Et les grands deserts profonds
Faict trembler iusques au fonds.
Mais au temple ce pendant
Chacun à Dieu varendant,
En lieu de trembler de peur,
Gloire de bouche & de cueur.

Ainsi ferons nous de toutes les œuures que Dieu par ses Anges soyent bons ou mauuais, ou par les astres,& autres choses naturelles, ou par les homes: Car Dieu beneit, & multiplie ses graces, faueurs, & largesses par les bos,& ses fleaux par les mauuais:Et n'est pas moins necessaire en la police de ce grand monde, que Dieu distribue par sa Iustice eternelle les peines aux meschans, que les loyers aux bons, & par ainsi quad la Loy dict: Multi non dubitant magicis artibus elementa turbare, vitam insontium labefactare, & manibus accitis audent ventilare, vt quisque suos conficiat inimicos: Il faut attribuer la puissance à Dieu de tout celà, encores que celà soit fait par le ministere des diables, ou autres esprits. Et faut croire qu'il n'est rien fait, soit par les Dæmos, soit par les Sorciers, qui ne se face par vn iuste iugemet de Dieu qui le permet, soit pour chastier ceux qui le me-

non fecerit Dominus.

1. Nullu est vitent, soit pour téter, & fortisser les bons. C'est pour-malu in ci-uitate quod quoy Dieu parlant de ses vengeaces, Il n'y a point, dit il, d'affliction ny de calamité, qui ne vienne de moy. Or de toutes les actions que les Sorciers l'attribuent, il n'y en a gueres de plus signalee, que faire foudroyer, 2. d.l.4. de & tempester, ce que la Loy tient pour tout resolu. Et

Malefic. Cod.

de faict au liure des cinq Inquisiteurs il est dit, que l'an M. C C C C. L X X X V I I I. il aduint au diocese de Constance vn orage violent de gresles, foudres,& tempestes, qui gasta les fruicts quatre lieues d'estédue. Tous les paisans accusoient les Sorciers: on prist deux femmes, l'vne Anne de Mindelen, l'autre Agnés: Estat present ce la questió, apres auoir denié, en fin confesse-rent separément qu'elles auoient esté aux champs en mesme iour auec vn peu d'eau, & l'vne ne sçachat rien de l'autre, auoient fait chacune vne fosse, & troublé l'eau dedans la fosse sur le midi, auec quelques paroles qu'il n'est besoin de sçauoir, inuoquant le Diable, & celà fait si tost qu'elles furent de retour en la maison, l'orage suruint: elles furét brusses viues. Il se peut faire que le Diable preuoyant la tépeste venir naturellemet, les incita pour se faire craindre & reuerer. Ce qui est ordinaire à Satan preuoyant la peste, ou sterilité, ou mortalité de bestial, faire croire aux Sorciers que c'est par sa puissance qu'ils font venir, ou chassent la peste & la tempeste & la famine, comme à la verité se fait bien souvent, mais non pas tousiours. Le mesme autheur escript en vn autre procés, qu'il fist à vne Sor-ciere du pays de Constance, que voyant tous les habitans de son village aux nopces, & se resiouir à danser, despité

despité qu'on ne l'auoit inuitee, se fist trasporter par le Diable en plein iour au veu des Bergers sur vne petite montaigne, qui estoit pres du village, & n'ayant point d'eau pour mettre en la fosse qu'elle auoit fai-Ae, à fin d'exciter la tempeste, come elle confessa que c'estoit la mode, elle yrina, & mouuant l'vrine dedans la fosse, dist quelques paroles, bien tost apres le Ciel, qui estoit beau & serein, s'obscurcit, & gressa impetueusemet, & seulement sur le village, & sur tous ceux qui dasoient, & puis la Sorciere s'en retourna au village: La voyant, on iugea que c'estoit elle, qui auoit fait la tempeste, & puis estant prise, les Bergers deposerent qu'ils l'auoyent veue transportee en l'air, ce qu'elle confessa estant accusee, & conueincue, & fut bruslee toute viue. Et fait bien à noter, que la gresse ne toucha point les fruicts, qui est au propos de ce qu'on list in Fornicario, qu'vn Sorcier confessa qu'il leur estoit aisé de faire la rempeste, par le moyen d'vn sacrifice au Diable (qu'il n'est besoin d'escrire.) Mais il disoit, qu'ils ne pouuoient nuire par les tempestes à leut volonté, ny gaster les fruicts, combien que les Sorcieres (ou plustost Satan à leur requeste, & Dieu le permettant) font quelques fois perir les fruicts, non pas tous, ny de toutes personnes, comme nous dirons tantost, qui n'est point chose nouvelle: Car nous lisons aux douzes tables la Loy expresse, Qui fruges excantasset, pænas dato. Encores la Loy defend d'attirer la fertilité des fruicts d'autruy en sa terre, comme il appert en ceste Loy, Ne alienam segetem pellexeris incantando, & en autre lieu: Ne incantanto, Ne agrum defraudanto.

Et pour ceste cause Furnius fut accusé par Spurius Albinus, lequel n'ayant preuue suffisante, pourquoy fes fruicts estoient tousiours plus beaux sans comparaison que les autres (qui estoit peut estre vne illusion) il sit venir ses bœufs, charrettes, & seruiteurs en plein Senat, disant qu'il n'auoit point d'autres charmes, & fut absous, come dit Tite Liue. Mais nous lisons que Hoppo, & Stadlin, les plus grands Sorciers d'Alemai-gne, se vatoient de faire venir d'vn champ en l'autre la tierce partie des fruicts, come escrit Sprager: Et neantmoins par tous les procés il se trouue, que iamais Sor-cier n'enrichit d'vn double de son mestier, come nous dirons tantost. Nous lisons aussi en Pontanus vne histoire memorable au liure v.que les Fráçois se voyans assiegés des Espagnols en la ville de Suesse au royaume de Naples, lors que tout brusloit de secheresse, & de chaleur, & que les François estoyent reduits à l'extremité par faute d'eau douce, il se trouua là plusieurs Prestres Sorciers, qui trainerent le Crucifix par les rues la nuict, luy disant mille iniures & blasphemes, & le getterent en la mer, puis ils baillerent vne hostie consacrée à vn Asne, qu'ils enterrerent tout vif soubs la porte de l'Eglise, & apres quelques charmes, & blasphemes detestables (qu'il n'est besoin de sçauoir) il tomba vne pluye si violente, qu'il sembloit vn vray deluge, par ce moyé l'Espagnol quitta le siege: lors on dit, Flectere si nequeo superos Acheronta mouebo. ceste coustume de trainer les crucifix & images en la riviere pour auoir la pluye, se pratique encores en Gascogne, & l'ay veu faire à Tholoze en plein iour par les petis enfans

enfans deuat tout le peuple, qui appellent celà la tiremasse: & se trouua quelcun qui ietta toutes les images dedans le puys du Salin, l'an 1557. lors la pluye toba en abonbance, qui est vne signalee meschanceté qu'on passe par souffrance, & vne doctrine de quelques Sorciers de ce pays là, qui ont enseigné ceste impieté au pauure peuple, en chantant quelques chansons, come firent les prestres de Suesse au Royaume de Naples. Quant au bestiail, ordinairement les Sorcieres le font mourir en mettant sous le sueil de la porte quelques pouldres, nó pas que ce soit la force des pouldres, qui feroyent plustost mourir les Sorcieres qui les portent sur elles, que nó pas les animaux qui passent par dessus. Ioinct aussi que les Sorcieres les cachent tousiours vn pied sous terre, mais il n'y a rien que Satan qui en soit ministre. Ie me suis laissé dire, qu'il mourut en vne bergerie de Berry trois ces bestes blanches en vn moment par ce moyen. Et non seulement Satan exerce la puissance, que Dieuluy done és tempestes, gresses, & foudres, & sur les fruicts & animaux, ains aussi sur les hommes,& principalement fur les meschans. l'ay dit cy dessus, que les Sorcieres qui furent brussez à Poictiers l'an M. D. LXIIII. confesserent qu'aux assemblées, où ils se trouuoyent la nui & pour adorer le Diable en figure de Bouc, pour la conclusion le Bouc en voix terrible disoit, Vengez vous, ou vous mourrez. Aussi confesserent ils auoir faict mourir plusieurs bestes & homes, & disoyent pour excuse, qu'il n'y auoit autre moyen de sauuer leur vie : car le propre naturel de Satan, c'est d'estruire, perdre, & ruiner, comme dit

3.chap.54. Dieu en Iesaye, i l'ay faict & formé Satan pour ruiner, gaster, & destruire. Ce que toutesfois il ne permet que pour l'execution de sa Iustice. Or le plus meschant meutre entre les animaux c'est de l'homme, & entre les hommes d'vn enfant innocent, & le plus aggreable à Satan, comme celuy que nous auons dict des Sorcieres, qui reçoiuent les enfans, & les offrent au Diable, & soudain les font mourir, auparauant qu'on les ait presentez à Dieu, faisant croire aux Sorcieres, qu'il y a quelque partie des petits enfans (qu'il n'est besoin d'estre nommee) par le moyen de laquelle partie les Sorcieres pensent faire grandés choses. Et pour monstrer l'imposture impudente du Diable, Nider escript qu'il a faict le procés à vn nommé Stadlin au diocese de Lausanne, qui confessa auoir tué sept enfans au ventre de la mere: & qu'il auoit faict auorter aussi tour le bestial de ceste maison là: & interrogé par quel moyen, il dist qu'il auoit enterrécertaine beste, qui n'est besoin de nommer, soubs le sueil de la porte : laquelle fut ostée, & l'auortement cessa en toute la maison. Nous dirons par cy apres, fil est licite d'vser de tels remedes: mais il suffira pour le present monstrer, que ce n'estoit pas la beste, qui fut trouuée pourrie: attendu que les autres ne mettent que certaines pouldres que Satan leur baille. Ioinct aussi que plusieurs Sorciers se seruent de crapaux, qui est vne beste venimeuse, mais elle ne peut faire auorter ny mourir de sa pouldre en la touchant tout pied nud, ou auec les mains: mais le Diable met en l'esprit des hommes ces meschantes opinions pour

faire seruir l'homme aux plus sales & ordes bestes. Car il est tout vulgaire que les Sorcieres sont ordinairement trouvees saisses des crapaux, qu'elles nourrissent & acoustrent deliurées: Et les appellent au pays de Valois les Mirmilots. Nous lisons en l'histoire de Monstrelet qu'il y eut vne Sorciere de Compiegne, qui fut trouuée saisse de deux crapaux baptizez par vn prestre, dont elle vsoit en ses sorceleries: qui sembleroit ridicule, si on ne voyoit tous les iours l'ex-perience de chose semblable. Et de faict apres que maistre Iean Martin, Lieutenant de la Preuosté de Laon, eut condamné la Sorciere de Saincte Preuue à estre brusse toute viue, en la faisant despouiller, on luy trouua deux gros crapaux en ses pochettes. Et pendant que l'escriuois ceste histoire, on m'aduertit qu'vne femme enfanta d'vn crapaut, pres de la ville de Laon: De quoy la sage semme estonnee, & celles qui assisterent à l'enfantement, deposerent, & sut ap-porté le crapaut au logis du Preuost, que plusieurs ont veu différent des autres. L'histoire de Froissart tesmoigne aussi, qu'il y eut vn Curé à Soissons, qui pour se venger de son ennemy, saddressa à vne Sorciere, qui luy dist qu'il failloit baptizer vn crapaut, & le nommer, & puis luy faire manger l'hostie consacree: ce qu'il fist ainsi qu'il confessa, & autres choses qu'il n'est besoin d'escrire. Depuis il sut brussé tout vif. Les cinq Inquisiteurs des Sorciers recitent aussi, 2. In Mel-qu'entre autres ils ont fait le procés à vne Sorciere, qui les male carum. confessa auoit receu l'hostie consacree en son mouchoir, au lieu de l'aualler, & la mist dedans vn por, où

elle nourrissoit vn crapaut, & mit le tout auec d'autres pouldres, que le Diable luy bailla pour mettre soubs l'essueil d'vne bergerie, en disant quelques paroles, qu'il n'est besoin d'escrire, pour faire mourir le bestail. Ét fut surprise, conueincue, & brussee toute viue. Or la ruse de Saran n'est pas seulement d'esbloüir les yeux, & oster aux hommes la cognoissance d'vn vray Dieu, ains aussi arracher de l'esprit humain toute religion, toute conscience, & mesmes ce que chacun croit estre le vray Dieu, pour se faire reuerer soymesmes, ou pour le moins faire adorer aux hommes ce qu'ils sçauent n'estre pas Dieu, & se sier aux creatures, les reuerer, & attendre guarison ou salut d'icelles, & mesmes les plus ordes creatures. Mais pour monstrer de plus en plus, que les crapaux, ny les hosties, ny les pouldres diaboliques, ne font mourir les animaux: Il est tout notoire, que les plus grandes Sorcieres font quelques sois mourir en soussant au visage, comme Daneau a bien remarqué en son petit dialogue: mais ie n'aprouue pas que c'est par le moyen des poisons qu'elles ont en la bouche, comme dit Daneau: Car les Sorcieres en mourroient les premieres, qui est vn argument auquel ie ne voy point de response, & qui peut seruir contre vn certain personnage Italien, qu'on dit auoir esté des plus grands empoisonneurs de son aage, ce que ie ne puis croire, quoy qu'on die, qu'il a fourny de grands parfuns à plusieurs personnes, qui mouroyent apres les auoir sentis: car il sust mort tout le premier, veu qu'il faisoit les senteurs, si le Diable n'eust tué ceux qu'il auoit charge par vne iuste

iuste permission diuine, de tuer par le moyen de ce Sorcier, qu'on appelloit Empoisonneur. Et mesmes au procés des Sorcieres soubs Valery en Sauoye, imprimé, il se trouue qu'en iettant de la pouldre sur les plantes, soudain elles mouroyent. C'est pourquoy ie ne puis estre de l'aduis de Ioubert Medecin qui escrit, qu'il y a des poisons si subtiles, qu'en frottant l'estrier, celuy qui monte à cheual en meurt. Car il faudroit premierement que ceux qui composent les poisons si subtiles en mourussent, & ceux qui tiennent l'estrier, ou qui approchent du cheual mesmes. D'auantage on void que le bestail passant sur l'essueil de quelques pouldres ou serpens, que les Sorciers y enterrent, meurent. Ce n'est donc pas la poison, ny les os, ny les pouldres enterrees qui font mourir: mais Satan à la priere des Sorcieres par la iuste permission de Dieu. Et pour le monstrer encores mieux, i'ay vn procés qui m'a esté enuoyé par le Sieur de Pipemont vertueux Gentil-homme, faict contre Barbe Doré, qui a esté condamnee d'estre bruslee par arrest du Parlement l'onziesme Ianuier, M. D. LXXVII. confirmatif de la sentence du Bailly sain& Christophle les Senlis: apres auoir confessé qu'elle auoit faict mourir trois hommes en iettant vn peu de pouldre en vn papier au lieu où ils deuoient passer en disant au nom de Dieu, & de tous les Diables, &c. ie ne mettray pas les autres paroles. Chacun sçait que le venin, quel qu'il soit, ne peut auoit tel effect, beaucoup moins, la pouldre seiche. Aussi la sentence de condemnation porte, que c'est pour les sortileges dont elle a vsé. On void

Ff iij

aussi le blaspheme execrable de conioindre Dieu auec ses creatures en telle priere, & dist aussi quand elle vouloit garder les autres d'estre touchez du sort, que elle disoit au nom du Pere & du Fils, & Sain& Esprit quand tu passeras par là que tu ne preignes mal. Or pour monstrer la difference qu'il y a entre les maladies naturelles, & celles qui viennent par sortileges, on void souuent ceux qui sont ensorcelez mourir en langueur: & quelquesfois ietter du ferremés, du poil, des drapeaux, du verre rompu. L'Anglois Medecin des Princes Palatins escrit, que l'an mil cinq cens trente neuf, il y auoit à Vlrich vn nommé Nenssesser laboureur ensorcelé, auquel on tira de dessous la peau vn cloude fer, & sentoit de si grandes douleurs aux intestins qu'il se couppa la gorge par desespoir. On l'ouurit deuant tous ceux d'Vlrich, & on trouua vn baston, quatre cousteaux d'acier, & deux ferremens, & vne pelotte de cheueux. Et qui plus est, Nider qui a faict le procés à un nombre infiny de Sorcieres, ditauoir veu vne Sorciere, laquelle d'vn seul mot faisoit soudain mourir les personnes. Vne autre qui fist tourner le menton de sa voisine dessus dessous : chose hideuse à voir. Il ne faut pas donc trouuer estrange si Pamphile Sorciere Thessalienne fist enster le ventre d'vne femme, comme si elle eust deu accoucher de trois enfans: & porta huict ans ce fardeau. Telle estoit la Sorciere Martine qui tua Germanicus, non pas de vne poison, comme dit Tacite, ou d'vn œuf de coq, que le mesme Autheur dit auoir esté en grande estime entre les Gaulois, pour les vertus qu'ils luy donnoient

noient: Mais d'vne puissance diabolique, comme fist vne certaine Sorciere au Diocese de Constance, laquelle en soufflat, rendit vn homme ladre par tout le corps, & qui en mourut tost apres. Spranger & les autres Inquisiteurs la firent brusser toute viue : & qui plus est, Spranger recite qu'il a fait brusser vne autre Sorciere aux cofins de Basse & d'Alsatie, laquelle confessa auoir esté iniuriee d'vn bon laboureur: & pource estant despite le Diable luy demada ce qu'elle vouloit qu'il fist à celuy qui l'auoit iniuriee: Elle fist responce qu'elle voudroit qu'il eust toussours la face enflee. Tost apres le laboureur fut frappé d'vne ladrerie incurable, & confessa au Iuge, qu'elle ne pensoit pas que le Diable le deust rendre ladre, qui est bien pour monstrer que ce n'est pas par le moyen des pouldres, mais par le moyen du Diable qui fait tout celà, s'accommodant au vouloir de ceux qui l'emploiet, comme si quelqu'vn faisoit tuer son ennemi par son copagnon: mais Satan veut que ses seruiteurs le priét de ce faire,&qu'ils mettét la main à l'œuure, qu'ils touchent la personne, qu'ils ayent de son poil ou de ses ongles, ou qu'on prene de luy certaines pouldres pour enfermer és os d'vn homme, & les mettre sous les voutes, ou bié aux quarrefours. Mais sans la paction auec Satan, quand vn homme auroit toutes les pouldres, caracteres, & paroles des Sorcieres, il ne sçauroit faire mourir ny homme ny beste. Et iaçoit que le Diable puisse faire mourir les animaux par la permission Diuine, si est-ce qu'en matiere de Sorciers, il veut qu'ils prestent leur cosentement, & qu'ils mettent la main à

## DESCORCIERS

l'œuure. Soit pour exemple ce que dit Sprager, qu'il a fait le procés à vne Sorciere, qui auoit fait mourir vint & trois cheuaux à vn marchand de Rauenspurg : elle dit qu'elle n'auoit fait autre chose qu'vne fosse, dedas laquelle le Diable auoit mis quelques pouldres sous l'essueil de la porte: qui estoit mettre la main à l'œuure: comme en cas pareil ceux qui font les images de cire de leurs ennemis, & qui les picquent & poignent sessant premierement vouez à Satan, & renoncé à Dieu, & fait les horribles sacrifices qu'ils ont de coustume: par ce moyen font mourir leurs ennemis, si Dieu le permet : ce qu'il ne fait pas souuet : car de cent peut estre, qu'il n'y en aura pas deux offensez, comme il s'est cogneu par les confessions des Sorciers, toutesfois ce n'est autre chose qu'vn homicide executé par le Diable, & par les prieres du Sorcier: comme nous lisons que le procés d'Enguerrand de Marigni fut en partie fondé sur ce poinct, & vn autre du téps du Roy François 1. en la ville d'Alençon, qui fut bien aueré, & qui est au long recité aux comptes de la Royne de Nauarre: non pas pour compte, mais pour vraye histoire, & les poursuites qui en furent faictes. Et l'an M.D. L X X I I I I. au procés imprimé, qui fut fait à vn certain Gentilhomme, qui fut decapité à Paris, il fut trouué saisy d'vn image de cire ayat la teste & le cueur percé auec d'aurres caracteres, qui fut (peut estre) l'vne des principales causes de sa mort. Et de plus fraiche memoire au mois de Septébre dernier, mil cinq cens septate huit, l'Ambassadeur d'Angleterre & plusieurs François donerent aduis en France, qu'on auoit trouué trois

ué trois images de cire, ou le nom de la Royne d'Angleterre & d'autres est oyent escrits, dedans vn fumier, & disoit on que le Curé d'vn village, qui s'appelle Islinktonà demye licue de Londres, les auoit faites. Toutesfois le procés n'estoit pas encores instruit, n'y le faict aueré quand les nouuelles sont venues en Fráce: Mais de toutes les histoires touchant le discours, il ny en à point de plus memorable que celle que no? lisons en l'histoire d'Escosse de Duffus'Roy d'Escosse 2, Boct din auquel aduint vne maladie qu'il ne pouuoit dormir la nuit, iaçoit qu'il beut & mangeast fort bié, & que de sa persone il fust allegre & dispos: neatmoins sans autre douleur il seichoit, & toute la nuict fondeit en sueur. En fin il suruint vn bruit que les Moraues. l'entés ceux d'Escosse alors ennemis des Escossois, & qui font log téps a, vnis à la courone d'Escosse auoiét des Sorcieres à gages pour faire mourirle Roy d'Escosse: On enuoye Ambassadeurs en Morauie au bourg de Fores, ou les Sorcieres rotysloyent vne image de cire portat leno du Roy, & versant dessus vne liqueur dequoy Douenald Preuost du lieu, aduerty par les Ambassadeurs, les surprint sur le faict, & apres auoir cofessé, elles furent brussées toutes viues, & au mesme instat le Roy d'Escosserecouura santé. Car le iour fut re marqué, & semble que Meleager fut brussé en ceste sorciere Alchea faisoit brusser la souche fatale. Car il sembleroit que ce fust vn soge, si telles images n'auoiet aussi esté pratiquees de toute ancienneté. Mais Platon en l'onziesme liure des Loix, contrme ce discours des images de cire que -rr 2 /07 Gg

font les Sorcieres, & ne faut s'esbahir coment celà fut sçeu. Car les Sorciers en leurs assemblees rédent conte de toutes leurs actions qu'ils font, come i'ay verifié cy dessus, & de tout ce qui a esté faict en quelque lieu de la terre que ce soit : comme il sust descouuert en Orleans en l'assemblee des Sorciers de Clery. Nous lisons en cas pareil en Spranger, qu'il y auoit vu Sor-cier qu'on appelloit Pumber, au village de Lendembourg en Alemaigne, auquel Satan auoit apris de ti-rer à coups de traict le Crucifix au iour du grad Vendredy, & que par ce moyen & de quelques paroles qu'il ne faut sçauoir, il pouuoit, tirat en l'air, tuer tous les iours trois hommes les ayant veuz & cogneuz, a-uec vn ferme & arresté propos de les faire mourir, encores qu'ils feussent enfermez en la plus grade forteresse du monde. En fin les paysans du village le demébrement en pieces, sans forme ne figure de procés, apres auoir esté comis par luy plusieurs homicides: c'estoit l'an mil quatre c és vingt, lors que les Alemands s'agenouilloyent encores deuant le crucifix. Car il n'y a gueres moins d'impieté, d'offenser ce que on pense estre Dieu, que d'offencer Dieu: d'autat que celà se faict en despit de Dieu, qui regarde le cœur & l'intention, qui est le fondement de toutes actions bonnes & mauuaises, comme dit Thomas d'Aquin. On sçait assez, qu'à parler proprement, Dieu ne peut estre offense: & tout ainsi que ceux qui crachent contre le ciel, ne souillent point le ciel, ains l'ordure tombe sur eux aussi l'ossence qu'on pese faire à Dieu tobe sur la teste de celuy qui l'a faict. C'est pourquoy tel Sor-

tels Sorciers (qu'on appelloit Archers) ne se trouuent plus en Alemaigne, depuis que ceux qui les tirent, ne croyent pas que le crucifix soi Dieu, ou qu'il ayt quelque divinité en luy: comme ils faisoyent au parauant que la religion eust chagé. On peut aussi doubter pour quoy les Sorciers de nostre temps ne peu-uent faire les tours de passepasse, & les faits estranges que faisoit vn Simon le Magiciem, vn Appollonius de Thyane, vne Circe, vne Medee & autres Sorciers illustres. Il me semble qu'il y a double raison : la premiere, que i'ay leu par vn proces de Senlis, que celà se fair selon le marché qu'on a auec Satan, & à qui le ser uira mieux, & qui fera plus d'estranges meschancetez l'autre que Dieune donne pas telle puissance à Satan sur les peuples qui le cognoissent, que sur les payens. Nous auons dict au premier liure des moyens diuins naturels, & humains de preuoir & preuenir les choses futures, & qui sont permis & licites: Au second liure nous auons traicté des moyens illicites & deffendus par la Loy de Dieu: difons maintenant les moyens licites d'obuier aux Sorceleries, & d'y remedier quand le mal est cogneu.

Gg ij



## LES MOYENS LICITES

DOBVIER AVX SOR-CELERIES,

# LIVRE TROISIES ME

CHAPITRE PREMIER.

ES Histoires nous apprennent que les Sorceleries ne sont pas nouuelles les maladies, ains au contraire qu'il y en auoit anciennement cent pour vn, encores qu'il y en ait beaucoup à present. Car nous voyons en la Loy

de Dieu, qui est publice il y a enuiron trois mille cent-cinquante ans, que la Chaldee, l'Egypte, la Palestine en estoient infectees, & par les plus anciennes histoires on void que le pays de l'Asie Mineur, la Grece, l'Italie (qui n'estoient encores qu'à demy peuplez) estoyent ja remplis de ceste vermine. Nous voyons les defenses & peines rigoureuses ordonnees par la Loy de Dieu contre les Sorciers, & les meschancetez execrables, pour lesquelles la fureur de Dieus'embraza, pour extirper de la terre les Cananeens, non pas pour les idolatries, ou autres pechez, qui estoyent alors communs à tous les autres peu-2. Deute. 18 ples: mais il est expressem ent' dict que ce fut pour les Sorceleries abominables dont ils vsoyent. Nous

voyons au parauant & depuis la guerre de Troye, qui fut enuiron deux cens ans apres la publication de la Loy de Dieu, les Sorceleries cruelles de Medee, les transformations de Circé, de Prothee, & les Necromanties Thessaliennes: & qui plus est nous lisons en l'histoire de Tite-Liue: Dionys. Halycarnasseus, & de Plutarque que Romule sut trasporté en vn tourbillo de tempeste & plusieurs autres que nous auons remarqué cy dessus. Et ce qui est plus estrange, ceux qui estoyent par les Dæmons rauis en esprit, comme nous auons dit, ou emportez en esprit & en corps & ceux que le Diable tenoit assiegez, ou qui parloient en ceux, estoyent par le menu peuple repurez Diuins. On void come Hippocrate au liure de Morbo sacro, abomine les Sorciers. On voit que Platon entre les Payés en à fait vne tresbelle Loy en l'onziesme liure des Loix, où il veut que les Sorciers, qui par charmes, paroles, & ligatures, par images de cire, enchatet & charmes, ou qui font mourir les hommes ou le bestail, soyet mis à mort. Depuis lequel téps tous les Phi losophes d'vn cosentement ont condané la Magie,& fait brusser les liures come on peut voir en la Loy Catera, familia herciscunda. st. Iablique, Porphyre, Procle, 'Academicies, & les autres Philosophes Payes s'accordent, qu'il faut fuir les Sorciers & malins esprits come nous auons dit:en sorte que les Sorceleries & Sorciers furent descriez, & furet poursuiuis par Iustice soubs l'Empire de Tibere, comme nous lisons en Tacite,& encores plus viuement soubs Domitian l'Empereur, qui en fist recherche diligemment, & puis soubs

Gg iij

Diocletian': mais bien plus rigoureusemet quand les I.l.prim.s de Maleficis Empereurs receurent la foy Chrestienne. Alors les téples & oracles furent rasez, les sacrifices des Payens, & toute la sciéce Aruspicienne & Auguralle declaree illicite, auec defenses d'en vser sur peine de la vie 2.l.nemo a- aux 'Aruspices, & d'estre confinez à ceux qui demanruspicem, deroyent conseil aux Augures & Aruspices, qui n'estoient pas entre les Chrestiens reputez si meschans beaucoup pres que les Sorciers, qu'on disoit Malesi-3.l.neme a-ruspex, eod. ques, qui furent alors codamnez d'estre brussez tous vifs, & depuis aussi les Aruspices furent condamnez à mesme peine, & les autres exposez aux bestes. 4.l. multi, <sup>4</sup> Ainsi void-on que apres la publication de la loy de cod.

Dieu & de la religion Chrestiëne, no seulemet on cos.in d.l. ité mença d'auoir en horreur' ce qu'on auoit adoré, ains so si quis a- aussi au parauant la publication de la loy de Dieu les strol de infirol. de in-Payes mesmes auoyent en horreur les Sorceleries & inrys. diuinatios:car Vlpian, quoy qu'il fust Payé&ennemy capital des Chrestiens, & qui a coposé sept liures de la punition des Chrestiens:neantmoins il auoit en horreur la Sorcelerie & toute diuination, qu'ils appellent illicite, quad il dit que le Deuin qui aura dit de quelcun qu'il a derobé la chose perdue, il ne sera pas quitte pour vne action d'iniure, mais il sera puny selon les Ordonnáces qui lors estoient ia faires contre les Deuins. Et jaçoit qu'il y eust vne Sorciere nommee Marthe du temps de Marius, qui promettoit victoire sur les ennemys par les moyens qu'elle disoit sçauoit : si est ce que le Senat ne voulut pas qu'elle fut employee comme nous lisons en Dion. Et les Perses qui estoiet plus in

plus infectez de ceste vermine, en sin vserent contre les Sorciers des supplices les plus cruels, rompant la teste des Sorciers entre deux pierres, come dit Plutarque. Mais la publication de la Loy Divine a bié fort diminué la puissance de Satan, & les peuples qui ont longuement demeuré, ou qui sont encores Payens ont aussi fort long temps esté, & sont encores fort trauaillez des malings esprits iour & nuict, comme au pays de Noruege, Finslandie, Pilapie & autres regions Septentrionales, & aux Isles Occidentales, comme on peut voiren l'histoire d'Olaus le Grand & en l'histoire des Indes, mesmement au pays du Brezil & autres pays circonuoisins, où ils sacrifient encores, & mangent les hommes. C'est chose estrange (dit l'histoire) comme ils sont tourmentez en toutes sortes des malings esprits: & auparauant que Charles le Grand eust osté d'Alemaigne le Paganisme, elle estoit remplie des Sorciers, comme on peut voir aux Loix Saliques, & aux chapitres de Charlemaigne, & aux Commentaires de Cæsar. Et qui voudra diligemment considerer le chapitre quarante & vniesme de Iob, & discuter les allegories des proprietez de Behemoth & de Leuiathan, que tous interpretent les ennemis du genre humain, du corps & de l'ame, il pourra descouurir de beaux secrets touchant la propriete des esprits malings. Il est dit que la force de Behemot est en ses reins, en son ventre, & en sa queuë: qui signifie la cupidité & partie bestiale. Et comme les anciens Hebrieux disoient que Satan a la puissance des voluptez bestiales. Puis il est dit que

Dieu qu'il fait, le frappe de son cousteau, qui est sa parolle: & qu'il est veautré entre les marescages, qui signifie les vices & immondicitez, ausquelles Satanse dele Cte: puis il est dit que les montaignes, qui signi-fient en l'escripture, les Princes arrogans & hommes superbes, luy donnent pasture. Età vray dire, c'est le plus ordinaire gibbier de Satan. Il est dit aussi qu'il s'elgaye sous les arbres feüilleus, & aux sausayes. Or en l'eleripture les arbres feuilleus signifient les hypocrites, qui n'ont rien que la mine. & les sausayes qui ne portent aucun fruict. Et toutesfois il est dit qu'il a la veue hebetée, pour monstrer que la Prophetie veritable n'est point és oracles de Saran: c'est pourquoy le Prophete Baleham benissant le peuple de Dieu difoir, O peuple heureux qui n'as point de Sorciersn'y d'enchâteurs, mais à qui Dieu reuele les choses secretes par visions quand il est besoin, & sans y faillir. D'auantage il est dit, qu'on peut boucleraisement par le nez ceite beste, pour mostrer qu'il ne faut pas crain dre Satan. Et de Leuiatham, qui ne se contente pas des corps, ains attête aux ames: Îl est dit, Feras tu traité auec luy pour l'en seruir toussours. C'est pour ceux qui pésent auoir les esprits familiers en leur puissance comme esclaues. Quat à ce qui est dit que Satan cerche les Princes superbes & homes hautains, celà s'est veu, & voit encores que les Princes qui ont laissé Dieu se laissent captiuer miserablement à Sata par le moyen des Sorciers: & s'entrouue beaucoup qu'il a pipez sachant bien que le peuple est tel que le Prince. Et si le Prince est Sorcier, les mignons & courtisans, puis le peuple

le peuple y est attiré, & par consequent à toutes impietes: Suetone dit que Neron fut cinq ans bon Prince. Et de faict Trajan disoit qu'il ne trouuoit point son pareil és cinq premiers ans: mais depuis qu'il se fut adonné aux sorceleries, dit le mesme Autheur, Iamais il n'y eut Sorcier qui en fust plus diffamé, & sa vie aussi fut la plus detestable, & sa fin la plus miserable que de Prince de son aage. Car Pline faisant recit de plusieurs sorceleries, & de la vertu qu'on leur donne il dit , Quæ omnia ætate nostra Princeps Nero vana falsáque comperit : primum imperare diis concupiuit . Nemo vnquam vlli artium validius fauit. Puis apres il dit. Immen-Jum & indubitatum exemplum est falsæartis, quam dereliquit Nero. & peu apres. Nam homines immolare etiam gratissimum illi fuit. Îl parle de la Magie & Sorcelerie. Or iamais Satan ne faut à donner loyer aux siens tels qu'ils meritent, & les induire à toutes les cruautés, incestes & parricides qu'il peut, tel que fut Neron. Car les sorciers & diables luy faisoient entendre, qu'il failloit faire beaucoup de tels homicides, cruautez, & parricides, pour viure en seureté de son estat : ce que les Sorciers conseillent encores à plusieurs Princes de procurer meurtres & cruautés, & donner grace de toutes meschacetez. Mais ordinairement les Sorciers sont chastiez par les Princes, qui leur demandent conseil: craignans qu'ils parlent trop, ou pour essayer si leurs divinations sont veritables: comme fist Domitian au Socier Ascletarion, qui auoit predit à l'Empereur qu'il seroit tué bien tost : l'Empereur luy demada de quelle mort deuoit mourir Ascletarion: Il respon-Hh

dict qu'il seroit vn iour mangé des chiens: soudain l'Empereur le fit tuer : & fut mangé des chiens casuellemet apres sa mort, ce qui espouuenta bien fort Domitian. Vn autre Sorcier de Tibere en vsa plus finement: car comme Tibere l'eust mené en vn precipice haut & glissant, il demanda au Sorcier sil sçauoit bien quand il mourroit: le Sorcier respondit qu'il estoit au plus grand danger de sa vie qu'il auoit ia-mais esté: car Tibere auoit deliberé de le faire precipiter soudain, sil eust autrement respondu, comme dit Suetone. Et quoy qu'il en soit, on a veu souuent que les sorciers ont predit & asseuré le iour de leur mort, & la façon. Il y en a mil exemples, mais ie n'en trouue point de plus recent, & qui soit aduenu plus pres d'icy que d'vn Sorcier de Noyo, qui estoit familier de l'Eucsque de Noyó de la maison d'Haugest, & pésant euiter la mort, il alla le iour que Satan luy auoit denoncé qu'il seroit tué, en la maison de l'Euesque, auquel il dist qu'il debuoit estre tué ce iour là: & apres auoir disné à la table de l'Euesque, sur la fin il suruint quelcun le demander pour parler à luy: il fist response qu'il motast:ce qu'il fist, & en parlant à luy, il tua entre deux portes le Sorcier. Ie tiens l'histoire de M. Loys Chatelain Lieutenant de Noyo & do plusieurs autres, qui me l'ont asseuré. Il faut doc pour euirer ces malheurs prescher la Loy de Dieu souuent & imprimer sa crainte aux grads, aux moyens, aux petis, engrauer au cœur sa fiace sur tout: car s'il est ainsi que le nom de ce grad Dieu terrible & tout puissant pronocé à bonne intétio, & par celuy qui craint Dieu, chasse les troupes

des Diables & Sorciers, come nous auons monstré cy dessus estre aduenu plusieurs fois, cobié faut il esperer qu'il s'esloignera oyat prescher, lire, publier & parler des louanges & des œuures de Dieu. Voilà donc le plus grand & le plus beau & le plus aisé moyen de chasser & Sorciers & Sorcelleries, & malefices, & malings esprits d'vne Republique: cartat que les blasphe mes d'vn costé, & l'atheisme d'autre costé aura credit, il ne faut pas esperer de chasser les malings esprits, ny les Sorciers, ny les pestes, ny les guerres, ny les famines: non pas qu'il soit possible de chasser du tout les Sorciers, qu'il n'y en ait toussours quelques vns, qui sont tout ainsi que les crapaux & couleuures en terre, les araignes és maisons, les chenilles, & les mouches en l'air, qui sont engendrées de corruption & qui attirent le venin de la terre, & l'infection de l'air: Mais la terre bien cultiuée, l'air purifié, les arbres netoyez ne sont pas tant subiets à ceste infection: & si on laisse peupler la vermine, elle n'attire pas, ains elle engendre la corruption & infecte tout. Ainsi le peuple est tresheureux qui a de sages Gouuerneurs, de bons magistrats, & sur tout de bons pasteurs, qui le sçachent bien instruire: alors les malings esprits ny feront pas log sejour: Mais il se faut bien garder d'escouter ceux qui preschent que cen'est qu'illusion, ce qu'on dict des Sorciers, comme preschoit ce Docteur Sorcier, duquel nous auons parlé cy dessus, qui confessa que le diable l'auoit instruit à prescher ainsi. Et tout ainsi que pieu enuoye les pestes, guerres, & samines par le ministère des malins esprits, executeurs de sa Iusti-St citrons

Hh ij

ce, aussi faict il des Sorciers, & principalement quand le nom de Dieu est blasphemé, comme il est à present par tout, & auec telle impunité & licence que les petis enfans en font mestier. Or toutes les meschãcetez, parricides, incestes, empoisonnemens, meurtres, adulteres, ne sont pas si grandes, ny tant punissa-bles à beaucoup pres que les blasphemes, comme les Theologiens demeurent d'accord. Car les autres meschancetez sont premierement contre les hommes, comme disoit Samuel, mais les blasphemes sont directement contre l'honneur de Dieu, & en despit de luy. Car c'est le mot ordinaire duquel on vse. Et d'autant que ceste impieté là regnoit du temps de Charles. 9. plus que iamais, le Roy Henry troisseme à sa venue sist vn edict tressainct contre les blasphemeurs, mais l'execution en à esté mesprisee au grand des-honneur de Dieu & impunité des blasphemeurs: ausquels il ne suffit pas d'auoir audacieusement renié Dieu, s'ils n'adioustent que c'est de bon cœur : & s'en trouue encores qui blasphement en rime, comme vn nomméBoursier de Troye en Champaigne. Il fut prins blasphemant le Vendredy Sainct l'an mil cinq cens soixante neuf, & codané d'auoir la leure sendue d'vn fer chaut, & à faire amende honorable, & payer cinq cens liures d'amende, dont il appela: & depuis s'enfuit des prisons: toutesfois Dieu voulut qu'il fut reprins septiours apres, & par arrest de la Cour, fut dict mal jugé, & en amendant le jugement, il fut condamné à faire amende honorable en chemise, & auoir la langue percee d'vn fer chaud, & apres pendu & cstran-

Samuel.2.

& estranglé. Mais depuis, d'vn million il n'y en a pas vn executé: Et toutesfois la loy de Dieu dict, que ce-Leuit. 24. luy qui aura nommé Dieu par mespris, sera lapidé, qui est la plus cruelle mort de toutes: comme dict Moyse Maymon'. Iay bien voulu remarquer ceste 3.11.3. Neimpieté, qui est vniuerselle en tout ce Royaume, & more. toutes fois impunie. Nos peres disoyent anciennement en toutes leurs actions & entreprinses, s'il plaist à Dieu, & à l'issue des affaires, Loué soit Dieu, & en prenant congé & salüant, Dieu vous gard, au lieu que les Grecs disoient, x eles reiouissez vous, & les Hebrieux, paix soit auec vous: qui est la salutation de tous les peuples d'Asse & d'Afrique: qui en font le mot Turc & Arabesque corropu de la lague Hebraique. Schala malec. Les Italiens & Espagnols baisent les mains: mais ie netrouue point de meilleure coustume que la nostre, & qui est de merueilleuse consequéce, come nous auos monstré par trois ou quatre exéples, que ceux qui auoiet esté menez aux Sabbats par leurs fémes, ne sçachat que c'estoit en disant, Hé mó Dieu, qu'est cecy?auroyent chassé toute l'assemblee des malings esprits & les Sorciers: mais aussi il n'y a blaspheme plus meschant que d'appeller Dieu pour faire vn sortilege, ce que les Sorciers ne sont iamais, sino en le coioingnat auec ses creatures, ou bien en linuoquat pour faire vne meschanceté, ou comme quelques Poëtes qui en font vne interiectio en choses vilaines, qui est vn blaspheme contre le nom de Dieu. Voylà en general le moyé d'obuier aux Sorcelleries: mais en particulier chacun doit instruire sa famil-

ini.

Hh iij

le à prier Dieu matin & soir, benir, rendre graces à Dieu deuant & apres les repas : & donner pour le moins vne ou deux heures en vn iour de la sepmaine, à faire lire la Bible par le chef de famille, en la presence de toute la famille. La coustume anciene de nos Roys, & qui fut mieux pratiquée que iamais par S. Louys en saieunesse tendre, estoit que le Roy en sortant du lict, s'agenouilloit, requerant pardon de ses pechez, & remerciant Dieu de l'auoir gardé la nuict; & le priant de luy continuer sa saincte garde : celà faict, on lisoit la Bible pendant que le Roy s'abil-loit. Celà estoit d'une merueilleuse consequence à toute la Republique en general, & à chacune famille en particulier de faire le temblable. Car le peuple suyura toussours l'humeur de son Prince, iusques aux plus detestables pariures, & blasphemes: comme il y auoit vn Prince qui n'auoit que le Diable en tous les sermens qu'il faisoit, qui est l'vne des plus meschantes coustumes qui soit d'appeller & de surer le Diable, comme plusieurs font: & quelquefois le Diable les emporte estans encores pleins de vie, ainsi qu'il 2. vier. in sist l'an mil cinq-cens cinquante & vn en Alemaigne lib. de pra- 2 au pays de VVildstudie, voyant vne semme qui iuroit le Diable incessamment, elle fust emportée deuat tout le peuple. Et en cas semblable comme vn hoste ayant desrobé la bourse d'un qui logeoit chez luy, & qu'il se donnoit au Diable en plein iugement s'il estoit vray, le Diable l'emporta, & depuis n'a esté veu, Fernel en recite vne autre d'vn ieune enfant qui sut emporte en appellant le Diable. Voylà quant aux fa-

flig.

3.Pter.Ibid 4. de Ab-

milles

milles, pour clorre la porte non seulement des villes, ains aussi de chacune maison aux sorciers & sortileges. Il y a bien encores vn autre remede, c'est de ne crainde aucunement Satan, ny les Sorcieres. Car il n'y a, peut estre, moyé plus grand de donner puissan-ce au Diable sur soy, que de le craindre: Aussi c'est sai-re iniure à Dieu que de craindre le Diable. Et pour ceste cause plusieurs sois en la Loy de Dieu, il est ex-pressément desendu de ne craindre aucunement les Dieux des Payens, qui ne peuuent ny bien, ny mal faire. Et de fait on a veu souvent, & se void tous les iours que la Sorciere ne peut nuire à celuy qui l'accuse, & qui la foulle aux pieds, sçachant qu'elle est Sorciere. Il y a bien aussi vn autre moyen que les sorcieres confessent que celuy qui est aumosnier, ne peut estre offensé des sortileges, encores que d'ailleurs il soit vi-cieux. Vierius protecteur des Sorcieres, escript au liure quatriesme, chapitre dixiesme, que les religieuses de Werter au Comté de Hornes, furent tourmentées des malings esprits trois ans & plus: Et fut remarqué que l'occasion entre autres vint de ce qu'on presta à vne pauure vieille Sorciere vne liure de sel, qu'on ne pensoit point estre Sorciere, à la charge que elle en rendroit trois liures deux mois apres : ce que sit la Sorciere. Alors les religieuses trouverent de la dragée de sel semée en leur Monastere, & au mesme instant furent assiegées des esprits malings. Non pas que ce fut la seule occasion, mais estans diffamées de plusieurs vices, encores il se trouua qu'au lieu de faire aumosne, elles prestoient à vsure aux pauures. C'est

pourquoy les sorciers qui sont contraincts par Satan de mal faire, tuer, empoisonner hommes & bestes, ou bien estre tourmentez sans relache, quand ils n'ont point d'ennemis, desquels ils se puissent véger, ils vont demander l'ausmone, & celuy qui les refuse, ayant dequoy donner, sera en danger, pourueu qu'il ne sache qu'ils soient sorciers. Car le Sorcier n'a point plus de puissance que sur celuy qui luy done l'ausmone, sil sçait qu'il soit Sorcier. Et se faut bien garder mesmes de donner l'ausmone à celles qui en ont le bruict: mais celuy qui ne leur donnera l'ausmone, ne sçachant qu'ils soyent sorciers, à grand peine eschapera il qu'il ne soit offensé, comme il s'est verisié souuent. Et de fait i'ay sçeu, estant à Poictiers aux Grands iours l'an mil cinq cens soixante sept, entre les substitus du Procureur general, qu'il y eut deux sorciers fort piteux & pauures, qui demanderent l'ausmone en vne riche maison: On les refusa: ils ietterent là leur sort, & tous ceux de la maison furent enragez, & moururent furieux: non pas que ce fust la cause pour quoy Dieu les liura en la puissance de Satan & des forciers ses ministres, mais que d'ailleurs estans meschans, & n'ayans pitié des pauures, Dieu n'eut point pitié d'eux. Aussi l'Escripture S. appelle l'aumosne רכת ,c'est a dire, Justice: & au lieu que nous disons donnez l'aumosne, ils disent donnez la Iustice, comme estant l'une des choses qui iustifie plus le meschant Et à ce propos l'Escriture dict, Eleemosina liberat à morte, Tobia 12. Et en autre lieu, Hilarem datorem diligit Deus, & au Pfalme cent vnziesme, où il est dit, Dispersit, dedit pauperibus

pauperibus: iustitia eius manet in aternu: l'interpretation est de mot à mot veren, qui signifie l'aumosne, que les soixate & dix ont tourné Iustice: c'est pour quoy Daniel persuadoit au Roy Nabucodonosor qu'il rachetast son ame par aumosnes. Et en autre lieu il est dict, que l'eau froide n'estaint pas si tost le feu comme l'aumosne estaint le peché. Brief toute l'Escriture saincte n'est pleine d'autre chose. Voila peut estre l'vn des plus grands & des plus beaux secrets qu'on puisse remarquer pour oster à Satan, & à tous les Sorciers la puissance de nuire: non pas seulement aux gens de bien, qui sont bien gardez, mais aussi aux meschans, & payens qui ne cognoissent point Dieu: comme estoit Cornelius duquel est fait métion aux Actes des Apo- 2. Cap. 10. stres. Toutesfois le plus asseuré moyen & qui passe tous les autres, c'est de se fier en Dieu, & s'asseurer de luy come d'une forteresse tres-haute& inexpugnable: c'est dit Philon, le plus grand & le plus agreable sacri-fice qu'on sçauroit faire à Dieu, & pour lequel Abraham receut tant de benedictios, & duquel l'Escriture dit, qu'il se fia en Dieu, & qu'il luy fut imputé à Iustice. Et de fait tous les sorciers qui font profession de guarir les maladies, & oster les charmes demandent premierement à celuy qu'ils veulét guarir, qu'il croye fermemet qu'ils le guariront, & qu'il fy fient. Cela est ordinaire & qui est vne idolatrie meschante: car c'est donner à la creature la fiance qui appartient au Createur-Aussi Sata employe toutes ses receptes & sa puisfance à guarir celuy qui se sie en luy, ou és creatures. Dequoy Galen estant estonné, quand il parle de Me-

dicatione Homerica, & Ogier Ferrier medecin de Tholose, docte personnage, disent que plus on a de sian-ce aux paroles & ligatures plustost on guarist. Toutesfois Spranger faisant le procés aux sorcieres ja entendu que celà n'a lieu sinon aux maladies venues par sortileges. Et que les forciers ne peuvent guarir des maladies naturelles, non plus que les medecins ne peuuent guarir des maladies venues par sortileges. Il y auoit vn fauetier Sorcier dans Paris qui guarissoit de ceste sorte la fiebure quarte, en touchat seulement la main: mais celuy qui ne vouloit pas croire qu'il peut guarir, ne guarissoit point. l'en ay veu vn autre qui estoit de Mirebeau en Anjou qui guarissoit du mal des dents en la mesme sorte: Et voyant messire Charles des Cars Euesque de Langres, & Pair de Frace frappé d'vne fiebure quarte, il luy dist qu'il cognoissoit vn homme qui le guariroit seuremet. Le iour suyuant il luy amena vn'homme qui luy toucha la main, & luy demanda comme il s'appelloit. Et apres auoir sçeu son nom, il luy dist, siez-vous en moy que vous estes guary. l'estois alors en sa chambre. Et parce que ie me pris à soubrire, comme aussi sit le Feure medecin tresdocte, oyant ce nouueau sainct rempli de miracles, Non dit il, ie gage cent escus à qui voudra, qu'il est guary. Apres qu'il fut party, ie dis à l'Euesque de Lagres, que c'estoit la façon ordinaire des sorciers d'attraire la fiance des hommes pour les destourner de se fier en Dieu, & de rapporter à sa louange tout le bien & le mal qui nous aduient. L'Euesque ne laissa pas de continuer en safiebure, qui luy dura deux ans entiers

entiers. L'homme voyat les accez de fieure continuer, distenrougissant, qu'il auoit autant fait pour l'Eucsque, qu'il fist iamais pour homme du monde : mais il ne disoit pas ce qu'il auoit fait. Il y en a qui ont remarque de toute antiquité que les malins esprits s'essorcent plus de faire mal en certain temps, & principalement apparoissent la nuict plustost que le jour : & la nuict d'entre le Vendredy & Samedy plustost que des autresiours, come Lauatier liure 1. chap. 8. a recueilli des Anciens. A quoy ie n'auois iamais pris garde, mais depuis l'ay obserué ce que le mesme autheur a remarqué que ceux qui lisent le Grimoire, ausquels Satan apparoist, le lisent la nuict d'entre le Vendredy & Samedy: & si ay l'eu en vn liure imprimé auec priuilege vne recepte demoniaque, pour offenser ou tuer le larron auec certains mots & charmes, que ie ne mettray point, & ne nommeray point l'autheur, qui merite le feu: mais il est dict que cela se doibt faire le Samedy matin deuat le foleil leuant. Et en plusieurs procés i'ay trouué que les malefices estoyent donnez ordinairement le Samedy. Et apres auoir bien cerchéla raison, Tay leu aux commétaires Hebrieux d'Abraha Aben-Esra sur le quatriesme article du Decalogue, que Dieu auoit commandé sur la vie de chomer & sanctifier le Gen. 2.e. Samedy sur tout, & iceluy beny entre tous: puis il pas- Exod.12. se outre, & tient que Dieu a donné puissance aux malings esprits de chastier & nuire la quatriesme & la 23septiesme nuict: & qu'il se faut bien garder d'offenser, secretté con de faire œuure quelconque le le Samedy. Mais il cat inter rend vne raison d'Astrologue, qui m'a semblé plus e-

Secretu & hominem.

strange, c'est à sçauoir que Mars & Saturne, que les Astrologues appellent Malesiques, ont puissance ces deux iours là. Or sil estoit ainsi, il deuoit plustost dire la troisieme & septiesme (sil n'y a faute aux nombres) car tous sont d'accord que la nui et est premiere que le iour: aussi est il dict: Factum est vespere & mane dies vnus. & que la nuict d'entre le Vendredy & Samedy est du Samedy: ou la Planette de Saturne, qui est la plus haute, donne le nom à la premiere heure de la nuict, & au iour suyuant: & sappelle ceste Planette en Hebrieu Sabthai, qui signifie reposant, & le mot Sabbath signifie repos: & par la Loy'de Dieu il est dit, qu'il faut chomer la feste du sain & iour tost apres le Soleil couché. Il faudroit donc conclure que c'est la nui et d'entre le Lundy & Mardy, qui est la troisseme: & puis la septieme celle d'entre le Vendredy & Samedy. Et de faict i'ay veu quelque procés où les sorciers depofoyent qu'ils fassembloyent la nuict d'entre le Lundy & Mardy, comme celuy de Longny en Potez, où les sorcieres confesserent qu'en dansant auec les diables, leuat en haut leurs ramons disoyet, Har, Har, Sabath, Sabath: & en vn autre de Berry. Toutesfois ie ne suis pas encores bié informé si les assemblees des sorciers se font aussi le Samedy. Mais pour monstrer que c'est plustost le troisseme iour que le quatrieme, que Dieu donne ceste puissance aux malins esprits d'offenser & chastier les meschas, il est escritau liure du Leuitique, que les prestres en leur consecration deuoyent estre purisiés le troisieme, pour estre sanctifiés le septieme iour. Et au liure des Nombres, chap. dixneuf & trente

2. Leuit. cap.23. Exod. cap. 21.

& vn,il est dict, que celuy qui ne sera purisié se trosieme iour, ne sera point sanctifié le septiesme. Ioinct aussi que la Planette de Mars commence la premiere heure du Lúdy au foir apres le Soleil couché, comme celle de Saturne la premiere heure de la nuict du Samedy apres le Soleil couché du Védredy au foir. Car si on prend la plus digne Planette qui est le Soleil, la premiere heure de la creation du monde, qu'on appelle encores Diem Solis, en contant XXIIII. heures, la Lune se trouuera la premiere heure de la nuict suyuant, qui est du Lundy, & Mars à la nuict du Mardy. Iay aussi leu aux mesmes commentaires d'Abraham Aben-Esra sur le decalogue, que Dieu depart ses benedictions, principalement ce iour là, que l'antiquité a remarqué se monstrer ordinairement beau & serain: de sorte qu'entre les Prouerbes populaires que Ioubert medecin a recueilly, il y en a vn qui porte, que iamais Samedy ne passa qu'on ait veu le Soleil. Ce que ie n'ay iamais experimété. Aussi ne faut il pas s'enquerir curicusemet pourquoy Dieu a benist & sanctifié le septiesme iour plustost que les autres: mais tout ainsi que les Iuifs chomment le Samedy, & les Mahometistes le Vendredy, nous en suyuant la Loy Chrestienne & les anciennes Constitutions de l'Eglise, sanctifions, ou pour mieux dire, deuons sanctifier le Dimenche, lequel neatmoins est souillé de toutes les desbauches & folies dont on se peut auiser au grand deshonneur de Dieu, qui n'a rien commandé plus estroittement que chommer le iour du repos: & sur peine de la vie. Disons maintenant si les sorciers peuvent faire que

les hommes soyent sains, alaigres, riches, puissans, victorieux, honorez, & qui iouissent de leurs plaisirs, comme plusieurs pensent.

SI LES SORCIERS PEVVENT asseurer la santé des hommes alaigres, & donner guarison aux malades.

#### CHAP. II.

L NE faut pas s'estoner sil y a des Sorciers par le monde, veu les promesses que Satan fait à ceux qui se sont vouez & dediez à son seruice, de les faire ri-🥦 ches, puissans, & honorez, & ioiiir de ce qu'ils desirent. Et jaçoit que les hommes entendus descouurent soudain l'imposture, & que les sorciers sont belistres pour la pluspart, bestes & ignorans, mesprisez d'vn chacun, si d'ailleurs ils n'ont biens, honneurs, & richesses: si esse qu'il y a des personnes si miserables qu'ils se gettet du meilleur sens qu'ils ont aux filets de Satan: les vns par curiosité, les autres pour faire preuue de ses belles promesses, estimans qu'ils s'en pourrot retirer quad ils voudront: mais depuis qu'ils y font, de cent il n'y en a, peut estre, pas la dixiesme qui fen depestrét, encores que plusieurs de ceux qui sont dediez à Satan, & qui ont renoncé à Dieu, puis ayant cogneu les impostures de Satan, n'en tiennent plus conte: & neantmoins ils ne renoncent po int à Satan, -& ne se reconcilient point à Dieu. Et de ceux là il ne faut

faut pas douter que le Diable n'en soit en bone possession & paisible, encores qu'ils ne l'aperçoiuent aucunement. Et d'autant qu'il ny a rien plus precieux apres l'ame que la santé du corps, plusieurs estans affligez de maladie, ont demandé conseil au Diable s'ils rechaperont, comme fist le Roy Ochozias: mais Elie ayat rencontré ses Ambassadeurs leur dict, allez dire à vostre maistre, qu'il y a vn Dieu au Ciel à qui il faut demader aduis: & pour l'auoir demádé à l'Oracle de Baal, qu'il en mourra. Les autres pressez de douleur se sont voüez au Diable pour guarir, comme vn certain Aduocat de Paris, que iene veux nomer, qui fut deferé l'an mil cinq cens septante vn, & de faict il confessa qu'estant malade à l'extremité, il se donna au Diable pour guarir, & luy mesmes escriuit & signa la sedule de son sang: ceste excuse vraye ou fausse luy seruit alors. Les autres ne se donnét pas au Diable, mais bien il ne font point difficulte de se laisser guarir aux Sorciers, desquels comme S.Iean Chrysolt, au liure de Fato, chapitre vII. dict qu'il faut fuir la voix comme pestifere. Or on voit des Sorciers qu'on appelle en Espaigne Salutadores, qui font mestier de guarir: & se trouua en Anjou vne vieille Italienne qui guarissoit des maladies, l'an mil cinq cens septante trois, & sur ce que le Iuge luy defendit de plus se messer de medeciner les maladies, elle appella & reuela son appel en la Cour de Parlement, où M. Iean Bautru Aduocat en Parlement Sieur des Matrats mon collegue & citoyen, plaida sa cause disertement & doctement: mais on monstroit que les moyens par lesquels elle guarissoit, estoyent

contre nature, comme de la ceruelle d'vn chat, qui est vne poison, de la teste d'vn corbeau, & autres choses semblables, qui monstre bien que ce n'est pas en vertu de quelques bonnes huiles & vngués salutaires, comme font plusieurs gens de bien & charitables enuers les pauures gens: mais par moyens contre nature, ou par charmes. Iodocus Darmundanus in Praxi crimi chap. x x x v 1 1. escrit, qu'il y auoit aussi vne Sorciere à Bruges en Flandre, qui estoit reputee Saincte. Car elle guarissoit vne infinité de maladies: mais premierement elle gaignoit ce point, qu'il failloit fermement croire qu'elle pouvoit guarir : puis elle commandoit qu'on ieunast, & qu'on dist certaines fois pater noster, ou qu'on allast en voyage à sainct Iacques, ou à sainct Arnoul. En fin elle fut conveincue de plusieurs sor-celeries, & punie comme elle meritoit. Mais Philon Hebrieu au liure de Specialib. Legib. parlant des Sorciers dict, que les maladies données par sortileges ne peuuent estre guaries par medecines naturelles, ce que l'Inquisiteur Spranger dit en cas pareil auoir sceu par les cofessions des Sorcieres: ce que Barbe Doré de Senlis qui fut brussée par arrest de la Cour, l'an 1574. confessa. Aussi ie croy bien que les Sorciers peuuent quelques sois oster le malesice & maladie, que les autres Sorciers, ou bien eux mesmes ont donné: mais non pas tous, ny tousiours, & si faut ordinairement, comme ils ont deposé, qu'ils donnent le Sort à vn autre: autrement ils ne peuuent eschaper que le mal ne tombe sur eux: Mais quant aux maladies, qui aduiennent autrement que par sort, les Sorciers confessent qu'ils

qu'ils n'en peuuet guerir. Et pour sçauoir si c'est Sort, Sprager escrit qu'ils en font la preuue, mettat du plob fondu en vn vaisseau plein d'eau sur le patient. Et neanmoins il escript aussi qu'il y a des malesices donnez par les vns, que les autres ne peuuent oster, ny quel-quesfois eux mesmes, & pour certain exemple ie mettray Ieanne Haruillier, qui fut bruslee viue, comme i'ay dit cy dessus. Elle cofessa qu'elle auoit ietté le Sort pour faire mourir vn home qui auoit battu sa fille,& qu'vn autre passa par dessus, lequel soudain & au mesme instant se sentit frappé aux reins, & par tout le corps: & surce, qu'on luy dist, que c'estoit elle qui l'auoit ensorcelé parce qu'elle auoit le bruit d'estre telle, elle promist le guerir, & se mist à le garder: elle cofessa qu'elle auoit prié le Diable, & vsé de plusieurs moyens qu'il n'est besoin d'escrire pour le guerir: & neantmoins que Satan auoit fait response qu'il estoit impossible. Alors elle luy dit, qu'il ne vint donc plus à elle. Et que le Diable luy fit response, qu'il ne viendroit plus. Bien tost apres le malade mourut, & la Sorciere s'alla cacher: mais elle fut trouuee. De ce point ie conclus qu'il n'est pas en la puissance des Sorciers de guerir tousiours ceux qui sont malades par malefices, veu qu'ils ne peuuet pas guerir toussours ceux la qu'ils ont eux mesmes ensorcelez. En second lieu on tient que si les Sorciers guerissent vn homme maleficié, il faut qu'ils donnent le Sort à vn autre, Cela est vulgaire par la confession de plusieurs Sorciers. Et de faict i'ay veu vn Sorcier d'Auuergne prisonnier à Paris l'an 1569, qui guerissoit les cheuaux & les hommes

quelquesfois: & fut trouué saiss d'vn grand liure plein de poils de cheuaux, vaches, & autres bestes de toutes couleurs: & quad il auoit ietté le Sort pour faire mourir quelque cheual, on venoit à luy, & le guerissoit en luy aportant du poil, & donnoit le Sort à vn autre, & ne prenoit point d'argent: car autrement, comme il disoit, il n'eust pas gueri: aussi estoit il habillé d'vn vieil saye composé de mille pieces. Vn iour ayat donné le Sort au cheual d'vn gentilhomme, on vint à luy il guerit & donna le sort à son homme: on vint à luy, pour guerir aussi l'hôme: Il fist respoce, qu'on demandastau gentilhomme lequel il aymoit mieux perdre, son homme, ou son cheual: le gétilhomme se trouua bien empesché: & ce pendant qu'il deliberoit, son homme mourur, & le Sorcier sut pris. Et saict à noter que le Diable veut toussours gaigner au change, tel-lemét que si le Sorcier oste le Sort à vn cheual, il donnera à vnautre cheual qui vaudra mieux: Et s'il guerit vne femme, la maladic tombera sur vn homme, s'il guerit vn vieillard, la maladie tombera sur vn ieune garçon. Et si le Sorcier ne donne le Sort à vn autre, il est en dáger de sa vie:bref sile Diable guerit le corps,il tue l'ame. l'en reciteray deux exemples. L'vn que i'ay entendu de M. Fournier Conseiller d'Orleans d'vn nommé Hulin Petit, marchant de bois d'Orleans, lequel estant ensorcelé à la mort, enuoya querir vn qui se disoit guerir de toutes maladies, suspect toutes sois d'estre gad Sorcier, pour le guerir, lequel sist response qu'il ne pouvoit le guerir s'il ne donnoit la maladie à son sils, qui estoit encores à la mamelle. Le pere con**fentit** 

sențit le parricide de son fils: qui faict bien à noter pour cognoistre la malice de Satan. La nourrice ayant entendu cela, s'enfuit auec son fils pendant que le Sorcier touchoit le pere pour le guerir. Apres l'auoir touché, le pere se trouus guery: Mais le Sorcier demanda où estoit le fils: & ne le trouuant point, il commença à s'escrier, le suis mort, ou est l'enfant? Ne l'ayant point trouué, il s'en va: mais il n'eust pas mis les pieds hors la porte, que le Diable le tua soudain. Il deuint aussi noir que si on l'eust noirci de propos deliberé. l'ay sçeu aussi que au jugement d'vne Sorciere, qui estoit acusee d'auoir ensorcelé sa voisine en la ville de Nantes, les Iuges luy commanderét de toucher celle qui estoit ensorcelee, chose qui est ordinaire aux Iuges d'Alemaigne, & mesmes en la Châbre Imperialle cela ce fait souuét: elle n'en vouloit rien faire, on la cotraignit: elle s'escria, Ie suis morte. Elle n'eust pas touché la feme qu'elle auoit ensorcelee que soudain elle ne guerit, & la Sorciere tomba roide morte. Elle fut codamnee d'estre brusse morte. Je tiens l'histoire de l'vn des iuges qui assista au iugement. l'ay encores aprins à Toloze qu'vn Escolier du Parlement de Bourdeaux, voyant son amy trauaillé d'vne fieure quarte à l'extremité, luy dist, qu'il donnast sa fieure à l'vn de ses ennemis: il fist response qu'il n'auoit point d'ennemis:Donnez la doc, dir-il, à vostre seruiteur: Le malade en fist coscience: en fin le Sorcier luy dist, Donez la moy:le malade respodit: le le veux bien. La fieure préd le Sorcier, qui en mourut, & le malade recha pa. Or ce n'est pas chose nouuelle, car nous lisons en

Kk ij

Gregoire de Tours, liure sixieme, chapitre trentecinq, que la femme du Roy Childebert fut aduertie que son petit fils estoit mort par malefice, & de rage feminine elle fist prendre grand nombre de Sorcieres qui furent brussees & mises sur la roüe : Elles confesserent que pour sauuer la vie à Mumol grand maistre elles auoyent faict mourir le fils du Roy. Alors on print Mumol, qui fut mis à la torture, qui confessa auoir eu des Sorcieres certaines gresses & breuages pour auoir, comme il pensoit, la faueur des Princes:& dit au bourreau qui le gennoir, qu'on dist au Roy, qui ne sentoit aucun mal. Alors le Roy le fist estendreauecques poulies, & ficher des pointes entre les ongles des pieds & des mains, qui est la forme de bailler la gesne en tout l'Orient sans fracture de membres, & auec douleur insuportable. Quelques iours apres estant confiné en son pays de Bourdeaux, il mourut. Ce que l'ay noté pour monstrer que Satan veut tousiours gaigner au change, ayant les Sorcieres confessé pour sauuer la vie au grand Preuost auoir tuéle filsdu Roy, que le pere & la mere adoroient. Or c'est chose vulgaire, que ce qui est le plus aymé, est plustost pet du par vue iuste vengeance de Dieu, qui veut chastier par ce moyen ceux qui font leurs Dieux de ce qu'ils ayment, & sur ceux là Satan a plus de puissance que que sur les autres. Mais on tient que les Sorciers ne peuuent oster la maladie qui est venue naturellement, & non par malefice. Et de fait l'inquisiteur Spranger recite vn exemple, qu'en faisant le procez aux Sorcieres de la ville d'Isprug en Alemaigne,

il y eut vn potier Sorcier, lequel voyant vne pauure femme sa voisine affligee extremement, comme si on luy eust donné des coups de cousteaux aux entrailles, Ie sçauray, dit-il, si vous este ensorcelee, & ie vous gueriray. Et prenant du plomb fondu, il versa dedans vn plat plein d'eau, le tenant sur la femme malade. Et apres auoir dit quelques paroles, que ie ne met-tray point, il apperceut au plob glacé certaines ima-ges, par lesquelles il cogneut qu'elle estoit ensorcelee. Cela fait, il meine le mary de ceste femme, & tous deux ensemble vont regarder soubs le sueil de la porte,où ils trouuerent vne image de cire de la grandeur d'vne paume ayant deux aiguilles fichees des deux costez auec d'autres poudres, graines, & os de serpens, & ietta tout dedans le feu: & la femme guerit, ayant engagé son ame à Satan & aux Sorciers, ausquels elle demanda guerison. Le mesme Autheur dit que le Sorcier entretenoit vne Sorciere, qui auoit donné le mal à sa voisine: tellement qu'il se peut faire que le Sorcier auoit appris le secret de sa Sorciere. Toutesfois ie ne sçay s'il est besoin de donner tousiours le Sort à vn autre quand le mal vient de malefice. Maisie pense bien que Satan est simaling, qu'il ne souffre point qu'on face bien, si onne fait vn plus grand mal, c'est à sçauoir de demander santé à vn Sorcier, qu'on sçait estre tel, ou participer à ses prieres, ou faire quelque superstition, ou dire quelques paroles, où porter quelques billets, ou autres choqui ne se peuvent faire sans idolatrie pour destoutner l'hôme de la fiance, qu'il doit auoir en Dieu seull Car

Kk iij

ie tiens pour maxime que iamais Saran ne faict bien si ce n'est à fin qu'il en puisse reüssir vn plus grand mal: qui est en celà du tout contraire à Dieu, qui ne souffre iamais aucun mal estre fait, sinon à fin qu'il en aduienne vn plus grand bien. Hippocrate au liure de Morbo facro escript, que de son temps il y auoit des Sorciers qui faisoient profession de guarir du mal caduc, qu'ils appelloient maladie sacree, en disant quelques prie-res, & faisant quelques sacrifices, & acqueroient la re-putation d'estre saincts personnages. Mais il dit qu'ils estoient detestables & meschans, & que Dieu estoit blasphemé par telles gens, qui disoient que les Dieux enuoyent telles maladies. Vray est que Hippocrate ne veut pas confesser appertement que les Dæmons saississent les personnes, ains il dit que c'est le mal caduc: Mais toute la posterité a cogneu qu'il y en a des malades du mal caduc, qui sont quelques sois guaris par medecines naturelles: les autres saissis des Demons, que les sorciers guarissent soudain, par intelligence qu'ils opraves satan ou bien en faisant quelques qu'ils ont auecques Satan, ou bien en faisant quelques sacrifices on idolatries, que Saran mesme commande. Nous conclurons donc que les sorciers à la'yde de Satan peuuent nuire & offencer, non pas rous, ains seulement ceux que Dieu permet par son iugement secret, soiet bons ou mauuais, pour chastier les vns,& sonder les autres: à fin de multiplier en ses esseuz sa benediction, les ayant trouuez fermes & constans. Et neantmoins pour monstrer que les sorcieres par leurs maudites execrations, & sacrisses detestables sont ministres de la vengeance de Dieu, prestans la main & la

& la volonté à Satan, ie reciteray vne histoire estrange publice, & dont la memoire est recente. Au Duché de Cleues pres du bourg d'Elten, sur le grand chemin, les hommes à pied & à cheual estoiet frappez & batus, & les charrettes versees: & ne se voyoit autre chose qu'vne main, qu'on appelloit Ekerken. En fin on print vne Sorciere, qui s'appelloit Sybille Dinscops, qui demeuroit és enuirons de ce pays là: Et depuis qu'elle fut brussee on n'y à rien veu: Ce fut l'an mil cinq censtrente cinq. Et par ainsi nous pouuons coclure que les Sorciers vsans de leur mestier à l'ayde de Satan peuuent faire beaucoup de mal par vne iuste permission de Dieu, qui s'en sert comme de bourreaux: car tousiours la sagesse & Iustice de Dieu fai& bien ce que l'homme fait mal: Et neatmoins on void que les Sorciers ne peuuent oster que les maladies aduenues par leur faict, & ne les ostent iamais qu'ils ne blessent & vlcerent l'ame, ou qu'ils ne facent vn autre mal. Nous dirons tantost s'il est licite d'auoir recours à eux pour auoir santé: Mais disons aussi s'ils peuuent auoir la faueur, & la beauté, tant desiree des laides femmes, & les plaisirs, honneurs, & richesses, pour lesquelles les hommes se precipitent bien souuent en ruine.

SI LES SOR CIERS PEVVENT auoir par leur mestier la faueur des personnes, la beauté, les plaisirs, les honneurs, les richesses, cor les sciences, co donner fertilité.

CHAP. III.

E qui attire les malheureux au precipice glissant du chemin de perdition, & de se vouer à Satan, est vne opinion deprauce qu'ils ont, que le Diable donne richesses aux pauures plaisir aux affligez, puissance aux foibles, beauté aux laides, sçauoir aux ignorans, honneur aux mesprisez, & la faueur des grands. Et neantmoins on cognoist à veue d'œil, qu'il ny a point de plus miserables, de plus belistres, de plus hays, de plus ignorans, de plus tourmentéz que les Sorciers, comme nous auons monstré cy deuant. Et à ce propos Plutarque dict que la Royne Olimpias mere d'Alexandre le Grand, estant aduertie que Philippe Roy de Macedoyne son mary estoit si affolé de l'amour d'vne ieune Dame, qu'il en mouroit sur les pieds, & qu'elle l'auoit ensorcelé, elle voulut la voir & apres auoit cotemplésa beauté admirable, & sa bonne grace, elle fut toute rauie, & ne luy fist auçun de plaisir. C'est, dit elle, ceste beauté & bonne grace qui a charmé mon mary, & qui pourroit charmer les Dieux. Et à vray dire, les beautez qu'on voiten tout ce monde & en ces parties, sont les rayons de la beauté diuine, & ne peut la beauté venir que de Dieu. Mais on n'a iamais veu Sorciere qui ait peu par charmes, ny autrement desguiser son visage pour se faire plus belle qu'elle ne estoit: ains au contraire on dit en commun Prouerbe, Lib. de sub. Laide come vne Sorciere. & de fait Cardan qui a esté en reputation d'estre grand Sorcier, a remarqué qu'il

n'en a

n'en a point veu qui ne fust laide, ce que ie croy bien. Car mesmes Cardan n'a pas nié que son pere ne sust grand sorcier, & qu'il ne sust en estase quand il vou-loit, qui est plus que son pere n'auoit faict: Il dit aussi que les esprits malings sont puants, & le lieu puant la où ils frequentent, & croy que de la vient que les an-ciens ont appellé les Sorciers sustentes, & les Gascons setilleres, pour la puanteur d'icelles, qui vient comme ie croy de la copulation des Diables, lesquels peut e-Are preiment des corps des pendus, ou autres semblables pour les actions charnelles & corporelles: comme aussi Vier a remarqué, que les personnes demoniaques sont fort puantes. Et combien que Hippocrate pensast que les Dæmoniaques sussent frappez du mal caduc, si est-ce qu'il dit qu'ils sont puants: en quoy on peut juger que les semmes qui de les semmes que de les semmes qui de les semmes que de les semmes que de les semmes que se semmes que de les semmes que se semmes que semmes que se semmes peut iuger que les femmes, qui de leur naturel ont l'aleine douce beaucoup plus que les hommes, par l'accointance de Satan en deuiennent hideuses, mornes, laides & puantes outre leur naturel. Et quant aux plaisirs desirés par elles. & de ceux qu'elles aiment, nous auons monstré cy dessus, de plusieurs qui ont esté prises & conuaincues d'estre Sorcieres par leur confession, qu'elles ont aus leonfesse, qu'elles sont abandonnees à Satan par copulation charnelle, & auec desplaisir, trouuans ie ne sçay quelle semence fort froide, comme elles ont deposé. l'ay cotté les depositions cy dessus. Spranger escript qu'il a faict le procés à vne infinité de Sorcières, qui toutes ont confessé auoir copulation auec Satan, & sans en estre enquises: Il n'est pas à presumer si elles trouvoyent

LI

mieux qu'elles s'adonnassent à tels amoureux, qui les tourmentent iour & nuict, si elles ne continuent au seruice de leur maistre. Quant à la faueur qu'on desire auoir des personnes, on void que telles gens sont fuis & hays à mort. Et me souvient que Trois-echelles Manseau estant en la presence d'vn Roy, fist vn traict de son mestier, qui estonna le Roy à vray dire, car il faisoit sortir les chesnons d'une chaine d'or de loin, & les faisoit venir dedans sa main, comme il sembloit,& neantmoins la cheine se trouua depuis entiere. Mais aussi tost le Roy le fist sortir, & ne le voulut onques voir, tellement que au lieu d'estre fauory; on luy fist son procez, & fut condamné comme Sorcier par le Preuost de l'hostel, comme nous auons dict cy dessus. Quant aux honneurs & dignitez, on void qu'il ny a gens plus mesprisez ny plus abominez que sa.e.2.inli ceux là: Aussi lisons nous en Samuel vn traict que les anciens Hebrieux ont bien remarqué, où Dieu parle ainsi, Celuy qui me fera honeur, ie l'honoreray, & celuy qui me contemnera ie le feray mespriser & vilipeder. Ce n'est pas la parolle d'vn homme, c'est la parolle de Dieu, qui est plus certaine que toutes les de-monstrations du monde. O si les hommes ambitieux sçauoient ce beau segret, combien ils magnifiroyent la gloire de Dieu, pour estre louez à iamais, & combie ils craindroyet de deshonorer Dieu, pour n'estre snet.in Ne. mesprisez & dissamez: Suetone dit que Neron sut vn des plus grands Sorciers du monde, mesprisant toute religion: y eutiliamais homme plus mesprisé, plus vilipendé, plus cruellement traitté que cestuy là Car

Dieu

פירקי bris אבות.

Dieu non seulemet le precipita en la seur de son aage, du haut lieu d'honneur où il l'auoit colloqué au parauant qu'il fust Sorcier, ains aussi il fut delaissé de tous ses amis, & gardes, & seruiteurs domestiques, & condamné à estre sestri tout nud à coups de baton tant & si longuement, que la mort s'en ensuyuist: & pour euiter vne mort si cruelle, il fut contrainct de se tuer soymesme. Mais quel mespris, quel des honeur, quelle villanie plus detestable peut on imaginer, que celle que souffrent les Sorciers estans contrains d'adorer Satan en guise de Bouc puant, & le baiser en la partie,,qu'on n'ose escrire,ny dire honnestement? ce qui me sembleroit du tout incroyable, si ie ne l'eusse leu és confessions & couictions d'infinis Sorciers executez à mort. Icy dira quelcun, que depuis Syluestre second iusques à Gregoire septiesme inclusiuement, tous les Papes ont esté Sorciers comme nous lisons en Naucler & Platine. A quoy ie respons que le Cardinal Benon, qui a remarqué les Papes Sorciers, n'en trouue que cinq, à sçauoir Syluestre second, Benoist neufiesme, Iean vintiesme, & vint vniesme, & Gregoire septiesme. Encores de tous ceux là Augustin Onophre chambrier du Pape, qui a recueilli diligem-ment du Vatican, & des anciens registres l'histoire des Papes,n'en met que deux, à sçauoir Syluestre second, & Benoist neusiesme. Et toutesfois Benoist fust chassé du siege, auquel il estoit paruenu par la faueur de deux oncles Papes. Et quant à Syluestre, qui se appelloit Gilbert, c'estoit vn moyne de Fleury sur Loyre, qui auoit si bien estudié en sa ieunesse, qu'il

Y

fust Pedagoge de Robert Roy de France, de Lhotaire Duc, & d'Othon troisieme Empereur, qui le sirent Pape, & non pas Satan, comme pensent ces miserables Sorciers: & neantmoins Syluestre se repentit suppliant à la fin de ses iours, qu'on luy coupast la langue & les mains, qui auoyent sacrifié aux Diables. Or il confessa qu'il ne s'estoit voué au Diable que depuis qu'il fut Archeuesque de Reins. Il faut donc conclure que toute puissance, honneur, & dignité vient de la main de Dieu: & le vray plaisir & contentemet asseuré de la tranquilité de l'esprit que Dieu donne à ceux qui se fient en luy: duquel plaisir les esprits possedez de Satan ne sentirent onques vne estincelle, estans cruellement & assiduellemet tyrannisez en leur ame. Quantaux richesses, on sçait assez qu'il y a de grands tresors cachez, & que Satan n'ignore pas les lieux où ils sont, comme il est tout certain. Et neantmoins il n'y eut onques Sorcier qui gaignast vn escu à son meftier, comme ils sont d'accord. Or on void ordinaire ment que les riches, qui se font Sorciers pour enrichir d'auantage, declinent en poureté: & ceux qui sont poures demeurent belistres toute leur vie. Aussi est il bien certain que les biens en l'Escripture s'appellen**t** benedictions: parce que Dieu les donne. Ainsi disoit Iacob à son frere Esau, prens de la benediction que Dieu m'a donnee, luy faisant present de ses troupeaux que Dieu luy auoit iustement acquis. Mais pourquoy Satan ne depart de ses tresors cachez en terreà ses esclaues? pourquoy les laisse il mourir de faim, & mendier miserablement leur pain? Il faut bien dire

que

que Dieu ne le veut pas, & que le Diable n'a pas la puis sance. Car par ce moyé il semble qu'il attireroit beaucoup d'hommes à sa cordelle. Et de faict estant à To-loze Oger Ferrier medecin fort sçauant, print à louage vne maison pres de la Bourse bien bastie, & en beau lieu, qu'on luy bailla quasi pour neant l'an mil cinq cens cinquante huict, d'autant qu'il y auoit vn esprit malin qui tourmentoit les locataires: mais luy ne s'en soucioit non plus que le Philosophe Athenodore qui osa demeurer seul en la maison d'Athenes, qui e- in Epist. stoit deserte & inhabitee par le moyen d'vn esprit, oyant ce qu'il n'auoit iamais pensé, & qu'on ne pouuoit aller seurement en la caue, ny reposer quelquefois: il fut aduerty qu'il y auoit vn ieune escolier Portugais qui estudioit lors à Tholoze, & qui faisoit voir sur l'ongle d'un ieune enfant les choses cachees: l'escolier vsa de son mestier, & la fille enquise dit, que elle voyoit vne femme richement parce de chesnes & dorures, & qui tenoit vne torche en la main pres d'vn pillier : le Portugais dist au medecin, qu'il fist fouir en terre dedans la caue pres du pillier & qu'il trouueroit vn tresor. Qui fut bié aise, fut le medecin, qui fit fouir: mais lors qu'il esperoit trouuer le tresor, il se leua vn tourbillon de vent qui souffla la lumiere, & sortit par vn souspiral de la caue, & rompit deux toizes de creneaux qui estoyet en la maison voysine, dont il tomba vne partie sur l'osteuant, & l'autre partie en la caue par le souspirail: & sur vne semme qui portoit vn cruche d'eau, qui fut rompue. Depuis l'es-prit ne fut ouy en sorte quelcoque. Le jour suyuant le

Ll iii

Portugais aduerty du faict, dit que l'esprit auoit emporté le tresor, & qu'il s'esmerueilloit qu'il n'auoit offencé le medecin: lequel me conta l'histoire deux iours apres, qui estoit le quinziesme Decembre 1558. estant le ciel serain & beau comme il est ordinaire aux iours Alcyoniens: & fus voir les creneaux de la maison voisine abatus, & l'osteuan de la boutique rompu. Les anciens Hebrieux ont tenu que ceux qui cachent les tresors en terre, & mesmement ceux qui sont mal acquis, souffrent la damnation & iuste peine de leur impieté pres de leurs thresors, estans priuez de la vision de Dieu: & pour ceste cause qu'il y a vne malediction en l'Ecclesiastique contre ceux là qui cachent les thresors en ruine. Philippe Melanchthon recite vne histoire quasi semblable: qu'il y eust dix personnes à Maidebourg tuez de la ruine d'vne tour; lors qu'ils fossoyoyent pour trouuer les thresors que Satan leur auoit enseignez. Et Georges Agricola au liure qu'il a fait des Esprits subterrains, escript que à Aneberg en la mine nommee Couronne de roze, vn esprit en forme de cheual tua douze homes: tellemét qu'il fit quitter la mine pleine d'argét, que les Sorciers auoient trouué à l'ayde de Satan. l'ay apprins aussi d'vn Lyonnois qui depuis fut chapellain de l'Egli-fe nostre Dame de Paris, que luy auec ses compaignons auoient descouuert par Magie vn thresor à Ar-cueil pres de Paris: mais voulant auoir le coffre où il estoit, qu'il fut emporté par vn tourbillon, & qu'il tomba sur luy vn pan de muraille, dont il est, & sera toute sa vie boiteux. Et n'ya pas long temps qu'vn Prestre.

Prestre de Noremberg ayant trouvé vn thresor à l'aide de Satan, & sur le point d'ouurir le coffre fut accablé de la ruine de la maison. Ce n'est pas chose nouuelle de cercher les thresors par sorceleries : car mesmes la Loy dit, que les thresors n'appartiennent L'onica de pas à ceux, qui puniendis sacrificiis, aut alia quauis arte prohibita scrutatur. Ce sont les termes de la Loy: Et desend pour mesme cause d'obtenir lettres & permission du Prince pour foüyr en la terre d'autruy. I'ay îçeu aussi d'vn praticien de Lyon, que iene nommeray point, combien qu'il le contoit tout haut en bonne compaignie, que ayant esté auec ses compaignons la nuict pour coniurer & cercher vn thresor, comme ilsauoient commencé de foüyren terre, ils ouyrent lavoix comme d'vn homme, qui estoit sur la rouë pres du lieu où ils cerchoient, criant espouuentablement, Aux larrons: Ce qui les mit en fuite. Et au mesme instant les malings esprits les poursuyuirent barans iusques en la maison d'où ils estoient sortis, & entrerent dedans faisant vn bruit si grand, que l'hoste pensoit qu'il tonnast. Depuis il sist serment qu'il n'iroit iamais cercher thresor. Ainsi void on, que les malings esprits ne veulent pas, ou pour mieux dire, que Dieu ne sousser pas que per-sonne par tels moyens puisse enrichir. Aussi les Hebrieux disent que ceux qui sont morts à regret, insensez d'vn amour furieux d'eux mesmes, souffrent leur enfer comme on dit, au sepulchre, ou autour de leur charongne, à fin que par la Iustice de Dieu eter-nelle chacun soit puny en ce qu'il a offencé. Et qui nomycivi

plus est, les souffleurs Alchemistes pour la pluspart, voyans qu'ils ne peuuet venir à bout de la pierre Philosophale, demandent conseil aux esprits, qu'ils appellent familiers. Mais i'ay sçeu de Constantin, estimé entre les plus sçauans en la Pyrotechmie, & art metallique, qui soit en France, & qui est assez cogneu en ce royaume, que ses copaignons ayant long temps soufsé sans aucune apparence de prossit, demanderent conseil au Diable s'ils faisoient bien, & s'ils en viendroient à bout. Il fit response en vn mot, Trauaillez. Les souffleurs bien aises continuerent, & soufflerent si bié qu'ils multiplieret tout en rien & souffleroiet encores n'eust esté que Constatin leur dist, que Sata rendoit tousiours les oracles à double sens, & que ce mot trauaillés vouloit dire, qu'il failloit quitter l'Alchemie & s'employer au trauail, & honeste exercice de quelque bonne science pour gaigner sa vie, & que c'estoit vne pure follie de penser contrefaire l'or en si peu de temps, veu que nature y employe mille ans. Et par mesmes moyens il faut dire à ceux qui veulent auoir les sciences par art Diabolique, Trauaillez, ou comme nos peres, Tresveillez: ainsi disoit Lucilius, noctes vigilate serenas, & prier Dieu qu'il donne heureux succes à nostre labeur qui est le point principal. Dequoy nous aduertit Salomon au commencement du liure de Sagesse, où il inuite un chacun, & leur declare le plus beau secret qui fust iamais: & le vray moyen d'acquerirsagesse, c'est, dit-il, de la demander à Dieu de bon cœur, se fier en luy, & ne le tenter point. Et si adiouste l'oraison qu'il fist a Dieu. Aussi Moyse

Cap.8. Sapient.

Cap.9.

Maymon

Maymon tient pour vne demostration tres-certaine, que iamais homme ne cognoistra la sagesse Diuine, qui tire apres soy la science & les vertus morales, comme dit Salomon au chapitre huitiesme de la Sagesse, fil ne shumilie deuant Dieu sans feinte. Or nous auons monstré cy dessus, qu'il ny a point d'hommes plus ignorans que les sorciers, & qui meurent ordi-nairement furieux & enragez, & ne sont iamais plus insensés que alors que Satan les possede. Si on dict que Satan est sçauant pour auoir longuement vescu, ainsi que dict sainct Augustin, comme de faict les diables descouurent quasi ce qui se fait icy bas, & sçauent tresbien iusques au moindre peché remarquer, voire calomnier la vie des saincts personnages: Quad i'accorderay qu'ils sçauent la vertu des plates, des metaux, des pierres, des animaux, le mouuement & la force des Astres, si est-ce que leur but est de nourrir les hommes en erreur & ignorance extreme, comme le seul coble de tous malheurs. C'est pour quoy ils donnent toussours des bourdes & menteries à leurs seruiteurs, ou des paroles à double sens . C'est la façon des tyrans de nourrir les subiets en extreme ignorance & bestise, craignat sur tout qu'ils ouurent les yeux pour se depestrer de tel maistre. Or s'il est ainsi, come la verité est telle, que le Diable ne peut enrichir, ne donner les tresors cachez, ny la faueur des personnes, ny la iouissance des plaisirs, ny la science, ains seulement la vengeance contre les meschans, & non toutes fois contre tous: quel malheur peut estre plus grand que se rendre esclaue de Satan pour si peu de recompence

en ce monde; & la damnation eternelle en l'autre? Mais deuant que conclure ce chapitre, ie mettray encores vne histoire memorable de fraische memoire. Il se trouua vn signalé Sorcier à Blois, l'an mil cinq septante sept, au mois de lauier, qui estoit de Sauoye, & se faisoit nommer le Comte, & neantmoins il n'auoit neseruiteur ne chambriere. Il presenta requeste au Roy, qui fust renuoyee au priué Conseil, par laquelle il prometroit faire multiplier les fruicts à cent pour vn: (au lieu que la meilleure terre de France ne raporte que douze pour vn) en gressant les semences de certaines huilles qu'il enseigneroit, à la charge que le Roy luy doneroit la disme, & l'autre disme demeureroit au Roy pour estre (come il disoit) incorporee au domaine inalienable. Il promettoit aussi enseigner l'Arithmetique en peu de temps. l'estois l'ors à Blois aux Estats: la requeste fut enterince par le priué Conseil, & lettres pattentes expediees aux Parlemens pour estre publices & enregistrees. l'en ay apporté la copie à Laon, que i'ay communiqué à plusieurs. La Cour de Parlement de Paris n'en fist cote non plus que les autres Parlemens. Mais il failloit, ce me semble, decerner prise de corps contre le Sorcier, & luy faire & parfaire son procés. Caril estoit vray Sorcier, come il fut descouuert par l'vn des Commis de Phisez secretaire d'estat, auquel il vouloit monstrer le moyen de cognoistre les cartes sans les voir. Mais il se tournoit à toutes questiós cotre la muraille à l'escart, marmorant auec le Diable, & puis disoit les points des cartes. Or il fait bien à remarquer que Sata vouloit faire son profit de

fit de la fertilité & abodance des biens de l'annee M.D. L X X V I I I. qui a esté des plus belles qui fut de dix ans auparauant, à fin que le monde ostast la fiace qu'il a en Dieu, que c'est luy qui enuoye la fertilité, & la famine: qui me faict croire que les diables peuvent aussi par mesmes moyens, preuoyant les tempestes & famines, faire croire aux Sorciers qu'ils font venir la tempeste & famine. C'est pour quoy Ouide disoit,

Carmine læsa Ceres sterilem vanescit in herbam Flicibus glandes, cantatáque vitibus vuas, Decidit, & nullo poma mouente sluunt.

On me dira si ceux qui iouent à la prime & auflux, sçauoient le secret des cartes, ils seroyent riches: le respons que tous ceux qui ont escript & faict le procés aux Sorciers, tiennent pour maxime indubitable, que toutes les souplesses tours de passe à passe, que le Diable leur aprend, ne sçauroyent les enrichir d'vn escu: & se trouue souvent par la confession des Sociers, qu'au lieu que Satan leur ayant remply la main d'or ou d'argent, qu'ils metroyent en leur bourse, ils y trouu oyent du foin. Vray est que les Sorciers feront rire, & non pas tous, & donnerot estonnement à ceux qui le voyent, comme fist vn iour le Sorcier Trois-eschelles, qui dit à vn Curé deuat ses paroissies, Voyez cest hyppocrite qui fait semblant de porter vn breuiaire, & porte vn ieu de cartes !Le Curé voulant mostrer que cestoit vn breuiaire, trouua que c'estoit vn ieu de cartes ce luy sembloit: & tous ceux qui e.

14.1

Mm ij

stoient presens le pensoiét aussi, tellemét que le Curé ietta fon breuiaire, & fen alla tout confus en foymefme. Tost apres il suruint quelques autres qui amasserent le breuiaire, qui n'auoit ny forme ny semblance de cartes: en quoy on aperceut que plusieurs actions de Satan se font par illusions, & neantmoins qu'il ne peut pas esblouir les yeux d'yn chacun. Car ceux qui n'auoyent point esté au commencement, quand le Sorcier esblouit les yeux des assistans, ne voyoyent qu'vn breuiaire, & les autres voyoyent des cartes figurees: comme il aduient aussi, que sil y a quelque homme craignant Dieu, & se fiant en luy, le Sorcier ne pourra luy desguisser les poincts des cartes, ny faire ses illusions en sa presence: Brief pour mostrer quelle issue les Sorciers doiuent esperer, il ne faut que voir l'issue des plus grands Sorciers qui furent oncques: comme de Simon le magicien, qui fust precipité par Satan, l'ayant esseué en l'air: de Neron & Maxence, les deux plus grands Sorciers qui furent entre les Empereurs. Le premier se tua, se voyat condamné, l'autre se noya.La Royne Iesabel Sorciere signalee fut mangee des chiens: Methotis le plus grand Sorcier de sonaagee en Nouerge fut demembré par le peuple, comme escrit Olaus. Et vn Comte de Masco emporté par Satan deuant tout le peuple : & le Baron de Raiz brussé come plusieurs Sorciers, & en nombre infiny ont esté brussés tous vifs. Ainsi donc pouuons nous recueillir que Satan ne peut de soymesme faire rien qui vaille. Mais qu'il peut par la permission de Dieu nuire, offen-ser, tuer, meurtrir hommes & bestes. Brief qu'il n'a rien

LIVRE TROISIESME.

rien que la vengeance, & sur certaines personnes, comme i'ay notté cy dessus d'vn Practicien suiuy du Diable à la trace, & qui n'auoit point de repos: qui me confessa franchement que le Diable ne luy auoit iamais rien appris, ny faict gaigner vn escu, ains seulement à se venger. Mais disons si les Sorciers peuvent nuire à toutes personnes indisferemment, & aux vns plus qu'aux autres: par ce qu'il me semble, que ce poinct n'est pas assez bien esclarcy.

# SI LES SORCIERS PEVVENT nuire aux Ins plus qu'aux autres.

#### CHAP. IIII.

Roys & Royaumes, empeschent l'effort des malesices, & que les victoires sont en la main de Dieu, qui fappelle le grand Dieu Sebaoth: c'est à dire, Dieu des armees, non seulement pour la puissance qu'il a main de Dieu, qui fappelle le grand Dieu Sebaoth: c'est à dire, Dieu des armees, non seulement pour la puissance qu'il a M m iij

sur les astres & Anges celestes, qui s'appellent armées en l'Escriture: ains aussi sur les armées des Princes. Et tant s'en faut que les Princes qui se servent de sorciers puissent vaincre leurs ennemis, que les anciens ont remarqué pour maxime indubitable, que s'il y a deux Princes en guerre, celuy qui s'aidera des Sorciers, sera vaincu. Et le Prince qui s'enquiert au Diable de son estat & de ses successeurs, perira miserablement auec tous les siens. Car Dieu les void & en prendra la vengeance. Et ne faut pas dire comme le traducteur du premier Psalme. Et pour autant qu'il n'a ne soing ne cure Des mal viuans. Mais il faut, ce me semble, traduire ainsi,

Et pour autant que les malings n'ont cure Du Dieu viuant, le chemin qu'ils tiendront Eux & leurs faicts en ruine viendront.

Laquelle traduction est conforme au Psalme trente-quatriesme, où il dit,

Dieu tient son æil fiché

Sur les meschans, & sur leurs faicts:

A fin que du monde à iamais

Leur nom soit arraché.

l'en pourrois mettre mille exemples: mais ie me contenteray de deux ou trois. Pompee le Grand auoit tout l'Empire des Romains, & tous les plus grands Princes & Roys à sa deuotion, & trente Legions pour cinq ou six qu'en auoit Cæsar, quand il luy donna la bataille, lors qu'il estoit reduit à telle extremité, que son armee mouroit de saim, ayant la mer & toutes les villes closes contre luy: Neantmoins Pompee se voulut

voulut encores ayder des Sorciers: & de fait on luy addressa Erichtho Arcadienne, la plus grande Sorciere de son aage, comme on peut voir en Lucan, Chacun sçait l'issue miserable, qui luy aduint tost apres, ayant toute sa vic esté victorieux en Europe, en Asie, en Afrique, & plus encores sur toute la mer Mediterrance. Ariouiste General de l'armee Tudesque, qui n'estoit pas moindre de quatre cent mil hommes, prenant conseil des Sorcieres d'Alemaigne, (car de tout temps ce pays-là en a esté remply) fut ruiné de tout poinct par Cæsar, qui se mocquoit des Sorcieres. Ie laisse Neron, Domitian, & infinis autres qui tous ont eu miserable sin pour mesmes causes. Mais ie ne puis laisser vn grand Prince de nostre siecle, lequel ayant voulu voir les armees de ses ennemis par moyens illicites, & sçauoir d'vn deuin l'issue de la bataille, Satan luy donna vn Oracle à double sens, sur lequel s'estant arresté, fut miserablement deffait. Ie tiens aussi de bon lieu quad son petit fils estoit malade à l'extremité, on demanda lors à vn Sorcier ce qu'il en aduiendroit. Il dist qu'il leur failloit enuoyer querir de plus grands maistres que luy en Alemaigne, pour sçauoir ce qui en aduiendroit : car entre les diables, & entre les sorciers, il y en a qui sont plus habiles les vns que les autres. Bien tost apres les Sorciers vindrent, & quelque bonne esperance de guarison qu'ils donnassent, si mourut il. Et eeux qui s'en sont seruis, n'ont laissé de ruiner miserablement. Or si les Sorciers & leur maistre auoiet puissance de nuire à toutes personnes, les Roys en se iouant auec des

image de cire, ou des sagettes tirees en l'air, ou d'vne

I. August. lib. 10. de Cinitate Dei. Thomas in secunda secudæ 9.95. art.5. et in tit. de mir.

parole, ou du vent de leur espec tueroient leurs ennemis. Mais tous demeurent d'accord par l'experiéce de toute l'antiquité, que le Prince, quad il auroit tous les Sorciers du monde, ne sçauroit faire mourir les Princes estrangers, ny ses ennemis, soyent bons ou meschans. Il y a bien plus, les Sorciers ne peuuétaucunement nuire à ceux qui les persecutent. Et quat à ce point, Spranger & Nider qui en ont fait brusler vne infinité, demeurent d'accord que les forcieres ne peuuent nuire aucunemét aux officiers de Iustice, fussent ils les plus meschans du monde. Et sur ce interrogees, elles deposoyét, qu'elles auoyent fait tout ce qu'elles pouuoyent, pour faire mourir les Iuges : mais qu'il leur estoit impossible. Et de fait i'ay les interrogatoires de Ieanne Heruillier, ayat assisté au sugement rendu contre elle: Au sixiesme article elle confessa que depuis qu'elle estoit és mains de Iustice, le Diable n'auoit plus de puissance sur elle, ny pour la tirer de prifon, ny pour luy fauuer la vie. Toutesfois Spranger & Daneau escriuent que le Diable ne laisse pas de parler & communiquer auec les sorciers, & leur donner conseil de ne rien dire: & qui plus est il leur oste les fers des pieds & des mains, ce que l'auois leu en Philostrate d'Apollonius Thianeus, qu'on estimoit le plus grand Sorcier de son aage, qu'il osta ses fers estant à Rome en prison au veu des prisonniers: Er pour ceste cause Domitia l'Empereur le sit razer de tous costés, comme il se fait encores en Alemaigne, & le fist depoüiller tout nud quand il commanda qu'on l'ame-

naft

141

nast en iugement: mais ie ne pouuois entendre que le Diable peust deferrer vn Sorcier, & ne peust le tirer de prison. Si maistre Ian Martin, Lieutenat de la Preuoîté de Laon ne m'eust asseuré, que faisant le procez à la Sorciere de Saincte Preuue, qu'il fist brusser toute viue, il luy demada pourquoy elle n'eschappoit: elle fist reponse qu'elle osteroit bien les fers: mais qu'elle ne pouuoit sortir des mains de Iustice. Et de fait destournant la veue de l'autre costé, elle osta les fers de ses bras : ce qui estoit impossible par puissance humaine. C'est pourquoy Daneau en son petit Dialo-gue escript, qu'il ne faut pas laisser la Sorciere seule en prison, afin qu'elle ne comunique auec le Diable, ou que Sathan ne luy donne le charme de silence, c'est de ne rien confesser : duquel charme plusieurs Sorciers accusez d'homicide & autres crimes, se sont séruis. l'en ay leu vn execrable imprimé par priuilege, & que ie ne mettray point icy, afin que personne ne puisse prendre la moindre occasion de faire son mal profit du suget que ie traicte. Encores est-il plus estrange, que les Sorciers ne sçauroient ietter vne seule larme des yeux, quelque douleur qu'on leur face: & tous les suges d'Allemaigne tiennent ceste marque pour vne presumption tres-violante que la femme est Sorciere: car on sçair combien les femmes ont les pleurs à commandement: & neantmoins on a apperceu que les Sorcieres ne pleurent iamais, quoy qu'elles s'efforcent de se mouiller les yeux de crachat. Encores y ail chose estrange que Spranger inquisiteur a remarqué, c'est à sçauoir que la Sorciere, bien

qu'elle soit prisonniere, peut encliner le Iuge à pitié si elle peut ietter les yeux sur luy la premiere. Et de faict le mesme autheur escript que les Sorcieres qu'il tenoit prisonnieres, ne priovent les geoliers d'autre chose sinon qu'elles puissent voir les iuges auparauat qu'ilz parlassent à elles. Et par ce moyen tous ceux d'entre les Iuges, qui auoient esté veuz, auoyent horreur de les condamner, encores qu'ils en eussent condamné plusieurs qui n'estoient sans comparaison à beaucoup pressi coupables. Mais bien tous demeurent d'accord que les sorciers ne peuuent nuyre aux officiers de Iustice: toutes fois plusieurs sergens prennent les Sorcieres par derriere, & les esseuent de terre: mais les autres sans crainte les vont chercher iusques dedas leurs tanieres. C'est doncqes vn merueilleux secret de Dieu, & que les Iuges deueroient bien poiser, que Dieu les maintient soubz sa protection, non seulement contre la puissance humaine, ains aussi cotre la puissance des malings esprits. C'est pourquoy nous lisons en la loy de Dieu, Quand vous Iugerez, ne craignez personne: car le iugement est de Dieu: Et Ioram Roy de Iuda recommandant aux Iuges le deuoir de leur charge, regardez bien, dit il, à ce que vous Iugerez, & vous souuienne que vous exercez le iugement de Dieu. Encores en tout l'Orient les parties prennet le bout de la robe de ceux qu'ilz veulent appeller deuant les Iuges sans ministere de sergent, & disent, Allons à la Iustice de Dieu. Les anciens Hebrieux tiennent que les Anges de Dieu sont presens: & mesmes François Aluarez escrit qu'en Æthiopic

thiopie les iuges se mettent aux sieges bas, & laissent douze chaires hautes vuy des, & disent que ce sont les sieges des Anges, On me dira, peut estre, que les Sorcieres prisonnieres peuuent estre rauies en ecstase, & se rendre insensibles, comme nous auons dict cy dessus: Ierespons qu'il n'est possible, veu que elles ne peuuent euiter le supplice. Ie mettray encores cest exemple aduenu à Cazeres pres de Thoulouze, où il y eut vne Sorciere, laquelle ayant presenté le pain benità l'offrande, s'en va ietter dedans l'eau, elle fut tiree: & confessa qu'elle auoit empoisonné le pain benit: qui fust ietté aux chiens, & moururent soudain. Estant en prison, elle tomba pasmee plus de six heures sans aucun sentiment, puis se releua s'escriant que elle estoit fort lasse, & dist des nouvelles de plusieurs lieux, auec bonnes enseignes: mais estant condamnee, & sur le poinct d'estre executee, elle appella le Diable, disant qu'il luy auoit promis qu'il feroit tant pleuuoir, qu'elle ne sentiroit point le feu:elle ne laissa pas de bruster toute viue. Et par ainsi les iuges ne doiuent craindre de proceder hardiment contre les sorciers:comme il y en a qui fuient & tremblent de peur, & n'osent mesmes les regarder. Combien que les sorciers netuent pas la dixiesme partie de ceux qu'ilz voudroyent: & de faict Nider escript, que vn sorcier luy confessa par ses interrogatoires, qu'il auoit este prié de tuer son ennemy, & qu'il employa toute la puissance de Sathan, qui luy dist, qu'il estoit impossi-ble de nuyre à cestuy la. Ainsi voit on que les sorciers n'ont pas la puissance d'offencer-les meschans

Nn ii

si Dieu ne le permet. Comment donc ques pourroient ils offencer celuy,

Psalm.91.

Qui en la garde du haut Dieu Pour iamais se retire? Conclus doncen l'entendement, Dieu est ma garde seure, Ma haute tour & fondement, Sur lequel ie m'asseure, & c. Si que de nuict ne craindras point Chose qui espouuante: Ny dard ny sagette qui poinch, De iour en l'air volante. N'aucune peste cheminant, Lors qu'en tenebres sommes: Ny mal soudain exterminant, En plein mydi les hommes. **Q** uand en ta dextreil en cherroit Mille & mille à senestre, Leur mal de toy n'approcheroit, Quelque mal que puisse estre. Et tout pour auoir dit à Dieu, Tu es la garde mienne, Et d'auoir mis en si hault lieu La confiance tienne. Malheur ne te viendra chercher, Tiens-le pour chose vraye, Et de ta maison approcher Ne pourra nulle playe: Caril a fait commandement, A ses Anges tresdignes,

. [1 2: - 2

9 1 1947

De te garder soigneusement Quelque part que chemines.

Pour ces mots, Dard, & Sagette en l'air volante & cat. N'aucune peste cheminant:: Salomon Theologien Hebrieu interpretant le mot anue & le mot referit que le mot Deber signifie le Dæmon, qui a puissance de offenser la nuiet : & Cheteb, qui offense en plein mydi. Toutesfois Sathan est iour & nuict aux escoutes: Et nuist aussi bien le iour que la nuict : Iaçoit que tous les anciens demeurent d'accord qu'il a plus de puissance la nuict: Comme il tua au point de minuict tous les aisnez des hommes, & des bestes en tout le Royaume d'Egypte. Cela nous est signifié au Psalme CIII. où il est dict, que le Lion & les bestes sauuages sortent la nuict des tanieres cherchant la proye, & sen retournent cacher le iour venu. Ce qui est aussi entendu par le prouerbe de Zoroaste, où il dict, Ne sors pas quad le bourreau passe:non pas que Dieu n'afflige aussi ses esseuz:ce qu'il fait quasi assez souuet: mais tout cela leur tourne à grand fruict, prosit, & honneur, comme nous auons dict en Iob: Et iamais n'abandonne ceux qui se fient en luy. Aussi Tob disoit, encores que Dieu me tuast, si est ce que i'auray tousiours esperance en luy. Et Salomon au liure de la Sagesse, parlant des meschans qui tuent les iustes pour voir si Dieu les gardera, il dict que les iustes deliurez de ce monde pour peu de douleur, iouissent du fruit de la vie eternelle. Ce que i'ay bien voulu remarquer, par ce que Moyse Maimon tient qu'il n'aduiet point d'affliction sans peché ny de pei-Nn iii

quin.

Lib.3.nemo ne sans coulpe: qui est l'opinion de Baldad & de Eliphat au liure de Iob, reprouuee par le iugement de Dieu, lequel affligea Iob, encores qu'il luy donnast louange d'estre droict & entier. Et la mesme opinion est reprouuce au liure de Iob par Eliphas, qui merité d'estre bien entendue. Vray est que les afflictions des iustes sont bien rares, car qui est semblable à Iob?qui est celuy qu'on peut appeller iuste? c'est pour quoy telles afflictions s'appellent verges d'amour: car com-bien que sainct Ambroyse tient, que Dieu ne laisse pas en ce monde les forfaicts du tout impunis, afin qu'on ne pense qu'il n'y a point de Dieu, ou qu'il fauorise les meschans: & ne les punist pas tous aussi, afin qu'on estime qu'il n'y a point d'autre vie apres s. In libris celle cy: toutes sois les Hebrieux ne se contentent pas de ceste raison: mais ils tiennent comme vne doctrine tres-certaine & indubitable, que les afflictions qui aduiennent aux gens de bien, seruent à faire preuue de leur fermeté, & à redoubler leurs felicitez & benedictions: ou bien elles seruent de purgations en ce monde, pour les pechez qui sont commis par les plus. saincts personnages : afin qu'ilz puissent iouyr d'vne entiere selicité apres ceste vie: et les plaisirs & richesses que Dicu donne quelquesfois aux meschans, est pour loyer du bien qu'ilz font en ce monde, care il n'y a si meschant homme, duquel Dieu ne tire sa gloire, & qui ne face quelque bien, afin qu'ilz soyent tourmentez apres ceste vie des peines que ilz meritent, & que par ce moyen les offenses soyent punies, & que les vertus reçoyuent leur plein & entier

loyer:

pirque a-bot Zפירקי

LIVRE TROISIESME. loyer : qui est ce beau secret de la Saincte Escripture: c'est à sçauoir que Dieu faict Iustice, iugement, & misericorde: Iustice quand il donne le vray loyer aux bonnes œuures: Iugement quand il dicerne la peine selon le vray merite du forfaict: & Misericorde quad il donne le loyer plus grand que la vertu, & la peine moindre que le forfaict. On peut donc tenir pour maxime indubitable que l'affliction des bons leur tourne à grand bien, & que le loyer du meschant luy tourne à sa ruine. Ce que les Stoiciens disoyent en vn mot, Qu'il ne peut rien aduenir de bien aux meschas, ny de mal aux gens de bien. Et quelquesfois le plus meschant n'est esseué en honneur que pour seruir à la gloire de Dieu au iour de la vengeace, comme dit Salomon. A pres auoir parlé des moyens pour preuenir & empescher les malefices des Sorciers licitement, disons maintenant des moyens illicites desquels on vse pour preuenir le malefice, ou de le chasser, s'il est do-

DES MOYENS ILLICITES, desquels on vse pour preuenir les malefices, et chasser les maladies & charmes.

ne'à quelqu'vn.

CHAP. v.

Este question est des plus difficiles qu'on peut former en ce Traicté, & qui n'est pas resoluë entre les Theologiens, Canonistes, & Iurisconsultes. Car ceux cy tiennent qu'on peut chasser les malesices par moyens su-

DES SORCIERS L. eorum de perstitieux, & de cest aduis sont aussi les Canonistes, & mesmement Hostiense, Panorme, & Goffred Hunmalefi. c. Raymondus bertin, & autres: & quelques Theologiens, come l'Ede Villa No scot Theologien subtilli. 4. dist. 34. où il est dict, que ua scripsit remedia con c'est superstition de penser qu'il ne faut pas chasser le tra malefimalefice par superstitió. Mais les autres Theologiens, cia. & la plus grande & saine partie tient que c'est idolatrie & apostasie d'vser de l'ayde des Diables & Sorciers, pour empescher ou chasser les malesices. Comme il est determiné au second liure des Sentences, distinct.7. Et de cest aduis est Thomas d'Aquin en la mesme distinction, & Bonnaduenture, & Pierre Albert, & Durand, soit qu'on oste malesice par malesice, par le moyen d'vn Sorcier: soit que celuy qui oste le malefice le donnant à vn autre par moyens, superstitieux, ne fust point Sorcier, soit qu'on inuoque le Diable expressement ou tacitement : & sont d'aduis qu'il vaut mieux souffrir la mort. Or ceste opinion est tressaincte, & l'autre damnable & defendue en la Loy de Dieu, comme nous dirons cy apres: et Sainct Basyle sur le Psalme 45. deteste grandement ceux qui ont recours à Sathan, & aux Sorciers, & qui vsent de tels prestiges pour guerir. Et Sain& Chrysostome sur l'Homelie 8. en l'Epistre des Collossences dit ainsi , Citius mors homini Christiano subeunda , quàm vita ligaturis redimenda. Mais les Theologiens le tranchent

trop court, à mon aduis. Car ils ne parlent que des plus hauts poincts de Sorcellerie: Et neantmoins il est certain que tous les moyens de preuenir les maux, pestes, guerres, famines, maladies, calamitez, soit en

general

14

general, ou en particulier, où il y a de la superstition, font illicites. Ie dy superstition, Car les moyens naturels & Diuins, que Dieu nous a donnez pour preuenir & chasser les maux, sont & serot tousiours louables,& permis. Mais d'autant que nous lisons en Iob qu'il ny a puissance en terre que Sathan craigne, c'est vne superstition de pendre de la scille sur vne porte pour empescher les charmes & Sorceleries. Mais bié peut on vser des creatures auec les prieres diuines faictesà celuy qui est tout puissant en ce monde. Conme on void 'que l'Ange vse de foye d'vn poisson, & 9. Tob.c.s. de parfums, & auec prieres chasse le malin esprit, qui auoit tué sept maris de la femme que espousa Thobie. Et combien que les Diables ont le sel en horreur, comme le Symbole d'Eternité, & que Dieu commande qu'en tous sacrifices on y mette du sel, pour destourner, peut estre, son peuple de sacrifier aux Dia zeuisic. c. ?. bles : si est - ce que ceux qui portent du sel, ne seront pas garantis des embusches de Sathan, si la siance de Dieu n'y est:autremet de porter le sel, ou le noyau de date poly, comme Pline dict au liure x 111. chap. Plinius se-TIII. pour empescher ou chasser les malins esprits pe ab amosans prieres, c'est idolatrie. les Latins appellet amuleta, liendis. les preseruatifs pour preuenir le mal, & remedia, ce que les medecines sont pour chasser le mal. Et pour monstrer que Sathan est ministre, autheur, & inuenteur des amullettes & preservatifs, ou contrecharmes, desquels on vse, & des remedes pour chasser le sort, & malefice: les Anciens & mesmes les Romains, auoyent accoustumé de pendre au col des

Оο

enfans la figure d'vn membre, que par honneur on doit cacher, qu'ilz appelloient, facinum, pour contrecharme, à fin d'empelcher les sortileges, & mesmemét s'il estoit d'ambre. Ce que Pline a signifié au chapitre 111. liure xxxv11. qui estoit vn villain moyen & Diabolique pour inciter les personnes à lubricité. Et quand les Espagnols se firent maistres des Isles Occidentales, ilztrouuerent ausliqu'on portoit pendu au col vne image de Pederastie d'vn Pedicon, & d'vn Cynede, pour contre-charme, qui estoit encores plus villain. Ausli ces peuples là estoiet fondus en Sodomies & ordures detestables, & en toutes sortes de Sorceleries, & q ont esté presque tous exterminez par les Espagnols.Chacun sera d'accord que c'est vne inué tio diabolique. Il y en a d'autres qui ne sont pas si ordes', mais elles ne sont pas moins illicites, de porter des ligatures escriptes, & billets pour preservatif: dequoy S. Augustin parlat au liure de Doctrina Christiana , dict ainsi, Adhocgenus pertinent ligaturæ execrabilium remediorum, siue votis, siue quibus vis aliis rebus suspendendis & ligandis: en tant qu'on y adiouste fiance c'est idolatrie, & chose illicite. Barbedoré qui fut brussée par arrest de la Cour confirmatif de la sentence du Preuost Sainct Chrestosse lez Senlis le xIX. Ianuier, M.D.LXXVII. confessa auoir guari quelques vns qu'elle auoit ensorcelez, apres auoir fendu vn pigeon & mis sur l'estomac du patient en disant ces mots, qui sont portez par son procés, au nom du Pere, du Fils & du Sainct esprit, de monsseur Sainct Anthoine, & de monsieur Sain& Michel l'Ange, tu puisses guarir dumal

du mal, enio inguat de faire vne neufueine par chacun iour à l'Eglise du village. Le plus catholique du mode trouuera ceste recepte fort belle & bonne : mais ie tiens quand elle seroit bonne en soy, que c'est vn blaspheme contre la Maiesté de Dieu de la prédre de Sathan, ou du Sorcier qui la tient de Sathan : ioint aussi que toutes ces oraisons qui viennent de Sathan, doiuent estre en horreur à chacun : car elle confessa que Sathan luy auoit apris ce remede, comme il setrouue par son procez, que le Sieur de Pipemot gentil-homme d'honneur m'a enuoyé. En cas pareil de prendre & faire, ce qu'il ne faut dire, par l'anneau de son espou see pour se deslier, c'est chose illicite. Car encela on met son ayde & secours en se destournant du Createur, & ny a doute que le Diable ny preste la main. Il y en a qui de rechef se remarient estans liez auec les mesmes solennitez qu'ilz ont epousé, & se trouuet desliez. Il y en a en Allemaigne d'autres qui mettent en vn pot bouillir du laict de la vache, que la Sorciere aura tarie: & en disant certaines parolles, que ie teray, & frappant contre le pot des coups de baston, au mesme instant ilz disent, que le Diable frappera la Sorciere par le dos autant de coups, c'est chose illicite. Car c'est suyure l'intention & volonté de Sathan, qui par ce moyen attire celle qui n'est pas Sorciere pour en estre aussi, voyant chose si estrange. Nous ferons mesme iugement des Antidotes d'Apulee pour perdre la figure d'vn Asne, qu'il faut man-ger des rozes fraisches, ou bien de l'anis, & des sueilles de laurier auecques eau de fontaine. Spranger est

luy mesme en cest erreur, que l'homme tourné en beste perd la figure bestiale estant baigné en eau viue. Le Prophete Helisee guerit bien Naaman Syrien, l'ayant faict baigner sept fois en l'eau viue du Iourdan.Mais ce fut la grace de Dicu, & non pas l'eau.Et par semblable remede, quand on veut sçauoir qui est la Sorciere qui a rendn vn cheual impotent & maleficié en Allemaigne, on va querir des boyaux d'vn autre cheual mort, en le trainant iusques à quelque logis, sans entrer par la porte commune, ains pas la caue, ou par dessoubs terre, & là font brusser les boyaux du cheual. Alors la Sorciere qui a getté le Sort, sent en ses bayaux vne douleur colique, & s'en va droict à la maison où l'on brusse les boyaux pour prendre vn charbonardant, & soudain sa douleur cesse: Etsi on ne luy ouure la porte, la maison s'obscurcit de tenebres, auec vn tonnerre effroyable, & menace de ruine,si ceux qui sont dedans ne veulent ouurir: comme Spranger escript auoir veu souuent practiquer en Allemagne. l'ay aussi apprins de Maistre Anthoine de Lonan Lieutenant general de Ribemont, qu'il y eut vn Sorcier, qui descouurit vn autre Sorcier aucc vn tamis, apres auoir dict-quelques parolles, & qu'on nommoit tous ceux qu'on soupçonnoit. Quand on venoit à nommer celuy qui estoit coulpable du crime: alors le tamis se mouuoit sans cesse: & le Sorcier coulpable du faict, venoit en la maison, comme il fut aueré, & depuis il fut condamné. Mais on deuoit aussi faire le procés à celuy qui vsoit du tamis. Tout cela se faict par art Diabolique, afin que ceux qui

qui voyent ceste merueille, passent plus outre pour sçauoir toute la Sorcellerie. Car Sathan est ja asseure de la Sorciere qu'elle est sienne, & en veut tousiours gaigner d'autres. Il me souvient que Monsieur Bourdin Procureur General du Roy, me disoit vn iour que tout son bestail qu'il auoit en vne Mestairie pres de Meaux, se mouroit, iusques à ce qu'on dist à sa femme qu'il falloit tuer vne certaine beste, que ie ne mettray point: & la pendre pieds contre mont soubz l'essueil de l'estable & dire quelques parolles, qu'il-n'est besoin de mettre: ce qui fut fait : & depuis il ne mourut aucun bestial. En quoy Sathan gaignoit ce point la qu'on luy faisoit sacrifice pour l'appaiser, qui est vne vraye idolatrie. Spranger recite aussi que pour empescher les Sorcieres de sortir quand elles sont entrees en l'Eglise, ils ont de coustume en Allemaigne de gresser les souliers d'oinct de porca quelques ieunes enfans: cela faict, si les enfans ne bougent de l'Eglise, celles qui serot Sorcieres ne pourront sortir sans leur congé : & si dict, qu'il se peut saire aussi par quelques parolles que ie ne mettray poinct. Icy dira quelqu'vn, n'est ce pas chose tres-bonne de descouurir les Sorciers pour les punir? Ie le confesse: & les larrons & meurtriers aussi:mais il ne faut iamais faire mal, à fin qu'il en puisse reussir bien, comme dict sainct Paul: & moins en matiere de Sorcelerie qu'en toute autre chose. Or sathan en cela gaignedoublement: car ils destournent les Sorcieres d'aller au lieu où elles puissent ouyr la parolle de Dieu, &: attirent la ieunesse tendre par telles impostures pour

Oo iij .

сар. 19.

s'enquerir au Diable de la verité des choses secrettes. 2. libr. 28. Nous lisons en Pline 2 beaucoup de contre-charmes & amulettes ridicules, & semblables à ceux-cy: comme d'oindre de gresse de loup le surseil & posteaux des huis, quand les nouueaux mariez vont coucher ensemble pour empescher les charmes & ligatures. вt au liure xxxvII.chap. Ix. il dict que le Saphir blanc, où le nom du soleil & de la lune soit graué, & pendu au col auec du poil de Cynocephale, sert aussi contre tous charmes, & donne faueur enuers les Roys: mais il faut trouuer des Cynocephales, qui ne furent onques. Et au mesme liure, chap. suyuant, il dict que la pierre Anthipathes boullie au laict est propre contre les charmes:mais il faut qu'elle soit noire, & luisante, qui est vne autre imposture encores plus inepte: Et en cas pareil que l'herbe Antirrhino sert cotre toutes poisons & Sorcelleries, & de contre-charmes, & que elle done grace & faueur: Et que l'herbe Euplea don-ne la reputatio: & que l'Armoise sert cotre tous charmes : qui sont toutes impostures auerées. suis esmerueillé comment les Empereurs Chrestiens ont publié par loix & par edits qu'il est licite par telles superstitios chasser les tempestes, & maladies, veu que les Romains, lors qu'ils estoient encores Payens, punissoyent capitalement ceux qui auoyent par Sorcelleries descouuert seulement vn larron: & ne vou-2. l. item. loyent pas qu'on y adioustast foy. C'est la loy Item a-§ apud de pud Labeonem §. si quis astrologus de iniuriis. sf. Ie passeray iniuriis sf. plus outre, qu'il n'est pas licite de chercher soubs l'esseuil des portes pour oster les images de cire, & au-

tres graines, & ossemens, que les Sorciers y mettent pour faire mourir, comme ils pensent, les hommes & le bestail. Car c'est ce que demande Sathan, qu'on adiouste foy qu'il donne telle puissance à la cire, & aux poudres:ains qu'il faut auoir recours à Dieu: & tenir pour tout resoluce qui est dict au Cantique qu'il dona à Moyse, Que c'est luy seul qui enuoye la mort & les maladies: & ny amal ny affliction qui ne vienne de luy. Et par ce que cest abus est ordinaire & tresagreable à Sathan, la Sorbonne a sagement condamne d'heresse ceux qui pensent que le malessee vient de telles poudres. Et de faict Sainct Hierosme parlant de la vie de Sain& Hilarion diet, que Sathan tenoit vne ieune fille demoniaque, en laquelle il parloit, disant qu'il ne sortiroit point, qu'on n'ostast vne lame de cuyure que l'amy de la fille auoit mis soubs la porte. Hilarion n'en voulut rien faire, & par prieres à Dieu deliura la fille. Il y en a d'autres qui flamboyent les petis enfans, & les font passer par le feu, pour les preseruer de mal, qui est vne abomination des Amorrheans remarquee en l'escripture saincte: & semblable à celle que les Sorcieres font faire à quelques sottes, qui portent leurs enfans entre deux croix, pour estre heureux:ce que i'ay veu pratiquer aux processios. Il faut doncque auoir recours à Dieu seul. C'est pourquoy la faculté de Sorbonnea resolu & arresté que c'est vne pure heresie de chasser les malesices par malefices: la determination est du x 1 x. de Septembre M.CCCXCVIII. où il n'est pas dict que Sathan & ses sugets ne puissent chasser vn malefice par malefi-

ce:mais de chercher tels moyens c'estimpieté. Car si Sathan guerit la playe du corps, il laisse tousiours vne vleere à l'ame. I'en mettray vn'exemple que M. Iean Martin Lieutenat du Preuost de la Cité de Laon, car la verité ne peut mieux estre cogneuë que par les Iuges bien experimentez en telles choses (par le moy en des procés qu'ils font ) m'a dict, quad il fist le procés à la Sorciere de Saincte Preuue qui auoit rendu vn maçon impotet & courbe, en sorte qu'il auoit la teste presque entre les iabes, & auoit opinion que la Sorciere luy auoit faict ce mal. Il fist dire à la Sorciere come Iuge bien aduisé, qu'il n'y auoit moyen de sauuer sa vie, sino en guerissant le maçon. En fin elle se fist aporter par sa fille vn petit paquet de sa maison, & a-pres auoir inuoqué le Diable, la face en terre marmotant quelques charmes en presence d'vn chacun, elle bailla le paquet au maçon, & luy dist qu'il se baignast en vn baing : & qu'il mist ce qui estoit dedans le paquet en son bain en disant ces mots, Va de par le Diable: autrement qu'il ny auoit moyen de leguerir. Le maçon fist ce qu'on luy dit, & fut gueri. On voulut sçauoir ce qu'il y auoit au paquet au parauant que de le mettre au bain : ce que toutesfois elle auoit deffendu:on trouua trois petis lezars vifs. Et pendant que le maçon estoit dedans le baing, il sentoit comme trois groffes carpes, & puis on rechercha diligemment au baing: mais on y trouua ny carpe ne lezard. La Sorciere fut brussée viue, & ne voulut iamais se repentir. Or on voit l'idolatrie & blaspheme tout en semble de faire chose quelconque au nom & à l'inuocation

uocatió du Diable. Les autres Sorciers ne sont pas si impudes, mais plus rusez & plus meschas: car ils parlent sainctemet & font ieusner les persones come le noble sorcier de Normandie l'an 1572. I'en ay leu vn autre au troisicsme liure du Iardin d'Anthoine Turquemede, d'vn forcier, voyat vn païsant mordu d'vn chie enrage, il luy dit qu'il estoit Salutador: c'est à dire sauueur, Peroque no perdais la vita: c'est à dire afin que tu ne perdes la vie. Puis il piqua trois fois au nez ius ques au sang, & fut guery. On void que cest imposteur s'appelloit sauueur, qui est vn blaspheme pour oster la fiace en Dieu, qui n'est pas mois abominable que s'il inuoquoit Sathan. Or Dieu parlat en Iesaye, ie suis, dit-il le grad Dieu eternel qui enuoie la vie & la mort, la santé & maladie & n'y a post de salut sino en moy scul. Au mesmes teps que i escriuois ce liure M. Charles Martin, Prenost de la cité de Lao aduerti qu'il y auoit vne poure femme ensorcelee par vne sa voisine en Vaux, qui est sauboug de Laon, ayant pitié de ceste poure femme ensorcelee, menassa la sorciere de la faire mourir, si elle ne guerissoit la maladie de sa voisine. Elle craignat, promist de la guerir. Et de fait elle se mit au pied du lit, la face cotre terre ioignat les mains, & appellat le grand diable à haute voix, reitera plusieurs fois ses prieres, marmotant quelques parolles incogneues, puis elle bailla vn morceau de pain à celle qui estoit malade, qui commenceà à guerir. Cela faict le Preuost s'en retourna en sa maison auec resolution de la faire prendre & brusser tost apres. Mais depuis elle n'a esté veuë par

Pp

deça. On void euidemment que la malade n'a pas moins inuoqué, ny moins adoré le Diable que la sorciere. Or il vaut mille fois micux mourir, que de essayer vn remede si detestable qui guerit le corps,& tue l'ame. Encores void on la contenance de la Sorciere mettant la face contre terre, qui est la façon que les anciens Prophetes Moyse, Issué, Elie, auoiet quand ilz vouloient appaiser l'ire de Dieu. Mais outre cela, les plus detestables sorcieres font des fossettes, mettans la face dedans, pour testisser que l'inuo-cation se fait à Sathan, & non pas à Dieu. Et appellét Sathan à haute voix. A quoy se rapporte ce que dict Apulee, parlant de Pamphile la Sorciere de Larisse, pour faire ses horribles coiurations, il dict: Deuotio-nibus in scrobem procuratis. C'est à dire, faisant ces prieres & deuotions en vne fosse. Les autres ne veulent pas inuoquer, ny assister aux inuocations Diaboliques, mais ilz ne font point de difficulté d'aller aux Sorciers pour auoir guerison. l'en reciteray vn exéple qui est recent, que i'ay apprins du President de Vitry le François, homme d'honneur, qui fut deputé à Blois aux Estats l'an mil cinq cens septante sept, lors que nous auios besoin de luy, pour nous ay der les vns les autres en la charge commune: Ie le priay bien fort de ne sortir point que les Estats ne fussent finiz.Il me dist qu'il y auoit vn sien amy au lict de la mort qui l'auoit madé, & fait son heritier, lequel au parauant auoit esté cinq ou six ans malade, & estropiat: & que son pere sut aduerty qu'il y auoit en Fládres vn homme qui gueriroit son filz: Ce pere y alla soudain.

LIVRE TROISIESME. foudain.Le sorcier de Fladres luy dist la maladie de son fils, qu'il n'auoit iamais veu: & l'enuoya iusques en Portugal à vn autre sorcier qu'il luy nomma, qui estoit à la suitte de la Cour. Ce pauure homme print patience, & alla iusques en Portugal, où le Sorcier luy dist, auant que le pere ouurist la bouche: Mon amy vostre fils-sera bien tost guery. Allez vous en en France: & vous trouuerez à vingt lieuës de vostre maison pres Noyon, vn nommé maistre Benoist, (il y en a plusieurs de ce nom) qui guerira vostre sils. Le pere estonné d'auoir tant voyagé pour chercher ce qu'il auoit pres de sa maison, prend courage, & s'en va-à ce maistre Benoist, qui dist au pere, Vous auez bien pris de la peine d'aller en Flandres & en Portugal pour gueritvostre sils:allez luy dire qu'il viene à moy:c'est moy qui luy donneray guerison. Le pere respond qu'il y auoit cinq ans ou plus qu'il n'auoit bougé du lict, & qu'il ne pouuoit seulement se mouuoir. On fit tant que le malade luy fust amené, qui le guerit à demy: & toutesfois il ne la fit pas logue depuis. Et ne faut pas s'estonner si les ignorans vont quelquesfois cherchant tels remedes. Car on le permet publiquement soubz ombre de quelques loix & opinions deprauces de certains Canonistes, directement contraires à la Loy de Dieu: qui n'est pas chose nouvelle. Car nous lisons en Suyda, qu'il y auoit dés le temps de Minos des homes qui par paroles & sacrifices guerissoiet les maladies: et en Homere on void Autolycus guery du flux de sang par parolles. et mesmes Hippocrate au liure de Morbosa-

Pp ij

cro escript, qu'il y auoit plusieurs imposteurs qui se vantoiet de guerir du mal caduc, disant que c'estoir la puissance des Dæmons: en fouyat en terre, ou iettant en la mer le Sort d'expiation, & la pluspart n'estoyent que belistres. Mais à la fin il met ces mots: Sed Deus, qui sceleratissima quaque purgat, nostra est liberatio. C'est à dire, qu'il n'y a que Dieu, qui efface les pechez, qui soit nostre salut & deliurance. l'ay mis les mots de celuy que nous appellons Payen, pour nous enseigner d'auoir en horreur telles impie tez. et à ce propos lacques Spranger Inquisiteur des Sorciers escrit, qu'il a veu vn Euesque d'Allemaigne, lequel estat ensorcelé, fut aduerti par vne vieille Sor ciere, qu'il estoit ensorcelé: Et que sa maladie estoit venue par malefice, & qu'il n'y auoit moyen de la guerir, que par Sort en faisant mourir la Sorciere, qui l'auoit ensorcelé. Dequoy estant estonné, il enuoye en poste à Rome aduertir Nicolas cinquiesme Pape,qu'il luy donnast dispence de guerir en ceste sorte:ce que le Pape luy accorda, aymant vniquement l'Eucsque: & portoit la dispence ceste clause ( pour fuyr de deux maux le plus grand) La dispence venuë la Sorciere dist: Puis que le Pape & l'Euesque le vouloyent, qu'elle s'y employeroit. Sur la minuict l'euesque recouura santé, & au mesme instant la Sorciere, qui auoit ensorcelé l'Eucsque fut frapce de ma ladie, dont elle mourut. Ainsi void-on que Sathan fist que le Pape, l'euesque, & la Sorciere furent homicides: Et laissa à tous trois vne impression de seruir & obeyr à ses commandemens : & ce pendant la Sorciere qui mourut, ne voulut oncques se repentir:ains au contraire elle se recommandoit à Sathan pour guerir. On void aussi le iugement de Dieu terrible & incuitable, qui venge ses ennemis par ses ennemis, comme il dit en Hieremie. Car ordinairement les Sorciers descouurent le malefice, & se font mourir les vns les autres: d'autant qu'il ne peut challoir à Sathan par quel moyen, pourueu qu'il vienc à bout du genre humain, en tuant le corps, ou l'ame, ou les deux ensemble. l'en mettray vn exemple aduenu en Poictou l'an M. D. Lxx1. Le Roy Charles neuficsme apres disner commanda qu'on luy amenast Trois-Echelles, auquel il auoit donné sa grace pour accuser ses coplices. Et cofessa deuant le Roy, en presence de plusieurs grands Seigneurs, la façon du transport des Sorciers, des dances, des sacrifices faits à Sathan, des paillardises auec les Diables en figure d'hommes & de femmes:& que chacun prenoit des poudres pour faire mourir hommes, bestes, & fruicts. Et comme chacun s'estonnoit de ce qu'il disoit. Gaspart de Colligni lors Admiral de France, qui estoit present, dist qu'on auoit pris en Poictou peu de moys au parauant vn ieune garçon, accusé d'auoir fait mourir deux Gentils-hommes: il confessa qu'il estoit leur seruiteur, & les ayant veu ietter des poudres aux maisons, & sur bleds disans ces mots, Malediction sur ces fruicts, sur ceste maison, fur ce pays, Ayant trouué de ces poudres, il en print; & en iecta sur le lict ou couchoiet les deux Gentilshommes, qui furent trouuez morts en leur lict, tous enflez & fort noirs. Il fut absous par les Iuges. Trois-

Pp iij

Eschelles alors en raconta beaucoup de semblables: Et faut croire que si le Roy, qui estoit d'vne forte co-plexion & robuste, eust faict brusser ce maistre Sorcier & ses complices, il est à presumer que Dieu luy eust donné pour telles executions heureuse & lon-gue vie. Car la parole de Dieu est tres-certaine, que celuy qui faict eschapper l'homme digne de mort, verse sur luy mesmes la peine d'autruy, comme le Prophete distau Roy Achab, qu'il mourroit pour auoir donné grace à l'homme digne de mort. Or ia-mais n'auoit esté ony qu'on donnast grace pour les Sorciers. Vray est qu'on peut dire que c'estoit pour accuser les complices, qu'on luy donnoit grace, mais tous eschapperent. Et pour retourner à no-stre propos, Spranger (qui a fait executer vne infinité de Sorcieres, & cognu leurs secrets) escript qu'il y a des malefices incurables, des autres qui ne peuuent estre ostez qu'en donnant le Sort à vn autre. Les autres en donnant le Sort à celuy qui l'a donné, les autres ne guarissent que d'vne maladie, les autres de plusieurs, les autres ne guarissent pas, si ce n'est de deux lieues à la ronde de leur mais 6,& certaines personnes: les autres n'ostentiamais le Sort, sice n'est du consentemet de celuy qui l'a donné. et voulant sçauoir des Sorciers pourquoy tout cela: les Sorcieres respondoyent que tout se faysoit selon le marché qu'ils auoyent venant au seruice de Sathan, & par conuentions expresses. Et cela estoit si vulgaire en Allemaigne de son aage, come il a esté de tout téps, qu'il escrit, q le Seigneur du village de Rictif haffé, territoire

territoire de Constance, prenoit vn impost de ceux qui venoyét à vne Sorciere de son village pour estre dessorcelés: & par ce moyé le Seigneur du village, & Sathan auoyent bonne intelligence & obligation reciproque: « les pauures ignoras pipez du Diable, auquel ils l'adressoiet, en lieu qu'ils deuoyet l'adresser à Dieu, comme disoit le grad Elie au Roy Ochosie & dit qu'il y en auoit plusieurs Seigneurs en Alle-maigne qui en vsoyent aussi, encores que les Sorciers ne pouuoyent rien:s'ils prenoyent argent.Il est assez notoire qu'il se trouua à la Rochelle vn homme frapé à mort, en sorte que tous les chirurgiens l'abandonerent:mais il vint vn Sorcier qui filt marcher, & parler le patiét quelquesiours, qui n'estoit autre cho se que Satha qui le portoit, & tourssours pour doner credit aux Sorciers ses subiets: Mais c'est chose estrage que Pierre Mamor escript, que les os d'vn cheual rompus empeschent qu'on puisse oster le sort. Il n'y a pas grand apparéceiny pareillement en ce que dit Albert le grand au liure de animalibus, qu'il y a des oyseaux par lesquels on peut oster les charmes, qui seroit le moyen de reduire les hommes aux augures des Payens. Mais ie tiens que tout cela est illicite,& induit les hommes à idolatrie & à reuerer les pierres: Car la parole de Dieu ne peut faillir qui dit, qu'il ny

a puissance sur la terre qui puisse resister à la puissace 4. cap. 41. de Sathan. Comme il est dict en Iob 4 à fin qu'on ait per sorciarecours à Dieu seul & non à autre: & bien vser des rus 23.9.1. creatures & medecines ordonces de Dieu aucoprie- 5.26.9. 27. ca. adres comme sist Tobie, & non autrement. Thomas moneaut.

5.In secuda d'Aquin passe 'plus outre:car il tient que tous reme-secunda, q. des & preservatifs qui ne peuvet par raison vray-se-blable guerir, chasser, ou empescher le mal, sont illi-

cites. Et Sainct Augustin au dixiéme liure de la Cité de Dieu disputant contre Porphire & Iamblique, qui pensoyent attirer les puissances celestes auec les choses elementaires, dessend toutes sortes de remedes & preservatifs contre le Diable, hors-mis la priere & penitence, & tient que tous les remedes de paroles, characteres, ligatures & autres choses vaines sont les filets de Sathan. C'est aussi le texte formel du cano, 'afin qu'o ne s'arreste pas à l'opinio de l'escot,

6.in can.ad moneat.26 9.7. on ny d'Hostiense, ou il dit Vana Vanis cotundere licet:ny d.can.si quis perSor

1.1.

à laglose qui interprete le mot vana: qui ne sont quis persor poinct illicites: qui est chose impossible: & par ainsi la superstition Payenne de ceux qui chassoient les esprits en prenant certain legume en la bouche, que ie ne mettray point, & le gettat par derriere, a yat les pieds nuds, apres auoir prié neuf foisà la mode qu'ils faifoyent, est damnable & pleine d'impieté: Car c'est en bons termes adorer Sathá, pour n'estre point mal traicté. Les ancies Latis faisoyet cela par trois iours au moys de May: & appelloyent cela Placare lemures ou Remures: par ce que la chose print origine pour l'homicide de Remus:apres la mort duquel les espris trauailloyent les habitans du lieu, & pour monstrer que telles choses sont vaines & illicites, outre ce qui est cy dessus deduit, nous lisons qu'il est estroitemet desendu de saire passer les ensans par le seu. Moyse Maymon, qui est entre les Theologiens Hebrieux le plus le plus estimé, escript que les Amorrheans entre autres choses auoyent accoustumé de faire passer leurs enfans par la flamme<sup>4</sup>, estant sortis du ventre, & a. 4. Reg. l. 4. uoyent opinion que cela les garantissoit de beau-et Paralip. coup de calamitez, & mesmes il dit auoir veu<sup>7</sup> en E-l.2.c. 28. gypte que les nourrisses gardent encores ceste super- 33. stition. Or s'il est ainsi que Dieu ait en horreur ceste Nemore a-superstition, combien pensons nous qu'il deteste neboquina. les charmes & remedes contre les malefices, desquels on vse? On peut voir en Moyse Maymoqui descript plusieurs superstitions, comme il a trouué és anciens liures, desquels vsoyent les Amorrheans, que la loy de Dieu n'a pas voulu taire du tout, ny specifier par le menu, à fin de n'enseigner ce qu'il faut enseuelir: & neatmoins par quelques exemples proposés, les meschans n'auront point d'occasion de pretendre cause d'ignorance de leur meschanceté, ny les Iuges de l'auoir ignoré. On voit vne superstition ordinaire par tout, de faire mettre les enfans sur vn ours, pour les asseurer de la peur: & lier les arbres de foirre pour garantir les fruicts, comme ils font en Valois: qui sont toutes pernicieuses superstitions: car c'est tousiours vne auersion du Createur, & siance en la creature. Et pour, ceste cause Mahomethaben Taulon Sangiach d'egypte sit brusser, n'a pas long temps, vn crocodile de plomb, qu'on auoit mis soubz la porte d'vn temple d'egypte, parce que les habitans du lieu pensoyent par ce moyen estre garentis des crocodiles. Voila quant aux moyens illicites pour obuier aux sortileges. Disons aussi sil y a

moyen de chasser les esprits malings de ceux qui en sont assiegez.

DE CEVX QVI SONT ASSIEgeZes forceZpar les malins esprits: & s'il y a moyen de les chasser.

#### CHAP. VI.

Ovs auons parlé de ceux qui volontairement par conventions tacites, ou expresses, ont part auec les malings esprits: disons maintenant de ceux qui sont assiegez & forcez par iceux, & s'il y a moyen de les chasser. Ie ne mets poit en dispute s'il y a des persones assiegees par les malings esprits: car toutes les histoires diuines & humaines en sont pleines: mesmement en l'Euangile, & aux Actes des Apostres, chapitre seiziesme. Il y auoit vne ieune fille esclaue qui auoit vn esprit qui parloit en elle, que l'escripture appelle é y saspiuntor: qui disoit les choses cachees, & l'aduenture à plusieurs: & pour vne verité dix mensonges. Elle dist que Sainct Pierre & Sainct Paul preschoient la voye de salut: & par ce moyen son maistre gaignoit: & leDiable attiroit les personnes à demander la verité au maistre de mensonge. Sleidan recite aussi qu'en la ville de Munster en Vvestphalie, lors que les Anabaptistes tenoyent la ville, apres la publication de la communauté de biens, il falloit que chacun raportast les deniers en commun: & parce qu'il y en auoit qui receloyent

154

receloyent leurs escuz, il se trouua deux ieunes filles qui reueloyent tout. Mais on void la preuue de ceux qui sont possedez du Diable, qui parlent diuers langages, qu'ils n'ont iamais apprins. Il y en a peu en France, si est-ce qu'il s'en void: & depuis vn an en çà vn ieune enfant aagé de douze ans, nommé Samuel, du village de V vantelet pres ceste ville de Laon, filz d'vn Gentil-homme, Seigneur des Landes, vn moys apres la mort de sa mere a esté saisi d'vn esprit, qui le trauailloit fort, & luy bailloit des foufflets, & quelquefois luy entroit dedans le corps, & sion vouloit oster l'enfant, il le retiroit par force. Le pere pour la religion qu'il tient, ne veut pas qu'il fust exorcizé. Ie ne sçay si depuis il est deliuré. On à veu aussi depuis douze ou treize ans vne femme de Veruin, qui estoit possedee d'vn maling esprit, & fut exorcizee en ceste ville de Laon:que ie passeray, par ce qu'il y en a plusieurs liures imprimez. L'Italie & l'Espagne en a grand nobre, qu'il faut enferrer, & qui parlent Grec, Latin & autres langages sans les auoir appris:ou pour mieux dire, l'esprit parle en icelles. Car l'esprit de celle de Veruin, lors qu'elle tiroit la langue iusques aux larynges, parloit disertement. Melanchthon escript qu'il a veu en Saxe vne feme demoniaque, qui ne sçauoit ny lire, ny escrire: Et neatmoins elle parloit Grec & Latin, & predict la guerre cruelle de Saxe en ces mots, έσαὶ ἀνάγκη ૭૩મો τῆς γῆς κοι) ό βμη έν τῷ λάφ τέτφ. C'est à dire, qu'ily aura de terribles choses en ce pays & rage en ce peuple. Fernel au liurede Abditis reru causis, dit auoir veu aussi yn ieune garçon demonia-

que qui parloit Grec, encores qu'il ne sceust pas lire. Hippocrate au liure de Morbo sacro, pensoit que ce ne sust que le mal caduc: mais la disserence a esté bien remarquee par la posterité: & en Grece mesmes depuis qu'on apperceut les diuerses langues & diuinations des assiegez: qui ne sont point en ceux qui ont le mal caduc. Et la marque aussi est euidente, & plusieurs symptomes tous differens: & ceux qui en veulent faire la preuue, i'entens les Sorciers, ils disent en l'orcille du patiét, Exi Damon, quia Ephimolei tibi pracipiunt. Soudain le patient demoniaque tombe com-rae pasmé: & puis quelque temps apres il se releue, & dit des nouuelles de loing, veritables & incogneües: & cela faict il est deliuré du Dæmon: Mais si c'est le mal caduc, cela n'aduient point. Les autres qui ont le Diable au corps sont Sorciers, qui ne sont point vexez qu'on apperçoiue, ou ceux qui par deuotion pensant bien faire, sont saisiz des Dæmos pour vn temps, comme estoient les prestresses Pythiaques en Grece. On pensoit que Dieu possedoit leurs personnes, & appelloyent cela Enthousiasme: quand les Sybilles & Prestresses d'Apollon, apres auoir couché en la cauerne de Delphes, ou de Delos, estoyent ainsi saisses, & le Diable parloit en elles, qu'ils appelloiet le Dieu Apollon, lesquelles estoiet peu apres deliurees : mais ceux qui estoient vrayes demoniaques estoyent deliurees quelquesfois par certaines superstitions, dont Hippocrate parle au liure de Morbo sacro. Mais les Sorciers souvent chassoyent, comme ilz sont encores, les Dæmons. Les Chrestiens de la primitiue Eglise-

Eglise vsoyent de prieres, & puis coniuroyent les cathecumenes, & energumenes, les exorcizant encores, que celuy qui se presentoit pour estre baptizé, seust en aage, sage & prudent, & qu'il ny eust aucune apparence de maling esprit en luy. Ce qui a toussours esté gardé,& se garde encores és baptesmes des enfas, qui sont baptisez à la religion Catholique. Car ie n'ay a traiter icy que de ceux qu'on void assiegez du maling esprit, qui ne sont point Sorciers: ains au contraire les Sorciers demeurent d'accord par infinis procés, que si vn Sorcier ayant faict profession & conuention expresse auec le Diable pour iamais, quitte son service, & qu'il se repente de ce qu'il a faict sans prier Dieu, il sera mal traicté, tourmenté & batu, si Dieu par sa grace ne le preserue. l'ay remarqué cy deuant, que i'en ay veu vn, lequel estoit suyui partout du maling esprit, & nes'en pouuoit deffaire, & au plus profod de son sommeil le Diable l'esueilloit luy tirant le nés & les orcilles, en luy demandant, s'il ne vouloit pas luy demander quelque chose. Spranger dit qu'il a condamné plusieurs Sorcieres qui estoyent bien aises qu'on les faisoit mourir; disant qu'elles estoyent battues du Diable, si elles ne faisoyent ses commandemens, & que autrement elles n'auoyent point de repos. I'ay aussi remarqué vn gentil-homme demeurant pres de Villiers costerets, auquel vn soldat Espaignol auoit vendu vn maling esprit auec vn anneau: & d'autant qu'il n'obeissoit pas au gentilhomme, comme il esperoit, il getta l'anneau dedans. leu feu: & depuis n'a cesse de le trauailler. Il yen a aussi.

qui ont esté Sorciers, & ont renoncé Dieu, & iuré alliance auec Sathan: & cognoissans ses impostures n'en tiennent conte: ausquelz toutesfois Sathan ne faict rien: car il se contente qu'ilz sont à luy. Il y en a d'autres qui semblent estre fols seu lement, & qui riét & sautent sans propos: comme estoit celuy duquel parle Philostrate, qui fut descouuert par Apollonius Thianeus maistre Sorcier, estre assiegé d'vn malin esprit,& deliuré par iceluy:& à dire vray, si la folie de l'homme ne provient de maladie, cest l'vn des signes que la personne est possedee du maling esprit. On en void aussi qui ne sont point autrement fols: & neantmoins ilz vont en dormat, comme s'ils veilloient: qui est vne lethargie, ou autre maladie de cerueau, qui aduient quelquesfois aux plus sages: I'en ay veu trois malades de ceste maladie, qui n'auoient aucune douleur: & mesmes Galen confesse qu'il a esté malade en ceste sorte vne foix en sa vie, & alla demy quart de lieue tout dormant, iusques à ce qu'il rencontra vne pierre qui le fist tomber, & le reueilla: mais il y en a qui vont fort souuent la nuict les yeux clos, & montent sur les maisons, sur les eglises, & hauts lieux inaccessibles, ou le plus vigilant, & le plus sage home du mode ne sçauroit monter: et si on les appelle par leur nő, soudain ils tőbent par terre. Spranger dit en auoir veu tober en ceste sorte en Orleas. Il y en eut vn aussi agite la nuict, qui fut suyui par son compaignon, qui couchoit auec luy: & le voyant aller en la riuiere il ne voulut pas le suiure:mais de peur qu'il n'allast trop auant: il l'appella par son nom: tout soudain il tomba

LIVRE TROISIESME.

tout dormant, & sut noyé. Il est à presumer que le malin esprit l'agitoit : toutes sois ie n'en suis pas asseuré:car il se peut faire que l'hôme oyat son no, s'esueil-le en sursaut, qui suffit pour le faire tomber: mais ie ne trouue point d'apparence de monter en dormant aux lieux inaccessibles, & precipices dangereuses, & s'en retourner sans chopper ny s'offencer. Et en quel-que sorte que ce soit, il faut estimer que celuy qui est assliegé du malin esprit, & tourmenté par iceluy, n'est pas hors la voye de salut, comme les saincts personnages ont iugé: Et de faict Sainct Paul en la premiere des Corinthiens parlant de celuy qui auoit abusé de fa belle mere, Il est, dit il, expedient que cest home-là soit liuré à Sathan, à fin que son esprit soit sauué au iour du iugement : Il est à croire qu'il entendoit l'excommunication, de laquelle on vse encores. Reste à voir les moiens de chasser les malings esprits soit des personnes, soit des bestes, soit des maisons. Car Thomas d'Aquin' est d'accord, qu'on peut aussi 3. In secun-coniurer vne beste irraisonnable, comme estat icelle da secundas q.90. agitée par Sathan pour offencer les hommes: & par consequent il suppose qu'on peut chasser les malings esprits. Et quant aux moyens de chasser les Dæmons, Alexandre 1. Pape institua l'eau beneiste. Quant aux coniurations elles sont assés notoires. 4 Exorciso te N. per Deum viuum, & cat. Et puis l'oraison Deus 4. In lib. de misericordia & cat. & apres l'execration Ergo maledicte eccremonis Eccle. Rom. Diabole, & cat. puis autre oraison, & de rechessexecration, iusques à trois coniurations : bruslans tous les Sorts & poudres malefiques qui se trouuent en la

maison de celuy qui est possede du Diable, qui est directement contre l'aduis de Sainct Hilarion, & de sainct Hierosme, comme nous auons dict cy deuat. Ils adioustent aussi les confessions, les Sacremes, les estoles, beaucoup d'autres choses semblables. Et neantmoins les malings esprits ne sortent pas souuent pour tout cela. l'ay faict mention cy deuant de celle qui estoit possedée d'vn malin esprit, & qui demeure encores au Menil pres Dammatin, qui estoit liée ordinairement d'vn esprit depuis l'aage de dixhuit ans: & ne luy faisoit autre mal, Le docteur picard & plusieurs autres l'exorcizeret en la ville de Paris l'a mil cinq cens cinquante & deux, comme i'ay dict: mais cela ne seruit de rien. Et neatmoins i'ay entendu d'autres, lesquels voulans exorcizer le Diable, en sont saisseux mesmes, comme nous lisons és Actes des Apostres de deux disciples, qui vouloient chasser l'esprit malin du corps d'vne personne, disant ces mots, Adiuro vos per Iesum quem Paulus prædicat. & cæt. respondens autem Spiritus nequam dixit eis : Iesum noui & Paulum scio, vos autem qui estis? Et soudain le Diable se saisit de tous deux, & laissa celuy qu'il vexoit. Nous auons vne histoire semblable en Sainct Gregoire au premier dialogue, qu'il y eust vn Prestre, lequel voyant vne femme saisse du Diable, il print vne estole, & la mist sur la femme: soudain le Diable se saisit du Pre stre & quitta la femme. Nider recite aussi qu'il y auoit en Coloigne vn moyne Sorcier facetieux, qui auoit grande reputation de chasser les malings esprits. Vn iour le maling esprit luy demanda où il yroit, Va dit ilen

LIVRE TROISIESME. il en mon priué.Le Diable ny faillit pas, & la nuict le batist tat come il alloit à son priue, qu'il sut à vn doig pres de la mort. Quelquesfois les Diables s'en vont par commandement des Sorciers, comme on dict d'Apollonius Thyaneus, qui chassoit les Diables, ou plustost qui luy obeissoient pour luy donner credit. de se deisier, comme il tachoit, & trouua force disciples qui en faisoient plus de cas que de Iesus-Christ: en sorte que Eusebe a esté contrainct d'escrire huict liures contre Philostrate Euangeliste du Sorcier Apollonius. Symon Magus faisoit le semblable: Car il ny a finesse ny subtilité dont sathan ne s'aduise, pour faire idolatrer les hommes: en quoy sa puissance n'est pas ruinee, mais bien establie. Spranger inquisiteur en met vne exemple d'vn Bohemien nommé Dachon prestre, qui fut long temps possedé du Diable: & fut mené à Romme: lequel disoit qu'il hayoit à mort les choses que Sathan ayme le plus. Il recite aussi que à Magdebourg il y auoit vn autre prestre, qui fut possedé du Diable septans: & quand on demandoit au Diable pourquoy il auoit commécé à tourmenter le prestre depuis trois mois, il dict qu'il ne saissoit pas d'estre au parauant dans le corps du prestre: & quand l'exorciste demanda au Diable où il se cachoir quad le prestre prenoit l'hostie sacrée, i'estois,dictil,soubs sa langue:& l'exorciste l'iniuriant disoit pourquoy ne t'en suis tu de la presence de ton Createur:le Diable respondit, & pendant que vn home de bien passe sur le pot, pour quoy vn meschant ne passera il soubs le mesme pot. Voila de mot à mot les

carum.

X.

2. In mal-leo malest- propos de Spranger 2 Inquisiteur. Et quelques sois le Diable faict des plainctes, comme s'il enduroit grande douleur, & disent estre l'ame d'vn tel ou d'vn tel, pour tenir tousiours les hommes en erreur. Nous en auons assez d'histoires: & Pierre Mamor en recite vne qui aduint en France à Consollent sur Vienne, en la maison d'vn nommé Capland l'an M. CCCCLVIII, d'vn Diable qui se disoit l'ame de la defuncte, qui gemissoit & cryoit, en se complaignant bien fort : & admonestoit de faire plusieurs prieres & voyages, & reuela beaucoup de choses veritables: mais quelcun luy dist, si tu veux qu'on te croye, dy Miserere mei Deus secudu & cer.mais il dit qu'il ne pouuoit. Alors les assistas se mocqueret de luy, & s'en fuit en fremissant. Le semblable aduint à Nicolle Auberi, semme natifue de Veruin, de laquelle M. Berthelemy Faye, Côseiller en parlement a escript l'histoire, où il dict que Sathan s'apparut à elle, priat sur la fosse de son pere, come sor. tant du sepulchre: & luy dist qu'il failloit dire beaucoup de messes, faire quelques voyages specifiez, & apres tout cela il ne laissa pas de tourméter ceste pauure femme, combien que au commencement il dist, que c'estoit son ayeule neantmoins à la fin il dist qu'il estoit Beelzebuth. l'ay dict plusieurs fois ce qui est. escript en Iob, qu'il ny a puissance en terre que Sathã craigne: et l'opinion de Ioseph historien Hebrieu, que l'ay remarqué cy dessus, est pernicieuse, en ce qu'il dist qu'il a veu vn Iuif de sa nation, lequel mettant vn anneau au nez de celuy qui estoit assiegé, & que soudain le Diable s'en suyoit. C'estoit pour induire

duire les hommes à reuerer la creature, la pierre, l'anneau.Il ne dict pas que l'anneau portast vn Diamant: car il s'en est trouué de ceste opinion, qui ont dit que ceste force est au Diamant, qu'il garantist de songes friuoles & des malins esprits, comme dit vn Poète sans renom, Et noctis lemures, & somnia vana repellit. Mais ils ne disent point quelle sorte de Diamant. Car il y en a six fort differens, & la sixiesme espece est le 7. Pl. /1.3. Diamant Arabic qui vient à gros tas ez monts Pirenees, & qu'on foule aux pieds, en sorte que le quintal ne couste que trois escus sur les lieux: Il est figuré & poly par nature d'vne beauté que tous les artisans ne sçauroient si bien contrefaire, a six costés esgaux, & les deux bouts en pointe, & forme concide: & sen trouue de plusieurs couleurs. Les anciens tenoiet aussi que les Diables craignent fort les tranchans des espees, & glaiues, & mesmes Plato, & plusieurs autres Academiciens sont de cest aduis, que les esprits souffrent diuision. Et me souvient que l'an mil cinq cens cinquante & sept, vn malin Esprit foudroiant à Tholoze tomba auec le tonerre dedans la maison de Poudot courdouannier, demeurant pres du Salin, qui iettoit des pierres de tous costez de la chambre : on ramassoit les pierres en si grad nobre, qu'on en emplist vn grand coffre, que la maistresse fermoit à clef, fermat portes & fenestres.et neatmoins l'esprit aportoit soudain d'autres pierres,& toutesfois sans faire mal à personne. Latomi, qui estoit lors quart President, sut voir que c'estoit: aussi tost l'esprit luy fist voler son bonet d'vne pierre, & le hasta bien de fuir. Il y auoit

Rr ij

esté six iours quad M. Iea Morques coseillier du Presidial m'en vint aduertir pour aller voir ce mystere, où ie feus deux ou trois heures sans rien apperceuoir, Quelcu, lors que i'entray, dit, Dieu soit ceas: & apres auoir entendu l'histoire, dist au maistre qu'il priast Dieu de bon cœur, & puis qu'il feist la roue d'vne espec par toute la chambre. Ce qu'il fist. Le iour suiuant la maistresse luy dist, qu'ils n'auoient depuis ouy aucun bruit, & qu'il y auoit sept iours qu'ilz n'auoient reposé. Les anciennes histoires sont frequentez de telz esprits ietteurs de pierres : & mesmes Guillaume de Paris escript que l'an M. CCCC. XLVII. il y en auoit vn à Poictiers en la Paroisse Sainct Paul, qui rompoit voirres & voirrieres, & frappoit à coups de pierres sans blesser personne. Encores dit-on, qu'il faut en chassant les malings esprits les enuoyer en cer tain lieu, comme en l'euangile Iesus Christ les enuoioit aux troupeaux de pourceaux. Et en Tobie l'Ange ayant chasse le malin Esprit, le lia en la haute Egypte: où il semble que Dieu a limité non seulement la puissance, ains aussi le lieu où les malins esprits sont reclus. Et de faict Casarius en son Dialogue escript, que la fille d'vn Prestre de Coloigne cstant tourmentee d'vn maling esprit Incube, deuint phrenetique. Le pere fut aduerty de faire aller sa fille par dela le Rhein, & changer de lieu. Ce qu'il fir. Le Diable par ce moyen laissa la fille: mais il battit tant le pere qu'il en mourut trois iours apres. Aussi lisons nous que les malings esprits ne sont passifrequens dedans les villes, comme és villages: ny aux villages,

villages, comme aux lieux deserts & aquatiques, comme il est escript en Iob quarante & vniesme chap. C'est pour quoy les malins esprits qu'on appelle Feuz fols la nuict apparoissant, suiuent les eaux,& souuent font noyer les personnes. Or pour les chasser, ie croy bien que les creatures auec la crainte & parolle de Dieu y peuuent seruir, & sans la craincte de Dieu rien du tout. Ie mettray pour vn exemple la Musique qui est l'vne des choses qui plus a de force contre les malings esprits, côme il est escrit de Saul, que le maling esprit le laissoit tandis que Dauid touchoit sa harpe: Vray est que Dauid auoit alors le Sainct Esprit, & neantmoins il dit, que le tourment de Saul ne cessoit sinon au son de la harpe, soit que la Musique est vne chose diuine, & que le Diable n'aime que les discors : soit que l'harmonie conspirant auec l'ame, reduit la raison esgaree à son principe: comme les anciens ont remarqué, que la Musique guarist le corps par le moyen de l'ame, tout ainsi que la medecine guarist l'ame par le corps. Et de fait il y a vne espece de furieux en Allemaigne, qui ne: guerissent sinon au son de l'instrument, quand le Musicien accommode sa Musique au bransle des surieux: & puis il fait peu à peu, que le furieux s'accommode à la cadence du Musicien posément, & en ceste sorte il guerist le faisant reposer: on l'appelle la maladie S. Vitus. Nous lisons auslique le Prophete Michee estant appellé par Achab Roy de Samarie,& en la presence du Roy de Samarie deuant que prophetizer de l'issue de la bataille il fit entonner yn in-

strument de Musique:alors l'esprit de Dieu le saisse & prophetiza: & mesmes Samuel ayant consacré Saul: Va dit il, en tel lieu où tu trouueras vne troupe de Prophetes qui descendent de la montagne, & qui sonnent des instrumens. Alors l'esprit de Dieu te saisira. Si tost que Saül eust approché des Prophetes qui sonnoyent leurs instrumens, l'esprit de Dieu le saisit, & se trouua tout changé: combien qu'il est à croire que l'esprit de Dieu, duquel la trouppe des Prophetes estoit remplie, non seulement embraza Saul de l'esprit divin, ains aussi chassoit les malings esprits de tous costez: come de fait Saul estant laissé de Dicu & de son Ange, fut saiss du maling esprit: & comme il auoit resolu tuer Dauid, il enuoya par deux sois des meurtriers pour l'assassiner en la compagnie de Samuel, mais sitost qu'ils auoient approché, ils estoient saiss de l'esprit de Dieu, & au lieu de tuer Dauid, ilz benissoient & louoyent Dieu. Dequoy Saul aduerty y vint en personne, soudain il se trouua tout changé, prophetizant & louant Dieu. Car les anciens Hebrieux ont remarqué pour vne demonstration trescertaine & indubitable, qu'il n'y a rien plus aggreable à Dieu, que sa louange chantee d'vn cœur entier & ioyeux, comme il est dict au Psalme xxxIII.

Louange est tres-seante & belle, En la bouche de l'homme droict, & cæt.

Aussin'y a il rien qui plustost chasse les malings esprits, & les force de sortir: mais c'est la louange du Createur & non pas des creatures. Comment donc, dira quelqu'yn, est-il possible que le Sorcier Apollo-

nius chassaft les Damons, & comment les Sorciers de nostre temps ont ilz encores ceste puissance de chasser soudain les malings esprits? Le respondray ce qui a esté resolu en la Sorbonne l'an mil trois cens nonante & huict : Heretici sunt , qui putant Damones maleficies cogi posse, qui se cogi fingunt. C'est à dire, que ceux-la sont heretiques qui croyent que par charmes, on puisse cotraindre Sathan, qui fait beau semblant d'estre contraint. Et par ainsi quand on void les Sorciers chasser les malins esprits, ce n'est pas chasser ny forcer de sortir, mais c'est de gré à gré: come nous lisons en Leo d'Affrique, que les Sorciers qu'ils appellent MuhaZimim, en faisant quelques cercles & caracteres au frot du demoniaque, apres auoir interrogé. leDæmon, luy comandent de fortir, & foudain il fort. Ce que pareillement escript Iacques Sprager des Sorciers d'Allemaigne. En quoy faisant Sathan commence à posseder paisiblement l'ame, au lieu qu'il ne possedoit que le corps par force & violence. Et en cas pareil quand on vse de superstitions & idolatries, alors l'esprit malin s'en va, & fainct qu'il est contrainct de ce faire pour attirer les ignorans à continuer en leur idolatrie. Et en Allemaigne fil y a quelque demoniaque ou maleficié, qui ait suspicion de. quelque Sorciere qui luy ait enuoyé le malin esprit, ou donné autre malefice, les Iuges, & mesme la chabre Imperialle fait dire ces motzà la Sorciere en presence du malesicié Benedico tibi in nomine patris & filij, & spiritus sancti in tuis bonis sanguine & armento. Et soudain les maleficiez sont deliurez: ce que le plus hom-

me de bié de ce pais-là en disant les mesmes parolles ne peut faire: qui monstre bien l'intelligéce du malin esprit auec le Sorcier: Comme les Sorciers faisoient sortir les Diables du corps des hommes du temps mesmes d'Hippocrate, comme on peut voir en son liure de Morbo sacro. Aussi voit-on grand nombre de personnes demoniaques: & mesmement en Espaigne, Italie, & Allemaigne, qui tiennent quelques fois dix ans ou vingt ans les personnes qu'on ne les peut chasser, comme de faict l'an M.D.L VI. il se trouua en la ville d'Amsterdan trente ieunes enfans demoniaques, qui n'ont peu estre deliurez pour tous les exorcismes qu'on y a faicts. Et sut resolu que c'estoit par sortileges & malesices, d'autant qu'ils gettoient des ferremens, des lopins de voirre, des cheueux, des aiguilles, des drapeaux & autres choses semblables, que les personnes malades par sortileges rendent ordinairement. I'ay dict cy dessus que l'an M. D.Liii.il y auoit Lxxx.filles & femmes demoniaques à Romme qui furent exorcizees par vn moyne saint Benoist, que le Cardinal Gondy Euesque de Paris y auoitmené: lequel ny fist pas grande chose, encores qu'il y fust six mois. Il interrogea sathan pourquoy il auoit saist ces pauures filles. Il respodit que les luifs l'auoient enuoyé, despits de ce qu'on les auoit ba-ptisées pour ce qu'elles estoient iuisues pour la plus part.On pésoit que sathan dist cela, parce qu'il estima que le Pape Theatin feroit mourir les Iuifs: d'autant qui les hayoit à mort: mais vn Iesuite soustint deuant le Pape que les hommes n'ont pas ceste puissance. Ce

qui

qui est bien certain, ny Sathan aussi: mais si Dieu le permet aux vns & aux autres, cela se peut faire: & d'entrer en Coseil de Dieu c'est chose incomprehensible. Non pas que ie pense que Sathan fust enuoyé par les iuifs: car ceux de leur religion en seroyent plustost possedez que ceux qui se font baptizer, & renoncent à leur loy. Mais au monastere de Kendorp au costé de Marche en Allemaigne, où les religieuses furet vexees des malings esprits d'vne façon estrange l'an M. D. LII. Les Sorciers & les Dames interrogees respondirent, que c'estoit la cuisiniere du Monastere nommee else Kame, qui le confessa, qu'elle estoit Sorciere, disant qu'elle auoit prié Sathan, & faict des Sortileges pour cest effect. Elle fut bruslee vifue auec sa mere. Ces Dæmoniaques estoient esseuces en l'air par chacun iour, & quelquesfois à chacune heure,& retoboient sans douleur: puis elles estoient chatouillees dessous les pieds, & rioyent sans cesse: & tantost ce frappoyent les vnes les autres: Et quand il s'ytrouuoit quelque personnage de vertu, saisant sa priere, ou parlant de Dieu serieusemet, elles estoient vexces. Et si elles disoient leurs heures en latin, & menus suffrages, ou qu'o leur parlast de iouer, ou de follastrer, elles ne sentoient plus de douleur se trouuant fort alegees, & toutes redoient vne haleine fort puante. Au mesme temps il se trouua plusieurs Demoniaques aux villes & villages prochains: qui fut cause, qu'on print plusieurs sorcieres qui furet executees. Et au monastere de Nazareth, au diocese de Coloigne par vne ieune sorciere nomee Gertrude qui auoit ac-

Sí

cointaince auec vnDæmon par chacune nuict depuis l'aage de douze ans: toutes les religieuses furent assiegees des malings esprits. Nous lisons aussien Fernel au liure de Abditis rerum causis, qu'on le mena voir vn icune gentil homme demoniaque parlant Grec, encores qu'il fust sans lettres: & disoit à son pere qu'il ostast le collier de l'ordre de son col, & l'esprit interro gé qui il estoit, dict que c'estoit vn personnage, qu'il ne vouloit pas nommer, qui l'auoit enuoyé dans son corps. On peut bien iuger que c'estoit l'vn de ses bons sugets: non pas que Sathan ny tous les Sorciers ayent aucune puissance sur les hommes, si Dieu ne le permettoit : come il est aduenu n'a pas long temps en Flandre vne chose estrange, & qui a depuis esté publié par toute la chrestienté. Anthoine Suquet Cheuallier de L'ordre de la toison, & Conseiller du Conseil priué de Brabant, auoit vn bastard, qui auoit quelque temps au parauant que de s'estre marié, conuersé familierement auec vn autre semme, que on disoit estre Sorciere, laquelle estant ialouse d'vne ieune Damoyselle qui espousa le Gentil-hom-me, fist en sorte auec Sathan, que la ieune Damoyselle sust saisse d'vn maling esprit, qui la tirassoit en pleine compagnie, & l'esseuoit en haut contre toute la puissance humaine, puis la iettoit çà & là. Lors qu'elle sut sur le point d'accoucher, pendant qu'on alloit querir la sage semme, la Sorciere que la Damoyselle craignoit & hayoit à mort, entra, & foudain la Damoyfelle tomba pasmee & endormie: & quelque temps apres elle se sentit deliuree de son fruict.

fruict. La sorciere s'en va, & la sage semme venue ne trouua que l'accouchee, mais l'enfant ne s'est iamais trouue depuis. Chacun iugeoit que la Sorciere ialouse auoit enuoyé sathan au corps de la Damoyselle, mais celane s'est point fait, que par vn secret iugement de Dieu. L'Histoire qu'on recite estre aduenuë en Lorraine d'vne femme enleuce par sathá pour auoir son fruict, approche de celle cy: mais ontient que le pere estoit Sorcier, qui auoit voué son enfant à sathan. Et quelquesois l'appetit bestial de quelques femmes, fait croire que c'est vn Dæmon, comme il aduint l'an mil cinq cens soixante & six, au Diocese de Coloigne: Il se trouua en vn monastere vn chien qu'on disoit estre vn Dæmon, qui leuoit les robes des Religieuses pour en abuser. Ce n'estoit point vn Dæmon comme ie croy: mais vn chien naturel. Il se trouua à Toulouse vne femme qui en abusoit en ceste sorte : et le chien deuant tout le monde la vouloit forcer. Elle confessa la verité, & fut bruslee. Il y en eut vne autre qui fut amenee prisonniere à Paris l'an mil cinq cens quarante, conuaincue de mesme cas. Et semble que la Loy de Dieu pour l'abomination & meschanceté, ne s'est pas contentee de prohiber cela sur la vie: ains encores elle desfend d'offrir à Dieu le loyer de la paillarde, & le pris d'vn chien en vn mesme article. Il se peut bien faire aussi que sathan soit enuoye de Dieu, comme il est certain que toute punition vient de luy par ses moyens ordinaires, ou sans moyen, pour vanger vnetelle vilanie: comme il aduint au Monastere du

Mont de Hesse en Allemaigne, que les Religeuses furent demoniaques: & voyoit on sur leurs licts des chiens, qui attentoient impudiquement celles qui estoiet suspectes d'en auoir abuzé, & commis le peché qu'ils appellet le peché muet. Dequoy i'ay bien voulu aduertir le lecteur, à sin qu'on prenne garde de ne forcer la volonté des ieunes silles qui n'ont point d'affection au vœu de chasteté. Mais c'est merueilles des exorcismes desquels plusieurs vsent, veu que iamais les saincts Prophetes n'en ont vse: & eussent en horreur d'interroger, ou de rien demander à sathan, ny rien faire de ce qu'il commandoit: ains la presence des saincts personnages chassoit les malings esprits: en la louange d'vn seul Dieu. Et au temps de la primitiue Eglise on faisoit venir les demoniaques en l'assemblee, & tout le peuple prioit Dieu, comme

2.lib. de in nous lisons en sainct Iehan Chrysostome <sup>2</sup>, & en comprehesse sainct Clement<sup>3</sup>, qui baille vne tresbelle oraison, & bili Deina en Theodore Lecteur <sup>4</sup>. Nous lisons que le Roy de 3. Lib. 8. c. Perse en la primitiue Eglise, commanda de chasser les Dæmons: on sit prieres en l'Eglise, & les Dæmons 5, Lib. 5. estoyent chassez. Et en Theodoret <sup>5</sup> nous lisons, que

estoyent chassez. Et en Theodoret's nous lisons, que l'Euesque d'Apamee faisant sa priere à Dieu, la face touchant à terre, chassa le Dæmon qui estoit au tem-

on ple de Iuppiter. C'est pourquoy la Loy de Dieu commande expressément de raser les Temples où les Payens faisoyent prieres à leurs images: à sin que le

6.l. 22. de nom de Dieu ny fust souillé, ny contaminé, ny prié ciuitate.
7.Lib.6. cap. 28. Sozomene 7 nous lisons qu'on ne faisoit rien que

prier.

prier Dieu pour chasser les Dæmons, sans familiarizer, ny plaisanter auec eux, & sans aucunement interroger Sathan, comme il est aduenu à quelques vns en Allemaigne : lesquels mesmes ont creu aux paroles de sathan, & les autres ont executé ses mandemes. qui est vne detestable & damnable impieté. sainct Denis en la Hierarchie, Theo. de Sacra Synaxi, escriuent qu'en la primitiue Eglise, on ne bailla iamais hostie aux demoniaques. Et sainct Hierosme en la vie de sainct Hylarion, escript que vn ieune sorcier ne pouuant gaigner le cœur d'vne ieune fille, ietta. soubz sa porte vne lame de cuyure, où il y auoit quelques characteres grauez, & tost apres la fille fust assiegee du Dæmon, parlant comme furieuse: & disoit le Dæmon, qu'il ne sortiroit point du corps de la fille, qu'on n'eust osté ceste lame. Neantmoins Hilarion defendit qu'on l'ostast, & par ces seules prieres sans hostie, ny autres adiurations, ny aucuns interrogatoires faicts aux Diables, chose qu'il auoit en horreur, deliura la fille. Iehan Vier recite qu'il a cap. 14. veu vne fille demoniaque en Allemaigne: Et sur ce qu'vn certain exorciste l'interrogeoit, sathan respondit qu'il failloit que la fille allast en voyage à Marcodure ville d'Allemaigne, & que de trois pas l'vn elle s'agenouillast, & qu'elle fist dire vne Messe sur l'Autel saincte Anne, & qu'elle seroit deliurée, predisant le signal de sa deliurance à la fin de la Messe. Ce qui fut faict, & sur la fin de la Messe, elle & le Prestre veirent vng image blane, & fut ainsi deliuree. Et l'an M. D. LIX. le XVII, Decembre au village de

Loen au Comté de Iuilliers le Curé osa bien interroger le Diable, qui tenoit vne fille assiegee, si la messe estoit bonne, & pourquoy il poussoit & contraignoit la fille d'aller soudain à la messe quand on sonnoit la cloche: sathan respondit qu'il vouloit y aduiser, c'estoit reuoquer en doubte le fondement de sa religió ap. 24. & en faire luge sathan. Or Pylocrates parlant de ces beaux interrogatoires dict ainsi, Mali damones faciunt sponte quod inuiti videntur facere, & simulant se coactos vi exorcismorum quos fingunt in nomine Trinitatis, eósque tradunt hominibus, donec cos crimine sacrilegij 🗗 pena damnationis inuoluant. Nous auons vn autre exemple de Philippe V vosolich religieux de Coloigne en l'Abaie de Kuecten, lequel fust assiegé d'vn Dæmon l'an mil cinq cens cinquante: lequel respondit à celuy qui l'interrogoit qu'il estoit l'ame de Mathias Durése Abbé precedent: lequel n'auoit payé le peintre qui auoit peint si bien l'image de la vierge Marie, & que le reli-gieux ne pouuoit estre deliuré s'il n'alloit en voyage à Treues, & Aix la chapelle : ce qui fut faict : & le

religieux ayant obey fust deliuré. L'histoire est imprimee à Coloigne. M. Berthelemy faye presidet des

natifue de Veruin priant sur la fosse de son ayeul, il se leua comme sortant de terre vn homme enuelopé de son drap, disant à la ieune femme qu'il estoit son

ayeul, & que pour sortir des peines de Purgatoire, il failloit dire plusieurs Messes, & aller en voyage à nostre Dame de Liesse: Et apres auoir fait cela, il se descouurist, & sembla estre l'ayeul d'icelle & con-

Requestes en Parlement, escript que Nicole Auberi

tinua

tinua de faire dire force Messes : & quand on cessoit de dire Messes la icune semme se trouuoit tourmentee : en fin que sathan dist qu'il eftoit Beelzebud. Et d'autant que l'histoire est notoire à toute la France, ie n'en diray autre chose. Mais il y en a vne autre plus recente, notoire aux Paristens, & non imprimee qui est aduenue en la ville de Paris en la rue sainct Honore au Cheual rouge, vn Passementier auoit retiré sa niepce chez luy la voyant orpheline: vn iour la fille priant sur la fosse de son pere à sainct Geruais, sathan se presenta à elle :seule en forme d homme grand & noir, luy prenant la main, & disant, mamie, ne crain point, to pere & ta mere sont bien: mais il faut dire quelques Messes, & aller en voyage à nostre Dame des vertus, & ils iront droict en Paradis: Par ce que sathan est fort soigneux du falut des hommes, la fille demanda qui il estoit. Il respondit qu'il estoit sathan, & qu'elle ne s'estonnast point. La fille fist ce qui luy estoit commandé. Celà fait, il luy dist qu'il failloit aller en voyage à S. lacques : Ie ne sçaurois dict-elle aller si loing. Depuis sathan ne cessa iamais de l'importuner, parlant familierement à elle en faisant sa besongne lors qu'elle estoit seule, luy disant ces mots, tu es bien cruelle, elle ne voudroict pas mettre les sizeaux au sein pour l'amour demoy:ce qu'elle faisoit pour le contenter, & s'en depescher:mais celà faict, il demadoit qu'elle luy donnast quelque chose, iusques à luy demander de ses cheueux, elle luy en donna vn floquet: quelques

fois il voulut luy persuader qu'elle se iettast en l'eau: & tantost qu'elle s'estranglast, luy mettant la corde d'vn puis à l'entour du col voulant l'estrangler, si elle n'eust crié. Combien que son oncle voulant vn iour la reuancher fut si bie battu, qu'il demeura au lict malade plus de quinze iours. Vne autre fois Sathan la voulut forcer, & la cognoistre charnellement, & pour la resistance qu'elle sit, elle sut battue iusques à essusió de sang. Entre plusieurs qui ont veu la fille, vn nomé Choiny, Secretaire de l'Euesque de Valence, luy dist, qu'il n'y auoit plus beau moyen de chasser l'esprit, qu'en ne luy respondant rien de ce qu'il diroit: encores qu'il commandast de prier Dieu, ce qu'il ne faict iamais si ce n'est en le blasphemant, & le conioignant tousiours auec ses creatures parirrision. Et de faict Sathan voyant que la fille ne luy respondoit, & ne faisoit chose quelconque pour luy, il la print & la getta contre terre, & depuis elle n'a rien veu. M. Amiot Euesque d'Auxerre, & le Curé de la fille n'y auoyent sçeu remedier. Ceste recepte me semble fort bonne. Car comme il est dict au douziesme article de la determination de la Sorbonne contre les Sorciers, faicte l'an M. CCCXCVIII. Sathan commande des ieusnes, prieres, & oraisons, & iusques à employer l'hostie pour deceuoir les ignorans. I'en ay remarqué ey deuant vne histoire de Pierre Mamor au liure des Sorciers, qu'il a composé il y a six vingts ans: où il escript que Sathan se disoit l'ame d'vn defunct à Confolem sur Vienne en la maison d'vn nonmé Caplant l'an mil CCCCL VIII. qui gemissoit comme

LIVRE QVATRIESME. 165 comme s'il eust souffert grand douleur, admonestant qu'on sist dire grand nombre de messes, & qu'on sist des voyages: reuelant beaucoup de choses occultes & veritables: mais on luy dist, si tu veux qu'on te croye dy, Miserere mei Deus secundum magnam misericordiam tuam, ce qu'il ne voulut faire, & s'en fuit en fremissant de depit qu'il auoit d'estre mocqué.



# DE L'INQVISITION DES SORCIERS.

# LIVRE QVATRIESME.

CHAPITRE PREMIER.

Ous auons parlé des moyens de chaffer les malings esprits: mais pour neant on les chasseroit si les Sorciers les rappellent. Car toussours Sathan est aux escoutes pour venir quad on l'ap-

pelle: & bien souuent sans qu'on l'appelle. Nous auons declaré les moyens doux & medecines aysees à prendre, qui est d'instruire le peuple en la loy de Dieu, & de l'induire à son service. Et si tout cela ne peut retenir les meschans en la crainte de Dieu, ny

destourner les Sorciers de leur vie detestable, il y faut appliquer les cauteres & fers chaux, & couper les parties putrifiees: combien que à dire verité quelque punition qu'on ordonne contre eux à rostir, & bruster les Sorciers à petit feu, si est-ce que ceste peine là n'est pas à beaucoup pres si grande que celle que Sathan leur fait souffrir en ce monde, sans parler des peines eternelles qui leur sont preparecs, car le seu ne peut durer vne heure voire demie, que les Sorciers ne soyent mors. Mais de tous les pechez qui tirent leur peine apres eux, comme l'auarice, l'enuie, l'yurognerie, la paillardise, & autres semblables, il n'y a post qui punisse plus cruellement son homme, ny plus. longuement que la Sorcellerie, qui se venge de l'ame & du corps: comme fist vn Milanois pour se venger de son ennemy, l'ayant en sa puissance, luymist la dague sur la gorge, menassant de luy couper, s'il ne vouloit renier Dieu: Ce qui fut faict, & non content il luy fist renier Dieu de bon cœur, & repeter cola plusieurs fois. Celà faict il le tue disant : Voila se venger du eorps, & de l'ame: ainsi faict le Diable a ces suiets. Nous auons monstré que leur mestier ne les peut enrichir ny leur donner plaisir, honeur, ny sçauoir, ains feulement le moyen de faire des villaines ordures, & meschancetés, en quoy Sathan les employe: Et pour loyer en ce monde, il les contrainct de renoncer à Dieu, & se faict adorer & baizer le derriere en guise de Bouc, ou autre animal infect: & au lieu de reposer, il transporte ses esclaues la nuict pour y faire les ordures que nous auons deduit. Et par ainsi la peine

de mort ordonce contre les Sorciers, n'est pas pour les faire souffrir d'auatage qu'ils souffrét en les punissat, ains pour faire cesser l'ire de Dieu sur tout vn peuple, en partie aussi pour les amener à repétance & les guerir, ou pour le moins s'ils ne veulet s'améder, de les diminuer, & estoner les meschas, & conseruer les esleuz. C'est doncques chose bié fort salutaire à tout le corps d'vne republique de rechercher diligement, & punir seuerement les Sorciers: autrement il y a danger que le peuple ne lapide & magistrats & Sorciers: comme il est aduenu depuis vn an à Haguenone pres ceste ville de Laon, que deux Sorcieres qui auoyent merité iustement la mort, furent condances, l'vne au fouet, l'autre ày assister:mais le peuple les print, & les lapida &chassales officiers. Vne autre Sorciere fort diffamee demeurant à Verigni, qui est morte au mois d'Auril dernier, qui receuoit les enfans, apres auoir esté accusee de plusieurs Sorcelleries fut absoute: mais elle s'est sibien vengee, qu'elle a faict mourir deshommes & du bestail sans nombre, comme i'ay sçeu des habitans. Et me suis esmerueille pourquoy plusieurs Princes ont institué des inquisitions, & decerné Commissaires extraordinaires pour faire le procés aux larros, aux financiers, aux vsuriers, aux guetteurs de chemins: & ont laissé les plus detestables & horribles meschacetez des Sorciers impunies. Vray est, que de toute ancienneté, il s'est trouué des princes Sorciers, ou qui se sont voulu seruir des Sorciers, par lesquels neat moins ils sont tousiours precipités du haut lieu d'honeur au gouffre de toute misere & calamité. Car ilz

s'enquierent aux Sorciers s'ils auront victoire, Dieu les rend vaincus: s'ils demandent à Satha qui sera leur successeur, Dieu fait leurs ennemys leurs successeurs: s'ils demandent aux Sorciers s'ils gueriront de leurs maladies, Dieu les faict mourir, comme nous auons monstré par infinies histoires. En ceste sorte Dieu chastie les Princes Sorciers que les magistrats ne peuuent chastier. Quelquefois aussi Dieu faict rebeller les suiets contre les princes Sorciers, & ordinairemet il les chastie par les Sorciers mesmes, d'autant que sathan & les Sorciers iouent leurs mysteres la nuict, & que les marques des Sorciers sont cachees & couuertes, & que la veile au doigt & à l'œil ne s'en peut ay sément faire, l'inquisition & la preuue en est difficile: qui est la chose qui plus empesche les Iuges de donner iugement ou tenir pour conuaincues les personnes d'vn crime si detestable, & qui tire apres soy toutes les meschancetez qu'on peut imaginer, comme nous auos mostré cy dessus. Il faut docques en tel cas où les crimes si execrables se font si couvertement, qu'on ne les peut descouurir par gens de bien, les auerer par les complices & coupables de mesme faict, ainsi qu'on fait aux volleurs, & n'en faut qu'vn pour en accuser vne infinité. Cela sut verifié soubz le Roy Charles neuficsine lors que Trois-eschelles se voyant conuaincu de plusieurs actes impossibles à la puissance humaine, & ne pouuant donner raison apparente de ce qu'il faisoit, cofessa quout celà se faisoit à l'aide de Satha: & supplia le Roy luy pardonner, & qu'il en descreroit vne infinité. Le Roy luy donna grace à la charge:

charge de reueler ses compaignons & complices. Ce qu'il fist: Et en noma grand nombre par nom & surnom qu'il cognoissoit, & quant aux autres qu'il auoit veu aux Sabaths, & qu'il ne cognoissoit que de veile pour les recognoistre il se faisoit mener aux assé blees publiques, & faisoit regarder l'espaule, ou autre partie du corps humain de ceux qui en estoyent, où l'on trouuoit la marque, & cognoissoit aussi entre + deux yeux ceux qui n'estoient point marquez, desquels le Diable s'asseuroit, & luy estoient plus loyaux suiets. Et toutes fois la pour suytte & delation sut supprimee, soit par faueur ou concussion, ou pour couurir la honte de quelques vns qui estoient, peut estre, de la partie, & qu'on n'eust iamais pensé: soit pour le nombre qui se trouua, & le delateur eschappa. Au cas pareil quand l'aueugle des Quinze Vingts fut pendu à Paris auec quelques vns de ses complices, & qu'il s'en trouua pres de cent cinquante deferez: mais ceux qui furent pendus furent conuaincus d'auoir plusieurs sois vse de l'hostie consacree en leurs Sorcelleries. Depuis peu a peu on a ouuert les yeux,& mesmement depuis la mort du Roy Charles neuficsme: les Iuges n'ont plus fait les difficultez que on faisoit soubs le regne de Charle neufiesme, & que iamais on n'auoit faict au parauant le Roy Henry second. Dequoy s'est plaint en ses œuures M. Barthelemy Faye, Presidet des requestes. Or il y a plusieurs. moyens de proceder à la punition des Sorciers: soit par les Iuges ordinaires, soit par commissaires. Car outre les Luges ordinaires, il est besoing d'establir 12 121

Tt. iii

Commissaires à ceste fin, pour le moins vn ou deux en chacun gouvernement. Mais ien'entens pas pour celà que la cognoissance soit ostee aux suges ordinaires d'en cognoistre, soit par preuention ou concurrence, à fin que les vne prestent la main aux autres à vn œuure si saincte. Anciennement les Iuges d'eglise en auoyent la cognoissance priuatiuement aux Juges lays. Ets'en trouue arrest du Parlement rendu à la poursuyte de l'euesque de Paris mil deux cens octante deux. Mais depuis la cognoissance fust attribuce aux Iuges laiz, prinatinement aux gens d'Eglise par arrest du mesme Parlement l'an mil trois cens nonante, qui fut sainctement ordonné. Depuis Poulallier Preuost des Mareschaux de Laon, ayant prins plusieurs sorciers, voulant attirer cela à sa cognoissan ce, en fust debouté par arrest de la Cour. C'estoit alors que sathan fist si bien, qu'on auoit opinion que ce n'estoit que fable tout ce qu'on en dict. Et à fin que les Iuges n'attendent pas qu'on en face plaincte, ou que les Procureurs du Roy se reueillent, ils doiuét 2. Bart.in l. de leur office 2 faire informer des suspects, qui est la

si quis in hoc de Ericis.C.

2. § si pu- plus secrette voye, & peut estre la plus seure. Mais adul.l.nul. d'autant que les vns craignent, & les autres ne veulet lude test. l. pas s'ingerer d'en faire eux mesmes la recherche, il est bie besoing que les Procureurs du Roy, & subpis. co cle stituts se facent parties: qui est le second moyen: Car c'est proprement leur charge de vacquer sur tout & soigner à la poursuytte des forfaicts. Et d'autant que les Procureurs du Roy sont bien souuent plus negligens en leur charge que les Iuges, il est expedient

que chacun soit receu accusateur en ce crime, le Procureur du Roy ioint: & s'il ne se veut ioindre, qu'il soit permis neantmoins aux particuliers d'accuser pour la vindicte publique de ce crime, & sans s'arrester, s'il y va de l'interest particulier ou no, comme il est requis en ce Royaume en touts autres crimes, pourueu qu'en ce cas on y garde les solemnitez requises de droit commun portees en la Loy, qui accusare, de publicis iudiciis. ff. qui est la troissesme forme de proceder qu'on pourra tenir. La quatriesme se fera par delations sans que les Procureurs du Roy soyent contrains de nommer les délateurs, si la calomnie ne est bien fort euidente: & que l'accuse soit absoulz à pur, & à plein, suyuant l'Edict de Moulins, & non passit le prisonnier est essargy quousque, ou qu'il soit dit qu'il en sera plus amplement enquis. Comme il sé doibt faire s'il y a indices, ou presumption. Et d'au-tant que ceste peste de Sorciers est plus ordinairo aux villages & aux fauxbourgs des villes, que dedans les villes, & que les pauures simples gens craignent les Sorciers plus que Dieu, ny tous les Magistrats, & n'osent se porter pour accusateurs, ny pour decelateurs, il est necessaire de mettre en vsage en la recherche de ce crime si detestable la coustume louable de Escosse, pratiquee à Milan, qu'on appelle Indict; c'est a sçauoir qu'il y air vn tronc en l'Église, ou il sera loysible à vn chascun de mettre dedans vn billet de papier,& le nom du Sorcier, le cas par luy com mis, le lieu, le temps, les tesmoings: Et que le troncenpresence du Iuge, & du Procureur du Roy, ou Fiscal,

qui aurot chacun vne clef du troc, fermat à deux serrures, sera ouuert tous les quinze iours, pour informer secrettement contre ceux qui seront nommez: qui est la cinquiesme & la plus seure forme de proceder. La sixiesme se doibt faire par monitoires, qui est vne voye bien necessaire pour contraindre ceux qui n'osent, ou qui ne veulent accuser, ny deferer, ny se plaindre. La septiesme sera de receuoir ses complices accusateurs de mesmes crimes contre les autres,& promettre impunité à l'accusateur, & luy tenir promesse, pourueu qu'il se repente & renonce à Sathan. 2.In specu. C'est l'opinion de Iehan Durand des plus grandsiurisconsultes de son aage, au tiltre de accusat. qui est de aduis que ce priuilege doibt estre donné au compli-ce des Sorciers. Iaçoit que de droict commun les consors ne sont pas receuables accusateurs: encores que la Loy Tullia, de ambitu, donnast mesmes prerogatiues aux competiteurs de conuaincre l'vn l'autre au crime de corruption, pour paruenir aux Estats : & pour loyer le vainqueur auoit impunité, & emportoit l'estat de son competiteur. Et encores que le Sorcier soit preuenu au parauant que d'accuser, si est-ce qu'il faut tousiours promettre impunité, & diminuer la peine de ceux qui confesseront sans torture, & qui accuseront scurs cosorts, qui est vn moyé bien seur pour paruenir à la cognoissance des autres. Car il est bien certain qu'il ny a que la crainte de la mort, qui empesche de confesser la verité, & au suiet qui se presente il sut cogneu quand le Roy Charles neufichne cust donné la grace à Trois-eschelles condam-

LIVRE QVATRIESME.

169

né à la mort, comme Sorcier à la charge qu'il accuseroit ses complices. Il en descouurit vne infinité, comm ei'ay dict cy dessus. Et si par ce moyen on n'y peut paruenir, il faut prendre les ieunes filles des Sorcieres. Car le plus souvent il s'est trouué, qu'elles estoient instruites par leurs meres, & menees aux assemblees: & en l'aage tendre elles seront aysees à persuader & redresser auec promesses d'impunité, que l'aage, & l'induction des meres doibt impetrer. Alors elles nommerent les personnes, le temps, le lieu d'aller aux assemblees, & ce qu'on y faict. Par ce moyen Bouuin Bailly de Chasteau-Roux sçeut tout ce qui se faisoit par vne ieune fille, que la mere auoit seduicte. Et celles de Longuy en Potez, dont nous auons faict mention cy dessus, surét descouuertes par vne ieune fille, & si elles craignét dire la verité deuant plusieurs personnes. Il faut que le Iuge face cacher deux ou trois personnes derriere une tapisserie, & ouyr les depositions sans escrire: puis faire retirer les confessions & les escrire. Et d'autant que les Juges qui iamais n'ont faict le proces aux Sorcieres, ou qui n'en ont point veu, ou qui ne sçauent leur sujet, si trouueront empeschez. Il faut premierement & le plustost que faire se pourra comencer à interroger la Sorciere,& si cela est tres-vtile en tous crimes: il est necessaire en ceste cy:car il s'est veu tousiours, que si tost que la Sorciere est prise, aussi tost elle sent que satha l'a delaisse & comme toute effrayce, elle confesse alors voluntairement ce que la force, & la question ne sçauroiet arracher: mais si on la laisse en prison quelque temps, il

V v

ny a doubte que Sathan ne luy donne instruction. Il faut donc commencer par choses legeres & dignes de risee, comme des tours de passe-passe, & sans grefsier, & dissimuler l'enuie qu'on a d'estre de la partie, qui est la chose que plus volótiers elles oyét, & peu à peu s'enquerir si leur pere & mere ont esté du mestier. Comme ie sus d'aduis qu'on s'enquist diligemment de la mere de Jeanne Haruillier, de laquelle nous auons parlé cy deuant. On enuoye à Verberi expresse-ment pays de sa naissance, & il se trouua qu'elle auoit esté condamnee d'estre brussée plus de trente ans auparauat, & Ieanne Heruillier sa fille lors bien fort ieune condamnce au fouet: Car il n'y a rien plus ordinaire que les meres seduisent leurs filles, & les dedient à Sathan: & souuent si tost qu'elles sont nees. Et de faict la fille de Ieane Haruillier voyant sa mere prisonniere s'en fuit, & depuis on sçeut qu'elle en estoit aussi: & les filles de Barbe Doré aussi tost que leur mere fut prise pour les Sorcelleries, s'en fuirent, sans estre accusees ny recherchees, & depuis l'vn des Sorciers familier de ladicte Doré deposa que toute la race en estoit. Le second point doibt estre, à sçauoir de quel pays est la Sorciere, & si elle a point changé de pays. Car il se trouue ordinairement que les Sorcieres changét de place, en place & d'vn village en autre, si les biens ne les retiennent en vn lieu. Ce qu'elles font craignans estre accusées, quand elles se voyent descouuertes, & sçauoir l'occasió pourquoy elles ont changé de lieu, & prendre garde soigneusement à leur visage: car telles gens n'oseroyent regarder les personnes

persones entre deux yeux, & n'oublier rien au procés de leur façon, contenances & propos. Or il a esté experimenté que les Sorcieres ne pleurent iamais, qui est vne presumption bien grande, d'autant que les femmes iettet larmes & souspirs à propos & sans propos. Mais Paul Grilland & Spranger Inquisiteurs disent qu'ilz n'ont iamais sçeu faire pleurer vn seul Sor cier: & faut aussi prendre garde de pres aux variations & reiterer plusieurs fois vn mesme interrogatoire par interualles. Mais il faut, s'il est possible, faire interrogatoires de toutes les charges sans discontinuer, à fin que Sathan ne les destourne de dire la verité: & pour ceste cause d'Agneau dict tres-bien en son petit Dialogue qu'il ne faut iamais laisser la sorciere seule quad elle est prisonniere:par ce que, dit il, elle par le au Dia ble qui la destourne de dire la verité, ou la faict departir de ce qu'elle a confessé & toussours luy promet qu'elle ne mourra poinct, dont il aduient plusieurs inconuenies. Car il s'en est trouué qui pesoyent voller, estant dedans la prison comme ilz faisoyent hors la prison, & se rompoient le col. I'ay sçeu de M. Adam Martin Procureur en ceste ville de Laon, que la Sorciere de Bieure qu'il iugea & fist executer à mort, luy dist qu'elle estoit condamnee à mourir, & qu'elle seroit brussée toute vifue, combié que pas vn ne luy auoit dict hors-mis Sathan. Et ce qui plus estonna les iuges fut qu'ilz l'auoyent condanée d'estre estranglee & puis brussée, & neantmoins le bourreau n'ayant peu bien executer le mandement, la fist brusler toute vifue. Il y en a d'autres ausquelles Satha pro-

met qu'elles seront bien heureuses apres ceste vie, qui empeschent quelles ne se repentent, & meurent obstinees en leur meschanceté. Les autres qui se tuent estant ja comdamnées, comme il est souvent aduenu: les autres qui se dedisent de ce qu'elles ont confessé en la torture, & mettent les Iuges en telle perplexité, que par faute de preuue suffizante, ils sont contrains leur faire ouuerture des prisons. Mais celuy qui a confessé les meschancetés sans torture s'il se desdict, doibt neantmoins estre comdamné si la confession est aydée d'autres presumptions & indices. Et d'autant que les Sorciers exercent leur meschanceté sur ... leurs ennemys: il faut diligemment s'enqurir, si celle qu'on presume tuée ou ensorcelee a eu inimitié contre la Sorciere, qui en est suspecte, & interrogen diligemment la Sorciere sur chacun point d'inimitié. Il faut aussi pour tirer la verité de celles qui sont accu sees ou soupçonnées, que les Juges facent contenance d'auoir pitié d'elles, & leur dire que ce n'est pas elles, ains le Diable qui les a forcces & contrainctes de faire mourir les personnes. Et pour ceste cause qu'elles en sont innocentes. Et si on voit que les Sorciers ne confessent rien, il faut leur faire chager d'habits & leur faire razer tout le poil, & alors les interro ger. Et s'il y a demy preuue ou de violentes presumptions, il faut appliquer la torture. Car tous sont d'ac cord, que les Sorciers portent des drogues de taciturnité, combien que c'est le Diable qui les conforte, & les asseure: & neantmoins ayant perdu la drogue, ils ont opinion qu'ilz ne pourront iamais soustenir la

LIVRE QVATRIESME. question, qui faict que bien souuent ils disent la verité sans question, comme l'ay leu de l'Inquisiteur Cumanus, qui fist brusser quarante & vne Sorcieres au territoire Varniser sur les marches de Milan, l'an mil CCCC. LXXXV. qui confesserét toutes sans questio apres qu'on les eut faict razer & changer d'habits : ce que fist Domitian l'Empereur au Sorcier Apolonius de Thyance, qu'il fist despouiller tout nud & razer ainsi que nous lisons en Philostrate Lénien: car Sprager Inquisiteur escript, si le Sorcier a sur luy le Sort de silence, qu'il ne sentira douleur quelconque en la questió, & ne cofessera iamais la verité. Aquoy se raporte ce que escrit Gregoire Archeuesque de Tours, que Mummo grand preuost de l'hostel, duquel nous auons parlé cy deuant, alors qu'il estoit à la question, envoya dire au Roy Childebert qu'il ne sentoit douleur quelconque. Alors le Roy le fist estendre auec poulies & le tirer de telle force, que les bourreaux estoyent las, encores qu'on luy mist des pointes entre les ongles & la chair des pieds, & des mains: qui est la plus excellente gehenne de toutes les autres, & pratiquee en Turquie. Car les membres ne sont point rompus, & sans peine ny trauail on tire bien tost la verité. pour la douleur violente. Paul Grilland au traicté de quest.q.4.nu.14.& Hipolyte de Marsil escriuent que souuent on a trouué le Sort de taciturnité entre les cheueux des Sorciers, qui sembloyent alors qu'on les gehennoit qu'ils fussent endormis sans douleur, tellement que Paul Grilland en ayant veu plusieurs, fut

aduerti qu'il failloit dire Domine labia mea aperies, & c.

V v iij

& qu'on sent alors la douleur, & qu'on dict la verité, ce que ie ne voudroys pas faire, ny chercher la verité par charmes de parolles: mais il faut deuant que appliquer à la question faire contenance de preparer des instruments en nombre, & des cordes en quantité,& des seruiteurs pour les geyner, & les tenir quelque temps en ceste frayeur & langueur.Il est aussi expedient au parauant que faire entrer l'accusé en la chambre de la question, de faire crier quelqu'vn d'vn cry espouuantable, comme s'il estoit geyné & qu'on die à l'accusé que c'est la question qu'on done, l'estoner par ce moyen & arracher la verité. l'ay veu vn Iuge qui monstroit le visage si atroce, & la voix si terrible menassant de faire pendre si on ne disoit la verité, qui par ce moyen estonnoit si fort les accusez, qu'ilz se confessoyent soudain, comme ayant perdu tout courage. Cest expedient est bon enuers les personnes craintifues & non aux impudens. Il faut aussi mettre des espions accords & bien entédus qui se disent prisonniers pour cas semblable que le Sorcier accusé, & par ce moyen tirer sa confession. Et s'il ne veut rien dire, il luy faut faire croire que ses compaignons prisonniers l'ont accusé, encores qu'ils ny ayét pensé: & alors pour se venger il rendra, peut estre, la 2.cap.omne pareille. Tout cela est licite de droit Diuin & humain

genus & si quoy que Sainct Augustin au liure de Mendacio, & quis ad te. Thomas d'Aquin soyent d'aduis qu'il ne faut iadist. 22.q. mais mentir de huict sortes de mésonges, qu'ils metritur.eed.3 tent bien au long : mais les Iuges ne suyuent pas ces
Can. vtile.
22.q.2. resolutions. Aussi voit on que les sages semmes d'E-

gyptc

LIVRE QVATRIESME. 17

gypte & l'hotesse Rachab receurent loyer de Dieu pour auoir menti. Et tel merite d'estre pendu, qui dict la verité: comme si on cele vn homme innocent au meurtrier qui s'enquiert de celuy qui le cherche. Aussi la solutio des Canonistes qui disent, que Abraham ne conseilloit pas à sa femme de metir, pour empescher que Abraham ne fust tué: mais qu'il vouloit que Sara ne dist pas la verite, est bié friuolle. Car mentiri est contra mentem ire, comme disoit Nigidius Figulus, & celuy qui dict autrement qu'il ne pense, il est bien certain, qu'il ment, comme fist Abraham, Isaac, Sara, & autres infinis. Il faut donc confesser par necessité que c'est chose vertueuse, louable & necessaire de mentir pour sauuer la vie à l'innocent, & damnable de dire la verité pour le faire assassiner. C'est pour quoy Platon & Xenophó ont permis aux Magistrats de mentir pour gouuerner vn peuple, ainsi qu'on faict aux malades,&aux petits enfans. Ainsi faut il faire en Iustice pour auoir la verité des meschacetez cachees. Or de toutes les meschancetez du monde, il n'y en a point de plus seignalee ny plus detestable que celle. des Sorciers, comme nous auons monstré cy dessus. Disons donc des preuues requises pour auerer, telles meschancetez.

DES PREVVES REQVISES
pour auerer le crime de Sorcelerie.

Shirm on

17月45731

#### CHAP. II.

NTRE les preuues sur lesquelles on peut NTRE les preuues la les preudes la les preudes la les preudes la les qu'on peut dire necessaires & indubitables. La premiere est, de la verité du faict notoire, & permanent. La seconde de la confession volontaire de celuy qui est preuenu & attaint du faict. La troisiesme de la deposition de plusieurs tesmoins sans reproche. Quat à la preuue de la renommee publique, de la confession forcee des presomptions de droit, ou autres semblables, on peut dire que ce sont presomptions plus grandes les vnes que les autres, & non pas preuues indubitables Quant à la verité du fait notoire & per-2.Bal. in l. maneire, c'est la preuue 2 la plus claire. Car il y a no-Des nobis de Epister torieté de faict: notorieté de droict: & notorieté de Clericis. C. presumption violente: mais proprement il n'y a que coll. 3. per la notorieté du faict permanent: laquelle notorieté autem 27, est plus forte, que tous le tesmoins du monde, voire que sons est plus forte, que tous le tesmoins du monde, voire in ca. propo mesme que confessions volontaires des accusez: comsuisti de prome si on produict au Iuge cinquante tesmoins, qui tous d'yn consentement testifient que Pierre est mort & ensorselé, par le faict de celuy qui est accusé de l'homicide, & neantmoins qu'il se trouve plein de vie deuant le Iuge. Alors le Iuge ne doibt auoir aucun efgard aux tesmoings, ny à leurs depositions, encores qu'ilz ne soyent reprochez, & que l'accusé s'en sustrapporté à leur dire. Car ilz sont reprochables de droict, lequel droict doibt estre suppleé par le Juge. Aussi est telle preuue plus forte que lacon

LIVRE QVATRIESME.

173

la confession mesmes volotaire & iudiciaire, de l'accuse: comme nous en auons exemple en Valere Maxime au liure huictiesme, que vn esclaue sut executé à mort sur la confession volotaire, qu'il fist d'auoir tué vn homme, qui estoit absent, qui depuis se trouua plain de vie. C'est pour quoy Pison le Consul fut 3. In lib. de blasmé d'une cruaute notable soubs ombre de seue-rupto. 6 ad ofrité militaire. Car comme vn soldat sut retourné regundorum au cap sans son copaigno, Pison le codana à la mort, f. Baldus in comme ayant tué son copagno. Le soldat remonstre su inlere neo in lege pequ'il venoit apres luy: Nonobstant cela le Proconsul nultima, fine de peric. tuto commande à vn Centenier qu'il execute à mort le vi. C. 2 Baldus in l.cotra condamné. Sur le point qu'il estoit d'estre executé, negautem, ad l'autre compaignon se presente plein de vie. Alors le leg en Aquil. Centenier tint l'execution en surseance, & represente brica de probat.C.Barba les deux soldats au Procosul, lequel irrité ou depit d'a tia in ca enidentia, de acuoir si temerairement condamné vn homme à mou-cusat. exeu. rir, il fist executer à mort le Centenier pour n'auoir Et in cap. 1. de officio ordina obey, & le soldat condamné, par ce qu'il estoit confil.7 lib. col. damne, & le troisseme pource qu'il estoit cause de la 4. Alex in l. eum qui §. mort des deux autres : tellement que trois hommes vit. coll. pefuret codamnez & executez à mort pour l'innocence "u'. de lured'vn. L'histoire est en seneque '. Il faut doc s'arrester confil. 116 finel 1. 6 16à la verité du fait permanent, que le Iuge void ou co-fil 186.001/4 li. 2. or congnoist, ou touche, ou perçoit, ou cognoist par l'vn st 137 coll.4. des cinq ces', laquelle preuue n'est iamais excluse ny il. 4.00 col. par edits, ny par sentence, ny par coustumes. Et iaçoit penult, lib. 4. Cursus Seque apres publication d'enqueste, on ne soit receu anior in repet. Ll.admonenfaire preuue, si est ce que la preuue est receue, qui est di, coll. 89. de fondce sur vn faict permanent. Comme tiennent les Iureiurando. docteurs3. Et si par edict, ou par coustume il estoit nus cist.138

3. Bald, inl. fi defendu receuoir aucune exceptio, si est-ce que l'excoll.vlt.deteff. Stephanus fit. 337. de arcoll. 2. lib. 1.

quis testib. ad ception d'vn faict euident est toussours receuable & de la glosse in l. 1. S. hoc insoll. vis. de te-fib. c. Roma. terdictum, verbo imperfectum, de tabulis exhibendis. ff. & Balin repelsive de en la loy, ex predis, de euctionibus C. A plus forte soluto matri. raison en matiere de crimes, où il ny a iamais forclu-Beetradi et sion de preuues, l'euidence du fait est tousiours recelit.337. de 4r ... uable. Et par ainsi quand les poisons & Sortileges. Alexand: co sont trouvéz sur la Sorciere, qui en est saisse, ou en fon cabinet, où coffre, ou qu'on la trouve fouyr sous l'essueil d'vne estable, & que là se trouuet les poisons qu'on luy a veu mettre, & le bestail mourir, on peut dire au cas qui s'offre que c'est vn faict euident & permanét: Si on trouue celle qui est accusee d'estre Sorciere saisse de crapaux, d'hosties, de membres humains, d'images de circ transpercees d'aiguilles, au crime qui s'offre, sont faicts permanens en cas pareil. Si on trouue la Sorciere ou suspecte d'estre telle tuant vn enfant, comme il est aduenu à Coeures le, second iour de Feurier M.D.LXXVII. vne Sorciere non furieuse coupa la Gorgeàdeux filles, & fut surprise sur le faict : on peut dire que c'est vn faict euident pour la conuaincre d'estre Sorciere, ores qu'elle n'eust confesse (comme elle fist) que le Diable luy fist faire, attendu qu'elle n'estoit point furieuse. Elle s'appelloit Catherine d'Aree: car il ny a rien plus ordinaire aux Sorcieres que de meurtrir les enfans, si on void que la Sorciere menasse son ennemy estat sain & dispos:ou qu'elle touche, & que à l'instant il tumbe mort, ou qu'il devienne ladre, ou qu'il deuienne.

LIVRE QVATRIESME.

uienne soudain contrefait, ou estropiat ou frappé de maladie soudaine, comme nous auons monstré par plusieurs exemples: c'est vn faict euident, & permanent, si d'ailleurs le bruict est qu'elle est Sorciere. Si le

Iuge void que la sorciere ostè le sortilege & charme par prieres faictes au Diable l'appellant à claire voix, c'est vn faict notoire de notoriete de faict au Iuge, & 4.1 sirupto.8. autres, si cela c'est fait en presence du Iuge, qui doibt nium regunproceder en ce cas à la condanation de mort sans autre inquisition. Et si cela c'est fait en l'absence du Juge sib. deresib. presens tesmoins, il faut proceder par recolemens, & si aduersus liconfrontations, sile faict est denie. Si on trouue l'o-fumma ad l. bligation & paction mutuelle du sorcier auec le Dia-Aquil.C.A-lexand. in 1. ble signee de luy en son coffre, comme i'en ay remar- en qui. 6, vlr. qué cy dessus, c'est vn faict permanent, si le seing du Iureintando. forcier est par luy recogneu. C'est doncques la preu- Lib. & Cifil. ue la plus claire & la plus forte qui met 4 en veuë la 186.lib. verité qu'on cherche des choses sensibles. Aussi & Costiliago. peut on mettre pour exemple d'vn faict euident, si la Rumus cossil. sorciere parle au Diable, & que le Diable ores qu'il

soit inuisible luy respode: Car l'ouye n'est pas moins ains beaucoup plus certaine que la veuë, & d'autant plus certaine que l'ouye peut estre moins abuzec que la veuë, qui s'abuse souuent. C'est aussi vn faict euident si la sorciere en vn instant se trouue absente de son lict, & de sa maison, les huis fermés, s'estant couchée le soir au mesme list, & que apres elle se trou ue en son lict comme nous en auons monstré assez d'exemples cy deuant en tous ces cas, & autres semblables de faits euidents apparoissans aux Iuges, ilz

111 - 141 - 4

dorū ff. Bal. in l si quis te-C. & inl. 1. ber.Azo.in lexand, in l. coll. penul. de Et confil, 116. Cofil.35.1.4.

Xx ij

peuuet assoir iugemet de codenation selo la diuersité des faits: come nous diros si apres: Ores que la Sorciere ne voulust rié cofesser, à plus forte raison si auec le fait euidet, la confession du Sorcier est concurrete,& encores pl's'il y a tesmoings sans reproche. C'est aussi vne preuue euidente & trescertaine, si le Sorcier fascine ou esblouit les yeux, ou charme de parolles, ce que la loy de Dieu a bien expressement remarqué, quad elle dit, Celuy qui esblouist les yeux, soit mis à mort, vsant du propre terme Hebrieu Mescaphat. Car 2. Exo. c. 22. la loy de Dieu 2 a determiné ceste preuue come trescertaine & suffisante pour conuaincre le Sorcier d'auoir paction expresse auec sathan, & par mesme moyen celuy qui charme les hommes, ou les bestes, ou les fruits: comme celuy qui monte en l'air, qui fait parler vn chien qui couppe les membres, & fait sortir le sang,& puis rassemble les membres, c'est vne preuue euidente. Le second moyen de preuue claire & certaine est, s'il y a plusieurs tesmoins sans reproche, qui deposent des choses sensibles par les sen-2. l. rescripto. timents, & de choses insensibles par discours & raisons certaines. Car l'euidence d'vn faict notoire doit apparoir aux Iuges, & autres presens, & ne suffist <sup>2</sup> d'apparoir au Iuge, ou autres seulement, & la preuue des tesmoings sans reproche desactions transitoires, n'est pas notoire de faict permanent, comme si les tesmoings rapportent auoir veu la Sorciere faire vn

> ou plusieurs actes de Necromantie, ou inuoquer Sathan, ou s'estre absentce inuisiblemet, & puis retourner les huis clos, sont actios transitoires, & ausquelles les Iuges ne peuuent pas souuent assister. Et d'autant

fatorem, de munerib. & honorib.ff.

LIVRE QVATRIESME. plus la preuue est forte, si les tesmoings deposent de plusieurs actes, & qu'ilz s'accordent du temps, du s. Balintsuper, collat. 5. lieu des personnes & autres circostances, que les do- de bonorum. cteurs appellent Contestes, & plus encores si la Sorcie-possissione. In re en presence du luge & autres faict quelque inuo-de accus. Decation à sathan: c'est notorieté de faict, & telle preu-extrinseus, de verb.obliue est des plus fortes pour estre procedé à la condam-gat ff. Alex. natio . Et si la confession de l'accusée est concurrente n.6. Corneus consil. 47.l.2. ce sil 149.1.2. auec la deposition des tesmoings, la preuue est enco-4.2.9.1.c.prores beaucoup plus certaine 5: & neantmoins elle ne hibentur cap. peruenit, cap. laisse d'estre bié certaine sans la confession des actes confuluis, cap. cu speciali de que i'ay remarquez ou semblables: car il ne suffiroit appel. pas que plusieurs tesmoings deposassent quelque sia de pomis tiā, de pænis. temps apres les menaces de l'accusee faictes à son en-c. nemy, il seroit tombé en maladie. Bien seruiroit cela d'vne presomptió pour ayder la preuue, & si soudain & à l'instat que la Sorciere a menassé ou touché quelcun, il est tombé mort, les Iuges font difficulté de condamner la sorciere, s'il n'y a autre preuue, ny presomption, ny confession: & ne voudrois pas conclure à la mort en tel cas : mais bien aux autres peines corporelles; car tous les peuples d'vn commun consentement ont receu que la punition doibt estre aggrauce ou moderce selon la preuue plus ou moins, & que la forme des anciens 6, d'absoudre l'accuse si la 1 Qui accusa preuue n'est claire & entiere de tout point est abolie. re, de accusat, C.l. si autem Mais nous dirons par cy apres des peines, quand i'ay deprob f. dict plusieurs tesmoings, sans reproche, la loy dict im de test. ff. deux pour le moins. Et ne faut pas chercher grand nombre de tesmoins en choses si detestables, & qui

Xx iij

# DES SORCIERS : se font la nuict, ou és cauernes és lieu: secretz.

Mais que dirons nous si trois tesmoings deposent de trois faictz tous differens: c'est à sçauoir que le 8. Accurf. in Lob carmen, premier depose auoir veu le Sorcier cauer, & souir Specula, de in soubs l'esseuil d'vn huis, ou en quarresour : car c'est quistionibus ordinairement où les Sorciers mettent leur sort: Et Butrigarius puis que les hommes ou le bestial y soit mort. L'aude haret. C, tre depose que le mesme Sorcier ayant touché quel-Bald.in 1, acter, de pro. qu'vn est tombé mort soudain: L'autre qu'ayant mebationi. C.et nasse son voisin il est tombe en langueur. Ie tiens inl. I.de testa menti. Doc. que ces trois tesmoings sans reproche auecques quelin linter pares, de reiudi que autre presomption suffist pour asseoir iugecata ff. Alex. ment de mort, iaçoit que les termoings soyent sin-Côfil. 13. nu. guliers chascũ en son faict: Car ils sont vniuersels au sil. 72. lib. 1. crime de Sorcelerie: auquel cas tous les Docteurs 8 9. In l. de pupillo. s. s. fiquis tombent d'accord que la preuue est suffisante en criipst deoperis mes couvers, comme la concussion, l'assassinat, l'vsulexand, in d. re, l'adultere, & autres crimes qui se sont tousiours S.si quis ipsi, nu, 22. & La le plus couvertement qu'on peut, & mesmement les Bartol. in l. f. Sortileges. Si donques trois tesmoins en tel cas suffiquis ex argé. sent pour prouuer l'vsure, ou la concussion, ou l'adul vero, nu.3 de tere, à plus forte raison doyuent suffire, pour le crime ibilatelason, le plus detestable & le plus couvert qui soit de tous sub s. Prator. 18. Ale-les crimes qu'on peut imaginer. Et non seulement \*and.!consil. telle preuue est suffisante comme les Docteurs alletotum, lib.2. guez en sont d'accord: ains aussi Bartole passe plus 577. viso. nu oultre. Car il est d'aduis en crimes si occultes que la 12. Socinus presomption & la preuue coniecturale suffist, & ne consil. 32. Hippoli costil. est pas seul de son aduis. Vray est qu'il ne suffiroit pas 61. post redi-14m,116.31. pour asseoir iugement de mort: mais de toute autre peine.

peine jusques à la mort exclusiuement. Et non seule- 2. Innoctions met les docteurs en droict Ciuil, ains aussiles Canonistes' sont de mesmes aduis, & entre les Papes, le Immela.in e. plus grand Iurisconsulte Innocence IIII. Et la rai- de acessatioson est pertinente, d'autant que les tesmoings s'accordent au cas vniuersel, & crime general, en sorte que la singularité n'est pas incompatible ny repu- "sib fendori, gnante, ains ou elle ayde & conforte la preuue. Cencarogani. C. que Balde, appelle singularité adminiculative, qui l. de quibus, est bien disserente de la singularité contradictoire & repugnante à soy-mesmes, qu'il appelle obstatiue, tius in trasta quand vn telmoing destruict la preuue de l'autre, conclus: 46. pour la diuersité du lieu, ou du temps, ou autres circonstances semblables. Car en ce cas la preuue n'est de doie prepas suffisante, mesmement quand il y va de la vie, ou Romanus & de punition corporelle: où il faut que la preuue soit 1.1.5. vit. de bien plus forte qu'en matiere ciuile. C'est pourquoy verbor oblig. en matiere criminelle le serment suppletif de preuue dies, de sente n'est pas receuable, comme il est en cas ciuil és cho-locut. C. Felises legeres, & n'est aussireceuable la convention de se mens, detesti. rapporter à vn telmoing, pour asseoir iugement de l'honneur ou de la vie, comme il est en cas ciuil du pinionem in consentement des parties. Et par ainsi, quand on dict dum primip. que vne preuue imparfaicte ne se peut ioindre aucc de ses. vn autre imparfaicte', cela s'entend de deux preu- 5. Panor, in ues, ou de deux resmoings, ou de deux presom-probatic. Ale ptions, ou de deux crimes differens: comme si vn. 94.lib. 7. n. tesmoing depose d'vn homicide, & l'autre depose 3. Doct. in e. d'un adultere, l'autre d'un larcin: cela fait bien preuue d'vn homme seeleré: mais non pas qu'il soit prouue

in cap. qualiter, de accufa. cu oporteat, nib. 3. Bald. in rubrica de controvers. in nestitura, de o in authers de test . Et in coll. antepenultim. Curtu de testib. 4 . Bartol, in I Theopopus, legata fine. Alexand. in verbor.oblig. tüs 🕖 ınter Bus in ca.ve-Iafo ait hanc effe commune l. Iureiurande Inreinran

cap.penult.de xand. confil, 3. Doct. in ca.

Denter, 17.

adultere, ny homicide, ny larron pour y asseoir condemnation de peine corporelle. Car la Loy de Dieu ne veut pas que la deposition d'vn tesmoing face preuue pour asseoir iugement de condemnation : ny les loix Ciuiles ne veulent pas qu'on puisse asseoir la moindre condemnation pecuniaire. Et en cecy tous le Iurisconsultes & Canonistes sont d'accord, quelque dignité, saincteté, & reputation que puisse auoir le tesmoing 7. Et iaçoit que Ican André, & le Dorus, de testib. Cteur Alexandre soyent d'aduis <sup>8</sup> qu'vn bon tesmoing sans reproche suffit pour condamner à la question: si drass en add. est-ce qu'ilz ne sont pas suiuis, & pour ceste cause le Roy Louys xII. par ordonnance expresse l'a defendu versu, vislen. en ce Royaume: mais il suffira bien pour presenter l'accusé en la question en tous autres crimes: & s'il y a quelque presomption auec vn tesmoing sans reproche, il suffira pour appliquer à la question és cas qui meritent peines capitales ou corporelles: Mais en ce cas si enorme & si occulte, ie seray bien d'aduis que l'opinion d'Alexandre & de lean André soit suyuie,

7.l.vbi nume Dollo. 8 . Ioann, Anad Speculum, tit, deprasum pi . S. Species sa. Alexand. confil. 77.lib. I.nu.I.

Omni exceptione maiores, mais ceux qui n'ont point 9. Ex linfa souffert condemnation portant infamie, 2 & non men, de pu blies indicis pas s'ilz sont reprochez pour estre homicides, adulteres, incestueux, ou attains d'autres crimes, qu'on appelle infames de faict : & toutessois leur tesmoigna-

& que pour appliquer à la question, il suffise d'vn tesmoing homme de bien & sans reproche, ny suspicion quelconque, duquel la deposition soit accompagnee de raison, ou des sens: i'entends ceux là contre lesquelz onne peut rien dire, que les docteurs disent

4. Glo. 6

ge est bon 'auec d'autres, Comme il se pratique en ol Lucius do tout ce Royaume sans auoir esgard à l'infamie du is qui notantur infam.ff. faict, ny aux canos pour ce regard qui veulent qu'on reçoiue telles reproches, ce qui ne doibt estre faict. Panor. in c. Car si on reçoit les faits de reproches, contre les tes-fib. Felin, ib. moings non condamnez, il faudroit faire le procés à tous les tesmoings sur les faicts des reproches, & par ce moyen les meschans eschaperoyent, & les gens de bien seroyent souuent calomniez. Et jaçoit que vn tesmoing soit attainct, voire conuaincu & condamné de crime public portant infamie, & non pas d'vne iniure verballe, qui ne porte point d'infamie de droit canon's pratiqué pour ce regard, jaçoit que la loy le 3.c. cum te, de tiet pour infame, si est ce que le tesmoing condamne sesudicata. & infame est receuable en tesmoignage si il y a ap-4.1.1. de iia qui notatur. pel,& ne sera point reproche pour ceste cause, si le iu f. gement n'est confirmé comme dict la loy 5, & toute-is qui notan fois le Iuge ne doibt appliquer à la question pour vn tesmoing insame de faict encores qu'il ne soit condamné:mais bien si ce tesmoing est aydé d'autres tesmoings, ou de presomptions violentes, autrement il trigar. Bart. faut attendre le iugement dernier du tesmoing \* reproché: & si on dit que le Iurisconsulte 'ne reçoit pas qui notantur letesmoignage d'vne semme accusee d'adultere, & valere restineantmoins absoulte, le Iurisconsulte dict, Puto no-fisententia ci tam obesse, & ne parle que des femmes qui sont tous- simula so del iours moins croyables que les hommes: & de faict negligentia par les ordonnances de Venise de l'an M. D. XXIIII. esse procedeti. & de tout l'Orient il faut tousiours deux femmes que de ritu pour le tesmoignage d'vn homme, & quatre sem-

tur infamia. 8. Iacob. Bu-

Et Cuneus in Lfurti, de iis infamia, vul meniนี etiam quia no debet accusatis ob-1, l. Palam. S, ทหอะเลาหี. ff.

DES SORCIERS mes pour deux tesmoings. Comme aussi les femmes. n'estoyent par les loix des Romains receuables à tesmoigner en testament, 3 ou en obligation par corps. 3.1.qui testa Et messnes de droict \* Canon les femmes en matiere mente § mulier , de testacriminelle ne sont pas receuables à tesmoigner, pour 4. cap. foras. de verb signi l'imbecilité & fragilité du sexe. Mais les Iuriscosultes. fica. 街 can, & Empereurs ont aduisé que les plus grades meschamulier 31.9.5 cetés demeureroyent impunies si cela n'auoit lieu: Et pour ceste cause ils ont sagement pourueu ', à ce. que les crimes fussent testifiez par toutes personnes, & la raison est peremptoire. Car és actes legitimes

on a moyen de prendre des tesmoings tels qu'on.

5.1. ex eo.de teft.ff. Noucl La Leenis Phi 1 Sophi. +8.

de ritu nu-

ptiarum, l.

gnitionib.

ment.

veut, & aux crimes tels qu'on peut. C'est pourquoy. en ce Royaume, & en toute Republique bien ordonnée le droict Canon n'a aucun lieu pour ce regard, & 6. Festus Popeisus, & No le droict Ciuil est suyui. Et au faict qui s'offre il est nius ex l. 4. bien necessaire d'adiouster foy aux femmes encores de repub. Ciceronis, linifa mem. 6. qu'elles soyent infames de faict, comme disent nos. docteurs, ou bien ignominieuses comme parlent le cognitionum Iurisconsulte & autres auteurs Latins, comme sede varis coroit vne femme impudique. Car les Iurisconsultes.

7. l. Ita vul-Aguil ff. queniam de teftib. Butri. Panor, Felin. Ibi, Areti. cofil. 61. toß. in lol de accrs.C.

forfaits ne demeurent impunis, qui est vne raison. fort grande & considerable, comme di & le Iurisconneratus, adl. sulte. Il faut pour mesme raison, & beaucoup plus. 8. Doll.in e grande receuoir les personnes infames de faict & de droict en tesmoignage contre les Sorciers, pourueu: qu'il y en ait plusieurs concurrens auccques indices:.. autrement il ne faut pas esperer que iamais cesteimpietéssi execrable soit punie. Or tous font d'accord, & les.

reçoiuent les femmes en tesmoignage à fin que les.

& les Iuges le sçauent tres-bien pratiquer, que les coplices du mesmes faict de volerie ou assassinat sont preuue les vns contre les autres, quand on ne peut autremet tirer la verité du faict, non seulement contre les autres qui ont commis vn semblable assasinat, qui est la limitation de Pierre Ancaran ainsi aussi du g. In confil. mesme assassinat dont le tesmoing est conuaincu, 24.et sequit. mesmement si le tesmoing se charge luy mesmes. confil. nu. 15. et de faict il me souuient que M. Gelee Lieutenant 2016. Criminel de Paris ayant codamné par l'aduis des Iu-1, gloss. ges Presidiaux du Chastelet de Paris, trois voleurs ac- nal. de aceucusez & conuaincus par leur propre confession de cap. 1 de con. plusieurs voleries & assassinats, ilz en accuserent vn fession, in la qui ne vouloit rien confesser à la question. Et neant deseglib. C. s. moins auec les presomptions & les tesmoignages des quest Dollo. complices, il fut condamné, & puis executé sur la inca sum ca, complices, il fut condamné, & puis executé sur la inca sum ca, con puis executé sur la inca sum ca. roue: & iaçoit qu'il declarast qu'il mouroit innocent, Specul. strule comme ilz font presque tous, & voulant blassemer de teste 5.1. Dieu pour couurir son honneur deuant le monde, si quod est so. est-ce qu'il declara à son confesseur qu'il estoit aussi Petr. Salie, in coupable que les autres, le priant de n'en rien dire: Ifinali. de de mais le Iuge fist appeller le confesseur, qui declara confil. 89.1.4 ce qui en estoit. En Allemaigne ils ont vne tres mau- u.z. & agit. uaise coustume de ne faire mourir le coupable s'il ne Marsil in pra confesse, quoy qu'il soit couaincu de mille tesmoins, s. diligenter. vray est qu'ils appliquent la question si violente & simus som son cruelle, que la personne demeure estropiationte sa Decias cost. vie. Or tout ainsi que cecy n'a lieu sinon és crimes 289. exceptez & non és autres, come disent les Docteurs, qui ne veulent pas mesmes que les complices tes-

Doct. in l.fiquoniāliberi, 1.5. dium, de cufat. Alex. & cofil.169.

2. glof in l.finali de accuf. C. & in l.de malefic, C.

pliquer à la question, aussi faut il que és crimes exceptez come est le poison & la Sorcellerie , le crime de lese maiesté, & d'assassinat, les complices du mesme faict soyent receuables à faire preuue suffizante, s'il ny a reproche pertinante, comme si le complice est ennemy capital de celuy qui accuse d'auoir eu part au malefice. Et ne faut auoir esgard si c'est le pere ou le fils. Le tesmoignage desquels ne doit pas estre receu l'vn contre l'autre, pour autres crimes, encores qu'il ny eustautres tesmoings pour la reuerence du 3. L. paretes de sang3: mais cestuy cy est singulier: Et faut ouyr la fille contre la mere en ce crime de Sorcellerie, par ce qu'il

c'est cogneu par vne infinité de jugemens que la mere Sorciere meine sa fille en perdition ordinairemet. Bounin Bailly de Chasteau-Roux depuis trois ans en fist brusser vne toute visue, qui auoit mené sa fille aux

teftib. C.

assemblees, & qui depuis reuela tout, comme i'ay dict cy dessus. Les Sorcieres de Longny en Potez furent aussi accusees par vne fille, que la mere y auoit menee, & si le pere & le filz en crime de lese Maiesté o.Doct.indi sont receus à tesmoigner & accuser l'vn l'autre, & mestes. Hinley mes si les loix decernent loyer à qui tue son perc, venant pour ruiner sa patrie (comme la loy dit que tous sont d'accord en ce point la ) pourquoy ne sedereligios f. ront il z receus l'vn contre l'autre en vn crime de lese Maiesté diuine, & en vne meschanceté qui empor-

te toutes les autres? Il ne faut donc pas s'arrester aux

uoir tesmoings en vn crime si detestable, que cestuy

Eta. l. Parenquisquis, ad legem Iuliam maiestatis C. 4 l. minime,

olis. S. lege, regles ordinaires de proceder °, reprocher, ou rece-

cy.Et

179

cy. Et à fin que les consciences craintifues s'asseurent en iugeant de ce faicticy, nous auons vn exemple notable en Exode soù Moyse, ayant veu que le peu-s. Chap. 32. ple auoit faict le veau d'or, ceux, dit-il, qui sont du party de Dieu, qu'ils s'aprochét de moy: les Leuites se presenterent:ausquels il fist commandement de prendre les armes, & tuer chacun son frere & son prochain qui auoyent idolatré apres le veau d'or. Ce qui estant executé iusques au nombre de trois mille hommes, Moyse leur dict qu'ilz auoyent consacre leurs mains à Dieu pour receuoir sa benediction : & de faict Dieu choisit ceux la ausquels il donna le droict de ainesse, & la prelature pour assister à iamais deuant & Alexander Dieu, & iuger le peuple. En quoy l'on voit combien de pupillo s. s. quis rinos, de l'idolatrie fut deplaisante à Dieu, & qu'il ne voulut operu noui et in l.1. or ibipas que pour venger l'iniure faicte à Dieu, on eust dem Decius aucun esgard à la proximité de sang, encores que le de officio eine cui ff. et cap. peuple n'eust autre intention que d'adorer Dieu qui proneuglisate. 1. 9. 69 in les auoit tirez d'Egypte, comme il est dict au texte: cap. ci cossan mais ils formerent vn veau d'or à son honneur con- te, de appeu. tre la defence à eux faicte : combien est plus deplai- regiun te regiurs tex. sant à Dieu d'adorer le Diable? Il ne faut donc pas in Leafus. et ibid. Bald. et s'arrester aux voyes ordinaires qui dessendét d'ouyr salicet. in 1. notabili. C. en tesmoignage le fils contre le pere, ny le pere con-de tessament. tre le filz, car ce crime passe tous les autres : Or il est vois propter necessisatem certain en termes de droict où il y a peril & necessi-dispessio iu-TH suspeditur. te,& chose exorbitante,qu'il ne faut pas s'arrester aux i filio, s. hi au regles de droict: ains au contraire c'est droictement rapto sf. An. proceder selon le droict de laisser l'ordre de droict, in l'nemo car cap. tua nos, & cap. vestra, de cohabita clericor. Et par ain-floribus vibut. C.

Yy iii

si le tesmoing qui se sera presenté sans estre appellé post legatum post legatum S. Hu de iu, pour deposer cotre vn Sorcier, il doit estre ouy iaçoit qu'en autre chose il ne soit pas receuable. l'exceptegrib. ve in dignis. Alex. confil.72.1.2 ray seulement le reproche d'inimitié capitale proce-8, Bal, in 1.3. dat d'autre cause que de Sorcellerie. Car qui est l'hode test. Or in authen, si di-catur. so. C. me de bien qui ne haisse les ennemys de Dieu & du & ibi Salie. gere humain, d'autat que l'inimitié priuce 8 pour au-Loannes, de re tre cause pourroit induire la calonie cotre l'innocet. Iudic. Pan. & Felin, in Et iaçoit que le tesmoing en autres causes soit concap quoties de uaincu de pariure, & qu'il doyue estre? reietté, si esttestib. 9. c. testimo ce qu'en ce crime, il sera receu auec d'autres, s'il n'a nium de tehayne capitale contre l'accusé. Et iaçoit que l'Aduostib. can, si Sacras, 90. dift. Bald. of cat & le Procureur ne puissent, '& ne doyuent estre Salic. in 1 si contraints de deposer au faict de leurs parties: si estex falfis, de ce qu'ilz doyuent estre contraints en ce crime icy, transaction. I. Exlamada tis, de test ff. combien que plusieurs 2 ont tenu qu'ilz peuuent c. Romana eo. o ita iudica estre contraints de deposer sur le faict de leurs tum arresto parties ce requerant la partie aduerse, soit chose ci-Parisiorum uile ou criminelle. Et combien que les complices 1386. 2. Bartol, in I. deferre, Si- ne facent 3 pas preuue necessaire és autres crimes, aem de sure silve sindicats si est-ce que les complices Sorciers accusans ou testidem de iure Gratianopo- fians contre leurs complices, font preuue suffisante li.1454. 3.cap. villimo pour estre procede à la condamnation, mesmement detestib Bal. ial quoniam s ilz sont plusieurs. Car on sçait assez qu'il n'y a que liberi, eod. C. Sorciers qui puissent testifier d'auoir assisté aux assem & gloßa in cap. in ver blees, ou ilz vont la nuict. Austi void on en Spranbo, ad testimo nium, Alex. ger que les Iuges d'Allemaigne procedent à la conconfil.120. damnation des Sorciers, sur le tesmoignage des comlib.7.nu.3. de consil.69. lib. z. El co.

nu to Socin confit 95 coll 1 lib 3 textus oft in l. vlt de accusat. C. Bartol in l. 1. §. si seruum, de

fil. 89.l.3.

questionib. Alexand.confil. 160.lib 6.nu. 8.

plices,

LIVRE QVATRIESME. plices, encores que les accusez le deniet. Paul Grillad escript le semblable des Iuges d'Italie: & s'est tousiours pratiqué en ce Royaume iusques à ce temps miserable, qu'on a voulu eacher l'ordure de quelques vns qui estoyent de la partie Et n'y fait rien que on in'est pas receuable d'alleguer & descouurir sa 4.1.cum pro-turpitude: Car cela s'entend contre ceux qui en veu-uocadu donalent tirer prossit, & non pas contre eux mesmes quand unis, ce es ils s'accusent les vns les autres. Vray est que tout ce rib. de servo pignori. C. qui est, & qu'on peut dire des tesmoings, & quelle foy on leur doibt adiouster, & quelle preuue est suffisante ou non, gist plus en faict qu'en droict. Et à ce propos on doibt remarquer ce que dict Callistrate 5.5.1.3.6. quas Qua argumenta probanda cuique rei sufficiant nullo certo desestib ff, modo satis definiri potest, & peu apres. Alius numerus testium, alius dignitas & atrocitas, alius Veluti consentiens fama confirmat rei de qua quaritur fidem. C'est pourquoy l'empereur Adrian disoit qu'il faut croire aux tesmoings, non pas aux tesmoignages. Car le Iuge. bien exercé en sa charge, & bien entendu iugera le: tesmoignage à la veue du tesmoing, à la face, à la qualité, & infinies autres circonstances. Mais il faut bien prendre garde que le crime de Sorceleriene doibt pas estre traicté en la sorte des autres : ains il faut suyure vne voye tout autre & extraordinaire, pour les raisons que i'ay deduites. Nous auons dit: de la premiere & seconde preuue euidente, disons de: la troissesme qui est la confession.

# DE LA CONFESSION VO lontaire & forcec, que font les Sorciers.

CHAP. III.

OVVENT les luges se trouvent empeschez sur les confessions des Sorcieres, & sont

difficulté d'y asseoir iugement, veu les choses estranges qu'elles confessent, parce que les vns cuident que ce soyent fables de ce qu'elles disent: les autres craignent que telles personnes desesperces ne cherchent que à mourir. Or il ne faut pas croire celuy qui veut mourir, comme dit la 6. Labsentem Loy 6. Et me souuient auoir leu en Tertullian que ett gloß de in l'Huyssier d'vn Proconsul d'Affrique, demandant qui ante jen-tentia mor- tout haut en l'audience, s'il y auoit point la de Chrestiens pour les punir selon la coustume, qui estoit alors: Soudain plusieurs leuerent la main disans qu'ilz estoyent du nombre, à fin d'estre executez pour mourir en Martyrs. Le Proconsul les voyant resolus de mourir, Allez, dict-il, vous ietter en la mer, qui est deuant vos yeux & vous precipitez des montaignes, & des maisons, ou vous pendez aux arbres, & cherchez qui vous codanera. Îulian l'empereur voyat vne ieune femme Chrestiene auec son petit enfant pendu à la mamelle, qui couroit au supplice pour estre mar-tyrée, il sist dessence d'executer à mort les Chrestiens: non pas pour garder celle qui couroit à la mort, mais pource qu'il disoit que les autres Chrestiens les fai-

foiet Dieux apres leur mort. Il y en a d'autres q ne veu

lent

de pænis.l. 1. qui ante sentem sibi.

lent pas mourir pour l'honneur qu'ils esperent, mais pour vn desespoir ou douleur extreme : & ne les faut pas ouyr encores que la loy les excuse, & que Platon trouue beau de faire sortir l'ame deuant qu'on la chasse, ce qu'il appelle έξα γειν έαυτόν. Mais Sprager cite auoir veu des Sorcieres qui confessoiet leur meschanceté, & supplioyent le Juge de les faire mourir, autrement qu'elles se tueroyent, par ce que le Diable les tourmentoitsi elles ne luy obeissoyent, comme elles disoyent. Or en cé cas la loy 7 qui dict, in consité-7!...de con-té nulla sunt partes iudicatis & cet. ne peut auoir lieu. Et ne faut pas que le Iuge suyue le vouloir de telles personnes. Car on tient pour certain que la Sorciere que le Diable afflige & tourmente, est repentie, & est en yoye de Salut, & par ainsi il faut la tenir en prison & l'instruire, & vser de peines moderces & salutaires: Mais si on voit qu'elle ne vueille se repetir, il faut pro ceder à la codemnation de mort, encores que la sorciere supplie qu'on la face mourir. Et quand à celles qui se sont confessees & repenties deuant que d'estre accusees, il ne faut pas que le Iuge en préne cognoissance, s'il n'apparoist des homicides par elle cofessez, pourueu toutesfois que cela soit faict sans fraude: & que celle qui s'est repentie n'eust preueu l'accusation ineuitable: comme fist Magdeleine de la Croix Ab. besse de Cordoue, de laquelle i'ay faict mention cy dessus, se voyant diffamee, & grandement suspecte, elle s'accusa d'auoir eu xxx ans accointance auec sathan. Or il y a double confession: l'vne voluntaire, l'autre forcée. Et l'vne & l'autre peut estre en Iuge-

ment, ou hors iugement. Et celle qui se faict hors iugement peut estre deuant plusieurs personnes, ou vn seul, soit amy, parent, ennemy, ou confesseur. Et toutes ces circonstances sont à remarquer, non pas que la verité soit plus veritable en iugemet que hors iugement, ny deuant vn peuple que deuant vn confesseur:ains au contraire la pluspart desguise en publie ce qu'il confesse en particulier, soit de honte ou de crainte, comme il se void souuet des voleurs, qui descouuret au confesseur ce qu'ils ne veulent iamais dire en iugement. Mais toutesfois la preuue n'est pas si forte d'une confession extraiudiciaire que iudiciaire: ny forcee que voluntaire: Et entre les confessions voluntaires, celle qui se faict deuant qu'on soit interrogé, a plus d'efficace : Car quelquesfois le Iuge trompe celuy qu'il interroge, & quelques foisil luy faict la bouche & la leçon, comme fist Auguste àvn ieune homme accusé de parricide l'interrogeant en ceste sorte, le m'assure, dictil, que tu n'as point tué ton pere. Et quelquesfois le Iuge meslera deux ou trois faits ensemble, desquelz l'vn sera veritable les autres non. Surquoy les Iurisconsultes sont en debat, si la confession ou negation se doibt prendre pour tous les faicts: & les vns 8 disent que la negation ou confession s'entend pour tout. Il est su de uns co. Dien certain en termes de Dialectique, quand tous les faicts son articulez par dissonction (ou) le tout est vray, si vne partie est vraye, encores que tout le reste soit saux: mais si les faicts sont articulez par la conionction (Et) tout est faux si l'vn des

8. Joha. An. ad speculat. tit de litis co -

LIVRE QVATRIESME. des faictzest faux. Mais ceux qui sont en iustice sont au Temple d'equité & de Verité : Il faut donc que celuy qui est interrogé de plusieurs faicts, desquelz il a cognoissance, diuise les vns des autres, & qu'il confesse les vns & denye les autres, selon la verite de ce qu'il sçait, qui est l'aduis de Bartolle, 9.11 1.5 s 2 & de Panorme. Ce qui a esté confirmé par ar-sipulanti, de rest de la chambre Imperialle 2 rapporté par Min-tioff. 1. Panor in c. singer Senateur', contre la Contesse de Frise O-1. de plu. perientale. Mais c'est à faire au Iuge prudent & en-2. libr. 2. cap. 55. auno tendu en son estat de diuiser les faicts en faisant l'in-1554.08lob. terrogatoire. Et ne faut pas s'arrester à l'opinion de 27, 3. l qui iuraf. ceux qui tiennent 4, que le iuge ayant les faicts posez se. s. penult. de Iurciuran par l'accusateur, y adiouste que la confessió sera pri- do es cap ad hoe de tiftib. se comme estant faicte hors iugement. Ce qui n'a 4. Innocenpoint d'apparence, car les interrogatoires sont actes tiss in c.cum iudiciaires. Et pour ceste cause le tiltre porte de inter-dicara Alerogationibus in iure faciendis. Ioinct aussi que la con-de luvis ff. fession de la partie deuat le Iuge sans interrogatoire n'est point sur les faicts articulez, & neantmoins elle est plus forte que si elle estoit sur les interrogatoires mesmement en ce crime de sorcellerie la voye ordi-terits actio, ce naire des accusations one doibt pas estre suyuie: au e,quoniam co tra de probacontraire le Iuge par tous les moyens qu'il peut ima-tioni. 6.1. Ordo', de giner doibt tirer la verité. Or la responce de l'accusé publicis indiciss ff. est certaine, ou incertaine, & celle qui est certaine, est 7, vi. l. Sanaffirmatiue ou negatiue, ou bien l'accusé dit qu'il ne de liberandi, scait que c'est. La repose est incertaine quand l'accu- 5.1 similique modo, C.l.

sé respond par ambages & en doubtant qu'il pensents decos-

Zz ij

diet, in deb.

8. 1. si quis in qu'il croit, ou par equiuocatio, si l'accusé afferme ve Iure, & lde ne chose fausse, ou qu'il denie chose vraye, il n'est pas rogatoriis, ff. si coupable que celuy qui respond par ambages. Car. 9.l. non alieen ce cas il faut tenir pour cofessé la respoce equiuonum eod. 1.d.l. de etaque à son preiudice: car chacun doibt estre certain de te.5 mibil. ol.1.5.1. de son fait, & ne peut eferuir l'excuse d'erreur ence cas interrogatoris. actio. ff s'il ne respod à propos. Mais la difficulté est, si on doit eap. ab exco-municato, de tenir l'accuse pour cosessé, s'il neveut respodre chose rescriptis. 2.d.l.de etas, quelcoque, come s'il y en a quelquessois quant au ci-§ qui tacuit. uil, cela n'a point de difficulté que les faits ne soiet teo l fi defenfor, es flest nus pour cofesses'à son preiudice, en matiere d'interteftes & item. rogatoires,& pour denier és escriptures. Mais quand 4 quest. 2. et chieras, de il y va de lavie, on ne doibt pas tenir les faits pour copresum. 3. I vnica, si fessés, s'il ny a preuue par tesmoings. Mais s'il ya preu quis ius dicăilla Iguar ue, la taciturnité emportera effect de la confession de ventre inspiciendo.ff. en la personne de celuy qui est accusé, pour proceder d. l. de atate. à condamnation ainsi que le cas meritera: & non pas & c. quo-toutesfois, si la taciturnité procede d'vn tesmoing niam , vi lite qui doibt estre contrainct 'par amendes, & prisons contestata. 4. Accurf. in A. Accurf. in le deposer : & neantmoins le Iuge doibt auparauant reb.credit. ff. proceder par tortures selon la qualité des personnes reb.credit.ff. rela C. Bal contre l'accusé de Sorcellerie, qui ne veut rien respoin l.1. quomo do er quado dre, & qu'il ayt vn bo tesmoing, ou plusieurs presom-Index.C. Ca pola cautela, ptions: & s'il ne veut rien dire en la torture, le crime sera à demy confessé, & puny selon la grandeur de la preuue, comme nous dirons cy apres. Et en cas pareil celuy qui de propos deliberé obscurcist sa responce, est tenu pour confessé. Et iaçoit que telle responce par interpretation de droict ne suffit pas pour la preuue des autres crimes, ouil y va de la peine

peine corporelle s'il n'y a tesmoins : (Ce qui n'est pas necessaire en la confession claire & voluntaire,) si estce qu'en ce crime si couvert & si detestable, elle suffist auce les autres presomptions. Et iaçoit que les Docteurs ont mis la confession pour l'vne des preuues necessaires & indubitables, comme il est vray en matieres ciuiles: si est-ce que la difference est bien notable pour les circonstances des lieux, du temps, des personnes, & du crime, comme la confession d'vn enfant, & d'vn homme aage: d'vn sage ou d'vn fol: d'vn homme, ou d'vne femme, d'vn amy ou d'vn ennemy : en iugement ou hors iugement: d'vne iniure, ou d'vn parricide: en la torture, ou sans la torture. Laquelle varieté doibt estre bien poisce sis. C. nec repar vn Iuge sige & entendu. Et ne faut pas prendre la si i de confes. nocabilu est l. Loy premiere de Confessis, pour les autres crimes qui sis ff. sed non in atrocibus. emportent peine capitale: que celuy qui est confes-11.8. si quis vliro. de quesé, soit tenu pour condané', s'il n'appert d'autres pre-sio. ff. somptions suffisantes, & comme dit la Loy 6, Sinulla de questio ff. probatio religionem indicantis instruat : & mesmement si 7. argul. ex incendio, El l. la confession est faicte en la torture 7, ou estant pre-pedius, de incendio. sente à la torture: car la Loy tient telle cofession fai- 8.1.3. quorum cte au pied de la torture semblable à celle qui est faiappellat, non recipiuntur. cte en la torture. D'autant que la peur 9 du tourment cl. itéagnel. S.adiicitur est vn tourment. Et en matiere de Sorciers qui ont vers, quest. paction expresse auec le Diable, & qui confessent 9 l.metsi auauoir esté aux assemblees, & autres meschancetez, metus.ff. qu'on ne peut sçauoir que par leur confession ou de tiam, de por-leurs complices: telle confession hors la torture faict in summa de preune 4, sielle est faicte par celuy qui est preuenu, questio.

Zz iij

mesmements'il est soupconné, & tenu pour tel, encores qu'il n'apparoisse qu'il ayt faict mourir homme ny bestiail. Car ceste meschancere là est plus detestable que tous les parricides qu'on peut imaginer. Et si on dit qu'il ne faut pas s'arrester à la confes-5.1. confes son d'vne chose contre natures, comme disent quelfion .! fi cuius de interroga ques vns, il ne faudroit donc pas punir les bougres Sodomites, qui confessent le peché contre nature: mais si on veut dire contre nature pour chose impossible, cela est faux : car ce qui est impossible par nature, n'est pas impossible: comme sont toutes les actions des intelligences, & les œuures de Dieu contre le cours de nature, qu'on void souuent, & que mesmes Hippocrate a remarque, que toutes les maladies populaires viennent de Dieu, ou comme il dict, ont quelque chose de Diuin, & contre le cours & ordre des causes naturelles, où les medecins ne cognoissent rien. C'est donc vne pure Sophisterie, de dire ceste meschanceté est impossible par nature: elle est donc impossible : comme qui diroit : d'vn meschant home, il est bon chantre, il est doncques bon. Or nous auons monstré par auctoritez divines & humaines, & par la preuue de toute l'antiquité, & par les loix divines & humaines, experience, iugements, convictions, confrontations & confessions, le transport des Sorciers: & la sterilité, & tempestes se font par 6.Linde Ne- leur moyen: Il est donc possible. Et par ainsi quand on dit que la confession pour y adjouster foy doibt porter chose 'qui soit possible, & veritable: & qu'el-

ratius ad l. Aquil.ff.c. final de con-Balint, t. de le ne peut estre veritablesselle n'est possible: & que confisis. C.

toris ff.

rien

rien n'est possible de droict; que ce qui est possible 7.d.j.§ slim, par nature 7. C'est vn argument Sophistic & captieux: slitutio. sf. 8. neantmoins l'assomption d'icelum est faulle. & neantmoins l'assomption d'iceluy est faulse. Car les grandes œuures & merueilles de Dieu sont impossibles par nature, & toutesfois veritables: & les actions des intelligences & tout ce qui est de la Metaphylique, est impossible par nature, qui est la cause pourquoy la Metaphysique est du tout distincte & differente de la Physique, qui ne touche que la nature. Il ne faut donc pas mesurer les actions des esprits & Dæmons aux effects de nature. Combien que s'il est ainsi qu'en vne minute d'heure le premier mobile faict plus de cinq cents mille lieues par demonstration naturelle: Il est aussi possible qu'en peu de temps le maling esprit porte le corps d'une Sorciere tout autour de la terre, qui n'est qu'vn poinct, eu esgard à ce grand ciel. Ie dy donc que la confes-sion des Sorciers d'estre transportez est possible & veritable, & encores plus que les Sorciers à l'ayde & inuocation des malings esprits tuent les hommes & les bestes: ainsi que nous auons en la Saincte Escripture, qu'en Egypte à l'heure de minuict en vn momet le Diable tua tous les aisnez des homes & des bestes. Le Royaume auoit deux cents lieuës de largeur, quatre cents en longueur, comme Strabon & Pline font d'accord, & le mieux peuplé, & le plus riche, qui fust soubz le ciel. Or l'Escripture dit que Dieu ne voulut pas que le destructeur Sathan entrast aux maifons de son peuple. Ce faict là par nature est impossible: Et toutesfois il n'est pas moins veritable que la

# DES SORCIERS lumiere du Soleil. Combien qu'Auicenna & Alga-

zel disent que telles actios des esprits sont naturelles & possibles par nature: qui seroit tolerable s'il enten-3. Faber in 5 doit que les esprits ont telle puissace par la permissió item fi quis postul. princ. de Dieu, comme le feu de brusser: mais cela ne se peut de actio. Et in l'una, ver entendre des causes naturelles & ordinaires, comme ju contra, de nous auons dit cy dessus. Or pour conforter la preusu contra, de ue des confessions des Sorciers, il faut les r'apporter 1. Publis. . vls. depositi. flatex lfifi- à la confession des autres Sorciers: Car les actions du lius. S. ult. de Interrogato. Diable se r'apportent toussours en tous pays, comriu actio. Cyme vn Singe, est tousiours Singe, habillé de toille ou nus in l. 2.q. vlt.de don.ide pourpre. C'est pourquoy on voit les confessions tio.ante nup. des Sorciers d'Allemaigne, d'Italie, de France, d'es-C.lacobus Rauennas, Petrus Bella paigne, des anciens Grecs & Latins, estre semblables: Pertica & Cynus ind. l. & le plus souuent les Sorciers sont accusez les vns par ona.q.13.Al les autres, comme nous auons dict cy dessus, de celuy bericibi q. 10. de confes. de Loches qui accusa sa femme, & cofessa y auoir esté ss.C.arzumento l'etia, à la suasion de sa femme, laquelle depuis confessa tout §.I.de inino & fut brusse vifue: mais il suruint à Chastelleraut rib. Alexan. quasi vn semblable faict, ou le mary & la femme fucosil.22.ver su preterea. rent accusez par vn tiers qui estoit conuaincu d'estre lib. z. de donat ante nu. Sorcier. Le mary dist qu'il auoit esté aux assemblees textus in.l. neminem, de des Sorciers vne fois seulement, pour scauoir où sa femme alloit paillarder la nuict, & depuis qu'il ny Pomponius. \$.1.00 ibi. laso.col.2. de auoit esté: & la femme confessoit en estre aussi, & que acquir.poffif f. Bald. son mari y auoit esté. La difficulté fut si on deuoit pré in l. 2. de trãdre la confession du mary à sa descharge sans la diui-Sattionib. ser, comme plusieurs docteurs i sont d'aduis qu'il faut prendre la confession entiere tant à la charge come à la descharge du confessant, soit que la confessió

fust

fust portee par vn article ou plusieurs. Et leur raison principale est que le serment est individuel, qui est vne raison bien froide. Car par mesme moyen cinquante stipulations en vn contract, qui ne porté que vn sermet, seroient prises pour vne stipulation. Chose notoirement faulse & absurde, attendu qu'il y a autant de stipulations que de clauses : & autant de Felin. in c. cum sentences que de chefs, qui peuuer se diuiser + en appellant d'vn chef & laissant l'autre : & en cas pareil plusieurs Docteurs sont d'aduis que la confession se peut diuiser 5 & que du temps de Iacques de Rauenne ceste question fust disputee & resolue, que la confession se doit diviser : comme il a esté iugé depuis par plusieurs arrests 6: & se pratique tant és causes ci- na memoria, uiles que criminelles: en sorte que si l'accusé confesse auoir occis, mais qu'il a fait estant assailly le premier capola cautel. chef de sa confession, sera tenu pour verisié par preuue indubitable : le second qui faict à sa descharge ne sera tenu pour verifié, ains il faudra que l'accusé verifie ses faicts iustificatifs: autrement il doit estre condamné . Qui n'est pas en bons termes diuiser la con-ses in decisioni. fession: Car si elle estoit divisee & reiettee, l'accusé ne seroit pas receu en son faict iustificatif. Mais quad 4 l. si non conil n'y apoint de preuue, & qu'il est impossible d'en auoir, come des assemblees nocturnes des Sorciers, in cossiliore alisçauoir s'il faut prendre toute la confession pour veritable, tant ce qui faict à la charge comme à la descharge de l'accufé. Car il semble que c'est le cas auquel on doit prendre toute la deposition, ou la reieter du tout, comme en cas semblable le Iuriscosulte

4.l.in hec iudicio, famil. herciscun. Bald. Co Florentin.ibid.per l. Corn. de iure patrona tus Bald. inl.2. de re indic. C. inter, prima fallen. de reiudic. s. ex l. perfecta de donat.c.o ex l. publia. §. vlr. depositi, ibi Accurs. Angel.SA'ic. Bart. Panor.in c. bovers. extra de postul. prelat. 184.si mutuam per l. 3. 3. 1.de Iureiur. Felin.in c. cum dilecti, de accusat.fine. 6. Boerius pra-Burdegal. 243. num.7. uiių, de iniuriis C.si non conuiquid iniuriosii dixisse probare poses, fides veri à calomnia te, vindicabit. ıdĕ in l. 1. de sica-

7.Consil.80. colla. 2. versu, po//e.li.7.Rota decisio.408 fuit dubitatu, in nouis . castre sis consil. 269. fine. lib.2.stephanus Bertrad.cofil. 151. viso.lib.z.co confil.148.ex themate. nu.z. lib.4. Ancară. confil.208.Iudex.consil. penult. or consil.207.quast. colla.2.

8. Doct in l. quifquis, ad l. Iul. maiest. C. 1.cap. vergetis, de haret. l. vlt. de malesicu. C.

Alexandre 7 est de cestiaduis. Car quand le Iuge demanda au mary pourquoy il n'auoit accusé sa femme, il fist responce qu'il vouloit sauuer son honneur, & l'honneur de sa famille. Et quant à la femme, elle disoit que son mary n'y auoit esté que ceste fois là. Mais il n'estoit pas excusable, attendu qu'il enduroit que sa femme demeurast souillee de la plus horrible & detestable paillardise qu'on peut imaginer : & s'il faut dire,il estoit couaincu de tel maquerellage. Car nous auons monstré cy dessus que toutes les Sorcieres ont ordinairement copulation auec le Diable. Ioint aussi que celuy est conuaineu de leze Majesté, qui a sceu la coniuration & ne la pas reuelee; encores qu'il n'ait presté aucun consentement aux conjurez. Cela est vulgaire8. A plus forte raison celuy est coulpable qui a sceu le crime de leze Majesté divine' & humaine, & la plus derestable qui peur estre, & la recele. Nous dirons cy apres si cestuy-là doit estre puny comme Sorcier, & de quelle peine. Mais il faut voir commét le Iuge se doit gouverner, si la Sorciere cofesse le fait, & puis apres qu'elle denie. Et en cecy il faut distinguer, à sçauoir si la côfession premiere est faicte deuant Juge competant, & sans torture, quad la Sorciere a esté preuenuë & accusee. Et en ce cas ie tiens qu'il se faut arrester à la premiere confesfion,& passer outre à la condamnation, quand il n'y auroit autre preuue. Car il s'est veu souuent que les Sorcieres enseignees par le diable en la prison se sont departies de leur confession. Et d'autat que ce crime est le plus couvert & le plus execrable qu'il soit, il faut

faut tenir la confession volontaire des Sorciers, quad 2.Ex l. Dinus. on les a preuenues pour certaine & indubitable preu ue: Me souvient que l'an M. D. LXIX. il y eut vn chanoine de Laual, qui fust accusé d'auoir versé la poison au calice du Doyé de Laual : lequel après l'auoir prise en disant la Messe de minuict, tomba par terre, bericus in l.ma & neantmoins il regetta la poison. L'accuse confessa gistratib de Involontairement, & sans torture: & depuis sé voyant condamné, il appella au Parlement de Paris : ce pendant on luy fist la bouche,& se departit de sa confession. Nearmoins il fust condané d'estre brussé par arrest, & le vey mener au supplice: ce que la cour n'eust pas faict, si la confession eust esté arrachee à la question. Mais que dirons nous si la confession est faicte par deuat vn luge incopetent, sçauoir si elle fait preuue:Plusieurs 'tiennent qu'elle ne faict ne preuue ny presomption pour la torture. Et qui plus est, la pluspart des Canonistes tient que la confession extraiudiciaire ne preiudicie aucunement à celuy qui l'a faite,& beaucoup moins aux coplices: les autres tiennent que la confession devant luge incompetent ne sert que de presomptions & coniectures. Or l'erreur est prise de ce que dit Vlpian en la loy certum. § siquis absente, de confessis ff.où il dit, que celuy n'est pas iugé qui a confessé en l'absence de partie aduerse: mais ce n'est pas à dire que la confession soit en jugement,

de custod. resrum, pbi Bart. Et D.inc.at si derici.en pracipue Felin.de iudiciis ext Alrifdiet. Angel: Aretin.in 6. fed siquis, institu-110. de suspectis tutorib.decif. Capel. Tolof.q. 425. Socin. cofil.108.num.s. li. 4. Guido decif. Del. 120. 3. Felin. pro regula ponit cum 9. f.ille. in c.olım, de rescriptis.Corneus cosil.128.li.1. Bald.cosil.122. versu, na fama lib.1. Castrensis in l. transigere. versu, or licet, de transact. C. salicet.inl.:n bonæ fidei,de Iureiurado.c. 4. Immolinc. per inquisitio. de electioni 🔗

in cap. 2. de côfessis. Ioan. Andress in c qualiter, de accusat. Angel. consil. 28. quidam Romanus consil 8. 11so. per textum. & gloff.in b.cap.5. de adult, ff. & per lactus fustium. de iu qui necantur infamia. panor. in cap.de hoc.de simonia. & in cap.olim. de rescript.

A A a ij

soit hors iugement, soit deuant Iuge competent, ou incopetent ne face preuue plus ou moins, & du faict 5. Angel. in l. les mieux entendus sen pratique tiennét que la con-Papinianus. fession n'a point d'effect en l'absence de parrie, si sa - memini //e,de inossic. Bart. in presence y est necessaire. Et si le Iuge incompetent a Leumfacta de cogneu du faict & instruit le procés, & que par de-Iuris o facti. uant luy l'accusé ayt confessé si les procedures sont Immol. O Anto.Butilin c. si mises au neant pour l'incompetece ou autre nullité, cautio, de fide les preuues neantmoins demeurent en leur force: autrement plusieurs crimes & criminels demeureroient impunis: auquel inconvenient il faut obuier 6. l.ita vulnepar tous moyens, comme dict la loy 6: & faire telleratus, ad l. Ament que l'iniquité & absurdité de la loy soit ostec, quiliam.ff. 7.l.saluius, de 7 & mesmement au faict des Sorciers où la preuue legatis prastan est si obscure, & les meschancetez si couvertes, que de mille à peine qu'il y en ayt vn puny, il ne faut pas que l'incompetence face perir la preuue. Nous auos dict de la confession volontaire, qui est la troisseme preuue, qu'on appelle necessaire: car quant à la confession forcee, & qui se faict en la question, elle peut bien seruir de preuue si l'accusé persiste apres la question:autrement s'il ne persiste, c'est plustost presom-

dis.ff.

DES PRESOMPTIONS contre les Sorciers.

ption que preuue necessaire. Disons doc des presom-

ptions qu'on peut recueillir contre les Sorciers.

#### CHAP. IIII.

sion volontaire, & reiteree de l'accusé preuenu deuant la confession: il faut examiner les presomptions qui peuvent seruir à la preuve & punition des Sor-

VAND les trois preuues euidentes de-🖟 faillent, c'est à sçauoir le fait permaner, 🛛 & notoire, la deposition conforme des tesmoings sans reproche, & la confes-

ciers. Or il y a des presomptios temeraires, les autres probables, les autres violentes: quant à la derniere elle peur estre fondee en droict, & qui est plus forte que toutes les autres preuues: cotre laquelle la preuue n'est receue au contraire, come les Docteurs de-7. c.adide. is meurent d'accord. Comme celle sur laquelle Salo- ca. per unas, de mon donna son iugement sur le debat de deux me-codit. apposit. res qui debattoient pour auoit l'enfant 8. Et Claude rij. de adul. C. l'Empereur qui commanda à la mere d'espouser ce- 8.in c. afferte, luy qu'elle ne vouloit recognoistre pour enfant?. 9. suetonin On me dira que Salomon & l'Empereur se pou-claudio. uoient abuser. Ie le confesse: aussi peut on aux tesmoings sans reproche, & aux confessions: comme 1.1.manifesta, nous auons monstré de l'esclaue qui fut executé sur de lureiur. la confession par luy faicte d'auoir tué celuy qu'on qui adulterij cerchoit, qui depuis se trouua: C'est pourquoy la adl. Iul. de a-Loy dict qu'il ne faut pas adiouster foy à la seule co- piuntur ad splfession de celuy qui est homicide, s'il n'appert de ce luff. luy° qui est tué. Mais les presomptions qui sont de liet, de libers droict', & articulees au droict, sont sondees sur vne prateiris. c.l. iura sanguinis, raison naturelle?: Car il n'est pas à presumer qu'vne de reg. uris ff. A A a iii

qui. de sponsa. l.si quis adulte de præsumptio. 0 .l.item mela, ad laquil.ff. ibi.Bart.l.si.hi dult. c.l. exci-

mere n'aimast mieux que son enfant, fust adiugé à vn autre que le voir tuer, ayant faict tout ce qu'elle

pouuoit pour l'auoir. Et celuy qui ne veut iurer sur vn faict par luy denié, ny referer le serment à celuy qui l'offre, se rend convaincu du faict. Nous lisons d'un Alphonse Roy de Naples, que sur la denegation que le pere taisoit de recognoistre son fils, commanda qu'on le vendit à vn marchand de Barbarie. Alors le pere recogneut son fils. Ceste presomption là vuida le differend : Et neantmoins s'il y a preuue 2. Alex. consil. euidente de faict contraire, elle est receuë 2 contre la or glo.inl.si presomption, quoy que plusieurs tiennent que la preuue n'est pas receuë contre la presomption du droict Car la preuue de celuy qui monstre quittace I. si vnquă, de du payement fest receuë, iaçoit qu'il n'ait voulu iureuocan. dona. rer auoir payé, ny referer le serment, d'autant qu'il 3.Doct.inl.ma pouuoit auoir oubliés'il auoit payé ou non: & ne sçauoit s'il auoit la quittance: Mais il ne faut pas ptédre pour vne presomption du droict les esblouisses afferte de præ-mens des yeux que font les Sorciers, & les miracles contrenature: car la Loy de Dieu met ceste preuue 4.in cap.qua-pour certaine & indubitable, (Tu ne laisseras point viure celle qui charme les yeux ) chose dont elles ne Grassis in d.ca. se cachent point. Car la Loy de Dieu tient pour tout quanto. Et Cy-certain & indubitable, que tous ceux-là qui charnus in auth. sed id, eod de do-ment, ont paction auec Sathan: faisant chose contre nat. ante nupr. le cours de nature. Si donc pour venir aux presomauthide aqua-prions des Sorciers, on trouve les enfans tuez en la main de la mere, encores qu'il n'y eust autre qu'elle

à la maison, il ne faut pas presumer qu'elle ait com-

mis

158. li 2.nu.9. tutor.de Periculo & comodo.Tiraquel.in nu.133.C. nifestæ iurpitud.de Iureiu. ff. Pauor.in c. sumptio. or in c.quanto, od. to, de præsumptio. Io in.de

litate dotis.

mis le parricide, attendu que la presomption de tout le droict sest au contraire, & sera absoulte s'il n'y a slevit princip. preude bien evidente, par laquelle elle soit conuain- 1. penulti, s. de cue du parricide: Mais si elle a le bruit d'estre Sorcie- vno, de ritto re, il est à presumer qu'elle est parricide de ses propres enfans, si elle n'est iustifice par preuues au contraire. Il est aduenu à Cœuures le deuxiesme iour de Feurier, mil cinq cens septate & huict, que Catherine & alus substi-Daree couppala gorge à deux filles: l'vne qui estoit sienne, l'autre à la voiline, & si n'estoit dissamee d'e-Are Sorciere: mais elle confessa que le diable en guise d'vn homme haut & fort noir, luy auoit fait faire, & fut brussee, car elle ne voulut appellé, quoy que le Bailly de Cœuures luy remonstrast qu'elle pouuoit appeller: elle dist qu'elle auoit bien merité. En cas pareil le Baron de Raiz fur conuaincu, & confessa d'auoir tué & sacrifié huict enfans au Diable, & que Sathan luy dist qu'il falloit encores sacrifier son propre enfant, & le tirer du ventre de la mere, qui en sentit le vent. Et par ce moyen son procez luy fut faict. Nous lisons en la vie de Manasses Roy de Iudee, qui fut le plus grand Sorcier de son aage, qu'il sacrifia ses enfans au Diable, qui luy promettoit de le faire grand: Et neantmoins il fut prins par ses ennemis & perdit son estat. Il faut donc presumer que le sorcier est parricide, attendu la presomption du droict Diuin. 6 Et 6. Deut.ca. 18. si l'enfant du Sorcier ne se trouue, il faut presumer 1. Reg. cap. 18. qu'il l'a sacrifié au diable, s'il ne verifie du contraire: Et la presomption du droict Divin est fondec en raison. Car celuy qui a perdu toute pieté diuine, & s'est

de cur. furios. nupt.l. creaticnib. de Episcopali audiena l. humanitatis, de impuberum tutio.C.

Leut. cap. 20.

7. Argumento leg. quod sinolic. S. quia aßidua, de ædilitio edicto.l.fi. in fine de fideiuffor.C.l.si prius . S. certe, de aqui pluuia. Alexă. cŏsil.129.lib.7. num.II. 8.1.quoties, §. tantundem, de hæredi. institu. vbi Bar.singularë textum ap pellat.B.il. Ro. ibi. Castrensis consil.203.lib. 2. Immola cőfil. 104. Bald. cõsil.144. lib. I.Cumanus co-*[il.*135.€ 142. Decius in l.s. librarius, de regul. Capola cõ fil. 21.col. 4. Cursius senior consil. 55. Alexand.cosil.53. lib.7.nu.16. 9.Canonista in cap.1. de præfumptionib. 1.l.Pală.S.quæ in adulterio. de itu nuptiarum.ff.

rendu esclaue du diable, a aussi perdu toute affection & pieté humaine, & affection naturelle. Et faut presumer qu'il a fait tout ce que les Sorciers ont accoustumé de faire. Et iaçoit qu'on doit presumer 7 quelque chose estre faicte par erreur 8 plustost que par malice,s'il n'appert du contraire. Toutesfois on doit tousiours presumer que les Sorciers n'ont rien faict par erreur, ains par meschanceté & impieté: Et faut presumer toutes sortes de meschancetez ordinaires aux Sorciers, en celuy qui est Sorcier, au lieu que celuy qui n'a point esté condamné que de larcin, ou de faulseté, ne doit estre disfamé, ny presumé coulpable 9 d'autre meschanceté que de larcin, ou de faulseté. Si donc vne Sorciere a esté condamnee comme Sorciere, elle sera tousiours reputee Sorciere, & par consequent presumee coulpable de toutes les impietez, dont les Sorciers sont notez. Et iaçoit que la condamnation ne soit point ensuyuie, si est-ce que l'accusation, la renomee, & bruict commun suffira pour la presomption violente, & pour l'infamie du faict. Car si la loy 'veut que la femme accusee de paillardise & absoulte demeure notee toute sa vie, combie plus doit on estimer celle estre notee & dissamee qui a le bruit d'estre Sorciere? Car c'est vne presomption tres-violente quand vne femme a bruit d'estre Sorciere, qu'elle est telle, & qui suffit pour la condamner à la question auec quelques indices ioints au bruit commun, iaçoit que l'ordonnance de Louys MII. Roy de France, ne veut pas qu'on donne la torture s'il n'y a vn tesmoing sans reproche, auec indices: Erne

Et ne faut pas aussi appliquer à la torture pour vn 2.10 a. Andr. in bruit commun és autres crimes de droict. Et en cela tit. de probat. tous les Docteurs' presque en demeuret d'accord, ia. s. videdu, vers. çoit que par coustume de Mantouë la comune renomee suffit de quatre tesmoings, qui deposent l'auoir cynus in l. sin. ouy dire pour appliquer à la question en tous crimes qui meritent la mort. A plus forte raison celuy qui a 4. de restib. Ale bruit comun, & constant d'estre Sorcier, doit estre lexad. consil.5. appliqué à la question 6: & au cotraire, si la femme est accusee d'auoir fait mourir quelqu'vn, & qu'elle n'ait discolla.15. de iamais esté suspecte d'auoir esté Sorciere, si la preuue sil. in l. de mino de l'homicide n'est bien claire, on ne doit pas asseoir re, s. pluriu, col. iugemet 'de condanation, mais ordoner qu'il en sera plus amplemet enquis, & cependant luy faire ouuer- Felin.in c. veture des prisons. Mais quand on veut s'arrester au bruit comun, & à la renomee, il faut que le bruit ait praxi criminu, comencé par ges dignes de foy, & non pas des ennemis'. Ceste limitatio me semble necessaire pour oster 6. Cum fama occasion aux meschas de calonier les gens de bien: & costas legitime n'est pas necessaire que le bruit comun soit de la plus part du peuple, come quelques vns font voulu. Car si traria probatio la ville est grade, il suffit bié que le bruit soit de tous les voisins qui sçauent mieux la vie de leurs voisins, statu defunct. que les autres plus esloignez. Et par ainsi il suffira de vingt personnes, autant que font deux tourbes pour cap. trăs missa. prouuer le bruit comun. Et si on dit qu'il ne faut s'ar- qui filij sint legi

add.nd specul. 13. Bal.in l.milites, de quast. co. C. Butrig.in ca. veniens col. colla.2.li.1.Iaso.in l.admone Iureiur.ff. Mar 5. vers. alterius, de quastionib. nies.1.de testib. col.s. Marsil.in §.diligenter. num.8. probationis vi habeat, nisi cō-

ne refellatur l. si mater.ne de c.l.2. si seruus vellibertus. C.

3. Cap. cũ in iuuết ute. de prafumptio, extr. l, no omnes \$ . à Barbaris, de re mili.ff. fed si sit mala fama in cod.genere mali ptasumptro est aduersus eum, l.4. de suspectis tutorib. ff.l.1. si quis imperatori m.sledixerit,l. vlt.de actionib. 3. Canonistæ sic limitat in ca. qualiter & quando, de accusat. Bart. in l. de minore & tormeta de quastionib. Alex ibi in addit, salicet in lea quide, de accusat. C. Textas in c. Iuuentute, extra de purg. Canonic. Decius, cosil. 37. in causa, coll. 6.nu. 9. o 10. o cosil. 133. viso processiv.4. glos.in l.z. s. eiusdem, de test qua Bart, viitur in l. de minore s. plurium de quast.

num, de pænis.

6. panorm. & Felin.in c. veniës 1.de testib. Parsi-cosil.154. lib.4.num.12. Vique ad 18. 7.Bal.in l. diffamari, de inge nuis manumis. C. o in c.veritatis, de Iureiurando, er in L.proprietatis. fine, de probationib.C.

5.inl. decurio- rester à la voix d'vn peuple, qui est reputee vaine 5, cela est bien vray quand on peut iuger le cotraire sensiblemet, ou par discours fondé en raison. Mais quad il est question des Sorciers, le bruict comun est presque infallible , mesmement s'il y a apparence, ce que les Docteurs 7 appellent ligitimam famam. Et à plus forte raison si outre le bruict commun il y a des indices, comme si la Sorciere, quand on la prend, dit: Ie suis morte, ou bien, ne me faictes point mourir, ie diray la verité: Car c'est alors qu'elle sent en son esprit vn changement notable, comme fist vne Sorciere, de laquelle le procés m'a esté apporté par le Bailly de Tenailles. Car c'est vn trescertain signe de mesfait quand la personne se condamne deuant qu'on l'accuse: comme fist vn parricide, lequel ayat tué son pere,& voyant vn nid d'arondelles, il tue les petis & les foule aux pieds : & fur ce qu'on l'accufoit de cruauté, il y a, dit-il, trop long temps qu'elles ne font que me reprocher que l'ay tué mo pere: ainsi que Plutarque recite: & sur cela on le prend, on l'applique à la question, il cofesse le faict. Ou bien si la Sorciere promet guerison de celuy qu'elle a affligé, & qu'elle s'en fuit n'ayant rien peu faire: comme fist Ieane Heruillier, de laquelle nous auons parlé cy dessus. Car l'hōme innocet d'vn tel crime, ne craindra iamais les calonies qu'on craint és autres crimes. Quant aux coniurations de paroles & prieres à Sathan, que faict le Sorcier pour oster les malefices, c'est vne presomptio tres-violente, que cestuy là est Sorcier. Car mesme la loy ciuille punist capitalement les exorcistes, 1.2.0

3. de maleficiis. C. la Loy ented ceux qui faisoient mestier de coniurer les diables, & de fait les chassoient: qui estoient alors les plus grands Sorciers, qui soubz voile de religion, comme dit Hippocrate au liure de morbo sacro, faisoient des coiurations & prieres. Et iaçoit que la loy ne punisse à mort celuy qui guerit par telles voyes, si est-ce que la loy de Dieu veut que le Sorcier soit puny à mort. Car il est certain qu'il a trai cté auec Sathan, & pour vn qu'il guerist, il en saict deux malades, comme nous auons monstré. Et quad il n'y auroit que l'obligation au diable ayant renié Dieu, cela merite la mort la plus cruelle qu'on puisse imaginer. Les autres indices sont la contenance du Sorcier, qui baisse ordinairement la veuë cotre terre, & n'ose regarder en face, les variations aux interrogatoires 8, & sur tout si le Sorcier est descendu de pe- 8.1. vnius 8.te re ou mere Sorciers. Car c'est vn argument bien grad literas, de prasauec le bruit commun, d'autat que le plus aggreable cript. Bart. in l. sacrifice que le diable desire de telles ges, est de vouer vie de que stio. & dedier leurs enfans à son service, si tost qu'ils sont 288. Alex.conez: comme i'en ay remarqué des exemples. Et n'y a sil. 77. socin. pas long temps que M. Anthoine de Lonan Lieutenant general de Ribemont, me dist qu'il auoit faict le procés à vn nommé Claude V vatier, accusé de plusieurs sortileges, duquel le pere Nicolas Vvatier est mort en prison pour mesme crime de Sorcellerie: & sa mere grand, nommee Catho, auoit esté brussee toute viue. l'ay remarqué le semblable de Jeanne de Heruillier, qui fut brussee viue, de laquelle la mere auoit esté condamnee par arrest à estre brussee viue,

Ancaran.cosil. consil.15.lib.1.

& la petite fille estoit ia dedice à Sathan, quad sa mere fust prise: & en cas pareil Barbe doré qui fut aussi bruslee, & les Sorcieres de Longny en Potez, & les Sorcieres de Valery en Sauoye, & celle de Chasteau-Roux auoient fait leurs filles Sorcieres: tellemet que on peut faire vne reigle qui n'aura pas beaucoup de exceptions. Que si la mere est Sorciere, aussi est la fille, come on dit, pour l'impudicité que la fille semble à la mere: qui n'est pas tousiours veritable. Mais quat aux Sorcieres, la reigle est presque infallible, come il s'est trouué par infinis procés. L'autre presomption est si la Sorciere ne pleure point, qui est vne des plus fortes presomptios que Paul Grilland, & les inquisiteurs ont remarqué pour en auoir fait executer bien grand nombre. Le Lieutenant de Ribemont, duquel l'ay parlé cy dessus, m'a dit que l'vne des Sorcieres, ausquelles il a faict le procés, confessa qu'elles ne peuuct ietter que trois larmes de l'œil dextre : ce qui m'a semblé digne d'estre remarqué. L'autre presomption est, si la Sorciere s'est trouuee en la maison, ou en l'estable d'autruy, & que peu apres la mort ou maladie soudain soit aduenuë à quelqu'vn, encores quela

8. ad herenniü.
9. Bar. in l. fi. in Sorciere n'ait esté saisse des pouldres, & qu'o ne l'ait fine de quast.
salicet. l. vlii.
eod. C. Paris de Mais quat à la presomptio derniere, elle est tres-vioPuteo in traléte: & de presomption semblable vse Cornificius,
etat. syndic.
Perbo viso, ex & Bartolle, contre celuy qui a esté veu où il n'auoit
l.1. s. quid ergo accoustumé de frequenter, quad le crime a esté fait,
ad syllanianu.
ou qui a esté trouué pres de l'acte, & crime perpe1. Bar. in l. fur.
de sur l'acte. Nous en auons les histoires recentes, mesmemét

de Cazal en Piedmont, ou lon apperceut, qu'vne nomee Androgina entroit és mailons d'autruy, & tost apres les personnes mouroient. Elle sut prise, & confessa la conjuration de toutes les Sorcieres ses copagnes, qui estoient enuiron quarate, qui gressoient les cliquets de portes pour faire mourir les personnes. Cela aduint l'an M.D. xxxvI. & depuis encores à Geneue il aduint vn cas semblable l'an M.D. LXVIII. & la 1. Argumeio l. peste fut en ceste ville là pres de sept ans, où plu-3.8. nullus, de excusat.tuto.l. sieurs moururent. Nous lisons vne semblable histoiite apud Labeo re de cent septante Sorcieres qui furent aussi execunë §.adduxifse, de iniuriis. tees en Rome pour cas femblable, foubs le Consulat ff.l. nullus, §.I. de Claudius Marcellus, & Valerius Flaccus: auquel de actio. empti, temps on ne les prenoit que pour empoisonneresses. ff.l.adiles §. rædius. de ædi L'autre presomption est la frequentation auec les litio edicto, ff. 4.Bal.in l. pa-Sorciers attaints & conuaincus, qui est aussi fort nocumenius, de table. Car chacun se ioint avec son semblable. C'est haredi. institu. aussi grande presomption quand celle qui est soup- ff.argu.l.si hi qui adulterij connec a accoustumé de menacer +. Car le naturel de adulteriis C. des femmes impotent brusse d'vn appetit de vegean-1. si verò non, mädati, ff.l.z. ce incroyable, & ne peut tenir sa lague, si elle a puisde repudiis,ff. sance de nuire qu'elle ne menace : & si apres les me-l.samosi.adl. Iul.maiest.ff. naces la morts'en ensuit, c'est vne presomption tres-2.specul. iii.de violente en tous crimes, & necessaire en cestuy cy. prasaip. §. species, versu, sed Bapriste Zilet grand Iurisconsulte au confil LXXIX. pone, Albericus allegue d'vn nommé Antoine Zund Allemand, lein l.metu, quod quel estant accusé d'auoir faict mourir vn nommé metus c. Bald. 🕜 Immola. in Valentin vn peu deuant qu'il mourust, il auoit dit, l.i. de seruis su que l'annee ne passeroit pas qu'il ne sechast comme giriuis, c. Felin. in l.cu eportes vn baston: & de faict il mourut. Le Sorcier sut applide accusat.

BBb iii

3. l. de minore, §.tormenta, de quastio. Angel. Aret.in sua inquisitio.in glos. Super verbo co parent. 4.l.ca.s. de adul.ff. vbiglo. & Bartol. s.ca. venerabilis de elect. ta, de homicid. Io in. And. Hostie. Butri. Cardina. Pano-ibi. 6. Bar.ind.l.c. 5. de adul. g/o. de iis qui aotă. Bart. of alij D. in l.quoniñ de socin. comune esse tradut inl. magist.deluris. 7.1. vnius & .testes, de quast.et sumptio.extr. 4.ca.tua nos.c. vestra, de coha bitatione clericorŭ & mulierum c. cũ dile-Etus, de consangui. & affinit. 2.q.t.can. prohibentur §. vlt. 7.1.3.4. et Vlt. de malef.c. ver

qué à la question: ce qui suffiroit en tous autres crimes', & en cestuy-cy telle menace est encores plus violente: Et la confession hors iugement és autres crimes suffist à la torture 4: En cestuy-cy, elle suffist à la condamnation, comme en cas pareil, si le coulpable a demandé pardon hors jugement de l'homicide commis, la torture y eschet s'il denie en jugement : en ce crime icy si detestable il suffit pour la D.inc. exbibi: condamnation à la peine, qui sera reiglee selon la qualité des personnes. Car tous les Docteurs & practiciens demeurent d'accord's que l'accusé est conuaincu, s'il a requis pardon en jugemet du crime dot il est attaint, encores qu'il s'en departe puis apres : & Lietus fustium demeurent aussi d'accord que la confession faicte hors iugemet & puis reuoquee, suffist à la torture és autres crimes. Comme en cas pareil les mensonges? infam. Alex. et & variations font indice, & presomption violente contre les Sorciers, pour les appliquer à la question. Or il faut que le jugement de ce crime si detestable soit traicté extraordinairement, & autrement que les c.literas, de præ autres crimes. Et qui voudroit garder l'ordre de droict & procedures ordinaires, il peruertiroit tout droict Diuin & humain 4, ne faut pas aysémet appliquer les Sorciers à la question. Car les Iuges ont remarqué qu'ils n'en tiennent pas grand compte, qui pourroit causer l'impunité: Car après la question, si l'accusé a bone bouche, il est essargy par tout: qui est le plus grand danger qui puisse aduenir en l'inquisition de ce crime de leze majesté Diuine & humaine, geniu, de hare. & qui comprend 7 tous les autres crimes qu'on peut imagiimaginer. Car cobien que le diable ne puisse deliurer le Sorcier de la main de Iustice: si est-ce qu'on a veu que les Sorciers ne sont pas delaissez de Satha, s'ils ne se repentent. Et mesmes Sathan leur nomme celuy qui est leur ennemy. l'ay sceu de M. Adam Martin Baillif de Bieures, que lors qu'il fist le procés à vne forciere de Bieure, elle luy disoit souvent: le sçay bié que tu me feras vn meschant tour: & deuant que la sentence luy fust prononcee, elle luy dist qu'il la feroit brusser toute viue. Ce qui fut faict par la faute du bourreau, qui deuoit par la sentence l'estrangler: mais il ne peut, ains au cotraire ils sont dissuadez par Sathan de dire la verité. Et quelquefois il empesche II. Paris de Puteo in tracta.de qu'ils ne sentet la question, comme l'escrit Spranger synd.c. toriur. l'inquisiteur, qui n'est pas d'aduis qu'on applique les syluest prim in forcieres aisement à la question. Toutefois ie seray tracte de strig. tousiours d'aduis, si c'est vne ieune fille, vn ieune en-li-4.c.s. paulfant, ou vne femme delicate, ou quelque mignart, Grillad. in tras'il y a presomptions violentes, qu'on presente les q.Hippolitus. vns à la question auec terreur, & qu'on y applique de Marsilinil. les autres: & non pas les vieilles sorcieres endurcies de quast. vide & opiniastres en leur meschanceté. Et si apres qu'on sup.ca.i.lib.4. aura tiré verité de celuy qu'on aura appliqué à la question, il faut soigneusement le garder, afin que le diable ne parle à luy, & puis de rechef xxIIII. heures apres luy repeter sa confession, suyuant l'ordonnance du Roy Louys douziesme. Car pour en tirer preuue necessaire, il faut persister, comme l'ordonnance veut, qui a esté confirmee par plusieurs arrests. 2. anno 1535. Autrement si la sorciere se depart hors la question, il mese Aug. sso.

3.1.1.5. diuus seuerus, de quastion. H.l. sicut eodem C. 3.Faber. in l. si maiestatis C. 4. Accursius in dictal. si quis, er ibi Bal. er salic. Matthæ° afflict. in costi. Neapolit.tit.de iis qui fideiusso res.nu. 17.licet verbalegis, mariti, de quastio.ff. repugna re videntur. 5.noras Bal.in liz.de Episcop. audieiia cod. malef.C. o in l.quicuque, de seruis fugit. C. promptior (inquit) effe debct iudex ad tortu ră. idem Alex. lib.3.co[il.60. Afflictus in cosuetud. Neapo. li.z.de nox. ca. 2.testimonium, de testi.c.sicut nobis, fine. Raphael Fulg. cofil.173.00 cofil.107.00 Decius cousil. 189.

ne faut pas y asseoir jugement de condamnation de mortiny d'autre peine corporelle, s'il n'y auoit d'autres presomptions. l'ay dit cy dessus, que l'ordonnaquis, ad le. Iul. ce de Louys douziesme, qui defend d'appliquer à la question pour vn tesmoing sans reproche, s'il n'y a autres indices, ne doit auoit lieu au crime qui s'offre, ou la preque ne se peut auoir que bien difficilement. Car si pour crime de leze Majesté humaine il est permis d'appliquer 'à la question sur la simple presomption, comme il s'est tousiours prattiqué: & mesmes que les Docteurs 4 sont d'accord és autres crimes qu'on peut appliquer à la question sur la deposition d'un seul tesmoing sans reproche, & proceder à la condamnation de mort sur la deposition de deux tesmoings, suyuant la loy de Dieu, & les ordonnan-Angel.in l.1.de ces humaines. A plus forte raison les luges doiuent promptement, comme dit Balde & Alexandre, appliquer à la questió pour vn crime si abhominable! fur la deposition d'vn tesmoing sans reproche, ou sur les presomptions violentes & vrgentes : Et la raison est qu'vn tesmoing sans reproche faict demie preuue, comme si le mary depose qu'il a esté conduit par sa femme aux assemblees des Sorciers, & qu'elle denie, elle doit estre appliquee à la torture, si elle n'allegue haine capitalle, ou pariure du mary. Car ces deux poincts de reproche sont tousiours receuables, & mesmement le pariure, qui ne doit iamais estre receu en tesmoignage pour faire presomption & indice:s'il n'est aidé d'vn bon tesmoing; ou autre presomption bien violente, comme si le Sorcier se trouuc

trouue marqué: qui fust le moyen par lequel le Sorcier Trois-eschelles en descouurist plusieurs. Mais ie suis bien de l'aduis de Dagneau, qui dit que les plus grands Sorciers ne sont point marquez, ou bien en lieu si secret, qu'il est quasi impossible de les descouurir. Car i'ay sceu d'vn Gentil-homme de Vallois, qu'il y en a de marquez par le diable soubs la paupiere de l'œil, soubs la leure, & mesmes au fondemer. Mais Trois-eschelles disoit, que ceux qui estoiet marquez auoient comme vne piste, ou pied de Lieure, & que l'endroit estoit insensible, encores qu'on y mist vne aiguille iusques aux os. Ce seroit bien vne presomption tres-violente, & suffisante auec d'autres indices, pour proceder à la condamnation: comme en cas pareil, la deposition du sorcier repenty, qui en accuse plusieurs en mourant, doit seruir de presomption violente contre les autres. Car il est à presumer 6, puis qu'il c'est repenty, & qu'il a inuoqué 6.ex l. vlr. ad Dieu, qu'il a dit la verité. Mais aussi il ne faut pas y leg. Iulia sepeadiouster foy, si le sorcier est mort obstiné, comme cimus. prima. la pluspart meurent, & ne peuvent ouyr parler de 9.7.1.cu quis Dieu. Qui seruira de limitation à la regle des anciens dicillus de lega. Docteurs: que celuy qui meurt est presumé de dire 2. ff. authent. verité. Sur laquelle deposition nos peres ancies procedoient à la condamnation: comme il se faisoit aus-bat. @inl.2. si en crime de leze Majesté. Et de saict Neron fist communia de mourir ses plus intimes sur la deposition de ceux quamuis, de re qui mouroient, qui n'auoient autre but que de se indicata Alex. venger de leurs ennemis en mourant. Tout cela de- de coll.cod. pend de la discretion d'vn luge prudent & bien en-

decedes, S. Coquod obtinet, vbi Bal. de pro lega.C. D.inc. in l.si de dona.

7. Vide Bal.in sit. de pace co-(tat. verbo vaffali.in fine. Iafo.in 1.1.coll.2. Oldrat. consil. 192. viso. Hipol. Marsil.in prat.§.testit. coll.12.0 in rubrica de fideiuss.coll.7 8. et seq.latiss. Barto in l.si quis in graui. S.1.ad syllanianŭ ff.

tendu, qui peut voir si celuy qui meurt parle pour se venger, 7 & s'enquerir diligemment s'il a eu inimitié contre ceux qu'il defere. Il y en eut vne Sorciere nomee Beraude brussee à Maubec pres Beaumont de Lomaigne, & lors qu'elle fut sur le poinct d'estre brusiee, on luy demanda si vne Damoyselle, qu'elle auoit accusee, en estoit: la Damoyselle luy fust confrontee, qui le nia. Mais la Sorciere luy repliqua ces mots, No scabes tu pas que lo darre cop que nos hem lo barran à la crotz deu pastis, tu portaues lo topin deus posons? C'està dire, ne sçais tu pas que la derniere fois que nous filmes la danse à la croix du pasté, tu portois le pot des poisons? La Damoyselle demeura muette, & ne respodit rien. En quoy elle se monstra couaincue. Mais si le Sorcier meurt opiniastre, il faut presumer qu'il est ennemy iuré de Dieu & des hommes : qu'il voudroit tous faire mourir en viuant: comme disoit. Neron le grand maistre Sorcier, corrigeant le dire de celuy qui desiroit qu'en mourant le ciel & la terre feussent reduits en cendre, il disoit, me moriente. Mais Neron dist' με ζώνος, c'est à dire, moy viuant. C'est le cas auquel vne presomption destruit l'autre 8. Et neantmoins le Iuge ne doit pas mespriser la deposition de celuy qui meurt. Car il se peut faire qu'elle sera veritable, comme nous auons mostré cy dessus, que les Sorciers font souvent mourir les Sorciers: & que Dieu ruine ses ennemis par ses ennemis, comme dit Ieremie. Mais si l'accusé par vn Sorcier obstiné allegue pour ses faicts iustificatis, qu'il a tousiours vescu en homme de bien, il doit estre receu en sa iu-Stifica-

8.l. diuus.de in integ.reftit. 22.q.2.c.1.Eft. & c.ne quis, arbitretur.

stification, & au contraire s'il appert que l'accusé soit aussi suspect, ou qu'il ait autrefois esté attaint, & non iustifié, ou puny, il faut presumer contre luy qu'il est Sorcier. Et iaçoit qu'on trouve qu'il ne faut pas receuoir la preuue contre la presomption ' de droict, & que de droit diuin la Sorciere est presumee homicide, voire parricide: si est-ce qu'elle sera receuë à representer, ou monstrer en vie ceux qu'on l'accuse a. uoir tuez. Car ce faict iustificatif qui depend de l'euidece est plus fort que toutes les preuues & presom- gat. consil. ptions contraires, quand le faict est permanent : tout ainsi que nous auons dict cy dessus, que la verité du 6. Romă.confaict permanent contre la Sorciere, est la plus euidéte preuue qui soit. Mais la maxime de droict 'est, que la preuue moins legitime doit suffire toutes fois & quates qu'on ne peut auoir la preuue és crimes atroces, & mesmement nocturnes, comme cestuy-cy. Mais le Iuge bien entédu ioindra toutes les presomptions pour recueillir la verité, pour ueu toutes fois qu'il ne face comme plusieurs Iuges d'Allemagne, ganté.eod.Roqui cerchent d'autres Sorciers qui font danser les tamis, pour sçauoir si celuy qui est accusé est Sorcier, ou en faisant prédre des souliers neufs gressez d'oing de porc aux ieunes enfans, qui vont à l'Eglise, de la-consil. 118.col. quelle les Sorcieres ne peuuent sortir, s'il ne plaist à ceux qui ont les souliers : ou bien de lier les deux cum glo.ext.de pieds & mains à la sorciere, & la mettre doucement sur l'eau: & si elle est sorciere, elle ne peut aller à fods. lis col. 2. eod l. Car le diable faict par ce moyen vne sorcellerie de la si j qui adultery, ad l. Isl.de iustice, qui doit estre sacree. Comme en cas pareil au adult.ff.

9.l. antiquæ, ad relle, C.l. vlt.ad maced. l.vlt.arbitriū tistelæ.c.l.à di uo pio.§. si pignora.de re iudicataff. Alexand.inl.inter stipulantem S. 1.de verb. obli 47.00 consil. 91.coll.fina.li. lit. Marsil.in l. 1.§.ad quastione. de quæstio. specular.in tit. de presomptio. 1.Felin.in cap. quanto, de prasumptio. Bald. in l. contra neman.cosil.350. col.8. Alexad. in l. vnica. vt qua desunt adnocatio. C. & penult. 2.ca. præterea, testib.Panorm. in c. renerabi-

CCc ii

liure des Coniurations imprimé à Rome, & en Auignon, il y a vne recepte de faire vn formage au nom de la Sorciere, pour l'accuser, que ie ne mettray point, ny d'autres semblables, que i'ay leues. Mais la question est, s'il n'y a ne confession du sorcier, ny telmoing sans reproche, ny euidence de faict permanent, & neantmoins qu'il n'y ait plusieurs presomptions violentes, comme d'estre reputé & tenu pour sorcier partous les voisins, 2 ou d'auoir estésaisi de crapaux nourris en pots, ou autre lieu secret, & neatmoins que le sorcier n'ait menacé personne. Ie dis que telle presomption violente ne suffira pas à la codamnation de mort: Mais bien à d'autres peines. Disons donc de la peine des sorciers qui doit estre aggrauee, ou moderee pour la grandeur de la preuue, & des forfaicts.

2. à vicinis veritas melius ha
beri potest ex
Bartolo. in l.
Dominus horreorum, locati.
ff. & argu, l. si
ita § . mulier.
& ibi. Bartol.
de fundo instructo. ff.

# DE LA PEINE QVE meritent les Sorciers.

#### CHAP. V.

L y a deux moyens par lesquels les Republiques sont maintenues en leur estat & grandeur, le loyer & la peine: l'un pour les bons, l'autre pour les mauuais: & s'il y a faute à la distribution de ces deux poincts, il ne faut rien esperer que la ruine ineuitable des Republiques, non pas qu'il soit necessaire que tous les forfaicts soient punis: Car les suges ne sussirient à les iuger, ny les bourreaux à executer: aussi n'aduiet il pas que de dix

de dix crimes il y en ayt vn puny par les Iuges: & ordinairement on ne void que des belistres condamnez. Ceux qui ont des amis, ou de l'argent, eschappent le plus souuent la main des hommes. Vray est que leurs amis, ny leurs biens ne les garentiront pas de la main de Dieu. Mais ceux-là s'abusent bien fort, qui pensent que les peines ne sont establies que pour chastier le forfaict. le ties que c'est le moindre fruict qui en reussit à la Republique. Car le plus grand & principal est pour appaiser l'ire de Dieu, mesmemet si le forfaict est directement contre la Majesté de Dieu, comme cestuy-cy. Aussi void on quand le peuple de Dieu se messa auec les Moabites, qu'ils les attirerent aux sacrifices de Bahal-Phegor l'ire de Dieu s'embrasa, & en mourut vingt & quatre mil, & en sut mort beaucoup plus, n'eust esté que soudain Pinhas fils d'Eleazar voyant l'ire de Dieu s'embraser, transperça d'outre en outre l'vn des Capitaines du peuple, couché auec vne Moabitide. Alors la mortalité cessa : Et Dieu dit à Moyse , Pinhas a appaisé ma fureur par vn zele ardent qu'il a eu de mon honneur, & a empesché que ie ne ruinasse ce peuple. Dy luy que ie traitteray alliace auec luy, & sa posterité pour estre mes Sacrificateurs. Depuis il vescut trois cens ans, & sa posterité iouyt plus de deux mil ans de la sacrificature, qui estoit le plus grand honneur qu'on peut auoir. Voyla donc le premier fruict de la punition des meschans, c'est d'appaiser l'ire de Dieu, & sa vengeance sur tout vn peuple. C'est pourquoy il est commandé 2 aux luges quand ils auroient faict 2. Deuter. c. 21.

information, & qu'ils n'auront peu descouurir celuy qui aura faict l'homicide, qu'ils prennent vne vache pour sacrifier au lieu ou l'homicide s'est fait, & lauer les mains comme innocens du faict, & prier Dieu qu'il n'espade son ire sur le peuple pour l'effusion du fang. Le second fruict de la punition est pour obrenir la benediction de Dieu sur tout vn pays, comme 3. Deuteron. 13. quand il est dit en la Loy de Dieu', Apres que vous aurez razé à feu & à sang la ville d'entre mon peuple, & d'entre vos freres, qui aura laissé Dieu pour seruir aux Idoles, & que vous aurez tué toute ame viuate, hommes & bestes, vous dresserez vn coble de pierre & mont-joye en triomphe, & alors i'estendray mes grandes misericordes sur vous, & vous combleray de mes faueurs & benedictions. Le troisieme fruict qu'on reçoit de la punition des meschans, est pour donner frayeur & terreur aux autres, comme 4. Deuter. cap. il est dit en la Loy de Dieu 4, que les autres ayant veu la punition, craignent d'offencer. Le quatriesme fruict est de conseruer qu'ils ne soient infectez & gastez par les meschans, comme les pestiferez & ladres infectent 'les seins. Le cinquiesme fruict est pour diminuer le nombre des meschans, qui est la seule raison pour quoy la coustume de Bretagné ancienne, veut, qu'on pende les larrons, parce qu'il y en auroit trop. Voyla les mots de la coustume inepte, attendu que toutes les forests du pays n'y suffiroient pas, & que la mort est trop grieue pour punir les larrons, & ne suffit pas pour empescher les larcins: neant-moins la coustume est fondee sur ce seul poinct. Le

fixicfine

5.Leuit.ca.12. 13.14.

sixiesme est, afin que les bons puissent viure en seureté. Le septiesme fruict est pour punir la meschanceté. l'ay bien voulu toucher les biens & vtilitez 6. Deuterono. qui reüssissent de la punition des meschans. Or s'il y 19. fine. eut oncques moyen d'appaiser l'ire de Dieu, d'obtenir sa benediction, d'estonner les vns par la punition des autres, de conseruer les vns de l'infection des autres, de diminuer le nombre des meschans, d'asseurer la vie des bons, & de punir les meschancetez les plus detestables que l'esprit humain peut imaginer, c'est de chastier à toute rigueur les Sorciers : combien que le mot de Rigueur est mal pris, attendu que il n'y a peine si cruelle qui peust suffire à punir les meschancetez des Sorciers, d'autant que toutes leurs meschancetez, blasphemes, & tous leurs desseings se dressent contre la Maiesté de Dieu, pour le despiter & offenser par mille moyens. Les ancies se sont trouuez fort empeschez de quelle peine ils feront mourir celuy qui a tué son pere ou sa mere, comme on peut voir en la Loy Pompeja contre les parricides, la nouueauté d'vn supplice exquis, & neantmoins il a semblé trop doux : Et de faict la Cour de Parlement codamna Tarquez l'aisné, qui auoit fait tuer son pere Esleu de Poitiers, d'estre tenaillé de tenailles ardétes, puis estre rompu sur la rouë, & apres brussé. Encores on iugeoit qu'il ne souffroit pas ce qu'il auoit merité, d'auoir osté la vie à celuy qui luy auoit doné la sienne. Par vn autrearrest du mesme Parlement, vne Damoyselle qui auoit faict occir son mary, fut brussee viue. Ce qu'elle endura assez patiemment,

ayant deuant ses yeux la chemise sanglante de son mary. Et quelques vns font difficulté de faire brusler les Sorciers, mesmemet les Sorciers qui ont paction expresse auec Sathan. Car c'est principalemet de celles-cy, desquelles il faut poursuyure la vengeance en toute diligence & en toute rigueur, pour faire cesser l'ire de Dieu,& sa végeance sur nous. Et d'autant que ceux qui en ont escrit, interpretent le Sortilege pour heresie, & rien plus: combien que la vraye heresie est crime de leze Majesté diuine, & punissable au seu par le chapitre vergëtis, de hæret. Si est-ce qu'il faut remarquer la différence de ce crime à l'heresie simple : Car premierement nous auons monstré que la profession premiere des Sorciers, est de renier Dieu & tou-7.Deur.ca.13. te religion.La loy de Dieu 7 códamne cestuy-là qui a laissé le vray Dieu pour vn autre, d'estre lapidé, que 8. Rabbi May- tous les interpretes Hebrieux disent estre le supplice le plus grief. Ce poinct icy est bien considerable.Car le Sorcier que i'ay dict, ne se contente pas de renier Dieu, pour changer & prendre vne autre religion, mais il renonce à toute religion, soit vraye ou superstitieuse, qui peut tenir les hommes en crainte d'offencer. Le secod crime des sorciers est, apres auoir renocé à Dieu, de le maudire, blasphemer & depiter, & tout autre Dieu, ou Idole qu'il auoit en crainte. Or la loy de Dieu 'dict ainsi: Quicoque blasphemora son Dieu, son peché luy demeurera, & quiconque prononcera le grad nom de Dieu par quelque mespris, qu'il soit mis à mort. Ce passage a sort empesché Phi lon, & tous les Docteurs Hebrieux. Car il semble

quele

Premier crime des sorciers.

mon lib.z.

second crime des sorciers.

9. Leuitic. 24.

que le premier chef de ceste loy parle contre tous

ceuzqui blasphement leur Dieuj qu'ils pensentette vray Dieu, & de ceux-la ilest, udict qu'ils porreront leur peché. Les autres interpretes disent que celuy qui a blasphemé Dieu, iamais ne luy est pardonné quelque peine qu'on luy face souffrir, s'il ne s'en repent : & celuy qui a exprimé trop audacieusement le grand nom de Dieu, חחיי, qu'il doibt estre mis à mort. Ie mettray les mots de la loy de Dieu, qui faict bien à noter בעום חום חום חום מו מון מו היו וונשא הטאו בון קב שם יוחיה מות יומא C'est pourquoy les Hebrieux n'escriuent & ne prononcent iamais ce Sainct & sacré nom de Dieu. Or on voit au premier chef de ceste loy, qu'il ne dict pas mm, qui est le propre nom de Dieu mais, man qui s'attribue à tous Dieux, & aux anges. Car il semble que Dieu veut monstrer, que ceux qui blasphement ce qu'il pensent estre Dieu, blasphement Dieu: ayant esgard à leur intention: & qui sonde les cœurs & volontés des hommes:comme les Sorciers, qui par cy deuant rompoyent les bras & les cuisses aux crucifix, qu'ils pensoyent estre Dieux. Ils faisoient aussi prendre l'hostie & en repaistre les crappaux. On voit donc vne double detestable impieté aux Sorciers, qui blasphemet le vray Dieu, & tout ce qu'ils pésent auoir quelque divinité pour arracher toute opinio de pieté, & crainte d'offécer Le troizieme crime est encores plus abominable Cest qu'ils font homage au Diable, l'adoret, sacrisset Troiz iesme & les plus detestables sont une fosse & mettent la face Sorcieres. en terre le prians & adorans de tout leur cœur, comme nous auons remarque de la Sorciere Pamphile en

la ville de Larisse en Thessalie, ainsique Apulee escric: & sansaller plusifoing al s'est yeures faux bourgs de ceste ville de Laon au mois de may M. D. Lxxv.11. d'une Sorciere aux faux bourgs de Vaux, qui fist le semblable deuant plusieurs personnes. Ceste abomination passe routes les peines que l'homme peut imaginer, attendu le texte formel de la loy de Dieu, qui veut' que celuy qui s'encline seulemet pour faire hon-2. Exo.c.20 c. c. 32.et neur aux images, que les Grecs appellent Idoles, soit Deuter. 13. mis à mort, car le mot Hebrieu Tistaueh, & le Caldeá O 27. Num. c.25. Tisgur, ne signifient autre chose que s'encliner, ce que tous les interpretes tournent, & les Latins disent adorer. Or les Sorciers ne se contentent pas d'adorer, ou sencliner seulement deuant Satanjains ils se donnent à Satan, & le priét, & l'inuoquent. Le quatrieme Le quatries crime est encores plus grand, c'est que plusieurs Sorciers ont esté conueincus, & ont cofessé, d'auoir voué me crime. leurs enfans à Satan, pour laquelle meschanceré Dieu 3. Leuit. 21. proteste en sa loy qu'il embrasera's sa vengeance con-Deuter. 18. tre ceux qui dedioyent leurs enfans à Moloch, que Ioseph interprete Priapus, & Philon interprette Saturne & en quelque sorte que ce soit, cestoit à Sathan, Le cinquies & aux malins esprits. Le cinquiesme passe encores pl? outre c'est que les Sorcieres sont ordinairement conuaincuës par leur confession d'auoir sacrifié au Diable leurs petis enfans auparauant qu'ils foient baptisez, les esleuant en l'air, & puis leur metrat vne grosse espingle en la teste, qui les faict mourir qui est vn autre crime plus estrange que le precedent. Et de faict Spranger di A, qu'il en a faict brusser vne, qui en auoit

ainsi

ainsi faict mourir quarante & vn. Le sixieme crime Lesixiesme passe encores plus outre: car les Sorciers ne se conten- crime. tent pas de saerisser au Diable leurs propres enfans, & les faire brusser par forme de sacrifice, come faisoyent les Amorrheans & Cananeans, pour monstrer combien ils sont affectionnez à Satan: contre lesquels Dieu parle en sa loy disant, qu'il a arraché les peuples 4 Deut. 18. de la terre pour telles abominations; ains encores ils les consacrent à Satan des le ventre de la mere, comme le Baron de Raiz, auquel Satan dist, qu'il falloit luy sacrifier son fils estant encores au ventre de la mere, pour faire mourir l'vn & l'aure : comme le Baron s'efforcea de faire, s'il n'eust esté preuenu, ainsi qu'il recogneust & confessa: qui est vn double parricide auec la plus abominable idolarrie, qu'on peut imaginer. Le septieme & le plus ordinaire est, que les Sor-septieme ciers font serment, & promertent au Diable d'attirer erime. à son service tous, ceux qu'ils pourront, comme ils font ordinairement, ainsi que nous auons monstrési dessus. Or la loys de Dieu dict que cestuy là qui est 5 Deut.13. ainsi appellé, doit faire lapider celuy qui l'a voulu debaucher. L'huitieme crime est, d'appeller & iurer par L'huitieme le nom du Diable en signe d'honneur, comme font erime. les Sorciers qui l'ont toussours en la bouche, & ne iurent que par luy, sinon quand ils renient Dieu: ce qui est disertement contre la loy de Dieu, qui defend de iurer per autre que par le nom 6 de Dieu. Ce que 6 Hiere. 5. l'escripture dit, donne gloire à Dieu: ainsi disoient les Iuges en prenant le serment des parties ou des tes-moins: donne gloire à Dieu. Et le neusieme est, que crime.

DDd ii

les Sorciers sont incestueux, qui est le crime de toute ancienneté, duquel les Sorciers sont blasmez & conueincus. Car Satan leur faict entendre qu'il n'y eut onques parfaict Sorcier, & enchanteur qui ne sur engendré du pere & de la fille, ou de la mere & du fils. Et à ce propos disoit Catulle,

Nam Magus ex matre & gnato gignatur oportet,

Si vera est Persarum impia relligio.

Epiphanius contre les Gnostiques, & Athenagoras en l'Apologie ont remarqué que l'inceste est commun aux Sorciers. Toutes ces impietez là, sont direchement contre Dieu & son honneur, que les Iuges doiuent venger à toute rigueur, & faire cesser l'ire de Dieu sur nous. Quant aux autres crimes des Sorciers, ils touchent l'injure faicte aux homes, qu'ils vengent bien quand ils peutient. Or il n'y a rien qui desplai-7.54m.c.2 se tant à Dicu, que de voir les Iuges venger les moin-dres iniures à eux faictes, ou aux autres, & dissimuler les blasphemes horribles contre la Maiesté de Dieu: comme ceux que l'ay recité des Sorciers. Poursuiuos docques les autres crimes. Le dixiesme est que les Sorcieres sont mestier de tuer les personnes, qui plus est d'homicider les petits enfants, puis après les saire bouillir & consommeriusques à rendre l'humeur, & chair d'iceux potable, comme dit Spranger auoir sçeu par leurs confessions: & Baptiste Porta Neapolitain au liure de la Magie. Et fait encores à noter, qu'elles font mourir les enfans auparauat qu'ils soyent

baptisez: qui sont quatre circonstances, qui aggrauet

Sorcieres

L'onziesme bien fort l'homicide. L'vnziesme crime est que les

crime des Sorciers.

Sorcieres mangent la chair humaine, & mesmement des petis enfans, & boyuent leur sang euidemment. Ce qui sembloit estrange à Horace, quand il dit,

Neupransa Lamia viuum puerum extrahat aluo.

Et neantmoins cela s'est verifie' souuent, & quand elles ne peuvent auoir des enfans, elles vont deterrer les hommes des sepulchres, ou bien elles vont aux gibets pour auoir la chair des pendus, comme il s'est verifié assez souvent. Et à ce propos disoit Lucan,

-: laqueum, nodósque nocentes

Ore suo rupit, pendentia corpora carpsit, Abrasit cruces, percussáque viscera nymbis Vulsit, & incoctas admisso sole medullas.

C'est pourquoy Apulee dit, estát arriué à la ville de Larisse en Thessalie, qu'il gaigna six escus à garder vn corps mort vne nuict, par ce que les Sorcieres, dont ce pays là estoit dissamé, s'il ny auoit bonne garde, entroyent en telle forme qu'elles vouloyent, & rongeoyent le corps mort iusques aux os. Mais on void que c'est vne persuasion detestable, que le Diable met au cœur des hommes pour les faire tuer, & manger les vns les autres, & ruiner le genre humain. Encores faict il à noter, que tous Sorciers font ordinairement des poisons, qui suffist pour proceder à la condemnation de mort par la Loy Cornelia, de sicariis, quand mesmes la poison n'auroit esté baillee, l.1. in verbo, venenum confeceris. de siccariis ff. Or l'homicide 7. Deut. 19 par la Loy de Dieu' & par les loix humaines merite lo ad dist. l. la mort, & ceux qui mangent la chair humaine, ou Cornel. qui la font manger, meritent aussi la mort, comme il siccariis,

DĎd iij

se trouua vn pastissier dans Paris, qui faisoit mestier

Douz ieme crime.

de faire des pastez de chair de pendus. Il sur brussé vif, & sa maison razee auec desenses d'y bastir: & qui est demeuree longuement deserte en la rue des Marmousets. Le douzieme est particulier, de faire mourir par poisons ou sortileges, qui est separé du simple homicide en la Loy Cornelia, de sicariis & veneficis. ff. Car c'est beaucoup plus griefuement offenser de tuer par poison que à force ouuerte, comme nous dironstantost, & encores plus grief de faire mourir par

lefic.Cod. Trez ieme crime.

Quatorz ie me crime.

crime.

2 l.i.dema Sortilege que par poison. Grauius est occidere veneno, quam gladio. Le treziesme crime des Sorciers est de faire mourir le bestiail, chose qui est ordinaire. Et pour ceste cause vn Sorcier d'Ausbourg l'an mil cinq cents soixante & neuf, sut tenaillé pour avoir saict mourir le bestiail, ayant prins la ferme du cuir des bestes. Le quatorzieme est ordinaire, & porté par la loy, c'est à sçauoir de faire mourir les fruicts, & causer la Quinzieme famine & sterilité en rout vn païs. Le quinzieme est, que les Sercieres ont copulation charnelle auec le Diable, & bien souuent pres des maris, comme i'ay remarqué cy dessus, que toutes confessent ceste meschanceté. Voyla quinze crimes detestables, le moindre desquels merite la mort exquise, non pas que tous les Sorciers soyent coupables de telles meschancetez, mais il a esté bien verissé, que les Sorcies qui ont paction expresse auec le Diable, sont ordinairement coupables de toutes, ou de la pluspart de ces meschancetez. Or quand il y a plusieurs crimes commis par vne personne, & par plusieurs actes, il faut qu'ils

qu'ils soyent tous punis, & ny à iamais d'impunité de l'yn pour la concurrence de l'autre': & faut, com-3.1.nunqua me dit Bartol 1, imposer plusieurs peines distin- de prinatis ctes! soit par les loix & ordonnnances, soit par l'arbi- 4.ex l.3. de trage du luge. En cas pareil si plusieurs crimes sont termino mo commis par vn mesme acte, si ce n'est que les crimes tor. §. si misoyent d'vne mesme espece: comme le parricide est hiplures, de aussi homicide, & toutesfois il ne sera tenu que de la l.si adulte. peine des parricides. Or la Loy de Dieu qui decerne rium cum la peine de mort, n'articule pas les meschancetez des Sorciers: Mais est dit seulement que la Sorciere? ne ff. viue point, c'est à dire מכשפה לה חהיה, lequel passage in- ז.ו. non est terpretant Philon Hebrieu dit que ces mots loh te- actio. empt. chaieh, signissient que le iour mesmes qu'elle est con-liquissepuluaincue, elle doit estre mise à mort, & qu'il se pra-pulchro vio tiquoit ainsi. En quoy non seulement Dieu mon-lato.c. stre la grandeur du crime, ains aussi le desir qu'il a qu'on en face bonne & briefue Iustice, & notam- & ibi.Bar. ment la loy condemne à mort, à fin que la peine ne l.prator edi xit.p.i.de soit diminuee pour le sexe seminin, comme il se fait iniuriis.ff. en tous autres crimes en terme de droit, l. sacrilegij. 9.Exo. 22. de peculatu. ff. l.si adulterium. §. stuprum. de adult. ff. cap. sicut, de homicidio. Car il y a plus d'offence à tuer vne femme qu'vn homme, dit Arristote aux proble. liure 29.c. 11. Et par ainsi quand il ne sera rien verissé contre la Sorciere des idolatries, blasphemes, sacrisices, parricides, homicides, adulteres, & paillardifes auec le Diable & autres meschancetez: Si est-ce que s'il est verifié que l'accusé soit Sorcier, il merite la mort. La loy Civile passe plus outre. Car elle ne veut

iniuriis. ff. incestu, de adulteriis.

nouum. de chri, de se-6.l. Senatus de accusat.

pas seulemet que la Sorciere, qui a paction expresse auec le Diable, telle que nous auos dit soit mise à mort ains aussi celuy qui demande conseil aux Sorcietes \*ruspicem que la loy abominesi fort qu'elle appelle tatost telde mal.Cod les ges, hostes salutis communis, tantost, ob facinorum ma-2.l.vlt.evd. gnitudinem, maleficos, tantost peregrinos natura, hos tan-3.d.nemo, eod. 4.l. multi, quam \* natura peregrinos feralis pestis absumat, tantost eod.5.d.l. et humani generis hostes. Et mesmes Sainct Augustinau si dema. C. liure de la Cité de Dieu, appelle maleficos les Sorciers ob maleficiorum magnitudinem. Et quant aux Sorciers courtisans, d'autant que ceste vermine s'approche des Princes tant qu'elle peut, & non seulement à present, ains de toute ancienneté, pour ruiner toute vne Republique, y attirent les Princes qui puis apres y attirent les subiects, la Loy y est notable: Car il est dict que s'il y a Sorcier qui suyue la Cour, ou Magicien, ou, auruspice, ou ariole, ou augur, ou interpretant les songes par art divinatrice, il adiouste encores ce mot, Mathematicus, qui signifioit deuin, de quelque qualité & pour grand seigneur qu'il puisse estre, qu'il soit exposé aux tormens & crucié sans auoir esgard à sa qualité. Il seroit besoing que ceste loy fut grauce en lettre d'or sur les portes des princes: Car ils n'ont peste plus dangereuse à leur suyte. Et à fin qu'on sçache combien les Princes Payens sont plus louables que plusieurs Princes Chrestiens qui ont des Sorciers 6. Plutar. à gages, nous lisons que du téps de Marius le Senat

Romain bannit vne femme nommée Marthe, qui se faisoit fort de dire tout ce qui aduiendroit de la bataille contre les Cymbres, & Claude l'Empéreur fist

in Mario-

proce-

proceder à toute rigueur cotre vn cheualier Romain, qui fust condamné à mort, & son bien confisqué, 7. Tacius. pli-pour auoir porté sur luy vn œuf de coq. Les autres nius li.29.c.3. disent de Serpent, pensant par ce moyen abuser de la religion des luges, & par faueur gaigner sa cause. Et soubs Tibere il y en eut, pour la moindre opinió d'anoir vsé de Necromantie, condamnez à mort 8. Et 8. Ide Tacitus. mesmes l'Empereur Caracala en condamna, pour a- in Caracala. uoir pendu à leur col des herbes & autres choses, pour guerir des fieures: qui est chose deffendue par la loy de Dieu, quad il abomine les manieres de faire des Amorrheans & Chananeans : entre lesquelles Moyse Maymo met telles ligatures, que S. Augustin condamne aussi, comme nous auss dit cy dessus. Ce iugement de l'Empereur Caracala doit estre mis deuant les yeux de ceux qui abusent de la loy de Dieu, pardonant les execrables meschancetez des Sorciers qui cause tous les maux que nous souffrons. Toutesfois ie suis d'aduis que ceux qui les baillet, & non pas ceux qui les prennent par ignorace, feussent poursuyuis en Iustice. Car ce sont les principes d'Idolatrie & de sorcellerie: Ce qui servira d'exeple, pour monstrer en premier lieu que les Sorciers qui ont paction expresse auec Sathan, meritent la mort. Et d'autant que le crime est plus detestable, la peine doit estre plus rigoureule. C'est à sçauoir, de lapidation, où la peine est vsitee: ou bie du feu, qui est la peine ordinaire obseruce d'ancienneté en toute la Chrestienté. En Flandre, & en plusieurs lieux d'Allemagne on iette les femmes codamnees en l'eau: mais il c'est trouué que

les Sorcieres iettees en l'eau pieds & points liez ne se peuvent noyer, si par force on ne leur met la teste en

l'eau, comme nous auons dit cy dessus: Et si auec le crime de sorcellerie on verifie, soit par confession ou par tesmoings, ou par euidence de faict que la Sorciere ait faict mourir quelqu'vn, le crime est encores plus grand, & mesmes si c'est vn enfant : Et encores qu'il aduienne que le sort ietté par la Sorciere pour 2. l. si quis alifaire mourir son ennemy, en ait faict mourir vn autre, si est elle punissable de mort: & si elle a fait mourir, voulăt faire aymer, elle merite aussi la mort, encoo, Bald. in l.fi. deproba.c.ap- res qu'elle ne feust Sorciere, comme dit la loy 2. Mais pellat probatio en celle qui n'est sorciere, doit estre la peine modenë præsumptioree. Toutesfois la difficulté bien souvet ne gist qu'en në, o idemin la preuue, & les Iuges ne se trouuet empeschez qu'en l.presbyteri,de Episcopis C. cela. Si donc il n'y a tesmoings sans reproche, ny co-1.l.absente, de fession des accusez, ny euidence de faict, qui sont les pænis ff.l.vlt. de probatio. c. trois preuues que nous auons dit, sur lesquelles on I. finguli.de acpeut asseoir iugement de mort: ains seulemet qu'il y cusationi.Cod. Gad.in tracta. ait des presomptions, il faut distinguer si les presommalefic. sub ruptions sont foibles, ou violentes: Si les presomptios? br.quando puniătur plu. Ansont foibles, on ne doit pas condamner la personne cară.cosil.217. Alex.Immo.co come Sorcier, ny l'absoudre aussi: ains il faut ordonfil.15.li.1. & ner qu'il en sera plus amplement informé, & ce-penconsil.14.lib.3. dant eslargir l'accusé. Mais si les presomptions sont Capol.confil. violentes, on peut douter si on procedera au iuge-41.Castren.cofil.192.Alex. ment de mort, pour la différence notable qu'il y a de consil.81.lib.5. ce crime icy aux autres. Car quant aux autres crimes Angel. de malefic.in verbo, on ne doit i condamner personne à la mort par preo Andream, somption, pour violente qu'elle soit. Mais ceux qui n16m.22. ne peu-

quid. § . qui abortiones, de pænis.ff.

ne peuuent estre condamnez à autres peines 2, come 2. Deuteron. 13. des galleres, ou du fouër, ou à l'améde honorable ou pecuniaire, selon la qualité des personnes, & la grã-3, leapitalium. deur de la preuue: & par ainsi il semble qu'é ce crime sons se la preude de la si abominable on doit proceder au jugemet de mort de incendio. sf. si les presomptions sont violentes. Toutes sois ie ne suis pas d'aduis que pour les presomptions violentes on procede à la codamnation de mort: mais bien de toute autre peine, excepté la mort naturelle. La loy de Dieu nous instruit en cas semblable, où il est dir, Que si tu as entendu que l'vne des villes de ton peuple sollicite les autres à laisser le Dieu Eternel, pour prier les autres Dieux, enquiers toy diligément de la verité du faict. Et si tu cognois que le cas est bie certain, alors tu iras assieger, forcer, & mettre à seu & à sang les habitans de ceste ville. Il faut donc estre bien asseuré de la verité pour asseoir jugemet de mort. Icy dira quelqu'vn, Il faut absoudre ou condamner, si le cas est vray: la mort ny suffist pas . S'il n'est vray, il faut absoudre, ou pour le plus, ordonner qu'il en sera plus amplement enquis: & cependant estargir le prisonnier à la charge de se representer en l'estat, &c. & non pas vser de punition corporelle, ny oster l'honneur à personne pour les presomptions, suyuant la disposition de la loy des Romains, qui n'auoiet que trois lettres, l'vne portant A. l'autre C. la troisiesme cod. cod. l. qui N. L. C'est à dire, Absoluo, Condemno, Nonliquet. A cela y-a responce que ceste sorme de proceder sust ostees, & la forme extraordinaire mise en aust souz l'Empire mesmes des Romains, & quant à la loy blisiudic ff.

3 l.vlt.deprobatio. l. sciant. accusare. D.Ibidem. 4. A sconius in verre. ...

5. l.orde, de pu

E E e ij

6.in l. quicunque, de servis fu gitiuis coll.vl. versu, & nota octano.es in authent. quas actiones, circa finem de sacrosanct.c. 7.in cap.cum diocefi. in glof. gumecis, or in capillo vos, de pignor. o in de emptione. 8.in l.cofenfu, de repud.C.et ibi notat Bart. & ide Bart. in l. lex quæ tutores, de administrat.tutor.co Cynus in l. parentes de test. Co. Not.in ca. 3.loco, de probat. or in c.ve

niens, secundo.

de testib. o in

c.cu dilecti, de electio.

9.1.omnibus,et

ibi Docto.de

testib.cod. I.l.mandatis,

de pan.ff.

qui dit, actore non probate reus absoluitur. Cela est vray: mais la preuue n'est pas seulement celle qui est necessaire, ains aussi celle qui approche de la preuue indubitable, mesmemet des choses qu'on a de coustume d'executer en secret : La preuue par bones & vrgétes raisons suffist, comme dit Balde, & Iean André dit, ratione difficilis probationis sufficit probatio prasumptiua: & pour melme raison la preuue des telmoings domestiques est receuable es choses faictes en lieu secret & domestique, qui autremet ne seroit pas receuable.º Or la meschaceté des Sorciers se fait ordinaisuper verbo, ar remet la nuict, & en lieu desert, escarté des hommes, & par moyen qu'on ne pourroit iamais presumer ny penser. Il suffit doc d'auoir des presomptions violenca.ad nostram, tes pour proceder à punition corporelle en ce cas si detestable, & iusques à la mort naturelle exclusiuemet: C'est à sçauoir par fustigatios, sectios, marques, emprisonnemens perpetuels, amendes pecuniaires, confifcations, & autres femblables peines, horfmis le bannissemer, si le Sorcier n'est cofiné en certain lieu. Car c'est chose ordinaire aux Sorciers de changer de lieu en autre, quand on les a descouuerts, portans la peste par tout: & si on les cotraint de ne bouger d'vn lieu, ils n'osent plus rien faire, se voyans esclairez, & foupçonnez: & quat aux prifons perpetuelles, iaçoit qu'il soit defendu de droict comun': si est-ce que le droict Canon y a mieux pourueu: & mesmement au cas qui s'offre. Car il n'y a chose que les sorciers craignent plus que la prison, & qui est l'vn des plus gras moyens de leur faire cofesser la verité, & les amener à repen-

à repentance: mais il ne les faut pas les laisser sans co- 2. Ant. But. P.d. pagnie d'autres prisonniers, qui ne soient point Sorciers. Car il s'est trouué par experiece, quand ils sont prasim. tex.in seuls, que le diable les faict persister en leur meschaceté: & quelquefois leur ayde à se faire mourir. Si linu in c.qualidonc la Sorciere est trouvee saisse de crapaux, ou le ter oquando. zars, ou hosties, & autres ossemens, & graisses incogneuës, si elle a le bruit d'estre Sorciere, telles presomptions sont tres-violentes & vrgentes: ou bien si autrefois elle a esté reprise de iustice, & non iustifiee: species, versu, c'est vne presomption bien fort vrgete: ou bien si on l'a veuë sortir de l'estable ou bergerie de son enne-Bal.in l. presby. my, & puis apres le bestial de la bergerie mourir: ou bien si ceux qu'elle a menacé de les faire repentir, qui puis apres soient morts ou tobez en lagueur, mesmement qu'il y en ait plusieurs, c'est vne presomption tresviolète, pour lesquelles presomptios, encores que de test. & inl. il n'y eut autre preuue de cofession, ny de tesmoings, sciat cuncti.de on doit neantmoins proceder à la codamnation des peines susdictes: & iusques à la mort exclusiuement. C'est la regle que nous deuons tenir, ostat la peine de m, coll. 2. & mort, & adoucir 2 la rigueur des loix, quad on procede par presomptio. Et ne faut pas s'arrester à ceux qui sugitius C. Ide disent's qu'il ne faut condaner à peine corporelle par Balin C.I. sine, presomptios pour violetes qu'elles soiet: & ceux qui feudu amittasont de cest aduis ont suiuy l'opinion d'Albert Gan-tur. Ancară in din: & mesmement de Paul de Castre: lequel empescha, come il se vante 4, de proceder à la codamnation regul. de peine corporelle contre vn assasin qui fut trouué ayat l'espec, sortat du lieu où lon trouua son ennemy col. pl. lib. 2.

Feli. Ioa. Andr. in c.affeite, de c.illud, de cleri cis secundu Fe-3. Alber. Gădi. intract.malfic. tit.de præsump. col.3. specu.tit. de præsum.§. in suma Olra. cosil. 192. viso, col. I. versu, co adde de Episco. c. on in l. non est verisimile, quod metus ff. et in l.eius, §.I. proba.C.ad finë, versi.6. vbi etia Castrensis: Bal. in l. fugitiibi capola vlt. charta, de seruis tit.quib. modis Reg.semel malus col.10. de 4.C.1 strensis co [il.299. vifa,

tué fraischement: & mesmes le pere du meurtrier auoit dit à son fils qu'il ne retournast à la maison, qu'il n'en ouyst des nouuelles. Et apres le coup il fust aussi

verifié que son pere l'aduertit de s'enfuir. L'esprit humain, dit Paul de Castre, ne pouuoit douter que le meurtrier ne fust celuy qui estoit accusé, encores 5. Albert. Ganqu'ille niast. Et neatmoins il ne fut pas puny corpodin.ind.tract. rellement. Et de fait les Docteurs 'de Boulongne fude malefi. titu. de prasumptio rent de cest aduis, & s'arrestoient aucunement à l'annib. ita refert. cienne opinion des Romains d'absoudre ou codam-Roman.inl.1. S.si quis in vilner du tout, selon la loy, ou relascher: & neantmoins la.fine, ad syltous sont d'aduis qu'il y-a tousiours de l'amende pelani. & Francif.Aretin. in l. cuniaire, quad les presomptions sont notables. Poureins qui §. sicui. quoy à l'amende? s'ils iugent que les presomptions de testame. 😙 ne meritent pas qu'on y doiue asseoir iugement, il ne Barbat.consil. 26.col.7. verfaut pas les condamner à l'amende, attendu mesmesu, modo. lib.1. ment que celuy qui est condamné pour crime, s'il & consil.23. Sapientißimus n'a dequoy payer, il doit estre puny corporellement coll. vlt. lib.2. par les loix diuines & humaines. Et s'ils iugent que Alexan.in l.1. col.8. versu ad les presomptions violentes meritent peine, pourvnu, si cert. pequoy font ils doute de proceder à la punition cortatur.ff. & co porelle, mesmement quand l'enormité du crime y fil.15. viso processu.coll.2.li. est: Les Iuges & Parlemes de ce Royaume n'ont pas 1.0 coll. 115. suiuy les opinions des Docteurs Italiens. Car ils proin causa,li.z. et consil.2. post cedent à la condamnation de peine corporelle, pro prin.lib.7.commodo probationis, & en tous les crimes qui ne sont pas fil.188.coll vl. lib.7. à beaucoup presssi enormes, que celuy dont est que-6.lib.1.S.genestion. l'ay cogneu vn Gétil-homme, que ie ne nomraliter, de pæmeray point, pour l'honneur de ceux à qui il attounis ff.l.si quis, id quad, de iuche, qui estoit du pays du Maine, lequel ayant tué de risdict.ff.

guet

guet à pend son ennemy, fut trouvé saisi d'vne lettre escrite à son oncle, qu'il prioit de luy enuoyer arget pour sa remission. Interrogé, il denie que soit son escriture.Le greffier Simon Cournu le fait escrire: il cotrefait si bien sa lettre, qu'elle n'auoit aucune semblace à celle qu'il auoit escrite. Il fut deux ans prisonnier, & n'y auoit autre preuue : bien y auoit-il quelques autres presomptions: neantmoins il fut condané aux galleres pour neuf ans, ainsi qu'il m'a confessé luy mesines. Tels iugemes sont ordinaires en tout ce Royaume, sans s'arrester aux opinions des Docteurs Italies. Au bas pays de Flandres, & en quelques lieux en Allemagne on y procede bien autrement. Car ils ont d'anciennes coustumes & ordonnaces de Charlemagne, come ils disent, par lesquelles ils punissent à mort sur la renomee, & sur des presomptions bien foibles, comme ils faisoiet aussi, n'a pas long temps, en Carinthie, où lon faisoit mourir sur la presomption, puis on faisoit le procez au mort. C'estoit abuser de la Iustice: Mais le procez estant fait & parfaict fur les presomptions violentes, telles que nous auos dit, on doit proceder au iugement de peine corporelle:autremet il n'y aura iamais de punition de meschancetez, si on ne punit que les crimes qu'on touche au doibt & à l'œil: qui est vn inconueniet que le Iurisconsulte a mis en auat pour proceder à la con-7.1. it a vulne damnation, encores qu'il y aye doute de plusieurs ratus, ad l.aqui ont offencé, lequel doit estre puny. Et iaçoit quilffl.sin qu'il ne fust lors question que du dommage, neant-mola. S. sed si moins la raison de la peine pecuniaire au cas ciuil est plures.

8-Bal.in ca.t. finestitu.quib. modis feudum amitt.

femblable és peines corporelles au cas criminel, & principalement aux crimes enormes, comme celuy dont est question. Combien que Balde 8 monstre assez qu'on doit proceder à condamnation de peines corporelles par presomptions, quad il dit, Mitius agi in pænis corporalibus quando est dolus prasumptus, & non verus. Et allegue la loy. 1. ad l. Corneliam de siccariis, ff. Ie confesse bien qu'il vaut mieux absouldre le coulpable, que de condamner l'innocent : mais ie dis que celuy qui est conuaincu de viues presomptions, n'est pas innocent, come celuy qui fut trouué l'espee sanglante pres du meurtry, n'ayant autre que luy, & autres coniectures, que nous auons remarquees. C'est pourquoy le Roy Henry second fist vn Edict en ce Royaume, fort salutaire, publié & enregistré le quatriesmé de Mars l'an mil cinq cens cinquante six, par lequel il veut que la semme soit reputée auoir tué son enfant, & punie de mort, si elle a celé sa grossesse, & son enfantement: & que son enfant soit mort sans Baptesme, & qu'elle n'ait prins tesmoignage de l'vn ou de l'autre, & ne seront creuës de dire que l'enfant est mort-né. Ce qui a depuis esté pratiqué par plu-sieurs arrests. Car non seulemet les femmes perdues & desesperees faisoiet mourir leur fruict, ains aussi les Sorcieres les incitoient à ce faire. C'est vne presomption de droict puis que l'edict est faict, & l'edict est fait sur la presomption des homes, qui est bien vrgéte,& non toutes fois si grande que les presomptions que i'ay remarquees cy dessus. Et nonobstat cela no seulement on procede à punition corporelle, ains ausi

aussi à la mort. Et neantmoins il se peut saire que la femme pour conseruer son honneur, aura celé son fruict, & sa grossesse, & son enfantemet: que l'enfant qu'elle eust volontiers nourry soit mort en la deliurance: mais d'autat qu'on a veu que sous ceste couuerture que l'enfant estoit mort nay, on commettoit plusieurs parricides, il a esté resolu sagement que telle presomption suffit pour proceder à peine de mort pour venger le sang innocent. Car il ne faut pas pour vn inconuenient, qu'il n'aduiendra pas souuent, que on laisse à faire vne bonne loy°, & pour ceste cause ie o.l.3. & 4. de fus d'aduis qu'vne de Muret pres Soissons fust con-legib.ff.9. sic damnee à mort, ayant celé sa grossesse, & sa deliura- nullam legem ce, & enterré son enfant en vn iardin le mois de Mars satu commodă l'an M.D. LXXVIII. Et en cas beaucoup moindre, ceux qui ont esté accusez d'adultere, puis absouz, si 9.1. si qui adul apres ils se marient ensemble, comme il estoit licite reij, de adult. apres la repudiation se marier. La loy veut qu'ils s.l. quamuis, soient punis à toute rigueur, comme adulteres, que cod. Cod. la loy condamnoit à la mort: & celuy auquel le mary a denoncé par trois fois qu'il ne frequente sa femme,s'il les trouue ensemble sans crimes, il luy est permis neantmoins de les tuer 2 sans forme de justice. Et 2-authé. matri, qui plus est, Nicolas Abbé de Palermene veut pas Gaula. S. hus qu'il soit licite aux iuges de diminuer la peine de la inc. Accedens, loy, qui toutes fois n'est fondee que sur presomptios persiculo, non humaines: Car la presomption des loix n'est rien au-sat. Mathesin tre chose que presomption humaine de ceux qui ont singul.116. fait la loy sur telles presomptios, & qui plus est, d'vn faict present la loy presume le passé, & sur telle pre-

Cato dicebat omnib.effe.

quoque, panor. obstat, de accu-

somption procede à la codamnation de mort, comme i'ay monstré cy dessus: qui faict bien à noter. Car tout cela n'est fondé que sur la difficulté qu'il y a de trouuer les adulteres ensemble. Combien est il docques plus necessaire de proceder aux peines corpo-relles, quand les presomptions sont violentes contre les Sorciers, & quand l'euidence du faict y est, on doit proceder à peine capitale, comme si l'accusé de forcellerie a esté trouué saisi des membres humains, mesmes de petits enfans, il ne faut pas douter de proceder à la condamnation de mort. Car l'euidence du faict permanent y est, si l'accusé de sorcellerie, pour guerir quelqu'vn,inuoque le diable à haute voix, ou priant tout bas contre terre son petit maistre, comme ils parlent, l'euidence du faict permanent-y est: Il ne faut pas douter de proceder à la peine de mort, comme sit M. Iean Martin, qui condamna d'estre brusse toute viue vne Sorciere de Saincte Preuue, qui estoit accusee d'auoir rendu le Maçon de Sain-Ete Preuue courbé & impotent. Elle luy fit faire vn baing, & luy bailla trois Lezards enueloppez en vn mouchoir, luy enioignant qu'il les iectast au baing, & qu'il dist, Va de par le diable. Car l'inuocation du diable est une detestable idolatrie, & ce seul poinct suffisoit pour la conuaincre, encores qu'elle ne confessast rien, & qu'il n'y eut aucune preuue d'auoir rendu le Maçon impotent. Car plusieurs ostent le charme & maladie donné par les autres Sorciers: Il faut proceder aussi contre ceux-là, si on void que le remede qu'ils appliquent ne soient naturels, ny conuenables

uenables (comme les trois Lezards, qui ne furent oncques depuis trouvez au baing. Et comme la Sorciere d'Angers, de laquelle nous auons touché, qui vsoit pour guerir, de ceruelle de chats, qui est vne 3.1. seruos fine, violente poison, & de teste de corbeaux & autres orde cri. public. dures) & auec autres presomptions & informations, Co. Lucas penna.l.1.colla.8. on doit proceder à punition corporelle. Et s'il aduiét verbo. distulcque la Sorciere inuoque ou appelle le diable, il faut rit, princip. de proceder sans doute à condamnation de mort pour sortil.lib.12. les raifons fufdites,& non pas feulemet de mort, ains 4.1.2. fine,de il faut condamner tels monstres à estre bruslez tous commerciis c. & ibi Bald.favifs, suyuant la coustume generale, obseruee de toucit text.in cap. te ancienneté en toute la Chrestienté: de laquelle sieut inquit set coustume & loy generale, le Iuge ne se doit deparin c.negligere, 2.9.7.0 inc. tir ne déroger à icelle, ny diminuer la peine, s'il n'y a error. 80. digrade & vrgente raison. Car la loy dit, que c'est tout stinct. l.1. de carcerib.privn diminuer' ou remettre du tout la peine: & qui uat.c. plus est, la loy tient le Iuge pour coulpable, qui re- solferuos, fine, de vi publica. met ou diminue la peine de la loy. Et si Iudex no vin-C.quem alledicat repertum, tegere vt conscius criminosa festinat. Et gant Hostiens. & Io.i. Andr. passe encores plus outre : Car elle note d'infamie le in nouella, v-Iuge pour ceste cause. Et cela est sans difficulté en rerque in verbo eade, Panor. in termes de droict's. Et qui plus est, la loy veut qu'on fine, & Decius punisse de confiscation celuy qui remet ou diminue coll. vlt.in c.de la peine de la loy 6: & quelquefois d'exil 7: & d'autres caussis, de off. delegat.Roma. peines 8 felon la varieté des cas, iusques à punir les Iu- singul. 77. Ioa. ges de mesmes peines que le coulpable & convain-plat.in l.1.de deserto. Cod.

6.Tex.in d.l 1.de desertor.PAnormit.in l. si veri.S.de viro.26.Fall. soluto matrim mo. 7.Text.in authentica, vt neque mil.neque fædere.

<sup>8.</sup>l.1. fine,& ibi.Bald.vlt.not.de monopolo. C.l. si quis sepulchrum, de sepulchro violato.C.& l. præter,\$.diuus.eod.tit.& l.1. publ.latit.C.Bartol.& Bald.in l.mancipia.de seruis sugit.C.

9.l.nulli fine ne cu, seroit puny, come dit la loy en ces termes, nisi ipse sacru baptisma pati velit quod alius dissimulando concessit. Et à ce proin c.t. titu. que pos André Iserin dit que Charles de France premier sut regul. Paul. de ce nom, Roy de Naples, fist pendre le Iuge qui acastre.in l.etsi seuerior. coll.1. uoit condamné le meurtrier de guet à pend, d'auoir Ioan. Ana. in c. la main couppee seulemet. Et s'il est ainsi que le Iuge qualiter coll.7. de accusa. Bar. est coulpable, & doit souffrir la peine de leze Maiesté, qui a remis ou diminué la peine de leze Maiesté, in Clemen. in verbosalutem comme dit la loy: combié plus est coulpable le Iuge col. 13. verf. 29 text.in l.chri- qui remet ou diminue la peine de celuy qui est coulstianis, fine, de pable de leze Maiesté Diuine? Et la raison fort pertipaganu C. Fober in d.l. nulli. nente est en Cicero, qui dit ainsi: Non istum Verrem maius in se scelus concepisse, cum fana spoliaret, cum tot homines innocetes necaret, cum ciues Romanos morte, crucia-

tu, cruce afficeret: cum prædoner accepta pecunia dimitteret, quam eos qui istum tot, tantis, tam nefariis sceleribus compertum iurati sententia sua liberarent. Autat peut on dire de ceux qui enuoyet absoultes les Sorcieres (encores qu'elles soient conuaincues) & disent pour toute excuse qu'ils ne peuvent croire ce qu'on en dit, qu'ils meritent la mort. Car c'est reuoquer en doute la loy de Dieu,& toutes les loix humaines,& histoires,& executions infinies sur ce faictes depuis deux ou trois mil ans, & donner impunité à tous Sorciers. Si on me dit que tous crimes en ce Royaume sont arbitraires, ie l'accorde, s'il n'y a peine de mort limitee par Edict ou par coustume: Or par la coustume tres-ancienne les Sorciers en toute l'Europe sont codamnez à estre bruslez tous vifs. Nous auons parlé principalement des Sorciers qui ont paction iuree & focieté

& societé expresse auec le diable. Mais il y a d'autres fortes de Sorciers, desquels nous auons discouru au second liure, qui ne sont pas si detestables, & neantmoins qui ont part auec le diable par actios diaboliques: come les noueurs d'aiguillettes, qui est vne meschanceté damnable : & iaçoit qu'il y en a qui le font sans auoir eu conuention expresse, ny societé auec le diable, si est-ce que l'action en soy est diabolique, & merite peine capitale'. Car celuy qui en vse, ne peut 1. Lucas Penna nier qu'il ne soit violateur de la loy de Dieu & de na- de privatis carture, d'empescher l'effect de mariage ordonné par la ceribus, c. et l. loy de Dieu. Car de cela il aduient qu'il faut 'rompre les mariages, & pour le moins les tenir en sterilité, vit.ad Liul.de qui est en bos termes vn sacrilege. Ne peut aussi nier qu'il ne soit homicide: car celuy n'est pas moins ho- de cau.largit. micide qui empesche la procreation des enfans, que 2.ca. vl. de fri. s'il leur couppoit la gorge. En troissesme lieu il oste ciat.can.siper l'amitié mutuelle du mariage, qui est le sacré lieu de sorciarias.33. nature & de societé humaine, & y met la haine capitale. Car ordinairemet ces noueurs mettet vne haine capitale entre les deux conioints. En quatriesme lieu ceste liaison se fait au mesme instant que le ministre prononce les Sainctes paroles, & qu'vn chacun doit estre ententif à Dieu, celuy qui nouë, vient entremesler des paroles & mysteres diaboliques, qui est vne impieté detestable. En cinquieme lieu il est cause des adulteres & paillardises qui s'en ensuyuent. Car ceux qui sont liez bruslans de cupidité l'vn aupres de l'autre, vot adulterer. En sixiesme lieu, il en aduient aussi plusieurs meurtres commis en la personne de ceux qu'on soupçonne auoir faict, qui bien souuent n'y

ad hoc litus 1.1. 2. de sepulchro violato, erl. vi publica, or l. præcepit, C. gib. O malefi-

FFf iii

ont pas pensé. Voyla donc cinq ou six crimes qui se commettet en nouant les personnes, lesquels i'ay remarquez, afin que les Iuges qui font pendre les coupeurs de bources, ne laissent pas ceste meschanceté capitale impunie: comme fist vn Iuge de Niort, lequel mit en prison vne semme, qui par tel moyen auoit empesché sa voisine au faict de mariage, contracté sur la requeste & dilation de ceux qui se trouuoient empeschez, la menaçant qu'elle ne sortiroit iamais, qu'elle n'eust osté l'empeschement. Trois iours apres elle fist dire aux nouveaux mariez, qu'ils couchassent ensemble se trouuans desliez. Ils en aduertirent le Iuge, qui lascha la prisonniere sans autre peine, parce que plusieurs, & iusques aux enfans, en font mestier. Il est donc besoing, puis que ce crime pullule, & qui sont les commancemens & sondemens des Sorciers, de proceder par peines capitales contre ce crime, qui est directement contre la loy de Dieu & de nature. Et si quelqu'vn est surpris voulant lier les personnes, ou qu'il soit verifié qu'il a faict la liaison, qui n'a point sorty essect : (Car ceux qui ont la craincte de Dieu, ne peuuent estre liez) pour la premiere fois meritent le fouët, & la marque du fer chaud. Car si celuy qui a versé la poison, qui n'a point sorty effect, est puny de la peine des homicides, comme la loy y est formelle 3, & la decision des Docteurs: & qui plus est, celuy qui a esté trouvé

faisi, & qui a vendu ou achepté des poisons, est te-

nu de la peine des homicides: & si celuy qui attente

de violer la pudicité d'une religieuse sans effect, est

condam-

3.l.1.§. præterea,l.eiusde,de
sicariis sf.D. in
l. si quis no dicam.de Episcopis.C.
4.D.l.1.eod.
5.D.l.1.eo l.
vlt.de cupressis.C.l.vlt.de
indicta viduitate.C.

condamné à mort 4, où il n'y a qu'vne espece de cri- 4.d. s. si quis me : à plus forte raison les lieurs d'esguillettes ayant faict tout ce qui estoit en eux pour lier, ne doiuent nel. de sicc. sine. estre quittes pour le fouër, attendu mesmemet l'atro. 5.D. in l. si quis cité du crime, & que les Docteurs demeurent d'ac- 6.inl. cogitacord's, que l'effort sans effect és crimes atroces doit tions de paestre puny capitalement. Et qui plus est, ils demeuret d'accord que au crime de leze Maiesté, l'affection & volonté est punie capitalement 6, comme de faict il se pratique. l'ay monstré qu'il y a crime de leze dul. C. Bal.in l. Maiesté Diuine, souillant les Sacremens ou prieres facrees de charmes diaboliques: Iaçoir que és autres crimes l'effort soit moins puny que l'effect?. Ce que i'ay dit de l'effort des lieurs, s'estend par identité de nul.Bald.cossil. raisons aux Sorciers qui ont ietté le sort, ou gressé les 443 cachus. portes, encores que personne n'en soit mort. Veu glossa singulamesines que la loy veut celuy qui a esté trouué 8 sai- ris in §. in sumsi, ou qui a achepté de la poison sans autre effect, est tenu de la peine des homicides. Les autres sortes rian. in l. item si de sorcelleries, qui se font pour sçauoir les choses futures, comme est la Geomancie, & autres semblables, que nous auons touchees au fecond liure, attédu que toutes telles sortes de divinations sont dia-inca.ex literis, boliques, & inventions du diable, defendues par la de constit. Bal. parole de Dieu, & ceux qui s'en messeront & en se- sus salis, lib. I. ront conuaincus, pour la premiere fois doiuent estre finccondamnez en amende pecuniaires & honorables, 8.l.1. de sucapuis pour la seconde fois au fouet, & marquez: & pour la troissesme pendus. Et quant à ceux qui font profession de guerir en ostant le charme, comme

non dicam, in l.I.ad l.Cornon dicam. nis, et ibi doct. 7.l.1. princi.de extraor. criminib ff.iuncta.l. quanuis, de a-1.§.hac autem, quod quisque iuris.ff.Alexã. cosil. ponderatis, li.1.col. pelıb.z. limitat ma, de iniuriis institution.Floobstrix-fin. ad l.aquil.ff. capola in repe tit.l. fugitiui, coll. 12. Felinus in confil.34. ca

2.l.3.de malefic.Cod.

ils disent, ou par moyens diaboliques chassent la tépeste, & empeschent les pluyes & gresses. La 2 loy ne veut pas qu'ils soient punis, mais ie tiens que tels medecins doiuét estre interrogez & visitez pour sçauoir s'ils sont Sorciers, & si on ne trouue la preuue, il leur faut faire defences sur peine de punitions corporelles de se messer de medecines, & auoir l'œil de pres sur eux: & quant à la Chiromantie, qui est ordinaire de ceux qui par les lignes des mains se messet de dire la bonne aduenture, que ceux qui en feront mestier, comme il y en a pour la premiere fois leur soit faicle desfence d'en vser plus sur peine arbitraire, & neantmoins que les liures de Chiromantie & Geomantie, qui se vendent par tout, soient bruslez, auec desences aux Imprimeurs & Libraires d'en imprimer, ou exposer en vete sur peine à ceux qui en seront trouuez saisis pour la premiere fois d'estre punis par amédes pecuniaires: & pour la seconde, par amédes honorables. Et afin qu'on ne pretende cause d'ignorance, il seroit bien necessaire de specifier les Autheurs par le menu, & qu'il soit enioint à tous Iuges de brusser sur le champ tous liures de Magie qui se trouueront en faisant les inuctaires. Ce que mesmes les luges payés faisoient 8 sans les mettre en partage: & come nous? lisons qu'il fut faict en Ephese au temps de la primitiue Eglise. Carie trouue que les Anciens ont puny capitalement telles impietez, que les Chrestiens passent par dissimulation, comme nous lisons d'Apronius' Preuost de Rome, qui condamna à la mort vn nommé Hillarius, qui fut conuaincu d'auoir baillé fon

8.l.catera, familia hercifcūda ff.improbata lectionis libros. 9. Act. Apofto-

torum.
1. Ammianus
Marcellinus
lib. 26.

lé son fils pour instruire à vn sorcier: & fut tiré de l'E glise pour estre mis à mort, suivant les termes de la loy, 2 Culpă similem esse tam prohibita discere quam docere. 2.1.4.de male-Nous lisons aussi que l'Empereur Vales ayant sceu 3. socrates lib. que Iamblique auoit cherché par Allechtriomatie, 4.c.29.5070qui seroit Empereur apres luy, en luy faisant sa fosse deuant sa mort, fist mourir tous ceux qui en estoient 11.c.45. Zonacoulpables, ou soupçonnez, comme nous auons remarqué cy deuant. Et qui plus est, vn nommé Bassia- Ammian. Marnus fut puny par confiscation de tous ses biens pour s'estre enquis aux Deuins si sa femme estoit enceinte d'vn fils ou d'vne fille. Vn autre nommé Lollianus 4 4. Nicephorus fort ieune fut bany, & son bien confisqué pour auoir 5. Nicetus li. 4. transcrit vn liure de Magie à vn autre prestigiateur, fascinant les yeux des assistans fut condamné d'estre aueuglé.Il s'appelloit Sicitides. Or est-il indubitable que les prestigiateurs & charmeurs ont paction expresse auec le diable, & tous ceux qui exercent la Necromatie, Psichagogie, Goetie & autres semblables. Quat à l'Astrologie naturelle & cognoissance d'icelle, d'autant que par icelle on cognoist les merueilles de Dieu, le cours des luminaires celestes, les ans, les saisons:ioint aussi qu'elle est necessaire aux medecins & à l'vsage des instruments Metheoriques, il ne faut pas la mesler auec les autres:mais bien empescher l'abus de ceux qui font profession de deuiner l'estat & la vie des perfonnes, qui attire apres foy vne defiance de Dieu& impieté. C'est pourquoy la plus belle sciéce du mode a esté blasmee, en sorte que le mot d'Astrologus, & Mathematicus, & Chaldeus és loix sou-GGg

menus lib.6.c. 35.Nicepho.li. ras lib.z. in vicellin.lib. 29.

ficis, et Mathematicis l.11ë apud,§.si quis Astrologus, de iniuriis, ff.l.vl. de maleficis 😙 Mathematicis, s.C. valerian. lib.1.cap.4.ait Chaldæos ex Italia exire iussos intra decimum die, consulib. Popilio Lenate, or Lucio Caphurnio.

6.1. 2. de male uct sont prins pour Sorciers: Mais il ne faut pas reiet ter les belles sciences pour l'abus : autrement il faudroit condamner tous les arts & sciences du monde, voire la loy de Dieu. Mais il y a de gras personnages qui pour n'auoir pas separé le droit vsage d'Astrologie de l'abus, ont tiré plusieurs en erreur: c'est à sçauoir Iean François Pic, Prince de la Mirande, qui l'a blasmee outre mesure, & Philippe Melacton, qui s'est par trop arresté à l'Astrologie diuinatrice. Les Egyptiens ne pouuans oster l'abus, ny dessendre la sciece, faisoient payer vn impost à tous ceux qui demandoient conseil aux Astrologues deuins, qu'on appelloit Blaseunomion, comme qui diroit, le truage des fols, comme font encores ceux qui demandent conseil à vn tas de larros & volleurs, qu'on appelle Egyptiens, qui sont pour la pluspart Sorciers, comme il s'est trouué en plusieurs procez. Brief, en toutes choses où l'esprit humain est esfrayé de crainte superstitieuse, ou retiré de la fiace d'vn seul Dieu, pour adherer aux vanitez quelle qu'elle soit, Dieu y est offencé, & est vraye idolatrie: & pour ceste cause les payens mesimes decernoient grande peine contre ceux-là, commé nous lisons la Constitution de Marc Aurele portant ces mots, 2 siquis aliquid fecerit quò leues animi superstitione terreatur, Diuus Marcus in insulam relegandum hunc rescripsit. C'est pourquoy il faut bien prédre garde à la distinctió de sortileges, pour iuger l'enormité & grauité d'entre les Sorciers, qui ont conuention expresse auec le diable, & ceux qui vsent de ligatures & autres arts de sortileges. Car il y en a qui ne le

7. l. si quis aliquid, de pænis ff.l.sacculary, §. sunt quæda, de extraordina riis criminibus. 2.l.si quis aliquid, de pænis,ff.

ne se peuvent oster, ny punir par les magistrats, comme la superstition de plusieurs personnes de ne filer par les champs, que les payens craignoient, & craignoient aussi de laigner de la narine senestre, ou de rencontrer vne femme enceinte deuant disner. Mais la superstition est bien plus grande de porter de rolleaux de papier pendus au col, ou l'hostie consacree en sa pochette: Come faisoit le President Gentil, qui sut trouué saisi d'vne Hostie par le bourreau qui le pendit à Mont-faucon: & autres superstitions semblables que l'escriture Saincte & le Rabbin Maymon met entre les façons des Amorrheans, qu'elle appelle Vias Amorrheorum, qui sont estroittement defendues par la Loy de Dieu & Prophetes, pour la defiace que il y a enuers Dieu, & idolatrie enuers les creatures. Cela ne se peut corriger, que par la parole de Dieu: mais bien le magistrat doit chastier les Sarlatans, & porteurs de billets qui vendent ces sumees-là, & les bannir du pays: Car s'il est ainsi que les Empereurs payens ayent banny ceux qui faisoient telles choses, quò leues animi 8 superstitione terreantur, que doiuent 8.d.l. si quis faire les Chrestiens enuers ceux-là? ou qui cotresont aliquid, de pæles esprits, comme on sist à Orleans, & à Berne? Il n'y a doute que ceux-là ne meritassent la mort, comme aussi ceux de Berne furent executez à mort : & en cas pareil de faire pleurer les Crucifix, ainsi qu'on fist à Muret pres Thoulouse, & en Picardie, & en la ville d'Orleans à sain & Pierre des Puilliers: Mais quelque poursuitte qu'on ait faict, cela est demeuré impuny. Or c'est double impieté en la personne de ceux qui

GGg ij

sont prestres & pasteurs. Mais l'impieté est beaucoup plus grande, quand le Prestre ou le pasteur a paction auec Sathan, & qu'il fait d'vn sacrifice vne sorcellerie detestable. Car tous les Theologiens demeuret d'accord, que le Prestre ne consacre point, s'il n'a intention de consacrer, encores qu'il pronoce les mots sacramentaux: & de fait il y eut vn Curé de S. Iean le petit à Lyon, lequel fut brussé vif l'an D.M.X L V I I I. pour auoir dit, ce que depuis il confessa en iugemér, qu'il ne consacroit point l'hostie quand il disoit la Messe, pour faire daner ses parroissiens, comme il disoit, à cause d'vn procez qu'il auoit contre eux. Com bien que Dieu excusoit la iuste ignorance du pauure peuple: Combien donc est plus punissable le Prestre Sorcier, qui au lieu de consacrer blaspheme execrablement. C'est pour quoy Platon le premier entre ses loix en a fait vne, qui veut que le Prestre Sorcier sans remission soit mis à mort: car l'enormité de la sorcellerie est beaucoup plus atroce en celuy qui manie les choses sacrees. Car au lieu de les sanctifier il pollue, il soüille, il blaspheme execrablemet. Comme le Curé de Soissons, duquel parle Froissard, qui baptisa vn crapaut, & luy bailla l'Hostie consacree, il fut brussé tout vif, sans s'arrester aux Canons' qui excommunient seulemet les Prestres sorciers. Il est vray qu'on can, aliquatiex peut dire que c'est la peine Ecclesiastique qui ne fait aucun preiudice aux peines des Magistrats laiz. Or tout ainsi que par proportion de iustice harmonique

9.lib.11.de legibus.

1. Can. si quis Clericus, ex cocil. Aurelia. O cosil. Agathesi. er can. si quis Episcopus, ex la peine est plus grande, & le crime aggraué pour la concilio Toletano 26. 9.5.

qualité des personnes, come le Medecin qui empoifonne

sonné le tuteur qui viole sa pupille, le Iuge qui saict iniure, le Notaire qui commet faulseté, l'Orfeure qui faict de la fausse monnoye, le vassal qui trahit son seigneur, le citoyen qui vend sa patrie, le subiect qui tue son Prince, le Prince qui maque de sa foy, sont beaucoup 2 plus punissables, & generallement tous ceux 2.1. quis decuqui faillent en leur office: aussi le Prestre Sorcier est rio. de fassis. non seulement plus meschant que tous ceux-là, ains nis, ff. Thomas aussi plus detestable que tous les autres Sorciers qui prima secunde ne sont point Prestres. Car cestuy' cy est deserteur ginus, Baldus, de son Dieu pour s'abandonner au diable, & prodi-salice. Iacobus teur des choles sacrees, qu'il deuoit sur tous garder sainctement & inuiolablement. Et par ainsi, le Pre- Trinitate, C. stre ou ministre qui sera attaint & conuaincu d'auoir vsé des sortileges par mirouers, ou anneaux, ou l'qui de pænis haches, ou tamis, ou autres choses semblables, qui Roma. singul. se font mesmes sans expresse inuocation du diable Bald.incap.si merite la mort, & les autres d'estre bannis. Es autres quis verò, de crimes, hors-mis les sortileges, & les sacrileges, ce n'est pas la raison que le Prestre soit puny si griefue- pastorales. de ment: Mais la dignité de sa personne doit amoindrir la peine: & celuy qui offense les Prestes & ministres de Dieu, doit estre puny plus griefuement, que pour tous les autres : d'autant que sa dignité + est plus grã- 4. philoinlib. de, & doit estre sa personne sacree, & inuiolable. de sacrificiis, et Mais aussi quand il s'oublie iusques à là de se dedier à Sathan, la peine ne peut estre assez grande. Car il c'est trouué en infinis procez que les Sorciers bien souvent sont Prestres, ou qu'ils ont intelligence auec les Prestres: & par argent ou par faueurs ils sont in-

quæda, de pæ-9.7. artic. vlt. Arena in l.nemo de summa 3. l. presbyteri, de Episcopis C. 476. 0 669. pace iuraméto. Felinus in cap. iureiurando.

Leuitici cap.2.

duis à dire des Messes pour les Sorciers, & les accomodent d'Hosties, ou bien ils consacrent du parchemin vierge, ou bien ils mettent des anneaux, lames charecterisees, ou autres choses semblables sur l'autel, ou dessous les linges, comme il s'est trouvé souuent, n'a pas long temps, qu'on y a surprins vn Curé, qui a cuadé, ayant bon garad, qui luy auoit baillé vn anneau pour mettre soubs les linges de l'autel quand il diroit sa Messe. Apres les Prestres & ministres de Dieu, les magistrats qui sont gardes & depositaires de la iustice, doiuent estre recerchez & punis à la rigueur s'il s'en trouue. Car s'il y a vn Magistrat, il fera tousiours euader les Sorciers, & maintiendra par ce moyen le regne de Sathan: Et la premiere presomption contre le Magistrat qu'il est Sorcier, est quand il se mocque de telles sorcelleries. Car soubs voile de risee il couue sa poison mortelle. Or tout ainsi que Solon ordonna que si les Areopagites, qui estoient gardes des loix, les auoient enfraintes, qu'ils seroient tenus payer vne statuë d'or de leur pesanteur, comme dit Plutarque, saussi saut que le Magistrat Sorcier, qui doit punir les sorciers, ou qui les fait euader, soit puny à la rigueur: car par la souffrance des Iuges ceste vermine a si bien multiplié, que Trois-echelles distau Roy Charles IX. qu'il y en auoit plus de trois cens mille en ce Royaume. Et puis apres les Courtisans Sorciers doiuet estre sans discretion de leur qualité, comme dit la loy, exposez aux tourmens. Et non sans cause la loy a voulu punir rigoureusement les Sorciers de la Cour : car il ne faut qu'yn Sorcier

s.In suetone.

6.l.nemo aruspicem, de maleficiis.C, Courtisan pour gaster tous les Princes & Dames qui suiuent la court, & infecter le Prince souverain, pour la curiosité que les grands seigneurs ont de voir & sçauoir les prestiges des Sorciers, estimans que par ce moyen ils feront grandes choses. Aussi Sathan n'a rien en plus grande recommandation que d'y attirer les Princes: car depuis qu'ils y sont plongez, c'est d'executer la voloté de Sathan, le mocquer de toute religion, mostrer exemple aux suiets de toutes paillardises, incestes, parricides, cruautez, exactions, mouuoir des seditions entre les suiets, ou guerres civilles, pour voir l'effusió de sang, & faire sacrifice au diable, qui ne luy est point plus agreable que du sang innocent. Car il veut conseruer les meschans. Après ceux là on peut mettre les meres, qui meinent leurs filles aux assemblees diaboliques: & quant aux filles, si elles ont accusé leurs meres auparauant, qu'elles feussent preuenuës, elles meritent pardon, pour double raison: tant pour auoir accusé le faict, que pour la repentace, si apres estre preuenuës, il suffira des verges, si elles sont en bas aage & penitentes. Et neantmoins sus delict.c.l. il est besoing qu'elles soiet mises en la garde de quel- auxiliu, de mique sage matrone pour les instituer. Car combien que la minorité ne merite point de faueur, quand il primi, cu glossa, est question de punir les forfaicts: si est-ce, dit la 2 loy qu'o y doit proceder auec quelque retrache de la ri- lacob. Arcna, gueur desloix, mesmemet si le mineur est au dessous de dixhuict ans. Mais s'il n'a rien voulu confesser des pactions expresses, & d'auoir assisté aux assemblees des Sorciers, & qu'il soit couaincu par autres, il doit

2.l.I. si aduernor.ff. 3. authen. st cade Episcopis es Clericis, Cod. salicet.in l. si quis in tantum, vnde vi.cod. Philippus corneus, consil. 247.lib.1.

#### DES SOKCIEKS

4.l.excipiuntur ad syllania num.ff.

estre mis à mort: car en cela il monstre le ferme & arresté propos qu'il a auec les diables. 4 Car si la loy codamne à mort l'enfant qui n'a pas atteint la puberté pour n'auoir pas crié quand on tuoit son maistre, & n'auoir pas declaré les meurtriers, comme en cas pareil fut pendu & estráglé vn ieune enfant aagé d'onze ans, qui auoit tué d'vn coup de pierre vne fille, & l'auoit cachee. Il fut trainé sur vne claye au gibet par arrest de parlement, donné l'an м.сссхсии. A plus forte raison doit l'enfant Sorcier, qui a attaint la puberté estre mis à mort, s'il n'a declaré les assemblees auec les diables, mesmement estant preuenu, & qu'il soit conuaincu, ne voulant rien confesser. Car combien que les peres & meres Sorciers cosacrent & dedient leurs enfans aux diables, les vns si tost qu'ils sont sortis, les autres deuant qu'estre sortis du ventre de la mere, si est-ce que i'ay monstré cy deuant , que les diables ne font point de paction expresse auec les enfans, qui leur sont vouez, s'ils n'ont attaint l'aage de puberté, comme i'ay aprins par les interrogatoires de Ieanne Haruillier, qui deposa que sa mere, qui l'auoit dediee à Sathã si tost qu'elle fut nee, ne la maria point auec Sathan, ny Sathan ne demanda point sa copulation, & renonciation à Dieu, & à toute religion, qu'elle n'eust attaint l'aage de douze ans. Et en cas semblable Magdaleine de la Croix, Abbesse des Moniales de Courdouë en Espagne, cofessa que Sathan n'eust point copulation ny cognoissance d'elle, qu'elle n'euît douze ans: mais bien on pourra moderer la peine de feu, à laquelle ceux qui sont en aage doiuent

doiuent estre condamnez, & ne faut point en ce cas si execrable, que la peine soit diminuee pour l'imbecillité ou fragilité du sexe des femmes, si elles ne se re-7. Theologi in pentent, & qu'elles invoquent Dieu auec vne vraye 4. sent. co cap. repentance: auquel cas la peine du feu doibt estre quod aute 32. q.1.67 can.vl. de pænis. item ostee, iusques à ce que celle qui s'est repentie, soit suffoquee ou estranglee: Mais quiconques persiste- dift. 7. 60 6.2. ra en la paction qu'il a auec le diable sans aucuue re- fine, de confec. dist.4. calder. pentance, comme font la plus part, il faut proceder Anto. Butrig. à la peine du feu. Et ne faut pas que le baptesme, & Imola, Feli. in c.de his, de acla repentance, qui peut aucunement diminuer la cusat. glos: vlt. peine, oste la peine de droict, & de la loy de Dieu, 49 distinct. 8.l. 2.§.si quis qui est capitale quine 8 peut par penitence quelle à principe, ne qu'elle soit, estre abolie: ains plustost l'Eglise, & le quid in loco pu blico. ff. & c. droict Canon veut & entend entretenir la iustice?. super eo.de of. C'est pour quoy tous les Canonistes demeurent d'ac-delig. & c.ex cord, que celuy qui a faict penitence de son crime, tuarŭ, de auth. & vsu pallij. peut estre accusé & puny en Cour laye: car l'absolu-9.c.1.de alien. tion de l'Eglise ne fait aucun preiudice au bras secu-feudi. & can. vlt. 29.9. vlt. lier, come dit Balde 2. Encores la pluspart 3 des Do - 2. in l. placet de cteurs en droict Ciuil & Canon tiennent, que la re-sacros. Eccl. c. 3.cocludit glof. pentance pour grande qu'elle puisse estre, ne dimiin c.admonere, nue rien qui soit de la rigueur de la peine establie par verbo, pæniteles loix: comme Decius escript, qu'il fut luge con- tia, 32.9.2.0 gloff.Innocent. tre vn Iuif, qui voulut se faire Chrestien, pour dimi-Hostiensis in nuer la peine du crime qu'il auoit commis: mais le coll. vl. fine 10. Andr.Ant.Bu-Magistrat de Padouë ne diminua rien de la peine, trig. P. anor. in cap. gaudemus

per textum ibi de diuortijs, Marian. & Franc.in d. ca.de his de accusat. Cardin.in clem. 1.§.sa-ne, de Vsuris. Lucas Penna in l.si apparitor.col.penult.de cohortib. C.lib 12. Decius in ca.qua in Ec-

clesiarum, coll. 8. de constit. & consil. 130.

4. Alexad. Ales suyuat l'aduis de tous les docteurs. Aussi est-ce l'adin 4. sintentia. uis des Theologiens 4: & mesmes la loy de Dieu a q.20. membro Larticul. secun voulu que le meurtrier de guet à pend soit arraché do: Bonauent. de l'autel sacré pour estre mis à mort : afin que les in d.4. sentent. dift.2.art.1.q. meschants ne se couurenr point du voile de religion, de franchise, de penitence, pour euader les peines eitem. Thomas in 3. parte summa, q. 68. art. stablies par les loix, & afin aussi que les meschance-5. Astesanus. li. tes en quelque sorte que se soit, ne demeurent impu-4. tit. item, 4. nies, qui est le but auquel tous les Iurisconsultes 5 se Ant. Florent.in sont principallement arrestez, qui seruira de responprima parte 3. ce à ceux qui sous ombre de repentance veulent faire euader les Sorciers. Car si l'homicide ne laisse pas 14.cap.13. s.l.ita vulnera pour la repentance d'estre mis à mort, pourquoy le fil.coueniri de Sorcier mille fois plus coulpable euadera il? l'entens tus,fin.adl.aq. pactis dotalib. de ceux qui se repentent apres qu'ils sont preuenus, l.simaritus s. le ou qui entrent en religion, & veulent que la maison ru. de adult. ff. dedice à saincteté soit une cauerne de parricides, & 6. oldrad cost. Sorciers. Il ne faut pas donc que le magistrat dissere Bart. inl. r. de la poursuite des Sorciers, qui vont en religion apres pænis, Bal.in l. qu'ils sont preuenus, ains la peine doibt estre plus eexfact sup. Ca xemplaire sans s'arrester à l'habit, ny aux prinileges, pol.caulel 9.14 qui ne doiuent auoir lieu en ce cas, quoy que quelson in l. penul. Jon in 1. penul. ques vns ne sont pas de c'est aduis. Mais si la Loy de de iurisdictio. Dieu veut & commande qu'on arrache le meurtrier Bart. Guillelm. de l'autel sacré, pour quoy sera le Sorcier, qui est pi-Bald, in l. vlt. re que les parricides, asseuré des peines qu'il a meriqui saiss dat les pour entrer en religion? Mais bien si le Sorobla. ad ratio. cier estant preuenu, & non toutesfois conuaincu, cynus mauth. confesse la verité, & qu'il accuse ses complices, il y causa que sit a bien apparence que la peine du seu soit relachee, s'il 7 se repent, tant pour estre moins coulpable, que 7.l.1.ne tu. vel pour attirer les autres à confesser la verité & se re-cu.C. authent. pentir: Et mesmes en Athenes celuy qui confessoit c.de pana sudicis, qui male sans estre conuaincu estoit absoubs, comme dit Pluiudicauit, c.vl. tarque en la vie d'Alcibiade: mais ceste loy n'a pas & ibiglos. de esté suyuie pour l'impunité des malefices qu'elle ti-furis, & cap. inter corporaroit apres soy: & mesmes en la loy de Dieu 8 celuy lia ver, sane, de qui confessoit son larrecin au Prestre, il estoit tenu transl. Epis. & c. rl.ibi glo.50. restituer le larrecin & la cinquiesme partie d'auandist. or cap. si tage outre l'oblation pour le sacrifice de son pe-quis omne, fi-1 9.7.65 c. no ché. Beaucoup 9 moins doibt la peine estre reladicatis,12.9.1. chee, si celuy qui confesse peut estre conuaincu: gloss. not. in l. no omne. S. vlt. Mais celuy qui confesse sans estre accusé ny prede re mil. pan. uenu, ny attaint, & qui ne peut estre conuaincu & in c. at si Clerise repent, & accuse les complices, cestuy là merite ci & ibid. Fel. coll. 2. facitlex pardon: non pas qu'il n'ait merité la mort d'auoir edicto princip. adoré Sathan & renié Dieu: mais la vie luy doibt de Iure fisci. l.3 S. vl. de al. Iu. estre laissee, tant pour loyer d'auoir accusé ses com-8.Exod.22.0 plices, que pour attirer les autres par tel moyen Nu. 5. 9 . Pan. Telin. in c. autrement 2 la confession apres la preuention & de-At si clerici, vuant la preuue, ou apparence de preuue doibt bien terque coll. 2. diminuer, & non pas ofter la peine, s'il n'y auoit ever. nota, de Ind. ext. glof. dict ou loy expresse qui dessendit aux iuges de dimi-inc.3.50. dist. nuer la peine establie par la loy, auquel cas la confes-perc. 71. 24. sion volontaire deuant l'accusation n'emporteroit 4 2. Pan. inc.de

hoc, de simon. 3. Bal.in l.ea qua, de cond.indebiti, c.q.10.c. Vlt.de iuramento calum lib.6 Bald.in l. contra negătem, coll 1.de lege aquilia: C. & in c. v.assallus, ibi coll.3. si de feudo fuerit c. contrauer. & in 1. \$.porro, coll.4.tit. qua fuit prima causa seudi. Ange.in \$.ex males.cel.8.Barba.cosil.28.

<sup>4.</sup>l.id quodfer. S.1.de peculio leg. & ibi Bar. & l.pal. S. VII. de ritu nup. ff. Bal. in l.e.a quæ. q. 2. de cödict indebiti, C. petr. Ancaran in c. perpetua, col. 1. de elect. lib. 6. Florian in l. 2. ad l. aquil. Ang. Aretin intract, malefic in verbo déducta, quarta parte, Bald in l. VII. col. 2. de exec. rei iudicata. C.

ny absolution, ny diminution de la peine. Car la

deffence de la loy en ce cas est plus forte que l'authorité de tous les Magistrats. Mais on peut demander 5.l. sed of si le prince a contraint son vassal, ou le Seigneur son viuus. §. si iussu Domini, de suiect, ou le maistre son serviteur, ou le pere son fils, ou la mere sa fille de faire les actes des Sorciers, miuriis, ff. 🔗 1. rlt. in fine, et aller aux assemblees, renier Dieu: si ceux là sont suiets ibiglo.de bonis aux peines de la loy. Ie dy que le fait n'est pas receuadimnat. & l. seruus, & ibi. ble: ioint aussi qu'il n'est ny veritable ny vray-semde action. 😙 blable, d'autant que Sathan veut le plain consenteoblig.ff.l. liberorum, S.excument & franche volonté des personnes, come noi s fantur, de iis auons monstré par exemples cy deuant. Et quand il qui notantur infam. ff. l. li-, se trouueroit vn pere, ou Seigneur si meschant de ber homo, 2. ad Laquil.ff.l. ad contraindre son fils à renier Dieu, il ne seroit pas pourtant Sorcier ny coulpable de la peine. Car le peea, de reguliuris ff. authent. chén'est point peché, s'il n'est volontaire, comme sed nouo iure, de custodia reo dit S. Augustin. Et en ce cas les loix ont accousturum, l. si seruus de sepuch. viomé d'absoudre ceux qui ont eu necessité d'obeir, & Luo c. & ibi de ne punir à la rigueur, ains adoucir la peine de ceux Faber, Gellius qui ont bien peu desobeir: Mais pour quelque reuelib.2.c.7. 6.Deutero. 13. rence n'ont pas desobey. Ce qui ne se peut entendre 7.1. seruos, or en crimes atroces, & beaucoup moins en ce crime si ibi Baldui. & salicet. ad l. Iu execrable. Car la loy 6 de Dieu commande en ce cas ham de vi pu- de tuer, quiconque voudra seulement suader de faire blica, c. o in 1.2. o ibi glo. vne meschanceté si execrable: mais bien l'obeissance Faber & D. d'vne icune fille enuers sa mere, d'vn ieune enfant de sepule. vic- enviers son pere, & d'vn ieune serviteur envers son dixit Deminus, maistre, merite que la peine soit adoucie, si on ap-14. 9.5. 5 in perçoit la confession, & repentance deuant la convi-ca. quod quis, ction. Et en ce cas ce peut bien accommoder ce que dit

dit Seneque en la tragedie de Thyeste, quem peccasse penitet, pene est innocens: quand la penitece est veritable, & non feinte. Et iaçoit que les prieres d'vn Prince ou d'vn souverain sont plus violentes que la force, neantmoins l'obeissance en ceste meschanceté si execrable n'a point d'excuse. Car le Prince n'a rien à commander à son suiet contre la loy de Dieu, ny le suiet aucune necessité d'obeir. Et toutes sois c'est bien la raison que la peine soit moderee, s'il y a confession du faict, & repentance: mais s'il y a force ouuerte, & iuste crainte de mort, en cas de desobeissance (combien qu'on doit plustost mourir que d'obeir) toutesfois l'obeissance en ce cas est aucunemet excusable? pour la peine corporelle, encores que le sorcier qui a esté contraint de faire quelque sortilege, eust faict mourir quelqu'vn, tout ainsi que s'il auoit esté contraint sur peine de la vie de tuer quelqu'vn, il ne se- summa q. 41. roit 'suiet à la peine des homicides. Car on ne peut accuser qu'il y ait dol ne fraude en luy, pourueu que la contrainte de mort ou de tourment soit precise ria titu. de pacome i'ay dit. Mais que dirons nous de celuy qui renie Dieu & sa religion, & se donne au seruice de Sathan pour guerir d'vne maladie, ou pour crainte de mort & de son ennemy? Mais quelle peine merite ce-quil. cynus co luy qui s'est voué à Sathã pour guerir d'vne maladie incurable: combien que nous auons monstré cy dessus que de dix à peine qu'il y en ait vn qui guerisse, & encores des sortileges seulement. En ce cas la personne ignorante seroit aucunement excusable de la peine capitale, & non pas vn homme de lettres, com-

8.l.r. quod iuf-Su, & ibi gloss. Bart.in trac.de tyran.q.7.castrensis consil. 70.col.4.li.4. Innocent, in ca. petitio princip. de Iureiurando socin.cof. 263. canone rogo 11.9.3. 9.D.in c. sacris de iis quæ vi metus ve causa, er c. presbyteros, so. distinc. Alexand. Ales in tertia parte membro 4. articu.vltim. I.Bal.in Siniu-Etis iuramento firmandu, & Petrus in l. scietiam. §. qui cu aliter ad l. a-Faber in l.1. vn de vi C.Bar. in 1.2.noxali,ff. 2.l. metum autem, de eo quod metus, ff.l.vanr.dereg. ff.

bien que l'ignorace n'a point de lieu en ce crime. Car il n'y a personne qui puisse dire par erreur il ait renié Dieu son Createur, pour se donner au diable. Aussi

voit-on par tous les procez que Sathan veut vne frãche volonté. Mais bien l'erreur peut estre excusable en telles personnes seulemet és façons illicites de sortileges, qui n'ont pas conuention iuree auec Sathan, comme la sorcelletie d'Anneaux, de Miroirs, de Ta-1. Angelus de mis, & autres semblables, que quelques vns font pour l'auoir veu faire, ainsi que nous auons dit cy dessus : Et toutesfois elles ne doiuent pas demeurer sans quelque peine pour la premiere fois, & pour la seconde corporellement, & pour la troissesme de de malesi.rubr. mort, veu mesmes qu'vn coupeur de bources est orde furib. & ledinairement condamné à mort pour la troisiesme fois, come la coustume y est presque generale. Que pace constant. dirons nous donc de ceux qui ont inuoqué les malidu pæna calings esprits, & fait les mysteres pour l'attirer, & que pitalu decer-Sathan ne soit point venu: combien qu'il n'y faut ianitur. 2.l.1.9. diuus, mais, & toutes fois qu'il n'ait point respodu : comme Tibi Bart. ad L. Cornel. de si- il contrefait les paillardes rusees qui se font prier: On ne peut dire que ce soit vn attentat seulement, mais cariu.ff. & in 1.si in rixa coll. 1.eo. Bal. in l. si vne detestable sorcellerie accomplie & parfaicte. Et par ainsi la peine capitale y eschet, & la diminution quis no dicam, de Episco. cod. de la peine és attentats' qui n'ont sorty essect n'a o lis qui cum point de lieu en ce cas. Car ce n'est pas vn simple attelo.cu duabus seq.C. de sicar. tentar, mais vne meschaceté faicte & parfaicte 3, C'est 3. Bald. Alexã. à sçauoir d'auoir inuoqué & prié Sathan, qui est aussi salicet. in limivne droicte renonciation à Dieu: Et par ainsi c'est atat.l. si quis no dică rapere, de buser des loix diuines & humaines, de pardonner au Bpiscopis.C.

Sorcier

maleficiis, verbo,etia vestem, pag. excbiy. scribit,statuta esse ve plurimu pro tertio furto suspendi fures, Gadin in tract. ge Federici,de pro quinque so-

Sorcier penitent, soubs ombre que les Loix 4 & Ca- 4.l. Manichaos nons 'veulent qu'on pardonne aux heretiques repétis (combié que les Magistrats en quelques lieux par cy deuant, y ont eu tel esgard, que celuy qui auoit mangé de la chair au Védredy estoit brussé tout vif, comme il fut faict en la ville d'Angers l'an mil cinq cens trente neuf, s'il ne s'en repentoit : & iaçoit qu'il se repentist, si estoit-il pedu par compassion.) Car celuy qui void vne chose contre la loy de Dicu, encores qu'il soit heretique, si est-ce que ceste opinion estant changee, la conscience demeure entiere. Mais celuy qui adore Sathan ou renie Dieu (combien que l'vn ne peut estre sans l'autre)a mis en effect vne chose qui ne peut qu'elle ne soit faicte, & comme on dit en droict, Factum infectum esse non potest. Et quant à ceux qui n'ont pas renoncé à Dieu, ains qui ont vsé des characteres, cercles & inuocations, comme ils onttrouué par escrit en quelques liures defendus, & que l'esprit familier, comme ils parlent, ne soit point venu, on doit distinguer la qualité des personnes. Si c'est vn folastre & ignorant, ne pensant pas que tels esprits familiers soient diables, il doit estre puny par bonnes amendes honnorables, & pecuniaires. Car 2.Bartol. in l.fi combien qu'en France l'affection ne soit pas punie rixa, & l.i.s. sans effect , si est-ce qu'en ce cas l'effect y est: à sçauoir l'inuocation, & si la personne qui a faict telle de malesi. verinuocation est homme de lettres, & de sain iugemet, il merite la mort. Car on ne peut nier en ce cas que il n'ait sciemment inuoqué Sathan: & si celuy qui est condamné à faire amende honnorable pour telle ibi Baldus.

de hæret. Cod. s.cap. ad abolendam, j. panitenti, de haret.lib.6.

diuus de sicariis,ff. Angel. to, in place.1. nu.31.D.inl. si quis no dicam rapere. de Epi-Scopis Cod. 5

meschanceté fait du retif, & qu'il refuse d'obeir à Iustice, il doit estre condamné à la mort : comme il fut fait par arrest de la Cour lexvii. d'Auril, m.d.x x i x. de Iean Berquin: lequel ne voulant faire l'améde honorable pour vne heresie, sut condamné d'estre bruslé tout vif, & fust aussi tost executé. Et neantmoins quand on dit que l'attentat en France n'est pas puny sans l'effect: Ceste maxime n'est pas veritable en tous les crimes atroces, où l'attentat & l'effort est puny sans l'effect : & celuy qui a baillé la poison, qui n'a sorty effect, est puny, encores que la peine ne soit pas si griesue: Ce qui a lieu en tous delicts. Or il n'est pas en la puissance des Princes de pardonner vn crime que la loy deDieu punist de peine de mort:comme sont les crimes de sorcelleries. Ioint aussi que les Princes font vne grande iniure à Dieu de pardonner de si horribles meschancetez commises directemet contre sa Maiesté, veu que le moindre Prince vangeses iniures capitalement. Aussi ceux-là qui font euader les Sorciers, ou qui n'en font punition à toute rigueur, se peuuent asseurer qu'ils seront abandonez de Dieu à la mercy des Sorciers. Et le pays qui les endurera, sera battu de pestes, famines & guerres, & ceux qui en feront la vengeance, seront benits de Dieu, & ferot cesser sa fureur. C'est pourquoy celuy qui est attaint & accusé d'estre Sorcier, ne doit iamais estre enuoyé absoubs à pur & à plain, si la calonie de l'accusateur ou delateur n'est plus claire que le soleil. D'autat que la preuue de telles meschacetez est si cachee & si difficile, qu'il n'y auroit iamais per-

fonne

2.Bal. salic.in l. si quis no dicam capere, de Episcopis, C.et in l.cogitationis, de pænis, ybi Bartol.l.is qui cum telo, de ficcariis, C. & quoties lex solum conată intuetur, Vt notat Bart.in !. generaliter §.1.de calumniatoribus.ff.

sonne accusé ny puny d'vn million de Sorciers qu'il y a, si les parties estoient reglees en procez ordinaire par faute de preuue : c'est pourquoy l'ordon-nance ne permet point cela aux luges en crimes, si la matiere n'y est disposee. Combien que Plutarque escrit des Lacedemoniens, qu'ils n'auoient iamais accoustumé d'absoudre à pur & à plain : ains seulement essargir iusques au rappel en quelque crime que ce fut. Nous auons remarqué cy dessus que la Sorciere nommee Sybille Dinscops, au Duché de Cleues, estant bruslee, la main qu'on voyoit qui persecutoit tous les passans, cessa soudain. Apres que la sorciere de Bieure qui est pres de ceste ville de Lao fust brussee, les mortalitez d'hommes & bestes, qui aduenoyent par les venefices cesserent. Encores est il à noter, ce que i'ay apprins de maistre Adam Martin, qui luy a faict son procez: c'est qu'elle me-naça vne semme qu'elle n'alaicteroit iamais enfant, soudain son laict seicha: & combien qu'elle eur depuis plusieurs enfans, si est-ce que son laict tarissoit tousiours: mais son laict retourna aussi tost que la sorciere sut executee, & sut bruslee toute visue par vn iuste iugement de Dieu, contre l'aduis des Iuges, qui auoient ordonné qu'elle fust estranglee: mais le Bourreau ny peut donner ordre, combien que la peine de lapidation ordonnee par la loy de Dieu est plus rigoureuse, que brusser vif: ainsi que Moyse Raban a noté. Et me souvient auoir leu au 2. inlib.tertio. liure intitulé Maleus maleficarum, que la pestene cessa point en un bourg d'Allemagne au pays de

A DES SORGIERS

Constance, iusques à ce qu'on eut deterré vne Sorciere, & redigé son corps en cendres. Comme en cas pareil il y eut vne semme au village de Verigny pres de Concy, laquelle sur attainte & accuse de plusieurs malesices: & pour la difficulté de la preuue relaschee: depuis i'ay sceu des habitas qu'il estoit mort vne infinité de bestail, & de personnes. Elle mourut au mois d'Auril 1579: depuis sa mort tous les habitans de Verigny, & le bestail sont en repos, & ne se meuret plus comme de coustume. Qui est bien pour monstrer que la cause principalle, cessant les essects, cessent, encores que Dieu face tomber les assistions sur ceux qu'il luy plaist.

A O TRATION PROGRAM SERVICE CONTROL OF CONTR

v v it it årgement di liver, propinsk i liver Senglike skilet et bredet i liver i di liver mølskleidsporrern myget i liver i die

in a delimination of a pic yel-spip



# R. E. F. V. T. A. T. I. O. N. D. E. S. OPINIONS DE LEAN VVIER.

VR la fin de cest'œuure, & sur le poinct de le mettre soubzla presse, l'Imprimeur auquel i'en auois donné la charge m'enuoya vn nouueau liure De Lamiis, de Iea

Vvier Medecin, où il soustient que les Sorciers & Sorcieres ne doibuent estre punies : ce qui a differé l'impression de l'œuure. Long temps 2 auparauant 2. in lib. de Vvier auoit tenu ceste opinion: & sur ce qu'on luy prest. auoit resisté sans toucher les cordes principales d'vn tel suiect, il auroit repliqué en telle sorte, que s'il eust eu la victoire. Qui m'a donné occasion de luy respondre non par haine: mais premierement pour l'honneur de Dieu, contre lequel il s'est armé. En second lieu pour leuer l'opinion de quelques Iuges, ausquels cest homme-là se vante d'auoir faict changer d'opinion, se glorifiant d'auoir gaigné ce poinct par ses liures, qu'on essargissoit maintenant les Sorcieres à pur & à plain, appellant bourreaux les autres iuges qui les font mourit : ce qui m'a fort estonné: car il faut bien que telle opinion soit d'vn homme tres-ignorant, ou tres-meschant. Or Iean Vvier monstre par ces liures qu'il n'est poinct ignorant, & mesmes qu'il est medecin, &

zili.z. & 4.de Praft.

neantmoins il enseigne en ces iliures mille sorcelleries damnables; iusques à mettre les mots, les inuocations, les figures, les cercles, les charracteres des plus grands sorciers, qui furent oncques pour faire mille meschancetez execrables, que ie n'ay peu lire fans horreur. D'auatage il met tous les autheurs forciers, & les plus signalez qui furent oncques, pour y auoir recours: & qui plus est, à la fin de son liure De Prastigiis imprimé à Basse M.D. LxxvIII. il a mis l'inuentaire de la Monarchie Diabolique auec les noms & surnoms des soixante & douze Princes, & de sept millions, quatre cens cinq mil neuf cens vingt fix diables, sauf l'erreur du calcul. Car il conte par legios les petits, & en met six mil six cens soixate & six en chacune legion: adioustant leurs qualitez & proprietez, & à quoy ils pouuoient seruir pour les inuoquer. Et neantmoins apres auoir enseigné curieusemét les receptes Diaboliques, il adiouste ces mots, (mais cela est meschat). La loy premiere de Varis co-gnit. au, 5. medicos, ff. dict qu'il ne faut pas appeller Medecin celuy qui incantauit, qui imprecatus est, qui vt vulgari verbo impostorum Vtar, exorcisauit : non sunt ista medicina genera. Mais la loy de Dieu ne dit pas que c'est vne simple imposture, ains vne detestable impieté. On peut doc appeller imposteur celuy qui ne se cotente pas de faire, ains encores qui enseigne par liures imprimez telles meschacetez, & pour les couurir, il parle quelquesfois de Dieu, & de sa loy, qui est l'imposture de laquelle Sathan & ses subiets ont tousiours vsé. C'est à sçauoir, soubs le voile des cho-

ses sainctes & sacrees, faire passer toutes les impietez qu'on peut imaginer. Fernel dit auoir veu vn Sor- 2.lib.1.de ab-cier, lequel en disant des oraisons & mots sacrez a- causis. uec des mots barbares, faisoit voir en vn mirouer ce qu'il vouloit. Ce que dit aussi Origene, & l'interprete Grect de Synesius, Or on peut dire de Vvier, & de 4 inlib. El telles gens ce que dit aussi Dionysius, Ad Sosipatrum, Crumian. parlant d'Apollophanes, Dininis aduersus Deumnefarie vtitur. Comme aussi Vvier cofesse auoir transcrit la Steyanographie de Iean Triteme, qu'il trouua en l'estude de son maistre Agrippa, laquelle est toute pleine d'oraisons, & d'inuocations de diables, & l'vn des plus detestables liures du monde, comme aussi a escrit Carolus Bouillus. Nous lisons qu'vn ieune 3, Nicephorne homme nommé Lolianus fur banny, & ses biens calistus li. 10. confisquez pour auoir transcrit vn liure de Magie, & quelle peine merite celuy qui l'a soustient, voire qui l'enseigne par dits & par escrits. Il ne faut pas donc s'arrester quand Vvier parle de Dieu, puis que on void de si horribles blasphemes en ces liures. Car tout ainsi qu'il n'y a poison plus dangereuse, que celle qui est coulee auec le succre, ou saulces appetissantes, d'autant qu'elle est auallee plus auidemet, & plus dissicilement se vomist: Aussi n'y a il impieté plus grande, que celle qui est counerte du voile de pieté. l'ay dit cy deuant que Sathan a des Sorciers de toutes qualitez. Il a eu autrefois plusieurs Papes, comme escrit le Cardinal Benon, Naucler, & Platin: Il a des Roys, des Princes, des prestres, des Prescheurs, en plusieurs lieux des Iuges, des Medecins : brief,il en a

KELVI A LION DES OPIN.

de tous mestiers. Mais il n'a point de meilleurs subiects à son gré, que ceux qui font les autres sorciers, & qui les attirent pardits, ou par escrits, en ses filets, ou qui empeschent la punition des sorciers. l'ay remarqué cy deuant 2 que Guillaume de Lure Do-2. Vide petrum Mamor.flagel-Cteur en Theologie, grand Predicateur, fut condamlu maleficoru. né comme sorcier à Poitiers l'an mil quatre cens cinquante trois, le douziesme Decembre, conuaincu partesmoings, & par sa confession propre, qui se trouue encores és registres de Poitiers, comme l'ay sceu de Saluert President de Poictiers, que par obli-

gation reciproque qu'il auoit auec Satha, de laquelle il fut trouué faisi, il auoit promis, en renonçant à Dieu & sacrifiant au diable, de prescher, comme il fist, que tout ce qu'on disoit des sorciers, n'estoit que fable, & que c'estoit cruellement sai de les condamner à mort: & par ce moyen, dit-il, la punition des Sorciers cessa, & le regne de Sathan fut estably, croissant le nombre infiny de Sorciers. Tous les copagnons de ce Prescheur ne sont pas morts. Car-il s'est trouué, n'a pas long temps, vn reestre nommé de la Mote, fameux sorcier, qui contrefaisoit l'exorciste,& le diable dist qu'il ne sortiroit point du corps d'vne personne que pour cestuy-là: Nous voyos que Vvier escrit ce que le Docteur en diabologie preschoit. D'auantage il fait bien à noter que Vvier con-4.lib.2.c.5.de fessa qu'il estoit disciple + d'Agrippa, le plus grand

Præstig.

sorcier qui fut onques de son sage, & non seulement. il estoit son disciple, ains aussi son valet & seruiteur, beuuant, mangeant, & couchant auecluy: comme il

confesse

confesse, apres que Agrippa eut repudié sa femme. 5.D.li.2 ca.5. Et sur ce que Paul Ioue, ° & plusieurs autres ont escrit que le chien noir d'Agrippa, qu'il appelloit Môsieur, si tost que Agrippa fut mort en l'hospital de Grenoble, s'alla iecter en la riviere devant tout le monde, & que depuis ne fut iamais veu: Vvier dit que ce n'estoit pas Sathan en guise de chien, ains que il le menoit apres Agrippa en lesse, & que le chien couchoit entre Agrippa & luy. Et quand il parle de son maistre Sorcier, il dit: Fidelicis memoria Agrippa, ou bien, Venerandi praceptoris mei Agrippa: Et neatmoins iln'y a homme de sain iugement, qui ne con- fre or d'heufesse, apres auoir leu les liures d'Agrippa, que c'estoit l'yn des plus grands Sorciers du monde. Ce qui est encores plus evident par les epistres qui sont à la fin des trois liures, De Occulta Philosophia, où il escrit à vn certain Augustin Italien, qu'il auoit reserué la clef de l'Occulte Philosophie à ses amis seulement: qui est le quatriesme liure, que les disciples & amis d'Agrippa ont faict imprimer apres la mort de leur maistre, lequel liure descouure comme en plein iour la poison detestable de sorcellerie, auec toutes les inuocations des Demons, & les cercles, charracteres, & sacrifices faicts à Sathan. L'ay bien voulu mettrequel homme estoit Agrippa, afin qu'on ne s'esmerueille si Vviers'escarmouche si fort pour la protection des Sorciers, appellant les Magistrats cruels bourreaux, & bouchers. Et qui plus est, il s'est efforcé de falsifier la Loy de Dieu, où il est escrit ainsi: 1.Exed.c.21. Tune souffriras point que la Sorciere viue: prenant-

G.li.z.c.zs. mõ venerable mai reuse memoire.

2.Exod.ca.7.
3.Habacuc.c.3
Michea cap. 5.
6 lib.4.Regum.ca.9.0
lib.2.Paralip.
c.33.0 Efaiæ
c.47.0 Hieremiæ c.27.0
Daniel.c.2.0
Nahum.ca. 13.

le Grec, & interpretant que la Loy veut qu'on face mourir les empoisonneurs, & non pas les Sorciers, soubs le mot Equiuoque, & laissant la lettre Hebraique, qui n'a aucune difficulté. La loy de mot à mot est telle, מכשפתלא תהיה Le mot Hebrieu vient de aun qui signific esblouyr les yeux, & le mot, այաստ, նgnifie prestigiateurs en l'Exode, & en plusieurs autres lieux de la Saincte Escriture, que i'ay remarquez,où le mot de Mescaphim ne se prend point autrement que pour sorciers. Et d'autant que tous sorciers ordinairement font mourir les personnes, & qu'ils vsent de pouldres, ossemens, bestes venimeuses, les Grecs les ont appellez φαρμακέας, & φαρμακούς & φαρμακευ & & les femmes φαρμακίδας, & φαρκευθείας, parce que la pluspart des Sorciers contresont les Medecins & Exorcistes: Mais Iean Vvier voulant desguiser la Loy de Dieu, qui est publice en Hebrieu soubs vmbre de l'interpretation Grecque, a commis vn erreur trop grossier, où il dit que les empoisonneurs s'appellent papuaréves, qui n'est point vn erreur d'Imprimeur: Car l'accent descouure le contraire, ioint qu'il est ainsi en la preface du liure des Prestiges, & le mesme erreur est au liure troissesme, chapitre trente-huictiesme, & au liure sixiesme chapitre vingt-deuxiesme, & au liure De Lamiis, chapitre quatriesme, au lieu qu'il devoit dire papuaxées, ou par contraction papuaxeis: Mais l'erreur est bien plus grand aux choses. Car Philon Hebrieu & les soixante & douze Interpretes, n'ayant autre mot plus propre en Grec, ont ainsi tourné le mot de Mecasphat,

phat qui ne signifie rien autre chose, que sorciers. Et le mot Grec signifie Apothicaires, & empoisonneurs, & teinturiers, & arboristes, & sorciers, & ceux qui purifioient anciennemet les temples souillez, & qui faisoient sortir les Diables, que la loy 2 ap-21. 1. 5. medicos pelle exorcistes, & imposteurs: ce qui a esté remar- de variis co-qué par Eustatius interpretant le 22. liure de l'O-gnit. sf. disse, sur la fin. Mais pour monstrer que les Grecs ordinairement, & sans equiuocation appelloient les forciers φαρμακούς, & non pas empoisonneurs, on le peut veoir en Dioscoride, quad il dict que le Nerprun ou Rhamus empesche les meschancetez des charmeurs. Ces mots sont tels, 3002986163, 78 papuaκων κακοργίας & Aristote parlat de l'Hippomanes au liure 6. chap. 18. De historia animalium, appelle les forciers & a a mis papuaneias, quad il dict que l'Hippomanes sert aux sorciers, qui n'est point poison, puis que les sorciers le font prendre aux hommes pour aymer. Et mesme Theocrite parlant de l'Hippomanes, dit que c'est vne herbe qui croist en Thessalie, c'est à dire un sortilege Thessalien. Car c'est en L'eclogue de la sorciere, qui appelle paquanévilera, s. in paqua-laquelle employe tous les charmes, vœuz, prieres & reviera. inuocations aux astres & demons, auec l'oyseau que les Grecs appellent "wya, les Latins Motacillam, les François Mouette, qui n'estoit pas pour empoisonner son amy: mais pour l'attirer estat esloigné d'icelle. Aussi la Mouette est bonne à manger, combien que Seruius dit que le mot ωχξ signifie vne sorte de fluste pour entonner les charmes des sorciers, qui

6.lib. 9.c. 17. de hist.anim.

×° 7. in lib. de могьо ∫асго.

monstre bien que ce n'est rien de poison, en quelque signification qu'on le vueille prendre. Aussi Aristore parlant de l'oiseau Sippe dict ainsi, Il est courageux, aisé à appriuoiser, bon à manger, & dict on qu'il sert à la sorcellerie, pour faire sçauoir les choses cachees: il vse du mot papuareia. le mettray ces mots qui sont tels σίππητο μολί ήθος μαχιμός, την δε Αράνοιαν έθικτος και εὐθύ μων και ἐυβίοτος και λέγεται Φαρμακεία είναι 21 α ποπολυίδεις εναι. Austi lisons nous en Hipocrate,7 que ceux qui estoient ensorcelez par les sorciers, s'appelloient πεφαριδίοι: car tout le liure De Morbo sacro escrit cotre les sorciets, qu'il appelle μαρούς ροντάς, φαρμακούς àχύρως, c'est à dire magiciens, imposteurs, sorciers, sarlatans, lesquels dict il, se vantent d'attirer la Lune, abscurcir le Soleil, saire la tempeste, & asseruir les Dieux. Or chacun sçait, que les sorciers font mourir sans aucune poison, auec vne pomme, ou en touchant de la main, ou d'vne verge, comme di& Cardan auoir veu à pauie vne sorciere, qui tua tout roide mort vn enfant, en luy touchant doucement sur le dos d'une verge. La sorciere Medee ialouse que Glauca fille du Roy Creon espousoit son amy Iason elle luy enuoya vne courone d'or le iour de ses nopces, & foudain qu'elle eut mis la courone sur sa teste la flame y print, & mourut soudain comme dit Euripide in Medea, vsant du mot φαρμάκων της σων του, c'est à dire par tes sorcelleries, & no pas par poisons. Car il est dit que medee sacrifia ces deux propres enfans pour venir à chef de faire mourir Glauca, & de tels sacrifices s'entend la loy ex senatucosulto, de sica.ff.

où il est dit, Ex senatuscosulto eadë legis Cornelia pena te netur, qui mala sacrificia secerit, habuerit : c'est à dire, les sacrifices detestables des sorciers, & no pas de Payes comme dict Accurse en la glose: car l'autheur mesmes de la loy estoit Payen: ou il appert que le Senat interpretant la loy contre les meurtriers, donna son arrest contre ceux qui ont, ou qui font les sacrifices detestables des sorciers. Et pour monstrer encores plus la difference qu'il y a entre la poison & sortilege l'vn & l'autre estat signifié par le mot paquantia com me le mot Latin, Veneficium, signifie poison naturelle, & sortilege, il faut voir Platon au liure onziesme des loix, où il faict distinction de l'vn & l'autre, & decerne peine de mort contre les Prestres, & aruspices, qui auroient fait mourir quelcun par sacrifices, liaisons enchantemes, ou autres sorcelleries qu'il dit η της τοι έτων φαρμακείων ών πνωνοιώ, & le tiltre de sa loy est tel λόγος όδεν όμος εθιφαρμακείας s'ensuit la loy des poisons & sorcelleries, ou il appelle telles liaisons illecebres, & enchantemens, χ βεσέστις επαγωγάς, επωθάς. γειθα platonis Puis apres il fait vn article de loy pour celuy qui empoisonne sans magie anti μανπαίε, & puis il dict que "αν ποτε dea les sorciers besongnent par moyens estrages, & qui la tradiferoiet incroyables, si on ne les auoit veus mettre a mentre leurs images de cire aux carrefours, aux sepulchres wha is r de leurs peres, & soubz les portes, où lon voit euidement les images de cire, dont ils vsoient du teps, & μασιχονέων. au parauat Platon, comme font nos forciers, qui ne ont pas leu Platon, & par le moyé desquelles images auec layde de Satha elles font mourir les personnes.

อันบลัยเอง '67.7 महित्र महीश्र erra minima

C'est pour quoy Azon interpretat ces mots de la loy premiere De maleficiis & Mathematicis, où il est dict plus est occidere veneno quam gladio, dit, venenum arte magica datum, & en la loy, venenum, adl. Corneliam de sicariis, & en la loy Venenum, de Verborum signif. ff. le mot de Venenum emporte l'vn & l'autre. Mais d'autant que Vvier allegue l'interpretation de Ioseph, qui est ambiguë, pour le mettre hors d'equiuocation afin que la loy de Dieu ne soit falsisiee, il faut voir Philon Hebrieu compaigno, & amy de Ioseph, qui a interpreté cest article de la loy de Dieu d'Hebrieu en Grec au liure 7 des loix particuliaires, où il dit ainsi, la loy de Dieu, dit il, a en horreur les magiciens & sorciers, vsant des mots μαγρίχη φαρμακευωί, qui par moyé & ars danables font mille maux, qu'elle veut que le iour mesmes qu'ils serot pris, qu'on les execute à mort, come la loy derniere De Malesiciis C. dit, que celuy qui aura descouuert vn sorcier, illico ad publicum pertrahat. Puis apres que Philon a declaré les meschancetez des sorciers,& Magicies, il distingue la magie naturelle, qu'il appelle Physique, d'auec la magie des enchanteurs sorciers, & prestigiateurs, qui font des exorcismes & enchantemens, & mettet les inimitiés capitalles entre les amys, & autres meschãcetez incroyables, où chacun peut voir l'euidente calomnie de lean Vvier, qui soustient que la Loy de Dieu ne veut pas, que les sorcieres soiet mises à mort, ains seulement ceux qui empoissonnent. Ie demeure sur ce poinct, qui est de grande consequence, pour sçauoir s'il faur absoudre tant d'innoces, comme dit

Vvier

7° in libro. Æì τ ἀναφερομέγον ἐν ἔίδει γόμων·

Vvier, & s'arrester à ses calomnies, ou bien à la loy de Dieu, qui deffend de laisser viure les Sorciers vn seul iour. Ét qui peut mieux entendre la langue Hebraique & la loy de Dieu, que les Hebrieux & Prophetes? Or Elias Leuites pour oster toute equiuocation, a tourné le mot de Mecaspat, lamiam, duquel mot a vsé Horace, 8 Neu pransa lamia viuum puerum 8 in arte poët. extrahat aluo. Hesichius les appelle λαμιάδεις γιωωχάς: combien qu'à la verité Eustachius sur Homere dit, 9 9. In lib. Odyss. que Lamia signifie vn Demon en guise de femme: & vide Dyon. en mesme signification l'a pris Philostrate, où il dit chrysostomum que Appollonius Thianeus chassa de Corinthe vne bula. Lamie, qui deuoroit les ieunes personnes. Vvier dit 1.in vita Apolqu'il n'est point mention de Lamies en la Saincte Escriture,& le mot est Grec,& le vieil Testamét en Hebrieu:Et quand Iesaye detestoit la ville de Babylone pour ses sorcelleries, il dit, qu'il n'y demeura pierre fur pierre (ce qui est aduenu a Car long temps a qu'il n'y ahomme viuant qui puisse remarquer vne pierre des ruines de ceste ville là, qui auoit du moins trente licuës de tour en quarré ) ou, comme dit Herodote, trois iournees, ains que les Luitons & Demons y feront leurs danses, & que la Fee ou Lamie y fera sa demeure. Il y a en Hebrieu d'ide que les LXXII. Interpretes ont tourné εμπέσα, & les Latins Lamia, qui est tout vn: Et d'autant que se Demon se voit és lieux deferts, comme est l'Afrique pour la pluspart, Dion en l'histoire d'Afrique l'a descrit comme vne beste Sauuage, qui a le visage d'vne femme tresbelle, & pour attirer les passans, elle descouure son estomach, & ses

13.num.33. in Lybica fa-

KKk iii

tetins, & d'vn regard modeste & gratieux, le surplus est vn serpent plain d'escailles, & la teste de serpet au lieu des pieds, & si tost qu'on approche, elle deuore l'homme auidemment: Ce qui se peut rapporter à ce que dit Hieremie, Lamia nudarunt vbera, Threnorum c.4. C'est pour quoy tels esprits sont appellez deuorateurs & Lamies, & δω το κελάμμω ou de λαμώς qui signi-2.inillud Ho- fie iugluuies, comme dit Porphirion?: Et pour mesme cause le poisson, qui deuore tout, & les hommes

raty, Neu prasa Lamia. thium in Odiß.li.13.

Ä

3. Apud Eusta- tous entiers est appellé Lamia, comme dit Nicandre Colophinien', & d'autant que les sorcieres hument auidemment le sang des personnes. Apullee appelle les Sorciers Lamias, comme celle qui fist vne ouuerture en la gorge de Socrate copagnon d'Apulee couché aupres de luy, & endormy, & recueillit le sang en vn vaisseau, puis renferma la playe, & Socrate s'éueillat, dist qu'il n'auoit rien senty, & n'en faisoit que rire:neantmoins le iour suyuant il mourut. A quoy se rapporte la sentence allegorique de Salomon, que l'Aigle repaist ses petits de sang, il entend par l'Aigle Sathan, qui nourrist ses suiects de telle viande. Aussi Porphire dit que les Demons & malings esprits ayment les sacrifices, pour se repaistre de la fumee du sang au liure & Σποκής W εμψύκων, qui meriteroient bien estre traduits de Grec en Latin. C'est pourquoy Dieu voulant retirer son peuple des sacrifices qu'ils faisoient aux Demons, commande qu'on espande le sang dessus, & à costé d'estre de son autel, & afin que on sceut que c'estoit pour destourner son peuple de telles impietez, il est dit ainsi: Et ne vous? aduienne

iamais

iamais par cy apres d'aller facrifier aux diables & Satyres, apres lesquels vous auez idolatré & paillardé. Car ils auoient accoustumé (come dit le Rabin Moyse Maymon's d'aller sacrifier aux Demons soubs les 3.lib.3. arbres & montagnes,& mettre partie du fang en vne fosse, autour de la quelle ils baqueroient auec les malings esprits. Ainsi s'entéd l'article de la loy de Dieu, carrince qui dit 7, Vous ne mangerez point sur le sang, & ne 7. Leuit. ca.19. ferez point forciers: il y a en Hebrieu שלחדם, que les interpretes ont tourné, Cum sanguine, contre la nature de la proposition by qui signifie super, n'ayant prinsgarde à ceste coustume, que le Rabin Maymon dit estre venuë des Caldeans. C'est pourquoy le prophete Nahum 4 detestant la paillarde Babylonne, ville 4.c.3. vers.4 capitale de Caldee, dit qu'elle est puissante en sorcelléries, & qui a enseigné ses sorcelleries à tous les peu-ples de la terre: Le prophete a vsé du mot susdict gue Raby Dauid Kimhy a interpreté en mesme signification de Sorciers, & Ionatas Ben-Vriel interprete Caldean a tourné juin qui sont forcelleries. Car l'interprete Caldean oste non seulement l'equiuocation, ains aussi esclarcist le vray sens de l'escriture Saincte. Aussi seroit-ce chose inepte de dire que Babylone cust fourny de poisons tous les peuples & Rois de la terre: veu qu'en tous pays il y a bonne prouision de poisons : dequoy Pline se plaint. Mais il est bien notoire qu'ils estoient les premiers forciers & magiciens du monde, come tous les crecs & Latins demeurent d'accord, que pour ceste cause le mot de Caldaus, signifie Sorcier, Deuin, Magicien,

s.in diuina. 6.l.nemo, de maleficiis & Mathematics. C. Daniel. c. 2. & Iefa. cap. 7.lib.3.c.18.

comme dit Helichius, zax sago i ro yévos The parav. & louuent en Ciceron', & en noz loix', & en la Saincte Escriture, 7 & quand il est dit au liure des Roys, que des sorcelleries de Iesabel Royne de Samarie la terre estoit infectee, on lit le mesme mot de gui ne peut signifier poisons. Car elle fist tuer les prophetes de Dieu, qu'elle hayoit à mort, & Nabot à force ouuerte,& non pas par poilons:& depuis que celte forciere là eut attiré les Sorciers en Samarie, comme la Royne Medee en Thessalie, six cens ans apres la Samarie demeura tousiours infectee de ceste peste, tellement qu'on disoit en prouerbe, Tu es Samaritain, tu as vn diable familier: Ce qui fur dit à Iesus Christ par ses ennemis en le calomniant, & de ce

7.Ioan.8.

pays-là mesmes estoit Symon surnommé le Sorcier ou magicien, maistre de Menander. Mais Vvier caló-

6.Exod.22.

niant cest article de la loy de Dieu (que la Sorciere°. meure soudain) n'a pas pris garde pourquoy la loy n'a pas dit le sorcier: Car ce n'est pas pour espargner les forciers, ny les Medecins & Apoticaires, s'ils empoisonnent, & qui s'entendent beaucoup mieux aux poisons, que non pas les femmes: Mais la loy de Dieu a voulu monstrer que les hommes sont moins infectezde ceste maladie, & que pour vn homme il y a cinquante femmes, comme il est dit au prouerbes.

6.in libro פירקי אבות.

Hebrieu: Plus de femmes plus de Sorciers, c'est à dire בשים מברה נשים C'est pourquoy Pline dit queles 8.li. 25.ca.11. femmes sont excellentes en sorcelleries, c'est à dire,

Feminarum scietiam in veneficio praualere:ce qu'il n'entend pas poison, car il met pour exemple Circé, qui

changeoit

changeoit les homes en bestes, ce que toutes les poisons du monde ne sçauroient faire. Aussi Quintilia dit, que la presomptio est plus grade que la femme dio. soit sorciere, que l'homme, & l'home plustost voleur que la femme. Latrociniu in viro facilius, veneficium in fæmina credam. Qu'on lise les liures de tous ceux qui ont escrit des sorciers, il se trouuera cinquante semmes sorcieres, ou bien demoniaques, pour vn home, come l'ay remarqué cy deuant. Ce qui aduient, non pas pour la fragilité du sexe à mon aduis : Car nous voyos vne opiniastreté indoutable en la plus part,& qu'elles sont bien souuent plus constates à souffrir la question que les homes, comme il fut esprouué en la coniuration de Neron, & apres la mort d'Hippias 9. Tacius lib. Tyrand'Athenes, que les femmes se tranchoient la 14. langue pour oster toute esperace de tirer la verité. Et de plusieurs femmes martyres il y auroit plus d'apparèce de dire, que c'est la force de la cupidité bestiale, qui a reduit la femme à l'extremité pour iouyr de ces appetis, ou pour se véger. Et semble que pour ceste cause Platon met la semme entre l'hôme & la beste brute. Car on voit les parties visceralles plus grãdes aux femmes qu'aux homes, qui n'ont pas les cupiditez si violentes: Et au cotraire les testes des hommes sont plus grosses de beaucoup, & par consequét ils ont plus de cerueau & de prudence que les femmes. Ce que les Poëtes ont figuré, quand ils ont dit que Pallas Deesse de sagesse estoit nee du cerueau de lupiter, & qu'elle n'auoit point de mere: pour monstrer que la sagesse ne vintiamais des femmes, qui ap-

prochent plus de la nature des bestes brutes. Joint aussi que Sathan s'adressa premierement à la semme par laquelle l'homme sut seduit. D'avantage ie tiens que Dieu a voulu ranger & affoiblir Sathan, luy dőnant puissance ordinairement & premieremet sur les creatures moins dignes, comme sur les serpés, sur les mouches, & autres bestes, que la loy de Dieu appelle immodes: & puis sur les autres bestes brutes plustost que sur le genre humain: Et sur les femmes plustost que sur les hommes, & sur les hommes qui viuet en bestes plustost, que sur les autres. Ioint aussi que Sathan par le moyen des femmes attire les maris & les enfans à sa cordelle. Et par ainsi la resolution de la loy de Dieu demeurera, que la sorciere soudain doit estre mise à mort, & la calomnie de VVier contre la loy de Dieu, & des Magistrats executas son mandement sera reiectee. Car VVier' est d'accord que les sorcieres ont comunication & paction auec les diables,& qu'elles font beaucoup de meschacetez à l'aide du diable, & neantmoins au liure De Lamis, il dit tantost qu'il n'y a point de paction, & tantost qu'on ne sçauroit le prouuer, tantost qu'il ne faut pas croire la confession des sorcieres, & qu'elles s'abusent de penser faire ce qu'elles disent, & que c'est la maladie melacholique qui les tient. Voila la couuerture que les ignorans ou les Sorciers ont prise, pour faire euader leurs semblables, & accroistre le regne de Sathã. Par cy deuant ceux qui ont dit que c'estoit la melancholie, ne pensoient pas qu'il y eust des Demons, ny peut estre qu'il y eust des Anges, ny Dieu quelconque.

1.lib.2.c.4.6 8.6 34.6 lib.4.c.14.6 lib.5.c.1p.9.de Præshigiu,6 sape alibi. que. Mais V Vier confesse qu'il y a vn Dieu (comme les diables le confessent aussi, & tremblent soubs sa puissance, ainsi que nous lisons en l'Escriture<sup>2</sup>) il co-<sup>2. Epistole la-</sup>fesse aussi par tous ses escrits qu'il y a de bons & ma-<sup>cobic, 2.</sup> lings esprits, qui ont intelligence & paction auec les hommes. Il ne falloit donc pas attribuer les transports des Sorciers, leurs malefices, & actions estran-ges à la melancholie, & beaucoup moins faire les femmes melancholiques, veu que l'antiquité a remarqué pour chose estrange, que iamais femme ne mourut de melancholie, ny l'homme de ioye, ains au contraire plusieurs i femmes meurent de ioye ex- 3. Plineliu. 7. treme: Et puis que VVier est Medecin, il ne peut solin. ignorer que l'humeur de la femme ne soit directement contraire à la melancholie aduste, dot la fureur procede, soit qu'elle vienne à bile flaua adusta, aut à succo melancholico, comme les Medecins demeurent d'accord.Car l'vn & l'autre procede d'vne chaleur & seicheresse excessiue, come dit Galen au liure De atra bile.Or les femmes naturellement sont froides & humides, come dit le mesme autheur, & tous les Grecs, Latins, & Arabes, s'accordent en ce poinct icy. Et pour ceste cause Galen dit aussi que l'homme estat 4.in lib. de atra d'un téperamét chaut& sec, en regió chaude & seiche & en Esté tobe en la maladie melacholique, & neatmoins Olaus le grand, Gaspar Peucerus, Saxo Gramaticus, & V Vier mesmes est d'accord auectous les inquifiteurs des forciers d'Allemagne, q fouz la region ar-Aique, où la mer glace, & en Allemagne & aux mots des Alpes & de Sauoye tout est plein de Sorcieres.

Or est il certain que les peuples de Septentrion tiennent aussi peu de la melancholie, comme les peuples d'Afrique de la pituité. Car on voit tous les peuples de Septentrion blancs, les yeux vers, les cheueux blonds & desliez, la face vermeille, ioyeux & babilards, chose du tout contraire à l'humeur melancholique. D'auantage Hippocrate au premier liure des maladies populaires, & Galen au mesme liure tiennent que les femmes generallement sont plus saines que les hommes, pour les flueurs menstruales qui les guarentissent de mille maladies. Iamais, dit Hippocrate, les femmes n'ont la goutte, ny viceration de 5. inlibro de venæ fectione. poulmons, dit Galen, ny d'epilepsies, ny d'apoplexies, ny de frenesies, ny de lethargies, ny de conuulsions, ny de treblemet tant qu'elles ont leurs flueurs, ou pour mieux dire leurs menstrues & flueurs. Et combien que Hippocrate 6 dit que le mal-caduc, & de ceux qui estoient assiegez des Demons, qu'on appelloit maladie sacree, est naturelle : neantmoins il foustient que cela n'aduient sinon aux pituiteux, &

non point aux bilieux: ce que Iean V Vier estant Medecin, ne pouuoit ignorer. Or nous auons monstré que les femmes ordinairement sont demoniaques plustost que les hommes, & que les Sorcieres sont transportees souuent en corps, & souuet aussi rauies en extase, estant l'ame separce du corps par moyens diaboliques, demeurant le corps insensible & stupide. Encores est il plus ridicule de dire, que la maladie des sorcieres provient de melancholie, veu que les maladies procedas de la melancholie, sont tousiours

6.in libro de Morbo sacro.

dan-

dangereuses 6. Neantmoins on void des Sorcieres, 6. Galen. in lib. qui ont fait ce mestier quarante, ou cinquante ans, & de atra bile. de l'aage de douze ans, comme Ieanne Haruilier, qui fut bruslee viue le vingtneusiesme Auril, mil cinq ces feptante huict, & Magdaleine de la Croix, Abbesse de Cordouë en Espaigne, mil cinq cens quarante cinq, auoient eu accointace ordinaire, & copulation auec le diable, qui dura quarante ans à l'vne, & trente à l'autre. Il faut doc que V Vier confesse que c'est vne incongruité notable à luy qui est Medecin, & ignoran-rance par trop grossiere: (mais ce n'est pas ignorance) d'attribuer aux femmes les maladies melancholiques, qui leur conviennent aussi peu que les effects louables de l'humeur melancholique temperé, qui rend l'homme sage, posé, contemplatif, (comme tous les anciens Philosophes & Medecins ont remarqué 7) qui sont qualitez aussi peu compatibles auec la 7. Arissot. in semme, que le seu auec l'eau. Et mesmes Salomon proble. sectio. qui cognoissoit aussi bien l'humeur des femmes, que 30. princip. homme du monde, dit qu'il a veu de mil i hommes 8. in Prouervn sage, mais de femmes qu'il n'en a pas veu vne seu-biis. le. Laissons donc l'erreur fanatique de ceux qui font les femmes melancholiques. Aussi VVier voyant que son voile de mel scholie estoit descouuert par la demonstration & verité apparente par tant de loix diuines & humaines, par tant d'histoires de tous les peuples de la terre, partant de confessios, les vnes volontaires, les autres forcees, par tant de iugemens, de convictions, de condamnations, d'executions, faites depuis trois mille ans, en tous les pays du monde,

il s'est aduisé d'une ruse trop grossiere, pour empescher qu'on face mourir les sorciers, disant' que le 9.cap.4.erca. diable seduict les sorcieres, & leur faict croire qu'elles font ce que luy mesine faict. Et en ce faisant il fait semblant, qu'il est bien fort contraire à Sathan, & ce pendant il sauue les sorciers: qui est en bons termes se iouer auec Sathan de parolles, & en effect esta blir sa grandeur, & sa puissance. Car il sçait bien que les magistrats n'ont point de iurisdiction ny de main mise sur les diables. Qui n'est pas seulement absoudre les sorciers, ains aussi tous les meurtriers, voleurs incestueux,& parricides, qui sont poussez par l'ennemy du gére humain à faire ce qu'ils font. Puis il louë 4. cap. 24. de grandemet la taxe de la chambre du Pape, qui condamne les sorcieres repenties à deux ducats pour le pardo: & entre autre'lieu il dit que s'il soustenoit que non seulement les sorcieres ne doyuent estre punies 6. Exod.ca. 7. à mort par la loy de Dieu, ains aussi qu'il n'est fai-08.09. et 22. Leuit. 19. et cte aucune mention des sorcieres en la S. Escripture, qu'il ne peut estre conuaincu facilemet. Icy l'appelle 20. Deutero. c. 18.0 4. Reg. Dieu,& sa loy en tesmoignage, & mille passages de 6.9. 6 21.0 23.et 2.Parali. la Bible pour conuaincre cest homme. Et pour cognoistre à veuë d'œil qu'il n'y a rien plus abhomina 33. & lesa. ca. 34.et 8.ct 47. ble deuant Dieu, ny plus souvent desendu en toutes Daniel. cap.2. les escriptures, Balchá inspiré de Dieu benist le peu-Miche.c.3. & ple d'Israël, quoy que Balac Roy des Madianites, Ezechiel ca.13. le suppliast tres-instamment de n'en rien faire: & le Hierem. ca 19. Prophete rend la raison: Car, dit-il, il ny' a ny En-O 23. O 27. et 50. & Acto. chanteur, ny Sorcier en ce peuple: Mais Dieu luy faict sçauoir sa volonté quand il est besoing. Et

quand

Lamiis. 5.lib.z.c.z5.de Prastig.

cap. s.

сар.16. Nahum.c. 3.

Num. ca. 23.

quand Dieu voulut monstrer combien il auoit en horreur les sorcelleries, il dit, Gardez vous sur la vie de suyure sur les abhominables coustumes de ces na tions, que l'ay rasé de la terre, pour les sorcelleries, magies, diuinations, où il en met neuf genres, qui 7. Dent. c.18. comprennent tous les autres 7: Mais il fait bien à noter qu'il ne dict point qu'il a exterminé ces peuples pour les homicides, parricides, incestes, tyrannies, idolatries, mais pour les sorcelleries, & d'autant que ces peuples-là dedioyent leurs enfans au diable Mo loch, pour executer leurs forcelleries, Dieu comande que celuy qui fera ceste abhominatio, soit lapidé: O Leuis. 20 ° qui estoit la plus cruelle mort de toutes, comme dict le Rabin 8 Maymon. Puis apres Dieu adiouste qu'il estendra sa fureur contre le peuple qui souffrira ces meschancetez impunies. Et quand Samuël voulut faire entendre à Saul, la grandeur de sa faute, Ton peché, dit-il, est aussi grand que le peché des sorciers. Et pour monstrer combien Dieu auoit en horreur le Roy Manasses, il est dit, Manasses irrita Dieu par ses meschancerez detestables: Puis il est dit, qu'il estoit sorcier, 2 yat couention auec les diables. Il fut priué de son Royaume, & mis aux seps en vne prison: Et cobien qu'il se fut repety grandemet, si estce que cinquante ans apres sa mort dieu dist au Prophete Hieremie Ie raseray à seu & à sang ceste ville, pour les meschancetez execrables du Roy Manasses. 9. cap.19. Hie-& quant au lieu rophet, où il auoit fait ses sacriss-rem. & 50. ces à Sathan, il est dict que ce sera le ieu des meurtres pour venger l'ire de Dieu: ce qui fut faict. Et au

quatriesme liure des Roys, chapitre dixseptiesme, il est dict que les dix lignees furent exterminees & emmenees esclaues, parce qu'elles estoyent addonnees aux Magies & Sorcelleries Qui sont lieux bien notables, car la captiuité des dix lignees, n'est fondee que sur ce poinct là: Et quad aux deux autres lignees il est dict, que cinquante ans apres, Dieu qui est tardif à la végeance, végea les Sorcelleries de Manasses, alors que la ville de Hierusale fut mise à feu & à sang, & les deux autres lignees emmenees captiues, & en 6. cap. 50. Hie- autre lieu il dit, Gladius ad diuinos, Gladius ad Caldæos, & au Prophete Michee'il est dict, Ie raseray de la terre les Sorciers & Deuins. Et quad Esaye menasse Babylone qu'elle sera rasee, & mise à seu & à sang, il dit: Toutes ces calamitez te aduiendront pour la grandeur de tes meschancetez execrables, que tu as commises auec tes Sorciers. Brief ce seroit chose infinie d'esplucher par le menu tous les passages de la Saincte Escriture, sans toucher aux Docteurs, Legislateurs, Philosophes, Historiens, qui sont pleins d'exéples, par lesquels on peut voir que les Sorciers de toute ancienneté ont esté execrables à Dieu, & aux hommes: Comme i'ay noté cy deuant' que Sainct

Augustin a escript, que tous les sectes ont decerné peine contre les Magiciens & Sorciers, pour monstrer que VVier à tresbien leu & entendu les peines establies par les loix diuines, & humaines: & neanmoins, que de propos deliberé il les à caloniees, disant qu'il n'est parlé que des empoisonneurs, & non pas des sorciers. Voyons donc qu'il veut dire par le

7. cap. 5.

mot de Sorciers, qu'il appelle Lamias, car c'est le fondement de toute la dispute. Ie mettray sa definition: Lamia est quæ ob sædus Præstigiosum, aut imaginarium 8.lib.7.c.1. de cum Dæmone initum propria ex suo delectu, vel maligno de Lamijs.c.5. Damonis instinctu impulsu ve illiusque ope qualiacumque mala, vel cogitatione, vel imprecatione, velre ludicra, atque ad institutum opus inepta designare putatur. C'est à dire en trois mots, la Sorciere est celle qu'on pense auoir alliance auec les demos, & à leur ayde faire ce qu'ellene faict point. Enquoy on peut voir que si VVier s'est abusé grandement en son art de medecine parlant de la melancholie des femmes, qu'il a bien failly plus lourdement en termes de Dialectique, de former vne definition par imagination : veu que la definition doit toucher au doigt, & mostrer à l'œil la vraye essence de la chose: Encores est il plus ridicule d'auoir mis six dissonctions en sa definition: Attendu que la definition est vicieuse, s'il y a seulement vne dissonction, comme dict Aristote?: Comnum.
messi on disoit, le meuttrier est celuy qu'on pense qui frappe, ou qui tue, ou qui se mocque d'autruy. La definition de VVier est semblable. Or si la sorciere est celle qu'on pense qui est sorciere, & qui ne l'est point, il ne falloit point faire de liures des Sorcieres, ny chercher la definition de ce qui n'est point. Car premierement on demande, si la chose qu'on met en dispute est en nature ou non:id est, an sit, puis apres, quid sit, & en troisses me lieu, qualis sit, & en quatriesme lieu, cur sit. Il faut doc rayer le tiltre De lamiis du liure de VVier, & ne mettre la definition d'vne

chose qui n'est point: qui est vne incongruité notable en terme de Philosophie. Et toutesfois VVier de-9.lib. 2. ca. 2. finist 9 le Sorcier, qu'il appelle magum infamem, qui s'efforce d'appeller, & inuoquer le diable afin qu'il se monstre, & qu'il responde à ce qu'on luy demande. Ce que l'ay mis briefuement: car la definition de VVier contient pres d'une page, & une douzaine de dissonctions. Pierre d'Apponne, qui n'a pas osé confesser, qu'il y eust des Demons, tant pour leuer l'opinion qu'on auoit qu'il fust Sorcier, que pour y attraper les autres, n'estoit pas si aisé à couaincre. Mais V Vier ayant confessé, qu'il y a des malings esprits, & qui plus est, en ayant fait l'inuentaire à la fin de son liure de Prestigiis: Et mesmes confesse que le Sorcier a communication & alliance auec Sathan, c'est chose bien estrage de nier que la Sorciere ayt alliace auec Sathan:ains que cela est imaginaire, veu que la loy de Dieu disertement a parlé de la Sorciere, qui s'acointe o. in maleo auec le maling esprit. Et d'aut at que les cinq e inquisi teurs, qui ont mis par escrit sommairement le nobre infiny de Sorcieres, qu'ils ont fait executer en Allemagne, & que par la cofession de toutes ils ont trou ué qu'elles faisoient alliace auec Sathan, luy touchat en la main: V Vier 'dit sur cela qu'il est impossible de toucher la main, par ce que les Demons, dit il, n'ont point de chair, Demones non carnea, sed spirituali concretione constare. Or le mot de concretion est du tout 3. in Tuscula- cotraire à la nature des esprits, nihil est, dit Ciceron, in animis concretum, nihil mistum. Ce que Ciceron auoit pris d'Aristote, qui appelle L'intellect duisson es à-

maleficarum.

2 li de Lamiis, cap.7.

nima.

παθη. Mais confessant la cocretion en la nature spirituelle, il faut aussi confesser, qu'ils ont corps, come Sainct Augustin, suyuant la definition d'Apulee, qui appelle les Demons Natura corporeos, & Philopone Peripateticien, 4 & Porphire, Iamblique, Plethon, 4. in libro de Psellus, Plotin, Academiciens, & Gaudentius Merula, Anima. se fondent sur ce que la chose incorporelle ne peut 5. in litro. souffrir d'vne chose corporelle: & mesme S. Basile The supple. tient, que les anges aussi bien que les Demons ont corps, qui est l'occasió pour quoy les anciens disoiét seriis. que les Demons souffrent division. Mais la plus com mune opinion des Theologiens, & mesme de Iean Damascene, Gregoire Nazianzene, Thomas d'Aquin, & du maistre de sentences, est que les Demons sont de mesme nature que les Anges, que tous confessent estre formez pures & simples, & 3.li. 3. sentent. neantmoins ils s'accordent aussi en ce point que les bons & malings esprits se forment vn corps visible, quand il est besoing, pour effectuer ce qu'ils veulent corporellement. Toute la saincte escripture est pleine d'exemples, come l'apparition d'Abraham, de Iacob, de Moyse, d'Helie, de Manoha, d'Abacuch, de Thobie, & infinis autres, & les liures de Iablique de misteriis Aeg yptioru, de Plutarque, de Procle, de Por. 4. in libro. phire, & de Plotin. Et toutes fois les histoires de l'an- a l'antiquité iusques à nostre aage, mesmes celle d'Olaus λελοιπότων le Grand, qui escript qu'il n'y a rien plus frequent en toutes les regions Septentrionnales que de veoir des esprits en figure humaine, qui touchent en la main, (voila comme il escrit) & puis s'euanouissent. Tou-

MMm ij

tesfois posons le cas que les Demons n'ayent ny concretion en soy, & qu'ils ne prennent corps quelconques, ains que sont natures pures & simples, du tout separces, comme Aristote a parlé des Anges, ou intelligences, si est ce que VVier ne peut nier qu'il ne soit vn vray mocqueur d'vser de cest argument, pour monstrer qu'il n'y a poinct de paction, ny de conuention des hommes auec Sathan. Car il suffist d'vn simple consentement, pour faire vne conuention: lequel consentement se peut faire sans stipulation, sans parolle, sans escripture, d'vn clin 4.1. nutu, de le d'œil, & comme dict la loy, nutu + solo, & neatmoins V Vier est d'accord que les sorciers ont paction, & conuention auec Sathan, & qu'il parle à eux, & qu'il leur faict responce. Pourquoy donc plustost aux Sor ciers, que aux Sorcieres, veu que la loy de Dieu parle disertement des Sorcieres, & que nous auons monstré par infinis exemples, que les femmes sont beaucoup plus subiectes à ceste meschanceté, que les homes. Et qui plus est, VVier demeure d'accord , que les Demons prennent les corps des hommes, & des

gat.3. ff. 5. lib.2.cap. 2.

6.cap. 16. de Lamiis & lib. de prastig. 3.c. 12. 6 lib.4 c. 14.

de prestigiis. 8. in libro de Lamiis.

bestes: en sorte qu'on peut juger la contrarieté de ses escripts, & l'incongruité de ses conclusions. Car il demeure d'accord que les Demons transportent les personnes, & les esseuent en l'air sans corps, & en 7.lib. 3. & 4. baille plusieurs histoires 7, qu'il confesse luy mesmes auoir veu. V Vier se mocque <sup>8</sup> aussi de la copulation des Sorciers auec les Demos, que toute l'antiquité& tous les peuples ont tenu pour certaine, & les Theo-

logiens ont confirmé: & mesme Sain& Augustin

au quinziesme liure de la Cité, dit, que c'est vneimpudence bien grande de nier cela. Ie mettray ces mots: Damones creberrima fama est, quos Latini incubos, Galli Dusios vocant, mulierum attentare, atque peragere concubitus: & hanc assidue immunditiam, & attentare, & efficere, plures talésque asseuerant, vt hoc negare impudentia esse videatur. On sçait bie que les femmes n'ont pas accoustumé de se vanter de leurs paillardises. Et comment confesseroient elles auoir eu copulation auec les diables, s'il n'estoit vray? Or nous lisons que les Iuges d'Allemagne, d'Espagne, de France, & d'Italie, ont mis par escrit, que toutes les Sorcieres, que ils ont faict executer, ont confessé, & persisté en leurs confessions iusques à la mortinclusiuement, & plusieurs aussi à qui on auoit pardonné, qu'elles auoient eu copulation auec les Demons, iusques à dire que elles trouvoient leur semence froide, comme nous lisons o au liure des cinq Inquisiteurs, qui en ont of lesicarum. faict executer vn nombre infiny, & en Paul Gril-1.inlib. de sor land. l'ay monstré cy dessus plusieurs exemples des tilegius. procez particuliers, qui m'ont esté communiquez, où cela est tresbien verisié, & par confessions sans torture, & par conuictions. Et ne faut pas douter que le desir de paillardise corporelle n'attire (mesmement les femmes) à la paillardise spirituelle. A quoy se peut aussi rapporter l'abomination d'une si execrable meschanceté portee par la loy de Dieu, où 2 Deut. cap. 4. il est dit que tous ceux qui s'estoient couplez au diable Pehor, estoient peris malheureusement. Et quad la loy de Dieu defend de laisser viure la Sorciere, 3. Exod.c. 22.

MMm iii

KEFVIALION DES OPIN.

il est dit tost apres, que celuy qui paillardera auec la beste brute, qu'il sera mis à mort. Or la suitte des propos de la Loy de Dieu touche couuertement les vilennies & meschancetez incroyables: Comme quad il est dit, Tu ne presenteras point à Dieu le loyer de la paillarde, ny le pris d'vn chien: cela touche la paillardise des meschantes auec les chiens, que nous auons remarquee cy dessus par exemples memora-bles: Et au dixseptiesme du Leuitique il est dit, Et vous n'irez plus sacrifier à vos Satyres diables, apres lesquels vous auez paillardé. Or VVier, qui est Medecin, cognoissant que l'opillation de foye, ny l'oppression de la rate, ne pouuoient s'attribuer aux sem-mes saines & gaillardes, & que telle maladie n'aduient qu'en dormant, & que toute l'antiquité auoit remarqué non seulement la copulation des Demons auec les femmes, que les Grecs appellent Ephialtes, les Latins Incubes, comme aussi des hommes auec les Demons en guise de femmes, qu'ils appelloient Hyphialtes ou Succubes, & que cela se faisoit en veillant, & continuoit à quelques vns trente & quarante ans, comme V Vier mesmes a cofessé. Il n'a pas dit que c'estoit maladie, mais il a denié, disant que les femmes sont melancholiques, qui pensent faire ce qu'elles ne font point. Et neatmoins on n'en brusle iamais de furieules 1: On void en elles la ruse, la discretion, & le iugement de sçauoir constamment denier le faict, comme quelques vnes, ou s'excuser & demader pardon, comme les autres se cacher & s'enfuir, qui ne sont point les actios de personnes furieu-

4.l.Dinus, de off.præsi.ff.l. pæna,\$.sane. de parricid.ff.

ses.

ses. Ioint aussi que les conuictions, tesmoignages, confrontations, & confessions semblables de toutes nations se rapportent iusques au peuple des Indes Occiderales, qui se trouuent semblables auec les autres, & les copulations des Demons auec les femmes, ainsi que nous lisons és histoires des Indes, comme i'ay remarqué cy dessus. Mais ie demanderoy à Vivier quelle maladie ce seroit és Sorcieres de penser auoir tué les petis enfans qui se trouuent tuez, & de les faire bouillir & consommer, pour en auoir la gresse, comme elles ont confessé, & souuent y ont esté surprises. V Vier dit qu'elles imaginent auoir faict tout cela, mais qu'elles s'abusent : voila ces mots<sup>4</sup>, & qui sera creu en ceste meschanceté si 4.lib. de La-exectable, sinon les yeux, le sens, l'attouchement, les mis, cap. 8. tesmoings sans reproche, les confessions sans torture, & auec torture, brief le fait euident & permanent quand on les trouve sur le fait. Spranger escrits qu'il 5. in malleo. en fut executee vne au pays de Constance qui auoit (comme sage femme pour assister aux gesines) tué quarante & vn enfant sortant du ventre, en leur mettant secrettement de grosses espingles en la teste. On on void semblables parricides auoir esté commis par Medee la Sorciere, tuant tantost son frere, puis ses propres enfans. Nous voyos les sorcelleries de Canidia en Horace, & de Erictho en Lucan, les crapaux, 6.lib. Epodon les serpens, & ossemens que nos sorcieres ont ordinairemet, & dont elles se trouuet saisses. Et n'y a sorcellerie qui ne soit descrite par Orphee: il y a pres de trois mille ans, & en partie par Homere, & remar-

quee en la loy de Dieu, il y a trois mil cinq cens ans. I'ay remarqué cy dessus en Ammian Marcellin, d'vn Sorcier qui ouurit vne semme enceinte, pour auoir, son fruict soubs l'Empire de Valens. Le Baron de Raiz fut conuaincu, il y a cent ans, apres plusieurs meurtres de petis enfans, auoir attenté d'ouurir sa femme enceinte pour sacrifier son propre fils à Sa-than, estant ainsi appris par Sathan, qui n'a rien plus aggreable, & non pas pour auoir la gresse pour en vser en choses detestables, qui est vne persuasion de Sathan, pour induire les Sorciers à tels parricides: car elles disent que la gresse d'vn petit enfant mort, naturellement n'y est pas bonne. Et pour le monstrer, on void, comme i'ay dit, quarante & vn enfant tuez par vne Sorciere, & deuant que d'estre baptizez, & apres les auoir presentez à Sathan. Et neantmoins V Vier, qui fait semblant de ne croire rien des choses qu'il sçait aussi bien que son maistre Agrippa, a bien osé escrire, & faire semblant de suyure l'opinion de Baptista Porta Italien, le louant bien fort, lequel neantmoins escrit que les Sorcieres luy ont confessé qu'elles font l'onguent des petis enfans bouillis, & consommez, y mettant plusieurs drogues, qu'il n'est besoing d'escrire: qui est en bons termes, enseigner à comettre tels parricides, soubs vne faulse persuasion diabolique, que tel vnguent a la vertu de faire voler les personnes. Or les Sorcieres de France ne sont pas plus agiles, ny plus legeres que celles d'Allemagne & d'Italie, & neantmoins la pluspart, comme ceux du Mans, & celle de Verbery, & de Logny en Potez,

que l'ay remarqué cy dessus, ne mettoient qu'vn ramon, ou balet entre les iambes en disant quelques pa rolles,& soudain estoiet transportees en l'air:& Paul Grillant dict que plusieurs de celles qu'il a veu executer en Italie, confessoient, qu'il se presentoit vn bouc à la porte, sur lequel elles montoient pour estre transportees, sans gresse, ny onction quelconque. On voit que l'Italien Baptiste en son liure de la Magie, c'est à dire sorcellerie, & Vvier s'efforcent de faire entendre que c'est vn vnguent à force naturelle, & soporatiue, afin qu'on en face experience. Car les herbes soporatiues sont la Mandragore, le Pauot, le Solatre mortifere, le hioscyame ou Hanebane, la Ciguë,& neantmoins il ne se trouua one medecin Gree Arabe, ou Latin, qui ait appliqué des vnguents, sur le dos, sur les bras, sur les cuisses, pour endormir si bie la personne qu'elle ne sent douleur quelconque. Et s'il applique quelque chose exterieuremet, c'est quelque fronteau sur la teste de semeces froides corrigees par mistions, & fusions. Et quand à la gresse, c'est vn precepte de medecine, qu'elle est chaude, & instâmatiue. Comment donc seruiroit elle pour endormir, appliquee au dos, ou sur le bras: veu que le sommeil est causé par les veines carotides, portat le sang du cœur au cerueau, & par la fluxion douce des humeurs qui sont montees au cerueau, comme les vapeurs en l'air retournant doucement sur les parties cordiales. Mais pour mostrer que Sathan rauist l'ame hors du corps, le laissant comme mort & insensible, ainsi que nous auos discouru au chapitre de l'extase & que ce n'est

NNn

point sommeil, on voit euidemmet que tous les sim ples soporatifs ne sçauroient empescher que l'homme, tant soit il endormy, ne sente le seu appliqué au euir: & neantmoins les sorciers ne sentent ny feu ny douleur quelconque estant rauy en extase, comme il a esté souvent experimenté, ainsi que nous l'auons monstré cy deuant, interpretant le lieu de Virgille où il parle de la sorciere, que se promittit soluere mentes. Encores void on vn argument, auquelil n'y a poin& de responce pour monstrer que ce n'est pas l'onguét ny le sommeil, mais vn vray rauissement de l'ame hors du corps: c'est que tous ceux qui sont ainsi rauis retournent demye heure apres, & aussi tost qu'il leur plaist, ce qui est impossible à celuy qui est endormy par simples narcotiques, ains ils demeurent quelques fois vn ou deux iours sans s'esueiller. Et aussi l'on a aueré que ceux qui estoient rauis, auoient remarqué la verité des choses à cent lieues loing, comme nous auons dict cy dessus 8. Mais il fait bien à noter que la composition de cest vnguet, que l'autheur de la Magie naturelle a enseigné, n'a pas vn simple soporatif, mais bien plusieurs poisons dangereuses. Sainct Augustin parlant de telle extase, qu'il tient pour certaine & indubitable, & s'emerueillant de la puissance diabolique, dict ainsi, Serpit hoc malum demonis per omnes aditus sensuales, dat se figuris, accommodat se coloribus, adharet sonis, odoribus se subiicit. Si donc ques il est ainsi que les demons par vne iuste permission de Dieu ont puissance de separer l'ame du corps, comment n'auroient ils puissance de les transporter en corps

8. au chapitre del'Extafe.

corps, car il est sans comparaison plus admirable de deslier, & separer l'ame du corps & la remettre, que d'emporter le corps & l'ame tout ensemble. Quant à moy ie tiens que ceste extase, ou aphairaise est l'vn des plus fors arguments, apres le tesmoignage de la loy de Dieu, que nous ayons de l'immortalité des ames, & decisif de l'ipothese d'Aristote?, quand il dict 9.li.2. de Anique l'ame est immortelle, si elle peut quelque chose sans le corps, que les grads Sorciers (qui le sçauoient par experience, come Orphee) appellent la prison de l'ame,& Empedocle & Zoroaste les plus illustres ма giciens de leur temps appellent sepulchre, & apres eux Platon au Cratyle dit, que soma, c'est à dire corps est dit de sema, c'est à dire sepulchre, & Socrate l'appelloit la cauerne de l'ame. Outre ces argumes & raisons, ausquelles V vier ne respond rien, nous auons l'authorité des plus grads personnages de toute l'antiquité, comme Plutarque 2, qui en met plusieurs exemples memorables, Plotin', Pline 1, Sain & Augustin', Thomas d'Aquin', le Docteur Bonauenture?, Durant, & tous les Theologiens, & Syluestre 95. articul. 5. Prier, Paul Grillad 8, & les cinq Inquisiteurs 'd'Allemagne, qui ont faict le procez à nombre infiny de sorcieres, & qui ont briefuement laissé par escript leurs procez en vn liure. Et puis que outre l'authorité de tant de personnages nous auons l'experience Damonibus 7. ordinaire de procez infinis, ou l'on void les tesmois gnages, les recollemens, confrontations, conuentios, confessions insques à la mort, ce n'est pas opiniastrete à Vvier de soustenir le contraire; mais vne impie- g.in l. Mallei.

lib.7.de repub.

 in Romulo. z.inli. de Ani-

4. lib. 7. 5.lib. 10.0 21. de ciuit. Dei: 6. in secunda secunda qua. tit.de supersti. er in tractatus primæ partis q: 8. or tit. de Mi racul.q.16. art. 5. 0 6.11. de in te tium senten.diftinc. 19.

8.1.2.de soriilegis cap. 7.

té, & desir qu'il a d'accroistre le regne de Sathan. Car

on a veu la preuue des sorcieres absentes la nuit, qui ont confessé la verité, & la cause de leur absence. On a veu que ceux qui estoient de nouueau venues à telles assemblees, ayant appellé Dieu à leur aide, ou mesmes ayant crainte & horreur de ce qu'ils voyoiet s'estre trouuez à cent ou cinquate lieues loin de leur maison, & retourner à longues iournees au lieu duquel Sathan les auoit transportez en peu d'heure. I'en ay remarqué de fraiche memoire les exemple de Loches, de Lyon, du Mans, de Poictiers, de Chasteau-Roux, de Longny, & infinis autres : qu'on listés autheurs que i'ay cottez, qui tranchent tous les arguments de Vvier, qui dict que les Sorciers sont melacholiques. Car il ne peut dire cela de deux qui sont 1. lib. de La- retournez à longues journees, combien que Vvier! se contredisant à tous propos est d'accord que Simo Exahemero, tre le Magicien, auquel Neron dedia vne statuë honorable, voloit en l'air. Ce que les anciens docteurs & en grand nombre 'ont aussi laissé par escript. C'est donques vne folie extreme à Vvier de confesser que Symon le Sorcier voloit en l'air, & soustenir que les autres Sorciers s'abusent de penser estre transportez en l'air aux assemblees des Sorciers. Satha a il moins de puissance qu'il auoit alors? car c'estoit apres la mort de Iesus Christ. Et mesmes Vvier dict auoir veu en Allemagne vn basteleur Sorcier, qui montoit au ciel deuant le peuple en plain iour, & comme sa femme le print par les iambes elle fut aussi enleuce, & la

chambriere print sa maistresse, qui fust aussi enleuce,

& demeu-

miis. c.3. 2. Ambrof. in naus, Eusebius, Clemens in itinerario Egesippusli.z, de excidio Hierofolymorum ca. 2. Nicephorus li. 2.eccl. histor. cap.27. Fulgosus lib. 8.c.11. 3.Inli.de Pra-Stigits.

& demeurerent assez long téps en l'air en ceste sorte, estat le peuple estoné & rauy de ce miracle. Nous lisons le semblable en l'histoire de Huges de Fleury, que vn Comte de Mascon sutainsi esseué en l'air, & emporté, criant à haute voix, Mes amis aidez moy, & iamais depuis ne fut veu, non plus que Romule, qui fut deuant son armee rauy en l'air: Combien que par le texte de l'Euagile il appert que Satha enleua Iesus Christ sur le sommet du téple: puis sur la crope d'vne motagne. Surquoy Thomas d'Aquin tire vne consequence indubitable, que Sathan par la permission de Dieu n'a pas moins de puissace és autres pour les trãsporter, attendu qu'il est tout certain que lesus Christ estoit vray home, & non pas fantastic. Mais il me fuffist de couaincre V vier par ses propos mesmes & par ses liures: Car luy mesmes \* escrit qu'il a veu les hom 4.lib.2. c4.12. mes transportez en l'air par les diables, & qu'il n'y a pagina 6. point d'absurdité, & au mesme lieu il escrit vne chose faulse, qu'on alla cercher en Allemagne vn sorcier qui promettoit tirer du chasteau de Madry les enfans du Roy Fraçois, & les faire trasporter en l'air d'Espagne en Frace, mais qu'il n'en fut rien fait, parce qu'on craignoit qu'il leur fist ropre le col. Et qui plus est, il escrit au liure, 1111. chapi.x1x. que le diable plaidant s-de prassig. vne cause en guise d'aduocat, ayant ouy que la partie aduerse se donnoit au diable s'il auoit pris l'arget de son oste, soudain Sathan laissant le barreau emporte celuy qui s'estoit pariuré deuat tout le monde. Il dit que l'histoire est veritable aduenuë en Allemagne. Et apres qu'il a mis plusieurs exemples de ces transports

destination :

NNn iij

diaboliques, il conclud que cela est certain, & qu'il n'y a rien d'absurdité, & neantmoins au liure des Lamies il disttout le contraire. En quoy on peut voir vn cerueau leger, & qui s'embrouille à tous propos. Et combien qu'il reiecte plusieurs histories & Theo-

5.lib.2.cap.13. logiens, neantmoins il se sert de la legende Doree, de Prastig. alleguant la vie de sainct Germain, où il est dit, que sainct Germain alla voir la dance des Sorcieres, & tost apres il alla voir aux licts de leurs maris, où elles furent trouuees, comme si sainct Germain eust esté plus leger que Sathan. Et tout ainsi qu'il les auoit transportees, il ne les eust pas aussi tost rapportees. Quand à ce que dit Vvier que les Sorcieres ne peuuent de soy-mesmes faire tonner, ny gresler, ie l'accorde, & aussi peut tuer & faire mourir les hommes par le moyen des Images de cire & paroles:Mais on ne peut nier, & Vvier en demeure d'accord, que Sathan ne face mourir, & hommes, & bestes, & fruicts, si Dieu ne l'en garde, & ce par le moyé des sacrifices, vœuz,& prieres des sorciers,& par vne iuste permission de Dieu, qui se venge de ses ennemis, par ses ennemis. Aussi les sorciers meritent mille fois plus de supplices, pour auoir renoncé Dieu, & adoré Sathan, que s'ils auoient en effect meurtry de leurs mains leurs peres & meres, & mis le feu aux bleds. Car ces offenses sont contre les hommes, comme dit Sa-

6.cap.2.lib.1. muel : Mais celle là est directement contre la Maiesté sacree de Dieu. A plus forte raison, si Dieu directement est offensé, & puis les hommes tuez, & les fruicts gastez par les sorcelleries de telles gens : c'est

pourquoy

pourquoy la loy des douze tables punissoit ceux qui auoient enchanté les fruicts, dequoy Vvier se mocque aussi bien qu'il calomnie la loy de Dieu: Mais on luy peut respodre que sa vacation est de iuger de la couleur, & hypostase des vrines, & autres choses semblables, & no pas toucher aux choses sacrees, ny attenter aux loix diuines & humaines. Car combien que Vvier cofesse que ce soit Sathan, si ne peut il nier qu'il ne soit incité, poussé, attiré, aidé par les sorcieres, & les sorciers par Sathan, à commettre les meschancetez qui se font, tout ainsi qu'on peut dire à bo droit que les prieres ardétes d'vn Moyse, d'vn Helie, d'vn Samuël, & autres saincts personnages, ont sauué les peuples. Puis qu'on void que Dieu inclinant à leurs prieres, a retiré sa main, & appaisé son ire: Aussi peut on dire que les sorciers par leurs prieres & sacrifices abominables, sont en partie cause des calamitez qu'on void. Et mesme Vvier confesse 2, escri-2.lib.6.ca. 15. uat de la sorciere fameuse de son pays de Cleues, au- de Piassigns. pres du bourg Elten, nommee Sybille Dinscops, que si tost qu'elle sut brussee, les persecutions des passans qui estoient battus outrageusement par vne main qu'on voyoit, & rien autre chose, cessei et : qui monstre assez que c'estoit la cause principale de telles persecutions, puis que les effects cesserent soudain, quaus de jure estant ceste cause là ostee, & que la maxime generale patron ff. en toutes sciences dit, que la cause cessant, les essects 4.l.conditionis cessent. Tout ainsi qu'on eust peu dire au contraire, de condit. que ce n'eust pas esté la cause<sup>4</sup>, si les persecutios cusex quibus caus. sent continué: Et toutes fois il est bien certain que les maio.ff.

pupillus, princ. ex quibus cauf.

Iuges ne feirent pas le procez à Sathan: mais ils diminuerent d'autant sa force & sa puissance, luy ostat ceste Sorciere là, qui luy prestoit la main, qui le prioit, qui l'adoroit, qui luy aidoit à ses desseins. L'ay parlé cy deuant d'vne sorciere de Bieure, qui fur brussee pres de ceste ville de Laon, mil cinq cens cinquante & six. Elle rendoit les personnes estropiats, & contrefaits d'vne façon estrange, & faisoit mourir hommes, bestes, & fruicts. Si tost qu'elle fut brussee, tout cela cessa, comme i'ay sceu du Iuge qui luy a fait son procez, lequel m'a dit encores qu'elle avoit menassé vne femme qu'elle n'allecteroit iamais, ce qui aduint, car son laict seicha soudain. Et combien qu'elle eust eu plusieurs enfans, toutesfois son laict tarissoit tousiours. Soudain que la sorciere fut bruilee, son laict retourna en grande abondance: Sathan toutesfois n'estoit pas mort. I'ay sceu d'vn Gentilhomme d'honneur, que sa tante avoit empesché la femme d'iceluy d'auoir enfans, comme elle cofessa en mourant, pour faire tomber la succession à ses enfans. Si tost qu'elle sut morte, la niepce sut enceinte, qui est accouchee depuis sa mort, & bien tost apres fut encores enceinte, combien qu'il y auoit onze ans qu'ils estoient mariez. Et toutes sois Sathan, que Vvier dit estre seul cause de tout cela, n'estoit pas mort. Quand le peuple Hebrieu alla s'encliner, & prostituer deuant l'image de Bahalpehor pour prier, l'ire de Dieu s'embrasa contre tout le peuple, & en mourut en peu d'heure vingt quatre mil. On ne peut nier que Sathan n'inuitast le peuple à telle idolatrie, & neantmoins

neantmoins Pinhas le sacrificateur, d'yne ardente ialousie qu'il auoit de l'honneur de Dieu, perça d'outre en outre vn Capitaine couché auec vne Madianite, qui l'auoit attiré à telle idolatrie: tout soudain l'ire de Dieu cessa: Et mesmes Dieu benit Pinhas de grandes benedictions, disant qu'il auoit appaisé sa fureur contre le peuple: & toutesfois Sathan n'estoit pas mort, que VVier dit auoir esté, & estre seule cause de tous ces maux, excusant totalement les sorcieres. Nous conclurons donc que les forcieres font causes coadiuuantes & impulsiues, des maladies & mortalitez d'hommes & bestes, puis que apres l'execution d'icelles tout cela cesse, qui servira pour respondre à tous les arguments qu'on faict, & que VVier a pris de quelques Docteurs, qui disputent 3 comme luy, 3. Alexad. con-c'est à dire, naturellement de la Metaphysique: qui Alciat. est vn erreur notable, & duquel il ensuit mille absurditez. Car si on parle naturellement, on diroit que les Sorcieres ne font pas mourir les fruicts & les animaux, d'autant qu'il faudroit qu'elles eussent la puissance: & pour auoir la puissance il saut trois choses, la force, & la faculté de l'agent, l'apritude de la chose patiente, & l'application conuenable, & possible de l'vn à l'autre. Or la faculté n'est point en vne femme de disposer des Elemens, & quant aux paroles elles n'ont force que de celuy qui les prononce, qui n'a pas ceste puissance, ny par consequent les paroles, quoy que dit Iean Pic en ses positions Magiques, comme aussi nous l'auons monstré cy dessus : tellement que quand bien la Sorciere auroit ceste puis-

sance, le moyen inhabile duquel elle vse: c'est à sçauoir, les paroles feroit cognoistre qu'elle n'a pas la puissance. Cest argumet est fondé en raison. Mais de dire q la Sorciere ne peut saire auec Sathan ce qu'elle ne peut faire de soy-mesme, come dit Vvier, cela est faux. Car comme aussi l'argument est captieux,& vn elenche sophistique, à simplicibus ad composita. Car il est bien certain que tout ainsi que le corps seul ne peut rien sans l'ame, & que l'ame seule ne peut aussi les actions qui touchent le corps, comme boire, mãger, dormir, digerer, & autres actions semblables qui sont naturelles & communes conjoinctement à l'ame & au corps, & que l'vn auec l'autre font tresbien leurs actions, aussi peut on dire par raison semblable qu'il se pourroit faire, que la Sorciere seule, ny Satha seul ne feroit pas ce que l'vn & l'autre feroient con-ioinctement: La raison est fondee en demonstration naturelle des causes concurrentes à vn effect, & qui s'aident l'vne l'autre, comme la procreation vient du masse & de la femelle conioinctement, lesquelles estat separees ne peuvent rien. Et me souviet d'avoir leu en vn Rabin ancien, que le corps & l'ame sont punis pour auoir offensé conioinctement, & leur excuse des choses dissoinctes aux choses coioinctes, n'est non plus receuable que l'excuse de l'aueugle, & de celuy qui auoit les iambes couppees, que le iardinier accusoit d'estre venus en son iardin mager ses fruits. L'aueugle disoit, ie ne voys goutte, ny iardin, ny arbres: L'estropiat disoit, ie n'ay point de iambes pour y aller: Mais le iardinier leur dit, que l'aueugle auoit porté

porté l'estropiat, & cestuy-cy auoit guidé l'aueugle, & tous deux ensemble auoient faict, ce qu'ils ne pouuoient faire separement. Encores y a il plus grande apparence en ce cas: d'autant que Sathan peut seul faire les choses estranges que nous auons di- 2. Iob. cap. I. tes, tuer, meurtrir, faire mourir les fruicts, agiter les vents, iecter les feuz, gresles, & foudres, pour chastier comme vn bourreau, & executeur de la haute iustice de Dieu, par la permission d'iceluy. A plus forte raison estant aidé, prié, & adoré pour ce faire par les Sorcieres, & sans la priere, inuocation, & adoration, desquelles sa force est affoiblie, & sa puissance debilitee,& l'occasion de nuire tellement retrachee, que les Sorcieres mortes on void souvent que les estropiats se redressent, la maladie se guarist, les mortalitez cessent, comme nous auons monstré cy dessus. Et quant à l'argument qu'on faict, que les Sorcieres ne meritent point de peine, s'il est ainsi que Sathan vse d'icelles pour executer ses desseins, & que l'actio & souffrance ne peuuent estre ensemble : sont arguments sophistiques & captieux. Car quant à l'action & passion, il est sans doute qu'elles peuvent estre en mesme temps pour divers respects, comme celuy qui iecte quelqu'vn par terre, qui au mesme instant faict tomber son voisin. Quant à l'autre argument, par lequel V Vierius veut conclure (comme il a resolu par tout) que les Sorcieres ne meritent point de peine, puis que Sathan les met en besongne : il n'est pas seulement plein de sophisterie, ains aussi d'impieté. Car si cest argument auoit lieu, toutes les plus

grandes impietez des hommes demeuroient impunies, d'autat que les hommes, ores qu'ils soient quelquefois poussez de vengeance à tuer & frapper en se reuengeant, ou de forcer la pudicité d'autruy par vne puissance brutale, si est-ce que les grandes meschancetez ne sortent pas de ceste boutique, ains l'assassinat de guet à pend (comme font tous les homicides, & venefices des Sorciers) les meurtres des enfans, les parricides, & autres meschancetez semblables, que font ceux qui ne sont pas Sorciers, sont aussi conduites par Sathan, qui seroient aussi impunies: Brief, si la sophisterie de VVier, & de ses beaux Docteurs, desquels il a tiré ces arguments, auoit lieu, les voleurs & brigands auroient toussours leur recours de garentie contre les diables, sur lequel les officiers de Iustice n'ont ny iurisdiction ny main mise. Et par mesme moyen il faudroit rayer & biffer toutes les loix diuines & humaines, touchant la peine des forfaicts : duquel argument vsoit vn Academicien contre Possidonius Stoïcien, pour monstrer l'absurdité ineuitable de la necessité fatale, qu'ils posoient que tout se faisoit par necessité. Veu la maxime des Iurisconsultes disertement articulee par la loy de Dieu, qui absoult celuy qui a esté forcé, & contraint de faire quelque chose: Car la necessité n'est point subiecte à la discretion des loix: & pour euiter vne telle absurdité, possidonius's se departit de son opinion. Or nous sommes en plus forts termes, car tous les Sorciers demeurent d'accord, que Sathan ne force personne de renoncer à Dieu, ny de se vouer au diable:

4.inl. si stupră de adul.ff.cum simil.

5.Galen. in lib. de placitis Hypotratis.

Ains

Ains au contraire sur toutes choses il demande vne pure franche & liberale volonté de ses suiets, & contracté auec eux par conuentions. Tellemet que la necessité fatale des Stoiciens ne peut auoir lieu, & aussi peu l'edict, De eo quod metus causa, ff. qui veut que la craincte de laquelle, on est releué, doit estre crainte 5.1.Merum, de de mort ou de tourments: Et tout autre crainte de eo quod met. douleur, ou perte d'honneur & debiens, n'est pas excusee par la loy , ains la loy dict que tous tels ac- 6.1. mulier, éo ctes sont volontaires. A plus forte raison les cotracts conventions, sacrifices, adorations, & detestables copularions des Sorciers auec les Demons, non seulement sont volontaires, ains aussi d'vne franche, que les Philosophes appellent Spontanea volontate, co factum sote, ou come disent les Grecs, cπουσίως ανπομάθος Il ne faut doc pas dire comme faict VVier, tirant ceste raison d'vn certain Docteur, que si Sathan vse des Sorciers comme d'instruments, les Sorciers ne soyét point punissables, parce que les actions ne sont pas estimees par les instruments, & la fin des actions ne depend pas des instruments, & qu'il n'y 7 a que la 7.1. Dium, ad fin considerable en droit pour la peine: qui sont 8 rai- l. cornel. de sic. sons tirees du droit, qui font directement contre ces de paniel. rebons Docteurs. Car la Sorciere vse de malings esprits rum de iniuriis pour instruments de mal faire, & pour executer ses 8. Argumento meschates entreprises, puis qu'il est ainsi, que la pou- l. qui mibi, de dre ny les paroles, ny les charmes n'ot point de puissance. Car il a esté verifié cy dessus que les Sorciers communicans auec Sathan, le prient de tuer l'vn, de rendre l'autre estropiat, comme ils ont puissance de

ce faire par permission divine, ainsi que doctement à

8. cap. 22.

9.l. non folum § .nec mandatu de miuriis loqui mihi bona §. qui iussu de acquir.hared.co ibi Bart.ff. 1.l.si quis no di ca rapere, & ibi Baldus Angelus salic. 2.Ezech. 21.l. crimen patronum de pænis. C.l.sancimus eodem.

o.Exod.ca.15. et 32. Leui. 20. 6-26.Num.11. et 25. Deut. 29. € 33. Iofu. 7. er 23. 2. Reg. c. 24. et 4. Reg. 13. 0 ne soit possible par nature : est non seulement faulse, 2.Paral.12.0 28. 6 29.

traitté Tertullian en l'Apologetique 8. Aussi void on en tous les procez des sorciers, que leurs confessions ne sont pleines d'autres choses : tellement que les forciers font beaucoup plus comparables fans comparaison, que ceux qui font assassiner leurs ennemis à pris faict auec les meurtriers, qui sont coulpables de mort sans remission, en termes? de droict: encores que le meurtrier n'ait pas 'executé le meurtre, & se iuge & pratique ordinairement. Combien donc est plus capital le sorcier, qui employe Sathan en telles choses? Voire qui le prie, & qui l'adore? Il ne faut donc pas que Vvier & ses bons Docteurs se plaignent qu'on faict porter la peine de Sathan aux sorciers, ny calomnier indignement la loy de Dieu, qui ne veut 2 pas que les vns portent la peine des autres: & neatmoins toute la saincte Escriture est pleine que Dieu a en extreme horreur les sorciers, voire plus que les parricides, & incestueux, & Sodomites: pourquoy Dieules ail en si grande abhomination, qu'il n'en parle iamais sinon auec ces mots, de rage, fureur, ou vengeance, ce qui n'est pas dict des autres meschancetez°, hors mis de l'idolatrie. Qui seruira de response à vn autre argument, que V vier a tiré de ses bons docteurs, qu'il ne se faut pas arrester aux confessions, si elles ne sont vrayes, & posfibles, ce que ie luy accorde: mais son assomption est en ce qu'il dit, qu'il n'y a rien possible de droict, qui

ains aussi pleine d'impieté. Car elle oste entierement

toutes

toutes les merueilles de Dieu, & ses œuures faites contre le cours de nature: & les fondemens de toute religion, & pieté enuers Dieu. Et si ceste maxime auoit lieu, il faudroit rayer tous les articles de foy. Et toutes fois sans sortir des termes de droict, on ne peut nier que les Hermaphrodites, & autres monstres ne soient contre nature, lesquels neantmoins la loy reçoit 3 & recognoit. On ne peut aussi 3.l.Hermaphro nier, que ce ne soit contre nature, que vn homme arreste les bestes sauuages d'vne parolle, iusques à ce qu'il les ait tirees : ce que V vier afferme auoir veu de ses yeux. Aussi est il contre nature, qu'on deuine qui a commis le larcin, & neantmoins il est puny capitalement', quiconques c'est enquis aux sorciers du 3.l.item habeo. larcin, & qui a faict conuenir le larron presomptif gos de iniuriis. en iugement. Il est impossible par nature que les f. hommes facent la gresse & latempeste, & mourir les fruicts par charmes, & neantmoins les loix reçoiuent 4 cela comme trescertain, qui toutesfois est impossible par nature, & punissent capitalemet ceux qui en vsent. Qui monstre bien que les loix payennes, & divines recognoissent plusieurs choses comme certaines, & impossibles par nature, & neantmoins possibles contre tout le cours, & ordre de nature: lesquelles loix Vvier & ses complices voudroyent volontiers rayer des Digestes, & du Code, comme ils feroient en cas semblable la Loy de Dieu, en ce qu'ils disent qu'il faut corriger les Loix, quand les causes d'icelles ne se trouuent plus veritables, prenant pour confessé ce qui est le poinct prin-

ditus de statu homi. ff.

§. si quis astrolo

4. l.Eorum , l. Multi , l.Nemo aruspicem, or toto tit.de Maleficis, c.

cipal de la dispute, & cela s'appelle en matiere de Sophisterie, petere principium, c'est à dire to it apxis assumere id quod fuerat concludendum: qui est vne lourde incongruité en dialectique. Or tant s'en faut que l'afsomption du sylogisme leur soit accordee, & que les choses que de toute antiquité, & depuis quatre mil ans on a aueré des Sorcieres, soient trouuces fauces depuis l'aage de Vvier, & de ses Docteurs : que mesmes S. Augustin a remarqué, que toutes les sectes de Philosophes, & toutes les religions qui furent iamais, ont decerné peines contre les sorciers, & magiciens: settas omnes magia panas decreuisse, comme i'ay monstré cy dessus. Et mesme Plutarque aux Apophregmes escrit que les Perses punissoient les sorcieres de la peine la plus cruelle qu'ils eussent, rompant lateste entre deux pierres. l'ay remarqué plusieurs passages de la saincte escripture, qui ne chante autre chose, & les peines de mort rigoureuse ordonees par la loy de Dieu contre les sorciers. l'ay remarqué les loix de Platon, qui a decerné aussi peine de mort aux sorciers. l'ay allegué plusieurs histoires, & non pas toutesfois la centiesme partie des condamnatios capitales contre les sorciers, & contre ceux mesmes, qui auoient tels liures. Il faut donc condamner toutel'antiquité d'erreur & d'ignorance, il faut rayer toutes les histoires & bifer les loix diuines & humaines comme faulses & illusoires, & fondees sur faux principes: & contre tout cela opposer l'opinion de Vvier, & de quelques autres sorciers, qui se tien-nent la main pour establir, & asseurer le regne de Sa-

than

than: ce que Vvier ne peut nier, s'il n'a perdu toute honte, ayant publié en son liure, De Prastigiis, les 6.7.8.9.10. execrables sorcelleries plus que n'auoit iamais faict 11.12.14.15. son maistre Agrippa, lequel a retracté entierement 17.18.21.25. ses liures, De Occulta Philosophia, au quarate huictiesme chapitre De Vanitate scientiarum: & son disciple monstre au doigt & à l'œil, tout ce que Sathan peut enseigner aux plus grands sorciers, & entremesse neantmoins plusieurs propos de Dieu & des Sain Ets Docteurs, pour faire boire la poison auec du miel, qui est, & a tousiours esté le style de Sathan. Combié que Dieu a tellement osté le jugement à cest homme là, que le feu n'est point plus cotraire à l'eau, qu'il est soy-mesmes. Car en plusieurs lieux il confesse que celuy qui exerce l'art Magique, doit estre puny capitalement, mais non pas les sorcieres. Voila ces mots. 7 Confiteor magicas artes capitales esse, sed Lamia non co-7.lib.6.ca.24. tinentur: come qui diroit, qu'il faut pendre les meurtriers, & pardonner aux voleurs. Il y a mille propos semblables. Et en autre <sup>8</sup> lieu il dit que les sorciers <sup>8.de Lamiis ca.</sup> ne meritent point d'estre punis pour auoir traicté auec Sathan, & renoncé à Dieu, parce qu'ils ont esté decens, & que le dol a donné cause au contract : lequel par consequent est nul, & qu'il faut pardonner à ceux qui sont trompez, & non pas à ceux qui trompent : qui sont les arguments ridicules de ces Docteurs Italiens, qui ont si bien profité en ce mestier, que l'Italie est presque toute infectee de ceste peste, & en a infecté la France : tirant les loix par les cheueux pour donner lustre à telle meschanceté. Or il

n'y a homme si grossier qui ne voye l'absurdité lour-

de de tels arguments. Car si la convention sai le a-uec le subiect à la suasion de celuy qui est ennemy capital de son prince, est punie à mort sans aucune remission, comment pourroit on excuser la conuention faicte auec Sathan, ennemy de Dieu, & de tous les siens. Car quand bien le sorcier n'auroit iamais fait mourir, ny maleficié homes, ny bestes, ny fruits, & mesmes qu'il auroit toussours guary les hommes ensorcelez, & chassé la tempeste comme faisoit vn Sorcier, Curé de Sauillac pres de Tholose, qui enuoyoit tousiours la truuade ou tempeste hors de sa parroisse, si est-ce que pour auoir renoncé Dieu & traicté auec Sathan, il merite d'estre brussé tout vis: car telle couention est sans comparaison plus capitale, que de faire mourir par feu & par glaiue les fruits, les hommes, & les bestes : car cecy ce faict contre les creatures, auec lesquelles on peut composer 6: mais traicter auec Sathan, c'est directement combattre la Maiesté de Dieu, & en despit d'iceluy. C'est pourquoy la loy de Dieu dit que la sorciere soit soudain mise à mort sans parler, si elle a fait mourir-les fruits, ou le bestail, où i'ay remarqué que la loy vse du mot המכשמה c'est à dire, celle qui fascine les yeux, comme le docteur Abraham Aben Esra, & tous les interpretes demeurent d'accord: qui faict bien à noter, car la loy de Dieu est telle, qu'il n'y a mot qui n'emporte son emphase, asin qu'o sçache qu'il ne faut punir les sor-ciers principalement pour saire mourir les hommes & lesbestes, mais pour auoir traicté auec Sathan. Et pour

6.samuelc.2.

pour cognoistre celuy qui a traicté auec Sathan, la loy en monstre vne sorte au doigt & à l'œil: à sçauoir. celuy qui esbloüist & fascine les yeux, tellemet qu'il fait voir souuet ce qui n'est point, ou celuy qui charme de parole, afin qu'on tienne pour preuue trescertaine & indubitable, entre autres, que celuy a traicté auec Sathan qui fascine les yeux, qui charme de paroles, & qui fait autres choses semblables. Car les sorciers sont souvent telles choses pour faire rire, & pour estre estimez fort habilles, qui est pour tracher la racine à Vvier & à tous ses supposts, & aux luges de s'enquerir plus auant s'il y a traicté faict auec Sathan, ou non, & quel & quand, & comment il a esté fait, ou si le sorcier a iecté quelque sort ou malesice pour nuire à personne : car les preuues de ces choses là seroient quasi impossibles, d'autant qu'elles ne se font qu'en tenebres & aux lieux deserts, & par moyes quasi incroyables, & à ceux qui n'en auroient ouy parler, & non pas qu'il ne soit bon aussi de s'en enquerir: Mais la loy de Dieu a voulu monstrer qu'il suffit de verifier que le sorcier a vsé de charme, ou esblouy les yeux: comme fist Trois-eschelles deuant le Roy, faisant venir en sa main les chaisnons d'vne chaisne d'or qu'auoit vn Gentil-homme, sans y toucher, demeurat toutes fois la chaine entière au col du Gentil-homme, & faisant voir que le Breuiaire d'vn Prestre estoit vn ieu de cartes. Ceste preuue là suffist pour proceder à la condamnation du sorcier : car il est trescertain que telles choses, qui ne se sont point par miracle divin, & neantmoins sont contre nature

se font par Sathan, & par convention expresse iuree auecques luy: afin qu'on prenne garde à tous ces maistres Gonins (qui est vn mot Hebrieu מענם megonim, qui signifie Sorciers, ) & qu'on en face bonne & briefue iustice, comme estoit vn Sorcier Iuif, nommé Sedichias, lequel, comme escrit Iean Abbé de Triteme, chassoit en l'air, puis il mettoit vn homme en pieces, & le rassembloit (comme fist Symon le Sorcier deuant Neron) & si sembloit aualler vne chartee de foin, & les cheuaux, & le chartier, deuant 2.in lib. de præ tout le peuple, & mesmes Vvier 2 dit n'auoir pas ouy, mais auoir veu en Allemagne celuy qui montoit au Ciel, & tiroit apres soy sa femme & sa chambriere, qui se tenoient par les pieds l'vn de l'autre, as uec vn estonnement de tout le peuple, que nous auons remarqué cy deuant. Qui est aussi pour respondre à Vvier, & à ses bons Docteurs, qui disent qu'il ne faut croire estre faict ce qui est impossible par nature: veu que V vier mesme confesse auoir veu telles choses, qui neantmoins sont impossibles par nature: 4.4.6.1.c.12.de comme il dit aussi auoir veu de ses yeux enleuer en l'air par le diable, sans aucun repos, vne fille nommee Henriette au chasteau de Laldenbroc, au Duché de Gueldres: laquelle histoire, quad il n'y auroit autre chose, suffiroit pour reiecter tous les argumens de Vvier & ses complices: combien que tout son liure est plein de choses aduenuës cotre tout le cours & puissance de nature, qu'il confesse estre faicles par le moyen des malings esprits: comme d'vn cousteau

tiré du ventre d'vne fille, sans aucune apparence d'vl-

Prastig.

Stig.

cere: ce qu'il dict auoir veu en presence d'vne infinité de personnes, & le cousteau, qui est encores en nature, comme en cas pareil il dit auoir veu ? tirer du 9.li. 4.c.9. corps d'Vlrich Nusselcer ensorcelé: quat on l'ouurit de Prestig. quatre cousteaux, vn gros baston, plusieurs cloux,& grande quantité de fillasse deuant plusieurs medecins, & plusieurs personnes estonnez d'vn tel spe-Aacle. C'est donc vne fausse maxime, & pleine d'impieté, de dire qu'il ne faut pas croire ce qui est imposfible par nature. Et neantmoins laissant ces merueilleuses actions, fascinations contre le cours ordinaire de nature, il est principalement question de punir. à toute rigueur, ceux qui renoncent à Dieu, & s'abandonnent à Sathan, que Vvier ne peut dire estre vne action impossible: & d'autant que la preuue de telles impietez est difficile. La loy de Dieu commande de mettre à mort les charmeurs, qui esbloüissent les yeux ou la fantasse, sans s'enquerir plus auant, tenant pour resolu que le charmeur est Sorcier, qui a paction expresse, ou tacite auec Sathan. A plus forte raison s'il appert, ou par confessions, ou par tesmoings, ou par escript des conventions auec Sathan ou des malefices, qui ne se peuvent commettre par nature. Car il faict bien à noter, comme i'ay dict, & le faut souuent repeter, que la loy de Dieu parlant des sorciers, & de la peine capitale contre eux decernee, ne fait aucune mention ny de la mort du bestial, ny des homes, ny des malefices iettez sur les fruits (quisont les moindres meschancetez, que facent les sorciers) ains de ceux qui fascinent, ou charment

les yeux, ou qui demandent aduis aux morts, ou autres choses semblables que nous auons cy dessus interpretees. Car d'autant, que ceux qui font ces tours estranges, & contre nature faisant rire vn chacun, les cœurs des Iuges s'amolissent, & chacun pense qu'il ny ait point de mal. Il y auoit vn grand personnage d'authorité qui fut accusé apres sa mort, d'auoir esté au nombre des Sorciers, qui auoit accoustumé de tourner la seuerité de Iustice en risce, pour faire euader les Sorciers. C'est la façon de Sathan de faire rire, pour adoucir le comble d'impieté: ainsi sont les Sorcieres par leurs charmes & pour dix Sorcelleries il sont couler vn trait de souplesse, afin qu'on pense que tout ce qu'ils font, est par souplesse. Pour ceste cause Dieu a expressement articulé, que ceux qui esblouissent, ou fascinent les yeux soient mis à mort: encores il est dict, qu'on ne les souffre viure, afin, dict Philon, Hebrieu, que soudain ils soient executees à mort le iour mesmes: & dict qu'il se pratiquoit ainsi. Enquoy il appert assez qu'on ne s'arrestoit pas à l'inquisition des autres malefices des Sorciers, afin que la difficulté de la preuue ne retardast le supplice. Or Vvier pour aneantir les loix faictes contre les Sorciers, & reuoquer en doute toutes les histoires, s'amuse à resuter l'opinion de ceux qui croyent les Lycatropes, disant que tout cela n'est qu'illusion. Ce n'est pas respondre à la loy de Dieu, qui veut que ceux qui font telles illusions soient mis à mort: Et n'est pas question de sçauoir s'il y a vray changement du corps humain en loup, ou de

9.in lıb. de specialıb. legib.

ou demeurant la raison en son entier, ou qu'il y ait entier changement du corps, & de l'ame, ou qu'il n'y ayt qu'vne illusion, ou confiscation de ceux qui le voyet demeurat le corps & l'ame en son entier. Toutesfois Vvier le mostre plus hardy, & soustient que lib.18.cap. 18. tout cela n'est que illusio. Ce n'est pas faict en Mathe-decini. Dei, & maticien, ny en Philosophe, d'asseurer temerairemet vne chose qu'on n'entend point: Mais il saut en ce cas voir l'effect, & ce qu'on dict, 6 n ga & laisser à Dieu la cause, c'est à dire sion. Or tous les argumens de Vvier sont appuyez sur vn fondement ruineux, en ce qu'il dispute des esprits & Demons, & de leurs actions, comme il feroit des choses naturelles, qui est confondre le ciel & la terre, comme i'ay demonstré en la preface de cest œuure. Il confesse l'histoire de Iob estre veritable, & que Sathã esmeut les ves, la foudre, le feu, & les ennemis pour faire ruyner & brusler les maisons, enfans, & famille, & tout le bestail de Iob tout à coup: & puis apres que Sathã l'affligea d'vne rogne incurable, depuis le sommet de la teste, iusques à la plante des pieds : toutes lesquelles actios sont plus difficilles, que de tourner vn homme en figure de loup: Et neantmoins on void que Dieu donne ceste grande puissance à Sathan. Aussi Vvier ne peut nyer, que Nabuchodonosor Empereur d'Assyrie n'ait esté chagé en bœuf paissant l'herbe sept ans entiers, estant sa peau, son poil, ses ongles, & toute sa forme changee, & puis restitué en sa figure: comme l'histoire de Daniel le Prophete nous enseigne. S'il dict que ce changement du Roy

in lib. de spiritu, er lit. c.26.

Nabuchodonosor est veritable, comme la saincté

Escripture, & non pas vne illusion fabuleuse. Il faut aussi qu'il confesse que le mesme changemet se peut faire de figure humaine en loups, & autres bestes: Et en asseurat que le changement des sorciers en loups, & autres bestes est fabuleux, & que c'est vne illusion: il faict vne conclusion que l'histoire sacree est vne fable & illusion: Car s'il est fait en l'vn, il se peut faire és autres: attendu que la puissance de Dieu n'est point diminuee. C'est l'argument que Thomas d'Aquin fait, pour monstrer que Sathan transporte les sorciers veritablement, par l'exemple de Iesus Christ, qui estoit vray homme, qui fut transporté par Sathan sur le temple, & puis sur la montagne. Et si Dieu a donné ceste puissance à Sathan sur Iob, & sur Iesus Christ, qui doubte qu'il ne l'a donne encores plus grande sur les sorciers, & sur les meschans? Car Vvier est d'accord au liure de Lamiis, que Sathan mua Nabuchodonosor d'homme en bœuf, qui doit le faire rougir de honte de confesser, comme il ne peut nyer le vray changement de Nabuchodonosor en beste faict par Sathan, & le nyer és autres. Car le Canon Episcopi 8, & autres semblables touchant la transformation, ne se peut entendre sinon de ceux qui pensent que les sorciers, ou Sathan ayent puissance de soymesme de faire telles choses. Mais ce seroit vne lourde héresie de penser que Dieu ne donne ceste puissance à Sathan quand bon luy semble, pour chastier les meschans, & de limiter la puissance de Dieu c'est vn blaspheme, & de iuger de ses secrets, c'est vne

temerité

7. cap.16. & lib.1.ca.24.de Prastig.

8.26.9.5.

temerité capitale. Et en bons termes, la puissance des creatures est la puissance de Dieu: & la gloire de Dieu ne luist pas moins en la puissance qu'il a donce à Sathan, que à toutes les creatures de la terre. Car il est dit en lob, qu'il n'y a puissance en terre pareille à la sienne: Qui monstre bien que les actions de Sathan sont supernaturelles, & qu'il ne les faut pas mesurer au pied des causes naturelles. Nous lisons aussi que les sorciers du Roy d'Egypte tournoient les bastons en serpens, come Moyse. Or il est certain que Moyse ne faisoit rien par illusion, c'estoient donc vrays serpens, qui est sans coparaison plus difficille que changer la nature d'vn animal en l'autre. Et neantmoins la verité est que Dieu a creé toutes choses, & n'y a autre createur que Dieu seul: aussi n'est il pas dit, & ne se trouue point que Sathan, ny tous les Sorciers, ayét creé ou formé vne espece nouvelle. Et si Dieu a donné ceste puissance à Moyse, il a peu, & peut encores doner, & à Sathan & aux forciers: car tousiours c'est la puissance de Dieu, soit ordinaire ou extraordinaire, & sans moyen, ou par ses creatures, comme Thomas d'Aquin & l'Escot demeurent d'accord, ainsi 6.lib.1. que nous auons dit cy deuant. Mais Vvier s'est bien abusé de prendre la creation pour la generation, & la generation pour la transmutation:La premiere est de nihilo, qui est propre au createur, la seconde est ex eo quod subsistit, qui s'appelle revens, in informarum generatione: & la troissesme n'est pas motus, c'est à dire winos, ains seulement vn changement & alteration accidetale, c'est à dire àx rologis, & μετηβολί, demeurant la

7. Aristo.li.z. 5. QUOIK. άχρο.

forme essentielle7. Et par ainsi ce que le Createur a vne fois creé, les creatures engendrent par succession & transforment par la proprieté & puissance que Dieu leur a donnees, que Thomas 8 d'Aquin appelle

8. Dift.7.ar.5.

Vertu naturelle, parlat des esprits en ceste sorte, Omnes angeli boni & mali habent ex Virtute naturali potestatem transmutandi corpora nostra. Or tous les anciens depuis Homere, & tous ceux qui ont faict les procez aux sorciers, qui ont souffert tel changemet, sont d'accord que la raison & forme essentielle demeure

9.lib.3.

immuable, comme nous auons dit en son lieu. C'est donc vne simple alteration de la forme occidentale & corporelle, & non pas vne vraye transformation. Mais Vvier, qui veut disputer en Physicien de la Metaphysique, tresbuche à tout propos és fondemens, & principes de la Physique. Et quant il se voit acca-blé d'un million d'histoires diuines & humaines, touchant le changemet de la figure humaine en bestes, il dit que Sathan endort les corps: Cela se pourroit saire pour vne heure, ou vn iour : mais il est impossible par nature que l'homme sain viue plus de six iours 1. Pli-11-c.54. sans rien manger, comme dit Pline, que les anciens

ont experimenté en tous ceux qui estoient condamnez à mourir de faim, & les ieunes beaucoup moins que les vieillards, qui est la cause pourquoy ils meuret les premiers de faim aux places assiegees, comme 2.in li.de car- dit Hippocrate?: Et neantmoins en Liuonie ils sont

nibus.

o. vlinius.

pour le moins douze iours en figure de loups: les autres trois mois: Et les anciens ° en ont remarqué qui l'auoient esté dix ans chageant de figure, apres auoir passé

passé certaine riuiere. Mais il faict bien à noter qu'il ne se trouue pas vn des corps humains, comme Peucer escrit. D'auantage l'arrest donné au Parlement de Dol, le dixhuictiesme Ianuier M. D. LXXIIII. contre Gilles Garnier Lyonnois, porte sa confession : c'est à sçauoir qu'il auoit magé deux filles, & vn ieune garçon: la premiere, le iour de la Sain& Michel, pres le bois de la Serre, au village de Chastenoy, à vn quart de l'ieuë de Dol, & l'auoir tuee, & deschirce auec ses griffes en forme de Loup, comme i'ay dit plus au log cy deuant: laquelle confession sut tresbien aueree 3.lib.2.ca.6. par la mort des enfans des lieux, du temps, & la façon, & des personnes qui se trouverent, à ce qu'il auoit fai l'ayant veu en forme de Loup: & falloit bien que le corps fust changé en figure de Loup, ou du moins que l'esprit humain passast au corps d'vn Loup, pour remarquer si exactement toutes choses. Et neantmoins en ceste sorte il faudroit cofesser que deux formes seroient ensemble en mesme subiect, qui est directement cotre les principes de Physique: 4. Aristoteles et toutes sois Vvier qui veut disputer de la Metaphysique en Physicien, confesse en mille endroits de ses liures que les diables, qui sont formes intelligibles, entrent au corps des hommes, que les anciens pour ceste cause appelloient Sau Mas. C'est pour quoy Aristoten'a iamais disputé des esprits, ny des intelligences aux liures de la Physique, ains il a reserué aux liures intitulez A pu & quoned, craignant tomber aux inconveniens & absurditez, ou les anciens s'estoient enueloppez, en meslant les questions des Mathema-

5.lib.t. puorκής άκροας.

tiques en Physique, dequoy il les a repris, Vvier & tous ceux qui s'arrestent à ses argumens sont tresbuchez en la mesme faute. Car aristote tient pour maxime de Physique, que la forme Physique separce du corps naturel, perist, & neantmoins en sa Metaphisique il excepte l'ame de l'homme, laquelle il dit aussi aux liures De partibus animantium, θύραθεν επειστέια c'est à dire, θέοθεν, ου ράνοθεν, η Josev divinitus, calitus, & que elle vient en l'homme de dehors,& demeure apres la corruption du corps humain. Aussi Vvier, qui veut traicter en Physicien les actions des esprits, dit en mil endroits de ses liures, que les diables vont de lieu en autre, & dit vray, & cela se cognoist à veuë d'œil en ceux qui sont assiegez, ou transportez par les Demons: & neantmoins il est impossible par nature (si les principes de physique posez par Aristote sont veritables) que tout ce qui est mobile, & occupe lieu ne soit corps, qui est du tout contraire aux esprits: Et toutesfois le mesme Aristote disputat en Theologie, c'est à dire en Metaphysicien, dit que les esprits sepa-9.lib. 8. τημε-rez meuuent les corps o celestes, & par accident souffrent aussi mouuement, hormis le premier moteur. Et mesmes Dieu qui surpasse tous les anges en purité & simplicité d'essence, parlant de soy-mesmes dit: Ie réplis le ciel & la terre, & pour ceste cause il s'appelle aussi me, c'est à dire lieu, parce que le monde est en luy, & non pas luy dedans le monde, comme

disent les Docteurs Hebrieux sur ce passage d'Esaye, Calum mihi sedes est , & terra scabellum pedu meorum. Et si on veut dire comme Sainct Augustin, qui a suiuy

la defi-

la definition que Apulee baille des Demons, que les Academities ont receuë, c'est à scauoir que les Demons ont corps, il sera encores plus estrange, & beaucoup plus incompatible, & contre nature. Car deux corps se pourroient penetrer, qui seroit euertir tou-te la Physique sondee sur le principe, qu'il n'y a point de penetration de dimensions, attendu que les Demons penetrent les corps des hommes, ce que Vvier confesse par tous ses liures. Il ne deuoit donc fonder ses arguments des sorciers, & des actions des Demons sur les principes, & hypotheses de la Physique, lesquelles toutes fois il a tres-mal entendues, comme i'ay touché en passant: Et ce peut cognoistre à veuë d'œil par celuy qui aura leu serieusement, & entendu les liures des Philosophes: lesquels en la dispute des Demons s'accordent auec les Theologiens pour la plus-part, mesmemét les Academities. Car le mouuement des cieux & lumieres celestes est attribuee aux Anges en la Saincte escripture aussi bien que par les Philosophes, come on peut voir en Ezechiel & au Psalme 68 vers. 18. ou l'interprete Caldean dit qu'il y a xx. mil lumieres & autant d'Anges pour les mouuoir. Et Thomas d'Aquin, que les Grecs nouueaux ont estimé si bon Philosophe, qu'ils ont traduict le plus beau de ses œuures de Latin en Grec, tiet toutes les actions des esprits, & des Sorciers pour veritables, comme nous auons monstré cy deùant:& dict qu'il n'est point estrange que Symon? le Sorcier 7. Clemens in fist parler vn chien par le moyen des Diables, & les minerario. quatre Sorciers qui furent brussez à Poictiers l'an mil

564. deposerent que le bouc, qu'ils adoroient la nuict parloit à eux, & Paul Grilland escript que de son téps il a veu brusser vne sorciere à Rome qui s'appelloit 3,lib. de sortileg. sectione 7. Francisque de Sienne, qui faisoit parler vn chien deuant tout le monde. Toutes ses actions, & autres semblables estranges que Vvier confesse, se font contre nature. Il faut donc baisser la teste deuat Dieu, & con fesser la foiblesse de nostre esprit sans s'arrester aux principes, & raisons de nature, qui nous manquent quat on veut examiner les actios des esprits, & societé des Demons auec les sorciers, & faire ceparologisme que telles actios ne sont pas veritables, par ce que elles sont cotre nature. Et que tout ce qui est impossible par nature est impossible, qui est vn droict para-

Lamiis.

Car la cosequence à coniunctis ad simplicia ne vaut rie. Or Vvier voulant en quelque sorte, à quelque pris? 9 cap. 16. de que ce soit faire euader les sorcieres, dict? qu'elles sont possedees, & forcees du Diable. Chacun sçait la difference qu'il y a entre les sorcieres, qui se sont vouces, consacrees, & dediees à Sathan, qui sont comme les paillardes abandonnees, & celle qui est assiegee de l'esprit maling, qui est come la vierge pu dique rauie par force. Aussi Sathan'n'est pas si mal aduisé enuers ses loyaux suiets. Puis apres il dict que le transport d'icelles aux assemblees est impossible par nature, & en si peu de temps. l'ay respondu à ce poinct suffisamment: Et neantmoins Vvier monstre bien qu'il est aussi mauuais Mathematicien, comme

logisme & elenche sophistique: come qui diroit d'vn meschant home, il est bon escrimeur, il est donc bon:

Physicie: Car on voit l'huictiesme ciel auec tous les astres faire son tour en 24. heures, lequel tour a plus de cent trente & trois millions de lieuës à deux mil pas la lieuë au pas Geometrique. Car cobien que Archimede,& ptolomee, n'ayent demonstré seulemet que la distâce de la terre iusques au Soleil, qui a douze cens & neuf semy diametres & demy de la terre; lequel semy diamettre a dixhuit cens soixante lieuës à deux mil pas la lieuë, & le tour de la terre six sois autant auec vne septiesme d'auatage, ainsi que Prolomee, a demostré, apres auoir recueilly les obseruatios d'Hyparchus: Qui font en tout depuis le centre de la terre iusques au Soleil, quatre cens quarate, & neuf mil trois cens soixante & quatre lieues, à deux mil pas chacune. Neantmoins les Arabes Alfragan, Albategni, Tebit, Campan, ont passé plus outre, & laissé par escript, que la distance de la terre, iusques au huictiesme ciel, a vingt mil octante & vn semydiametre de la terre & 28. minutes d'auantage, qui font trente & six millions, cent quarante & cinq mil huict cens lieuës. Le Rabin Moyse Ramban au troifiesme liure ממרי הנבנים y en met plus : car les demonstrations Aronomiques se font au sens: mais en prenant le moins, il est certain & demonstré par Ptolomee, que la raison du semydiametre à l'arc, est comme de cinquante deux à soixante: & par la demonstration d'Euclide au troissesme, les six semydiamettres du cercle font iustement l'exagone, tellement que le semydiametre, depuis le centre de la terre iusques à l'huictiesme ciel, se trouvera iuste-

#### REFVIATION DES OPIN.

ment six fois en l'huictiesme ciel, qui sont six fois trente six millions cent quarate & six mil huict cens lieuës: & le surplus du cercle, qui sont quarante & huict degrez prenant huict degrez, en chacun arc de l'exagone du cercle outre les six semydiametres, reuiennent à 28916690. lieuës & plus: carie laisse 28. minuttes, qui font huict cens lieuës, qui est pour tout le circuit du ciel huictiesme, deux cens quarante & cinq millions sept cens nonante & nonante & vn mil quatre cens quarante lieuës, qui se font en vingt & quatre heures. Le neuf & dixiesme ciel sont bien encores plus grands: Car il est tresbien demonstré par Ptolomee en son Almageste, que toute la terre qui a onze mil cens soixante lieues de tour, n'est rien qu'vn poinct insensible, eu esgard seulement au cercle du Soleil, qui est beaucoup moindre que l'huictiesme, si doncques en vingt & quatre heures l'huictiesme ciel faict son tour en vne minute d'heure (dont les soixante font l'heure) l'huictiesme ciel faict vn million sept cens six mil cent cinquante & cinq lieuës par le mouuement de l'Ange à qui Dieu a donné ceste puissance, que les Hebrieux appellent le Cherubin ° faisant la roue du glaiue slaboyant de lumieres celestes: est il doc impossible que Sathan, à qui Dieu a donné tant de puissance sur la terre transporte vn homme à cent ou deux cens lieuës en vne heure. On voit donc euidément que tel mouuement n'est pas impossible par nature. Icanne Heruillier, de laquelle i'ay parlé cy deuant, & qui fut brussee vifue le dernier iour d'Auril, 1578. confessa que le Diable

o LeoHabreus lib. 2.

ble l'auoit transportee fort loing la derniere fois, & qu'elle auoit esté long temps deuant que d'arriuer en l'assemblee, & puis estant reportee, elle se trouuoit toute foullee & fort lasse, come i'ay recueilly du procés qui m'a esté apporté par maistre Claude de Fay Procureur du Roy à Ribemont. Mais on voit vne malice notable en VVier, lequel escript au chapitre huictiesme de Lamys, que les sorcieres ont confessé que Sathan leur faisoit cracher en terre, pendant que on monstroit l'hostie, & marcher sur la croix. Or VVier se sert de ceste occasion pour piper ceux qui ont laissé la Messe, en ce qu'il dict que tout cela est ridicule. Spranger escript aussi, qu'il auoit sçeu en faisant le procés des sorciers, que plusieurs auoient paction expresse auec Sathan de rompre les bras & les cuisses des Crucifix: & mesmemet le vendredi sainct. V. Vier dict que tout cela n'est que folie. Ie ne veux pas entrer au merite de la Religion, que tant de Theologiens ont traictee amplement, aussi n'est-ce pas mon suiect. Mais ie tiens que les ruses de Sathan sont incroyables, si on n'y prend garde de fort pres: à quoy n'a pas regardé celuy, qui a faict le liure des Strategemes de Sathan, qui sont fort pueriles. Car le dessein de Satha n'est pas seulement de faire mespriser, & renonçer Dieu par ses suiets, ains aussi toute Religion, & tout ce que chacun pense estre Dieu, & qui le peut tenir en crainte de mal faire pour se tourner du tout à Sathan. C'est pourquoy les sorciers demeurent d'accord, que la premiere chose que faict Sathan aux sorciers apprentifs, c'est de les faire

renoncer à Dieu, & à toute Religion, sçachant bien que celuy qui n'a Religió quelcoque, se déborde en toutes impietez & meschancetez. Car mesmes en Rome on descouurit qu'aux sacrifices nocturnes de Bacchus il se trouua nombre infiny de sorciers, qui commettoyent milles incestes, & sodomies, puis ils sacrifioyent les plus innocens, & pour ceste cause ils furent defendus par toute l'Italie à iamais, & plusieurs sorciers 2 executez à mort. Come nous lisons aussi en Epiphanius, que dés la primitiue Eglise, Sathan sist couler vne secte danable de sorciers Gnostiques, laquelle soubs voile de religion sacrifioient les petis enfans prouenus des incestes, qu'ils commettoient, & les pilloient en mortiers auec de la farine & du miel, dont ils faisoient des tourteaux que ils bailloient à leurs sectateurs à manger, & appelloient cela leur Cene: qui estoiet les vrays Sorciers ainsi appris par Sathan: duquel le but principal, pour establir sa puissance, & d'arracher toute religion du cœur des hommes, ou bien soubs le voile de superstition couurir toutes les meschancetez qu'on peut faire en despit de Dieu, ou de celuy que chacun pése estre Dieu. Car ie tiens que celuy n'offence pas gueres moins qui faict quelque chose en despit d'vne pierre ou autre matiere qu'il pense estre Dieu, que celuy qui blaspheme le vray Dieu Eternel qu'il cognoist : come faisoit Caligula, qui prenoit l'image de Iupiter & luy disoit iniures en l'aureille?, & brisoit Limage de Vesta, que les Vestales luy bailloient pour baiser. Non pas que ce fust mal faict en soy de

2. Linius.

2.Tranquil.in Caio.

soy de briser la statuë des Vestales: mais c'estoit blas pheme & impieté à Caligula, qui auoit ce but de faire cela en despit de celuy qu'il pésoit estre Dieu, le-quel a tousiours esgard à la coscience & intétion des personnes: & pour ceste cause il s'appelle Scrutateur des pensees, sans auoir esgard aux mines. C'est pourquoy Barruc sachat que le peuple captif en Babillone, estoit contraint de s'agenouiller deuant les ima-ges de metal, de bois, & de pierre, il leur escrit ainsi: Quand vous verrez porter des images sur les espaules pour les faire reuerer, vous direz en vos cœurs, C'est à toy, ô Dieu Eternel, à qui l'honeur appartiet. Ainsi faisoient plusieurs en la primitiue Eglise, qui assistoient ou par force ou par crainte aux sacrifices des Payens, ou pour euiter au scandale qu'on ne les estimast Atheistes, ores qu'ils fussent à genoux devat les images, ils prioient Dieu neantmoins à ce qu'il luy pleust les garder de toute polution & idolatrie, & qu'il print en gré la conscience & intention bonne,tant d'eux que des pauures ignorans. Ie conclud donc que la volonté & intention d'vne-part & d'autre est le fondement de toute action bonne ou mauuaise:en sorte que si la volonté contreuient à ce que la raison iuge & croit estre bon, encores que la raison soit abusee, on offense Dieu. C'est la decision de Thomas d'Aquin, au traicté qu'il a faict de Bonitate 5. in prima se-actus interioris Voluntatis: où il dit ainsi. Quando ra- ad quintum. tio errans ponit aliquid vt preceptum Dei, tunc idem est contemnere dictamen rationis, & Dei preceptum: suyuat 4. in libro rede Sain & Augustin. 4 C'est pour quoy Sathan co-tractationum,

RRr ii

gnoissant que Dieu regarde l'intétion excusant tousiours la force, la crainte la iuste ignorance s'efforce de arracher non seulement la vraye Religion, ains aussi toute opinion de diuinité du cœur des hommes. Et fait tout ce qu'il peut, à ce que celuy qui n'adore que vn Dieu, luy donne plusieurs compagnons: puis apres il le distraict du Createur aux creatures, & des creatures intelligibles aux creatures sensibles: & des creatures nobles & celestes aux creatures elementaires, iusques aux bestes immondes, serpens & crapaux & des creatures de Dieu aux ouurages des hommes: Car c'est chose plus abhominable de s'agenoiller par reuerence deuant les idoles œuures de l'homme, que deuant les crapaux & crocodiles, que les Ægiptiens adoroyent, qui sont creatures & œuures de Dieu-C'est pourquoy Sathan apres les creatures de Dieu faict honorer les œuvres des hommes, comme les images & statues, que les Grecs appellent Idolles, les Hebrieux Pesselin, & non content il faict encoresen sin renonçer aux images, qui les tiennent en quelque crainte d'offenser pour se faire adorer soy-mesme, & à fin d'épescher que iamais ses seruiteurs ne se puissent reconcilier à Dieu, il les oblige par meschãcetez signalees & horribles blasphemes pour n'esperer iamais pardon, comme de faire en despit de Dieu manger les hosties consacrees aux crapaux, qui est chose execrable : ce qu'il ne faict faire sinon à ceux qui tiennent pour tout certain & resolu que l'hostie est Dieu, comme l'ay remarqué cy dessus, & faire en despit de Dieu tirer les Crucifix à coups de traict, qui

cit

est encores vne autre meschanceté abhominable & detestable, comme i'ay monstré que Sathan faisoit faire par cy deuant aux sorciers, qu'on appelloit Sa-gittaires en Allemagne, qui ne se trouuent plus depuis que la plus-part des Allemans ont creu qu'il n'y a aucune divinité és Crucifix. Car tout ainsi que Dieu sonde les cœurs, & regarde l'intention des homes aussi Sathan contre-faisant Dieu, se faict seruir comme Dieu, comme font les plus grands sorciers, qui l'adorent la face contre terre: ou par les ceremonies qu'on pense estre agreables à Dieu, & ce qu'ils font par reuerence: comme de baiser les reliques auec chandelles ardantes: Sathan se faict ainsi seruir: comme il fut verissé au procés des quatre sorciers qui furent bruslez tous vifs à Poictiers, l'an mil cinq cens soixante quatre. Ils deposerent qu'ils baisoient Sathan en forme de bouc au fondement a uec chandelles ardentes, pres d'vne croix. Si les Prestres de Monstrelet, & de Froissart qui baptiserent les crapaux, & leur baillerent l'hostie, eussent pensé, qu'il n'y eust eu aucune divinité en l'hostie, Sathan n'eust pas requis cela d'eux, ny demandé à Neron maistre sorcier, s'il en fut iamais, & à Caligula son oncle, qu'ils foulassent aux pieds les statues de Iupiter, de Vesta, & autres s'ils cussent pensé qu'il n'y eust eu aucune diuiniré. Come en cas pareil en toutes les sorcelleries, & communications detestables des Sorciers; à chacun mot il y a vne croix, & à tous propos Iesus Christ, & la Trinité, & l'eau beneiste. Et si les sorciers veulent faire quelque meschan-

RRr iij

ceté par les images de cire, il les fait mettre souz 3.lib.2.desor- les corporaux pendant la Messe, comme Paul Gril-rileg.c.5.nu.11. lad dit auoir aueré par plusieurs procés, & les baptisent au nom de ceux qui veulet offenser, & vsent de paroles, & mysteres detestables qu'il falloir supprimer, & no pas les faire imprimer. Et fait à noter que sathan a de toute antiquité attiré les sacrificateurs, Aruspices,&Prestres à sa cordelle, pour souiller tou tes sortes de religions, & leur donner tousiours plus de puissance de mal faire que aux autres. Et pour ceste causePlaton en l'onziesme liure des loix, decerne peine capitale au sacrificateur qui tue par sacrifices & Magie: ce que l'ay remarque cy deslus auoir esté iugé par arrest du Senat Romain sur l'interpretatio la loy Cornelia, in l.ex senatusconsulto, de sicarijs ff. que celuy est punissable comme meurtrier, qui a, ou qui fait tels sacrifices. Aussi voyons nous en Spranger, & Paul Grillad, & en Pontanus les plus grands sorciers auoir esté Prestres, pour gaster tout vn peuple: Car plus le Ministre de Dieu doit estre sainct & entier pour sanctifier le peuple, & presenter vne oraison & louange aggreable à Dieu : d'autant plus est l'abhomination detestable, quad il s'addonne à Sathan, & luy fait sacrifice, au lieu de sacrifier à Dieu. Car mesmes porphyre escrit que tous les anciens ont remarqué, que si les sactifices faits à Iuppiter, Apollon, & autres Dieux, estoient faits indignemer, les malings esprits venoiet, & la priere estoit tournee en execration. Non pas que Dieu eust les idolatries aggrea-bles, qu'il dessend sur la vie, mais il est à presumer qu'il qu'il preuoit l'intention des ignorans, & les iugeoit felon la volonté qu'ils auoient. Paul Grilland 4 reci- 4.lib. 2.c. 6. te d'vn nommé lacques Perusin Prestre, qu'il dit auoir esté l'vn des plus grands sorciers d'Italie, lequel en disant la Messe, & se tournant au peuple, au lieu de dire: Orate pro me fratres, il dist vn iour, Orate pro castris Ecclesia, quia laborant in extremis, c'est à dire, priez pour l'armee Ecclesiastique qui est en danger extreme, & à l'instant mesme l'armee fut desaite, qui estoit à vingt cinq lieues de Perouse, où il disoit la Messe. Nous en lisons vne semblable en Philippes de Commines, d'vn Italien Archeuesque de Viene, lequel disant la Messe deuant le Roy Louys vnziesme, le iour des Roys, à sainct Martin de Tours, en luy donnant la paix à baiser, il luy dist, Pax tibi, Sire, vostre ennemy est mort: il se trouua que à l'heure mesme Charles Duc de Bourgogne fut tué en Lor-raine, deuat la ville de Nancy. Ie ne sçay si de ce téps là l'Italie produisoit des prophetes autres qu'elle n'a fait depuis: Mais ie doute fort qu'il estoit du mestier de plusieurs autres de ce pays là, que Sathan a deputé vers quelques Princes, pour les infecter de ceste peste: Car Philippes de Commines recite plusieurs propos de ce bon Archeuesque, qui ne ressentent rien que les effects d'vn vray Sorcier. Voila pour respondre à VVier, en ce qu'il dit que c'est chose ridicule de commander par Sathan à ses sugets, qu'ils demembrent les Crucifix, qu'ils crachent cotre terre, quand on monstre l'Hostie, qu'ils ne prennent point d'eau beneiste. Il se mocque aussi d'vne sorcie-

re, à qui Sathan commanda de gardet bien ses vieux souliers, pour vn preservatif & contre-charme contre les autres sorciers. Ie dy que ce conseil de Sathan a double sens, les souliers signifient les pechez, comme estans tousiours trainnez par les ordures: Et quand Dieu dist à Moyse & à Iosué, oste tes souliers ce lieu est pur, & sainct, il entendoit, comme dit Philon Hebrieu, qu'il faut bien nettoyer son ame de pechez, pour contépler & louer Dieu: Mais pour couerser auec Sathan, il faut estre souillé, & plongé en perpetuelles impietez, & meschancetez: alors Satha assistera à ses bons seruiteurs. Et quand au sens literal, nous auos dit que Sathan faict ce qu'il peut, pour destourner les homes de la fiance de Dieu aux creatures, qui est la vraye definition de l'idolatrie, que 7. Idolatria est les Theologiens 7 ont baillee: tellemet que qui croiauerjio a crea-tore ad creatu- ra, que ses vieux souliers, ou les billets, & autres babioles qu'il porte, le peut garder de mal, il est en per-

petuelle idolatrie. L'autre but de Sathan est d'accoustumer ses suiets à luy obeyr, comme i'ay remarqué

cy dessus, que Sathan pour attirer vne fille à sa deuotion, luy disoit qu'elle luy donnast de ses cheueux, ce qu'elle fist. Puis apres qu'elle allast en voyage à nostre Dame des vertus: & voyant qu'elle fist aussi, il la pria d'aller à S. Iacques : elle dist qu'elle ne pouuoit: puis il la pria de mettre les cileaux en son sein, ce que elle fist pour se despestrer de ce maling esprit : & ce fut alors qu'il continua plus que deuat. Or il est bien certain que si Sathan commandoit de garder la loy de Dieu, & qu'o le fist pour luy obeir, se seroit blasphemer

phemer Dieu. Il faut donc bien se garder d'obeyr à Sáthan en sorte quelconque. Quant au Canon Episcopi repeté tant de fois par V Vier, i'ay par cy deuat remarqué, qu'il n'est point fait en Concile general, ny synodal, ains vn conciliabule, & qui est reprouué de s.tir. de supertous les Theologiens 8, en ce qu'il nye le transport sin vades Sorciers, soustenu par Sainct Augustin, Thomas d'Aquin, durant Bonauenture, Syluestre, Prier, les cinq Inquisiteurs, Paul Grilland, & infinis autres: & neantmoins au canon, Nec mirum. S. Magi, xx VI. tura in 3. sente. q.v. il est dit que les Sorciers de la seule parole ensorcellent, & font vn malefice violent, ce qui est confir- leo, Paul. Grilmé par Philon Hebrieu au liure? des soix speciales: par Sainct Augustin, & Tertullian in Appollogetico, à 9. Lib. de Ciuit. quoy se rapporte ce vers de Lucan.

Mens hausti nulla sanie palluta Veneni Incantata perit. Et Spranger escript auoir veu des sorcieres en Allemagne qui faisoient mourir soudain les personnes d'vne parole: qui sont bien choses plus estranges que la transuection: non pas que ce soit la parole, mais l'œuure de Sathan, prié & adoré pour ce faire par la sorciere. Et neantmoins ce meurtre ainsi commis ne se faict point que par vne iuste vengeance de Dieu, pour le forfaict de celuy qui l'a merité, & par sa permission seulement, comme nous auons dit. Au dernier chap. de Lamijs. V Vier remue ciel & terre, pour faire entendre qu'il faut faire euader les sorciers par vn elenche fort ridicule, & semblable à ceux de Corax, & Tisias, dont parle Aule Gelle. Car il dit ainsi, Il

8. August. lib. 10. 0 21. de Ciuit. Thomas in Secunda secudæ 9.95.art. Etain 1. part.q. 2. Tit. demiracul. q.18.art. 5. or wul. de Dæmo. Bonaue distinct.19.9.3. spräger in Mal land in li. 2.de Sorii'ez.

## REFVTATION DES OPIN.

faut pardonner aux sorcieres qui sont repenties comme on fait aux heretiques: & à celle qui sont obstinees, il faut aussi pardonner, à fin de ne tuer le corps & l'ame. Ainsi disoit Tissas cotre son maistre deuant les Iuges: si ie puis persuader que ie ne doy rië payer, ie seray quitte par sentence, & si ie ne la puis persuader, ie ne payeray rien aussi: car Corax a promis de faire tant que ie seray bon Orateur, qui est de persua-der se qu'on veut. Mais son maistre luy repliqua, Si tu peux persuader aux suges que tu ne dois rien, ie seray payé, par ce que tu seras iugé bon Orateur: Et si tu es condamné par faute de le pouvoir persuader, ie seray aussi payé en vertu de la sentence: les Iuges donneront leur sentence que d'vn mauuais corbeau κοράξ, Cor-il ne peut venir que vn mauuais œuf. Aussi, ie repli-

queray à V Vier que si les voleurs, & meurtriers repentis par toutes les loix diuines, & humaines doiuent estre executés: attendu que l'execution de iustice, & la peine n'ont rien de commun auec la coulpe & la penitence: A plus forte raison le sorcier obstiné, qui est pire que tous les voleurs meurtriers, & parricides qui soyent en tout le monde, comme coulpapable de leze maiesté diuine & humaine doibt estre puny à mort: mais la repentance faict que la coulpe est pardonnee, que VVier n'a point distingué de la peine. Quand Dieu fist dire à Dauid que son peché luy estoit remis, il ne laissa pas d'estre bien puny. Et quand Dieu dist à Moyse, qu'il avoit pardonné au peuple, il fut ne îtmoins bien chastié. C'est pourquoy il dit tost apres, le suys " le grad Dieu Eternel, qui fais

1. Exod-34.

misericorde & pardonne les pechez, & iniquitez, & toutesfois ie ne les laisse pas impunies, selon la verité du texte Hebrieu & l'interpretation de Vatable, non pas qu'il punisse tous les pechez selon leur merite:car long temps a que le genre humain fust pery: mais il faict iugement, iustice & misericorde: à sçauoir iugement quand il punist les pechez de ses ennemis iurez selon qu'ils ont merité, & iustice quad il donne loyer à chacun pour ses biesfaits: & misericorde, quad il fait plus de bie qu'on n'a merité, & punist plus doucemet que l'on n'a deserui: qui est l'vn des plus beaux secrets de la saincte escriture, & peut estre le moins entendu. Car Hieremie donne ces proprietez à Dieu auec grade exclamation. Et si Dieu auoit resolu, sans la priere de Moyse, faire mourir tout son peuple au desert, qui n'estoit pas moindre de dixhuict cens mil personnes pour s'estre enclinez deuat vne image, & auoir à icelle presenté leurs sacrifices, chose defendue par la loy: & qu'il en fist mourir trois mil soudain, quelque repentance qu'ils fissent : que meritent les sorciers qui adorent Sathan & luy sacrifient ? Et faut bien dire que VVier est du tout delaissé de Dieu d'oser escrire chose si absurde qu'il faut pardonner à ceux qui opiniastremet blasphement Dieu, & luy font guerre sans trefues. Il valloit mieux que V Vier dist ouvertement come Agesilaus, 2 lequel escriuant aux Iuges pour vn 2. Platar. in sie amy disoit que s'il auoit bon droit qu'on luy gardast, & que s'il auoit tort qu'il ne perdist pas pourtat sa cause, & en quelque sorte que ce fust, il vouloit à

## REFUTATION DES OPIN.

tort ou à droict qu'il gaignast son procés. Ainsi faict VVier, lequel veut qu'on pardonne aux sorciers, s'ils se repetent: & s'ils sont opiniastres: il veut qu'on leur pardonne à fin que le corps & l'ame ne soit perdu. Par ce moyen il est coulpable de la peine des sorciers 3. l. penult. de comme il est expressément porté par la loy, Que celuy qui faict euader les sorciers, il doit souffiir la peine des sorciers. Et en ce que V Vier sur la fin, s'eschaufe en sa peau, & par cholere appelle les Iuges bourreaux, il donne grade presomption, qu'il craint quelcun des sorciers parlent trop, & faict comme sont les petits enfans, qui chantent la nuict de peur qu'ils ont. Or l'absurdité la plus grande qu'on peut remarquer en toutes les loix diuines, & humaines alleguee sou-2.l.coueniri, de par les lurisconsultes 2, par les lurisconsultes 2, maritus, 6. legis c'est à sçauoir que les forfaicts ne demeurent impunis, est enuelopee aux argumens de VVier, qui soustient à cor & à cry qu'il faut pardonner aux blasphemeurs incestueux, parricides, & ennemys de Dieu, & de nature, c'est à dire aux Sorciers encores qu'ils persistent en leurs blasphemes, & detestables meschancetés. En fin cognoissant bien que toutes les loix divines, & humaines luy resistoyent, & la coustume de tous les peuples, pour donner quelque lustre à ce qu'il dit, il s'est aduisé de falsifier la loy de Dieu en deux articles. Le premier est 3.ca.24.deLa- en ce qu'il escrit, 3 que Dieu commande en sa loy de faire mourir les faux tesmoings : l'autre en ce qu'il

dict que Dieu commande de tuer le larron, qui en-

de adult.l.ita vulneratus, ad l. aquil. ff.

maleficis. C.

mijs. columna 6.num.10.

tre par force de iour en la maison d'autruy. Si vn notaire, vn greffier, vn luge a fallisié vn acte, il est pendable. Et VVier en deux lignes a commis deux fausserez en loy de Dieu. Car la loy de Dieu commande 4 de punir le faux tesmoin de la mesme peine, qu'il a voulu faire tomber sur autruy : s'il a faux tesmoigné pour faire perdre la vie, il mourra: si pour faire bailler le fouët, il aura le fouët: Si pour faire perdre vn escu, il payera vn escu. L'autre article est encore plus 5. Eod. 22. impudemment fallisié, car il dit que celuy qui tuera le lari on de iour, il sera coulpable de son sang, qui est tout le contraire de ce que dit VVier: Mais la fausseté est beaucoup plus capitale, en ce qu'il dict que la loy de Dieu qui desend de laisser viure la sorciere, s'entend seulement de celle qui empoisonne. Car la loy de Dieu parle de celle qui fascine, & qui eblouist les yeux, & qui faict voir ce qui n'est point tenant pour tout certain que cela ne se peut saire sinon par le moyen de l'aliance auec Sathan. Pour la conclusion il reste à voir s'il faut plustost s'arrester aux blasphemes & faussetz de VVier, que à la loy de Dieu repetee en tous les endroicts de l'escriture saincte, qui decerne peine capitale contre les sorciers, que Dicu abhomine d'une execration extreme:s'il faut plustost s'arrester à vn petit medecin, que aux liures & sentences de tous les Philosophes, qui d'vn commun consentement ont condamné les sorciers : s'il faut plustosts'arrester aux sophisteries pueriles de VVier, que aux loix de Platon, des douze tables des Iurisconsul-

4. Exod. 16

## REFUTATION DES OPIN.

tes, des Empereurs & de tous les peuples & legissateurs, Perses, Hebrieux, Grecs, Latins, Allemans Fraçois, Italiens, Espagnols, Anglois, qui ont decreté peines capitales contre les sorciers, & contre ceux qui les recelent, ou qui les font euader: S'il faut plustost s'ar-rester à V Vier que à l'experience de tous les peuples, Roys, Princes, Legislateurs, Magistrats, Iurisconsultes qui ont cogneu au doigt, & à l'œil les impietez & meschacetez execrables, dont les sorciers sont chargez:s'il faut plustosts'arrester au disciple du plus grad forcier, qui fut oncques de son aage, que aux Prophetes, Theologiens Docteurs, Iuges & Magistrats, qui ont descouvert la verité par mille & mille presomptions violentes, acculations, telmoignages, recolleinens, confrontations, conuictions, recognoissances, repentances, & confessions volontaires iusques à la 6. Deut.c. 18. mort. Nous auons le jugement de Dieu 6 qui a declaré qu'il avoit arraché de la terre les peuples de la Palestine, pour les horribles sorcelleries dont ils vsoient & non pour autre chose, & a menassé d'exterminer non seulement les sorciers, ains aussi tous ceux qui les souffrirot viure. 7 & qui a dit à Hieremie qu'il preschast, haut & clair qu'il raseroit 8 à seu & à sang la ville de Hierusalem, & tous les habitans pour les execrables sorcelleries du Roy Manasses. Voila ce qu'il m'a semblé, qu'on peut respondre aux liures de VVier: En quoy ie vous prie Monsieur, & tous les lecteurs me pardonner, si i'ay escript, peut estre, trop aigrement: car il est impossible à l'homme qui est

y.Leuit.ca 20. S.Hiere.ca,15.

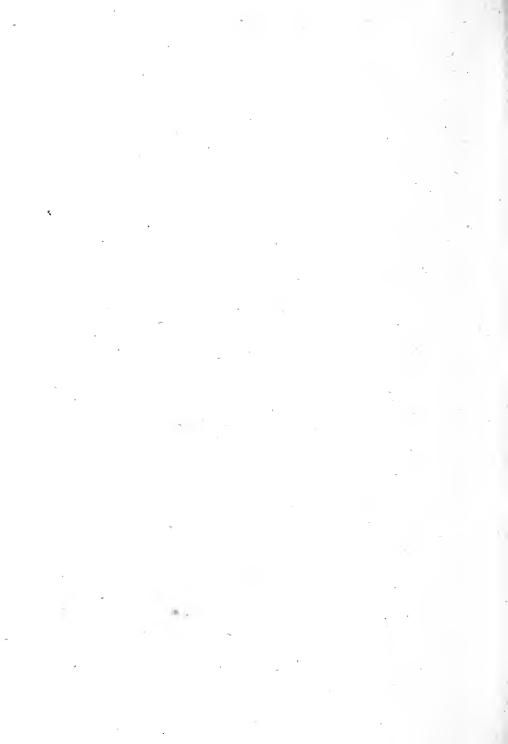
tant soit peu touche de l'honneur de Dieu, de voir ou lire tant de blasphemes sans entrer en iuste colere : ce qui est aduenu mesmes aux plus saincts personnages, & aux prophetes parlant de telles abhominations, la memoire desquelles me faict dresser le poil en la teste, & la ialousse, que chacun doit auoir sur toutes choses, que l'honneur de Dieu ne soit ainsi soulé aux pieds par ceux-là qui soustiennent les meschancetez, blasphemes, & impunité des Sorcies.

FIN.

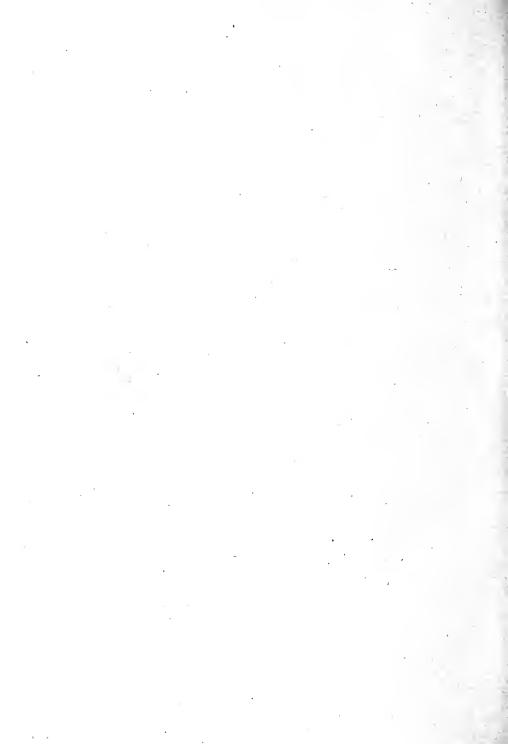
estavestation in the little state of the control of

1 1 1 1









	,
t t	
	•
	•
**************************************	
	•
	•
•	
•	
•	

